25324
11.

RAPPORT ANNUEL

DU

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

CANADA

POUR L'ANNÉE

1889.

Imprimé par Ordre du Parlement.

OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR BROWN CHAMBERLIN, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

1890.

A Son Excellence le Très honorable lord Stanley de Preston, gouverneur général du Canada, etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du ministère des pêcheries, année 1889.

Le tout respectueusement soumis,

CHARLES H. TUPPER,

Ministre de la marine et des pêcheries.

OTTAWA, 10 avril 1890.

TABLE DES MATIÈRES

DU

RAPPORT DES PÊCHERIES DU CANADA

ANNÉE 1889.

Introduction par le sous-ministre.

PAGE.

RAPPORT sur l'état et la production des pêcheries en 1889 ix
Nouvelle-Ecosse x
Nouveau-Brunswick xi
Ile du Prince-Edouard xi
Québec xi
Ontario xii
Manitoba et les territoires du Nord-Ouest xii
Colombie-Britannique xii
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE. Production et valeur des pêcheries, 1888–1889. xiii
Récapitulation comparative par provinces, 1888–1889 xiv
Etat comparatif de la production et de la valeur, 1888–1889 :—
Nouvelle-Ecosse xv
Nouveau-Brunswick xvi
Ile du Prince-Edouard xvii
Québec xviii
Ontario xix
Manitoba et les territoires du Nord-Ouest xix
Colombie-Britannique xx
Liste des saisons prohibées et analyse des lois de pêche xxi
Pisciculture (*voir* aussi à la partie II) xxii
Service de protection des pêcheries (*voir* aussi à la partie III) xxii
Primes de pêche (*voir* aussi à l'Annexe 2) xxiii
Dépense totale xxiv
Sommaire de la dépense—pêcheries et pisciculture xxv
Dépense des pêcheries, par provinces xxvi
Dépense pour pisciculture dans les différents établissements xxvii
Dépense du service de protection des pêcheries, sub-division xxix
" " " récapitulation xxx
Etat du revenu, recettes xxx
Ostréiculture xxxi
Pollution des cours d'eau xxxiii
Personnel du service extérieur xxxix
Réorganisation xlii
Etat du travail accompli par le département xlii

PARTIE I.

ANNEXES.

PAGE.

ANNEXE N° 1.—LISTE DES EMPLOYÉS DES PÊCHERIES DU CANADA—

Ontario 3
Québec 8
Nouvelle-Ecosse 11
Nouveau-Brunswick 18
Ile du Prince-Edouard 21
Manitoba et les territoires du Nord-Ouest 22
Colombie-Britannique 22
Pisciculture 22
Récapitulation 22

ANNEXE N° 2.—RELEVÉ DÉTAILLÉ DES PRIMES DE PÊCHE POUR L'ANNÉE 1888—

Etat général des demandes reçues 23
" paiements aux bateaux et navires 24
" " navires 25
Etat détaillé des paiements faits aux bateaux 26
" " navires, Nouvelle-Ecosse 27
" " " Nouveau-Brunswick 39
" " " Ile du Prince-Edouard 42
" " " Québec 43
Etat indiquant les primes payées chaque année depuis 1882... 45

ANNEXE N° 3.—NOUVELLE-ÉCOSSE—

Rapport de M. A. C. Bertram, l'inspecteur des pêcheries du district n° 1, accompagné de l'analyse des rapports des gardes-pêche 49
Rapport de M. Robert Hockin, l'inspecteur des pêcheries du district n° 2, accompagné de l'analyse des rapports des gardes-pêche 59
Rapport de M. J. R. Kinney, l'inspecteur des pêcheries du district n° 3, accompagné de l'analyse des rapports des gardes-pêche 68
Statistique détaillée des pêcheries du district n° 1, M. l'inspecteur Bertram 74
Récapitulation, district n° 1 82
Etat comparatif, district n° 1 83
Statistique détaillée des pêcheries du district n° 2, M. l'inspecteur Hockin 84
Etat par comtés, district n° 2 96
Récapitulation, district n° 2 98
Etat comparatif, district n° 2 99
Statistique détaillée des pêcheries du district n° 3, M. l'inspecteur Kinney 100
Etat des pêcheries du district n° 3, par comtés 114
Récapitulation des pêcheries, district n° 3 116
Tableau des navires et engins de pêche, district n° 3 117
Récapitulation de la production totale de la Nouvelle-Ecosse.. 118

ANNEXE N° 4—NOUVEAU-BRUNSWICK—
Rapport du capitaine J. H. Pratt, l'inspecteur des pêcheries du district n° 1, accompagné de l'analyse des rapports des gardes-pêche..... 119
Rapport de M. R. A. Chapman, l'inspecteur des pêcheries du district n° 2, accompagné de l'analyse des rapports des gardes-pêche..... 124
Rapport de M. David Morrow, l'inspecteur des pêcheries du district n° 3, accompagné de l'analyse des rapports des gardes-pêche..... 128
Statistique détaillée des pêcheries du district n° 1, M. l'inspecteur Pratt..... 132
Récapitulation, district n° 1..... 134
Tableau des navires et engins de pêche, district n° 1..... 135
Statistique détaillée des pêcheries du district n° 2, M. l'inspecteur Chapman..... 136
Récapitulation, district n° 2..... 142
Statistique des pêcheries du district n° 3, par comtés, M. l'inspecteur Morrow..... 143
Récapitulation, district n° 3..... 145
Etat de la production totale du Nouveau-Brunswick, par comtés 146
Récapitulation de la production totale du Nouveau-Brunswick 149

ANNEXE N° 5—ILE DU PRINCE-EDOUARD—
Rapport de M. Edward Hackett, l'inspecteur des pêcheries.... 150
Statistique détaillée des pêcheries..... 155
Statistique de la production totale de l'Ile du Prince-Edouard, par comtés..... 161
Récapitulation de la production totale de l'Ile du Prince-Edouard, etc..... 162

ANNEXE N° 6—QUÉBEC—
Rapport de M. Wm Wakcham, le préposé au service de protection des pêcheries dans le golfe et le bas du fleuve Saint-Laurent, accompagné de l'analyse des rapports des gardes-pêche..... 163
Statistique détaillée des pêcheries, division du golfe, M. le commandant Wakeham..... 171
Etat de la division du golfe, par comtés..... 190
Etat de la valeur des établissements de conserves de homard et de l'outillage, division du golfe..... 191
Récapitulation des engins de pêche et des personnes qui s'occupent de pêcheries, division du golfe..... 192
Récapitulation de la production des pêcheries, division du golfe. 193
Analyse des rapports des gardes-pêche, rive sud, du Cap-Chatte à la Pointe-Lévis..... 194
Analyse des rapports des gardes-pêche, rive nord, de Québec à Bersimis..... 195
Analyse des rapports des gardes-pêche, de Québec au haut de l'Ottawa..... 195
Statistique détaillée des pêcheries, rive sud, du Cap-Chatte à la Pointe-Lévis..... 200
Statistique détaillée des pêcheries, rive nord, de Québec à Bersimis..... 202
Statistique détaillée des pêcheries, de Québec au haut de l'Ottawa..... 204
Récapitulation comparative, rive sud, du Cap-Chatte à la Pointe-Lévis..... 206

ANNEXE N° 6—QUÉBEC—*Fin.*

Récapitulation comparative, rive nord, de Québec à Bersimis. 206
Récapitulation comparative, de Québec au haut de l'Ottawa... 207
Récapitulation de la production de la province, à part la division du golfe..... 207
Récapitulation de la production totale de la province de Québec 208

ANNEXE N° 7—ONTARIO—

Analyse des rapports des gardes-pêche, par divisions..... 209
Statistique détaillée des pêcheries, par divisions..... 220
Résumé de la statistique..... 220
Récapitulation de la production totale des pêcheries..... 232

ANNEXE N° 8—MANITOBA ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—

Rapport de M. Alexander McQueen, l'inspecteur des pêcheries, accompagné de l'analyse des rapports des gardes-pêche et gardiens. Récapitulation de la pêche et carte des lacs et eaux dans le Manitoba..... 233

ANNEXE N° 9—COLOMBIE-BRITANNIQUE—

Rapport de M. Thomas Mowat, l'inspecteur des pêcheries..... 247
Etat du saumon mis en boîtes depuis 1876..... 249
Analyse des rapports des gardiens des pêcheries..... 255
Statistique détaillée des pêcheries..... 259
Récapitulation de la production totale des pêcheries 261
Etat des navires et engins employés dans les pêcheries..... .. 262

ANNEXE N° 10—Rapport spécial au sujet de la sciure de bois dans la rivière Lahave, Nouvelle-Ecosse, par le lieutenant A. R. Gordon, M.R., avec carte indiquant les sondages, etc..... 263

ANNEXE N° 11—Rapport spécial au sujet de la sciure de bois dans la rivière Otonabee, Ontario, par M. Samuel Wilmot, avec carte indiquant les sondages, etc..... 269

PARTIE II.

PISCICULTURE—Rapport de M. S. Wilmot, le surintendant de la pisciculture. (Publié en annexe distinct.)

PARTIE III.

SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES—Rapport du lieutenant A. R. Gordon, M.R. (Publié en annexe distinct.)

PARTIE IV.

PÊCHE DU HARENG DE LA GRANDE-BRETAGNE ET DE LA HOLLANDE—Rapport accompagné de gravures par les délégués William Gunn et M. G. McLeod, chargés en 1889 de s'enquérir des méthodes de pêcher, saler et paquer le hareng. (Annexe distinct.)

SIXIÈME RAPPORT ANNUEL

DU

SOUS-MINISTRE DES PÊCHERIES

POUR L'ANNÉE 1889.

A l'honorable

CHARLES H. TUPPER,

Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du département des pêcheries pour l'année de calendrier finissant le 31 décembre 1889.

A l'exception de la province de la Nouvelle-Ecosse, où la production de la morue, du maquereau et du hareng a diminué, et de celle du Manitoba, où la même diminution a été observée relativement au doré, brochet et tullibie, il me fait plaisir de pouvoir constater que l'industrie de la pêche au Canada est dans un état florissant et accuse une augmentation générale de $236,745 sur la production de l'an dernier. La province de la Colombie-Britannique occupe le premier rang sous ce rapport, et ses établissements de conserve ont produit près de douze millions de livres de saumon de plus cette année.

CONDITION ET RENDEMENT DES PÊCHERIES EN 1889.

La valeur totale des pêcheries du Canada en 1889 se chiffre comme suit:

Nouvelle-Ecosse	$6,346,722
Colombie-Britannique	3,348,067
Nouveau-Brunswick	3,067,039
Ontario	1,963,122
Québec	1,876,194
Ile du Prince-Edouard	886,430
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	167,679
Soit une valeur totale de	$17,655,256

contre $17,418,510 en 1888, ou une augmentation de $236,745. Cette augmentation se répartit comme suit:—

Colombie-Britannique	$1,445,872
Nouveau-Brunswick	125,176
Ontario	123,254
Québec	16,181
Ile du Prince-Edouard	9,568

Les autres provinces accusent une diminution comme suit:—

Nouvelle-Ecosse	$1,470,308
Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest	12,997

Ces chiffres ne couvrent pas la valeur du poisson consommé par les Sauvages de la Colombie-Britannique, et qui est portée à $3,257,500, non plus que la consommation du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, qui est évaluée à $58,000.

DÉTAILS.

Le tableau suivant donne la valeur, plus de $100,000, des principales espèces de poissons qui entrent dans le commerce.

Espèces de poisson.	Montant.	Diminution.	Augmentation.
	$	$	$
Morue	3,618,240	585,268	.....
Saumon	3,141,925	.....	1,234,525
Hareng	2,498,357	.....	144,123
Homard	1,484,488	.....	1,100
Maquereau	930,396	51,263	.....
Poisson blanc	685,096	17,228	.....
Truite	553,369	.....	43,308
Egrefin	532,948	415,784	.....
Merluche	474,856	11,684	.....
Merlan	308,784	75,500	.....
Huiles de poisson	407,815	.....	17,165
Peaux de phoque	367,283	.....	55,766
Eperlan	298,951	.....	76,277
Huîtres	189,897	.....	25,995
Doré	182,381	12,077	.....
Gasparot	166,441	.....	37,900
Flétan	160,059	.....	34,654
Anguille	153,708	167,640	.....
Esturgeon	102,127	8,989	.....

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Le tableau qui précède fait voir d'un coup d'œil les espèces de poissons qui ont augmenté ou diminué.

On constate un décroissement de plus d'un million de dollars dans le rendement de la morue, de l'égrefin, de la merluche et du merlan, quelques-uns de nos principaux poissons de commerce. Ce résultat n'est pas dû cependant à la rareté du poisson, mais au temps orageux et défavorable qui a régné pendant la dernière saison.

Le saumon accuse la forte augmentation de plus d'un million de dollars, due principalement à la pêche extraordinairement heureuse dans la Colombie-Britannique.

Il y a eu une légère diminution dans la production du maquereau par suite du fait que ce poisson est arrivé à une époque trop avancée de la saison pour faire la pêche avec profit. Cependant, comme les prix étaient élevés, les pêcheurs n'ont pas trop souffert sous ce rapport.

Le poisson blanc accuse une légère diminution comparativement à la production de l'année dernière, ce qui est certainement dû à ce qu'on a fait cette pêche avec moins d'activité dans certaines parties de l'Ontario.

La pêche à l'éperlan est décidément bien meilleure, et l'augmentation sur l'année précédente est estimée à $76,277. C'est encore trop tôt pour déterminer si ce résultat est dû à l'adoption de règlements plus rigoureux pour protéger cette précieuse industrie, ou bien à la stricte observation de la loi.

OBSERVATIONS CONCERNANT LES PÊCHES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

La valeur totale des pêcheries de cette province accuse de nouveau un déficit considérable et se chiffre par $6,346,722, contre $7,817,030 en 1888, soit une diminution de $1,470,308. La diminution a été à peu près générale et non limitée à quelques localités. Au Cap-Breton on l'attribue à l'usage des seines en bourses ainsi qu'à la rareté de la boitte, tandis que dans la division de la Nouvelle-Ecosse proprement dite

si la production des pêches de haute mer a diminué c'est en partie dû au fait qu'on a employé moins de navires sur les bancs.

La pêche à la morue au Cap-Breton a manqué. Le rendement accuse une diminution de 165,901 qtx, comparativement à l'année 1888, qui n'avait pas été bonne.

La pêche du hareng a été faible; celle du maquereau un peu moindre que l'année dernière, mais les prix élevés obtenus ont heureusement dédommagé de la diminution considérable qui s'est produite dans presque toutes les autres branches des pêcheries. On peut dire que la pêche du homard a été satisfaisante, et comme le printemps a été hâtif les pêcheurs et paqueurs en ont grandement profité. Le saumon accuse une diminution de 10 pour 100.

L'inspecteur des pêcheries de l'île du Cap-Breton insiste fortement sur les dommages causés aux pêcheries côtières par les seines en bourses, dragues ou lignes de fond, et fait voir l'à-propos de prohiber ces modes de pêche à moins de trois milles des pointes.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Les relevés de cette province indiquent une augmentation de $125,175, résultat très satisfaisant si l'on tient compte des mauvaises années qui se sont succédées depuis 1886. L'augmentation se marque particulièrement pour la morue, le hareng fumé, le flétan, l'alose et l'éperlan. L'alose abondait dans la baie de Fundy, et l'on a suggéré, pour bien protéger ce poisson, d'en défendre la pêche au moyen d'un règlement avant le 1er juillet. Le saumon continue à décliner. La pêche du maquereau a été faible. Il est venu peu de ces poissons sur les côtes du Nouveau-Brunswick, bien qu'ils abondaient dans la Nouvelle-Ecosse. La pêche au homard a donné à peu près le même résultat que l'an dernier. La production des huîtres augmente.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

La production dans cette province accuse une augmentation de $9,568 comparativement à celle de 1888, bien qu'il y ait eu une diminution considérable dans certaines branches des pêches. Le maquereau a donné à peu près le même rendement qu'en 1888. Le poisson est arrivé à bonne heure, mais l'on a vu peu de bancs à la fin de la saison. Le hareng abondait. Le homard accuse une augmentation et cependant il a été tendu environ 2,000 trappes de moins. Ce succès est dû au fait que la saison a été hâtive, en sorte que la pêche a été de deux semaines plus longue. La pêche aux huîtres a produit 5,396 barils de plus que l'année dernière. Les pêcheurs ont vivement apprécié, dit-on, le service de la protection des pêches côtières par les croiseurs de l'Etat.

QUÉBEC.

Les relevés de la division du golfe et du bas du fleuve Saint-Laurent accusent une augmentation de $131,167 sur la production de 1888, tandis que l'augmentation totale de la province est fixée à $16,181.

La pêche à la morue a bien réussi et le poisson est arrivé plus à bonne heure que d'habitude, bien que la rareté de la boitte et le mauvais temps en automne aient quelque peu nui à la pêche dans quelques localités. Le hareng du printemps abondait, mais la pêche d'automne a manqué. Ce résultat est attribué à l'énorme destruction du hareng pour les fins de l'engrais. La pêche au maquereau a complètement manqué, sauf aux îles de la Madeleine, où il en a été pris 4,000 barils. Il a été constaté une légère augmentation dans le rendement du homard par suite du printemps hâtif et du plus grand nombre de trappes tendues. La pêche au loup marin a encore manqué. Les eaux de l'intérieur de la province accusent une diminution de $114,986.

ONTARIO.

C'est de nouveau un plaisir pour moi de constater que l'augmentation de la production et de la valeur des pêcheries de cette province se continue. La statistique de l'année dernière portait la valeur totale des pêches de l'Ontario à $1,839,869, tandis que cette année le chiffre est de $1,963,123, soit une augmentation de $123,254. Les pêcheries du poisson blanc et de la truite saumonée—les principaux poissons du commerce de la province—sont dans une excellente condition, et d'un autre côté, l'observation rigoureuse des lois de pêche est la garantie d'un avenir prospère.

MANITOBA ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Le rendement des pêcheries de ces provinces indique une légère diminution, due sans aucun doute au fait qu'on s'est moins activement occupé de cette industrie dans certaines localités.

L'inspecteur parle longuement de la prétendue diminution du poisson blanc dans les eaux du Manitoba, et est d'avis qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer tant que les règles et règlements de pêche seront strictement observés. Il recommande d'établir une piscifacture à Winnipeg afin d'y stimuler la production du poisson blanc et des autres variétés qui peuvent vivre dans les eaux du Manitoba. La saison réservée pour le poisson blanc devrait être changée, car il est établi que les dates actuelles ne comprennent pas la plus importante période de la fraie de ce précieux poisson.

On ne semble pas avoir réussi à empêcher les Sauvages et fonctionnaires de la baie d'Hudson de massacrer inconsidérément le poisson blanc aux frayères; en effet ces derniers continuent à en tuer des quantités énormes à l'époque de la fraie afin d'en nourrir les chiens. Je ne puis éviter de répéter ici les observations contenues dans mon rapport de l'année dernière à ce sujet: que tant que les agents des Sauvages ne seront pas convaincus du tort considérable que les Sauvages éprouveront eux-mêmes par suite de ces graves abus, il y a peu à faire pour protéger les pêches du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Les relevés de cette province accusent l'énorme augmentation de près de $1,500,000 sur le rendement de 1888, par suite de la migration sans précédent du saumon dans la rivière Fraser, où l'on a paqué 14,789,856 livres de ce poisson. Le rendement du saumon sur les rivières Skeena et Naas a été également considérable.

Il est à peine possible que cette pêche phénoménale se continue, et l'on a jugé à propos de limiter le nombre de permis au chiffre de 500; 350 seront accordés aux différents établissements de conserves et 150 aux pêcheurs.

Les règlements de 1888 ont été en partie suspendus en 1889, en vertu d'un arrêté du conseil. Une députation représentant les propriétaires d'établissements de conserves de saumon a dernièrement visité Ottawa et s'est prononcée au sujet de certains règlements qui sont de nature à nuire à l'industrie des conserves sur la rivière Fraser. A la suite de ces représentations le département a cru sage de prescrire la réduction des mailles des rets à saumon à $5\frac{3}{4}$ pouces au lieu de 6 pouces, de changer les heures pendant lesquelles la pêche est interdite la semaine, soit à partir de 6 p.m. le samedi au lieu de 6 a.m., enfin, comme il est dit plus haut, de limiter le nombre des permis.

Le rapport du surintendant de la pisciculture à la partie II vous fera voir que plusieurs propriétaires d'établissements de conserves attribuent en grande partie l'énorme augmentation du rendement à la piscifacture de New-Westminster. Il fait plaisir de constater cette augmentation en présence du décroissement constant dans la rivière Columbia.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Du rendement et de la valeur des pêches du Canada, pour les années 1888 et 1889.

Espèces de poisson.	1888.		1889.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		$ cts.		$ cts.
Morue..... Qtx.	1,050,847	4,203,388 00	904,560	3,618,240 00
Morue, désossée ..... Lbs.	3,000	120 00	.....	.....
Hareng, mariné..... Brls.	341,077	1,364,308 00	286,678	1,165,724 00
do fumé.....Boîtes.	1,497,890	373,272 50	2,685,170	666,342 25
do gelé.....Nomb.	22,305,500	133,833 00	} 32,895,881	666,291 41
do frais..... Lbs.	9,653,308	482,821 40		
Homard, conserves en boîtes..... Lbs.	9,597,773	1,207,033 80	10,637,233	1,276,468 20
do dans sa carapace ou vivant..Ton'x.	6,288	276,354 76	5,247	208,020 00
Saumon, mariné..... Brls.	8,464	109,978 00	6,704	84,740 00
do frais..... Lbs.	4,640,660	680,432 00	4,267,173	634,734 20
do conserves en boîtes..... Lbs.	8,878,156	1,110,874 80	20,141,152	2,417,508 16
do fumé ..... Lbs.	30,576	6,115 20	24,714	4,943 00
Maquereau, conserves en boîtes..,.... Lbs.	63,563	7,883 01	196,212	23,544 88
do frais..... Lbs.	540,600	32,436 00	542,500	32,550 00
do mariné..... Brls.	62,756	941,340 00	62,237	874,302 00
Egrefin.. ..... Qtx.	237,183	948,732 00	125,662	532,948 00
Merluche..... Qtx.	121,635	486,540 00	118,714	474,856 00
Merlan ..... Qtx.	121,071	484,284 00	77,196	308,784 00
Truite ..... Lbs.	4,499,860	449,381 00	5,125,493	512,549 30
do marinée ..... Brls.	6,088	60,680 00	4,082	40,820 00
Poisson blanc, mariné..... Brls.	7,563	75,630 00	3,986½	39,865 00
do frais..... Lbs.	8,677,256	626,694 28	9,009,122	645,231 30
Eperlan..... Lbs.	3,723,772	222,674 66	5,011,058	298,951 78
Sardine.....Boucauts.	16,941⅔	104,428 00	23,804	71,412 00
Huîtres.. .. .. Brls.	56,234	163,902 00	63,049	189,897 00
Noues de merluche..... Lbs.	103,557	103,557 00	79,489½	79,489 50
Langues et noues de morue..... Lbs.	16,606	21,560 00	307,247	13,253 50
Gasparot ..... Brls.	28,565	128,541 50	37,470	166,441 00
Alose ..... Lbs.	514,251	30,855 06	170,330	10,219 80
do saumurée .... Brls.	3,950	39,500 00	4,868	48,145 00
Anguille, saumurée..... Brls.	22,594	206,570 00	7,100	71,000 00
do ..... Lbs.	1,590,145	114,778 70	1,378,473	82,708 38
Flétan..... Lbs.	1,368,808	125,405 80	1,903,115	160,059 00
Esturgeon ..... Lbs.	1,892,518	111,116 28	1,773,685	102,127 72
Maskinongé ..... Lbs.	786,981	47,218 86	755,203	45,312 18
Achigan ..... Lbs.	1,034,846	62,090 76	1,153,487	55,725 16
Doré..... Lbs.	3,484,416	194,458 96	3,264,501	182,381 92
Brochet..... Lbs.	1,500,878	55,333 90	1,743,444	69,287 79
Winnoniche .... Lbs.	100,000	6,000 00	100,000	6,000 00
Petite morue..... Lbs.	1,299,895	51,995 80	.....	26,580 00
Plie..... Lbs.	83,650	8,365 00	84,300	8,430 00
Encornet .... Brls.	12,446	49,784 00	11,649	46,596 00
Oolâhan, mariné..... ... Brls.	282	2,820 00	380	3,800 00
do frais..... Lbs.	20,200	2,020 00	82,500	8,250 00
do fumé ..... Lbs.	200	40 00	6,700	1,340 00
Moules	.....	3,000 00	.....	19,950 00
Peaux de phoques à fourrure..... ..Nomb.	27,983	279,830 00	33,570	335,700 00
do loups marins, à pelage doux. "	32,562	31,687 00	33,333	31,583 00
do loutres de mer..... "	100	7,500 00	115	11,500 00
do marsouins .... "	455	1,847 00	777	3,151 00
Huile de poisson..... Galls.	960,541	390,650 90	984,183	407,815 00
Poisson commun et mêlé..... Brls.	40,202	208,851 63	27,275	147,852 48
Poisson employé comme boitte..... "	159,391	231,586 50	217,609	261,347 00
Poisson employé comme engrais..... "	126,449	63,224 50	60,563	30,281 00
Guano.....Ton'x.	1,158	28,950 00	984	24,600 00
Crabes et langoustes, dans la C.-B.....	.....	7,500 00	.....	10,750 00
oisson assorti, dans la C.-B..... ..	.....	.....	942,325	52,486 25

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Du rendement et de la valeur des pêches au Canada, etc.—*Fin.*

Espèces de poisson.	1888.		1889.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		$ cts.		$ cts.
Poisson assorti sur les marchés d'Halifax...	.....	45,500 00	.....	40,500 00
Poisson servant à la consommation locale, non compris dans les rapports.....	.....	203,235 20	.....	295,870 87
Total.....	.....	17,418,510 76	....	17,655,256 03

RÉCAPITULATION.

Provinces.	Valeur.		Diminution.	Augmentation
	1888.	1889.		
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Nouvelle-Ecosse.....	7,817,030 42	6,346,722 00	1,470,308 40	.....
Nouveau-Brunswick.....	2,941,863 05	3,067,039 04	.....	125,176 00
Québec.....	1,860,012 96	1,876,194 19	.....	16,181 23
Ile du Prince-Edouard.....	876,862 74	886,430 84	....	9,568 10
Colombie-Britannique	1,902,195 50	3,348,067 61	.....	1,445,872 11
Ontario.....	1,839,869 09	1,963,122 80	.....	123,253 79
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest..	180,677 00	167,679 55	12,997 45	.....
Totaux.....	17,418,510 76	17,655,256 03	1,483,305 87	1,720,051 23
Augmentation sur 1888...	.....	.....	....	236,745 36

TABLEAU COMPARATIF

Du rendement de chaque pêche dans les différentes provinces du Canada, en 1888 et 1889.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Espèces de poisson.		1888.		1889.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ cts.		$ cts.
Saumon	Barils.	3,236	51,776 00	2,377	38,032 00
do frais	Lbs.	477,214	95,442 80	407,454	81,490 40
do fumé	"	10,176	2,035 20	7,516	1,503 00
do en conserves	Boîtes.	33,210	4,981 50	9,784	1,466 80
Maquereau	Barils.	45,009	675,135 00	43,038	586,317 00
do en conserves	Boîtes.	20,688	2,482 56	62,258	7,470 40
do frais	Lbs.	540,600	32,436 00	542,500	32,550 00
Hareng	Barils.	175,285	701,140 00	127,605	529,432 00
do fumé	Boîtes.	33,000	8,250 00	35,835	8,958 50
do gelé ou frais	Lbs.	3,120	312 00	5,760	691 20
Gasparot	Barils.	14,841	66,784 50	22,858	102,862 00
do	Nomb.	100,000	800 00	150,000	1,200 00
Morue, séchée	Qtx.	753,459	3,013,836 00	587,558	2,350,232 00
do désossée	Lbs.	3,000	120 00	.....	.....
Langues et noues de morue	Barils.	16,029	15,790 00	1,328	13,280 00
Egrefin	Qtx.	216,505	866,020 00	115,956	492,324 00
Morue, fumée	Lbs.	49,000	1,960 00	280,000	11,200 00
Merlan	Qtx.	84,609	338,436 00	56,326	225,304 00
Merluche	"	77,699	310,796 00	79,690	318,760 00
Noues de merluche	Lbs.	68,580	68,580 00	42,328	42,328 00
Flétan	"	991,690	99,169 00	1,155,924	115,592 40
Alose	Barils.	765	7,650 00	1,012	9,585 00
Achigan	Lbs.	23,690	1,421 40	251,541	1,608 40
Truite	"	161,522	16,152 20	148,448	14,844 80
Encornet	Barils.	12,268	49,072 00	11,360	45,440 00
Eperlan	Lbs.	491,138	29,468 28	480,760	28,845 50
Anguille	Barils.	4,379	43,790 00	3,468	34,680 00
Huîtres	"	1,589	4,767 00	2,532	7,596 00
Homard, en conserves	Boîtes.	5,756,891	690,826 92	6,181,763	741,811 80
do expédié frais, vivant, etc.	Ton'x.	4,340	217,914 76	4,212	176,970 00
Huile de poisson	Galls.	511,357	204,542 80	368,290	147,315 80
Guano	Ton'x.	893	22,325 00	661	16,525 00
Poisson employé comme boitte	Barils.	72,434	108,651 00	59,102	88,653 50
do engrais	"	26,509	13,254 50	18,256	9,127 50
Quantité vendue sur le marché d'Halifax		.....	45,500 00	.....	40,500 00
Consommation locale de différents comtés, d'après les relevés		.....	5,412 00	.....	20,400 00
Moules		.....	.....	.....	1,825 00
Total		.....	7,817,030 42	.....	6,346,722 00
Diminution en 1889		.....	.....	.....	1,470,308 42

TABLEAU COMPARATIF

Du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Espèces de poisson.		1888.		1889.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.
Morue	Qtx.	86,695	346,780 00	110,003	440,012 00
Hareng	Barlis.	95,225	380,900 00	81,241	324,964 00
do fumé	Boîtes.	1,448,250	362,062 50	2,614,900	653,725 00
do gelé	Nombre.	22,305,500	133,833 00	22,247,860	133,487 16
Maquereau	Barils.	2,094	31,410 00	2,147	32,205 00
do en conserves	Lbs.	8,515	1,277 25	34,684	4,162 08
Egrefin	Qtx.	18,226	72,904 00	7,507	30,028 00
Merlan	"	36,462	145,848 00	20,870	83,480 00
Merluche	"	31,476	125,904 00	31,906	127,624 00
Flétan	Lbs.	17,970	1,797 00	47,560	4,756 00
Saumon, mariné	Barils.	98	1,568 00	30	480 00
do frais, dans la glace	Lbs.	1,186,740	237,348 00	1,120,239	224,047 80
do en conserves	"	11,002	1,650 30	9,240	1,386 00
do fumé	"	7,000	1,400 00	4,300	860 00
Gasparot	Barlis.	12,951	58,279 50	13,405	60,322 50
Truite	Lbs.	53,725	5,372 50	72,230	7,223 00
Eperlan	"	3,149,468	188,968 08	3,960,938	237,656 28
Alose	Barils.	3,185	31,850 00	3,855	38,550 00
Anguille	"	16,185	161,850 00	1,668	16,680 00
Sardine	Boucauts.	15,963	95,778 00	18,145	54,435 00
Achigan	Lbs.	151,827	9,109 62	87,806	5,268 36
Doré	"	132,200	7,932 00	157,900	9,474 00
Perche	"	45,500	1,365 00	24,700	741 00
Huîtres	Barils.	16,384	49,152 00	17,760	53,280 00
Homard, en conserves	Boîtes.	1,843,368	276,505 20	1,800,573	216,068 76
do	Ton'x.	1,948	58,440 00	1,035	31,050 00
Langues et noues de morue	Barils.	17	170 00	40	400 00
Noues de merluche	Lbs.	34,977	34,977 00	37,161½	37,161 50
Huile de poisson	Galls.	90,692	36,276 80	104,724	41,889 60
Guano de poisson	Ton'x.	265	6,625 00	323	8,075 00
Poisson employé comme engrais	Barils.	25,100	12,550 00	29,207	14,603 50
do boitte	"	30,605	45,907 50	45,185	67,777 50
Encornet	"	178	712 00	289	1,156 00
Poisson gelé	Lbs.	174,895	6,995 80	214,500	8,580 00
Plie	"	83,650	8,365 00	84,300	8,430 00
Moules	Barils.	.....	.....	2,000	12,000 00
Total		.....	2,941,863 05	.....	3,067,039 04
Augmentation en 1889		.....	.....	.....	125,176 00
Poisson employé dans le district nº 1, non compris dans le relevé ci-dessus		.....	.....	.....	75,000 00

TABLEAU COMPARATIF

Du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Espèces de poisson.	1888.		1889.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		$ cts.		$ cts.
Morue..... Qtx.	39,062	156,248 00	21,196	84,784 00
do désossée..... Lbs.	.....	.....	.....	.....
Hareng..... Brls.	32,883	131,532 00	33,940	135,760 00
do fumé..... Boites.	.....	.....	.....	.....
Maquereau..... Brls.	12,648	189,720 00	12,450	186,750 00
do en conserves..... Boites.	34,360	4,123 20	99,270	11,912 40
Egrefin..... Lbs.	92,600	3,704 00	90,000	3,600 00
Merluche..... Qtx.	12,460	49,840 00	7,118	28,472 00
Saumon, frais..... Lbs.	1,563	312 60	1,400	280 00
Gasparot..... Brls.	595	2,677 50	457	2,056 50
Flétan..... Lbs.	8,700	870 00	3,730	373 00
Achigan..... "	700	42 00	1,600	96 00
Truite..... "	74,900	7,490 00	56,820	5,682 00
Eperlan..... "	.....	.....	346,100	20,766 00
Anguille..... Brls.	1,937	19,370 00	1,814	18,140 00
Huitres..... "	35,861	107,588 00	41,257	123,771 00
Homard, en conserves..... Lbs.	1,446,227	173,547 24	2,060,947	247,313 64
Noues de morue et de merluche..... "	168	1,680 00	13,647	4,573 50
Huile de poisson..... Galls.	18,333	7,333 20	13,852	5,540 80
Engrais..... Brls.	11,580	5,790 00	13,100	6,550 00
Guano..... Ton'x.	.....	.....	.....	.....
Poisson frais, consommation locale... Lbs.	.....	15,000 00	.....	.....
Alose..... Brls.	.....	.....	.....	10 00
Total.....	.....	876,862 74	.....	886,430 84
Augmentation en 1889..	.....	.....	.....	9,568 10

TABLEAU COMPARATIF

Du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC.

Espèces de poisson.		1888.		1889.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ cts.		$ cts.
Morue	Qtx.	171,631	686,524 00	185,803	743,212 00
Hareng, mariné	Brls.	30,569	122,276 00	36,356	145,424 00
do fumé	Boîtes.	8,640	2,160 00	1,435	358 75
Maquereau	Brls.	3,005	45,075 00	4,602	69,030 00
Egrefin	Qtx.	1,036	4,144 00	1,749	6,996 00
Flétan	Lbs.	104,948	10,494 80	90,851	9,085 10
Saumon, mariné	Brls.	889	14,224 00	548	8,768 00
do frais	Lbs.	498,143	99,628 60	551,080	110,216 00
do en conserves	"	.....	.....	.....	.....
Alose	"	514,251	30,855 06	170,330	10,219 80
Anguille	"	1,490,295	89,417 70	1,236,591	74,195 46
do marinée	Brls.	93	930 00	150	1,500 00
Sardines	"	2,780	8,340 00	5,659	16,977 00
Esturgeon	"	.....	.....	.....	.....
do	Lbs.	584,220	35,053 20	458,325	27,499 50
Truite	"	538,550	53,855 00	489,700	48,970 00
do	Brls.	161	1,610 00	123	1,230 00
Winnoniche	Lbs.	100,000	6,000 00	100,000	6,000 00
Bar et poisson blanc	"	.....	.....	193,333	15,466 64
Poisson blanc	"	293,472	23,477 76	.....	.....
Maskinongé	"	136,160	8,169 60	129,130	7,747 80
Achigan	"	186,775	11,206 50	110,920	6,655 20
Doré	"	655,465	39,327 90	482,619	28,957 14
Brochet	"	388,530	19,426 50	354,880	17,744 00
Petite morue	Boiss.	75,000	45,000 00	30,000	18,000 00
Langues et noues de morue	Brls.	392	3,920 00	100	1,000 00
Homard, en boîtes	Lbs.	551,287	66,154 44	593,950	71,274 00
Petit poisson et poisson mêlé	Brls.	24,487	104,412 00	11,216	60,303 00
Peaux de loups marins	Nomb.	29,062	29,062 00	26,333	26,333 00
Peaux de marsouins	"	455	1,847 00	777	3,151 00
Huiles de poisson	Galls.	275,814	110,325 60	355,897	142,358 80
Poisson employé comme boitte et engr.	Brls.	114,612	108,658 00	113,322	104,916 00
Guano	Ton'x.	.....	.....	.....	.....
Eperlan	Lbs.	75,166	3,758 30	171,160	8,558 00
Poisson, consommation locale	Brls.	18,670	74,680 00	21,012	84,048 00
Total		.....	1,860,012 96	.....	1,876,194 19
Augmentation		.....	.....	.....	16,181 23

TABLEAU COMPARATIF

Du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO.

Espèces de poisson.		1888.		1889.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ cts.		$ cts.
Poisson blanc	Brls.	4,287	42,870 00	3,518½	35,185 00
do	Lbs.	6,134,244	490,739 52	6,298,507	503,880 56
Truite saumonée	Brls.	5,907	59,070 00	3,959	39,590 00
do	Lbs.	3,650,563	365,056 30	4,344,270	434,427 00
Hareng	Brls.	7,115	28,460 00	7,536	30,144 00
do	Lbs.	9,527,288	476,364 40	10,452,261	522,613 05
Maskinongé	"	650,821	39,049 26	626,073	37,564 38
Achigan	"	671,854	40,311 24	701,620	42,097 20
Doré	"	2,209,901	132,594 06	2,174,344	130,460 64
Brochet	"	455,348	22,767 40	792,417	39,620 85
Esturgeon	"	1,064,818	63,889 08	886,022	53,161 32
Anguille	"	99,850	5,991 00	141,882	8,512 92
Poisson commun	"	2,152,121	64,563 63	2,314,767	69,443 01
Poisson pour la consommation locale	"	271,440	8,143 20	547,429	16,422 87
Total			1,839,869 09		1,963,122 80
Augmentation en 1889					123,253 79

VALEUR et rendement approximatifs des pêches en 1888 et 1889.

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Espèces de poisson.		1888.		1889.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ cts.		$ cts.
Poisson blanc, frais	Lbs.	2,249,540	112,477 00	2,517,282	125,884 10
do salé	Brls.	3,276	32,760 00	468	4,680 00
Doré	Lbs.	486,850	14,605 00	449,638	13,490 14
Brochet	"	657,000	13,140 00	596,147	11,922 94
Esturgeon	"	27,980	1,399 00	110,738	5,536 90
Perche	"			24,025	480 50
Truite	"	12,100	605 00		
Tullibie	"	273,000	2,730 00	172,704	1,727 04
Poisson mêlé	"	286,580	2,961 00	395,793	3,951 93
Total			180,677 00		167,679 55
Diminution en 1889					12,997 45

TABLEAU COMPARATIF

Du rendement de chaque pêche, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Espèces de poisson.		1888.		1889.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
			$ cts.		$ cts.
Saumon	Brls.	4,241	42,410 00	3,749	37,460 00
do frais	Lbs.	2,477,000	247,700 00	2,187,000	218,700 00
do conserves en boîtes	Lbs.	8,833,944	1,104,243 00	20,122,128	2,414,655 36
do fumé	Lbs.	13,400	2,680 00	12,900	2,580 00
Hareng, frais	Lbs.	122,900	6,145 00	190,000	9,500 00
do fumé	Lbs.	8,000	800 00	33,000	3,300 00
Truite, fraîche	Lbs.	8,500	850 00	14,025	1,402 50
Esturgeon	Lbs.	215,500	10,775 00	318,600	15,930 00
Morue noire *(Skil)*, salée	Brls.	484	8,712 00	1,560	18,720 00
Moules	Sacs.	.....	3,000 00	3,500	6,125 00
Flétan, frais	Lbs.	229,500	11,475 00	605,050	30,252 50
do fumé	Lbs.	16,000	1,600 00	.....	.....
Huîtres	Sacs.	2,400	2,400 00	3,000	5,250 00
Oolâhan, mariné	Brls.	282	2,820 00	380	3,800 00
do fumé	Lbs.	200	40 00	6,700	1,340 00
do frais	Lbs.	20,200	2,020 00	82,500	8,250 00
Peaux de phoque à fourrure	Nomb.	27,983	279,830 00	33,570	335,700 00
do à pelage doux	Nomb.	3,500	2,625 00	7,000	5,250 00
Peaux de loutre de mer	Nomb.	100	7,500 00	115	11,500 00
Morse	Nomb.	21	378 00	.....	.....
Huile de poisson	Galls.	64,345	32,172 50	141,420	70,710 00
Crabes et langoustes	.....	.....	7,500 00	.....	10,750 00
Sardine	Lbs.	3,100	310 00	.....	.....
Eperlan, frais	Lbs.	8,000	480 00	52,100	3,126 00
Poisson assorti et poisson mêlé	Lbs.	310,000	23,730 00	322,725	16,136 25
Poisson employé pour la consommation locale, main-d'œuvre chinoise	.....	.....	100,000 00	.....	100,000 00
Morue de roche	Lbs.	.....	.....	39,250	1,962 50
Tooshqua, (morue bleue) fraîche	Lbs.	.....	.....	268,350	13,417 50
Produits de poisson	.....	.....	.....	.....	2,250 00
Total	.....	.....	1,902,195 50	.....	3,348,067 61
Augmentation	.....	.....	.....	.....	1,445,872 11

LOIS DE PÊCHE AU CANADA.

Saisons réservées, au 31 décembre 1881.

Espèces de poisson.	Ontario.	Québec.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Ile du Prince-Edouard.	Manitoba et T. N.-O.
Saumon (aux rets).....	.....	Du 1er août au 1er mai.	Du 15 août au 1er mars	Du 15 août au 1er mars	.....	.....
do (à la ligne).....	.....	Du 15 août au 1er fév.	Du 15 août au 1er fév.	Du 15 août au 1er fév.	....	.....
Truite mouchetée (*Salvelinus Fontinalis*).	Du 5 sept. au 1er mai.	Du 1er oct. au 1er janv.	Du 1er oct. au 1er avril	Du 1er oct. au 1er avril	Du 1er oct. au 1er déc.	Du 1er oct. au 1er jan.
Grosse truite grise, *lunge*, winnoniche et saumon de lac.	.....	Du 15 oct. au 1er déc.	Du 1er oct. au 1er avril.	Du 1er oct. au 1er avril	.....	.....
Doré.....	Du 15 avril au 15 mai.	Du 15 avril au 15 mai.	.....	.....	.....	Du 15 avril au 15 mai.
Achigan et maskinongé...	Du 15 avril au 15 juin.	Du 15 avril au 15 juin.	.. ..	.....	.....	....
Poisson blanc et truite saumonée.....	Du 1er nov. au 30 nov.	.....	.. ..	.....	.....	.....
Poisson blanc.....	....	Du 10 nov. au 1er déc.	.....	.....	.....	Du 5 oct au 10 nov.
Bar.....	.....	.....	....	Du 1er mars au 1er oct.	.....	.....
Eperlan.....	.....	Du 1er avril au 1er juil.	Du 1er avril au 1er juil.	Du 1er avril au 1er juil.	Du 1er avril au 1er juil.	.....
		L'usage, sans licence, de rets à poche est défendu.				
Homard...	.....	Du 15 juillet au 31 déc.	Du 1er juil. au 31 déc. Sur la côte Atlantique, depuis le cap Canso jusqu'à la frontière, E.-U., du 15 juil. au 31 déc., dans les autres eaux de la N.-E. et du N.-Brunswick.	Du 1er juil. au 31 déc.	Du 15 juillet au 31 déc.	....
Esturgeon.....	.....	.....	.....	Du 31 août au 1er mai.	.....	Du 1er mai au 15 juin.
Huîtres.....	.....	Du 1er juin au 15 sept.	Du 1er juin au 15 sept.	Du 1er juin au 15 sept.	Du 1er juin au 15 sept.	.....

NOTE.—Les règlements suivants sont applicables à la province de la Colombie-Britannique :—

1. La pêche aux rets n'est permise que sous l'autorité de licences.
2. Les rets à saumon devront avoir des mailles d'au moins 6 pouces étendues.
3. L'emploi des filets dérivants sera restreint aux eaux à marée. Les filets ne devront barrer plus d'un tiers d'une rivière. La pêche sera discontinuée depuis 6 p.m. le samedi jusqu'à 6 a.m. le lundi.
4. Le ministre de la marine et des pêcheries déterminera le nombre des bateaux, seines ou rets qui seront enployés sur chaque cours d'eau.
5. La saison réservée pour la truite est fixée depuis le 15 octobre jusqu'au 15 mars.

ANALYSE DES LOIS DE PÊCHE.

La pêche aux rets de toute sorte est défendue dans les eaux publiques, excepté sous l'autorité de baux ou de licences.

La grandeur des rets est réglée de manière à empêcher de tuer le jeune poisson. Les rets ne peuvent être tendus, et l'on ne peut se servir de seines de manière à barrer les chenaux et les baies.

Il est pourvu à un certain temps réservé chaque semaine à part les saisons réservées spéciales.

L'usage des substances explosives ou empoisonnées pour la capture du poisson est illégal.

Les barrages des moulins devront être munis de bonnes passes-migratoires. Des modèles ou dessins seront fournis sur demandes par le département.

Les dispositions ci-dessus et les saisons réservées sont augmentées dans des cas spéciaux, sous l'autorité de l'Acte des pêcheries, par une défense totale de pêcher à des époques fixes.

PISCICULTURE.

On trouvera dans la partie II de ce rapport des détails complets sur les opérations de pisciculture pendant la saison de 1889.

SERVICE DE LA PROTECTION DES PÊCHERIES.

Comme le rapport du lieutenant Gordon, M.R., qui forme la partie III du présent rapport, s'étend longuement sur les opérations des navires employés au service de la protection pendant l'année il me suffira, je crois, de mentionner ici les noms de ces navires, savoir :—les steamers *Acadia, La Canadienne, Stanley* et *Cruiser*, qui appartiennent à l'Etat et sont commandés respectivement par le lieutenant Gordon, M.R., le commandant Wakeham et les capitaines McLaren et Holmes, le steamer *Dream* (affrété), commandé par le capitaine J. H. Pratt, la goëlette *Vigilant*, propriété de l'Etat, sous les ordres du capitaine C. T. Knowlton, et le *Critic* (affrété), commandé par le capitaine J. H. Pouliot.

On observera que le nombre des goëlettes qui ont fait partie de la flotte pendant la dernière saison a été réduit à deux, le steamer *Stanley* ayant remplacé les navires à voiles qui étaient employés autrefois. Il a été constaté que ce changement était dans l'intérêt du service, car le steamer n'ayant pas à compter sur le vent peut exercer la surveillance sur un parcours de la côte beaucoup plus étendu que le navire à voiles. Actuellement le gouvernement est à étudier la question de n'employer que des steamers, et il n'y a pas de doute, s'il est nécessaire de maintenir le service, que de petits steamers avec un faible tirant d'eau et qui ne dépenseront que peu de houille pourraient être employés d'une manière très avantageuse.

A part le service qu'ils avaient accompli à la dernière saison plusieurs des navires ont contribué fortement à faire observer les règlements relatifs au homard mieux qu'on ne l'avait encore fait auparavant, ce qui démontre à l'évidence l'avantage d'avoir sur la côte des fonctionnaires complètement indépendants de toutes les influences qui gênent très naturellement l'employé de la localité. Je puis rapporter à ce propos que pendant la dernière saison les préjugés locaux dans une ou deux causes qui ont été soumises au département était tellement opposés à l'exécution des règlements des pêcheries qu'il a été impossible de trouver, dans l'endroit, des fonctionnaires pour servir les warrants. Le coût total du service de la protection des pêcheries, dont vous trouverez les détails sous un chef particulier, avec indication du montant pour chaque bâtiment, s'est élevé à la somme de $69,045.89. Cette somme devra être réduite de $2,631.41, partie du coût du *Cruiser* pendant la saison, imputable au département des douanes (car ce navire fait le service de ces deux départements), ce qui porte le coût net du service de la protection pendant l'année de calendrier à $66,414.48, contre $77,102.00 en 1888.

Le service a été fait, pendant la dernière saison, d'une manière très satisfaisante, et les navires des Etats-Unis ont témoigné de leur désir manifeste de bien observer les règlements. Tout frottement entre les capitaines et les employés du service de la protection a été évité, tandis que l'existence du prétendu système de permis *modus vivendi* a été un puissant facteur pour maintenir le bon ordre et la bonne entente. Les permis accordés ont été de 78, contre 36 en 1888, et le montant perçu de $9,589.50, contre $3,831.00 en 1888, soit une augmentation de 42 permis et de $5,758.50 comparativement à l'année précédente.

Comme les deux années pendant lesquelles ces permis sont accordés en vertu du *modus vivendi* expirent le 15 février de l'année prochaine, il sera nécessaire, à moins qu'il ne soit conclu un nouvel arrangement ou qu'il ne soit pourvu de continuer le système actuel, d'avoir recours aux dispositions bien contestées du traité de 1818.

La seule saisie pratiquée pendant l'année a été celle de la goëlette de pêche des Etats-Unis *Mattie Winship*, capitaine Conrod W. Ericson, 73 tonneaux, de Gloucester, Mass., par le capitaine Knowlton, du *Vigilant*, pour pêche faite en contravention au large du Cap-Nord, dans le comté de Victoria, le 31 mai 1889. Ce navire a fourni caution, puis a été libéré moyennant le paiement fait à la couronne d'une amende de $2,000 et des frais.

La cour de vice-amirauté de la Nouvelle-Ecosse a rendu jugement au mois de novembre dans la cause de la goëlette *David J. Adams*, saisie en 1886 pour avoir préparé du poisson au large de Digby, N.-E., maintenant la confiscation du navire et ordonnant de le vendre à l'encan public. C'est ce qui a eu lieu à la suite des avis prescrits, et la vente a rapporté $1,400.

PRIMES DE PÊCHE.

Les paiements pour ce service ont lieu en vertu de l'acte passé en 1882 et intitulé: "Acte pour encourager le développement des pêcheries maritimes et la construction de bâtiments de pêche."

Depuis cette période il a été distribué $150,000 chaque année aux pêcheurs et navires de pêche qui avaient droit de recevoir des primes en vertu des règlements que le gouverneur général en conseil a le pouvoir de prescrire d'après l'acte.

Le nombre total des réclamations reçues en 1888 a été de 16,027, contre 15,576 en 1887, soit une augmentation de 451 en 1888. Sur ce nombre 113 ont été rejetées parce que ceux qui les faisaient ne s'étaient pas conformés aux règlements, et 328 mises de côté pour être examinées.

Le nombre total des réclamations payées au cours de l'année 1888 a été de 15,599, soit une augmentation de 183 comparativement à l'année 1887.

Le montant total des primes payées d'après la base de $1.50, la tonne, pour les navires, et de $3, pour chaque homme, aux pêcheurs, s'est élevé à $150,185.53, diminution de $13,572.39 sur l'année précédente. La diminution est due principalement à la réduction de 50 centins par tonne sur le taux de la prime payable aux navires afin d'obtenir que la dépense ne dépasse pas le crédit.

Le nombre des navires qui ont reçu la prime en 1888 a été de 827 avec un tonnage collectif de 31,640 tonneaux—augmentation de 15 navires et de 671 tonneaux.

Le nombre des bateaux pour lesquels la prime a été payée s'est élevé à 14,772, contre 14,605 en 1887, et le nombre des pêcheurs à 28,256, soit une augmentation de 167 bateaux, comparativement à l'année précédente.

Pour les détails des paiements faits aux navires et bateaux, *voir* l'annexe 2.

Comme il a été représenté au département qu'il était désirable de changer le mode de distribution de cette prime, la lettre circulaire suivante a été envoyée aux membres du parlement et à d'autres personnes des comtés dans lesquels ces deniers sont distribués.

Cette circulaire, ainsi qu'on le verra, explique d'une manière détaillée le mode actuel de paiements, et demande qu'on suggère les moyens d'améliorer le système :—

BUREAU DU MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,
OTTAWA, 3 juin 1889.

MONSIEUR,—Vous vous rappellerez sans aucun doute que lors de la dernière session, la Chambre des Communes a discuté la question de la distribution du crédit annuel de $150,000 pour venir en aide au développement des pêcheries maritimes, etc., en vertu des dispositions du ch. 97 des Statuts revisés du Canada.

La méthode suivie actuellement pour obtenir le paiement de la prime de pêche (ainsi qu'on l'appelle) est la suivante :—

Des formules de réclamations en blanc sont fournies aux pêcheurs par l'entremise des fonctionnaires des pêcheries et percepteurs de douanes, ou autres personnes, à des endroits spécifiés, autorisées à faire la distribution de la prime.

Lorsque les blancs ont été remplis les réclamations sont remises aux fonctionnaires mentionnés plus haut, qui les attestent et les transmettent au département.

Des chèques en faveur de chaque réclamant accompagnés de listes sont transmis aux fonctionnaires qui ont certifié les réclamations pour être par eux distribués à qui de droit.

Les réclamations de la Nouvelle-Ecosse sont payées au moyen d'un chèque à la banque de Montréal, à Halifax, celles du Nouveau-Brunswick à la banque de Montréal, à Saint-Jean, celles de Québec à la banque de Montréal, à Ottawa, et celles de l'Ile du Prince-Edouard à la banque de la Nouvelle-Ecosse, à Charlottetown.

Ci-annexés se trouvent les règlements qui régisent le paiement des primes de pêche et ont été approuvés par l'arrêté du conseil du 30 septembre 1888.

Ayant promis d'étudier soigneusement ce qui pourrait être suggéré afin de débourser ces deniers d'après un mode meilleur, je serai fier de connaître quelles sont vos vues à ce sujet.

Je demeure,
Fidèlement à vous,
CHARLES H. TUPPER.

Les deux tiers au moins des réponses reçues étaient en faveur de la continuation du système actuel. Une personne se plaint de la manière dont les réclamations sont vérifiées, mais il n'est suggéré par personne de payer ces réclamations d'une autre manière qu'au moyen d'un chèque en faveur du réclamant.

Le département peut donc conclure avec raison qu'à tout prendre le système ne peut être perfectionné.

DÉPENSES.

Le département a dépensé pendant l'exercice $355,595.93 du crédit de $375,000 qui lui avait été voté, ce qui laisse une balance non dépensée de $19,904.07. Ce montant est dévolu au trésor, car aucune partie n'a été reportée au compte de la dépense de l'exercice en cours.

Cette dépense se répartit comme suit:—

Pêcheries	$ 83,684 18
Pisciculture	41,315 12
Service de la protection des pêcheries	69,693 82
Primes de pêche	149,990 63
Divers	10,912 18
Total	$ 355,595 93

Le rapport de l'auditeur général contient tous les détails de cette dépense sous le chef régulier.

En sus de ce que dessus le sommaire suivant indique les appointements et déboursés des fonctionnaires des pêcheries dans les différentes provinces, ainsi que la dépense occasionnée par l'entretien des différents établissements de pisciculture du Dominion.

Pêcheries, Ontario	$	19,264 98
do Québec		12,991 63
do Nouvelle-Ecosse		20,201 09
do Nouveau-Brunswick		20,298 00
do Ile du Prince-Edouard		3,746 69
do Colombie-Britannique		4,333 63
do Manitoba		2,848 16
Total	$	83,684 18

Pisciculture, piscifacture de Newcastle	$	6,122 62
do do de Sandwich		3,784 70
do do de Tadoussac		2,457 71
do do de Gaspé		1,773 93
do do de Magog		1,287 98
do do de Ristigouche		4,709 10
do do de Bedford		3,824 61
do do de Sydney		2,864 14
do do de Miramichi		1,929 17
do do de la rivière Saint-Jean		1,221 00
do do de la rivière Dunk		140 31
do do de la rivière Fraser		4,933 26
Compte général		6,266 59
Total	$	41,215 12

Cette dépense se subdivise comme suit :—

	$ cts.	$ cts.
Ontario.		
Appointements des employés	9,958 83	
Déboursés des employés	8,617 27	
Divers	688 88	
Total		19,264 98
Québec.		
Appointements des employés	8,229 53	
Déboursés des employés	4,572 10	
Divers	190 00	
Total		12,991 63
Nouvelle-Ecosse.		
Appointements des employés	14,537 19	
Déboursés des employés	5,352 28	
Divers	311 62	
Total		20,201 09
Nouveau-Brunswick.		
Appointements des employés	12,805 31	
Déboursés des employés	7,339 41	
Divers	153 28	
Total		20,298 00
Ile du Prince-Edouard.		
Appointements des employés	3,110 08	
Déboursés des employés	636 61	
Total		3,746 69
Colombie-Britannique.		
Appointements des employés	3,039 50	
Déboursés des employés	1,198 76	
Divers	95 37	
Total		4,333 63
Manitoba.		
Appointements des employés	1,560 00	
Déboursés des employés	1,273 16	
Divers	15 00	
Total		2,848 16
Total par provinces		83,684 18
DIVERS.		
Frais judiciaires et autres dépenses	1,220 31	
Exposition des produits des pêcheries du Canada	1,150 20	
Déboursés se rattachant à la distribution des primes de pêche	7,136 96	
Victoria Hall (piscifacture)	1,404 71	
Total		10,912 18
Grand total		94,596 36

PISCICULTURE.

	$ cts.	$ cts.
Piscifacture de Newcastle.		
Appointements	1,388 75	
Divers déboursés	4,733 87	
Total		6,122 62
Piscifacture de Sandwich.		
Appointements	849 96	
Divers déboursés	2,934 74	
Total		3,784 70
Piscifacture de Tadoussac.		
Appointments	984 00	
Divers déboursés	1,473 71	
Total		2,457 71
Piscifacture de Gaspé.		
Appointements	666 63	
Divers déboursés	1,107 30	
Total		1,773 93
Piscifacture de Magog.		
Appointements	600 00	
Divers déboursés	687 98	
Total		1,287 98
Piscifacture de Ristigouche.		
Appointements	960 00	
Divers déboursés	3,749 10	
Total		4,709 10
Piscifacture de Bedford.		
Appointements	1,300 00	
Divers déboursés	2,524 61	
Total		3,824 61
Piscifacture de Sydney.		
Appointements	860 00	
Divers déboursés	2,004 14	
Total		2,864 14
Piscifacture de Miramichi.		
Appointements	500 00	
Divers déboursés	1,429 17	
Total		1,929 17

PISCICULTURE—*Fin.*

Piscifacture de la rivière Saint-Jean.	$ cts.	$ cts.
Appointements	600 00	
Divers déboursés	621 00	
Total		1,221 00
Piscifacture de la rivière Dunk.		
Appointements	99 99	
Divers déboursés	40 32	
Total		140 31
Piscifacture de la rivière Fraser.		
Appointements	2,100 00	
Divers déboursés	2,833 26	
Total		4,933 26
COMPTE GÉNÉRAL.		
Appointements	2,250 00	
Divers déboursés	4,016 59	
Total		6,266 59
Total, pisciculture		41,315 12

NOTE.—La piscifacture de la rivière Dunk a été fermée le 30 septembre 1888.

ETAT des dépenses relatives au service de protection des pêcheries, pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

Service.	Montant.	Total.
Vapeur "Acadia."	$ cts.	$ cts.
Gages des officiers et des hommes	7,349 92	
Provisions	2,466 99	
Houille	3,723 01	
Réparations aux machines	655 00	
Divers déboursés	3,600 72	
		17,795 64
Vapeur "La Canadienne."		
Gages des officiers et des hommes	7,283 81	
Provisions	2,941 08	
Houille	1,061 41	
Divers déboursés	4,747 74	
		16,034 04
Vapeur "Stanley."		
Gages des officiers et des hommes	4,597 34	
Provisions	2,496 23	
Houille	2,281 01	
Divers déboursés	1,397 10	
		10,771 68
Vapeur "Cruiser."		
Gages des officiers et des hommes	1,815 32	
Provisions	468 24	
Combustible	514 82	
Réparations	1,719 54	
Divers déboursés	744 99	
		5,262 91
Vapeur "Dream."		
Gages des officiers et des hommes	2,778 17	
Provisions	754 85	
Combustible	941 21	
Affrétement, 13⅓ mois	4,000 00	
Divers déboursés	272 58	
		8,746 18
Goëlette "Vigilant."		
Gages des officiers et des hommes	3,172 53	
Provisions	1,223 57	
Divers déboursés	964 77	
		5,360 87
Goëlette "Critic."		
Gages des officiers et des hommes	1,946 38	
Provisions	687 97	
Affrétement	1,204 66	
Divers déboursés	353 00	
		4,192 01
Yacht à vapeur douanier "Argus," employé à des services spéciaux		128 91
Compte général, divers déboursés		642 40
Bureau de renseignements des pêcheries		110 62
Total		69,045 89

ETAT des dépenses relatives au service de protection des pêcheries—*Fin.*

Service.	Montant.	Total.
Récapitulation	$ cts.	$ cts.
Vapeur "Acadia."	17,795 64	
do "La Canadienne."	16,034 04	
do "Stanley."	10,771 68	
do "Cruiser."	5,262 91	
do "Dream."	8,746 81	
Goëlette "Vigilant."	5,360 87	
do "Critic."	4,192 01	
Vapeur "Argus," spécial	128 91	
Compte général	642 40	
Bureau de renseignements des pêcheries	110 62	
Total		69,045 89
Ce montant sera réduit de $2,631.45, soit la part de la dépense faite par le "Cruiser" et payée par le département des douanes		2,631 45
Dépense, service de la protection des pêcheries		66,414 44

RECETTES.

ETAT des recettes provenant des pêcheries versées au crédit du receveur général du Canada pendant l'exercice clos le 30 juin 1889.

	$ cts.	$ cts.
Ontario—		
Loyers, honoraires de permis et amendes	24,266 06	
Québec—		
Loyers, honoraires de permis et amendes	3,390 79	
Nouvelle-Ecosse—		
Permis de pêche et amendes	2,744 23	
Nouveau-Brunswick—		
Loyers, permis de pêche et amendes	8,642 88	
Colombie-Britannique—		
Loyers, permis de pêche et amendes	6,416 00	
Manitoba—		
Permis de pêche et amendes	848 00	
Ile du Prince-Edouard—		
Permis de pêche et amendes	140 00	
		46,447 96
Produit de vente de la truite mouchetée		352 50
		46,800 46
MOINS—Remboursement		360 00
Total		46,440 46

HUITRIÈRES.

ÉTUDE SUR LA CONDITION ET LE RÉTABLISSEMENT DES HUÎTRIÈRES.

La consommation ou la demande des huîtres au Canada est considérable, en effet il n'a pas été importé en 1888 moins de 1,698 barils, sans compter 234,502 gallons écaillées en tinettes, et 198,543 livres en boîtes ou de conserves.

Les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard n'en produisent annuellement que pour environ $165,000, et la dernière province donne à elle seule les deux tiers au moins de cette somme. On prétend même que le Canada ne fournit pas un tiers de toutes les huîtres qui y sont consommées.

Il n'y a pourtant rien qui puisse empêcher le Canada de fournir la demande d'hîtres du pays. Les marchés de l'intérieur sont d'un accès facile, et la consommation domestique augmenterait certainement si l'article provenait de nos propres ressources et était fourni à un prix moins élevé. L'étendue des huîtrières, sur les côtes canadiennes, est très considérable et les localités sont admirablement situées et propres à la croissance et à la nutrition du mollusque. On a trouvé des huîtres aux endroits suivants de la baie des Chaleurs à la baie Verte, savoir : entre les bancs de Caraquet, à Caraquet, Saint-Simon, le havre et ravin Shippégan, Tabusintac, l'Eglise Brûlée, la baie du Vin et plusieurs autres endroits dans la baie Miramichi, Kouchibouguac, Richibouctou, Bouctouche, Cocagne, Shédiac et la baie Verte. Dans la Nouvelle-Ecosse il s'en trouve à la rivière Philippe, Pugwash, Tatamagouche, la rivière Jean, Pictou, Tracadie, Mabou, Margaree, Sydney, Albert-Bridge, County-Harbor, la rivière de Sainte-Marie, Liscomb-Harbor, Jeddore-Head, et presque dans tous les lacs du Bras-d'Or. Il en est de même aussi sur tout le long de la côte de l'Ile du Prince-Edouard, et plusieurs endroits de la Colombie-Britannique conviennent également bien au développement et à la culture des huîtres.

La plupart des endroits que je viens de nommer possèdent les restes d'huîtres qui, sous le rapport de la délicatesse du goût et des propriétés nutritives, ne le cèdent à aucune des variétés les plus choisies que l'on cultive sur les côtes des Etats-Unis. On pourrait sur les rivages exposés aux marées de l'Ile du Prince-Edouard et du Nouveau-Brunswick principalement, obtenir d'énormes quantités d'huîtres de la meilleure qualité si l'on augmentait les facilités naturelles de production au moyen d'un système convenable de culture et de protection. Et l'on peut se former une légère idée du résultat probable d'un système soigneux de culture en se rappelant que l'huître fécondée produit à chaque saison près de 1,000,000 d'œufs.

En 1880 cette industrie a rapporté aux Etats-Unis $13,403,852, dont 80 pour 100 venaient de la baie Chesapeake. Cette productivité extraordinaire n'est due qu'à un usage modéré des huîtrières existantes joint à une culture soigneuse et intelligente de la part des particuliers auxquels certaines étendues des rivages avaient été réparties, et qui les ont exploitées régulièrement. L'adaptation de mesures semblables aux pêcheries des côtes de nos provinces maritimes donnerait les mêmes résultats.

En France, en 1881, 29,431 hommes, femmes et enfants ont été employés de septembre à juin à prendre 374,985,770 huîtres, valant 12,061,753 francs, l'équivalent de $412,350.60. Ce résultat a été obtenu des seules huîtrières publiques, indépendamment de celles appartenant à des particuliers.

On peut dire que la stricte observation des décrets de 1852 relatifs à l'exploitation des pêcheries a grandement contribué au succès de l'ostréiculture en France ainsi qu'à la prospérité actuelle de cette industrie. Ces décrets, dont le résultat a démontré la sagesse et l'opportunité, étaient destinés à arrêter le pillage et l'épuisement des huîtrières et soumettaient l'exportation des mollusques à des règlements sévères.

L'application persévérante de ces mesures, les soins incessants, les encouragements et les exemples que l'administration de la marine n'a pas cessé de donner ont eu pour effet de rétablir les huîtrières naturelles à peu près épuisées et d'amener la reprise des opérations d'ostréiculture par des particuliers.

La valeur des huîtres pêchées en Angleterre en 1883 a été de près de $10,000,000 —£2,000,000.

Le professeur Huxley, sir James Caid et M. Shaw Lefebvre ont fait un rapport au gouvernement anglais vers l'année 1863 dans lequel ils attiraient l'attention sur la diminution de l'approvisionnement d'huîtres par suite du manque de naissain. Ils recommandaient l'acquisition par des particuliers ou compagnies des fonds de mer propres à l'ostréiculture.

M. Archibald Young, l'inspecteur des pêcheries d'Ecosse, dans un rapport sur les pêcheries d'huîtres et moules, fait l'observation suivante: "La pêche faite sans discernement ni règle sur les bancs auxquels des huîtres ou moules sont attachées signifie tout simplement la destruction complète de ces huîtres ou moules dans un espace de temps plus ou moins long—principalement s'il n'est pas observé de saison réservée et si le jeune mollusque est emporté et vendu au lieu d'être replacé sur le banc."

Le secret de toute la question c'est que dans les endroits où la culture des huîtres et des moules a réussi la personne qui l'avait entreprise avait obtenu du gouvernement le privilège exclusif d'exploiter elle-même les bancs et n'avait pas été dérangé par d'autres qui auraient pu prétendre au droit d'y pêcher; en d'autres mots les pêcheries sont exploitées précisément de la même manière que les fermes dans lesquelles le cultivateur sème pour récolter ensuite dans la saison convenable. La permission accordée au public en général de pêcher les huîtres ou moules, sans restrictions ni règlements, signifie la destruction inévitable des bancs—tôt ou tard."

Le professeur W. F. Ganong, du Nouveau-Brunswick et maintenant professeur à l'université d'Harvard, dit ce qui suit relativement à la condition de nos huîtrières:—

"L'industrie huîtrière de l'Acadie a les deux avenirs suivants:—pêche libre et destruction lente, ou intervention vigoureuse du gouvernement et prospérité longue et durable. La clef de toute la question c'est l'intervention du gouvernement. La chose a bien réussi dans d'autres pays, elle réussira aussi bien ici dans les mêmes conditions, Si le gouvernement intervient, il aura deux choses à faire:—régler la pêche dans les huîtrières publiques, et encourager la culture par des sociétés et particuliers."

"Dans le premier cas il devra déterminer la position et l'étendue des bancs, régler qu'on ne devra pêcher sur un banc qu'une fois à tous les trois ans, et faire observer rigoureusement la saison réservée. De plus, les pêcheurs devront—sous peine de fortes amendes—rejeter à l'eau toutes les huîtres n'ayant pas une certaine grosseur; certains endroits dans chaque district seront désignés pour les machines à enlever la vase, mais tout en accordant d'amples facilités il ne devra pas être permis de s'en servir à moins d'une certaine distance d'aucun banc vivant. La pêche à travers la glace devra également être réglementée de façon à ce que les déchets ne puissent tomber dans les bancs. Quant à l'encouragement de la culture il faudra passer des lois qui assurent à l'ostréiculture les mêmes droits pour ses produits et la protègent du vol aussi bien que le fermier sur terre. Il faudrait aussi réserver des fonds dans de bonnes localités et les affermer pendant de longues périodes, mais, règle générale, on ne devrait pas empiéter sur les huîtrières publiques.

" Des bancs devront toujours être réservés à la pêche publique. Le gouvernement ne devra pas se presser d'enlever aux citoyens la liberté de prendre les limites non parquées en observant les règles du sens commun. Les particuliers devraient aussi être encouragés à prendre les huîtres pour la culture sur nos propres bancs, car il n'y en a pas de meilleures ni d'aussi bonnes pour notre climat."

Au cours d'un débat intéressant, lors de la dernière session du parlement, M. le sénateur Poirier a attiré l'attention du Sénat sur les pêcheries d'huîtres du *Dominion* et fait allusion en particulier à la destruction énorme des petites huîtres et du naissain par la pêche pendant l'hiver à travers la glace. Le sénateur Macfarlane, dont l'opinion est importante à raison de sa grande expérience, fit remarquer que beaucoup de gens auraient à souffrir si l'on empêchait la pêche en hiver. Mais d'un autre côté il appuya fortement la proposition que le gouvernement rétablit les bancs épuisés.

Les membres de la commission spéciale nommée en 1887 pour s'enquérir de la condition des pêcheries d'hiver du Canada ont fait plusieurs recommandations et suggestions relativement à la nécessité d'adopter de nouveaux règlements pour assurer la conservation et l'amélioration de cette importante industrie, et leur rapport, à la suite d'une inspection personnelle des huîtrières, indiquent qu'ils ont été surpris de constater la grande étendue des fonds convenables à l'ostréiculture au Canada. Plusieurs des bancs étaient détruits tandis que d'autres s'épuisaient rapidement faute de culture convenable et de protection et parce qu'on les draguait sans distinction ni prévoyance.

En France et dans les îles britanniques de même que dans certaines parties des Etats-Unis, les huîtrières sont divisées en pêcheries privées et publiques, et le système des baux ou permis y prévaut.

C'était l'intention du parlement dès 1868 d'encourager de la même manière le développement de cette industrie, ainsi que le démontrent les dispositions du 31e Vict., ch. 60.

En effet le parlement pourvoit par cet acte à ce qu'il soit accordé des permis ou baux conférant le droit exclusif de pêcher les huîtrières dans aucune des baies, anses, ports, creeks, rivières, ou entre aucune des îles de la côte du Canada.

POLLUTION DES COURS D'EAU.

La coutume de jeter les rebuts des scieries dans les eaux publiques est excessivement dommageable, principalement lorsque c'est dans des cours d'eau fréquentés par le poisson ou navigables. Comme l'industrie manufacturière est aujourd'hui de si grande importance au pays, elle commande l'attention plus que ne le font les privilèges publics de pêche, ou le droit de navigation. Aussi, est-il très difficile quelquefois d'agir en présence d'une vaste industrie de nature lucrative et ramifiée, si l'objet que l'on se propose est d'encourager ce qui peut paraître d'un intérêt secondaire ou d'assurer les droits publics contre quelque événement plus ou moins éloigné. C'est un fait indéniable toutefois que le dommage causé à nos pêches d'eau douce et à la navigation par la pollution et l'obstruction des eaux au moyen des rebuts de scieries et fabriques va en augmentant. A moins donc qu'il ne soit adopté de promptes mesures pour faire cesser ce qui menace de causer un dommage sérieux et permanent à la navigation et aux pêcheries, les intérêts particuliers qui profitent actuellement de la négligence apportée à l'accomplissement d'un devoir envers le public pourront peut être y perdre davantage en fin de compte et se trouver en antagonisme avec le public en général. Ce n'est simplement qu'une question de frais pour trouver des moyens

d'obvier à ces dommages considérables. Dans la plupart des cas une dépense modérée faite avec discernement et ne représentant qu'une faible proportion des profits des propriétaires de moulins suffirait pour parer aux graves conséquences des négligences passées et présentes.

On a usé de beaucoup d'indulgence à l'égard des propriétaires de moulins et fabriques pendant les dernières années. Plusieurs d'entre eux ont promis à maintes reprises de s'occuper de la manière de remédier au mal, mais au lieu d'en agir ainsi ils semblent avoir compté avec la plus grande confiance que la pratique tolérée pendant les années passées étant devenu en quelque sorte un privilège reconnu—excusé du moins sinon autorisé par l'importance et les avantages considérables des industries manufacturières—n'était exposée simplement qu'à la formalité d'une protestation périodique et de reproches stériles. Il est donc bien à regretter que des hommes possédant tant d'énergie et de ressources pratiques ne se soient pas consultés ou entendus afin de diminuer, sinon de faire disparaître entièrement le mal dont le public se plaint avec tant de raison.

Conformément à certaines dispositions du statut 22 Vict., ch. 62 des Statuts revisés du Canada, le règlement suivant a été adopté le 16 mai 1860:—

Règlement n° 9.—"A l'avenir il ne devra être jeté ni dosses ni rebuts de moulins d'aucune sorte dans aucune rivière ou cours d'eau qui pourra avoir été affermé ou réservé par la Couronne pour la propagation du poisson, ou sur lesquels des passes-migratoires seront construites."

Le paragraphe 2 de l'article 18 de l'Acte des pêcheries de 1865 (29 Vict., ch. 11), après avoir défendu de jeter de la chaux ou d'autres substances délétères dans les cours d'eau continue ainsi:—"ni de sciures de bois ou déchets de moulin dans les cours d'eau fréquentés par le saumon, la truite, le doré ou l'achigan, sous peine d'une amende n'excédant pas cent piastres."

Le statut 31 Vict., ch. 60, sanctionné le 22 mai 1868, contient la disposition suivante concernant les dommages causés aux pêcheries et la pollution des rivières:—

"On ne jettera ni ne laissera passer ou séjourner de chaux, de substances chimiques, de drogues, de matières vénéneuses (liquides ou solides), de poisson mort ou gâté, ou d'autres substances délétères dans les eaux fréquentées par quelqu'une des espèces de poissons spécifiées dans le présent acte, ni de sciures de bois ou déchets de moulin dans les cours d'eau fréquentés par le poisson, sous peine d'une amende n'excédant pas cent piastres."

Le 23 mai 1873, le parlement passa l'acte suivant:—

ANNO TRICESIMO-SEXTO.

VICTORIÆ REGINÆ.

CHAPITRE LXV.

Acte à l'effet de mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables.

[*Sanctionné le* 23 *mai* 1873.]

CONSIDÉRANT qu'il importe d'établir des dispositions dans le but de protéger les cours d'eau et rivières navigables: A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit:—

1. A compter de la passation du présent acte, nul propriétaire ou nul locataire de moulin à scies, ni aucun ouvrier y employé, ni aucune autre personne que ce soit, ne jettera, ni ne fera jeter, ni ne permettra que l'on jette des sciures, rognures, dosses, écorces ou déchets de bois de toute nature dans aucun cours d'eau ou aucune rivière navigable, au-dessus et au-dessous du point où ce cours d'eau ou cette rivière cesse d'être navigable.

2. Quiconque enfreindra les dispositions de la section précédente sera passible pour la première contravention d'une amende de pas moins de vingt piastres, et, pour toute récidive, d'une amende de pas moins de cinquante piastres, et cette amende pourra être recouvrée sommairement de la manière prescrite pour le recouvrement des amendes, en vertu de " l'*Acte des Pêcheries.*"

3. Il sera du devoir des différents officiers des pêcheries de faire, en vertu du présent acte, l'inspection des cours d'eau et rivières navigables, et d'en transmettre un rapport de temps à autre, et de poursuivre tous ceux qui contreviendront aux dispositions du présent acte; et ces officiers auront et exerceront, pour la mise à exécution du présent, tous les pouvoirs à eux conférés pour les mêmes objets par " l'*Acte des Pêcheries.*"

4. Pourvu toujours que dans le cas où il serait démontré à la satisfaction du gouverneur en conseil que l'intérêt public n'en souffrira pas, le gouverneur en conseil ait le pouvoir de déclarer par proclamation dans la *Gazette du Canada*, qu'il exempte totalement ou partiellement de l'opération du présent acte un cours d'eau ou une rivière, ou une des parties d'un cours d'eau ou d'une rivière; et il aura de même le pouvoir de révoquer à volonté cette exemption.

Cet acte a été révoqué le 2 juin 1886 par l'acte 49 Vict., chap. 36, qui se lit comme suit:—

7. Nul propriétaire ou locataire de scieries, ni aucun ouvrier y employé, ni aucune autre personne que ce soit, ne jettera, ni ne fera jeter, ni ne permettra que l'on jette des sciures, rognures, dosses, écorces ou déchets de bois d'aucune sorte dans aucun cours d'eau ou rivière navigable, ni dans aucune eau dont quelque partie est navigable, ou qui se jette dans une eau navigable; et quiconque enfreindra les dispositions de cet article sera passible, sur conviction par voie sommaire, pour la première contravention d'une amende de pas moins de vingt piastres, et pour toute récidive d'une amende de pas moins de cinquante piastres.

2. Les différents officiers des pêcheries feront de temps à autre l'inspection de ces cours d'eau, rivières et eaux, en feront rapport et poursuivront tous ceux qui contreviendront aux dispositions du présent article; et ces officiers auront et exerceront, pour la mise à exécution de ces dispositions, tous les pouvoirs qui leur sont conférés pour les mêmes objets par " l'*Acte des Pêcheries.*"

3. Le gouverneur en conseil, s'il est démontré à sa satisfaction que l'intérêt public n'en souffrira pas, pourra en tout temps déclarer, par proclamation publiée dans la *Gazetee du Canada*, qu'il exempte totalement ou partiellement de l'opération du présent article tout cours d'eau, rivière ou nappe d'eau, ou toute partie ou parties d'un cours d'eau, d'une rivière ou nappe d'eau, et il pourra aussi révoquer à volonté cette exemption.

Les dispositions qui précèdent relatives à la sciure de bois et rebuts de moulins ont été par la suite incluses dans le chapitre 91 des Status revisés du Canada, intitulé: " Acte concernant la protection des eaux navigables," et sont actuellement en vigueur.

Les cours d'eau qui suivent ont été de temps à autre exemptés de l'opération du statut relativement à la sciure de bois ou les rebuts de moulins en vertu des dispositions ci-dessus :—Le creek Croche, comté d'Albert, Nouveau-Brunswick; la rivière Nashwaak, Nouveau-Brunswick; le creek du Castor, comté de Waterloo, province d'Ontario.

La partie de la rivière Saint-François désignée sous le nom de chutes de Brampton, dans la province de Québec.

La rivière Ottawa depuis les chutes des Chaudières jusqu'à la baie de Mackay, ainsi que la rivière Gatineau, depuis l'étang en amont du moulin de Gilmour et Cie à Chelsea jusqu'à sa jonction à l'Ottawa, à la pointe Gatineau.

Différents pays se sont efforcés de mettre fin aux funestes effets causés par la sciure de bois, qui est l'un des agents les plus destructifs pour polluer les cours d'eau et faire tort d'autre façon aux poissons. Sur tous les cours d'eau où l'on a construit des barrages et où l'on a jeté de la sciure ou des rebuts de bois et autres substances délétères, le règne ichthyique et la végétation de toute nature ont été invariablement diminués et dans bien des cas entièrement détruits. Cela a été observé particulièrement pour les poissons de qualité supérieure, ceux de la famille du saumon principalement qui sont migratoires et remontent les rivières et cours d'eau afin de frayer. Ces eaux sont invariablement très pures, froides et limpides, et en conséquence les plus propres à la propagation de leur espèce. A l'époque de l'établissement des provinces maritimes, le saumon fréquentait presque toutes les rivières et cours d'eau qui se déchargent dans la mer. Il y en avait en si grande abondance dans nombre de cours d'eau avant l'époque où le développement de l'industrie du bois a amené la construction de barrages et de scieries, et l'effet dommageable par là causé au règne ichthyique, que les habitants en général faisaient librement usage du saumon pour leur consommation, et c'était de plus la source d'un grand trafic et de la prospérité commerciale du pays. Mais à mesure que le nombre et l'importance des scieries et barrages de moulins ont augmenté, ces derniers ont fini par former de véritables barrières que le saumon ou les autres poissons ne pouvaient franchir pour remonter à leurs frayères naturelles, puis en continuant à jeter la sciure de bois et les rebuts de moulins dans les cours d'eau on a détruit également les frayères situées plus bas et arrêté le développement de toute végétation, chassant ainsi les insectes qui forment la principale nourriture du jeune poisson.

Cette action imprévoyante des moulins en augmentant d'importance entraîna une diminution correspondante dans la production de toutes les espèces de poissons jusqu'à ce qu'il ait été enfin constaté, dans certains cas, qu'après avoir coupé tout le bois qui se trouvait dans le voisinage et détruit complètement le poisson, ces moulins ont été fermés et sont tombés en ruines.

L'on croit que l'on pourrait avant peu d'années augmenter la production du saumon, de l'alose, du gasparot et des autres poissons dans tous les cours d'eau du *Dominion* en appliquant vigoureusement et impartialement la loi pour réglementer les barrages de moulins afin de leur permettre de remonter à leurs frayères particulières, en mettant à exécution le statut qui défend de laisser passer ou jeter de la sciure de bois, des rebuts de moulins et autres substances délétères dans les rivières, en observant fidèlement les saisons réservées, en arrêtant l'usage des torches et dards, qui ont des effets funestes, en appliquant avec discernement les règlements concernant l'usage et la manière de tendre les rets de toutes sortes, enfin en augmentant l'aide supplémentaire que devra donner la culture artificielle du poisson. Il reste encore un nombre suffisant de ces poissons, nés dans les rivières, grâce auxquels on pourrait facilement obtenir avec une protection éclairée et du soin une immense quantité de poissons comestibles et de commerce, dans l'intérêt général des habitants du Canada.

La question de la navigation est aussi de très haute importance, car l'accumulation graduelle de la sciure de bois a déjà été dans certains cas très préjudiciable.

Toutes les autorités s'accordent sur ce point que le mode le plus sûr de conserver les pêcheries c'est de préserver la condition naturelle des frayères et de faire en sorte que le poisson y ait libre accès, ainsi que de les protéger pendant le temps de la fraie. Aucune de ces conditions ne peut être remplie si les cours d'eau sont pollués.

En 1872, le gouvernement nomma une commission qui fut chargée de s'enquérir de la condition des eaux navigables et des effets nuisibles causés par la sciure de bois. Les travaux de cette commission étaient cependant limités à quelques rivières des provinces d'Ontario et de Québec.

Après avoir recommandé de présenter un bill pour défendre qu'on jette à l'eau des rebuts de quelque sorte, sauf la sciure de bois ; qu'il ne soit pas toléré d'ouverture dans les planchers ou murailles de moulins qui ne soient recouvertes d'un grillage, et de nommer quelque employé dont ce sera le devoir spécial de veiller à la stricte application des dispositions de l'acte, le rapport se termine de la manière suivante :—

" Si, après avoir empêché par l'acte de jeter dans quelque lac, rivière ou cours d'eau quelconque, des rebuts de sciure de toutes sortes, il est prouvé à la satisfaction du gouvernement que le fait de jeter constamment de la sciure de bois pure détériore et détériorera la navigation ou y crée des obstacles de quelque manière, le gouvernement aura le pouvoir dans ce cas de l'exclure ainsi que pourvu relativement au dépôt des autres déchets. Un avis de six mois en sera donné aux propriétaires de moulins."

Le comité spécial chargé par le Sénat "de faire une enquête et un rapport sur l'étendue et l'effet des dépôts formés par les sciures et autres déchets divers dans la rivière Ottawa" a soumis le résultat de ses travaux dans un rapport en date du 15 mai 1888 qui se termine par les recommandations suivantes :

" Votre comité doit reconnaître l'empressement avec lequel les propriétaires de scieries entendus par lui et dont les intérêts ont été habilement représentés par leurs conseils, ont fourni tous les renseignements demandés ; et reconnaître aussi la valeur des dépositions des autres témoins.

" De l'enquête faite par votre comité, il résulte incontestablement qu'il existe de grands dépôts de sciures et débris de bois dans la rivière Ottawa, entre les Chaudières et le canal Grenville, et que ces dépôts constituent un sérieux et croissant obstacle au droit public de navigation, dont l'exercice, déjà fort entravé, deviendra avant longtemps, si on n'arrête promptement le mal, irrémédiablement impossible. Ces dépôts empêchent aussi d'utiliser certains endroits, sur les bords de la rivière, pour l'établissement de quais et autres ouvrages semblables, et causent en outre des dommages aux propriétaires en diminuant la valeur de la portion riveraine de leurs terres.

" Votre comité a constaté que les sciures et autres déchets des scieries peuvent être utilisés industriellement, et aussi qu'on les détruit, en les consumant, dans une scierie au moins sur l'Ottawa et dans beaucoup d'autres tant en Canada qu'aux Etats-Unis.

" Votre comité est aussi d'opinion que ces dépôts considérables de matières végétales en décomposition deviennent en certains temps une menace pour la salubrité si, en réalité, ils n'y portent pas atteinte.

" Votre comité émet, en conséquence, l'avis que le gouvernement rescinde, aussitôt que cela sera possible, la proclamation du 17 avril 1885, par laquelle la portion de la rivière Ottawa comprise entre les Chaudières et la baie de Mackay, ainsi que toute la partie de la Gatineau située entre l'écluse de la scierie de Gilmour et Cie, à Chelsea, et l'embouchure de cette rivière, sont exceptées, en ce qui concerne les sciures, de l'application de l'article sept de l'Acte concernant la protection des eaux navigables (Statuts revisés, Canada, ch. 91,)—tout en ayant égard aux grands intérêts engagés dans une industrie aussi considérable, aussi importante pour le public que l'est le commerce de bois ; et votre comité recommande d'appliquer strictement à l'avenir les prescriptions du dit article sept, dans l'intérêt public."

L'application des dispositions statutaires relatives à la sciure de bois et déchets de moulins n'entraînera qu'une dépense relativement insignifiante pour le temps que les scieries peuvent exister, tandis que, joint à d'autres règlements, cela garantit au

public en général la préservation des pêcheries pour bien longtemps après la fermeture des moulins. Aussi, a-t-on jugé à propos pour ces raisons de faire observer rigoureusement la loi dans certains cas.

L'attention du département a été attirée, d'une manière plus particulière sur le cas de la rivière Otonabee, cours d'eau d'une grandeur considérable qui prend sa source dans une chaîne de lacs situés en arrière de Peterborough et se jette, après avoir suivi un cours sinueux, dans le lac Rice, où il change son nom en celui de Trent, pour se décharger dans la baie de Quinté à Trenton.

Dès 1879, des conseils municipaux, membres du parlement et autres personnes d'influence de la localité ont fait des représentations insistant fortement sur l'application rigoureuse de la loi relativement à ce cours d'eau en présence du danger pour la navigation et la conservation de la santé publique. Ces représentations ont été suivies en 1886 de fortes remontrances de la part des médecins, du conseil de santé de la province, des habitants de Peterborough et Ashburnham. MM. Gilmour et Cie, propriétaires de moulins à Trenton, se sont plaints que des dépôts considérables de sciure de bois, à l'embouchure de l'Otonabee, à l'endroit où ce cours d'eau se réunit au lac Rice, nuisaient à la navigation et au flottage de leurs billots.

Le garde-pêche Chas. Gilchrist, du lac Rice, a fait rapport qu'au printemps de 1886 l'eau a été très haute dans la rivière Otonabee, en réalité plus haute que pendant les dix dernières années, et le courant si fort que le cours d'eau formait un véritable torrent, et qu'il a remarqué dans plusieurs occasions que de la vieille sciure de bois déversée sur des terres submergées depuis des années était de nouveau charriée par la rivière. Dans plusieurs endroits où il y avait de 8 à 10 pieds d'eau, il n'y en a plus maintenant que 3 ou 4 pouces, et une embarcation même légère peut difficilement y passer. Les bateaux à vapeur remontaient autrefois la branche est, qui est maintenant fermée par suite des immenses dépôts de sciure de bois. On appréhende fortement que la branche ouest se bouche également.

Le département s'est alors entendu avec les propriétaires de moulins, qui ont promis de ne rien jeter à l'eau des déchets, à l'exception de ce qui tomberait par les fosses.

En 1888 la corporation municipale de Peterborough et d'autres personnes ont représenté que les conditions de l'arrangement mentionné plus haut étaient mal observées, et dans quelques cas violées de propos délibéré. En conséquence on avertit les propriétaires de moulins, qui nièrent la chose. Mais comme le préposé aux pêcheries de la localité fit rapport en 1889 qu'on ne tenait aucun compte de la loi, il lui fut donné instruction de poursuivre les délinquants. Sur ce les propriétaires de moulins firent de fortes représentations, alléguant qu'ils avaient fait tout ce qui était possible pour observer les conditions de l'arrangement et envoyèrent définitivement une députation à Ottawa pour faire valoir leurs droits.

M. S. Wilmot, un employé de ce département, reçut alors instruction de se rendre à Peterborough, et de s'y enquérir personnellement des rapports pour et contre, ainsi que de visiter les moulins.

Les recherches ont démontré ce qui suit:

1. La rivière Otonabee se remplit rapidement et les dépôts de sciure de bois font obstacle à la navigation.

2. Le règne ichthyique en est gravement affecté.

3. L'arrangement conclu en 1886 avec le département des pêcheries n'a pas été observé.

4. Il ne serait pas à propos de remettre les amendes imposées par suite des infractions à la loi.

5. Il est tout à fait possible, en se procurant des appareils relativement peu coûteux, de disposer ces moulins de manière à empêcher presque entièrement les sciures de bois de tomber par les fosses.

6. Exempter ces moulins de l'opération de la loi pour ce qui concerne la sciure de bois équivaudrait à les en exempter complètement.

7. Avec un peu de bonne volonté et en faisant usage de machineries relativement peu coûteuses il serait facile de disposer de la sciure de bois autrement qu'en la laissant tomber dans l'eau.

Des poursuites furent alors journellement intentées et l'on est à percevoir dans le moment les fortes amendes imposées.

L'annexe 11 du présent rapport contient un rapport spécial de M. Wilmot sur la sciure de bois dans la rivière Otonabee.

PERSONNEL.

Le personnel de l'extérieur attaché à ce département a subi les changements suivants pendant l'année. Suivent également les nouvelles nominations.

L'inspecteur des pêcheries de l'Ile du Prince-Edouard a été mis à la retraite le 13 juillet 1888, moyennant une allocation annuelle de $200, et M. Edward Hackett, de Tignish, Ile du Prince-Edouard, l'a remplacé.

La charge d'inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse a été abolie par un arrêté du conseil, et la province divisée en trois districts, afin d'obtenir une meilleure administration des lois et règlements de pêcheries. L'ancien inspecteur fut mis à la retraite, à partir du 1er juillet 1889, moyennant une allocation de $756 par année, et les inspecteurs suivants ont été chargés des nouveaux districts:

District n° 1.—Comprenant l'île du Cap-Breton, M. A. C. Bertran, de Sydney Nord, nommé de nouveau.

District n° 2.—Comprenant les comtés de Cumberland, Colchester, Pictou, Antigonish, Guysboro' Halifax et Hants, M. Robert Hockin, de Pictou.

District n° 3.—Comprenant les comtés de Lunenburg, Queen, Shelburne, Yarmouth, Digby, Annapolis et King, M. J. R. Kinney, de Yarmouth.

La charge d'inspecteur au Nouveau-Brunswick a été également abolie par un arrêté du conseil et l'inspecteur démis. Comme dans le cas de la Nouvelle-Ecosse on a divisé la province en trois districts et nommé les inspecteurs suivants :—

District n° 1.—Comprenant le comté de Charlotte, ainsi que les îles de Campobello et Grand Manan et les pêcheries de la baie Passamaquoddy, le capitaine J. H. Pratt, de St. Andrews.

District n° 2.—Comprenant les comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent et Westmoreland, M. Robert A. Chapman, de Moncton.

District n° 3.—Comprenant les comtés d'Albert, de Saint-Jean, King, Queen, Sunbury, York, Carleton et Victoria, M. David Morrow, d'Oromocto.

Les changements suivants ont eu lieu dans la province d'Ontario :

M. Joseph Boismier, de Sandwich, a été nommé le 1er septembre 1889, garde-pêche, en remplacement de son père, Ed. Boismier, décédé.

M. David Girardin, de l'île Pelée, a été nommé garde-pêche le 1er juillet 1889, à la place de M. James Cummins, démissionnaire.

A la démission de M. Donald Cameron, du Sault Sainte-Marie, l'on a divisé les appointements qu'il recevait ainsi que le district dont il avait la surveillance entre MM. John Marks, de l'île de Saint-Joseph et Alex. Brinkman, de Manitowaning.

Le garde-pêche J. W. Kerr est mort en mai 1888, et le vaste district dont il avait la surveillance a été confié pendant la dernière année à MM. Fred. Kerr, d'Hamilton et Wm Sargent, de Bronte, qui se sont partagés ses appointements. Une faible partie de ce district a été aussi ajoutée à celui du garde-pêche G. B. McDermot, de Port-Perry.

M. J. C. Pollock, de Forest, a été nommé garde-pêche de la rivière Sainte-Claire et du lac Huron, en remplacement de M. David McMaster.

Par suite de la démission du garde-pêche J. A. Couse, sur le lac Huron, on a nommé le 1er juillet 1889, M. H. B. Quarry, de Parkhill, pour le remplacer.

M. H. W. Ball, de Goderich, a été nommé le 9 septembre 1889, garde-pêche auxiliaire sur une partie du lac Huron.

M. John Hoar, le gardien du phare de l'île du Chrétien, lac Huron, a été nommé garde-pêche le 14 novembre 1889.

M. Jas. McFadden, de Carleton Place, garde-pêche du lac et de la rivière Mississipi ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Alexander Wilson le 1er novembre 1889.

Suivent les changements dans la province de Québec:—

M. Philippe Vibert, le feu garde pêche du bassin de Gaspé, est mort en juin dernier. La vacance n'a pas encore été remplie.

On s'est passé des services du garde-pêche J. Bilodeau pour le lac Saint-Jean.

Le garde-pêche James Mohr, du comté de Pontiac, étant décédé, son fils, M. Edwin Mohr, a été nommé à sa place le 28 mai 1889.

M. Joseph Desaulniers, le garde-pêche des comtés de Saint-Maurice et Maskinongé a été remercié le 31 décembre 1888.

M. J. L. Martel, le garde-pêche du comté de Joliette, a été remercié le 28 janvier 1889.

On a cessé d'employer M. J. B. Saucier, le garde-pêche de Matane, et on l'a remplacé le 18 octobre 1889 par M. Johnny Joncas.

Le garde-pêche Odilon Lacoursière, du comté de Champlain, a été remercié en décembre 1888.

Le garde-pêche J. W. Hanson, de Berthier, s'est démis le 8 juillet 1889. Son district a été réuni à celui du garde-pêche S. A. Grant.

On a remercié le garde-pêche John Cullen, de Paspébiac, et son district a été divisé entre deux nouveaux fonctionnaires, MM. Pierre Cyr, de Nouvelle, et John Smith, de New-Carlisle, nommés le 1er juin 1889, lesquels se sont partagés les appointements de M. Cullen.

M. George Boisvert, de Bécancour, a été nommé garde-pêche du district de Nicolet, sur le fleuve Saint-Laurent, le 1er septembre 1889.

Outre ce qui a été mentionné plus haut relativement à la charge d'inspecteur de la province de la Nouvelle-Ecosse, les changements suivants ont eu lieu parmi les employés subordonnés :—

M. le gardien des pêcheries H. M. Fulton, du comté de Colchester, est décédé le 12 janvier 1889.

M. Patrick Taggart a été nommé le gardien des pêcheries du comté de Cumberland le 1er novembre 1888.

On a remercié le gardien des pêcheries A. L. Gavil, du comté de Pictou, en avril 1889, et M. Charles T. Potter l'a remplacé.

M. Wm Munro a été nommé le gardien des pêcheries de Cole Harbour River, comté de Guysboro', le 1er janvier 1889, en remplacement de James Harrigan, jr, décédé.

M. Geo. Sears a été nommé le 1er janvier 1889, gardien des pêcheries à la rivière Ouest, de Sainte-Marie, comté de Guysboro', afin de remplacer D. A. McDonald, que l'on avait précédemment remercié.

M. J. L. Smith, le gardien des pêcheries de la rivière Ouest, comté de Guysboro', ayant quitté cette localité, a été remplacé par M. J. P. Smith.

Le garde-pêche T. B. O'Brien, préposé à la division est du comté de Hants, est mort en août 1888, et son district a été divisé entre MM. Wm. B. Smith, de Maitland, et John Snide, de Shubénacadie, nommés le 10 avril 1889, lesquels se sont partagés les appointements de M. O'Brien.

Le gardien des pêcheries Daniel McDermot, comté d'Inverness, a été destitué à la même date.

M. Lewis A. Murphy a été nommé le gardien des pêcheries pour la rivière Gasparot le 10 avril 1889, en remplacement de M. Joseph Angus, décédé.

M. H. S. Jost, le garde-pêche de la division ouest du comté de Lunenburg, est mort en avril 1889, et remplacé par M. W. M. Solomon.

M. Nicholas Schmeisser a été nommé gardien des pêcheries sur la rivière Lahave comté de Lunenburg, le 1er mai 1889, en remplacement de Charles Pernette, décédé.

Le gardien des pêcheries John Andrews, de la rivière Mushamush, a été remercié le 11 juillet 1889.

M. James Davis, le gardien des pêcheries de la rivière Est, comté de Lunenburg, ayant quitté la localité, a été remplacé par Michael Keating.

M. Duncan G. McDonald, garde-pêche de la division est du comté de Pictou, est mort le 30 novembre 1889.

Le gardien des pêcheries William Kehoe, de la rivière Bourgeoise, comté de Richmond, est mort en juillet 1889.

On a remercié le gardien des pêcheries M. Greenwood, de la rivière Clyde, comté de Shelburne, pour le remplacer le 23 mai 1889 par MM. William McLean et Lewis McKinnon.

Le garde-pêche Donald McRae, de Baddeck, comté de Victoria, s'est démis de ses fonctions, et le gardien des pêcheries Donald McQuarrie a été promu le 1er octobre 1889.

M. Duncan McDonald a été nommé garde-pêche à Aspy-Bay, comté de Victoria, en remplacement de Malcolm McIntosh, qui a été remercié le 26 octobre 1889.

On a remercié le gardien des pêcheries, Thomas Donovan, du comté de Victoria, le 16 novembre 1889.

M. George H. Robertson, le garde-pêche de Yarmouth, s'est démis en juin 1889.

Suivent les autres changements qui se sont produits dans la province du Nouveau-Brunswick :—

M. W. Robichaud, le garde-pêche du comté de Gloucester, ayant quitté la localité, a été remplacé par M. William Walsh le 1er juillet 1889.

M. Valentine Gibbs, de Pokemouche, a été nommé gardien des pêcheries en remplacement de M. James Walsh, qui a été remercié.

M. S. F. Ryan, le gardien des pêcheries de Mill-Stream, comté de King, est mort et a été remplacé le 1er janvier 1889 par M. Edwin Fenwick.

Le garde-pêche John Stymeist, du comté de Northumberland, a été remercié et remplacé par M. John Robertson le 1er novembre 1889.

On a remercié le garde-pêche Murdock Sutherland, du comté de Northumberland, le 14 septembre 1889.

A la démission du gardien des pêcheries J. C. McCluskey, du comté Victoria, M. Daniel Lortie l'a remplacé.

Les changements suivants ont eu lieu parmi les gardiens de pêcheries de l'Ile du Prince-Edouard :—

M. Charles W. McDonald a été nommé à Blooming Ponds, dans le comté de Queen, en juin 1889.

M. Stanislas P. Arseneault a été nommé gardien des pêcheries à la baie d'Egmont, comté de Prince, en août 1889, en remplacement de J. A. Arseneault, remercié.

Une liste détaillée des employés des pêcheries forme l'annexe n° 1 du présent rapport.

RÉORGANISATION.

Il a été constaté que dans bien des cas les gardiens des pêcheries dont le salaire est à peu près nominal, ne surveillaient pas avec tout le soin nécessaire pendant les saisons d'affaires de l'année. Pour y remédier l'on a cru à propos de changer le système, et au lieu de nommer des gardiens permanents recevant une rémunération tout à fait insuffisante, d'engager, moyennant une allocation *per diem*, des hommes qui feront la patrouille aux époques de l'année pendant lesquelles on a besoin d'eux. Ces derniers seront obligés de tenir un journal indiquant leur travail de chaque jour et on les placera sous le contrôle immédiat de l'inspecteur des pêcheries ou du garde-pêche du district dans lequel ils pourront être employés.

Si le changement est généralement adopté il faudra un crédit plus considérable, mais les avantages qui doivent en résulter sont très visibles dans les quelques districts où le système a déjà été mis en vigueur.

Le système des permis a été appliqué aux Territoires du Nord-Ouest et l'on y a nommé plus de gardiens; c'est aussi l'intention d'obtenir, autant que faire se pourra, la coopération de la police à cheval et des agents préposés aux affaires des Sauvages pour la protection des pêcheries.

On projette de redistribuer les districts des pêcheries dans la Colombie-Britannique et d'y nommer des gardiens spéciaux.

RÉSUMÉ du travail accompli par le département des pêcheries pendant l'année 1889:—

On a reçu 7,090 lettres et communications.

Ecrit 5,775 lettres, couvrant 5,709 pages.

Préparé 195 rapports au Conseil, couvrant 364 pages.

Envoyé 2,888 lettres circulaires aux employés de l'extérieur.

Préparé 2,350 états et mémoires spéciaux.

Le département a délivré 4,085 permis.

1,272 reçus (918); demandes de départements (236); certificats de frais imprévus (118).

Il a été émis 4,850 chèques pour appointements et déboursés en rapport avec le service des pêcheries, et

36,900 chèques en paiement des primes de pêche.

On a examiné, inscrit et payé 16,400 réclamations de primes de pêche, et

Préparé, compilé et revisé le rapport annuel, soit 363 pages d'imprimé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN TILTON,

Sous-ministre des pêcheries.

PARTIE I.

ANNEXES.

ANNEXE No 1.

LISTE des employés des pêcheries du Canada pendant l'année 1889.

PROVINCE D'ONTARIO.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
W. C. Dobie	Garde-pêche	Port-Arthur	270 milles à peu près des eaux le long de la rive nord du lac Supérieur, depuis la rivière au Pigeon jusqu'à l'île à l'Ardoise.
Joseph Wilson	do	Sault Ste-Marie	280 milles à peu près des eaux le long de la côte du lac Supérieur, de l'île à l'Ardoise au Sault Ste-Marie, et 186 milles environ au nord du chenal de la b. Georgienne jusq. Collins' Inlet
John Marks	do	Marksville	200 milles à peu près des eaux à l'entour des rivages des îles Manitouline, de Saint-Joseph, Cockburn et autres, dans la baie Georgienne.
Alex. Brinkman	do	Manitowaning	230 milles à peu près des rivages des îles Manitouline, Club, Lonely, Squaw et autres, dans le lac Huron et la baie Georgienne.
F. G. M. Fraser	do	Victoria-Harbor	150 milles à peu près de la côte de la baie Georgienne, de Collins' Inlet à Victoria-Harbor.
Samuel Frazer	do	Midland	140 milles à peu près des eaux de la baie Georgienne, à partir de Victoria-Harbor, Allenwood, y compris les îles du Chrétien, Hope, Beckwith, Grants et Tomb.
John Hoar	do	Lafontaine	18 milles à peu près des eaux de la baie Georgienne à l'entour de l'île du Chrétien.
George S. Miller	do	Owen-Sound	110 milles à peu près de la baie Georgienne depuis Allenwood jusqu'à la baie de Colpoy.
John Shackelton	do	Oxenden	90 milles environ des eaux de la baie Georgienne, de la baie de Colpoy au cap Hurd. De plus les eaux de l'intérieur des townships d'Albermarle, Estnor, Lindsay et St-Edmunds, comté de Bruce, comprenant une étendue de 600 milles en superficie.
R. H. Murray	do	Allenford	70 milles à peu près des eaux du lac Huron, depuis le cap Hurd jusqu'à Southampton, outre les eaux de l'intérieur du comté de Bruce au sud de la ligne de division entre Amable et Albermarle, comprenant une étendue d'environ 800 milles en superficie.
H. W. Ball	do	Goderich	60 milles environ des eaux du lac Huron, de Southampton à Goderich.
H. B. Quarry	do	Parkhill	65 milles environ des eaux du lac Huron, depuis Goderich jusqu'à la pointe Bleue.
J. C. Pollock	do	Forest	45 milles environ des eaux du lac Huron et de la rivière Sainte-Claire, depuis la pointe Bleue, sur le lac Huron, jusqu'à la pointe de Baby, dans la rivière Sainte-Claire.
C. W. Raymond	do	Mitchell's Bay	30 milles à peu près des eaux du lac Sainte-Claire, depuis le Petit Lac jusqu'à sa tête.
A. Quenneville	Gardien des pêcheries.	Stony Point	10 milles à peu près des eaux du lac Sainte-Claire à partir de la ligne de division de Dover, Est et Ouest, jusqu'à la pointe Stony.
Joseph Boismier	Garde-pêche	Sandwich	20 milles à peu près des eaux du lac Sainte-Claire, de la pointe Stoney à la rivière Détroit.
Wm. Prosser	do	Leamington	50 milles à peu près des eaux du lac Erié, à partir de l'embouchure de la rivière Détroit jusqu'à la pointe Pelée.
David Girardin	do	Pointe Pelée	50 milles à peu près des eaux du lac Erié autour de la pointe Pelée et des îles adjacentes.
Horace Bartlett	Gardien des pêcheries.	North Harbor Island.	20 milles à peu près des eaux du lac Erié, autour de North-Harbor et des îles Middle Sister.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
John McMichael.....	Garde-pêche	Blenheim.....	110 milles à peu près des eaux du lac Erié faisant face aux comtés de Kent et Elgin.
David Sharp.....	do	Port-Ryerse	70 milles à peu près des eaux du lac Erié faisant face aux comtés de Norfolk et à une partie de celui d'Haldimand jusqu'à Cayuga-Sud.
W. A. McRae	do	Dunnville	10 milles à peu près des eaux du lac Erié, de Cayuga à la baie Moulton et la Grande Rivière (30 miles), de son embouchure à Caledonia.
Peter Price.....	do	St-Williams.....	30 milles à peu près des eaux du lac Erié autour de l'île de la Longue-Pointe.
Fred. Kerr	do	Hamilton.....	50 milles à peu près des eaux du lac Ontario, de Brant-House, Burlington-Beach, à Niagara, y compris 50 milles de la rivière Niagara, 100 milles en tout.
Wm. Sargent.....	do	Bronte	20 milles environ des eaux du lac Ontario, depuis Port-Credit jusqu'à Burlington-Beach, à Brant-House.
Wm. Helliwell.....	do	Highland-Creek ..	26 milles à peu près des eaux du lac Ontario faisant face au comté de York.
Chas. Gilchrist.....	do	Port-Hope.....	40 milles à peu près des eaux du lac Ontario faisant face au comté de Northumberland. Avec le lac du Riz et ses tributaires cela forme 60 milles d'eau en superficie.
Chas. Wilkins	do	Belleville.	Baie de Quinté, comprenant environ 80 milles, de la ligne côtière des comtés de Prince-Edouard et Hastings.
Joseph Redmond.....	do	Picton	90 milles à peu près des eaux du lac Ontario en face du comté de Prince-Edouard.
A. D. Sills.....	do	Napanee.....	35 milles à peu près des eaux du lac Ontario en face des comtés de Lennox et Addington, et de la partie d'en haut de l'île Amherst ; aussi les eaux de l'intérieur des comtés de Lennox et Addington comprises dans un espace d'environ 1,600 milles en superficie.
R. R. Finkle.....	do	Bath.....	25 milles à peu près des eaux du lac Ontario en face du township d'Earnestown, dans les comtés de Lennox et Addington, et la partie d'en bas de l'île Amherst.
Peter Kiel.....	do	Wolfe-Island.....	60 milles à peu près des eaux du lac Ontario, autour des îles du Loup, Simcoe, Fer à Cheval, et Pigeon.
Thomas Merritt.....	do	Kingston	20 milles à peu près des eaux du lac Ontario en face du township de Pittsburgh et Kingston, comté de Frontenac, y compris une partie de la baie de Quinté et du fleuve St-Laurent.
John Cox.....	do	Howe-Island.....	16 milles à peu près des eaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent autour de l'île Howe.
Nassau Acton.....	do	Gananoque	6 milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis l'île Howe jusqu'au phare Jack-Straw, ainsi que les eaux autour des groupe d'îles de l'Amirauté ; aussi la rivière Gananoque, comprenant 10 milles des eaux de l'intérieur.
J. G. Wallace.....	Gardien des pêcheries.	Ivy-Lea.....	10 milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis le phare Jack-Straw jusqu'à Rockport, y compris les îles qui se trouvent sur ce parcours.
Henry Hunt..	do	Rockport.....	— milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent autour de l'île LaRue.
John H. Davis.....	do	Gananoque	— milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis la pointe du Shérif jusqu'à la tête de l'île du Grenadier.
Wm. Pool.....	Garde-pêche	Rockport.....	32 milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis Rockport jusqu'à Prescott.
Sydney Pattison.....	Gardien des pêcheries.	do	32 milles à peu près des eaux du fleuve Saint-Laurent, depuis Gananoque jusq. Brockville.

Liste des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
John Mooney.....	Garde-pêche	Maitland.....	60 milles à peu près des eaux du fleuve St-Laurent, depuis Brockville jusqu'à Cornwall.
Robt. P. Boyd.....	do	Lyn.....	6 milles à peu près des eaux du fleuve St-Laurent, dans l'étendue située à 3 milles en amont et 3 milles en aval du phare de la batt. de Cole.
T. McGarity.....	do	Cornwall.....	40 milles à peu près des eaux du fleuve St-Laurent, en face des comtés de Stormont et Glengarry.
Pierre St. Pierre.....	do	Pointe Fortune ...	40 milles à peu près des eaux de la rivière Ottawa, depuis la pointe Fortune jusqu'à Wendover, dans le comté de Prescott.
Olivier Miron.	do	Alfred	Les eaux de la rivière de la Nation du Sud, comté de Prescott, comprenant environ 50 milles des eaux de l'intérieur.
W. W. Boucher.....	do	South March.....	60 milles à peu près des eaux de la rivière Ottawa en face des comtés de Russell et Carleton.
John Grant.....	do	Forester's-Falls ...	55 milles à peu près de la riv. Ottawa en face du comté de Renfrew, du pied du lac des Allumettes d'en haut à des Joachims, de même qu'environ 75 m. des eaux de l'intér., comprenant la riv. Petawawa et ses tributaires.
Archibald Acheson.....	do	Westmeath.....	25 milles à peu près de la riv. Ottawa, compren. le lac des Allum. d'en bas et le lac Coulonge.
J. S. Richardson.... ...	do	Sturgeon-Falls....	Les eaux du lac Nipissingue, compren. environ 160 milles, de même qu'environ 36 m. de la riv. Mattawa, et la riv. aux Français et ses tributaires, soit env. 100 m. des eaux intér.
E. C. Roper.....	do	Bracebridge	Les eaux de l'intérieur des townships de Watt, Stephenson, Brunnel, Franklin, Monk, McAulay, McLean, Ridout, Muskoka, Draper, Oakley, Morrison et Ryde, dans le district de Muskoka, comprenant une étendue d'environ 1,000 milles en superficie.
Geo. R. Steele.....	do	Lac Lorimer	Les eaux de l'intérieur des townships de Cowper, Foley, Christie, McDougall, McKeller, Ferguson, Carling, Shawanaga, Burpee, Hagerman, Brown et Wilson, dans les districts de Muskoka et Parry-Sound, comprenant une étendue d'environ 1,000 milles en superficie.
J. G. Rumsey..... .	do	Huntsville.....	Les eaux intérieures des townships de Chaffey, Cardwell, Stisted, Sinclair, Bethune, Montieth, McMurrich, Perry, Spence, Ryerson, Armour et Proudfoot, dans les districts de Muskoka et Parry-Sound. comprenant une étendue d'environ 1,000 milles en superficie.
Wm. Lockhart.....	do	Denville.....	Les eaux intérieures des townships de Croft, Chapman, Strong, Jolly, Ferries, Lount, Machar, Laurier-Mills, Pringle, Gurd et Himsworth, dans les districts de Muskoka et Parry-Sound, comprenant une étendue d'environ 1,000 milles en superficie.
L. S. Sanders.....	do	Barrie	110 milles à peu près des eaux de la rive sud du lac Simcoe et ses tributaires, les rivières Couchiching et Holland.
Wm. Hastings.....	do	Roach's-Point.....	30 milles à peu près des eaux de la rive sud du lac Simcoe, de la baie de Cook à Beaverton.
Fred. Webber.....	do	Orillia.....	40 milles à peu près des eaux du lac Couchiching et de la rivière Severn, dans le comté de Simcoe.
Wm. McDermot.....	do	Beeton..	Les eaux intérieures de la division sud du comté de Simcoe, comprenant une étendue d'environ 900 milles en superficie.
H. McFayden	do	Durham	Le haut de la riv. Saugeen et de ses tributaries, compren. une étend. d'env. 1,000 m. en sup.

Liste des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Patrick McCarron	Garde-pêche	Wallaceburg	Les eaux de la riv. Sydenham et de ses tributaires, comprenant environ 65 milles.
J. B. Moody	do	Waubuno	La branche nord de la rivière Sydenham, du point de jonction avec la riv. principale jusqu'à sa source, compren. environ 20 milles.
Peter McCann	do	London	Environ 65 milles de la riv. Thames, de Wardsville à London.
John Crotty	d	Bothwell	Environ 25 milles de la riv. Thames, de Wardsville à Lewisville.
Timothy McQueen	do	Chatham	Environ 25 milles de la riv. Thames, de Lewisville à l'embouchure de cette rivière.
W. P. Croome	do	Brantford	Environ 150 milles des eaux de la Grande-Rivière et de ses tributaires, de Brantford en montant.
W. B. Jelly	do	Bowling-Green	Les eaux intérieures de la division nord du comté de Wellington, comprises dans une étendue d'environ 600 milles en superficie.
Andrew Hughson	do	Orangeville	Environ 25 milles des eaux de la riv. Crédit, depuis Orangeville jusqu'à Norval ; de même que les eaux de l'intérieur des townships de Mono, Garafraxa-Est, Amaranth, Albion et Luther, comprises dans une étendue d'environ 500 milles en superficie.
Robert Stewart	do	Claude	Les eaux intérieures du comté de Cardwell comprises dans une étendue d'environ 400 milles en superficie.
Wellington Hull	do	Erin	Les eaux intérieures des townships d'Eramosa, Erin, Caledon et Esquessing, comprises dans une étendue d'env. 400 milles en sup.
Alex. Blakely	do	Port-Crédit	Environ 1½ mille des eaux de la rivière Crédit—depuis Norval jusqu'à l'embouchure de cette rivière, dans le comté de Peel.
Nelson Simmons	do	Meyersburg	Les eaux intérieures de la rivière Trent, dans les comtés de Northumberland et Hastings, comprenant environ 80 milles.
J. R. Graham	do	Fenelon-Falls	Les eaux intérieures de la division nord du comté de Victoria, au nord des chutes Fenelon et comprises dans une étendue d'environ 800 milles en superficie.
G. B. McDermot	do	Port-Perry	Environ 22 milles des eaux du lac Ontario, en face du comté d'Ontario, de même que le lac Scugog, y compris les riv. Lindsay et Scugog, dans les comtés de Durham, Victoria et Ontario, 50 milles à peu près.
George Cochrane	do	Lakefield	Les eaux des lacs au Pigeon, à la Truite Saumonnée, Stony, à l'Esturgeon et Chemong, dans le comté de Peterboro', comprises dans une étendue d'environ 500 milles en superf.
.....	.....	.....	Les eaux des riv. au Goëland et Brûlée et de leurs tributaires, de même que les lacs à la Drague (*Drag*), à l'Aigle, à l'Orignal, à la Pierre Rouge et autres situés dans la div. Est du comté de Peterboro', et comprises dans une étendue d'environ 400 m. en sup.
B. H. Sweet	Garde-pêche	Bancroft	Les eaux intérieures des townships de Wollaston, Limerick, Cashel, Farraday, Dungannon, Mayo, Herschel, Monteagle, Carlow, McClure, Wicklow, Bangor, dans le comté de Hastings, et comprises dans une étendue d'environ 1,000 milles en superficie.
H. R. Purcell	do	Colebrook	Les eaux intérieures des townships de Camden, Portland, Loughboro', Sheffield et Kennebec, dans les comtés d'Addington et Frontenac, comprises dans une étendue d'environ 500 milles en superficie.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE D'ONTARIO—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Robt. Gilbert.....	Garde-pêche	Ompah...	Les eaux intérieures des townships de Palmeston, Clarendon, Canonto-Nord, Canonto-Sud et Miller, dans le comté de Frontenac, et comprises dans une étendue d'environ 500 milles en superficie.
George Lake.....	do	Tichbourne.....	Les eaux intérieures des townships de Bedford, Hinchinbrooke, Olden et Oso, dans le comté de Frontenac, et comprises dans une étendue d'environ 400 milles en superficie.
W. H. Johnston.....	do	Farmersville.....	Les eaux du lac Charleston et du lac et de la rivière Gananoque, dans le comté de Leeds, comprenant environ 50 miles.
James Greer.....	do	Warburton	Les eaux intérieures des townships de Leeds et Lansdowne, dans le comté de Leeds, et comprises dans une étendue d'environ 200 milles en superficie.
Wm. Hicks.....	do	Athens	Les eaux des lacs Beverley d'en haut et d'en bas, dans le comté de Leeds, comprenant environ 40 miles.
Geo. Jeacle.....	do	Westport	Les eaux du Rideau, du Rideau supérieur, des lacs Openicon, Otty, et autres lacs voisins, dans le comté de Leeds, comprises dans une étendue d'environ 200 milles en snperficie.
A. E. Mills.....	do	Smith's Falls.....	20 milles à peu près des eaux de la rivière et du canal Rideau, depuis les écluses Poonamalee jusqu'au rapides de Burritt.
John Murphy.....	do	Perth	Les eaux intérieures de la division sud du comté de Lanark, depuis le détroit entre les lacs Rideau supérieur et inférieur, jusqu'à Smith's Falls, comprenant environ 25 milles.
Eph. Deacon.....	do	Bolingbroke	Les eaux de la rivière Tay et de ses tributaires et de la rivière Fall-Bay, dans le comté de Lanark, comprenant environ 35 milles.
Alexander Wilson.....	do	Carleton Place....	60 milles à peu près des eaux de la rivière et du lac Mississippi, dans le comté de Lanark.
Guy Read.....	do	Ottawa.....	La rivière Rideau et ses tributaires, depuis l'Ottawa jusqu'aux rapides de Burrett, y compris la rivière Jock, dans le comté de Carleton, comprenant 55 milles.
A. Telfer.....	do	Braeside.....	Les eaux de la rivière et des lacs Bonnechère, dans le comté de Renfrew, comprenant environ 45 milles.
M. L. Russell.....	do	Renfrew.....	Les eaux de la rivière Bonnechère et de ses tributaires, dans le comté de Renfrew, comprenant environ 50 miles.
Hugh Gallagher.....	do	Sebastopol.....	Les eaux intérieures des townships Sébastopol, Radcliffe, Lyndoch et Gratton, dans le comté de Renfrew, comprises dans une étendue d'environ 400 milles en superficie.
Thomas McKibbon.....	do	Eganville.....	Les eaux des lacs au Vison, et au Doré, dans le comté de Renfrew, comprises dans une étendue d'environ 100 milles en superficie.
Geo. Douglas..... ...	do	Rivière au Serpent	Les eaux du lac au Rat-Musqué et de la rivière au Serpent, dans le comté de Renfrew, comprenant environ 25 miles.
Joseph Bélanger..... .	do	High Falls.....	Les eaux du lac Calabogie et les eaux intérieures du township de Bagot, comté de Renfrew, comprises dans une étendue d'environ 100 milles en superficie.

Liste des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC—Divisions des marées—Rive sud.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Wm. Wakeham.....	Commanda't du st. destiné à protéger les pêches: "La Canadienne."	Bassin de Gaspé..	Le bas du fleuve Saint-Laurent et le golfe.
J. A. Verge.....	Garde-pêche	Cross-Point.....	La division estuaire de la rivière Ristigouche s'étendant de la pointe Maguasha à la tête de marée, du côté de Québec, et de Dalhousie à la tête de marée, du côté du Nouveau-Brunswick, comprenant environ 60 milles.
Pierre Cyr.....	do	Nouvelle.....	35 milles à peu près des eaux de la baie des Chaleurs, depuis Maguasha en longeant la côte jusqu'à la Grande-Cascapédia, y compris son estuaire.
John Smith.....	do	New-Carlisle.....	40 milles à peu près des eaux de la baie des Chaleurs, depuis l'embouchure de la Grande-Cascapédia en long. la côte jusq. Paspébiac.
John Phelan.....	do	Port-Daniel.....	30 milles à peu près des eaux de la baie des Chaleurs, depuis Paspébiac en longeant la côte jusqu'à la pointe au Macquereau.
.....	.....	.....	80 milles à peu près des eaux de la rive sud du golfe St-Laurent, depuis la pointe au Macquereau, la ligne de division des comtés de Gaspé et de Bonaventure, en longeant la côte jusqu'au bassin de Gaspé, de même que les rivières York, Dartmouth et St-Jean, dans le comté de Gaspé, comprenant environ 100 milles des eaux de l'intérieur.
Ant. Chevrier.....	do	Amherst.....	100 milles à peu près des eaux du golfe St-Laurent autour des îles de la Madeleine.
Joseph Lemieux.....	do	Montlouis.....	80 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve St-Laurent, en face du comté de Gaspé, et s'étendant du cap Rosier à Montlouis.
Jos. I. Letourneau.....	do	Sainte-Anne des Monts.	80 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve St-Laurent, en face du comté de Gaspé, et s'étendant de la rivière Ste-Anne des Monts au cap Chatte.
Johnny Joncas.....	do	Matane.....	54 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve St-Laurent, en face du comté de Rimouski, et s'étendant du cap Chatte à la rivière Blanche, de même que la rivière Matane, comprenant environ 12 milles des eaux de l'intérieur.
L. E. Grondin.....	do	Rimouski.....	45 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve St-Laurent, en face du comté de Rimouski, et s'étendant de la rivière Blanche à Rimouski.
H. Martin.....	do	do	35 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve St-Laurent, en face du comté de Rimouski, et s'étendant de Rimouski à la ligne de division des comtés de Rimouski et Témiscouata.
Nap. Levesque.....	do	Ile Verte	30 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve St-Laurent, en face du comté de Témiscouata.
Xavier Pelletier.....	do	Sainte-Anne de la Pocatière.....	45 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve St-Laurent, en face du comté de Kamouraska.
Eug. Pelletier.....	do	St-Roch des Aulnais.....	70 milles à peu près des eaux de la rive sud du fleuve St-Laurent, en face des comtés de l'Islet, Montmagny, Bellechasse et Lévis, s'étendant de Ste-Anne de la Pocatière à la Pointe-Lévis.

Liste des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC—Divisions des marées—Rive Nord.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
L. P. Huot	Garde-pêche	St-Roch de Québec	50 milles à peu près des eaux des rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent, autour de l'île d'Orléans.
U. Bhéreur	do	Malbaie	60 milles à peu près des eaux de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, en face du comté de Charlevoix, et s'étendant de la rivière du Gouffre à la ligne de division des comtés de Charlevoix et Saguenay.
L. N. Catellier	do	Tadoussac	80 milles à peu près des eaux de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, en face du comté de Saguenay, et s'étendant de la ligne de division des comtés de Charlevoix et de Saguenay, à Bersimis, et les eaux de marée de la rivière Saguenay, de son embouchure à Chicoutimi, comprenant 70 milles; 150 milles en tout.
Jos. Boily	Gardien des pêcheries.	Milles-Vaches	45 milles à peu près des eaux de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, faisant face au comté de Saguenay et s'étendant d'Escoumains à Bersimis.
N. A. Comeau	Garde-pêche	Godbout	115 milles environ des eaux de la rive nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent, en face du comté de Saguenay, et s'étendant de Manicouagan à la baie des Rochers, y compris les estuaires des rivières Godbout, Trinité et Pentecôte.
T. Mignault	do	Montmagny	75 milles à peu près des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent, faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de la baie des Rochers à la pointe Saint-Charles, y compris les estuaires des rivières Marguerite et Moisie.
Geo. L. Duguay	do	Malbaie	105 milles environ des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent, faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de la pointe Saint-Charles à la pointe des Esquimaux, y compris les estuaires des rivières Saint-Jean et Mingan.
Geo. Gaudin	do	Natashquan	100 milles environ des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent, faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de la pointe des Esquimaux à la rivière Natashquan, y compris les estuaires des rivières Agwanus, Nabissippi et Natashquan.
G. Mathurin	Garde-pêche	Montmagny	100 milles à peu près des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent, faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de la rivière Natashquan au cap Whittle, y compris les estuaires des rivières Washeecoutai, Kegashca, Musquarro et Olomonosheeboo.
Jean Legouvé	Gardien des pêcheries.	Pacachoo	140 milles à peu près des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent, faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant du cap Whittle à Checatica.
W. H. Whitely	do	Bonne-Espérance	65 milles environ des eaux de la rive nord du golfe Saint-Laurent, faisant face au comté de Saguenay, et s'étendant de Checatica à Blanc Sablon, la frontière de Québec et Terreneuve, sur la côte du Labrador, y compris l'estuaire de la rivière des Esquimaux.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC—DIVISIONS NON EXPOSÉES AUX MARÉES.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
Alf. Blais.	Garde-pêche	Causapscal	30 milles à peu près des eaux du lac et de la rivière Matapédia, dans le comté de Matapédia, depuis la tête du lac jusqu'à Causapscal.
George Gagnon	Gardien des pêcheries.	Saint-Hubert	Les eaux intérieures, dans le comté de Témiscouata, comprises dans une étendue d'environ 2,000 milles de superficie.
Henri Coté	do	Baie Saint-Paul	Les lacs en arrière de la Malbaie et de la baie Saint-
Edward Martin	do	do	do do [Paul.
Jos. Simard	do	Sainte-Agnès	do do
J. F. Picotin	do	Drummondville	Environ 60 milles de la rivière Saint-François, dans les comtés d'Yamaska, et de Drummond, depuis son embouchure jusqu'à Richmond.
N. A. Beach	Garde-pêche	Georgeville	Les eaux du lac Memphremagog, dans les comtés de Brome et de Stanstead, comprenant environ 50 milles.
P. C. Bourke	do	Somerset	Les eaux intér. du comté de Mégantic, comprises dans une étendue de 850 milles en superficie.
J. Laberge	Gardien des pêcheries.	Chateauguay	Environ 40 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent, en face du comté de Chateauguay, y compris Chateauguay.
John Kelly	Garde-pêche	Beauharnois	Environ 50 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent, en face des comtés de Beauharnois et Huntingdon, de même que 35 milles environ des eaux des rivières Chateauguay et à la Truite.
J. O. Dion	do	Chambly	Environ 42 milles de la rivière Richelieu, de Sorel au village Richelieu.
J. B. Chevalier	do	Iberville	Environ 30 milles des eaux de la rivière Richelieu, de Saint-Jean au lac Champlain.
P. E. Luke	do	Phillipsburg	Environ 15 milles des eaux de la baie Missisquoi et de la riv. au Brochet, d. le comté de Missisquoi
P. W. Nagle	do	Sherbrooke	Les eaux intérieures du comté de Stanstead, comprises dans une étendue d'à peu près 540 milles en superficie.
Joel Shurtleff	do	Compton	Les eaux intérieures du comté de Compton, comprises dans une étendue d'à peu près 1,600 milles en superficie.
A. L. Darche.	do	Sherbrooke	Environ 10 milles des eaux du lac Mégantic, dans le comté de Mégantic.
J. B. McDonald	Garde-pêche	Echo Vale	Environ 10 milles des eaux du lac Mégantic, dans le comté de Mégantic.
John McCaw	do	Sherbrooke	Lacs dans les comtés de Mégantic et de Wolfe.
V. Veilleux	Gardien des pêcheries.	St-Ephremde Tring	Les eaux intérieures du comté de la Beauce, comprises dans une étendue d'environ 1,600 milles en superficie.
Jos. Lambert.	Garde-pêche	Trois-Rivières	Environ 25 milles du fleuve Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre, faisant face au comté de Saint-Maurice.
Geo. Boisvert	do	Bécancour	Environ 36 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre, faisant face au comté de Nicolet.
Jos. Gingras	do	Rivière David	Environ 30 milles des eaux de la rivière Yamaska, dans les comtés d'Yamaska et de Saint-Hyacinthe.
J. A. Grant	do	Louiseville	Environ 35 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre, faisant face aux comtés de Maskinongé et de Berthier, y compris les îles situées vis-à-vis.
Jos. Boivin	do	Rivière Beaudet	Environ 20 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent, faisant face au comté de Soulanges et s'étendant de la pointe Beaudet au Coteau.
Félix Latraverse	Gardien des pêcheries.	Sorel	Environ 60 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre, faisant face aux comtés de Richelieu, d'Yamaska et de Berthier, y compris les eaux autour des îles de Sorel et du voisinage.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE QUÉBEC—DIVISIONS NON EXPOSÉES AUX MARÉES.

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
John Morris	Garde-pêche	Saint-Lambert	Environ 50 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent, faisant face aux comtés de Laprairie, Chambly et Verchères.
André Robert	do	Lachine	Environ 15 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent, faisant face au comté de Jacques-Cartier.
Julien Montpetit	do	Ile Perrot	Environ 15 milles des eaux du fleuve Saint-Laurent, autour de l'île Perrot.
Jos. Lauzon	do	Terrebonne	Les rivières Jésus et des Prairies, comprenant environ 50 milles.
Jos. Filiatrault	do	Sainte-Adèle	Les eaux intérieures des townships de Morin et Beresford, dans les comtés de Terrebonne et de Wolfe, et de Salaberry et Grandison, dans le comté d'Argenteuil, comprises dans une étendue d'environ 500 milles en superficie.
Toussaint Cloutier	do	Piedmont	Les eaux intérieures des townships d'Abercrombie, Wexford et Kilkenny, dans les comtés de Terrebonne et Montcalm, comprises dans une étendue d'environ 300 milles en superficie.
R. W. Jones	do	St-Andrews	Environ 15 milles des eaux de la rive nord de la rivière Ottawa, s'étendant d'Oka à Carillon.
Théo. Sabourin	do	Rigaud	Environ 30 milles des eaux de la rive sud de la rivière Ottawa, s'étendant des Cascades à la pointe Fortune.
Pierre St. Pierre	do	Pointe-Fortune	Environ 40 milles des eaux de la rivière Ottawa, s'étendant de Calumet à Carillon.
Jos. Marion	do	Hull	Les eaux de la rivière Ottawa, faisant face au comté d'Ottawa, comprenant environ 75 milles.
Ed. Mohr	do	South-Onslow	Les eaux de la rivière Ottawa, faisant face au comté de Pontiac, depuis la ligne de division des comtés d'Ottawa et de Pontiac jusqu'à Fort-Coulonge, et comprenant environ 50 milles.
J. T. Coghlan	do	Chapeau	Les eaux de la rivière Ottawa, faisant face au comté de Pontiac, du Fort-Coulonge à Des Joachims, et comprenant environ 75 milles.
Robt. Joynt	Gardien des pêcheries.	Joynt	Les eaux intérieures du township de Masham, dans le comté d'Ottawa, y compris le lac Bernard, comprises dans une étendue d'environ 90 milles en superficie.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

A. C. Bertram	Inspect. des pêcheries.	North-Sydney	Le district n° 1, comprenant l'île du Cap-Breton.
Robert, Hockin	do	Pictou	Le district n° 2, comprenant les comtés de Cumberland, Colchester, Pictou, Antigonish, Guysborough, Halifax et Hants.
J. R. Kinney	do	Yarmouth	Le district n° 3, comprenant les comtés de Lunenburg, de Queen, de Shelburne, de Yarmouth, de Digby, d'Annapolis et de King.
		Comté d'Annapolis.	
Bailey, W. M	Garde-pêche	Round-Hill	Le comté d'Annapolis, à l'ouest d'une ligne trav. Round-Hill, y compris le ruisseau Round-Hill.
Carty, W. T	do	Annapolis	Le comté d'Annapolis, à l'est d'une ligne traversant Round-Hill.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.—*Suite.*

Nom.	Rang.	Adresse de poste.	Ressort.
		Comté d'Antigonish	
Aymer, J. R.	Gardien des pêcheries.	Fourches Pomqu't, Antigonish	De l'entrée du port aux Fourches, de là sur la rivière Pomquet aux moulins de V. Chisholm, et des Fourches, sur la rivière Noire, aux Chutes.
Cameron, Lochlin	do	Upper South River, Antigonish	Depuis le pont de McWilliam jusqu'à la tête du lac.
Chisholm, Hugh	do	Lower South River, Antigonish	Depuis le port d'Antigonish jusqu'au pont de McWilliam ou de St-Andrews.
Chisholm, Donald	do	Salt Springs, Antigonish	Depuis le ruisseau du moulin de Trotter jusqu'au barrage de W. Thompson.
Chisholm, James	do	St-Andrews	Depuis le Rocher de Campbell, sur la rivière Pomquet, jusqu'au moulin de V. Chisholm, sur la branche est, et jusqu'au moulin d'Alex. McDonald, sur la branche ouest.
Dexter, Jno	do	Antigonish	Depuis le port d'Antigonish (pied du marais) jusqu'au ruisseau du moulin de Trotter ; de là en montant ce ruisseau jusqu'au moulin de Trotter, y compris les deux branches de la rivière de l'Ouest et le ruisseau de Bailey.
Fraser, Duncan	do	Saint-Joseph	Depuis le pont Pinkeytown jusqu'aux moulins de Stewart.
Macadam, Alex	do	Rivière de l'Ouest.	Depuis le barrage de Thompson jusqu'au pont des Fourches Addington.
McDonald, Alex	do	Fourches Addington.	La rivière de l'Ouest, depuis le pont des Fourches jusqu'au pont Pinkertown, y compris la rivière de Jones et celle du Castor.
McDonald, Angus	do	Tracadie	Depuis l'entrée du port jusqu'au pied du marais, de là en montant le cours d'eau Tracadie au lac ; depuis le marais en montant jusqu'au ruisseau du Monastère, y compris le ruisseau de l'Etablissement Français et Tarbitts.
McDonald, John	Garde-pêche	Doctor's-Brook	Le comté d'Antigonish.
McDougall, Arch'd	Gardien des pêcheries.	McNair's Cove, Cap-George	Depuis John McDonald (Bun's) Cove, côté nord du cap George, jusqu'à Crebbing-Head, baie Saint-George.
Randall, Albert	do	Bayfield	Depuis le rivage jusqu'au lac.
		Comté de Cap-Breton.	
Barrington, York	Garde-pêche	Sydney Mines	Le côté nord de la baie de l'Est jusqu'à la source de la rivière Sydney, y compris une partie de l'île Boularderie.
Burke, Jas. P.	do	Main-à-Dieu	Main-à-Dieu et la baie Mira.
Burke, Wm.	Gardien des pêcheries.	Burk's Bridge, Rivière Mira	Le pont Mira et le ruisseau à la Truite.
Curry, James N.	do	Fourches Sydney	La rivière Sydney et les Fourches.
Howie, Donald	do	do	do do
Fleming, Michael	do	Petit Bras d'Or	Le district du petit Bras d'Or.
Keefe, P.	do	Lingan	Le ruisseau Nord-Ouest, le Grand Lac et les tributaires.
Morrison, Angus	do	Pont Marion, Mira	Le pont Marion, Mira.
McAdam, Allan	do	Eskasoni	Eskasoni.
McCormack, Donald	do	Leitche's Creek	Le creek de Leitche et la rivière de George.
McDonald, Alex	Garde-pêche	Baie de l'Est	Le côté sud de la baie de l'Est jusqu'à la rivière au Saumon.
McDonald, Archibald	Gardien des pêcheries.	Ball's Creek	Le creek de Ball.
McEachen, Jno	do	Grand Mira, Nord	La rivière au Saumon.
McLean, Alex	do	Boisdale	Le ruisseau du Moulin.
McLellan, M.	do	RoryBrack's Brook	Le ruisseau de Rory Brack.
McNeil, D. J.	do	Rivière Benacadie.	La rivière et le lac Benacadie.
Quinan, Francis	Garde-pêche	Sydney	Depuis la pointe d'en bas jusqu'à la tête sud de la baie aux Vaches, et le côté nord de la baie Mira, y compris les rivières au Saumon et Sydney.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
		Comté de Colchester.	
Corbett, H.	Gardien des pêcheries.	Cinq-Iles	Les rivières Harrington et du Nord
Davison, J. W	Garde-pêche	Upper Economy	Le comté de Colchester, division ouest.
Frame, Samuel	Gard. des p.	Riv. Shubenacadie	La rivière Shubenacadie et la rivière de Gay.
Fulton, George	do	Riv. Stewiacke, Brookfield	La rivière Stewiacke (le haut).
Fulton, R. K.	do	Folly Village	La rivière De Bert.
Fulmer, Jesse	do	Cinq-Iles	Les rivières de l'Est et du Bar.
Gass, H	Garde-pêche	Tatamagouche	La division du nord, comté de Colchester, y compris la baie Tatamagouche, les rivières aux Français et de Waugh.
Johnson, A. O. B.	Gardien des pêcheries.	Middle Stewiacke.	Le bas de la rivière Stewiacke.
Johnson, T.	do	R. au Saum., Truro	La rivière au Saumon.
Moore, George	do	Economie	La rivière Economie.
Murray, Math. G.	do	Truro	La rivière au Saumon.
McKay, Dan.	do	Riv. Tatamagouche	La rivière de Waugh.
Pollock, R. J.	Garde-pêche	Lower Stewiacke	La rivière Stewiacke (le bas).
Rutherford, Ed	Gard. des p.	Stewiacke	La rivière Stewiacke.
Urquhart, Hy	do	Folly Village	La rivière Folly.
		Comté de Cumberland.	
Fowler, Elijah	Garde-pêche	Parrsboro'	Le comté de Cumberland, div. ouest, y comp. tous les cours d'eau qui se déch. d. la baie de Fundy.
Gilroy, Geo. W	do	Oxford	Le comté de Cumberland, division est, comprenant tous les cours d'eau qui se déchargent dans le détroit de Northumberland.
Harrison, Moses	Gardien des pêcheries.	Maccan	La rivière Maccan.
Jenks, Frs. L.	do	Parrsboro'	Parrsboro' Head.
Logan, Isaac	do	Pointe Amherst	Les rivières Laplanche et Nappan.
Murphy, Wm.	Garde-pêche	Wallace	La rivière Wallace.
McPherson, Samuel	Gard. des p.	Rivière Pugwash	La rivière Pugwash.
Porter, Jos.	do	Rivière Herbert	La rivière Herbert.
Smith, Sydney	do	Advocate Harbor	La rivière aux Pommes.
Smith, Thos. R.	do	Rivière Shinimicas	La rivière Shinimicas.
Taggart, Pat	Garde-pêche	Pugwash	Les pêch. à l'éperlan et aux huîtres de Pugwash.
Wills, Alex. M.	Gard. des p.	Rivière à l'Orignal	Les rivières à l'Orignal et Warrington.
		Comté de Digby.	
Collins, J. A.	Garde-pêche	Westport	Division Ouest du comté de Digby, îles Longues et Brier.
Hanley, Wm.	do	Digby	Comté de Digby, division est.
Journey, Robt	Gard. des p.	Weymouth	La rivière Sissiboo.
McKay, Lochlin	do	Barton	La baie de Sainte-Marie.
Potter, Chs. T.	do	Rivière Joggins	La rivière Joggins jusqu'à la rivière de l'Ours.
		Comté de Guysboro.	
Bruce, J. R.	Gardien des pêcheries.	Guysboro'	Depuis l'embranchement de la riv. Clam Harbor jusqu'aux Chutes d'en haut.
Cameron, Angus	do	Rivière de l'Est	La rivière de l'Est, Sainte-Marie.
Cameron, D., sen.	do	Upper Caledonia	La rivière de l'Ouest, Sainte-Marie, du pont de Wallace à la source de la rivière.
Cook, Jas	do	Riv. au Saumon	La rivière au Saumon, depuis l'embouchure jusqu'à la ligne ouest de Graham.
Cross, John	do	Riv. aux Sauvages.	La rivière aux Sauvages, de son embouchure à sa source, district de Sainte-Marie.
Gunn, Donald	do	Cross Roads	Depuis l'emb. à la place de Scott jusqu'au lac Country-Harbor, y compris le ruisseau de Gunn, de la rivière princip. au lac de Hurley.
Henderson, Jas.	do	Havre d'Isaac	Le port et la rivière Isaac.
Hudson, Saml. (fils de Lewis)	Gardiens	Country Harbor	Country Harbor et la rivière, du pont au détroit jusqu'à son embouchure.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
		Comté de Guysboro'. —Suite.	
Jones, John	Gardien des pêcheries.	Embouch. de la riv. au Saumon	L'embouchure de la rivière au Saumon.
Jordan, Wm	do	Glenelg	La rivière Sainte-Marie depuis chez Alex. Ross (en amont du point où cesse la marée) jusqu'à chez Hugh Halters, sur la rivière de l'Ouest.
Kenny, Chas	do	Riv. au Saumon, division ouest de Guysboro'	Du pied du lac de Neil au lac du Barrage du Castor inclusivement, et tous les lacs que le cours d'eau traverse.
Manson, Alex	do	Lacs Lochaber	La rivière de Sainte-Marie, du lac de Wallace au barrage du moulin de Fischer.
Mattie, Frederick	do	Tracadie, comté d'Antigonish	La rivière Tracadie jusqu'aux comtés de Guysboro et d'Antigonish.
Munroe, W. M.	do	Cole Harbor	La rivière Cole Harbor.
McDonald, Wm.	do	Stillwater	La rivière de Sainte-Marie.
McKay, Robt.	do	Guysborough, Intervale	Du point où cesse la marée jusqu'au même point d'Intervale, sur la branche nord, et jusqu'au moulin de Cameron sur la branche de la Vallée.
McKeen, Thos	do	Melrose	Des Fourches à la limite du comté, y compris le moulin de McQueen et le ruisseau jusqu'au lac.
McEllum, Jas	do	Riv. au Saumon	Depuis la ligne ouest de Graham jusqu'au pied du lac de Neil, y compris la branche nord et le lac.
McGrath, Adam	do	Cross Roads, Ste-Marie	De la jonction de la branche d'Antigonish, riv. de Sainte-Marie, à la tête du lac de Deux Milles.
McQuarrie, Allan	Garde-pêche	Sherbrooke	District de Sainte-Marie.
Pride, Wm.	Gardien des pêcheries.	Sherbrooke, Sainte-Marie	Depuis l'embouchure de la rivière Sainte-Marie jusqu'à la pointe Sinclair, y compris le cours d'eau de Wine-Harbor au Lac.
Sinclair, Robt.	do	Goshen	Lac Huit Iles, depuis le moulin de Sinclair jusqu'aux sources,
Smith, J.	do	Cross Roads	Depuis le pont de Cross-Road, rivière Country Harbor, jusqu'au lac Huit Iles.
Smith, J. P.	do	Rivière de l'Ouest.	De la ligne nord de la propriété de H. Hattie au ruisseau d'Indianman, y comp. tous les tribut.
Sears, George	do	Sherbrooke	Sherbrooke.
Tory, Jas. A.	Garde-pêche	Guysborough	Comté de Guysborough.
		Comté d'Halifax.	
Blakely, Jas	Gardien des pêcheries.	Ship Harbor	De Ship-Harbor à Chezzetcook inclusivement.
Coolen, Chas	do	Shad Bay	L'ance de Peggy jusqu'à la baie Torrence, y compris les rivières Prospect et Neuf Milles.
Conrad, Chas.	do	Cole Harbor	Cole Harbor.
Fitzgerald, John	Garde-pêche	Anse Portugaise	Halifax Harbor jusqu'à la baie Marguerite, anse Portugaise.
Fraser, John	Gardien des pêcheries.	Rivière Moser	La rivière de Moser et Ecum Secum et le ruisseau de Smith.
Fraser, O. P.	do	Ecum Secum, Co. de Guysboro	La rivière Ecum Secum.
Henry, Chas. G.	do	Haut de la rivière Musquodoboit	Le haut de la rivière Musquodoboit.
Hughes, P.	do	Rivière Tangier	La rivière Tangier.
Hemlan, Joshua	do	R. des Neuf Milles	Le haut de la rivière Neuf Milles.
Keizer, Geo.	do	Lac Porter	Le lac Porter et les cours d'eau.
Mason, Nath.	do	Embouchure de la baie Marguerite	De l'anse de Hubert à l'anse de Peggy, baie Marguerite, rivières Ingraham et du Sauvage.
Mosher, Dan.	do	Baie aux Vaches, Dartmouth	Cours d'eau de la baie aux Vaches.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
		Halifax—Suite.	
McDonald, Jno.	Gardien des pêcheries..	Lawrencetown	La grande rivière au Saumon ou Lawrencetown.
McKiel, Nath.	do ..	Sheet-Harbor	Sheet-Harbor.
McCleam, Donald.	do ..	Riv. Chezzetcook	La rivière Chezzetcook.
McLeod, George.	do ..	Petite Musquodoboit	Le milieu de la rivière Musquodoboit.
Rowlings, Geo.	Garde-pêche	Havre Musquodoboit	Comté d'Halifax, division est, de Dartmouth à Ecum Secum.
Shatford, H. A.	Gardien des pêcheries..	Anse Hubbard	La rivière Pennant.
Stevens, Robt.	do	Havre Musquodoboit	La rivière Musquodoboit.
Walker, Wm. G.	do ..	Petite riv. au Saumon, ch. Preston	La petite rivière au Saumon.
Whitman, James E.	do ..	Rivière au Saumon	La rivière au Saumon.
		Comté de Hants.	
Burnham, P. S.	Garde-pêche	Windsor	Comté de Hants, division ouest de la limite ouest du comté à Walton.
Colter, John B.	do	Milford	La rivière Shubenacadie.
Horne, Arch.	Gardien des pêcheries..	Enfield	L'extrémité sud de la Shubenacadie et de la riv. Neuf Milles.
Mosher, Jas.	do ..	Brooklyn	Les rivières Meander et Herbert, de leurs embouchures à leurs sources.
Mosher, Noah.	do ..	Mosherville	La rivière Kennetcook, de son embouchure au point où cesse la marée.
O'Brien, Jas.	do ..		
Smith, W. B.	Garde-pêche	Maitland	Les rivières Walton et Kennetcook.
		Maitland	La rivière Shubenacadie, de la rivière Cinq Milles à son embouchure et le côté sud de la baie Cobequid à Noël.
Snide, John	do	Shubenacadie	La rivière Shubenacadie, à partir de Shubenacadie jusqu'à la rivière Cinq Milles, cette dernière comprise.
		Comté d'Inverness.	
Benvie, Peter.	Gardien des pêcheries..	Mabou, Brook Village	La rivière Mabou.
Coady, James.	Garde-pêche	Margaree S.-O.	Comté d'Inverness, division est.
Crowdis, Mark.	Gard. des p.	Big Interval	Du Pont aux Fourches, rivière Margaree, N.-E.
Dowling, David.	do ..	Riverside	La rivière aux Habitants.
Gillies, Peter.	do ..	Mabou S.-O.	Mabou S.-O.
Graham, Stephen.	do ..	Longue Pointe	Les rivières Longue Pointe et Judique.
Murphy, Moses.	do ..	Margaree N.-E.	Lac Ainslie.
McDonald, M. B.	do ..	Rivière Dennis	La rivière Dennis.
McDougall, Murdock.	do ..	Lac Ainslie	La rivière à la Truite.
McEachan, P.	Garde-pêche	Glendale	Le district d'Inverness-Sud.
McFarlane, Angus (fils d'Angus).	Gardien des pêcheries..	Haut de la rivière Margaree S.-O.	Le haut de la rivière Margaree-Sud-Ouest.
McKay, Neil.	do ..	Riv. Margaree S.O.	Le haut de la riv. Margaree et de ses tributaires.
McKay, Neil.	do ..	Ruisseau à la Truite	Le ruisseau à la Truite, lac Ainslie.
McKinnon, Angus.	do ..	Riv. Margaree N.E.	Du pont Crowdis à la source de la rivière.
McLean, D. F	Garde-pêche	Port-Hood	Le comté d'Inverness, division ouest.
McLennan, Allan.	Gard. des p.	Rivière Dennis	La rivière et le bassin Dennis.
Ross, David	Garde-pêche	Margaree N.-E.	Le comté d'Inverness, division est.
		Comté de King.	
Bishop, C. E.	Gard. des p.	Horton	La rivière Gasparot.
Brown, Philip.	do	Blomidon	Blomidon.
Miller, Jas. S.	Garde-pêche	Canning	Comté de King.
Murphy, L. A.	Gard. des p.	Gaspereaux	La rivière Gasparot.
McIntyre, W.	do ..	Aylesford	La rivière Annapolis.
Reid, R. F.	Garde-pêche	Wolfville	Comté de King.
Thorpe, J. W.	Gard. des p.	Havre de Hall	De la pointe de Hall au cap Fendu.

LISTE des employés des pêcheries, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse de poste.	Ressort.
		Com. de Lunenburg	
Besancon, Isaiah	Gard. des p.	Bassin Chester	La rivière du Centre.
Boylan, Edward	do ..	New-Ross	La rivière d'Or, le haut.
Burns, Amon	do ..	La Have (le haut)	Depuis Cooks jusqu'à la source de la riv. La Have.
Cooney, Wilbur	do ..	Chester	La branche est de la rivière du Centre.
Croft, Wm	do ..	Bassin Chester	La rivière d'Or-Est, de la pointe Bongard à la branche de la rivière d'Or, de là aux lacs de Clarke, de Clinton et d'Henry.
Demon, David	do ..	Bas de la riv. d'Or.	Le bas de la rivière d'Or.
Evans, David	Garde-pêche	Chester	Comté de Lunenburg, division Est, riv. Middle Gold, de Martin et Mushamush.
Godard, C. E	do	Bridgewater	La rivière La Have.
Hebb, Elie	Gardien des pêcheries.	Traverse Hebb, Conquerall-O	La Petite Rivière, du ruisseau Wallace à sa source.
Hutt, John	do ..	Beach Hill, Chester	La Rivière Middle Gold.
Keating, Michael	do ..	Rivière de l'Est	La rivière de l'Est.
Keddy, J. H	do ..	New-Ross	La rivière de Larder.
Langille, James	do ..	Chester	La rivière de Martin.
Mossman, Josiah	do ..	Lunenburg	Depuis chez Henry Kock jusqu'à chez Knock.
Meisner, Jacob	do ..	Chester	La rivière de l'Est.
Nesbitt, G. A	do ..	Petite Rivière	Depuis l'embouchure de la Petite Rivière jusqu'au ruisseau Wallace.
Schmeisser, N	do ..	Trav. LaHave, Est	La riv. La Have, de l'embouc. à l'anse de Wilkie.
Solomon, W. M	Garde-pêche	Lunenburg	Division ouest, comté de Lunenburg.
		Comté de Pictou.	
Cameron, Allan	Gardien des pêcheries.	Kenzeeville, Riv. Barney	La branche Est de la rivière de Barney, depuis Sutherland's Marshy Hope jusqu'à la rivière Barney.
Cameron, Thos	do ..	Durham-Ouest	La rivière de l'Ouest.
Campbell, Peter	do ..	New-Glasgow	La rivière de l'Est.
Campbell, A. F	do ..	Ile Pictou	La pêche à homard de l'île Pictou.
Douglas, Alex	do ..	Alma	La rivière du centre.
Foot, Jas	do ..	Bas, riv. aux Fr'çais	Le bas de la rivière aux Français.
Fraser, Donald	do ..	Hopewell	De la Fourche au lac de la Branche Ouest.
Fraser, Thos	do ..	Ile Hopewell	La rivière de l'Est du point où cesse la marée à la fabrique de Grant.
Fraser, Samuel	do ..	Bridgeville	De la fabrique de Grant au lac de la Branche Est.
Murray, D. A	do ..	Avondale	La riv. de Barney, depuis le pont de McDonald jusqu'à sa source.
	Garde-pêche	Lismore	Comté de Pictou, division est, y compris les riv, de Sutherland, aux Français et de Barney, le ruisseau de Bailey et la fabrique Shore, depuis le port de Pictou, dans une direction est, jusqu'à la ligne du comté.
McDonald, Donald	Gardien des pêcheries.	New-Glasgow	La rivière de Sutherland.
McDonald, Wm	do ..	Riv. aux Français	La rivière aux Français.
McDougall, Chas	do ..	Jardin d'Eden	La riv. Est de Sainte-Marie et le lac du Jardin.
McKay, John	do ..	Rivière John	La rivière John.
McKenzie, Geo	do ..	Riv. Caribou (bas)	La rivière Caribou.
McLean, Donald	do ..	Avondale	La rivière de Barney.
McLean, Donald	do ..	Ruisseau Bailey	Le ruisseau de Bailey.
Pritchard, A. O	Garde-pêche	New Glasgow	Partie centrale du comté de Pictou, y compris les rivières du Centre, Est et Ouest.
Sutherland, Robt	do	Rivière John	Comté de Pictou, division ouest, y compris les rivière du Centre, Est, Ouest, Caribou, Tony et John.
		Comté de Queen.	
Fitzgerald, John	Garde-pêche	Mill Village	Des moulins à vapeur aux chutes de Salter, sur la rivière de Port-Medway.
Ford, Theo	Gardien des pêcheries.	Milton	Du pont Milton en montant à la riv. du Port-Liverpool.
Foster, I. C	do ..	Port-Medway	Depuis l'île Puddingpan jusqu'à l'île de Toby.
Miles, Barnabas	do ..	Greenfield	Depuis les chutes de Salter jusqu'à Pawn Hook, sur la rivière de Port-Medway.
Sellon, S. T. N	Garde-pêche	Liverpool	Comté de Queen.

LISTE des agents des pêches, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse.	District.
		Comté de Richmond.	
Cameron, Duncan	Garde-pêche	Saint-Pierre	Division est de la rivière Bourgeois à la limite orientale du comté, y compris la dite rivière.
Grant, Charles	Gardien	Riv. des Habitants.	Rivière des Habitants.
Gerroir, Félix.	do	Arichat	Grand Ruisseau.
Grouchy, J. P.	do	do	Rivière Descousse.
Kyte, Patrick	do	Rivière Tier, St-Pierre	Rivière Tier.
Marmeau, Frs.	Garde-pêche	Arichat	Division ouest de la rivière Bourgeois à la limite occidentale du comté.
Murchison, Donald	Gardien	Grande-Rivière	Grande Rivière.
McPherson, Farquhar	do	R. du Moulin, trav. de Grandigue	Rivière du Moulin.
McRae, Allan.	do	Baie de l'Ouest	Baie de l'Ouest, rivière Noire.
Proctor, John, aîné	do	Port-Hawkesbury	Rivière des Habitants.
Sampson, M.	do	Petit de Grat	Petit de Grat Inlet.
Sampson, J.	do	L'Ardoise	L'Ardoise.
		Comté de Shelburne.	
Acker, Timothy.	Gardien	Birchtown	Rivière Birchtown.
Crowell, P.	do	Barrington	Rivière Barrington.
Goudy, E. S.	Garde-pêche	do	Rivière Clyde, jusq. la ligne, comté de Yarmouth.
Holden, C. A.	Gardien	Rivière Jordan	Ruisseau Ogden et rivière au Sauvage.
Kehoe, M.	do	Lockeport	Havre de Green.
McGill, W. Jno.	Garde-pêche	Shelburne	Comté de Shelburne.
McKinney, Lewis.	Gardien	Baie Ronde	Rivière de la baie Ronde.
McLean, Wm.	do	Port-Saxon	Port-Saxon.
Nichol, F. G.	do	Rivière Clyde.	Rivière Clyde.
Ryer, George	do	Shelburne	Rivière Roseway.
		Comté de Victoria.	
Beaton, Roderick	Gardien	McNaughton	Rivière Hume.
Bingham, Wm	Garde-pêche	Englishtown	Englishtown et division d'Ingonish.
Buchanan, Donald	Gardien	Rivière Barachois.	Rivière Barachois.
Capstick, Thos.	do	Baie St-Laurent	Rivière au Saumon, baie Saint-Laurent.
Finlayson, Donald	do	Rivière du Milieu.	Rivière du Milieu.
Foyle, Wm.	do	Rivière Baddeck.	Ruisseau de Peter.
Hellen, Robt.	do	Cap Nord.	Cap Nord.
Ingraham, G.	do	Baddeck	De Baddeck à la tête de la Longue Pointe.
McAuley, Donald	do	do	Rivière Baddeck.
McCharles, D.	do	Goul.-S., Ste-Anne	Goulet-Sud, Sainte-Anne.
McDonald, Duncan	Garde-pêche	Baie Aspy	Comté de Victoria, division nord, de Smoky Head à la baie Saint-Laurent.
McDonald, Archd.	Gardien	do	Bras sud, rivière du Milieu.
McDonald, Archd.	do	Havre du Nord	Havre du Nord.
McDougall, Michael	do	Rivière Washabuck	Rivière Washabuck.
McGregor, Frs.	do	Mont. du Chasseur	Embouchure de la rivière Baddeck.
McIver, Malcolm	do	Ruiss. au Sauvage.	Ruisseau au Sauvage.
McKenzie, Chris.	do	Baddeck	Rivière du Milieu.
McLeod, Donald	do	Rivière Ste-Anne.	Rivière Sainte-Anne.
McLellan, John.	do	Rivière du Milieu.	Rivière du Milieu.
McMillan, Donald.	do	Baddeck.	Rivière Baddeck.
McNeil, John S.	do	Grand Narrows	De Grand Narrows à la Pointe McKay.
McQuarrie, Donald.	Garde-pêche	Baddeck	Comté de Victoria, division sud.
McRae, John (fils de Rory)	Gardien	McLeod	Rivière du Milieu.
McRae, Donald.	do	Baddeck.	Rivière Baddeck et ses tributaires.
McRae, Kenneth.	do	Rivière du Milieu.	Ruisseau au Sauvage.
McRae, Donald.	do	T. Rouge, Baddeck	Tête Rouge, Baddeck.
McRae, John.	do	Mine d'Or, rivière du Milieu.	Mine d'Or, rivière du Milieu.

LISTE des agents des pêches, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Adresse.	District.
		Comté de Yarmouth.	
Brand, J. I.	Gardien	Pubnico-Ouest	Pubnico et Argyle.
Doucet, Jérôme	do	Tusket	Rivière Tusket.
Hatfield, J. A	Garde-pêche	do	Comté de Yarmouth.
Jeffrey, James	Gardien	Overton	De la pointe Chebogue à la pointe Chegoggin.
Kavanagh, Wm.	do	Tusket	Du pont Gurill à Coldstream.
Muise, Vital	do	Fourches Tusket	Fourches Tusket.
Nickerson, E.	do	Yarmouth	Rivière au Saumon.
Porter, Z.	do	Rivière au Castor	Rivière au Castor.
Porter, John B	do	Lac à l'Anguille	Lac à l'Anguille.
Thurston, Wm., fils	do	Chegoggin	Rivière Chegoggin.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

J. H. Pratt	Inspecteur des pêches commandant le *Cruiser*	Saint-André	District n° 1, comprenant le comté de Charlotte, y compris les îles de Campobello et Grand Manan, et la baie Passamaquoddy.
Robert A. Chapman	Inspect. des pêches	Moncton	District n° 2, comprenant les comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent et Westmoreland.
David Morrow	do	Oromocto	District n° 3, comprenant les comtés d'Albert, Saint-Jean, King, Queen, Sunbury, York, Carleton et Victoria.
		Comté d'Albert.	
Dryden, J. W	Gardien	Hillsboro'	Embouc. de la riv. Petitcodiac et baie Dorchester.
Oliver, Bartlet	do	Harvey, Petit Rocher	Baie du Rocher.
Stewart, Suthd	Garde-pêche	Alma	Comté d'Albert.
Taylor, Wallace	Gardien	Coverdale	Rivière Petitcodiac.
Wilbur, Kinnear T.	do	Midway, Harvey	Lac Germantown et rivière Shepody.
		Comté de Carleton.	
Burt, George R.	Garde-pêche	Upper Woodstock.	Rivière Saint-Jean et ses tributaires, du creek Long à la rivière Tobique.
Lindsay, G. Alex	do	Highlands	Riv. Miramichi (S.O.) de la source aux Fourches.
Scott, J. W.	Gardien	Canterbury	Rivière Saint-Jean, de la rivière à l'Anguille à Woodstock.
		Comté de Charlotte.	
Ash, Wm.	Garde-pêche	Havre du Castor	District Est du comté de Charlotte.
Barry, Thos	Gardien	Lower Falls, Magaguadavic	Lower Falls, rivière Magaguadavic.
Best, G. S.	Garde-pêche	Havre du Castor	Division Est, de La Tête à Lepréau.
Brown, Barth.	do	Campobello	Campobello et les îles de l'Ouest, ainsi que les côtes et les cours d'eau, comté de Charlotte.
Campbell, D. F.	do	Saint-André	Baie intérieure de Passamaquoddy.
Carrol, Edward	Gardien	Grand Manan	Ile Whitehead.
Dick, Samuel	do	La Tête	Baie intérieure de Passamaquoddy.
Dixon, Robert	do	Lepréau	De l'anse Seely à Lepréau.
Holmes, Thomas	do	Ile au Cerf	Côté ouest, île au Cerf.
Johnson, Robt.	do	Upper Falls, Magaguadavic	Upper Falls, rivière Magaguadavic.
Lord, J. M.	Garde-pêche	Ile au Cerf	Ile au Cerf.
McLaughlin, W. B.	do	Grand Manan	Ile du Grand Manan et ses frayères.
Todd, Frank	do	Saint-Stephen	Rivière Sainte-Croix et ses tributaires.

LISTE des agents des pêches, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite.*

Nom.	Emploi.	Adresse.	District.
		Comté de Gloucester.	
Aché, Adolphe	Gardien	Shippegan	Shippegan.
Boyd, Alex	Garde-pêche	Miscou Harbour	Petite Shippegan à Miscou.
Calnan, John, jeune	Gardien	Kinsale	Cette partie de la rivière Tête-à-Gauche, d'un mille en amont de la digue du moulin à la source de la dite rivière.
Comeau, Frédéric	do	Petit Rocher	Petit Rocher, de Belledune au ruiss. du Moulin.
Cormier, Gustave	Garde-pêche	Caraquette	Bancs de harengs de Caraquette.
Dempsey, Miles	Gardien	Grève au Saumon.	La Grève au Saumon, de la rivière au Bar à la pointe de la Pierre-Meulière.
Gibbs, Valentine	do	Pokemouche	Pokemouche.
Hache, J. L	Garde-pêche	Caraquette	Bancs d'huitres de Caraquette et Shippegan ainsi que le goulet et la rivière Saint-Cimon.
Hickson, James	do	Bathurst	Rivière Nipissiguit et ses tributaires, avec la côte maritime et les cours d'eau, de la rivière Belledune à la pointe de la Pierre-Meulière.
Poirier, Joseph	do	Grande-Anse	Baie des Chaleurs, entre la Grande-Anse et la pointe Mizzouette.
Robicheau, Olivier	Gardien	Ferguson's Point	Côte de la ligne de comté, de Northumberland à la Pointe Verte, y compris la Grande et la Petite rivière Tracadie.
Rogers, W	do	Tête-à-Gauche, Bathurst	Rivière Tête-à-Gauche.
Sisk, William	do	Rocher-Noir	Pointe de la Pierre-Meulière à la Grande-Anse.
Trudel, Camille	do	Shippegan	Shippegan.
Walsh, William	Garde-pêche	Pokemouche	Le district de Pokemouche.
		Comté de Kent.	
Collet, A. L	Gardien	Bouctouche	Baie de Bouctouche.
Cormier, Chas	Garde-pêche	Cocagne	Rivière Cocagne.
Girouard, M. A	do	Bouctouche	Grande rivière Bouctouche.
Guimon, Lazare	do	Saint-Louis	De Kouchibouquacis à la rivière Chockfish.
Hannah, Wm. F	do	Richibouctou	Rivière Richibouctou.
Léger, F. B	Gardien	Petite riv. Bouctouche	Petite rivière Bouctouche.
Leblanc, A. T	Garde-pêche	Legerville	Rivière Canaan (partie supérieure).
Mauzerolles, Nicolas	Gardien	Kouchibouquacis	De la riv. Kouchibouquacis à la pointe au Sapin.
Miller, Jas. L	do	Kingston	De l'embouchure de la riv. Nicolas, sur la Bouctouche, en amont, y compris la riv. Nicolas.
		Comté de King.	
Belyea, J. A	Garde-pêche	Westfield	Rivière Saint-Jean et baie Belle-Ile et ses tributaires.
Fenwick, Edwin	Gardien	Studholm	Ruisseau du Moulin.
Gosline, Samuel	Garde-pêche	Creek de Smith	De l'embouchure du C. de Smith, en remontant.
Pearson, I. R	Gardien	Etablissem. Angl.	Lac Washademoak et ses tributaires, dans les comtés de King et Queen.
Spragg, Z. S	do	Belle-Ile	Baie Belle-Ile.
		Comté de Northumberland.	
Parker, Thos	Garde-pêche	Newcastle	Riv. Miramichi S.-O. principale, de Doaktown à l'île Beaubair.
Wyse, William	do	Chatham	Riv. Miramichi S.-O. principale et baie de Nelson à l'Eglise Brûlée, des deux côtés.
Williston, J. G	do	Baie-du-Vin	Baie Miramichi, depuis la Pointe aux Cars jusqu'à l'île au Renard.
Noble, John	do	Baie Miramichi	Baie Miramichi, depuis l'île au Renard jusqu'à la Pointe Escuminac.
Robertson, John	do	Tabusintac	Ligne de côte et baie Miramichi, depuis la ligne de comté de Gloucester jusqu'à Néguac.

LISTE des agents des pêches, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Adresse.	District.
		Comté de Northumberland—Fin.	
Robichaud, P.	Garde-pêche	Upper Neguac	Intérieur de la baie Miramichi, depuis Néguac jusqu'à l'Eglise Brûlée.
Hogan, John	do	Newcastle	Rivière Miramichi principale et Miramichi N.-O., depuis Chatham en remontant, y compris les rivières Petite Sud-Ouest et Sevogle.
Martin, Alex.	Gardien	Néguac	Baie Miramichi à Néguac.
Irving, William	do	Newcastle infér.	Miramichi principale et Newcastle inférieure.
Watling, Tubal	do	Rivière Noire	Rivière Noire.
		Comté de Queen.	
Hetherington, I. T.	Garde-pêche	Jenkins, Johnson	De l'île Cole au pied du lac Washademoak.
Langan, Isaih	Gardien	Chipman, Gaspereau	Rivière au Saumon.
Philips, Robert	do	Rapides de Canaan	Tête du lac Washademoak.
		Comté de Ristigouche.	
McPherson, Alex.	Garde-pêche	Rivière Charlo	Depuis Belledune jusqu'à Dalhousie.
		Comté de Sunbury.	
Griffith, Chas	do	Burton	Rivière Saint-Jean, d'Indiantown à la ligne du comté d'York.
Hoben, G. W.	Gardien	Sheffield	do do do
		Comté de Saint-Jean.	
O'Brien, Jos.	Garde-pêche	Carleton, St-Jean.	Comté de Saint-Jean.
Rourke, E. V.	do	Saint-Martin	Partie est du comté de Saint-Jean, de Quaco-Head à la rivière aux Oies.
		Comté de Victoria	
Caron, Magloire	Gardien	St-François Centre	En haut des rapides de la rivière au Poisson
Edgar, Thos	do	Trois-Rivières	Division centrale, rivière Tobique.
Larlie, Daniel.	do	Andover	Rivière au Saumon.
McDougall, John	do	Rocky-Brook, paroisse de Lorne	Trois-Ruisseaux, bras de la rivière Tobique.
Pelletier, Béloni	do	Ruisseau Caron.	Lac Baker et cours d'eau avoisinants.
Roberts, Chas., jeune	do	Andover	Division inférieure, rivière Tobique.
Ryan, Thos. D.	Garde-pêche	Grandes-Chutes	Comté de Victoria.
		Comté de Westmoreland.	
Cormier, D. T.	do	Pré-d'en-haut	Baie de Dorchester.
Deacon, W. B.	do	Shédiac	Port de Shédiac et rivière.
Goodwin, Robt.	do	Baie Verte	Les paroisses de Sackville et Westmoreland.
		Comté d'York.	
Campbell, J. A.	Gardien	Kingsclear, Frédéricton	Grande Passe, sur la riv. Saint-Jean, en remont., dep. la pointe Crock jusq. la limite infér. du comté d'York, y compris la riv. Nashwaak
Cronkhite, A. B	do	Southampton	Rivière Saint-Jean, dep. la limite supér. du comté d'York jusq. la p. Crock, sur la riv. St-Jean
Cunningham, A.	Garde-pêche	Stat. de Canterbury	Lacs Skiff, Palfry et autres.
Glendenning, D.	Gardien	Station Harvey	Ruisseau Magaguadavic, lac Oromocto et autres lacs.
McNelly, L.	do	Upper Kingsclear	De la traverse Burgoyne à Nackawack.
Moir, A	Garde-pêche	Bloomfield	Depuis le coude de Price jusqu'à la côte Brûlée, Miramichi S.-O.
Orr, Robt.	do	Frédéricton	Comté d'York.

LISTE des agents de pêches, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Nom.	Emploi.	Adresse.	District.
Edward, Hackett..... ..	Inspecteur des pêches	Tignish	Ile du Prince-Edouard.
		Comté de King.	
Conaghan, John	Gardien	Baie Fortune	Baie Fortune, de la Petite-Rivière à la baie Rollo
Cuddie, James.....	do	Havre de Murray..	Havre et rivière Murray, y comp. les lots 63 et 64
Dingwell, J. H	do	Rivière Morell....	Quatrième district de Morell.
Duffy, Peter.....	do	Saint-Pierre	Saint-Pierre et Morell.
Griffin, Henry.....	do	Georgetown.....	Baie de Cardigan et rivière Montague.
Mathewson, M.....	do	Grande-Rivière ...	Grande-Rivière.
Mitchell, James.....	do	Chemin Peake....	Premier district de Morell.
Morrow, Henry.....	do	Rivière Souris	Rivière Souris.
McCullough, Patrick....	do	Chemin Peake....	Troisième district de Morell.
McDonald, Allan.....	do	Lac Nord.....	Lac Nord.
McDonald, Ronald.....	do	Riv. du Naufrage..	Rivière du Naufrage.
O'Brien, John	do	Rivière Morell....	Deuxième district de Morell.
Reilly, Daniel.....	do	Rivière Montague.	Montague, du chemin de Georgetown au chemin Whim, et dep. la ligne de comté jusqu'à la côte.
		Comté de Queen.	
Beers, George F	Gardien	Cherry-Valley	Baie de Pownal et rivière au Loup-marin.
Buotte, Dominique.....	do	Rustico	District de Rustico.
Currie, Neil	do	Long-Creek, riv. de l'Ouest.....	Rive du lot 65, au sud de la rivière Ouest.
Delaney, Jonathan.....	do	New-London.....	New-London.
Garnum, Lionel.....	do	Rivière Winter ...	Rivière Winter.
Howatt, James..... ...	do	Crapaud.....	Crapaud.
Loughrin, John.....	do	Orwell.....	Orwell et Newton.
MacKenzie, Finlay.....	do	Rivière Pinette ...	Lots 60 et 62.
Murphy, Thos.....	do	Pont de Stanley...	Rivière à la Truite.
Murphy, Jos.....	do	China Point, lot 50	District de la baie Pownal et riv. au Loup-marin
McDonald, Chs. C.....	do	Blooming-Ponds ..	Pêcherie de gaspereau de Blooming-Ponds.
Powers, Jas.....	do	Rivière Hunter ...	Rivières Huntley et Wheatley.
Ready, Michael.....	do	Tracadie.....	Rivière Winter.
Shaw, A. C.....	do	Long-Creek, lot 65.	District de la rivière Ouest.
Stanley, Francis.....	do	Charlottetown	Charlottetown, y compris les rivières Est, Ouest et Nord.
Stephenson, George.....	do	New-Glasgow.....	Rivière New-Glasgow.
Whitehead, Wm.....	do	Rivière Sud-Ouest.	Rivière Sud-Ouest.
		Comté de Prince.	
Arsenault, S. P.....	Gardien	Baie Egmont.....	Lot 15, baie Egmont.
Aylward, Peter.	do	Tignish	Etang de Skinner, au sud, de la partie sud de l'étang aux Clous à l'étang Noir, inclusivem., et à l'est jusqu'au chemin de fer.
Bryant, D. L.....	do	Mont Plaisant, lot 18.....	Du banc ouest de la riv. Grand Pierre-Jacques au point où la ligne nord du lot 15 touche la côte de la baie Egmont.
Chiasson, John..... (Chapel)	do	Tignish	Tignish, de la ligne du lot nº 2, au nord, y compris la Petite et la Grande Tignish, et à l'ouest jusqu'au chemin de fer.
Clark, Henry.....	Garde-pêche	Freetown inférieur	Rivière Dunk et baie Egmont.
Doyle, Lawrence.....	Gardien	Lot 3.....	Du Petit Miminigash au cap Wolfe.
Gillis, V. S..	do	Riv. aux Sauvages, lot 18.	Baie Richmond et Malpèque.
Holland, J. F. B.....	do	Bédèque	De la Tête Graham, lot 26, au cap Traverse.
Howat, Calvin.....	do	Rivière Tryon	Rivière Tryon.
McBride, Patrick.....	do	Bédèque Central..	Rivière Dunk.
McDonald, Jas. A.....	do	Grande-Rivière ...	Grande Rivière.
McDonald, Alex.....	do	Alberton	Baie et Inlet de Cascumpèque, du détroit au cap Kildare.

LISTE des agents de pêches, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD—*Fin.*

Nom.	Emploi.	Adresse.	District.
		C. de Prince.—Con.	
Nelligan, Jas. M.	Gardien	Etang aux Clous	Etangs aux Clous et Skinner.
Ramsey, J. A.	do	Hamilton, lot 18	Anse aux Huîtres, baie Richmond.
Ramsey, James	do	Tyne-Valley	Lot 13, rivière à la Truite.
Ramsey, J. K.	do	Cap Ouest	Du cap Wolfe à la rivière Brae.
Reid, Peter	do	Coleman	Lots 5, 6 et 10.
Rix, John	do	Miminigash	Miminigash.
Sharpe, John A.	do	Summerside	Summerside, y compris la baie Bédèque et la partie sud de la baie Richmond.
Sharpe, George A.	do	Lot 12	Lot 12, sur les détroits.

PROVINCE DU MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Alex. McQueen	Inspecteur	Winnipeg	Province du Manitoba.
F. C. Gilchrist	Garde-pêche	Fort Qu'Appelle	Rivière Qu'Appelle et les lacs avoisinants.
O. T. Stone	do	Sussex, B P. Craven	Lac Long, territoires du Nord-Ouest.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Thomas Mowat	Inspecteur	New-Westminster.	Province de la Colombie-Britannique.

PISCICULTURE.

Nom.	Emploi.		Adresse.
Samuel Wilmot	Surintendant de pisciculture du Canada		Ottawa.
Charles Wilmot	Préposé à l'établissement de piscifacture du gouvernem.		Newcastle, Ontario.
William Parker	do	do	Sandwich, Ontario.
L. N. Catellier	do	do	Tadoussac, Québec.
	do	do	Bassin de Gaspé, Québec.
Alex. Mowat	do	do	Deeside, Métapédia, Qué.
A. H. Moore	do	do	Magog, Québec.
A. B. Wilmot	do	do	Bassin de Bedford, N.-E.
C. A. Farquharson	do	de	Sydney, C.-B., N.-E.
Isaac Sheasgreen	do	do	South-Esk, N.-B.
Charles McCluskey	do	do	Grand-Falls, N.-B.
Thomas Mowat	do	do	New-Westminster, C.-B.

RÉCAPITULATION.

Provinces.	Nombre d'employés.
Ontario	90
Québec	64
Nouvelle-Ecosse	257
Nouveau-Brunswick	88
Ile du Prince-Edouard	51
Manitoba et territoires du Nord-Ouest	3
Colombie-Britannique	1
Pisciculture	12
Officiers et équipage des navires employés à la protection des pêcheries	161
Total	730

En sus du personnel régulier ci-dessus, 102 gardiens ont été employés de temps à autre pendant l'année.

ANNEXE No 2.

PRIMES DE PÊCHE.

ÉTAT GÉNÉRAL des réclamations reçues en 1888 pour primes de pêche.

Province.	Comté.	Nombre de réclamations reçues.	Nombre de réclamations rejetées.	Nombre de réclamations restées en suspens.	Nombre de réclamations payées.
Nouvelle-Ecosse	Annapolis	203	2		201
	Antigonish	160	1		159
	Cap-Breton	514	7		507
	Colchester	1			1
	Digby	314	1		313
	Guysboro'	1,190	1		1,189
	Halifax	1,388	3	14	1,372
	Inverness	684	2		682
	King	54	1		53
	Lunenburg	812	1	1	810
	Pictou	15			15
	Queen	209	1		208
	Richmond	1,290	2		1,288
	Shelburne	693	2		691
	Victoria	729	6		723
	Yarmouth	225	8		217
	Totaux	8,481	38	15	8,429
Nouveau-Brunswick	Charlotte	773	4		769
	Gloucester	952	15		937
	Kent	240	3		237
	Northumberland	27	13		14
	Ristigouche	1			1
	Saint-Jean	61	4		57
	Westmoreland	11			11
	Totaux	2,065	39		2,026
e du Prince-Edouard	King	624	14	313	304
	Prince	389	3		389*
	Queen	140			141
	Totaux	1,153	17	313	834
Québec	Bonaventure	1,459	3		1,456
	Gaspé	2,320	10		2,311*
	Rimouski	11	5		6
	Saguenay	538	1		537
	Totaux	4,328	19		4,310

RÉCAPITULATION.

Nouvelle-Ecosse	8,481	38	15	8,429
Nouveau-Brunswick	2,065	39		2,026
Ile du Prince-Edouard	1,153	17	313	834
Québec	4,328	19		4,310
Grands totaux	16,027	113	328	15,599

* NOTE.—Le nombre de réclamations de primes payées en 1888 comprend plusieurs réclamations des années passés restées en suspens pour être examinées. C'est ce qui explique la différence entre les réclamations payées et celles reçues, déduction faite de celles rejetées et restées en suspens.

ETAT GÉNÉRAL des paiements faits sur réclamations pour primes de pêche aux bateaux et navires, pour l'année 1888.

Province.	Comté.	Montant payé.	Total.
		$ cts.	$ cts.
Nouvelle-Ecosse	Annapolis	1,370 51	
	Antigonish	1,063 50	
	Cap-Breton	4,041 33	
	Colchester	85 50	
	Digby	3,446 18	
	Guysboro'	9,564 21	
	Halifax	11,615 99	
	Inverness	6,679 90	
	King	395 95	
	Lunenburg	17,687 81	
	Pictou	110 50	
	Queen	2,669 82	
	Richmond	10,499 15	
	Shelburne	9,036 09	
	Victoria	4,999 50	
	Yarmouth	6,519 96	
			89,785 90
Nouveau-Brunswick	Charlotte	6,561 00	
	Gloucester	8,749 96	
	Kent	2,014 98	
	Northumberland	228 34	
	Ristigouche	28 50	
	Saint-Jean	799 64	
	Westmoreland	72 50	
			18,454 92
Ile du Prince-Edouard	King	2,721 06	
	Prince	4,608 50	
	Queen	1,763 40	
			9,092 96
Québec	Bonaventure	9,891 50	
	Gaspé	17,625 55	
	Rimouski	27 50	
	Saguenay	5,314 20	
			32,858 75
			150,192 53
	MOINS—Remboursé		7 00
	Grand total		150,185 53

NOTE—Du montant ci-dessus $194.90 a été imputés sur le crédit de 1889-90.

LISTE des primes de pêche payées aux **navires** dans chaque comté pour l'année 1888.

Province.	Comté.	Nombre de navires.	Tonnage.	Tonnage moyen.	Nombre d'hommes.	Montant payé.
						$ cts.
Nouvelle-Ecosse	Annapolis	8	180	22	31	217 01
	Cap-Breton	17	332	20	55	423 33
	Colchester	1	57	57	5	85 50
	Digby	57	1,248	22	335	1,696 68
	Guysboro'	27	884	33	184	1,289 71
	Halifax	102	2,657	26	606	3,809 99
	Inverness	24	880	37	137	1,247 90
	King	6	91	15	16	123 45
	Lunenburg	133	9,411	71	1,667	13,893 81
	Queen	18	1,023	57	228	1,495 82
	Richmond	58	1,638	28	407	2,390 65
	Shelburne	69	3,727	54	788	5,193 59
	Victoria	2	24	12	6	36 00
	Yarmouth	67	3,856	57	985	5,661 46
	Totaux	589	26,008	44	5,450	37,564 90
Nouveau-Brunswick	Charlotte	90	1,514	17	317	2,113 50
	Gloucester	24	369	15	88	537 46
	Kent	8	191	24	28	244 48
	Northumberland	5	118	24	26	155 34
	Ristigouche	1	19	19	4	28 50
	Saint-Jean	22	334	15	81	487 64
	Totaux	150	2,545	17	544	3,566 92
Ile du Prince-Edouard	King	19	504	26	110	654 06
	Prince	14	618	44	64	782 00
	Queen	4	123	31	75	180 90
	Totaux	37	1,245	34	249	1,616 96
Québec	Gaspé	21	783	37	183	1,098 05
	Saguenay	30	1,059	35	205	1,573 20
	Totaux	51	1,842	36	388	2,671 25

RÉCAPITULATION.

Nouvelle-Ecosse	589	26,008	44	5,450	37,564 90
Nouveau-Brunswick	150	2,545	17	544	3,566 92
Ile du Prince-Edouard	37	1,245	34	249	1,616 96
Québec	51	1,842	36	388	2,671 25
Grands totaux	827	31,640	38	6,631	45,420 03

LISTE des primes de pêche payées aux **bateaux**, pour l'année 1888.

Province.	Comté.	Nombre de bateaux.	Nombre d'hommes.	Montant payé.
				$ cts.
Nouvelle-Ecosse	Annapolis	193	319	1,153 50
	Antigonish	159	296	1,063 50
	Cap-Breton	490	998	3,618 00
	Digby	256	492	1,749 50
	Guysboro'	1,162	2,258	8,274 50
	Halifax	1,270	2,057	7,806 00
	Inverness	658	1,520	5,432 00
	King	47	74	272 50
	Lunenburg	677	973	3,794 00
	Pictou	15	31	110 50
	Queen	190	317	1,174 00
	Richmond	1,230	2,094	8,108 50
	Shelburne	622	1,058	3,842 50
	Victoria	721	1,396	4,963 50
	Yarmouth	150	232	858 50
	Totaux	7,840	14,115	52,221 00
Nouveau-Brunswick	Charlotte	679	1,221	4,447 50
	Gloucester	913	2,311	8,212 50
	Kent	229	493	1,770 50
	Northumberland	9	19	73 00
	Saint-Jean	35	85	312 00
	Westmoreland	11	19	72 50
	Totaux	1,876	4,148	14,888 00
Ile du Prince-Edouard	King	285	575	2,067 00
	Prince	375	1,105	3,826 50
	Queen	137	461	1,582 50
	Totaux	797	2,141	7,476 00
Québec	Bonaventure	1,456	2,681	9,891 50
	Gaspé	2,290	4,177	16,527 50
	Rimouski	6	7	27 50
	Saguenay	507	987	3,741 00
	Totaux	4,259	7,852	30,187 50

RÉCAPITULATION.

Nouvelle-Ecosse	7,840	14,115	52,221 00
Nouveau-Brunswick	1,876	4,148	14,888 00
Ile du Prince-Edouard	797	2,141	7,476 00
Quebec	4,259	7,852	30,187 50
Grands totaux	14,772	28,256	104,772 50

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, pour l'année 1888.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

COMTÉ D'ANNAPOLIS

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire gérant.	Résidence.	Équipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
83,258	Alfred	Annapolis	22	Chas. Longmire	Hillsburn	2	21 20
90,667	Edward Everett	Digby	57	David Hayden	Granville, en bas	5	66 50
83,255	Floyd	Annapolis	20	Jno. W. Sproule	Litchfield	7	30 00
77,766	Laconic	Shelburne	15	David Milner	Anse Parker	3	18 00
77,958	Maggie M	Annapolis	16	Parker, Zwicker	Clements	3	19 20
83,253	Rescue	do	17	Josiah Burrell	Clementsport	4	22 95
59,347	Sea Gull	do	20	Joseph Hall, agent		4	23 56
77,956	Speed	do	13	Alf. J. Burrell	Clementsport	3	15 60

COMTÉ DU CAP-BRETON.

88,507	Belle of Rome	Sydney	14	Thos. Bagnell	Gabarouse	3	16 80
77,851	Buxom	do	11	Daniel McGrath	Petit Bras d'Or	2	16 50
92,592	Dreadnot	do	10	Peter Leblanc	do	3	15 00
90,718	Gladys	do	57	D. A. Smith, P.G	Sydney-Nord	3	68 40
88,513	Ida	do	10	Joseph Jessome	Petit Bras d'Or	2	15 00
80,977	J. W. Ingraham	do	14	Chas. Anesty, jeune	Sydney-Nord	4	21 00
80,966	J. R. Washington	do	39	Joseph Stacey	Gabarouse	4	43 86
88,516	King Fisher	do	10	P. S. Young, *et al*	Lingan	5	11 68
92,600	Merit	do	13	Alex. Leblanc	Petit Bras d'Or	3	19 50
88,509	Marion	do	16	Arthur Kendall	Louisburg	2	16 80
80,973	Ocean Wave	do	20	Samuel Moore	Petit Bras d'Or	4	30 00
88,504	Quick Step	do	12	Fred. Marsh	Lingan	3	18 00
74,038	River Queen	do	32	Peter Desveaux	Petit Bras d'Or	6	48 00
75,707	R. Grant	do	43	Jonathan Noël	Sydney-Nord	1	36 29
77,857	Sailor's Bride	do	10	Edward O'Brien	Petit Bras d'Or	3	15 00
75,703	Stella Maria	do	10	T. McLellan	Sydney-Nord	4	15 00
92,599	Thistle	do	11	Patrick O'Toole	Petit Bras d'Or	3	16 50

COMTÉ DE COLCHESTER.

88,435	Snow Drift	Halifax	57	John Roberts	Tatamagouche	5	85 50

COMTÉ DE DIGBY.

72,978	Annie Coggins	Digby	22	Livingstone Coggins	Westport	6	28 86
75,721	Angeline	Yarmouth	67	Wm. Snow	Digby	10	86 14
71,032	Arthur	do	21	Wesley Outhouse	Tiverton	5	25 60
75,612	Alice	do	17	Handly Bates	Freeport	6	25 50
83,431	Acadian	Weymouth	32	Eloi L. Comeau	Riv. Méteghan	9	45 60
74,331	Condor	Yarmouth	11	Howard Titus	Westport	5	16 50
85,684	Constitution	Digby	28	James W. Dillon	Digby	6	33 60
88,403	David Sprague	do	31	Collins Titus	Westport	1	25 18
75,711	Dove	Yarmouth	20	Joseph Ossinger	Tiverton	8	30 00
85,683	Edith L	Digby	16	Isaac Peters, P.G	Westport	5	22 00
77,740		do	15	Walter Coggins	do	6	22 50
75,757		Yarmouth	17	J. W. C. Webber	do	6	25 50
90,662	Edward A. Horton	Digby	67	Jos. E. Snow	Digby	7	75 37

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE DIGBY—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire gérant.	Résidence.	Équipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
80,797	Ella H	Digby	13	M. et E. Haines	Freeport	5	19 50
75,614	Fawn	do	17	Isaac Peters, P.G	Westport	4	21 26
75,601	Flash	do	10	James A. Peters	do	5	15 00
74,329	Fairy Queen	Yarmouth	12	Wallace Coggins	do	5	16 50
80,798	Freddie G	Digby	18	George Gower	do	6	27 00
85,550	Fair Play	Yarmouth	11	John Sollows, jeune	Port Maitland	5	16 50
85,686	Gladstone	Digby	16	Augustus Haycock	Westport	6	24 00
83,260	Gazelle	Annapolis	20	D. et O. Sproul	Digby	3	24 00
80,799	Hattie T	Digby	16	Frank P. Titus	Westport	4	20 00
80,800	Helen Maud	do	20	Chas. McDormand	do	7	30 00
80,650	Happy Home	Yarmouth	14	John Pugh, *et al*	do	5	19 25
75,751	Helen Gertrude Nickerson	do	16	M. et E. Haines	Freeport	6	24 00
80,604	Jennie C	do	16	Charles Hicks	Westport	6	24 00
75,597	Little Fury	Digby	13	Benjamin Taylor	Digby	3	19 50
75,594	Lizzie G	do	16	Wm. McGrath	Granville	6	22 27
88,408	Live Yankee	do	57	Howard Anderson	Digby	7	76 00
85,685	L. M. Ellis	do	35	Holland Outhouse	Tiverton	11	52 50
77,783	Lost Heir	Port Medway	15	Amos H. Outhouse	Tiverton	7	21 09
85,690	Lora T	Digby	15	Joseph Thurber, *et al*	Freeport	7	22 50
80,786	Lizzie P	do	12	Mary E. Wyman	do	5	18 00
77,618	May Queen	Barrington	34	Livingstone Coggins	Westport	11	51 00
85,682	Malapert	Digby	23	James Glaven	do	8	34 50
80,704	Minnie C	do	18	Chas. H. Bailey	do	6	27 00
59,356	M. P. Reed	Annapolis	30	D. et O. Sproule	Digby	5	45 00
57,108	May Rose	Yarmouth	26	Jno. W. Snow	do	5	30 32
74,322	Morning Star	do	25	James W. Cousins	do	6	37 50
85,533	Minnie C	do	12	Jno. N. Sanders	Port Maitland	4	16 20
83,434	Mary May	Weymouth	19	J. et O. White	Anse Gilbert	2	21 37
72,977	Nellie H. Ham	Digby	26	Isaac Peters, P.G	Westport	7	34 68
90,873	Primrose	Yarmouth	34	Wm. Mackensie	Port Maitland	7	45 32
75,714	Prince	do	10	Geo. H. Stevens	Freeport	5	15 00
83,132	Restless	Digby	25	Frank Suthern	Westport	7	35 15
80,784	Silver Cloud	do	41	Andrew Coggins	do	8	58 08
75,725	Stella	Yarmouth	24	Byard Powell	Freeport	5	29 25
85,558	S. A. Crowell	do	23	Luke Leblanc	Riv. au Saumon	5	29 56
75,726	Thrush	do	13	Hanley Outhouse	Tiverton	4	17 55
37,282	Victoria	Digby	29	Handford Outhouse	do	9	41 32
80,630	Vanity	Yarmouth	11	Chas. Cann et Cie	Port Maitland	4	16 50
74,317	Willie	do	21	Henry Glaven	Westport	9	31 50
75,595	West Wind	Digby	25	Syda et Cousins	Digby	6	32 80
72,980	Wave	do	11	Samuel Thurber	Freeport	4	13 74
85,559	Willie F	Yarmouth	12	Edward C. Thurber	do	4	15 00
71,334	Watchman	Barrington	15	Moïse Thibodeau	Church Point	5	20 62
75,722	Yuba	Yarmouth	15	Geo. H. Denton	Westport	6	22 50

COMTÉ DE GUYSBORO'

80,985	Annie Roy	Guysboro'	80	Geo. Jost	Guysboro'	14	120 00
90,736	Alert	Port Hawkesb'ry	11	W. A. Keating	Port Mulgrave	2	16 50
41,771	Atalia	Guysboro'	34	T. H. Peeples	Havre du Pirate	5	51 00
80,992	Annie W	do	10	Elijah Walters	Havre du Vin	2	11 24
80,991	Atalanta	do	80	Stephen Sweet	Havre Isaac	18	120 00
80,990	Bonnie Doon	do	13	Robt. H. Morrisson	Guysboro'	6	19 50
90,841	C. W. Lundy	do	12	Alex. Avery	Rivière Larry	4	18 00
88,432	Drucilla	Halifax	33	James Jamieson	Canso	5	38 50
80,988	Dido	Guysboro'	59	Stephen Sweet	Havre Isaac	11	79 01
80,994	Esperance	do	10	T. Munroe, sr	Whitehead	3	12 00
80,999	Guardian Angel	do	21	Joseph Fougère, jeune	Rivière Larry	6	31 50

LISTE des primes de pêche payés aux **navires**, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE GUYSBORO'—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Équipage.	Montant payé.
							$ cts.
80,996	Gertie Bell.....	Guysboro'.	15	Alex. Munroe.....	Whitehead.....	6	20 89
83,400	Hope	Halifax.....	14	Frederick Pelrine..	Rivière Larry...	4	21 00
80,997	Hippomenes.....	Guysboro'	80	Stephen Sweet.....	Havre Isaac.....	15	120 00
57,715	John Laurence...	Halifax...	23	Alex. Henderson	New Harbor....	6	34 50
85,724	Jumbo.....	Lunenburg.	21	Henry Linden.....	Anse à Charlo ..	5	28 87
83,091	Jennie.....	Pt-Hawkesbury.	11	Jno. Jamieson.....	Creek-Steep	2	16 50
74,039	James Henry.	Sydney.....	18	Wm. A. Archibald....	Sherbrooke.....	2	27 00
80,989	Laura.....	Guysboro'	80	Henry M. Jost.....	Guysboro'	14	120 00
69,964	Lizzie A.....	Pt-Hawkesbury.	20	J. F. et A. H. Reeves..	Havre du Pirate.	4	30 00
80,998	Lorne.....	Guysboro'	50	Stephen McMillan.....	Havre Isaac	15	75 00
69,141	Mary Elizabeth...	Halifax.....	16	Wm. G. Webber.....	Torbay.....	5	24 00
83,092	Maud F.....	Pt-Hawkesbury.	11	Wm. Critchett.....	Creek-Steep	2	16 50
80,970	Orion.....	Halifax.....	24	Edward B. Pelrine.....	Rivière Larry...	6	36 00
75,892	Peter Mitchell....	Pt-Hawkesbury.	26	Wm. et Wm. P. Power.	Havre du Pirate.	4	39 00
80,852	Victory.....	Halifax.....	80	E. J. Purcell.....	Port-Mulgrave..	14	120 00
36,991	Vegete.....	do	32	John Maskell.....	Jeddore.....	4	43 20

COMTÉ DE HALIFAX.

83,106	Annie Isabella....	Halifax.....	23	J. et T. Bowser.....	Havre Musquodoboit.....	7	32 34
69,143	Arequipa.....	do	36	Geo. Barnard *et al*.....	Ecum Secum....	6	50 14
61,625	Alpha..	do	18	Joshua Dauphiney.....	Village Français	6	25 07
74,020	Addie	do	16	Denis Fagan	Havre Ketch	3	19 20
90,721	Brilliant Star.....	do	36	P. et J. Hartlin.....	Jeddore	10	54 00
94,662	Bessie Florence....	Lunenburg.....	12	Chas. W. Twohig.....	Pennant.....	3	18 00
64,914	Bloomingdale.....	Halifax.....	14	James York.....	Passage-Est.....	5	21 00
73,969	Bertha E.....	do	21	Henry A. Shatford	Anse Hubbard..	4	31 50
74,071	Condor.....	do	20	John Julien *et al*.....	Chezzetcook-O..	3	24 00
74,108	City Belle.....	do	21	Joseph Graves.....	Dover-Ouest....	6	31 50
85,381	Champion.....	do	17	Jno. H. Slaunwhite....	Baie Terrence...	3	20 40
85,655	Daisy	do	16	C. et W. Johnson.....	Havre aux Sauv.	4	24 00
85,663	Daring.....	do	18	Chas. Slaunwhite, aîné.	Baie Terrence...	3	23 62
83,320	Dessie M.....	Port-Medway...	80	James T. Thompson...	Halifax..... ..	15	112 94
85,667	Dart.....	Halifax.....	10	George Julien, jeune...	Chezzetcook-O..	2	15 00
92,564	Evangeline.....	do	23	Daniel Baker.....	Jeddore-Ouest...	7	34 50
90,674	Eddie.....	Shelburne	74	C. W. Anderson.....	Halifax.....	16	111 00
80,832	Ella May..... ..	Lunenburg.....	16	George Adam.....	Havre aux Sauv.	3	24 00
74,091	Eastern Clipper...	Halifax.....	35	John H. Fader, jeune..	Head Harbor...	3	45 93
90,726	Ellen Maud.....	do	16	George Schnare.....	Pennant.....	4	21 60
88,227	Fleetwing	do	32	Thomas Lapierre, aîné.	Chezzetcook-O..	10	48 00
61,972	Fanny.....	do	17	Gilbert Kempt.....	Hav. Petpiswick	5	25 50
55,836	Frank Newton....	Sydney.....	40	Theo. Conrod.....	Baie Spry	7	60 00
90,717	Florence.....	Halifax.....	80	C. W. Anderson, P.G ..	Halifax.....	16	120 00
83,180	Friend	do	17	S. Hubley et Charles Garrison	Havre aux Sauv.	5	26 50
77,751	Flora Dell.....	do	63	Geo. W. Smith.....	do ..	13	91 12
90,489	Greenleaf	do	44	James Julien, P.G	Chezzetcook-O..	12	63 46
57,760	Guardian Angel...	do	36	Alex. McCarthy.....	Taylor's Head..	7	54 00
88,220	Grandee.....	do	14	Wm. Hart	Sambro	4	18 90
85,382	G. H. Marryatt...	do	24	G. H. Marryatt.....	Halifax.....	7	36 00
37,488	Gipsy Lass.....	do	26	John P. Slaunwhite....	Baie Terrence...	5	39 00
80,987	Geraldine.....	do	80	Arthur N. Whitman...	Halifax.....	18	120 00
69,097	Highland Jane....	do	32	George Hartlin.....	Jeddore-Est	10	48 00
92,574	H. W. Wentzel...	do	36	Wm. Wentzel *et al*.....	Chezzetcook-O..	11	54 00
42,295	Hero.	do	34	Peter Mason	Tangier..	8	51 00
88,213	H. H. Belle.....	do	13	Isaiah Covey *et al*.....	Anse Hackett...	2	19 50

LISTE des primes de pêche payés aux **navires**, etc.—Nouvelle-Écosse—*Suite.*

COMTÉ DE HALIFAX—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Équipage.	Montant payé.
							$ cts.
69,172	Hope	Lunenburg	31	Michael McGrath	Upper Prospect	4	41 85
85,379	Helena	Halifax	17	Denis Ryan	Lower Prospect	5	25 50
90,484	Helena May	do	70	Arthur N. Whitman	Halifax	14	98 42
83,134	Infant	Lunenburg	15	Alex. Coolen	Anse au Hareng	3	22 50
83,306	Iona	Halifax	26	Andrew Sullivan	do	7	39 00
74,080	J. A. Kirk	do	16	John Jackson	Havre Spry	5	22 00
54,132	John Franklin	do	18	Edward Dempsey	Anse au Hareng	6	27 00
75,779	John Millard	Barrington	68	Thos. H. Renner	Halifax	11	102 00
37,590	Lark	Halifax	20	R. et T. Dukes	Jeddore-Ouest	5	30 00
74,099	Leading Breeze	do	15	D. et G. Covey	Anse Hackett	5	22 50
94,661	L. C. Tough	do	12	John Tough	Pennant	3	15 75
69,105	Lady of the Lake	do	20	Edward Walsh, aîné	Upper Prospect	3	24 00
85,385	Minnie M	do	27	Wm. Nieforth *et al*	Seaforth	9	40 50
88,431	Mayflower	do	21	J. et P. Lapierre	Chezzetcook-O.	6	31 50
83,123	Margaret	do	18	James McDonald	Anse Harrigan	6	27 00
90,722	Minnie Bell	do	11	John Kent	Havre Musquodoboit	2	13 75
85,388	Mary Alice	do	21	Chas. Beaver	Baie Spry	5	31 50
46,498	Mariner	do	56	W. C. et J. Henley	do	9	84 00
92,568	Mary Kate	do	13	John Westhaver	Sheet Harbor	5	19 50
90,269	Maud Carter	do	80	Walter C. Boak	Halifax	12	105 00
85,646	Maud	do	15	Alfred Boutilier	Havre aux Sauv.	5	22 50
59,474	Merit	Lunenburg	41	Louis Garnier	Halifax	1	35 87
61,935	Maria	Halifax	17	John Hubley, aîné	Village Français	3	25 50
83,408	M. A. Franklyn	do	22	J. Morash et A. Launt	Dover-Ouest	3	26 40
85,653	Mary O'Dell	do	10	James L. Richardson	Havre aux Sauv.	1	10 00
83,108	Maud	do	15	Joseph Reyno, jeune	Anse au Hareng	4	22 50
85,664	Mary E	do	14	Andrew Twohig	Pennant	3	21 00
92,576	Mayflower	do	13	James Young	Sambro	3	19 50
83,107	North Star	do	26	James Lapierre *et al*	Chezzetcook-O.	7	39 00
90,716	New Dominion	do	34	J. et J. Fillis	do	11	51 00
80,843	Nettie, B. H	do	23	W. et J. Hearn	Upper Prospect	6	34 50
85,665	Nellie D	do	12	Daniel Smith	Sambro	4	18 00
37,608	Ocean Belle	Halifax	68	Jno. Allan et Fils	Halifax	7	102 00
92,571	Primrose	do	14	Jas. F. Slaunwhite	Baie Terrence	3	21 00
57,681	Quickstep	do	22	Edward Gallagher	Havre Ketch	5	33 00
59,462	Rival	do	20	Henry Falconer	Ship Hbr. Lake	6	30 00
73,119	Royal	do	12	Edward Corney	Dover-Est	5	18 00
88,223	River Belle	do	11	Richard Christian	Upper Prospect	3	16 50
90,275	Ralph, E. S.	do	19	Louis H. Gray	Sambro	5	24 42
88,439	Ripple	do	20	Fredk. Horne, jeune	Passage S.-E.	5	30 00
92,575	Robinetta	do	14	Wm. Henneberry	Sambro	4	18 90
88,229	Seaway	do	22	Gabriel Murphy	Chezzetcook-O.	7	33 00
37,519	Safeguide	do	36	Jno. T. Abriel	Havre Pope	9	54 00
41,787	Silver Dart	do	30	John Hutt	Tangier	7	45 00
85,390	Susan C	do	21	Daniel Croucher	Anse Hackett	4	28 35
83,118	Spray	do	15	Charles Fader, aîné	Head Harbor	4	22 50
61,985	Squirrel	do	15	Geo. J. Longard	Upper Prospect	4	20 25
83,114	Sailors Fancy	do	16	Lawson Pace	Glen Margaret	4	21 60
74,087	Sea Gem	do	30	Wm. Jennex	Jeddore-Est	7	42 18
75,833	Twilight	do	14	Eli Baker	do	6	19 50
90,494	Two Brothers	do	21	Thos. Nieforth	Seaforth	6	31 50
90,490	T. W. Wolf	do	31	Robert Wolf *et al*	Chezzetcook-O.	9	46 50
90,482	Two-forty	do	18	Geo. H. Slaunwhite	Baie Terrence	3	21 60
61,946	Union	do	23	Colin Mitchell	Jeddore-Est	4	27 09
90,485	Violet West	do	36	Thos. A. Gaetz *et al*	Seaforth	8	46 62
88,228	Welcome	do	33	Geo. Bonang, P.G	Chezzetcook-O.	9	49 50
90,723	Winnie L	do	31	Daniel Manette *et al*	do	10	49 50
90,488	Wave	do	19	Jno. Blackburn	Upper Prospect	4	23 74
92,569	Walter	do	15	Charles Gray	Sambro	4	22 50
92,578	Willetta	do	13	Joseph Gray	do	3	19 50

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE HALIFAX—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire. ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
66,727	Willow	Halifax	18	Jeffrey Gorman	Anse au Hareng.	3	23 62
75,578	Wily	Lunenburg	13	James Morash, jeune	Dover-Ouest	6	19 50
88,222	Wave	Halifax	15	F. Slaunwhite, jeune, et A. Jollimore	Baie Terrence	3	18 00
71,368	Zelu	do	21	A. et S. Publicover	Dover-Ouest	5	28 87
85,378	Zephyr	do	14	Robt. Slaunwhite	Baie Terrence	3	21 00

COMTÉ D'INVERNESS.

90,731	Annie E. Paint	Pt. Hawkesbury	80	W. H. et F. L. M. Paint	Pt-Hawkesbury.	11	104 00
75,561	Boreas	Lunenburg	41	John Colford	Port-Malcolm	6	61 50
37,063	British Pearl	Guysboro'	78	Peter Paint, jeune	Pt-Hawkesbury.	6	117 00
88,343	Ceylon	Pt. Hawkesbury	80	W. H. et F. L. M. Paint	do	11	104 00
75,782	Crescent	Arichat	27	Camille White	Havre Margaree	5	34 70
37,565	Defiance	Guysboro'	24	Anthony Walker	Bassin de la Riv. des Habitants.	3	36 00
83,082	Emma	Pt. Hawkesbury	24	Sévérin Arseneau	Havre Margaree	7	36 00
77,763	Fanny Young	do	80	W. H. et F. L. M. Paint	Pt-Hawkesbury.	13	112 00
83,088	Good Intent	do	22	George Walker	R. des Habitants	2	33 00
69,154	Head Reaches	do	56	Robt. Murray	Port-Richmond	6	84 00
90,735	Hector	do	11	Nicholas McDonald	Bassin de la Riv. des Habitants.	2	16 50
90,734	H. M. Crosby	do	64	Peter Paint, jeune	Pt-Hawkesbury.	13	89 60
69,969	Morning Light	do	39	David Walker	Bassin de la Riv. des Habitants.	4	58 50
69,125	Mayflower	Halifax	11	P. Cormier *et al*	Havre de l'Est, Cheticamp	5	16 50
80,841	Nina	do	13	Thomas Stevens	Halifax	2	16 25
61,630	Olive J.	do	57	Peter Malcolm	Port-Malcolm	8	80 75
64,033	Ripple	Pt. Hawkesbury	34	J. W. Cruickshanks	R. des Habitants	8	51 00
83,094	Saint Mary	do	15	Désiré Chiasson	Havre Margaree	7	22 50
75,830	St. Thomas	Guysboro'	37	Médéric Aucoin	Cheticamp	4	55 50
53,603	Seaflower	Pt. Hawkesbury	25	P. Robin et Cie	Havre de l'Est, Cheticamp	7	37 50
83,093	Swallow	do	12	Angus McIsaac	Port-Hood	2	12 60
83,096	St. Patrick	do	11	A. Welsh et A. McDonald.	Port-Hastings	3	16 50
92,567	Trial	Halifax	13	Fred. Chiasson *et al*	Havre Margaree	6	19 50
64,718	Temperance	Pt. Hawkesbury	26	Jno. McFarlane	do	4	32 50

COMTÉ DE KING.

92,487	Alice Maud	Windsor	12	W. Bishop et H. Parker	Havre de Hall	3	18 00
88,397	Ada B.	do	10	Carr Bolsor	Blomidon	3	15 00
75,430	Dolphin	Annapolis	11	Henry E. Ogilvie	Kingsport	3	16 50
49,411	Ellen	Yarmouth	29	Isaac Cook	Harborville	2	30 45
85,442	Mystery	Windsor	14	John F. Paul	Havre de Hall	3	21 00
85,629	Unexpected	do	15	Fred. Parker	do	2	22 50

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE LUNENBURG.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
85,739	Aubrey A.	Lunenburg	80	Benj. Anderson	Lunenburg	14	120 00
92,621	A. G. Heisler	do	80	Alf. Heisler	do	14	120 00
90,870	Arietis	do	80	Chas. Hewitt, P.G	do	14	120 00
90,600	Acadia	do	79	David Smith	do	12	118 50
83,176	Amazon	do	73	Chas. L. Silver, P. G.	do	13	102 20
77,601	Atlas	do	52	Emmanuel Seller	Feltz South	11	78 00
90,852	Athlete	do	78	Jno. B. Young, P.G	Lunenburg	12	117 00
94,644	Angler	do	80	Arthur H. Zwicker	do	14	120 00
88,602	Algeria	do	80	Ephraim Lohnes, P.G.	Ritcey's Cove	14	120 00
46,476	Amiel Corkum	do	53	Josiah Wilkie, P.G.	La Have	11	79 50
92,637	Bertie C. H.	do	80	Thos. Hamm, P. G	Lunenburg	14	120 00
88,341	Blizzard	do	80	A. J. Wolf	do	16	120 00
85,347	Brilliant	do	80	Jno. B. Young, P.G.	do	14	120 00
85,345	Beatrice	do	78	Wm. A. Zwicker, P.G.	do	13	117 00
94,647	Bonus	do	80	Geo. Kresor, P.G.	Ritcey's Cove	14	120 00
85,730	Beulah	do	80	Ephraim Lohnes, P.G.	do	14	120 00
94,651	Bessie A.	do	80	Wm. McGregor, P.G.	La Have	14	120 00
94,648	Batavia	do	80	Jas. Spearwater, P.G.	do	14	120 00
85,732	Conductor	do	80	S. Watson Oxner, P.G.	Lunenburg	14	120 00
90,869	Clara E. Mason	do	80	David Smith	do	12	120 00
94,646	Carrie C. W.	do	80	Martin Westhaver	do	14	109 41
92,622	Coronet	do	80	Arthur H. Zwicker	do	14	120 00
74,014	Corsica	do	79	Henry Greser, P.G.	La Have	12	118 50
90,857	Capio	do	72	Albt. McKean, P.G.	Pleasantville	14	108 00
94,652	Cashier	do	80	W. N. Reinhardt, P.G.	La Have	16	120 00
90,856	Cleta	do	80	do	do	14	120 00
88,348	Cymbeline	do	80	Norman Rafuse, P.G.	do	14	120 00
85,642	Charlotte E. C.	do	80	Wm. Colp	Baie Mahone	12	120 00
94,645	C. A. Chisholm	do	80	Abraham Ernst	do	12	120 00
94,658	C. A. Ernst	do	57	Timothy Hebb	do	12	85 50
94,653	C. U. Mader	do	80	C. U. Mader	do	14	120 00
94,643	Carrie M. C.	do	39	Wm. Chandler	Fox Point	9	55 57
88,358	Dolphin	do	80	H. Wynacht et C. Silver	Lunenburg	13	115 71
85,736	Dominion	do	80	Wm. Young	do	14	120 00
77,607	Dianthus	do	45	Geo. Parks	La Have	8	67 50
88,618	Darling	do	80	Jacob B. Sarty, P.G.	do	14	120 00
88,355	D. A. Mader	do	80	J. Alex. Mader	Baie Mahone	12	120 00
83,136	Eva Stewart	do	80	Samuel Risser	Lunenburg	14	120 00
69,173	Ellen May	do	60	David Westhaver	do	10	79 60
90,584	Eldora	do	75	John Creaser, P.G.	La Have	14	112 50
90,865	Etta May	do	58	Edmund Hirtle, P.G.	do	12	87 00
94,650	Elsie	do	47	Jno. Schmeisser, P.G.	do	11	70 50
88,606	Egeria	do	80	J. D. Sperry, P.G.	Petite Rivière	15	120 00
88,356	Energy	do	80	Alex. Chisholm	Baie Mahone	14	120 00
85,731	Eva L. H.	do	62	James Wentzel	Rivière Martin	10	93 00
85,738	Emma F.	do	13	J. F. Boutillier	Aspotogan	4	17 55
90,590	Evelyn	do	77	Amiel Corkum	La Have	12	96 24
88,357	Floresta	do	57	Stephen Moser	South	12	85 50
92,638	Florence M.	do	80	Alex. Silver, jr.	Lunenburg	12	120 00
85,631	Forest Belle	do	80	Leonard Young, P.G.	do	12	120 00
80,829	Florence B.	do	32	Elias Richard, aîné	La Have	7	48 00
71,338	Fish Hawk	Barrington	49	T. A. Wilson	Bridgewater	10	65 01
66,749	Flash	Halifax	24	Thomas Coolen	Pox Point	7	36 00
94,656	Florin	Lunenburg	58	Edward Wiegel	Dayspring	12	46 21
88,347	Geneva	do	80	Allan R. Morash, P.G.	Lunenburg	14	120 00
85,734	Glenola	do	80	Charles L. Silver, P.G.	do	15	120 00
90,582	G. A. Smith	Lunenburg	80	Wm. Young	Lunenburg	16	120 00
90,862	Grenada	do	80	Reuben Romkey, P.G.	La Have	14	120 00
90,859	Hector W. McGregor	do	80	Wm. McGregor, P.G.	do	14	120 00
90,585	Iris	do	80	David Smith, P.G.	Lunenburg	14	120 90
92,639	Jennie Miller	do	80	Henry Adams, P.G.	do	12	120 00

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE LUNENBURG—*Suite.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
90,599	J. A. Hirtle	Lunenburg	73	James A. Hirtle, P.-G.	Lunenburg	14	109 50
94,654	J. W. Geldert	do	80	S. Watson Oxner, P.-G.	do	17	120 00
74,019	Jewel	do	52	Leonard Young, P.-G.	do	10	78 00
85,723	Jessie A. Loye	do	80	do	do	14	112 50
85,727	Jessie	do	40	James Hunt, P.-G.	La Have	9	60 00
83,485	John M. Inglis	Liverpool	79	J. S. Wolfe, P.-G.	New Dublin	14	114 55
90,854	Latona	Lunenburg	80	L. Anderson et Cie, P.-G.	Lunenburg	14	109 41
80,822	Leone	do	79	Isaac Mason	do	12	118 50
90,867	Laura A. Smith	do	80	S. Watson Oxner, P.-G.	do	14	109 41
88,351	Louisa J. Selig	do	80	J. Moyle Rudolf, P.-G.	do	15	120 00
88,352	Linaria	do	80	S. Hilton, jeune, P.-G.	Petite Rivière	14	120 00
88,360	Lettie M. Hardy	do	80	W. A. Pickels	Baie Mahone	19	120 00
36,495	Lady Speedwell	do	56	Enos Publicover	Blandford	11	84 00
92,640	Minerva	do	80	Wm. Acker	Lunenburg	12	120 00
83,177	Maggie Belle	do	72	Alfred Heisler	do	12	108 00
92,635	M. B. Smith	do	80	Chas. Hewitt	do	14	120 00
92,633	Magnolia	do	80	Joshua Heckman, P.-G.	do	12	120 00
90,586	Morris Wilson	do	80	J. Henry Wilson	do	15	120 00
92,632	Monarch	do	80	James Young	do	8	120 00
90,583	Moriah	do	79	Arthur H. Zwicker	do	12	118 50
83,173	Maggie Smith	do	80	Reuben Smith, P.-G.	La Have	14	120 00
90,851	Niagara	do	73	Henry Gerhart	Sud	12	98 53
92,634	Nellie B	do	80	Alfred Heisler, P.-G.	Lunenburg	14	116 00
88,613	N. P. Christian	do	80	do	do	18	120 09
88,342	Nova Zembla	do	80	Adam Knickle	do	12	120 00
85,343	Narcissus	do	80	S. Watson Oxner, P.-G.	do	16	120 00
92,636	Nonpareil	do	80	John Zinck	do	13	120 00
94,655	Nevada	do	46	James Bell	La Have	9	69 00
88,603	Nokomis	do	80	C. U. Mader	Baie Mahone	14	120 00
90,598	Osprey	do	80	Christian Geldert	Lunenburg	14	120 00
88,344	Onward	do	80	Chas. Hewitt	do	14	109 41
85,632	Ocean Belle	do	80	Leonard Young, P.-G.	do	12	105 00
88,346	Olive	do	80	Daniel Getson, P.-G.	La Have	14	120 00
90,587	Ornatus	do	80	James Keizer, P.-G.	do	12	120 00
94,641	Ovando	do	80	Jeffry Publicover, P.-G.	do	15	120 00
88,350	Orion	do	78	C. U. Mader	Baie Mahone	12	117 00
75,570	Olive Rranch	do	14	Jno. Church	Aspotogan	3	21 00
80,838	Ocean Bride	do	20	Albert E. Rafuse	Conquerall Bank	6	26 24
85,647	Pembina	do	80	L. Anderson et Cie, P.-G.	Lunenburg	14	120 00
85,331	Parisian	do	80	Allan R. Morash, P.-G.	do	14	120 00
85,337	Parthenia	do	80	S. Watson Oxner, P.-G.	do	14	120 00
85,641	Pleroma	do	80	Wm. C. Smith	do	14	109 41
77,622	Pleasantville	do	80	Albt. McKean	Pleasantville	14	120 00
85,349	Rise Over	do	80	Wm. Smeltzer	Lunenburg	14	120 00
92,320	Rialto	Liverpool	46	A. A. Currie, P.-G.	New Dublin	5	48 85
83,133	Regina B	Lunenburg	80	Reuben Ritcey, P.-G.	La Have	14	120 00
90,593	Ralph	do	51	Solomon Smith, P.-G.	do	11	76 50
92,631	Ray	do	11	Henry Awalt	Aspotogan	2	13 75
85,350	Saxon	do	79	James A. Hirtle, P.-G.	Lunenburg	11	102 70
85,737	Scylla	do	80	James W. King	do	14	116 00
90,868	Sadie	do	79	Chas. Smith, P.-G.	do	12	110 02
88,605	S. A. Morash	do	80	Henry Greser, P.-G.	La Have	14	120 00
88,349	Senovar	do	80	Nathan Hiltz	Rivière Martin	13	120 00
74,096	Silver Stream	Halifax	35	C. E. Nass	Chester	10	52 50
92,629	Sea Queen	Lunenburg	21	Geo. Young, sen.	Anse du Moulin	5	31 50
94,657	T. W. Langille	do	71	Francis Conrad	Sud	14	106 50
74,118	True Love	Halifax	30	Chas. Bell	La Have	7	45 00
85,729	Tyrone	Lunenburg	80	Isaac Heckman, P.-G.	do	15	120 00
92,623	Torridor	do	80	Wm. McGregor, P.-G.	do	16	120 00
88,609	Undaunted	do	47	W. N. Reinhardt, P.-G.	do	8	70 50
85,338	Viola	do	80	Alfred Heisler, P.-G.	Lunenburg	18	120 00

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTE DE LUNENBURG—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
88,609	Virgescoe	Lunenburg	57	Thos. Hamm, P.-G.	Lunenburg	9	85 50
85,334	Valorus	do	57	Benjamin Lohnes	Sud	12	82 21
83,353	Violet	do	80	David Smith, P.-G.	Lunenburg	12	115 38
90,597	Vivian	do	80	Arthur H. Zwicker	do	15	120 00
85,735	Victory	do	80	do	do	14	120 00
83,164	Valiant	do	80	Ephraim Lohnes, P.-G.	Anse de Ritcey	15	120 00
85,635	Vanilla	do	80	Jas. A. Romkey, P.-G.	La Have	14	120 00
94,649	Valenar	do	80	Nathan Hiltz	Rivière Martin	13	120 00
83,174	W. E. Young	do	80	J. Henry Wilson	Lunenburg	14	120 00
88,614	Wilhelmina	do	54	Edmund Neal, P.-G.	La Have	9	81 00
94,642	Winnie C	do	55	Edmen Walter, P.-G.	do	11	82 50

COMTÉ DE QUEEN.

85,482	Angola	Liverpool	80	James C. Innes, P.-G.	Liverpool	19	117 00
75,778	Coronila	do	64	Colin McLeod, P.-G.	do	13	96 00
75,620	Cordelia	Shelburne	15	Oliver Tupper	Port-Lebert	4	22 50
85,344	Donzella	Lunenburg	80	Adam Selig	Anse de Vogler	14	109 41
83,308	Ella	Liverpool	10	Amos Martin	Liverpool	3	15 00
75,571	Fanny	Lunenburg	16	C. W. Clattenburg	Anse Vogler	5	24 00
92,624	Heloise	do	80	John W. Hutt	Port Medway	13	115 71
83,494	Lizzie Wharton	Port Medway	80	W. R. Cohoon	do	16	116 47
83,316	Lottie	do	80	S. E. Teel	Anse Vogler	14	120 00
83,310	Myosotis	do	80	Asa Morine et Fils	Port Medway	19	117 00
83,315	Mazurka	do	80	Wm. Vogler	Anse-Vogler	15	120 00
75,762	May Queen	Liverpool	17	Wm. H. Bartling, P.-G.	Liverpool	4	22 95
83,493	Mary C	do	80	Hendry et McMillan, P.-G.	do	20	120 00
92,313	Martha	do	11	Wm. Rhynard	Brooklyn	4	16 50
83,314	Spartan	Port Medway	80	W. R. Cohoon	Port-Medway	17	120 00
83,500	Stella	Liverpool	10	Wm. A. Farquhar	Pointe Hunt	3	15 00
85,387	Topaz	Halifax	80	Hendry et McMillan, P.-G	Liverpool	19	111 81
83,495	Utopia	Liverpool	80	James C. Innes, P.-G.	do	16	116 47

COMTÉ DE RICHMOND.

83,086	Ada M	Pte-Hawkesbury	20	Peter W. Gruchy	D'Escousse	5	27 50
77,544	Alpha	Arichat	41	Wm. LeVesconte	do	10	61 50
64,713	Amelia M	Pte-Hawkesbury	14	Andrew Boudrot	Gros Nez	4	21 00
35,996	Blue Bell	Arichat	25	D. Gruchy et Fils	D'Escousse	7	37 50
38,501	B. Weir & Co	do	25	Wm. J. Bissett	Riv. Bourgeois	7	35 15
43,109	Chatham Head	Chatham, N.-B.	24	Dominique Fougère	Poulamond	8	34 00
72,061	C. P. M	Arichat	22	Désiré Burke	Riv. Bourgeois	7	33 00
74,100	Candid	do	23	do	do	7	34 50
77,822	Eliza Smith	do	44	Léonie Poirier	D'Escousse infér.	10	66 00
61,606	Edmund Russell	do	28	Dominique Boudrot	Petit de Grat	6	42 00
75,616	Eliza Jane	Shelburne	22	Alex. Vigneau	Arichat	2	33 00
83,401	E. M. McDonald	Halifax	14	M. A. McDonald	Framboise	5	21 00
38,477	Elizabeth	Arichat	18	A. Burk, *et al*	Riv. Bourgeois	6	27 00
83,395	Elerie	Halifax	29	Charles Boudrot	do	7	43 50
69,190	Emma	Arichat	47	A. J. Boyd	do	10	70 50
77,843	Elizabeth	Halifax	30	John Stairs et Cie	Halifax	7	42 18
61,617	Eva May	Guysboro'	29	do	do	8	43 50

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE RICHMOND—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
74,116	Fama	Halifax	43	Wm. Le Vesconte	D'Escousse	10	64 50
57,733	Farewell	Arichat	23	Abram Sampson	Arichat-Ouest	2	34 50
83,399	Fannie R. C	Halifax	22	Peter Boudrot	Riv. Bourgeois	5	28 28
38,481	G. H. B	Arichat	36	F. W. Bissett	do	5	54 00
38,326	Harriet	do	26	Arthur Leblanc	Arichat	3	39 00
88,454	Jubilee	do	34	D. Gruchy et fils	D'Escousse	9	51 00
38,486	Julia	do	20	Louis Burk	Riv. Bourgeois	6	30 00
80,972	John Vincin	Sydney	17	David Sampson	L'Ardoise	6	25 50
72,070	Lennox	Arichat	46	D. Gruchy et fils	D'Escousse	10	69 00
75,875	Lida & Lizzie	do	56	Wm. LeVesconte	do	9	73 50
88,455	Laura Victoria	do	39	John Mauger	Arichat	9	55 57
38,516	Lady of the Lake	do	26	Stephen Dugas	Riv. Bourgeois	7	39 00
72,072	Lady Fougère	do	11	Docité Fougère	do	5	16 50
72,071	Lumen Diei	do	20	Urbain Sampson	do	7	30 00
46,082	Mary	Pt. Hawkesbury	43	D. Gruchy et fils	D'Escousse	9	61 27
36,435	Mary Stevens	Arichat	31	Alfred Poirier	Low. D'Escousse	9	46 50
38,459	Mary Ann	do	29	Désiré Poirier	do	8	43 50
38,413	Morning Star	do	25	Amable Pâté	Riv. Bourgeois	9	37 50
72,063	May Flower	do	12	M. Burke et M. Fougère	Ansed. Français	5	18 00
38,522	Mary	do	23	Isaiah Boudrot	Riv. Bourgeois	5	29 56
72,047	Mary Moulton	do	26	Celestin Curdeau	do	7	39 00
69,109	Marcella Butler	Halifax	38	Daniel Fougère	do	7	50 66
83,100	Morning Star	Pt. Hawkesbury	13	Abraham Gerroir	Port Royal	2	19 50
72,048	Neptune	Arichat	26	Henry Sampson	Riv. Bourgeois	7	39 00
54,139	Ocean Belle	Halifax	20	A. J. Boyd	do	6	30 00
88,451	Port Royal	Arichat	12	Edward Leblanc	Port Royal	2	18 00
38,414	Philomen	do	26	Denis Dugas	Riv. Bourgeois	6	34 12
72,067	Philomen D	do	22	T. Digout et D. Dugas	do	7	33 00
38,462	Partners	do	25	Thomas Sampson	do	8	37 50
72,059	Richmond Queen	Halifax	37	Anselme Fougère	Poulamond	10	55 50
42,281	Renfrew	do	42	S. et F. Poirier	D'Escousse	9	59 85
88,452	R. Ferguson	Arichat	24	A. J. McDonald	Grande Anse	7	36 00
36,521	Shooting Star	do	32	Wm. LeVesconte	D'Escousse	9	48 00
37,612	Sea Slipper	Lunenburg	41	Chas. Mauger	do	10	61 50
85,645	Sissie Belle	Halifax	40	S. et F. Poirier	D'Escousse	10	60 00
51,781	S. E. Cove	Arichat	54	Peter Campbell	Arichat	9	66 51
38,480	Two Brothers	do	32	Simon P. Landry	Riv. Bourgeois	9	48 00
61,990	Union	Halifax	20	Felix Burke	do	7	30 00
37,056	Victory	Arichat	37	Wm. LeVesconte	D'Escousse	10	55 50
38,523	Victoria	do	24	H. et P. Burke	Anse d. Français	7	36 00
88,518	W. F. Elizabeth	Sydney	10	Samuel Burke	do	4	13 50

COMTÉ DE SHELBURNE.

85,479	Alina	Shelburne	80	Churchill Locke	Lockeport	18	111 42
83,054	Ardella	do	80	Jonathan Locke	do	16	120 00
88,552	Afton	do	72	do	do	16	108 00
85,565	Alice Louise	Barrington	80	Arthur McGray	Ile du Cap	18	120 00
85,567	Annie Robertson	do	80	W. Wallace Kenney	Lockeport	13	97 12
90,866	Alice	Lunenburg	12	Walter Johnson	Jordan-Est	2	13 50
90,655	Annina	Yarmouth	12	Isaiah Smith	Havre de Wood	6	15 74
90,426	Amanda	Barrington	38	B. C. Newell	Ile du Cap	11	57 00
94,632	A. C. Greenwood	Shelburne	14	T. D. Goodick *et al.*	Pointe de Sable	4	18 90
85,490	Billy Browne	do	80	Enos Churchill	Lockeport	12	105 00
85,551	Blanche M. Thorburn	do	80	W. H. Thorbourne	Baie Jordan	20	120 00
66,722	C. Averett	Liverpool	19	A. Goreham	Havre de Wood	2	17 81
61,905	Champion	do	14	J. W. Hopkins	Barrington	6	21 00

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE SHELBURNE—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
83,492	Dessie	Liverpool	10	Amasa H. Fisk	Lockeport	5	15 00
75,624	Devina	Shelburne	52	Austen Locke	do	7	66 30
75,558	Emma B.	Barrington	80	Arch. Devine	Shag Harbor	20	120 00
83,043	Ella A. Downie	Shelburne	72	Enos Churchill	Lockeport	12	97 20
88,541	Edward T. Russel	do	77	Austen Locke	do	16	112 10
77,603	Eldon C	Barrington	27	John E. Hopkins	Barrington	8	40 50
85,476	Fleetwing	Shelburne	11	E. Hammond	Baie Jordan	5	16 50
83,047	Festina Lente	do	80	Austen Locke	Lockeport	16	116 47
75,623	Grace Greenwood	do	80	Enos Churchill	do	16	108 00
80,831	Glide	Lunenburg	16	Jacob Lloyd	West-Head	6	24 00
88,555	G. C. Kelly	Shelburne	80	W. W. Kenney	Lockeport	19	114 28
85,478	Glenora	do	75	John Locke	do	12	95 95
85,568	Georgie Harold	Barrington	80	W. W. Kenney	do	16	120 00
85,563	Helena Maud	do	80	Jno. H. Lyons, P.G	Barrington	16	120 00
85,570	Hattie Dell	do	80	W. W. Kenny	Lockeport	18	106 95
90,689	John A. McGowan	Shelburne	80	John A. McGowan, fils	Shelburne	14	102 00
61,566	John Purney	do	66	John Purney	do	11	85 80
61,572	John Halifax	do	63	O. Taylor	Port-Latour	13	88 20
85,569	Jessie B	Barrington	35	Thos. D. Crowell	Shag Harbor	12	52 50
88,554	Jersey Lily	Shelburne	80	Enos Churchill	Lockeport	16	116 47
77,957	Kedron	Annapolis	21	Amasa H. Fisk	Lockeport	5	28 87
73,967	Katie	Liverpool	14	Wm. Doleman	do	6	21 00
77,761	Knight Templar	Shelburne	80	Enos Churchill	do	17	111 00
90,642	Komaroff	Yarmouth	10	D. B. Nickerson	Shag Harbor	3	11 25
74,051	Kate McKinnon	Barrington	73	Randall McKinnon	Ile du Cap Sable	14	105 85
54,114	Lone Star	Halifax	29	C. Locke et Cie	Lockeport	8	43 50
90,429	Lettie May	Barrington	10	Thos. Banks	Barrington	4	13 50
61,837	Laughing Waters	Yarmouth	32	Raymond Wilson	do	9	39 40
83,256	Marquis of Lorne	Annapolis	26	Amasa H. Fisk	Lockeport	8	39 00
85,484	Mellacoree	Shelburne	80	Geo. J. Thorbourn	Pointe de Sable	20	120 00
75,560	Matilda	Barrington	80	N. J. Williams *et al*	Ile du Cap	10	97 50
85,480	M. & A. Morrison	Shelburne	80	Don Morrison	Baie Jordan	17	113 68
88,556	Mary	do	80	Jno. A. McGowan, fils	Shelburne	16	120 00
77,746	Magellan Cloud	do	80	Wm. H. Thorbourne	Baie Jordan	17	116 66
85,488	Mabel Somers	do	80	Enos Churchill	Lockeport	16	120 00
88,543	Max O'Rell	do	80	Churchill Locke	do	16	110 52
85,477	Myrtle	Barrington	80	D. V. Kenney, P.G	Ile du Cap Sable	18	120 00
74,365	Nova Stella	Shelburne	52	Wm. Lloyd, fils	Brighton	11	72 00
83,060	Nellie Morrow	do	80	C. Locke et Cie	Lockeport	16	120 00
83,052	Nautilus	do	11	James Roach	do	5	16 50
85,562	Oresa	Barrington	13	Alex. Smith	Blanche	5	19 50
55,830	Oregon	Shelburne	20	Jno. C. McGray	Ile du Cap Sable	3	30 00
74,133	Pioneer	Yarmouth	80	Peter Kenney	do	13	103 30
75,628	Rover	Shelburne	80	Jonathan Locke	Lockeport	16	108 00
90,690	Sandalphon	do	80	C. Locke et Cie	do	12	94 26
69,694	Seven Brothers	Annapolis	38	J. N. Banks	Barrington	10	54 40
85,183	Sarah H. Seeton	Shelburne	80	C. Locke et Cie	Lockeport	18	114 00
37,523	Snow Drop	Liverpool	29	James Crowell	Port-Latour	4	43 50
59,496	Thetis	Lunenburg	41	C. Locke et Cie	Lockeport	2	36 89
77,759	Thos. Robertson	Shelburne	66	Austen Locke	do	11	81 51
88,542	Three Bells	do	80	do	do	17	116 66
85,541	Willie M.	Yarmouth	24	Isaac Kendrick	Barrington	6	30 00
85,487	Willie McGowan	Shelburne	80	J. A. McGowan, fils	Shelburne	21	114 78
77,744	Whip-poor-Will	do	14	Jno. B. Harding	Lockepert	6	21 00
46,091	Wave	do	19	James Banks	Barrington	2	21 37
74,326	Zouave	Barrington	20	J. M. Shand	do	4	20 48

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ DE VICTORIA.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
							$ cts.
90,487	Annie Eliza.....	Halifax	14	John Donovan.....	Baie-Sud, Ingonish.....	3	21 00
92,593	Thomas Parnell...	Sydney.....	10	Simon Hawley.....	Baie-Sud, Ingonish.....	3	15 00

COMTÉ D'YARMOUTH.

75,733	Alfred	Yarmouth.....	46	Parker, Eakins et Cie..	Yarmouth	11	66 12
90,653	Alba.....	do	58	Thos. B. Flint.....	do	19	87 00
88,586	Alma	do	18	Maude Leblanc.....	Ruis. à l'Anguille	4	27 00
71,007	Alfarata.....	do	48	Mathurin D'Entremont	Pubnico.....	14	67 50
80,647	Annie M. Bell....	do	64	James Amiro.....	Pubnico-Ouest..	21	96 00
80,627	Annie D.....	do	71	Geo. D. D'Entremont..	Pubnico.....	14	106 50
71,030	Arizona	do	80	S. D. D'Entremont.....	do	14	120 00
61,595	Annie Louisa.....	Shelburne	40	Harvey Goodwin.....	Pubnico-Ouest..	17	60 00
88,598	Alph. B. Parker..	Yarmouth.....	39	Elie Leblanc.....	Tusket Wedge..	15	58 50
66,683	Ballarose	do	40	A. L. D'Entremont....	Pubnico.....	11	53 55
74,320	Brenton.....	do	70	Parker, Eakins et Cie..	Yarmouth.....	14	105 00
80,644	Beatrice.....	do	80	A. F. Stoneman et Cie..	do	16	120 00
66,682	Brisk.....	do	67	Leon D'Eon.....	Pubnico.....	20	100 50
85,549	Byron	do	80	Byron Hines.....	do	17	113 68
69,217	Chlorus.....	do	57	A. F. Stoneman et Cie..	Yarmouth.....	12	85 50
85,536	Circassian	do	80	W. M. Ryder.....	Argyle	16	120 00
80,605	Coral Leaf.... ...	do	71	Chas. E. Goodwin.....	Pubnico.....	16	100 58
90,883	Donald Cann.....	do	80	H. B. Cann	Yarmouth.....	18	120 00
90,871	Dora.....	do	63	A. F. Stoneman et Cie.	do	19	94 50
66,679	Diploma.....	do	80	Louis D'Eon.....	Pubnico-Ouest..	18	120 00
53,811	Electric Flash....	Halifax.....	53	D. D'Entremont.....	Pubnico.....	19	79 50
85,552	Edith A.....	Yarmouth.....	80	Geo. D'Entremont.....	do	14	120 00
80,646	Emma S.....	do	80	Geo. Bates.....	Tusket Wedge..	20	120 00
85,551	Ethel	do	80	J. H. Porter et Cie.....	do ..	16	120 00
75,720	Florence B. Parr..	do	80	Parker, Eakins et Cie..	Yarmouth.....	16	120 00
90,885	Georgiana	do	80	Hilaire Leblanc.....	Tusket Wedge..	16	120 00
88,599	Guide	do	38	Thos. B. Flint.....	Yarmouth.....	15	55 21
85,554	Hazel Glen.	do	80	Thos. J. Perry.....	do	18	120 00
90,647	Hattie Emeline...	do	11	Peter A. Amiro.....	Pubnico-Ouest..	4	16 50
75,867	Ida Peters.....	St-Jean, N.-B...	32	Parker, Eakins et Cie..	Yarmouth.....	9	45 60
85,560	Jacques	Yarmouth.. ...	58	Thos. B. Flint.....	do ...	15	79 74
80,641	Jonathan.....	do	68	David L. Amiro.	Pubnico.....	17	102 00
71,005	Kelso.....	do	80	J. H. Porter et Cie.....	Tusket Wedge..	16	120 00
80,624	Lima.	do	12	N. B. Lewis.....	Yarmouth	4	16 20
61,587	Lucretia Jane.....	do	80	Thos. B. Flint.....	do	17	111 00
51,972	Lydia Ryder.....	do	57	Ls. P. D'Entremont....	Pubnico.....	20	85 50
80,614	Louise	do	80	J. H. Porter et Cie	Tusket Wedge..	19	117 00
80,632	Lumen	do	30	do	do ..	13	45 00
90,888	Laura J.....	do	53	Chas. M. Boudreau....	do ..	19	79 50
90,887	L'Etoile	do	48	J. H. Porter et Cie.....	do ..	14	69 60
85,539	Maggie Jane.....	do	12	Jacob Foote.....	Sandford.....	2	12 60
74,339	Maitland.....	do	44	H. et N. B. Lewis.....	Yarmouth.....	16	66 00
75,550	Martino	Barrington	12	Aug. A. Amiro.....	Pubnico-Est....	6	16 71
61,510	Mansimalo.....	Shelburne	50	Remi D'Entremont....	Pubnico-Ouest..	18	75 00
80,648	Maria	Yarmouth.....	80	Byron Hines.....	Pubnico.....	20	120 00
88,596	M. A. Louis.....	do	64	Marc A. Surette.....	Pubnico-Ouest..	18	91 20
74,330	Nokomis.....	do	68	Thos. B. Flint.....	Yarmouth.....	14	102 00
90,659	N. A. Laura.....	do	59	Julien D'Entremont...	Pubnico-Ouest..	18	84 06
85,553	Onyx.....	do	80	Parker, Eakins et Cie..	Yarmouth	18	120 00
80,645	Opal.....	do	80	do ..	do	16	120 00
66,675	Olika.....	do	54	J. H. Porter et Cie.....	Tusket Wedge..	17	81 00

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouvelle-Ecosse—*Suite.*

COMTÉ D'YARMOUTH—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant payé.
90,877	Partridge.....	Yarmouth.....	47	Thos. B. Flint.....	Yarmouth.....	11	67 56
74,332	Proditor.....	do	54	Zacharie D'Eon	Pubnico-Ouest..	17	78 75
80,628	Roseneath.....	do	80	Byron Hines...	Pubnico.....	17	120 00
74,323	Regina.....	do	57	A. C. D'Entremont....	Pubnico-Ouest..	15	78 36
71,031	Sarah J. Killam...	do	51	A. F. Stoneman et Cie..	Yarmouth.....	14	71 71
88,589	Sandford.....	do	20	Abram Thurston.....	Sandford.....	3	21 42
57,150	Salvador.....	do	53	Ambroise D'Eon..... ..	Pubnico-Ouest..	16	75 08
90,648	Stranger	do	15	Benjamin Hines..	do ..	2	14 05
75,724	Sea Foam.....	do	75	J. H. Porter et Cie.....	Tusket Wedge..	17	112 50
85,535	Sigefroi.....	do	40	do	do ..	14	58 00
90,881	Tiger.....	do	57	Thos. B. Flint.....	Yarmouth.....	14	85 50
88,597	Uncle Sam.....	do	80	Geo. D. D'Entremont..	Pubnico.....	16	120 00
75,749	Vivid	do	43	Parker, Eakins et Cie..	Yarmouth.....	16	64 50
66,685	Wide Awake.....	do	77	A. F. Stoneman et Cie.	do	14	115 50
90,882	Will-o-the-Wisp...	do	51	Anth'y M. D'Entremont	Pubnico-Ouest..	19	76 50
61,921	W. E. Wier... ...	do	41	A. F. Stoneman et Cie..	Yarmouth	10	48 83

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—*Suite.*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

COMTÉ DE CHARLOTTE.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
83,469	Austin, P.	Saint-André	12	Lincoln Richardson	Ile au Cerf	4	18 00
88,288	Annie May	do	11	Lewis Frankland	White-Head	2	13 75
83,478	Argyle	do	10	Joseph Murphy	Le Tête	2	11 24
42,096	Ada	Digby, N.-E	29	W. B. Guptill	Grand Manan	8	43 50
92,517	Ada	Saint-André	10	Wm. Philips	Wilson's-Beach	2	12 50
59,311	Blooming Rose	do	19	Aaron Cooke	Ile au Cerf	5	28 50
75,599	Blue Jay	Digby, N.-E	14	Eben Gaskill	North-Head	3	16 80
80,888	B. R. Stevenson	Saint-André	17	A. Lamb *et al.*	Saint-André	3	25 50
88,409	Carrie	Digby, N.-E	12	James McLeese	Back-Bay	1	10 80
35,338	Caroline	Saint-André	18	H. Stuart	Ile au Cerf	5	27 00
59,375	Cadet	do	13	Chas. Savage	Campobello	3	19 50
88,290	Crusoe	do	13	James Starkey	Saint-André	3	19 50
92,519	Catherine	do	13	B. McKenzie	Le Tête	2	14 62
92,503	Defiance	do	17	Frank Calder	Campobello	4	25 50
74,326	Dreadnaught	Yarmouth	10	Wm. Mathews	Wilson's-Beach	4	28 50
92,515	Dispute	Saint-André	13	E. R. Patch	Campobello	2	19 50
88,280	E. B. Lane	do	12	T. H. McConnell	L'Etang	3	18 00
88,281	Eastern State	do	22	N. W. Dick *et al.*	Back-Bay	2	27 50
59,373	E. M. Oliver	do	14	J. et W. J. Oliver	do	2	14 70
92,505	Edith B	do	47	T. et L. Richardson	Ile au Cerf	8	63 44
80,803	Exenia	Windsor, N.-E	18	Wm. F. Parker *et al.*	Havre du Castor	4	27 00
59,391	Eliza Ann	Saint-André	12	Geo. Morse	White-Head	2	13 50
77,968	Empress	do	14	G. et M. Caffary	Mace's-Bay	3	18 37
80,882	Ella Mable	do	14	D. Calder	Campobello	3	21 00
88,286	Eagle	do	11	Joseph Richardson	Ile au Cerf	3	16 50
73,965	Etta	Lunenburg, N.-E	28	Chas. Dixon	North-Head	3	33 60
92,516	Emma	Saint-André	22	Wm. Robert et Jas. Shaw	Lepréau	4	27 50
80,001	Florence	Saint-Jean	15	S. L. Justason	Pennfield	5	22 50
59,400	Foam Belle	Saint-André	10	T. Ellsworth	do	4	15 00
88,276	Falcon	do	12	Wm. Brown	Wilson's-Beach	3	15 75
83,480	Fred. Taylor	do	13	Joseph Boyd	do	3	19 50
92,511	Fleetwing	do	11	A. Mathews	White-Head	2	12 37
77,963	Freeman Colgate	do	26	Geo. English	Ile au Cerf	6	39 00
57,131	Forest Flower	Yarmouth, N.-E	26	Norman Ray		5	39 00
59,393	Fannie	Saint-André	12	James Greenlaw	Ile au Cerf	4	18 00
51,748	Frank L. Dickson	do	18	E. A. Grearson	Saint-George	4	24 30
59,396	Gertie Westbrook	do	10	James Cline	Ile au Cerf	4	15 00
92,508	Grey Eagle	do	13	N. Mitchell	Campobello	3	19 50
37,315	Genetta	do	13	G. D. Grimmer	Saint-André	5	19 50
83,463	Havelock	do	33	Wm. James	Wilson's-Beach	5	49 50
59,394	Hattie	do	10	Chas. Harkins	Dipper-Harbor	3	15 00
51,738	Ita	do	15	M. Nodding	Havre du Castor	3	22 50
51,965	John E. Dennis	do	10	D. M. Foster	Grand-Harbor	2	10 50
83,464	Little Annie	do	19	Jacob Cook	Le Tête	4	23 74
88,273	Lillian E	do	13	Andrew McGee	Back-Bay	2	16 25
59,342	Lizzie S. McGee	do	14	do	do	5	19 25
59,395	Little Minnie	do	11	Geo. Douglas	Le Tête	3	12 36
83,474	Letter B	do	12	Sophia Cook	do	2	15 00
59,388	Letitia	do	10	F. Johnson	Ile au Cerf	3	15 00
83,472	Linden	do	12	O. G. Brown	Wilson's-Beach	2	18 00
88,407	Linnet	Digby, N.-E	15	Alva Brown	do	3	22 50
77,965	Lydia B	Saint-André	12	J. M. Calder	Campobello	3	18 00
59,321	Little Nell	do	21	Wm. McLellan, jeune	do	6	31 50
75,598	Lizzie Jane	Digby, N.-E	18	Gilbert Green	Ile au Cerf	5	24 75
80,881	Lena May	Saint-André	18	Geo. Kirkpatrick	Wilson's-Beach	4	27 00
83,465	Look Out	do	48	A. W. Ingersoll	Grand-Harbor	6	72 00
59,399	Leona	do	12	D. Lasley et D. French	Back-Bay	3	18 00
59,326	Maud Holmes	do	21	Jacob Cook	Le Tête	4	26 24

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—Nouveau-Brunswick—*Suite.*

COMTÉ DE CHARLOTTE—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
38,109	Mary	Yarmouth, N.-E.	17	James Thompson	Black-Harbor	3	25 50
92,514	Maggie Jane	Saint-André	10	Mme V. A. Cook	Mascarene	2	11 24
88,277	Maggie Jane	do	18	S. B. et A. A. Cross	Havre du Castor.	5	27 00
88,271	Magellan Cloud	do	20	Simon Brown	Wilson's-Beach	4	27 00
59,125	Mount Whatley	Saint-Jean	28	Hugh Belmore	Dipper-Harbor	4	42 00
92,509	Mary Jane	Saint-André	13	A. A. Calder	Campobello	4	19 50
88,402	Mizpah	Digby, N.-E.	53	Eben Gaskill	North-Head	4	55 63
92,501	Maby	Saint-André	11	John Kelly	White-Head	3	16 50
74,337	May	Shelburne, N.-E.	28	Alva B. Small	Anse Woodwards	6	36 74
77,970	Mary Emeline	Saint-André	18	Calvados Brown	Wilson's-Beach	3	27 00
77,967	Naomi	do	14	Wm. James	do	3	21 00
75,716	Onward	Yarmouth, N.-E.	10	John Watt	North-Head	3	15 00
52,174	Pilot	Saint-Jean	12	W. Cline, aîné	Ile au Cerf	2	18 00
59,383	Pilgrims Progress	Saint-André	16	Arther Porter	Wilson's-Beach	3	24 00
92,518	Peril	do	18	M. Eldridge et G. Dickson	Havre du Castor.	2	22 50
75,591	Rise and Go	do	16	Wm. Sirls	Campobello	4	24 00
42,081	Randolph P	Digby, N.-E.	15	John Peters	do	3	18 00
75,547	River Rose	Barrington, N.-E	13	E. C. Bowers	Westport, N.-E.	3	19 50
88,284	Sea Foam	Saint-André	13	D. et E. Leavitt	Back-Bay	3	17 06
88,279	Senator	do	33	Wm. Tinker	Ile au Cerf	4	49 50
88,287	Satellite	do	26	M. Eldridge et E. Wadlin	Havre du Castor.	5	39 00
88,272	Simeon H. Bell	do	14	Edward Mathews	Le Tête	4	21 00
59,357	Silver Bell	do	13	Peter Malloch	Wilson's-Beach	4	19 50
59,387	Telephone	do	19	Joseph McGee	Back-Bay	5	28 50
88,414	Trumpet	Saint-Jean	20	A. W. Holmes	Havre du Castor.	4	30 00
92,504	Tiger	Saint-André	15	Thos. Mitchell	Campobello	3	22 50
88,282	Veritas	do	10	Enoch Mathews	Le Tête	2	12 50
83,468	Village Belle	do	15	Allan P. Dixon	North-Head	3	18 00
35,331	Victory	do	16	Frank Campbell	Dipper-Harbor	3	24 00
77,969	Wave Queen	do	11	Wm. McMahon	Le Tête	4	16 50
92,512	Water Witch	do	10	Geo. R. Batson	Campobello	3	15 00
83,427	Zoulu	Weymouth, N.E.	12	Eben Gaskill	North-Head	3	18 00

COMTÉ DE GLOUCESTER.

72,099	Adelina	Chatham	12	Auguste Poulin	Lamèque	4	18 00
72,079	Betsy	do	13	Cyrenus Gionet	Shippegan	3	19 50
61,431	Bee	do	11	Paul Noel	Lamèque	3	16 50
83,102	Evangeline	do	74	K. F. Burns	Bathurst	13	107 03
61,446	Esperance	do	10	Olivier Robicheau	Pokemouche	3	15 00
61,437	Flying Fish	do	11	Elie Chiasson	Lamèque	3	16 50
61,445	Flavie	do	13	Théophile Duguay	do	3	19 50
85,699	Four Sisters	do	10	Nazaire Boudreau	Maisonnette	2	12 50
61,425	Hope	do	13	R. Robin	Caraquette	4	19 50
	Jean	do	13	D. Gallien	do	3	19 50
88,669	Morning Star	do	12	Gustave Gionet	Pokemouche	3	18 00
85,692	Mary	do	11	J. N. LeBoutillier	Caraquette	3	16 50
61,447	Merida	do	13	André Aché, aîné	Lamèque	3	17 06
92,403	Marie	do	25	Ubalde Landry	Grande Anse	4	37 50
72,077	Mary	do	12	Moses Duguay	Shippegan	3	18 00
61,442	Marie Cécile	do	15	Olivier Duguay	Lamèque	4	22 50
72,100	Marie	do	11	Onésime Chiasson	Lamèque	3	16 50
72,076	Providence	do	12	Eutrope Duguay	Shippegan	2	15 00
61,406	Reward	do	11	J. N. LeBoutillier	Caraquette	2	12 37
61,438	Rosane	do	13	Lauge Duguay	Petite-Lamèque	4	19 50
85,696	Rose	do	11	Marin Basque	Tracadie	4	16 50

LISTE des primes de pêche payées aux **navires**, etc.—Nouveau-Brunswick.—*Fin.*

COMTÉ DE GLOUCESTER.—*Fin.*

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire gérant.	Résidence.	Équipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
92,404	Rosa	Chatham	17	Octave Aché	Lamèque	4	25 50
74,401	Sara	do	11	Nazaire Noël	do	3	16 50
92,408	Sarah A. W	do	15	R. J. Wilson	Ile Miscou	3	22 50

COMTÉ DE KENT.

54,104	Annie C. Brown	Halifax, N.-E.	59	Oswald Smith	Richibouctou	5	60 05
55,829	Emma McMillan	Pictou, N.-E.	20	Rufus Palmer	Kingston	4	30 00
61,414	Frederick William	Chatham	21	Henry Irving	Richibouctou	2	26 25
83,105	Katie Bell	Richibouctou	11	John Bell	do	3	16 50
35,548	Morning Star	Chatham	30	A. Arseneau	do	5	38 56
83,104	Minnie Long	Richibouctou	20	Wm. Long, ainé	do	3	30 00
71,308	Sea Mouse	do	10	John Doucett	Kingston	3	13 12
61,411	Telegraph	do	20	Wm. Irving	Richibouctou	3	30 00

COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.

61,417	Belle	Chatham	12	P. S. Bremner	Chatham	3	18 00
74,368	Maggie Roach	Shelburne, N.-E	44	W. S. Loggie	do	7	50 78
61,373	Maria	Chatham	28	do	do	9	35 56
66,724	Nettie Cole	Liverpool, N.-E.	13	A. et J. Adams	Néguac	2	19 50
78,044	Princess Louise	Chatham	21	R. J. Walls	Chatham	5	31 50

COMTÉ DE RESTIGOUCHE.

61,401	Venus	Chatham	19	Joseph Windsor	Dalhousie	4	28 50

COMTÉ DE SAINT-JEAN.

88,270	Alice May	Saint-Jean	10	Robt. Thompson, ainé	Musquash	3	15 00
72,192	Ada	do	19	Wm. J. Ewart	Pisarinco	4	28 50
80,093	Anna K	do	14	Wm. Spence	Portland	3	21 00
79,977	Amanda Green	do	15	Samuel Hutton	Carleton	3	22 50
80,072	Buena Vista	do	14	John McNulty ainé	Musquash	3	21 00
74,308	Bald Eagle	Yarmouth, N.-E	14	James Wilson	Portland	3	21 00
85,972	Dove	Saint-Jean	11	Samuel McGuire	Musquash	5	16 50
88,253	E. B. Colwell	do	19	A. N. and W. A. Harned	Carleton	4	28 50
66,926	Emma	do	13	David Thompson	Chance Harbor	4	16 24
57,181	Hattie	Windsor, N.-E.	13	S. Galbraith et R. Knox	Pisarinco	4	19 50
83,259	Hettie May	Annapolis, N.-E.	15	John Butler	Musquash	5	22 50
88,266	Lizzie Young	Saint-Jean	12	Nathaniel Young	do	3	14 40
88,261	Little Joe	do	18	Joseph O'Brien	Carleton	4	27 00
52,159	Mary E	do	21	F. Buchanan	do	4	31 50
59,322	Sea Flower	do	11	James Thompson	Musquash	2	13 75
59,370	Sparkling Billow	St-André	25	J. W. Belyea	Carleton	4	33 75
72,973	Sea Breeze	Digby, N.-E.	13	J. J. Graham et D. Tolan	Musquash	5	19 50
59,156	Tom	Saint-Jean	14	Peter Boyle	do	3	21 00
42,087	Two Sisters	Digby, N.-E.	14	Thomas Wilson, ainé	Pisarinco	3	21 00
72,321	Widgeon	Saint-Jean	10	James Kennedy	Saint-Jean	3	15 00
88,264	Walter J. Clarke	do	20	Jno. M. Christopher *et al*	Carleton	5	30 00

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—*Suite.*

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

COMTÉ DE KING'S.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Équipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
66,428	Albert	Charlottetown	40	Benj. Herring	Murray Harbor	6	52 50
66,242	Amorette	do	18	Peter Roberts	do	5	27 00
69,132	Belle of the Bay	Guysboro', N.-E.	20	J. Kirby et W. Grant	do	3	21 42
74,141	Belle	do	31	A. Jackson	do	9	44 17
92,675	Can't Help It	Pictou, N.-E.	39	John Herring	do	5	47 52
38,335	Elizabeth	Arichat, N.-E.	17	Benj. Delorey	Georgetown	1	14 87
83,196	Ethel Blanche	Pictou, N.-E.	12	R. Cahoon	Murray Harbor	4	15 00
92,457	Elmer E. Hawes	Charlottetown	40	James Hume	do	13	56 00
83,198	Harriet	Pictou, N.-E.	27	Wm. Reynolds	do	7	37 96
88,644	Hattie	Charlottetown	18	Henry Dicks	do	6	27 00
75,481	Julia Ward	do	39	S.Sencabaughet.GDunn	do	7	46 30
92,458	Jubilee	do	76	M. McDonald	Georgetown	10	92 60
75,566	Julia A.	Lunenburg, N.E.	15	John McKinnon	Murray Harbor	5	20 62
75,882	Lord McDonald	Charlottetown	15	David Cahoon	do	2	15 75
88,230	Morning Light	Halifax, N.-E.	28	Robt. N. Cox	Morell	11	40 25
90,639	Morrel	Charlottetown	16	E. D. Delorey	Georgetown	5	24 00
80,937	Montague	do	16	M. Jackson	Murray Harbor	4	21 60
83,095	Mary Margaret	Pt. Hawkesbury, N.-E.	17	John Cahoon	do	4	25 50
74,160	Sea Bird	Charlottetown	20	John Hyde	do	3	24 00

COMTÉ DE PRINCE.

72,081	Annie	Chatham, N.-B.	13	Jno. McDonald	Campbelton	2	11 39
71,310	Black Watch	Charlottetown	23	Jno. P. Brennan	Alberton	4	22 98
82,086	Charlie	do	64	J. H. Myrick et Cie	Tignish	15	93 00
90,492	C. W. Redmond	Halifax, N.-E.	80	Jno. Agnew	Alberton	7	86 25
64,867	Daring	Charlottetown	39	Walter Matheson	Campbelton	9	58 50
88,642	Express	do	46	Jno. Champion	Alberton	13	69 00
90,636	Gertie	do	42	Benj. Rogers	Tignish	5	42 75
80,946	Janet A.	Chatham, N.-B.	29	Donald Handrahan	do	4	28 47
59,663	Lettie	Charlottetown	57	J. H. Myrick et Cie	do	15	85 50
66,948	Lois	do	67	Jno. A. Matheson	Campbelton	7	75 37
88,654	Mamie	do	15	Patk. Doyle	Tignish	5	22 50
92,455	Mikado	do	38	Terrance Farrell, jeune.	Alberton	7	43 83
77,619	Milford Guy	do	60	James S. Gordon	do	12	83 56
59,717	Sylvanus McDonald	do	45	J. H. Myrick & Co	Tignish	7	51 90

COMTÉ DE QUEEN'S.

92,464	Eliza M.	Charlottetown	18	Wm. Bell	New London	4	27 00
92,466	G. H. Gardiner	do	17	G. H. Pursey	Rustico-Nord	4	25 50
92,467	Golden Ball	do	11	James Hamilton	Margate	4	16 50
74,015	Kohinoor	do	77	James E. Grant	Charlottetown	15	111 90

LISTE des primes de pêche payées aux navires, etc.—*Fin.*

PROVINCE DE QUÉBEC.

COMTÉ DE GASPÉ.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire ou propriétaire-gérant.	Résidence.	Equipage.	Montant des primes payées.
							$ cts.
33,622	Admiration	Gaspé	60	Joseph Tripp	Bassin de Gaspé.	16	90 00
55,642	Delaney	Iles de la Madel.	44	Camille Delaney	Hav. aux Maisons	8	55 00
71,357	Emma Gidney	Halifax, N.-E.	48	Damien Devaux	Aubert	8	64 80
85,391	Esperance	Iles de la Madel.	31	Jean Bourgeois *et al*	do	7	43 59
77,604	E. D. Myra	Lunenburg, N.-E	43	P. P. Delaney	Hav. aux Maisons	11	61 81
85,393	Formosa	Iles de la Madel.	43	do	do	11	61 81
73,029	F. P. T.	do	41	Camille Delaney	do	9	53 79
77,612	Gold Hunter	do	41	Edouard Bourque	do	10	61 50
59,457	Highland Lass	Lunenburg, N.-E	15	Dominique Boudreau	Havre Aubert	4	22 50
85,395	Kate	Iles de la Madel.	11	Herbert Taker	Grosse Ile	2	12 37
73,494	Marie Dolorosa	do	44	André Devaux	Aubert	7	56 10
73,021	Marie Anne	do	46	J. Arseneau, and Wm. Terrieau	Hav. aux Maisons	9	60 36
73,025	Marie Euphrosyne	do	39	N. Arseneau	do	11	56 06
75,577	Mary Ann Bell	Lunenburg, N.-E	33	Jno. Arseneau	do	10	49 50
73,491	Mary Jane	Iles de la Madel.	47	N. Arseneau	do	11	67 56
73,493	Marie Joseph	do	56	Philippe Gaudin	do	10	77 00
73,024	Marie Enesie	do	47	W. G. Leslie	Pierre-à-Meule	12	70 50
38,351	Nancy	Arichat, N.-E.	16	T. Cormier *et al*	Aubert	4	24 00
54,082	Pheasant	Iles de la Madel.	32	J. N. Arseneau	Pierre-à-Meule	8	43 20
73,028	Richard B	do	32	Wm. G. Leslie	do	9	45 60
73,492	Thirza	do	14	T. Larade, et E. Gallant.	Iles de la Madel.	6	21 00

COMTÉ DE SAGUENAY.

74,270	Amarilda	Québec	24	L. et M. Pineau	Bic	3	36 00
42,436	Amelia	Gaspé	50	P. Cormier et Frères	Pte-aux-Esquim.	11	75 00
57,742	Acara	Halifax, N.-E.	30	F. Jomphe	do	7	45 00
59,468	Busy	Québec	39	Blais et Vigneau	do	8	55 25
83,370	C. M. G. P.	do	46	Geo. Picard	do	9	65 55
61,966	D. Cronan	Halifax, N.-E.	40	P. Lemarquand	do	8	60 00
66,028	Emerillon	Québec	14	Aug. Michaud	Ile Verte	2	21 00
92,336	Esperance	do	28	Henry Cormier	Natashquan	3	42 00
59,909	Elizabeth	do	27	Luc Cormier	Pte-aux-Esquim.	8	40 50
80,754	Eugenie	do	48	Vigneau et Blais	do	6	72 00
85,754	Florida	do	26	H. Bourque	Natashquan	6	39 00
75,679	Gleaner	do	41	B. Landry et Fils	Pte-aux-Esquim	10	61 50
85,750	H. B.	do	57	H. Boudreau	do	7	85 50
85,753	Jaon	do	46	Dom. Cormier	do	10	65 86
42,435	Labrador	Gaspé	43	Placide Doyle	do	8	64 50
77,868	Léodore	Québec	39	F. X. Corriveau	do	8	58 50
55,912	Marie Louise	do	13	Pierrie Ouelette	Québec	4	19 50
69,584	do	do	23	H. Vigneault *et al*	Natashquan	4	34 50
42,434	Marguerite	Gaspé	27	Michel Giasson	Pte-aux-Esquim.	7	40 50
69,382	Marie du Sacré Cœur	do	46	O. Turbis	do	8	69 00
69,380	Marie Anne	do	35	D. Landry	do	8	52 50
77,866	Pioneer	do	39	Lebrun et Picard	do	9	56 52
42,437	Progress	do	52	Boudreau et Leblanc	do	7	78 00
75,445	Phœnix	do	28	P. Vigneau et Frères	do	7	42 00
73,026	Ste. Anne	Iles de la Madel.	20	F. X. Corriveau	do	5	30 00
75,675	Sancta Maria	Québec	20	H. Landry	Natashquan	4	30 00
75,680	Sea Star	do	52	J. Poirier et S. Boudreau	do	4	78 00
80,753	Stella Maris	do	51	L. Cummings et Frères	Pte-aux-Esquim.	10	73 02
69,591	Ste. Marie	do	37	A. Sherrer	do	8	55 50
69,659	St. Joseph	do	18	Turgeon et Corriveau	do	6	27 00

La réclamation ci-dessous, pour navire, restée en suspens en 1887, a été payée en 1888-89.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

COMTÉ D'HALIFAX.

Numéro officiel.	Nom du navire.	Port d'enregistrement.	Tonnage.	Nom du propriétaire.	Résidence.	Équipage.	Montant payé.
85,653	Mary O'Dell.....	Halifax	10	James L. Richardson ..	Hav. au Sauvage	2	20 00

ETAT COMPARATIF des primes payées, de 1882 à 1888, inclusivement.

Numéro.	Province.	Comté.	1882.			1883.			1884.		
			Navires.	Bateaux.	Total.	Navires.	Bateaux.	Total.	Navires.	Bateaux.	Total.
			Montant.	Montant.		Montant.	Montant.		Montant.	Montant.	
			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
1	Nouvelle-Ecosse.....	Annapolis	472 00	1,998 00	2,470 00	838 00	1,207 50	2,045 50	648 00	1,503 50	2,151 50
2		Antigonish	.....	840 00	840 00	.....	482 50	482 50	.....	799 50	799 50
3		Cap-Breton.....	294 00	5,167 00	5,461 00	436 00	2,853 50	3,289 50	383 00	3,909 00	4,292 00
4		Colchester	.....	.....	.....	.....	.....	.....	64 00	.....	64 00
5		Cumberland	.....	20 00	20 00	.....	.....	.....	.....	7 50	7 50
6		Digby	1,436 00	4,118 66	5,554 66	2,652 00	2,182 50	4,834 50	3,322 84	2,234 50	5,557 34
7		Guysboro'	2,380 73	7,913 75	10,294 48	2,914 00	4,645 00	7,559 00	3,371 90	6,485 50	9,857 40
8		Halifax	3,599 50	11,118 31	14,717 81	6,020 00	6,080 50	12,100 50	5,834 00	7,898 00	13,732 00
9		Inverness	950 00	5,432 00	6,382 00	572 00	3,422 50	3,994 50	1,208 00	4,522 00	5,730 00
10		King	46 00	125 00	171 00	146 00	157 50	303 50	196 00	70 50	266 50
11		Lunenburg	15,161 03	3,112 00	18,273 03	17,658 00	1,850 00	19,508 00	19,648 24	3,162 00	22,810 24
12		Pictou	202 00	95 00	297 00	202 00	120 00	322 00	177 76	107 50	285 26
13		Queen	1,638 00	1,917 00	3,555 00	1,826 00	810 00	2,636 00	2,408 00	836 50	3,244 50
14		Richmond	3,853 15	7,998 50	11,851 65	3,558 00	4,225 00	7,783 00	3,266 58	6,325 00	9,591 58
15		Shelburne	7,294 00	4,332 00	11,626 00	8,744 00	2,326 50	11,070 50	8,928 27	2,781 50	11,709 77
16		Victoria	284 00	4,861 00	5,145 00	492 00	2,830 50	3,322 50	60 00	4,045 50	4,105 50
17		Yarmouth	7,825 09	1,615 00	9,440 09	9,486 00	695 00	10,181 00	9,758 00	971 50	10,729 50
18		Totaux.	45,435 50	60,663 22	106,098 72	55,544 00	33,888 50	89,432 50	59,274 59	45,659 50	104,934 09
19	Nouveau-Brunswick.	Charlotte.....	2,140 00	5,641 00	7,781 00	2,380 00	2,830 00	5,210 00	2,792 00	3,035 00	5,827 00
20		Gloucester.....	422 00	5,368 00	5,790 00	492 00	3,568 50	4,060 50	508 00	4,799 00	5,307 00
21		Kent	768 00	965 00	1,733 00	266 00	1,197 50	1,463 50	246 00	764 50	1,010 50
22		Northumberland....	.....	45 00	45 00	68 00	52 50	120 50	66 00	68 00	134 00
23		Ristigouche.....	28 00	.....	28 00	52 00	.....	52 00	.....	.....	.....
24		Saint-Jean	984 00	591 00	1,575 00	861 20	587 50	1,448 70	956 00	260 00	1,216 00
25		Westmoreland.....	.....	45 00	45 00	.....	40 00	40 00	.....	81 50	81 50
26		Totaux.....	4,342 00	12,655 00	16,997 00	4,119 20	8,276 00	12,395 20	4,568 00	9,008 00	13,576 00

ETAT COMPARATIF des primes payées, de 1882 à 1888, inclusivement.

Numéro.	Province.	Comté.	1882. Navires. Montant.	1882. Bateaux. Montant.	1882. Total.	1883. Navires. Montant.	1883. Bateaux. Montant.	1883. Total.	1884. Navires. Montant.	1884. Bateaux. Montant.	1884. Total.
			$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
27	Ile du Prince-E.....	King	252 00	5,024 00	5,276 00	293 14	2,790 50	3,083 64	475 44	3,028 00	3,503 44
28		Prince	316 00	6,709 00	7,025 00	418 00	3,429 50	3,847 50	520 00	3,642 00	4,162 00
29		Queen	210 00	3,626 00	3,836 00	96 00	1,550 00	1,646 00	65 02	1,473 50	1,538 52
30		Totaux.....	778 00	15,359 00	16,137 00	807 14	7,770 00	8,577 14	1,060 46	8,143 50	9,203 96
31	Québec.....	Bonaventure.....	.....	8,945 00	8,945 00	.....	3,846 50	3,846 50	.....	5,508 00	5,508 00
32		Gaspé.....	2,070 00	17,899 75	19,969 75	2,152 00	9,302 50	11,454 50	1,906 00	13,879 50	15,785 50
33		Rimouski.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
34		Saguenay.....	2,350 00	1,773 00	4,123 00	2,320 01	2,319 00	4,639 01	2,023 93	4,687 50	6,711 43
35		Temiscouata.....	.....	15 00	15 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....
36		Totaux.....	4,420 00	28,632 75	33,052 75	4,472 01	15,468 00	19,940 01	3,929 93	24,075 00	28,004 93

RÉCAPITULATION.

37	Nouvelle-Ecosse..	.....	45,435 50	60,663 22	106,098 72	55,544 00	33,888 50	89,432 50	59,274 59	45,659 50	104,934 09
38	Nouveau-Brunswick	.....	4,342 00	12,655 00	16,997 00	4,119 20	8,276 00	12,395 20	4,568 00	9,008 00	13,576 00
39	Ile du Prince-E.....	....	778 00	15,359 00	16,137 00	807 14	7,770 00	8,577 14	1,060 46	8,143 50	9,203 96
40	Québec.....	.....	4,420 00	28,632 75	33,052 75	4,472 01	15,468 00	19,940 01	3,929 93	24,075 00	28,004 93
41		Totaux.....	54,975 50	117,309 97	172,285 47	64,942 35	65,402 50	130,344 85	68,832 98	86,886 00	155,718 98

ETAT COMPARATIF des primes payées, de 1882 à 1888, inclusivement.

Numéro.	1885.			1886.			1887.			1888.			Grand total.
	Navires.	Bateaux.	Total.	Navires.	Bateaux.	Total.	Navires.	Bateaux.	Total.	Navires.	Bateaux.	Total.	
	Montant.	Montant.		Montant.	Montant.		Montant.	Montant.		Montant.	Montant.		
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
1	430 08	1,180 00	1,610 08	431 60	1,063 50	1,495 10	305 27	1,162 00	1,467 27	217 01	1,153 50	1,370 51	12,609 96
2	.....	982 50	982 50	.....	832 00	832 00	.....	924 50	924 50	.....	1,063 50	1,063 50	5,924 50
3	210 00	4,012 50	4,222 50	392 00	3,765 00	4,157 00	374 14	3,600 00	3,974 14	423 33	3,618 00	4,041 33	29,437 47
4	74 00	.....	74 00	74 00	.....	74 00	74 00	.....	74 00	85 50	....	85 50	371 50
5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27 50
6	3,036 02	1,993 00	5,029 02	2,131 79	1,924 50	4,056 29	2,671 34	1,582 50	4,253 84	1,696 68	1,749 50	3,446 18	32,731 83
7	3,312 53	7,129 50	10,442 03	2,936 90	7,521 00	10,457 90	2,210 58	7,963 50	10,174 08	1,289 71	8,274 50	9,564 21	68,349 10
8	5,984 77	8,308 00	14,382 77	4,947 02	8,200 50	13,147 52	5,097 61	8,333 50	13,431 11	3,809 99	7,806 00	11,615 99	93,127 70
9	884 00	4,913 50	5,797 50	1,294 12	5,265 00	6,559 12	1,582 88	5,091 00	6,673 88	1,247 90	5,432 00	6,679 90	41,816 90
10	54 00	185 50	239 50	96 00	297 50	393 50	218 00	242 00	460 00	123 45	272 50	395 95	2,229 95
11	17,315 34	2,947 00	20,262 34	16,755 64	3,122 00	19,877 64	16,154 33	3,751 50	19,905 83	13,893 81	3,794 00	17,687 81	138,324 89
12	154 00	132 00	286 00	156 00	94 50	250 50	.....	130 00	130 00	.....	110 50	110 50	1,681 26
13	1,854 00	1,190 50	3,044 50	1,814 00	967 00	2,781 00	1,650 00	1,212 50	2,862 50	1,495 82	1,174 00	2,669 82	20,793 32
14	3,164 49	7,046 00	10,210 49	2,650 00	6,941 00	9,591 00	2,762 86	7,704 00	10,466 86	2,390 65	8,108 50	10,499 15	69,993 73
15	9,198 00	3,201 50	12,399 50	7,880 67	3,072 00	10,952 67	6,678 62	3,687 00	10,365 62	5,193 59	3,842 50	9,036 09	77,160 15
16	166 00	4,487 00	4,653 00	222 20	4,599 50	4,821 70	88 00	4,600 50	4,688 50	36 00	4,963 50	4,999 50	31,735 70
17	9,415 50	968 50	10,384 00	8,513 60	829 00	9,342 60	8,539 40	1,230 50	9,769 90	5,661 46	858 50	6,519 96	66,367 05
18	55,252 73	48,767 00	104,019 73	50,295 54	48,494 00	98,789 54	48,407 03	51,215 00	96,622 03	37,564 90	52,221 00	89,785 90	692,682 51
19	2,508 25	3,937 00	6,445 25	2,579 67	4,246 00	6,825 67	3,292 65	4,681 50	7,974 15	2,113 50	4,447 50	6,561 00	46,624 07
20	452 00	5,876 00	6,328 00	516 00	6,462 00	6,978 00	618 75	7,136 00	7,754 75	537 46	8,212 50	8,749 96	44,968 21
21	184 00	1,309 50	1,493 50	206 00	1,473 50	1,679 50	370 00	1,728 50	2,098 50	244 48	1,770 50	2,014 98	11,493 48
22	180 00	80 50	260 50	592 00	80 50	672 50	445 00	229 00	674 00	155 34	73 00	228 54	2,134 84
23	.....	.....	.....	28 00	7 00	35 00	.....	.....	.....	28 50	.....	28 50	143 50
24	902 00	367 50	1,269 50	1,054 40	424 00	1,478 40	786 25	291 00	1,077 25	487 64	312 00	799 64	8,864 49
25	.....	111 50	111 50	.....	225 50	225 50	.....	121 00	121 00	.....	72 50	72 50	697 00
26	4,226 25	11,682 00	15,908 25	4,976 07	12,918 50	17,894 57	5,512 65	14,187 00	19,699 65	3,566 92	14,888 00	18,454 92	114,925 59

ETAT COMPARATIF des primes payées, de 1882 à 1888, inclusivement.

Numéro.	1885.			1886.			1887.			1888.			Grand total.
	Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.	Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.	Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.	Navires. Montant.	Bateaux. Montant.	Total.	
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
27	626 15	4,090 50	4,716 65	770 44	4,149 50	4,919 94	1,225 78	4,396 00	5,621 78	654 06	2,067 00	2,721 06	29,842 51
28	426 00	3,552 50	3,978 50	967 40	3,413 00	4,380 40	1,127 00	3,636 00	4,763 00	782 00	3,826 50	4,608 50	32,764 90
29	76 00	1,433 50	1,509 50	271 53	1,364 00	1,635 53	734 73	1,409 00	2,143 73	180 90	1,582 50	1,763 40	14,072 68
30	1,128 15	9,076 50	10,204 65	2,009 37	8,926 50	10,935 87	3,087 51	9,441 00	12,528 51	1,616 96	7,476 00	9,092 96	76,680 09
31	.....	8,005 00	8,005 00	.....	9,294 00	9,294 00	.....	8,862 00	8,862 00	.....	9,891 50	9,891 50	54,352 00
32	1,524 26	14,900 50	16,424 76	1,176 98	15,465 50	16,642 48	1,233 98	15,335 25	16,569 23	1,098 05	16,527 50	17,625 55	114,471 77
33	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27 50	27 50	27 50
34	1,988 00	5,047 00	7,035 00	2,227 63	5,119 50	7,347 13	2,354 00	4,122 50	6,476 50	1,573 20	3,741 00	5,314 20	41,646 27
35	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	15 00
36	3,512 26	27,952 50	31,464 76	3,404 61	29,879 00	33,283 61	3,587 98	28,319 75	31,907 73	2,671 25	30,187 50	32,858 95	210,512 54

RÉCAPITULATION.

37	55,252 73	48,767 00	104,019 73	50,295 54	48,494 00	98,789 54	48,407 03	51,215 00	99,622 03	37,564 90	52,221 00	89,785 90	692,682 51
38	4,226 25	11,682 00	15,908 25	4,976 07	12,918 50	17,894 57	5,512 65	14,187 00	19,699 65	3,566 92	14,888 00	18,454 92	114,925 59
39	1,128 15	9,076 50	10,204 65	2,009 37	8,926 50	10,935 87	3,087 51	9,441 00	12,528 51	1,616 96	7,476 00	9,092 96	76,680 09
40	3,512 26	27,952 50	31,464 76	3,404 61	29,879 00	33,283 61	3,587 98	28,319 75	31,907 73	2,671 25	30,187 50	32,858 75	210,512 54
41	64,119 39	97,478 00	161,597 39	60,685 59	100,218 00	160,903 59	60,595 17	103,162 75	163,757 92	45,420 03	104,772 50	150,192 53	1,094,800 73

ANNEXE No 3.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

DISTRICT No 1.

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR A. C. BERTRAM SUR LES PÊCHERIES DE L'ILE DU CAP-BRETON, COMPRENANT LES COMTÉS DU CAP-BRETON, D'INVERNESS, DE RICHMOND ET DE VICTORIA, POUR L'ANNÉE 1889.

SYDNEY-NORD, C.-B., 31 décembre 1889.

A l'honorable M. CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant (mon sixième rapport annuel) sur les pêcheries maritimes et fluviales de l'île du Cap-Breton, pour l'année civile se terminant aujourd'hui.

La valeur totale du produit des pêcheries de cette île, depuis qu'elle est constituée en district de pêcheries distinct, a été, pour chaque année:—

Année.	Valeur du produit.
1884	$1,421,787
1885	1,501,498
1886	1,561,655
1887	1,554,288
1888	1,481,988
1889	1,382,580

Ces chiffres indiquent un déficit considérable dans la quantité et la valeur des produits de la pêche. La diminution en valeur pour l'année 1889, comparée à 1888, est de $99,408, et de $171,708 si on la compare à l'année 1887; et cependant ces deux années avaient été remarquablement peu productives. Cette décroissance pendant plusieurs années successives est importante, et d'autant plus sérieuse qu'elle ne se trouve répartie qu'entre quatre comtés seulement. L'année 1889 a été la moins productive qui s'est écoulée depuis que j'ai l'honneur d'occuper la position d'inspecteur des pêcheries.

Le tableau suivant indique l'augmentation et la diminution, par comtés, pour la présente année, comparée à l'année précédente:—

COMTÉ.	VALEUR DES PRODUITS.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.
	1889.	1888.		
	$	$	$	$
Cap-Breton	195,294	271,539	.....	76,245
Inverness	378,327	342,695	35,632	.....
Richmond	566,347	644,101	.....	77,754
Victoria	242,612	223,653	18,959	.....
Total	1,382,580	1,481,988	54,591	154,999
Balance, diminut. pour 1889	.....	.....	.....	99,408

Une diminution aussi sérieuse que celle qu'indique le tableau ci-dessus doit nous porter à en rechercher les causes, vu surtout que la comparaison est faite avec l'année 1888 qui, elle aussi, a été marquée par une décroissance importante de la valeur totale de la pêche. En prenant la moyenne de la valeur des produits des pêcheries des cinq années précédentes, c'est-à-dire de 1884 à 1888, inclusivement, la valeur totale de la pêche, cette année, montre une diminution de $111,664. Le seul trait avantageux qui ait caractérisé les opérations de la saison dernière a été le prix élevé qu'on a obtenu pour toutes les bonnes qualités de poisson, surtout pour le maquereau; ceci a diminué en partie la gêne que les pêcheurs auraient éprouvée par suite de la pauvreté de la pêche. De fait, sans la hausse qui s'est produite généralement sur les marchés, le rapport des pêcheries de cette île pourrait se résumer en deux mots—insuccès complet—car il n'aurait fait que constater une diminution dans chaque station et dans chaque comté. Cettte décroissance ne s'est pas produite dans une ou deux localités seulement, elle s'est fait remarquer presque partout, et comme la même chose est arrivée pendant trois années successives, il n'est peut-être pas mal à propos de signaler quelques-unes des principales causes qui nous ont valu ces mauvaises années successives.

CAUSES PRINCIPALES DE LA DIMINUTION DANS LE PRODUIT DES PÊCHERIES.

La première et la principale cause de cette diminution, tous les pêcheurs s'accordent à le dire, est l'emploi des seines en bourse et des filets et lignes de fond qui détruisent nos pêcheries côtières. Il y a maintenant un certain nombre d'années que ces engins destructifs ont été importés dans ces pêcheries; leur usage n'a pas eu de conséquences bien apparentes pendant un an ou deux, mais ce système de pêche, continué depuis lors, sans interruption, a produit des effets si désastreux qu'ils sont passés du domaine des probabilités à l'état de fait parfaitement établi. A présent que la production a subi une si sérieuse diminution, les effets destructifs de la pêche à l'aide de la seine en bourse et de la ligne de fond deviennent de plus en plus apparents chaque année; l'insuccès de la pêche, cette année, n'est rien autre chose que la continuation du procédé de destruction qui s'accomplit régulièrement depuis qu'on a commencé à se servir de ces engins nuisibles qui déciment le poisson fréquentant nos rivages et détruisent rapidement la pêche côtière ici, comme ils l'ont fait sur les côtes de presque tous les pays de l'Europe. Le pêcheur résidant qui fait la pêche en bateau ne se sert que de la ligne à main et des rets ordinaires; mais dès qu'un banc de poisson se montre près du rivage, les pêcheurs à la seine arrivent sur les lieux et se mettent à l'œuvre; le banc est bientôt rompu et dispersé; le poisson qui a échappé aux seines s'enfuit effrayé et le pêcheur en bateau perd l'occasion de le prendre. Ce n'est pas tout encore, car sur le poisson pris à la seine, la moitié, en moyenne, ne convient pas à ces pêcheurs qui n'en veulent pas. Tout ce poisson, dès qu'il est retiré de la seine, est rejeté mort dans la mer; on ajoute encore à cette masse de matières putrides les rebuts du poisson qu'on vide à bord pour le saler, de sorte que d'immenses fonds de pêche, par l'action des vents et de la marée, se trouvent souillés par ces milliers de tonnes de matières en décomposition et repoussent tous les bancs qui peuvent s'en approcher pendant le reste de la saison. Ce système pratiqué d'année en année sur les mêmes fonds de pêche, dans les mêmes baies, détruit le poisson plus rapidement qu'il ne peut se reproduire, et l'état impur des eaux ainsi que l'effroi que lui causent ces engins de pêche, forcent graduellement le poisson à abandonner ces eaux pour d'autres plus convenables. Rien n'est plus connu et mieux établi que le fait que le poisson évite les eaux malpropres et souillées avec autant de soin que les animaux herbivores sur terre évitent les pâturages souillés s'ils peuvent en trouver d'autres. Tout le monde sait que la boitte commençant à entrer en décomposition fait fuir le poisson au lieu de l'attirer, et cela démontre parfaitement l'aversion qu'il éprouve à rester en contact avec aucunes matières en putréfaction, ou n'offrant même que de légers commencements de décomposition. Sur un coup de seine de 500 barils, entre 200 et 250 barils de poisson sont rejetés, se trouvant perdus pour l'alimentation du peuple et pour le commerce, et vont souiller le fonds de pêche et corrompre leurs

eaux. Et cette masse putride est encore augmentée par les intestins et les rebuts du poisson qui sont également jetés à la mer lorsqu'on le sale à bord.

La question de la pêche à la seine en bourse et au filet ou à la ligne de fond se réduit à l'une des deux alternatives suivantes, savoir:—Devons-nous permettre la continuation de ces méthodes de pêche qui doivent finir nécessairement par détruire nos pêcheries côtières? L'active population de près de 38,000 hommes qui fait la pêche en bateaux n'a que ce mode de pêche pour vivre, elle va se voir privée de ses moyens d'existence et forcée d'émigrer; le produit de son travail et de son industrie va se trouver perdu pour le commerce national et étranger dont il était un des facteurs importants. La continuation de ces méthodes destructives ne donnera, dans tous les cas, que des profits temporaires aux gens imprévoyants et âpres au gain qui font la pêche avec des navires, car eux aussi ne tarderont pas à se ressentir des résultats désastreux qu'entraîne leur mode de pêche.

La seconde alternative rationnelle est de décider si nous devons conserver les pêcheries à leurs héritiers légitimes, les pêcheurs en bateaux qui, avec leurs familles, vivent de cette pêche, comme leurs ancêtres en ont vécu avant eux, qui y trouvent leur nourriture et les moyens de se procurer les autres articles dont ils ont absolument besoin, et qui alimentent perpétuellement le commerce du produit de leur travail. Si nous voulons le faire il est absolument nécessaire de défendre à tout sujet de Sa Majesté ou autre personne de prendre du poisson à l'aide de seines en bourse ou de filets ou lignes de fond dans les limites de trois milles. L'adoption de cette seconde alternative limitant les moyens de capture dans nos pêcheries côtières, à la ligne à main et au rets ordinaire, assurerait la restauration de ces pêcheries; elles contribueraient constamment à l'accroissement de la richesse nationale, et notre population de pêcheurs ne craindrait plus de perdre ses moyens d'existence.

D'autres causes temporaires ou locales moins importantes, et observées de tout temps dans l'histoire des pêcheries, se sont reproduites cette année encore, et ont contribué aussi à diminuer la capture. Parmi celles-ci il y en a une qui existe presqu'à chaque saison et à laquelle les pêcheurs eux-mêmes pourraient remédier s'ils employaient les moyens qu'ils ont à leur disposition; je veux parler de l'apparition soudaine du poisson dans un moment où il y a absence complète de boitte pour en profiter. Jusqu'à présent les pêcheurs du Cap-Breton n'ont jamais employé la glace pour se conserver un approvisionnement de boitte en attendant l'arrivée du poisson. La plainte a été générale à ce sujet cette année, et la même chose s'est produite à l'occasion du homard, dont la capture a diminué à cause de la rareté de la boitte. Chaque établissement produit assez de glace pour l'approvisionnement locale, et tout pêcheur peut s'en faire une récolte à très peu de frais et souvent sans autre dépense que celle de son temps; comme ce travail se ferait dans une saison où il n'y a pas de pêche, chacun pourrait, sans nuire à ses autres occupations, se faire une provision de glace utile et profitable, non seulement pour la conservation de sa boitte, mais pour la préparation du poisson dans la saison des chaleurs, pendant laquelle, faute de moyens appropriés aux circonstances, une forte partie du meilleur poisson, du hareng surtout, se détériore ou se gâte complètement avant qu'on puisse le préparer pour le marché. Nos pêcheurs connaissent assez bien la manière de préparer le poisson d'après la méthode employée dans les Iles Britanniques, mais ils ne tiennent pas assez compte des différences de climat des deux pays, ou des effets résultant de notre haute température, en été, comparée à celle du printemps et de l'automne; ils perdent aussi de vus le fait que les moyens ordinaires qu'ils emploient pendant ces dernières saisons ne sont plus suffisants dans les fortes chaleurs de l'été, et c'est pour faire face à ces conditions extraordinaires qu'une ample provision de glace serait utile aux pêcheurs et à ceux qui achètent les produits de leur pêche. Le fait est que les eaux des côtes de l'île du Cap-Breton nourrissent de meilleures espèces de poisson que celles des côtes de l'Europe; mais nos pêcheurs, en grande partie du moins, ont négligé jusqu'ici d'adopter leurs méthodes de préparation et de paquage aux conditions particulières du climat.

Les plaintes fréquentes au sujet de la diminution de la pêche par suite de l'absence de la boitte, prouve l'importance d'une défense absolue d'en vendre aux étran-

gers. L'imprévoyance est malheureusement aussi fréquente parmi les pêcheurs que dans toute autre classe de la population, et beaucoup de pêcheurs insoucieux, si l'occasion s'en présente, vendront pour un peu d'argent comptant la provision de boitte dont dépend la pêche principale de la saison. La loi qui les empêcherait d'agir ainsi serait une mesure véritablement économique, dont l'effet serait aussi avantageux au pêcheur individuellement qu'au public.

MORUE.

Cette pêche importante n'a pas réussi cette année, en général. Au printemps la morue a été rare partout sur les côtes de l'île. Pendant l'été elle s'est montrée sur quelques points en quantité assez considérable, mais la boitte manquait presque partout dans ces endroits, de sorte qu'on n'a pas pu profiter beaucoup de son passage. En automne et au commencement de l'hiver, elle a paru sur les côtes en grande abondance, et on a heureusement pu faire alors quelques bonnes captures, mais pas en quantité suffisante pour que la pêche approche même d'une année moyenne. Numériquement, les rapports locaux représentent les cas d'insuccès comme étant de *six* à *deux*, tandis que les cas de capture moyenne sont représentés par le chiffre *deux*. Un rapport, en parlant de la pêche à la morue, constate une augmentation dans celle de la merluche et de l'égrefin. La pêche à la morue souffre sérieusement du dommage occasionné par l'usage des lignes de fond et du filet traînant, qui blessent un grand nombre de poissons, les chassent des fonds de pêche et détruisent la morue femelle avant qu'elle ait frayé.

HUILE DE POISSON.

La pêche, surtout celle de la morue, ayant été peu productive, la fabrication de l'huile de poisson a dû diminuer aussi nécessairement. S'il était possible d'induire les pêcheurs à porter plus d'attention à séparer les foies de morue pour en extraire l'huile médicinale, ce serait une addition importante aux profits généraux de la pêche de chaque saison ; l'extraction de cette huile est une opération très peu coûteuse. Je suis peiné de voir qu'on fasse si peu de progrès dans cette direction, et je crois que cela dépend principalement de ce que les pêcheurs ignorent encore combien cette opération est simple et peu dispendieuse.

HARENG.

La pêche du hareng a été mauvaise aussi en général. Les cas de diminution peuvent être indiqués par le chiffre *cinq;* ceux de pêche moyenne par *un;* aucun rapport ne fait mention d'augmentation. Un cas de pêche phénoménal s'est produit l'hiver dernier dans le havre de Sydney, c'est-à-dire dans l'hiver de 1888-89. La glace était déjà d'une épaisseur considérable, lorsqu'on découvrit accidentellement que le hareng fourmillait en dessous; on s'empressa immédiatement d'ouvrir des tranchées pour y tendre des rets, et 1,500 barils de poisson d'une qualité superbe furent pris de cette manière. On ignore complètement si l'apparition de ce hareng a été accidentelle ou si elle s'était déjà produite auparavant. On se propose de veiller avec soin cet hiver afin de s'assurer si le hareng va reparaître de nouveau, la chose est très intéressante, même en dehors de la question du profit.

MAQUEREAU.

La pêche telle qu'estimée pourrait être indiquée correctement en représentant les cas d'augmentation et de bonne moyenne par *six*, et par *quatre* ceux où elle a manqué ou diminué; la production totale de cette pêche est un peu au-dessous de la moyenne. Le prix élevé du maquereau a compensé en grande partie la diminution considérable qui s'est produite dans la pêche de presque toutes les autres espèces de poisson. Les pêcheurs côtiers soutiennent que sans l'intervention nuisible des seines en bourse qui ont invariablement dispersé les bancs de maquereau dans les baies, ils auraient eu une bonne année moyenne. Ce sujet étant traité assez longuement dans une autre partie de ce rapport, je ne crois pas devoir y revenir ici.

HOMARD.

Cette pêche peut être considérée comme satisfaisante, en moyenne; mais sans augmentation marquée. Dans presque toutes les localités le homard s'est montré en assez grande abondance, mais la capture s'est trouvée restreinte par la rareté de la boitte. Je suis peiné d'avoir à parler de certaines pratiques pernicieuses sur lesquelles je désire attirer l'attention du département, car si l'on n'y met pas ordre elles ne tarderont pas à décimer le homard sur cette côte, malgré les sages dispositions déjà prises pour la conservation de cette industrie. Voici ce dont il s'agit: beaucoup de pêcheurs sachant qu'il est illégal de retenir une femelle chargée d'œufs, la retienne cependant après l'avoir dépouillée de ces œufs. L'autre pratique également pernicieuse est celle qui fait tuer tous les homards trouvés dans les trappes, lorsqu'ils n'ont pas encore atteint la grosseur légale qui permettrait de les retenir. Ces jeunes homards sont ainsi tués et rejetés à l'eau sous prétexte que si on les laissait vivre ils retourneraient aux trappes et continueraient à dévorer les appâts. Il est difficile d'imaginer rien de plus malicieux et de plus propre à détruire entièrement le homard; les mesures les plus sévères devraient être prises pour faire cesser immédiatement ces actes insensés.

SAUMON.

La pêche de ce poisson accuse une diminution marquée partout sur nos côtes, elle n'a atteint la moyenne que dans une seule localité; mais le saumon a remonté les rivières en grand nombre presque partout, de sorte que les pêcheurs à la ligne ont eu une saison magnifique; la rivière Margaree cette année a acquis un surcroît de réputation à cause de la pêche splendide qu'elle a offerte aux amateurs.

GASPAROT.

Les rapports montrent une diminution générale, une seule localité indique une pêche moyenne.

FLÉTAN.

Cette pêche est généralement réprésentée comme ayant manqué complètement, deux districts seulement indiquent une capture moyenne. Une plus grande quantité de ce poisson a été mise en conserves cette année qu'à l'ordinaire, cependant.

FABRIQUES DE CONSERVES.

La fabrication des conserves de poisson, sans montrer d'accroissement marquée, indique une moyenne de production suffisamment encourageante pour l'avenir. Les conserves de homard ont atteint une moyenne satisfaisante. Il a été fait moins de conserves de hareng et de maquereau que l'année dernière. On s'est plus occupé cette année qu'auparavant de la fabrication de conserves de flétan, et la quantité en a augmenté. Cette dernière industrie est toute récente dans cette division, et de l'accueil qu'on va faire à cette nouvelle production sur le marché va réellement dépendre son plus ou moins d'extension à l'avenir; mais l'épreuve n'a pas encore été suffisante pour qu'on puisse dire aujourd'hui quelle proportion elle peut prendre.

PÊCHES SECONDAIRES.

Les tableaux annexés à ce rapport indiquent les résultats obtenus cette année dans les différentes pêches de la truite, de l'anguille, de l'éperlan, de l'encornet, etc.; on peut s'en rendre compte d'un simple coup d'œil, il est donc inutile d'en parler en détail ici.

LE SERVICE DE PROTECTION DES PÊCHERIES

par les navires du gouvernement est inappréciable pour la conservation des pêcheries, et il aide nos pêcheurs à trouver dans les eaux qui sont leur légitime héritage le prix de leur rude labeur. Sans ce service, qui ferme aux étrangers l'accès de nos baies et les empêche de pêcher dans les limites des trois milles, il est difficile de dire à quelles extrémités nos pêcheurs auraient probablement été réduits pendant les deux années dernières. Les dépenses de ces navires sont regardées comme très peu de

chose comparées au bien produit, et à la valeur des pêcheries qui nourrissent une partie de notre population et alimentent le commerce du pays. Les pêcheurs sont profondément reconnaissants pour cette protection et espèrent fermement qu'elle sera continuée, et que nos privilèges ne seront jamais cédés à aucune condition que ce soit. On dit que de temps à autre le Yankee, qui semble avoir le don d'ubiguité, tombe tout à coup parmi nos pêcheurs lorsqu'ils seinent dans leurs eaux territoriales. Si cela est vrai, c'est une confirmation du soupçon que beaucoup de personnes ont entretenu que le Yankee, au moyen du télégraphe et d'agents secrets, est tenu assez bien informé des endroits où se trouvent les navires de la police du gouvernement. Que ce soit le cas ou non, il n'en est pas moins vrai que cette protection de nos pêcheries est un avantage inappréciable et que le nombre de navires employés pour cet objet devrait plutôt être augmenté que réduit.

REMÈDES À ADOPTER.

Dans les premières pages de mon rapport j'ai parlé de la destruction causée par l'usage de la seine en bourse et du filet ou de la ligne de fond, et je désire attirer spécialement l'attention du département à ce sujet. C'est du département que les pêcheurs en bateaux espèrent toujours obtenir la défense absolue d'employer ces engins de pêche dans les limites des trois milles d'une pointe de terre à l'autre; et après avoir sérieusement étudié la question et la condition générale des pêcheries pendant les six années dernières, je dois dire que je suis parfaitement d'accord avec les pêcheurs, parmi lesquels on trouve des hommes aussi intelligents et aussi bons observateurs que dans toute autre classe de notre population industrielle.

Quant aux pêcheurs de homard qui enfreignent les règlements et déciment délibérément ce crustacé, il paraît assez difficile de trouver quelque remède efficace et peu coûteux. Le moyen le plus simple serait peut-être de forcer tout pêcheur de homard à prendre un permis du département, avec les noms du propriétaire du bateau et de ceux qui le montent, et d'exiger que toute personne, avant de commencer à pêcher, soit comme propriétaire, pêcheur à la part ou à gages, signe une déclaration légale l'obligeant à observer fidèlement les règlements dont copie lui serait fournie.

En parlant des causes principales de diminution dans la pêche, j'ai fait mention des pertes qu'éprouvent nos pêcheurs en négligeant d'employer la glace pour la conservation de la boitte et la préparation du poisson. Au titre "huile de poisson," j'ai signalé le fait que l'extraction de l'huile médicinale de foie de morue n'est pas aussi générale qu'elle devrait l'être, considérant le profit que ce travail additionnel rapporterait aux pêcheurs. Ces deux défauts sont presque entièrement dus à ce qu'ils ignorent l'importance des améliorations que je suggère, et qu'ils n'ont pas les connaissances requises pour employer ces méthodes nouvelles pour eux. Je pense, donc, que le département leur rendrait un service important s'il publiait un bulletin donnant des instructions faciles à comprendre sur la manière de construire des glacières et d'y placer la glace, ainsi que sur le moyen d'extraire l'huile médicinale de foie de morue. Une telle publication—si on a le soin d'éviter autant que possible l'usage de termes techniques, et de l'accompagner de quelques gravures—distribuée gratis parmi les pêcheurs leur serait, j'en suis sûr, très avantageuse et augmenterait la valeur de nos pêcheries.

J'annexe à ceci mon rapport des précis des rapports des gardes-pêche, et des tableaux statistiques concernant les pêcheries.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. C. BERTRAM,

Inspecteur des pêcheries pour la divison n° 1, *N.-E.*

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

COMTÉ DE CAP-BRETON.

Le garde-pêche Francis Quinan, de Sydney, fait rapport que la pêche en pleine mer a subi une grande diminution, si on la compare avec celle des années passées.

Les seules espèces qui indiquent une augmentation sont le maquereau et le gasparot. La pêche au homard a été extraordinairement bonne au commencement de la saison, mais depuis le milieu de juin jusqu'à la fin de la saison il commença à diminuer en nombre et en grosseur, et vers la clôture la pêche journalière était très faible. Des amendes ont été imposées aux gérants des deux fabriques de la Baie-aux-Vaches, qui ont été trouvé en possession de homards n'ayant pas la grosseur prescrite.

Quant à la diminution de la capture dans la pêche en pleine mer, les pêcheurs d'expérience l'attribuent à l'usage des filets ou lignes de fond et à la pratique de jeter à la mer les rebuts du poisson qu'on paque à bord des navires, ce qui souille les eaux et chasse le poisson des fonds de pêche. M. Quinan se prononce en faveur de la prohibition absolue de ces engins de pêche destructifs.

Un fait nouveau dans l'histoire de la pêche de ce district a été la capture de 1,200 barils de hareng à travers la glace, dans le bras sud du havre de Sydney. Si ce poisson continue à fréquenter le havre dans cette saison, ce sera une nouvelle source de profit pour la population. Depuis quelques années les pêcheurs paraissent avoir prospéré, et ils possèdent de meilleurs engins de pêche qu'autrefois. Les règlements de pêche ont, en général, été bien observés, les infractions ont été très rares.

Le garde-pêche Alexander McDonald, de la Baie-de-l'Est, accuse une dimunition considérable dans toutes les divisions de la pêche en pleine mer; elle n'a produit que la moitié environ du poisson pris l'année dernière. Ce poisson n'a pas visité les eaux de nos côtes. Les pêcheurs de ce district ont travaillé avec autant d'énergie et de persévérance que dans aucune saison précédente, mais leurs efforts ont été mal récompensés. Sur les bancs, à peu de distance des rivages, le poisson a été très rare, comparativement aux années passées. Le flétan a complètement manqué. Vers l'automne le maquereau et le hareng ont fait leur apparition sur la côte, mais la saison était si avancée et le temps a été si orageux que les pêcheurs ne pouvaient se risquer en mer tous les jours. Le homard a été abondant dans le district, mais il avait été pris si peu de morue qu'il était impossible de se procurer de la boitte. Le paquage en conséquence a été un peu plus faible qu'à l'ordinaire. Il a été pris peu de saumon avec les rets, mais en octobre ce poisson a remonté les rivières en grand nombre. L'éperlan n'est pêché ici que pour la consommation locale, attendu qu'il n'y a pas de marché assez rapproché pour ce poisson. Les règlements de pêche ont été bien observés.

Le garde-pêche Jas. P. Burke, de Main-à-Dieu, annonce une diminution dans la pêche de la morue et du hareng. Celle du maquereau a augmenté d'une manière très marquée, et le prix élevé que les pêcheurs ont obtenu pour ce poisson leur a permis d'acheter ce qui leur est nécessaire pour l'hiver. Au commencement de la saison, la morue a été très rare, les pêcheurs revenaient journellement avec leurs bateaux vides; mais vers la fin de la saison elle se porta sur les côtes, et la pêche a été bonne alors. Pour la pêche du hareng la diminution a été de 336 barils; elle se répartit comme suit: à Main-à-Dieu on a pris 820 barils, la pêche avait donné 1,000 barils l'année dernière; la baie Mira a donné 850 barils, contre 950; et l'île Scattarie 300 barils, contre 400 pour l'an dernier.

Ce poisson, comme la morue, ne s'est pas montré sur les côtes aussi aboudamment que par le passé. Les pêcheurs ont vendu le hareng d'été $5.25 le baril. Le maquereau a paru en abondance au printemps; de grandes quantités ont passé, se dirigeant vers le nord, cependant il en a été pris peu dans les rets. Il a reparu au mois d'août, et les pêcheurs ont bien réussi avec la ligne à la main. Le n° 1 s'est vendu $24 le baril à Halifax.

La pêche d'automne a été la meilleure qu'on ait vue depuis bien des années dans ce district, des captures superbes ont été faites. Le prix élevé du maquereau à cette époque a porté les pêcheurs à donner toute leur attention à ce poisson, ce qui fait que la pêche à la morue a été négligée; cela explique aussi, en partie, la diminution du rendement de cette dernière pêche. La capture du maquereau s'est élevée à 611 barils, environ 300 barils de plus que l'année dernière. Le garde-pêche Burke croit que si la seine en bourse était prohibée la pêche au maquereau deviendrait meilleure d'année en année. Ce poisson paraît préférer le voisinage des côtes, et si l'usage de la seine était défendu nos pêcheurs n'emploieraient que le rets ordinaire et la ligne à main.

Le produit de la pêche au homard a augmenté, et les prix ont été meilleurs. En somme, la saison a été favorable dans ce district; les tempêtes ont causé peu de destruction dans les trappes ou autres engins de pêche. L'industrie des conserves du hareng a décliné un peu, comparée à l'année dernière, le hareng d'été ayant été rare. Le saumon n'a pas donné, vingt-cinq caisses seulement de ces conserves ont été préparées. Il a été pris plus de flétan que l'an dernier, la fabrique de conserves de Main-à-Dieu en a produit 130 caisses. Considérée dans son ensemble la saison a été passablement bonne, malgré l'insuccès de la pêche de la morue et du hareng. Le haut prix du poisson a compensé la diminution du produit de la pêche. Les primes sont d'un grand secours aux pêcheurs; elles leur permettent d'acheter leurs approvisionnements d'hiver dans une saison où l'argent est très rare dans les districts habités par nos pêcheurs.

Le garde-pêche sir York Barrington, des Mines-de-Sydney, accuse une diminution dans la pêche du hareng et du maquereau. Le hareng n'a pas donné, à cause des grands vents, et le maquereau a trouvé à se nourrir au large et n'a pas pénétré dans les havres et les baies de ce district. Le produit de la pêche à la morue n'a que très peu augmenté, bien que les pêcheurs en bateaux aient fait rapport qu'elle était abondante dans les lacs du Bras-d'Or. Le grand obstacle dans cette pêche, c'est la rareté de la boitte. Les pêcheurs ont trouvé de l'emploi, pendant la saison de pêche, sur le chemin de fer en construction dans l'île du Cap-Breton; la pêche pour toute espèce de poisson n'a pas, en conséquence, été aussi abondante qu'elle aurait pu l'être si les pêcheurs y eussent été engagés pendant toute la saison. La fabrique de conserves de homard au Goulet du Bras-d'Or, qui avait été fermée pendant les deux années précédentes, a repris ses opérations et elle a bien réussi. Le homard a été abondant jusque vers la fin de la saison. Beaucoup de pêcheurs en bateaux prétendent que les trappes à homards effraient et chassent toute espèce de poisson, et surtout le saumon. Le garde-pêche ne voit pas encore de raison pour appuyer cette assertion. La pêche du poisson de moindre importance a augmenté.

COMTÉ D'INVERNESS.

Le garde-pêche D. F. McLean, de Port-Hood, rapporte une diminution dans la capture des espèces suivantes, savoir: saumon, maquereau, hareng, morue, truite, éperlan et huîtres, et une augmentation pour la merluche, l'égrefin, l'encornet, le homard et le gasparot. En somme le déficit a été considérable. Les causes qui ont amené cet état de choses sont souvent très difficiles à déterminer, même par les pêcheurs les plus expérimentés et les officiers de pêche les plus pratiques et les plus observateurs. Il en est une, cependant, qui n'est pas douteuse: la pêche n'est pas poursuivie aussi vigoureusement que dans les années passées, et cette remarque s'applique également aux districts de l'intérieur. Autrefois, une autre cause que l'on considérait comme aussi importante que la précédente, lorsque la pêche manquait, c'était le mauvais temps. Cette année la saison de la pêche a été exceptionnellement calme jusqu'au 1er octobre, cependant on a pris beaucoup moins de poisson que par le passé. Les pêcheurs disent maintenant que la rareté de la boitte est due au calme. Il peut y avoir du vrai dans cette assertion, car tout le monde sait que le poisson de toute espèce est beaucoup plus abondant sur la côte et plus accessible aux pêcheurs après un temps orageux. Nous avons eu une assez bonne preuve de ceci après le 15 octobre. Depuis cette date les mauvais temps ont été fréquents, et cependant il a été pris beaucoup de poisson sur toute la côte. Les recherches scientifiques à ce sujet nous portent maintenant à croire que le poisson se tient dans des eaux plus profondes pendant les temps calmes, et quoique ceci soit contraire aux idées qu'il a pu exprimer à cet égard, M. McLean, après dix ans d'expérience et d'observations soigneuses, a adopté cette opinion.

Le principal abus qui existe dans ce district est l'emploi de la seine; elle cause un tort considérable aux pêcheries côtières, parce qu'elle détruit le jeune poisson et souille les fonds de pêche par des quantités de poisson mort que les seineurs rejettent à l'eau; c'est ainsi qu'ils disposent invariablement du poisson trop petit pour être salé.

Les diverses saisons réservées ont été bien observées. Le saumon a commencé tard à remonter les rivières pour frayer, à cause de la sécheresse qui a prévalu pendant les mois d'août, de septembre et une partie d'octobre. Cinq fabriques de conserves de homard ont été en opération dans le district pendant la saison; elles ont donné de l'emploi à 110 personnes, sans compter les pêcheurs. La qualité du homard a été assez bonne, et quelque peu supérieure à ce qu'on a observé dans les années précédentes; il en a été pris plus qu'en 1888. La personne qui s'est munie d'un permis pour un rets à pièges n'a pas eu autant de succès qu'elle en espérait; sa pêche a cependant été d'un grand avantage pour nos pêcheurs en bateaux, qui ont pu ainsi se procurer de la boitte fraîche. Voici le résultat de ses opérations à l'aide de ce rets:—

Maquereau, 27 barils, valeur	$400
Hareng, 20 barils, valeur	65
Encornet, 38,000 livres, valeur	508
	$973

Le garde-pêche David Ross, de Margaree Nord-Est, annonce que la pêche du maquereau dans son district a doublé celle de l'an dernier. Il rapporte aussi une augmentation de 3,000 quintaux de morue; le saumon et le hareng montrent une diminution; ils ont été rares sur la côte. La pêche à la mouche artificielle dans la branche nord-est de la rivière Margaree n'a jamais été meilleure que dans la saison passée. Tous les bassins étaient remplis de saumon et de truite saumonée, et les pêcheurs à la ligne qui ont parcouru les bords de nos rivières ont fait une pêche superbe. La quantité de poisson pris de cette manière a dépassé celle d'aucune saison depuis vingt ans. Le homard a été abondant, surtout à la baie Plaisante, où deux fabriques ont été en opération; il était aussi de bonne grosseur. Il y a eu quelques cas d'infraction aux règlements, et tous les coupables surpris en faute ont été mis à l'amende. Ce garde-pêche recommande la nomination d'un gardien actif au Grand Intervalle (*Big Intervale*). Il est inutile que le garde-pêche veille à la protection de la rivière depuis son embouchure en remontant, si sa source n'est pas surveillée avec la même diligence.

Le garde-pêche James Coady, de Margaree Sud-Ouest, annonce une augmentation de la pêche du maquereau et de la morue. Vu le prix élevé du maquereau cette année, les pêcheurs ont un peu négligé la pêche à la morue pour celle de ce poisson. La pêche au saumon à l'aide de rets a manqué presque complètement; la capture a été de plus de 50 pour 100 au-dessous de l'an dernier. La compagnie américaine établie au port de Margaree pour faire geler le saumon destiné au marché des Etats-Unis n'a presque rien fait, en conséquence. Le saumon a entré en grand nombre dans la rivière Margaree, mais on en a pris bien peu au rets sur la côte. Quelques pêcheurs prétendent que l'agitation de la mer par les gros temps forcent le saumon à se tenir plus au large, où l'eau est profonde, au lieu de côtoyer le rivage comme il a l'habitude de le faire quand le temps est calme. La capture du homard a été moyenne. Trois fabriques étaient en opération, et la compétition est si active qu'il faut une grande vigilance pour prévenir les infractions aux règlements. La pêche des autres espèces de poisson a été à peu près moyenne. La saison, à tout prendre, n'a pas été en arrière des années précédentes, et les pêcheurs sont dans une position assez satisfaisante.

Le garde-pêche Peter McEachern, de Glendale, annonce une pêche moyenne pour toutes les espèces de poisson, sauf le maquereau. La morue a été rare vers le commencement de la saison, mais elle a été plus abondante en août, septembre et octobre. Le maquereau ne s'est pas montré ici autant que dans les autres districts. L'encornet a donné sur la côte en grande quantité, dans les mois d'octobre et de novembre, de sorte que les pêcheurs ont pu se procurer la boitte qu'il leur fallait pour la morue. Les rivières de ce district ont été assez peu fréquentées par le saumon, la saison ayant été si sèche que les eaux sont restées basses. Plusieurs rets ont été saisis pour violation des règlements, mais les propriétaires n'ont pas été identifiés.

COMTÉ DE RICHMOND.

Le garde-pêche Duncan Cameron, de Saint-Pierre, constate une diminution dans le produit de toutes les espèces de poisson de nos pêcheries maritimes, sauf le gasparot. Ce résultat ne doit pas être attribué à des causes locales, ou à une poursuite moins active de la pêche, mais au fait que le poisson approchant de nos côtes au printemps, est effrayé et chassé par les seineurs américains et canadiens. Les pêcheurs les plus expérimentés de ce district s'accordent tous à attribuer la diminution du rendement à cette cause. Une loi défendant l'emploi de la seine et du filet ou de la ligne de fond dans nos pêcheries côtières est absolument nécessaire. Le garde-pêche Cameron recommande la nomination de gardiens spéciaux pour chaque fabrique de conserves de homard pendant la saison de la pêche, ou bien que les fabriques établies entre la rivière Bourgeois ou la pointe Micheau soient fermées pendant la période de trois ans, afin de permettre la reproduction de ce crustacé et son développement en grosseur. Ceux qui font la pêche dans ces limites disent que cette occupation n'est pas profitable, parce que le homard est trop petit. Les saisons réservées ont été bien observées. M. Cameron n'a aucune passe-migratoire dans son district.

Le garde-pêche Francis Marmeau, d'Arichat, rapporte que la capture du hareng dans son district a été au-dessous de la moyenne. Quelques pêcheurs ont bien réussi du côté sud, mais la pêche de la saison n'a pas été bonne, sous le rapport de la qualité comme sous celui de la quantité. La capture du maquereau de printemps a été faible, mais la pêche d'automne a été bonne, surtout à la Petite-Anse, à Gros-Nez et à Petit-de-Grat. Le maquereau a été le plus gros et le plus gras qui ait jamais été pris sur cette côte, et pouvait être presque tout être classé comme n° 1; les pêcheurs ont vendu ce poisson à très bons prix. La pêche à la morue en bateau n'a eu aucun succès au commencement de la saison; le poisson était très rare et le temps a été défavorable; la boitte manquait aussi; toutes ces causes ont gâté cette pêche. Les navires de ce district qui ont fait la pêche de la morue au large ont très bien réussi, beaucoup mieux que l'année dernière. En somme le rendement a été un peu meilleur que l'an dernier. La pêche du homard a été très bonne; il a été abondant et de belle grosseur. Les paqueurs déclarent que la saison a été bonne; les prix sont aussi beaucoup meilleurs que dans les dernières années passées. Les règlements de pêche ont été bien observés.

COMTÉ DE VICTORIA.

Le garde-pêche Wm Bingham, d'Englishtown, dit que plus d'hommes se sont livrés à la pêche que l'année dernière. Le hareng a été rare et la pêche a été mauvaise tout le long de la côte, excepté à la tête du havre de Sainte-Anne, où certains pêcheurs ont été assez heureux. La morue a été rare aussi, et la capture a été au-dessous de la moyenne. Les pêcheurs attribuent cette diminution à l'usage du filet traînant, à une distance de trois à cinq miles du rivage, qui détruit les femelles et souille les fonds de pêche; les rebuts jetés à l'eau par cette classe de pêcheurs chassent le poisson, qui va chercher sa nourriture ailleurs. Ce garde-pêche recommande fortement l'abolition de ce mode de pêche.

Le maquereau n'était pas commun au commencement de la saison; le peu qu'on en a pris a été vendu à des prix avantageux. Vers la fin de la saison on a observé des bancs considérables de ce poisson se dirigeant vers le sud; malheureusement des vents défavorables les ont empêchés de pénétrer dans les baies et les havres; sans cela nos pêcheurs auraient eu beaucoup de succès dans cette branche des pêcheries, bien que les prix aient baissé par suite des captures considérables qui ont été faites ailleurs.

Il paraît, d'après les informations reçues des pêcheurs et les observations de ce garde-pêche, que le hareng de printemps et d'été qui a pénétré dans les baies de ce district n'était que des fragments des grands bancs brisés par les seineurs échelonnés tout le long de la côte en dehors des limites; ce hareng cherche un abri dans les havres et baies lorsqu'il existe de grands vents de l'est. On croit que ces navires causent la dispersion des bancs de hareng qui, sans leur présence, s'approcheraient

des côtes et ne seraient pas aussi rares qu'ils le sont. L'encornet suit toujours le hareng d'été, et sa pêche est aussi profitable qu'aucune autre. Les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis l'achètent pour s'en servir comme appât, et les Français de Saint-Pierre envoient leurs navires qui en prennent des cargaisons complètes, et le paient jusqu'à 20, 25, 30 et même 40 centins le cent, ce qui fait circuler quelques milliers de dollars parmi nos pêcheurs et leur est très avantageux. Le saumon est resté beaucoup au-dessous de la moyenne de l'année passée. Les gardiens, sur la rivière du Nord et le Barachois, ont observé certaines dispositions à pêcher illégalement dans la population. Ce garde-pêche recommande la nomination d'un gardien additionnel pour les chutes supérieures de la rivière du Nord, à quatre milles de son embouchure, et qu'on donne au gardien actuel le soin des affluents inférieurs—il en voudrait un autre encore pour le Barasoe, dans le Dernier Etablissement (*Rear Settlement*). La distance entre l'embouchure de ces cours d'eau et les chutes au-dessus est trop grande pour les gardiens, qui sont cependant actifs et font tout en leur pouvoir pour empêcher la pêche illégale, mais ils disent qu'il est fort difficile de faire observer la loi vers le haut de ces rivières sans assistance additionnelle. Le saumon vient de la mer à la recherche de frayères, et la plus grande vigilance est nécessaire vers la fin de la saison.

Le garde-pêche Duncan Macdonald, de la Baie-Aspy, rapporte que la saison a été bonne dans son district. L'augmentation dans la pêche du maquereau et les prix élevés obtenus pour ce produit ont plus que compensé la diminution du rendement des autres espèces de poisson. L'année dernière le maquereau avait manqué complètement dans ce district, et les pêcheurs croyaient cette pêche épuisée et disparue pour toujours ; mais la présente saison a heureusement dissipé cette crainte, car le maquereau d'automne a été très abondant ; il était en même temps très gros, et il a séjourné sur nos côtes plus longtemps que d'habitude. On a pris beaucoup de maquereau à la ligne à main cette année ; il est malheureux qu'on n'adopte pas plus généralement cet ancien mode de pêche, qui est certainement plus profitable pour le pêcheur résidant et qui vaudrait bien mieux pour les pêcheries. Rien n'est plus ruineux que la destruction en masse causée par les seines. Sans l'emploi de ces engins nuisibles la pêche du maquereau aurait été de 50 pour 100 meilleure cette année. Les bancs ont été rompus et le poisson effrayé s'est dispersé. La pêche à la morue aurait été plus productive, mais la boitte a manqué. Dans la première partie de la saison la morue était rare, mais elle a été abondante en automne et en hiver, et on a fait des pêches superbes quand le temps était favorable. De fait la pêche à la morue n'est jamais aussi bonne que vers la fin de l'automne ou en hiver. Une seule fabrique de conserves de homard était en opération dans ce district, et elle a fait d'assez bonnes affaires. La saison étant si courte, MM. Zwicker et Cie n'ont pas cru devoir ouvrir leur fabrique. Ceci explique la diminution du rendement du homard.

Le garde-pêche Donald McQuarrie, de la Rivière-du-Milieu (*Middle River*), rapporte une diminution dans la pêche de la morue. Les statistiques indiquent aussi un léger déficit dans la capture du hareng et du maquereau. La principale cause de ce déclin a été l'emploi d'un grand nombre de pêcheurs à la construction du chemin de fer et à d'autres travaux publics dans l'île. Des bancs d'huîtres d'une étendue considérable, dans le chenal Saint-Patrick, commencent à donner des signes de vie ; on s'attend à un bon rapport dans quelques années.

La truite saumonée abondait dans la rivière du Milieu ; tous les endroits un peu profond de cette rivière étaient remplis de saumon se rendant aux frayères. Deux cents saumons ont été pris sans difficulté pour l'établissement de pisciculture de Sydney. Il n'y a pas eu d'infractions aux lois de pêche.

DISTRICT No 2.

RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR ROBT. HOCKIN SUR LES PÊCHERIES DU DISTRICT N° 2 DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, COMPRENANT LES COMTÉS DE CUMBERLAND, DE COLCHESTER, DE PICTOU, D'ANTIGONISH, DE GUYSBOROUGH, D'HALIFAX ET DE HANTS, POUR L'ANNÉE 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER, Ministre de la marine et des pêcheries. PICTOU, N.-É., 31 décembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des pêcheries du district n° 2, province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, avec précis des rapports des gardes-pêche locaux, ainsi que des tableaux statistiques pour les divers comtés, compilés d'après les rapports de ces officiers.

J'ai aussi préparé des tableaux comparatifs indiquant l'augmentation ou la diminution dans chaque comté, un état montrant l'augmentation et la diminution de la pêche de chaque espèce de poisson, et enfin un autre tableau donnant la capture annuelle de chaque comté depuis 1876 jusqu'en 1889; ce dernier état fait voir, d'un coup d'œil, l'histoire de la pêche de chaque comté depuis la date des premiers rapports de pêche qui existent.

Les rapports démontrent qu'il y a eu une diminution de près de 10 pour 100 dans la valeur du poisson pris dans ce district, comparée à celle de la pêche de l'an dernier. Elle est due presque entièrement à l'insuccès de la pêche en pleine mer.

Parmi les comtés de l'Atlantique, Halifax montre un déficit de près de 20 pour 100 dans la valeur totale de la pêche, et de 50 pour 100 dans le rendement de la pêche en pleine mer.

Guysborough indique une diminution de 50 pour 100 dans le produit des pêcheries maritimes, mais le déficit n'est que de 4 pour 100; quant à la valeur la perte était compensée par une augmentation dans la capture du hareng, du gasparot et du homard.

Le déclin remarqué dans la pêche maritime est dû à ce que plusieurs navires ont cessé de pêcher sur le Grand Banc.

Parmi les comtés bordant le détroit de Northumberland, Antigonish indique une augmentation en valeur de 8 pour 100, et Pictou une augmentation de 27 pour 100.

Cumberland, dont les fonds de pêche sont surtout dans le Détroit de Northumberland, mais qui en possède aussi dans la Baie de Fundy, accuse une diminution de 2 pour 100 en valeur.

Hants, sur la baie de Fundy, fait voir un déficit de 17 pour 100 en valeur.

Colchester, qu'on peut en pratique classer comme un des comtés de la baie de Fundy, montre une augmentation de 20 pour 100.

SAUMON.

Les rapports pour le district entier accusent une diminution en valeur de 10 pour 100, dont la plus grande partie est due à ce qu'il a été salé moins de saumon que l'an passé. Pour le saumon frais on trouve une légère augmentation, mais celle-ci se trouve plus que balancée par le déficit dans le poisson fumé et dans les conserves.

Le comté d'Halifax montre un déclin de 20 pour 100 dans le saumon salé et de 60 pour 100 dans le saumon frais—il n'y a pas d'état pour le saumon salé dans les autres comtés. Antigonish donne une diminution de 27 pour 100; Hants une diminution de 20 pour 100; Cumberland a produit à peu près la même quantité que l'année dernière, tandis que le comté de Pictou indique une augmentation de 41 pour 100 et Colchester une augmentation de 140 pour 100.

On observera, cependant, que les rapports donnent 90 pour 100 de la pêche totale aux comtés d'Halifax, de Guysborough, d'Antigonish et de Pictou; ils indiquent une baisse d'environ 40 pour 100 dans les comtés de l'Atlantique; une augmentation de 13 pour 100 dans ceux qui bordent le détroit de Northumberland, et une augmentation de 63 pour 100 dans ceux de la baie de Fundy.

Les ennemis du saumon sont, en mer, le marsouin ou la baleine blanche, et dans les rivières les braconniers et les barrages de moulins. Le braconnage nuit à la pêche du saumon non seulement parce qu'il détruit le poisson œuvé à une époque où il est relativement facile à capturer, mais en le dérangeant précisément lorsqu'il devrait être laissé tranquille, et qu'en conséquence des quantités d'œufs ne sont pas fécondés.

Le gouvernement a fait de grands efforts pour la multiplication de ce précieux poisson; mais on ne doit pas oublier que les dispositions agressives des braconniers seront d'autant plus marquées que le saumon deviendra plus commun, et que la protection des rivières occasionnera de plus fortes dépenses. Cela se produira surtout dans les localités où la population établie le long des rivières ne retire aucun avantage de cette pêche. Ainsi, par exemple, ce poisson n'entre dans les rivières qui se déchargent dans le détroit de Northumberland qu'en septembre, et tous ceux qui habitent sur les bords de ces cours d'eau se trouvent privés de l'exercice de leurs droits ripariens au bénéfice de ceux qui font la pêche en mer. Il s'en suit que la question devient une affaire de classe à classe et que l'opinion publique ici est naturellement en faveur du braconnier. S'il était possible d'établir quelque compromis, et de participer aux avantages de cette pêche, il est probable que les officiers du département obtiendraient le support moral d'un public intelligent, et qu'à l'aide de ce factum important la loi pourrait être appliquée plus efficacement et d'une manière plus économique.

Mais l'obstacle le plus sérieux à la multiplication du saumon et celui qu'il est le plus facile de contrôler, c'est le barrage de moulin. Comme je me propose d'en parler dans ce rapport au titre de "Passes-Migratoires," je me bornerai à faire remarquer ici qu'il paraît douteux que le frai du saumon puisse se développer même en faible proportion lorsqu'il est déposé en bas d'une digue de moulin. Beaucoup de raisons nous portent à croire que la chose est à peu près impossible. C'est un fait bien connu que le poisson est porté instinctivement à remonter une rivière aussi haut que possible avant de frayer. De plus, dès qu'il est né, le jeune poisson se dirige, lui aussi, vers la source de la rivière. Ceci paraît nous prouver que l'instinct lui apprend que c'est là qu'il trouvera une nourriture plus convenable; il est probable aussi que dans ces eaux peu profondes il rencontre moins d'ennemis qu'il en rencontrerait au pied des barrages. Je crois qu'il n'est pas probable que les alevins, que le poisson très jeune puisse franchir les passes-migratoires, et qu'en conséquence il est doublement important que le poisson œuvé puisse parvenir à la tête des rivières.

GASPAROT.

D'après toutes mes recherches sur l'importance relative du poisson qui exige l'attention du département et de l'aide de la législature pour le propager, je suis porté à inscrire le gasparot en tête de la liste, non pas à cause de sa valeur commerciale, bien qu'elle ne soit nullement insignifiante—mais à cause de l'effet probable qu'il a sur la pêche en eau profonde. J'ai l'assurance d'un ichthyologiste distingué au soutien de l'assertion qu'il est probable que les nombreux bancs de poissons venant des profondeurs de la mer sur les côtes au printemps, et du nombre de jeunes poissons qui gagnent la mer en automne, attirent les plus gros poissons de mer dans le voisinage du littoral et les y gardent une partie considérable de l'année.

ÉPERLAN.

Il y a dans la capture de l'éperlan une diminution de 20 pour 100 sur celle de l'an dernier.

PASSES-MIGRATOIRES.

Ce qui précède comprend les principaux poissons anadromes dont l'augmentation ou la diminution de quantités est grandement due à l'homme ou sous son contrôle. Précieux par eux-mêmes et devant vraisemblablement donner un ample retour pour les dépenses qu'on ferait pour les élever, cela paraît encore une proportion insignifiante de leur valeur réelle, car pour citer un éminent écrivain:

"Il est bien connu que lorsqu'il y avait du poisson anadrome il y avait une immense quantité de morue, d'égrefin, de flétan, de merluche et autres espèces variées

tout près des côtes, et qu'on pouvait en prendre tant qu'on voulait à une petite distance de terre, et il n'est nullement douteux que la forte diminution des premiers a été causée en grande partie par le fait de l'homme, et que c'est pour cela que d'année en année l'on trouve de plus en plus loin de terre l'endroit où se tient le poisson de haute mer." La vérité de ce qui précède est, je crois, évidente, et rien ne paraît plus clair qu'un très petit nombre de propriétaires de moulins peuvent causer des dommages sérieux à toute une population. Il est évident qu'ils continueront d'agir ainsi à moins que vos officiers ne soient continuellement agressifs. Au cours d'un examen des rivières et cours d'eau du comté d'Halifax, l'un des comtés de pêche les plus importants de ma division, j'ai trouvé les deux tiers des rivières du comté complètement obstruées, de telle manière que le poisson anadrome ne pouvait monter, et sur onze passes-migratoires dans le comté pas une seule était en bon état de service lorsque je les ai visitées. Comment se fait-il qu'on ne trouve jamais de passes-migratoires dans les nouveaux barrages construits dans les rivières, bien qu'à l'époque de leur construction il eût été bien plus économique d'en faire une? Comment se fait-il que si une passe-migratoire se brise ou devient en mauvais état le propriétaire s'adresse maintenant au département? C'est grâce à l'acte aimable du parlement qui autorise le ministre à payer la moitié des frais de construction et d'entretien des passes-migratoires. La plupart des propriétaires de moulins comptent que le département se chargera d'une partie des frais, et ne font rien d'eux-mêmes pour maintenir un passage libre au poisson, et n'agissent que lorsqu'on les y oblige.

Lorsque les passes-migratoires étaient encore à l'état d'expérience, il pouvait être judicieux de contribuer aux dépenses ; mais que des passes-migratoires convenablement construites soient ce qu'elles sont censé être, ce n'est plus là l'état d'expérience, et je ne vois pas pourquoi un propriétaire de moulin ne reconnaîtrait pas le droit qu'a le public d'avoir une entrée et une sortie libres pour le poisson. La construction en travers d'un cours d eau d'un barrage, qu'il est nécessaire dans l'intérêt du public que le poisson franchisse, devrait être prohibée sous peine d'une forte amende, à moins qu'on ne puisse fournir un certificat de l'officier qu'il appartient attestant que ce barrage possède une bonne passe-migratoire ; et de plus l'amende devrait être aussi forte pour la laisser détériorer.

Ici donc nous sommes en présence des deux ennemis du poisson anadrome, et par conséquent des intérêts des pêcheries—le braconnier, actif et audacieux, qui accomplit son œuvre surtout la nuit ; et le respectable propriétaire de moulin qui est presque toujours un homme influent dans sa localité.

Pour protéger les intérêts du public contre des adversaires aussi formidables, il faut contre les premiers opposer des hommes aussi actifs et audacieux, et contre les seconds des hommes déterminés, fermes et sans peur. Mais actuellement les gardiens des pêcheries sur lesquels nous comptons en grande partie pour faire observer la loi sont pour la plupart des hommes âgés, physiquemment incapables de combattre le braconnier ; et il ne paraît pas qu'aucun d'eux veuille engager de contestation avec le propriétaire de moulins.

De fait, je suis d'opinion que le public reçoit très peu de valeur pour l'argent qu'il dépense en paiement de salaires aux gardiens des pêcheries.

POISSON DE HAUTE MER.

MORUE.

Il s'est produit une sérieuse diminution dans la quantité de ce précieux poisson prise durant l'année. Guysboro' accuse une diminution de 50 pour cent sur l'an dernier, et de 54 pour cent sur une moyenne ; Halifax, une diminution de 50 pour cent sur l'an dernier et de 40 pour cent au-dessous d'une moyenne. La capture dans d'autres comtés est sans importance. En supposant que chaque pêcheur constaté dans le rapport se livre à la pêche de la morue, nous avons une diminution de $30 par tête, la valeur d'une capture moyenne étant de $60 plus ou moins.

FLÉTAN.

Les rapports d'Halifax constatent une diminution de 52 pour 100 de moins que l'an dernier, et de 54 pour 100 sur une moyenne. Guysboro' indique une différence en moins de 41 pour 100 sur l'an dernier et de 60 pour 100 sur une moyenne.

HARENG.

Il y a une légère diminution dans la quantité prise dans toute la division. Les comtés sur l'Atlantique accusent une diminution de 30 pour 100, une légère augmentation dans Guysboro' étant contrebalancée par une diminution de 50 pour 100 dans Halifax.

Le mouvement de ce poisson est une énigme pour les pêcheurs en général, et il est difficile d'en découvrir les causes probables. Les suivantes, cependant, données par le microscope, pourront jeter quelque lumière sur le sujet :—

Tandis que l'appareil du zoologue ne manque jamais de révéler la présence de la vie animale dans l'océan, même si elle n'a que des proportions microscopiques, parfois elle se manifeste en corps dont les masses étonnent l'imagination, la mer sur des centaines de milles d'étendue étant une véritable fourmillère. De quel nombre de cardons et autres crustacés, larves de mollusques, vers, etc., un seau d'eau pris n'importe où sur toute cette étendue ne paraît-il pas rempli. Et tous ces organes ne se trouvent pas seulement à la surface, le chalut et la drague prouvant leur présence en égales quantités au fond. Aux endroits où l'on trouve ces petits animaux réunis en nombre extraordinaire, on trouve généralement de grands bancs de maquereau, de hareng, et autres poissons qui les poursuivent.

MAQUEREAU.

Les rapports constatent pour cette division une augmentation d'environ 38 pour 100 sur la capture de l'an dernier. C'est un fait digne de remarque que la capture principale s'est faite dans la partie de cette division qui est la plus favorable à la production du gasparot, parce qu'il y a un grand nombre de rivières libres qui prennent leur source dans des lacs et des eaux tranquilles, et l'époque où le maquereau donne sur la côte concorde avec celle où le jeune gasparot descend vers l'eau salée.

Le maquereau pris a été extraordinairement gros et gras, et les hauts prix qu'on en a obtenu ont contribué beaucoup à compenser la petite capture de poisson de haute mer. Les rapports du comté d'Halifax indiquent une capture de 13,000 barils, comparés aux 8,000 de l'an dernier; la moyenne cependant étant de 17,000 barils. Guysboro' accuse une augmentation de 10 pour 100 sur l'an dernier, mais la capture n'est que de la moitié de la moyenne. Antigonish accuse 24 pour 100 de plus que l'an dernier, et 12 pour 100 de plus que la moyenne.

ALOSE.

Le nombre de ce poisson pris a été si petit depuis ces quelques dernières années que cette pêche a été presque abandonnée. Les rapports accusent cependant une légère augmentation sur l'an dernier, mais on n'en prend que dans les comtés de Colchester, de Cumberland, et de Hants, qui indiquent un rendement de 535 barils, contre une moyenne de 3,410 barils.

HOMARD.

Il est agréable d'opposer aux déclarations de déclin, dont le résultat serait probablement de faire entendre des cris de " malheur! malheur!" de la part de pessimistes, les rapports d'une pêche qui n'a pas diminué, et c'est celle du homard. Les rapports constatent une augmentation de 17 pour 100 sur la capture de l'an dernier, soit une augmentation de valeur de près de $60,000.

Le professeur Rasch, président de la section des pêcheries, de la Société royale pour l'encouragement des pêcheries de la Norvège dit ce qui suit dans son rapport, comme étant le résultat d'expériences soigneusement et habilement faites: "Que le homard femelle qui a du frai sous la partie postérieure de son corps en juin a fini de déposer ses œufs en septembre. Que l'éclosion, du commencement à la fin, prend environ trois semaines. Que le jeune homard nageant près de la surface est tué par une pluie violente. Que l'éclosion d'été ne commence pas à la même époque chaque année, ce qui dépend de la température plus élevée et plus basse de l'eau. Que le jeune homard nouvellement éclos se tient bien ensemble près de la surface de l'eau, et qu'étant peu habile à nager, devient une proie facile pour ses ennemis; que le jeune homard commence à descendre vers le fond lorsqu'il a environ trois ou quatre semaines, et qu'il prend bientôt son mouvement rétrograde. Il a été démontré que

lorsque le jeune homard s'est assez développé pour chercher le fond il peut avec assez de facilité fuir ses ennemis, en partie à cause de ses mouvements plus rapides et en partie en se cachant entre les roches."

Le professeur C. Bock, de la Norvège, dit de ce poisson :—

"Le homard est un animal côtier et ne demeure qu'aux endroits où il peut trouver une nourriture suffisante. Par conséquent, près de la côte et seulement aussi loin des côtes qu'on trouve des herbes marines, dans lesquelles il trouve les animaux qui constituent sa nourriture. Sa forme n'est pas propre aux longs voyages, et même s'il erre çà et là il ne va pas loin, se rendant en hiver dans une plus grande profondeur, et durant l'été se tenant dans les eaux peu profondes de la côte."

Il est donc de fait qu'un certain nombre de homards appartiennent à une certaine étendue de côte, et que, se propageant librement, ils peuvent augmenter, s'ils trouvent une nourriture suffisante, ou diminuer par suite de mortalité naturelle ou par excès de pêche ; et dans ce dernier cas les pertes ne peuvent pas être facilement réparées par le homard venant des districts voisins. Il n'y a par conséquent aucun doute que le homard peut, sur une étendue donnée de côte, être diminué à tel point que la pêche du homard devienne sans profit.

Les commissaires des pêcheries d'Angleterre ont fait une inspection approfondie des pêches de homard des côtes d'Angleterre et d'Ecosse, et ont fait rapport en 1877 qu'en somme ils croient ne pas se tromper en concluant que dans les petites pêcheries, ou pêcheries sur une étendue limitée, il s'est produit une diminution sensible de poisson, tandis que dans les grandes pêcheries exposées il ne s'est produit aucune diminution quelconque. Prenez par exemple les pêcheries au large de la pointe de Cornouailles, de la pointe Lizard, et le Start. Ces pêcheries comprennent de vastes étendues de fonds marins, tous dans des endroits exposés, et jusqu'à présent tous les efforts de l'homme n'ont pu les épuiser.

Admettant l'exactitude de ces conclusions, il paraîtrait que tout règlement de pêche de homard doit nécessairement avoir un caractère local ; autrement nous aurions une partie exposée de la côte dont le fond serait naturellement favorable aux retraites du homard, et sur laquelle la pêche serait productive et constante, inutilement interdite parce qu'une autre partie peut être facilement épuisée. Je suis porté à croire qu'il y des parties de la côte où les algues croissent sur de vastes étendues à fond rocheux, qui sont, par conséquent des localités favorables pour l'élevage du homard, et sur lesquelles on ne pourrait épuiser cette pêche si l'on observait une saison de prohibition du 1er juillet au 1er octobre. Je suis d'opinion que les pêcheurs approuveraient une telle saison de prohibition. La loi actuelle défend la capture du homard sur la côte sud de la Nouvelle-Ecosse après le 1er juillet, et dans le détroit de Northumberland après le 15 juillet jusqu'au 31 décembre. La mise en vigueur de ce règlement devient de plus en plus difficile et plus dispendieuse chaque année. Au début de la mise en boîte du homard, lorsque les opérations étaient entre les mains de grands fabricants, il était facile de contrôler les saisons de prohibition. Les fabriques étant alors les seuls endroits où l'on pouvait les conserver, se trouvaient directement sous la surveillance des officiers. Mais les choses ont changé. Maintenant un grand nombre de gens ont appris à mettre le homard en boîte, et l'on a trouvé qu'ils se rendaient dans des îles inhabitées et y préparaient le poisson. D'autres prennent leur homard, le font bouillir sur une île quelconque ou dans les bois, et l'apporte chez eux pour le mettre en boîte. Il n'est nullement douteux que la mise en boîte illicite du homard soit encouragée par de grands établissements ; car sur quelques boîtes que j'ai saisies dans une île sur la côte sud de la Nouvelle-Ecosse se trouvaient les étiquettes d'une grande maison de Portland. Et il est probable que la rareté d'autre poisson qui a forcé *quelques-uns* de ces gens à pêcher le homard cette année ou à mourir de faim a excité pour ceux qui font ces opérations une sympathie qu'on ne leur aurait pas montrée dans les années moyennes ; mais il est néanmoins de fait que les officiers des pêcheries reçoivent peu ou pas d'aide de la part des résidants ; de fait, tout homme qui est connu pour avoir prêté son aide est sujet à une sorte d'interdit.

Il semblerait que s'il est de nécessité absolue de proclamer une saison de prohibition, la loi devrait être strictement mise en vigueur ; autrement nous avons une loi

à laquelle résistent ceux qui ne connaissent pas de loi, et quelques fois des gens disposés à être honnêtes sont amenés à faire la pêche illégalement pour se protéger eux-mêmes.

NOURRITURE DU POISSON DE HAUTE MER.

C'est un sujet sur lequel on semble avoir très peu de renseignements. On s'attendrait naturellement à trouver chez les pêcheurs des connaissances complètes sur le sujet; mais ceux qui l'ont étudié disent qu'il est très remarquable que les pêcheurs qui vivent constamment en contact avec le poisson pendant toute l'année en connaissent réellement si peu. Aux questions qu'on leur pose sur la nourriture des diverses espèces, ils répondent ordinairement n'en rien savoir; et ce n'est que par occasion qu'on rencontre un pêcheur plus observateur que les autres, qui puisse donner des renseignements satisfaisants.

Que le poisson de haute mer vienne sur la côte soit pour frayer soit pour chercher sa nourriture ne paraît nullement douteux, et afin qu'une connaissance certaine de ce qui constituait leur nourriture pendant les diverses saisons de l'année puisse faire passer certaines questions du domaine de la spéculation à un fait réel, et qu'il y ait possibilité d'obtenir des renseignements qui pourraient devenir très précieux, je suis porté à suggérer de prendre les moyens de faire tenir un registre pendant une saison ou deux du poisson pris sur les divers fonds près de la côte, et de la nourriture qu'on trouvait dans ce poisson lorsqu'on le prenait.

Les états statistiques sont compilés des états des gardes-pêches qui donnent la quantité totale prise dans leur division. On augmenterait peu les frais, mais beaucoup la valeur intrinsèque du registre, si on exigeait des gardes-pêche de donner à l'inspecteur un état détaillé aussi bien qu'un état du total.

Pendant les saisons de frai du poisson un officier de pêche devrait examiner tous les jours les passes-migratoires, et transmettre à l'inspecteur un rapport attesté par serment de leur état.

Sous l'autorité d'instructions reçues j'ai visité un certain nombre de rivières dans la division, et j'ai fait un rapport spécial recommandant un certain nombre de passes-migratoires.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ROBT. HOCKIN,
Inspecteur des pêcheries.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

COMTÉ D'ANTIGONISH.

Le garde-pêche John McDonald rapporte que la valeur totale du poisson pris dépasse un peu celle de l'an dernier. L'excédant est dû d'abord à ce que trois fabriques de homard étaient en opération et ont fait des affaires considérables; secondement au prix élevé offert pour le maquereau, qui a engagé les cultivateurs et autres gens résidant sur le bord de la mer à se livrer à cette pêche. Ces gens, ainsi qu'un certain nombre de bons pêcheurs de la côte sud et d'Arichat, C.-B., ont choisi la côte de Bayfield pour leur fond de pêche pendant la saison.

Il y a dans la capture du saumon une diminution qu'il est difficile d'expliquer. D'après l'opinion de ce garde-pêche, elle est entièrement due aux vents qui ont soufflé avant et pendant la pêche du saumon. Si le vent souffle vers la côte, le petit poisson dont se nourrit le saumon vient vers la côte et y reste en général pendant quelques temps. La diminution dans la capture de l'anguille et de l'éperlan est principalement due à ce que les havres sont restés ouverts la plus grande partie de l'hiver dernier. Durant l'été dernier et même jusqu'au dernier jour de novembre la merluche a été extrêmement abondante, mais malheureusement on ne pouvait se procurer de boitte fraîche en quantité suffisante, et par conséquent les pêcheurs ont perdu un temps bien précieux. La morue et l'égrefin accusent une légère augmentation sur l'an dernier. Le hareng a donné sur la côte au printemps, et a été très abondant mais pendant l'été la pêche a manqué.

Le garde-pêche McDonald s'est efforcé en tout temps de s'assurer de la manière dont on observait les lois de pêche, mais il trouve qu'il est bien difficile d'obtenir des renseignements qui pourraient amener une condamnation. Il a été plusieurs fois induit en erreur par des informations secrètes. Toutes les passes-migratoires, excepté celle du barrage de McGilvray, exigeront l'attention pendant la prochaine saison. Elles sont presque toutes de l'ancien modèle, et tout à fait en mauvais état. Cet officier a visité les fabriques de homard et examiné le poisson qu'elles avaient alors, mais il n'a trouvé aucun désir d'éluder la loi. Il considère que la présence de l'officier des pêcheries aussi fréquente que possible aux fabriques empêchera probablement toute infraction de la loi. Les divers gardiens des pêcheries constatent qu'aucune infraction de la loi n'est venue à leur connaissance dans leurs divisions.

COMTÉ DE COLCHESTER.

Le garde-pêche Henderson Gass pense que le saumon augmente dans les rivières; mais comme il ne monte que tard dans la saison il est très difficile de s'en assurer. Le maquereau a été rare dans la baie durant la saison, mais le hareng a été bien abondant. Le gasparot remonte la rivière en quantités à peu près moyennes.

Le garde-pêche R. J. Pollock fait rapport d'une augmentation de près de 100 pour 100 dans ses divisions—Stewiacke inférieure, etc.,—la saison ayant été favorable à la pêche. On parlait de braconnage, mais il n'a pu le découvrir, et il croit qu'on devrait mettre en pratique les recommandations contenues dans le rapport de l'inspecteur, l'an dernier, de nommer des gardiens spéciaux.

Le garde-pêche J. W. Davison rapporte pour la pêche de l'alose une augmentation sur l'an dernier, mais cependant c'est une très petite capture comparée aux années antérieures, lorsqu'on exportait quatre à cinq milles barils. Les aumon a été plus abondant qu'il ne l'a été depuis plusieurs années. Les autres poissons sont à peu près comme à l'ordinaire. Le garde-pêche recommande la nomination d'un gardien sur la rivière de Port-à-Pique.

COMTÉ DE CUMBERLAND.

Le garde-pêche W. Murphy fait rapport d'une augmentation dans la capture du homard de 32,000 boîtes, préparées par à peu près le même nombre de gens que l'an dernier. L'augmentation est due en partie à ce qu'ils ont pu le mettre en boîtes plus à bonne heure, et en partie au fait que le homard était plus abondant. Le hareng a donné en bancs considérables, et on en a pris plus que jamais à Malagash. Si les habitants y avaient été préparés ils auraient pu en prendre n'importe quelle quantité. Le saumon s'est montré en plus grand nombre et a été très abondant. On pouvait en voir de grands bancs à la tête de la marée, mais le garde-pêche ne croit pas qu'il soit remonté bien haut, parce que l'eau était extrêmement basse dans la rivière pendant toute la saison. L'éperlan était rare; la capture a diminué. Le gasparot n'a pas été aussi abondant que l'an dernier, ni d'aussi bonne qualité. Les huîtres deviennent plus abondantes, parce qu'on ne les a pas pêché autant dans ces dernières années. Quant aux autres poissons la capture a été moyenne. Il y a beaucoup de mécontentement dans sa division parce qu'on ne permet pas aux gens de pêcher le saumon. Les habitants croient qu'on devrait prolonger la saison.

Le garde-pêche Elijah Fowler fait rapport d'une légère diminution dans le rendement de la morue, de l'égrefin et du hareng. Ceux qui s'occupent d'agriculture ont négligé de prendre avantage de la première venue du hareng. Le saumon a été plus abondant que l'an dernier, surtout dans les rivières et les petits cours d'eau. Cet officier rapporte que l'échelle à poisson au barrage Young, sur la rivière Herbert, n'atteint pas l'eau, excepté dans les très hautes marées. Cette échelle n'a pas bien réussi, et il recommande de l'allonger ou de la placer dans le milieu du cours d'eau.

Le garde-pêche Geo. W. Gilroy rapporte qu'il y a quatre passes-migratoires dans la rivière Philippe, et qu'aucune d'elles n'est en bon état de service. Il ne croit pas qu'il soit nécessaire d'exiger qu'on les mette en bon état avant qu'on ait pratiqué une passe dans le barrage d'Oxford, par-dessus lequel le saumon peut à peine passer. On a fait une passe pour le gasparot dans la rivière Black, mais elle n'a jamais été bonne, l'ouverture de la passe aux poissons étant trop au-dessus de l'eau à l'époque où le

gasparot monte. La quantité de poisson prise est à peu près la même que l'an dernier. On observe passablement bien les saisons réservées.

COMTÉ DE GUYSBORO'.

Le garde-pêche James A. Tory fait rapport d'une diminution dans certaines espèces de poissons, mais une augmentation dans d'autres, le tout formant un total de $3,443 de plus que l'an dernier. C'est cependant au-dessous de la moyenne d'autrefois, et bien peu profitable pour les pêcheries. Cette diminution se fera gravement sentir pour ceux qui comptent seulement sur les produits de l'océan pour vivre, puisqu'elle succède au manque de pêche de l'an dernier. La diminution a porté sur le saumon, sur le poisson pris à la ligne et sur la boitte dont se servent les bateaux. Le maquereau, le hareng, le gasparot et le homard ont augmenté, les autres poissons restant à peu près semblables. Ce garde-pêche ne peut expliquer ce manque de saumon, si ce n'est par la sécheresse et la chaleur de la saison, qui ont maintenu les rivières si basses que la quantité ordinaire d'eau douce n'a pas approché de la côte, où on le prend ordinairement avec les filets. Une grande partie de la capture du maquereau, qui dépasse de 500 barils celle de l'an dernier, doit être portée au crédit d'autres fonds de pêche, tels que la baie George, le Cap-Breton et l'Ile du Prince-Edouard.

La capture du gasparot a considérablement augmenté et continuera de croître si l'on tient les rivières libres de tous obstacles et si l'on fait observer avec diligence les règlements concernant la pêche à la seine. La diminution de la pêche de la morue est due à ce que les navires qui pêchent sur les bancs ont cessé de se livrer à ces opérations, et sur la rive ouest elle a presque totalement manqué. Il y a aussi augmentation dans la quantité d'encornet pêché. Ce garde-pêche ne peut dire si c'est dû à ce que ce poisson a augmenté, mais la demande est plus active, et les pêcheurs ont tourné leur attention vers cette pêche. En même temps que l'encornet, un autre genre d'affaires profitable est la vente de la glace, parce que les navires qui pêchent sur les bancs du Canada et de l'étranger ont besoin de ces deux articles. Le homard semble avoir pris une forte avance sur l'an dernier, puisqu'il y a un excédant de près de 100,000 boîtes, ou d'un huitième de la capture totale. Cette pêche, jusqu'à présent, allait graduellement en diminuant, et M. Tory croit être justifiable de conclure que la pêche illégale se faisait sur un grand pied et détruisait plus d'un million et quart de petits homards. Le temps dira quel effet cette augmentation aura sur la pêche de l'an prochain, mais il croit que si on la laisse continuer cette pêche si avantageuse pour notre population sera bientôt épuisée. Les pêches de rivières n'ont pas été aussi bonnes que d'ordinaire, parce que l'eau était très basse. Aussitôt qu'elle a monté on a vu remonter de grandes quantités de truite et de saumon.

M. Tory pense que certains poissons de haute mer déclinent, et croit qu'il n'en peut être autrement à cause de la grande destruction du poisson au temps du frai. Pour perpétuer ce poisson il faudra faire quelques règlements, surtout pour le hareng et le maquereau, et les Américains méritent des éloges au sujet de leurs règlements concernant la capture du maquereau avant le 1er juin. Ils auraient dû, cependant, fixer une date un peu plus éloignée dans ce mois.

Il n'y a pas de gardiens de pêcheries nommés pour la rivière de New-Harbour, celles de White-Head, de Canso et ses environs, et les services de tels officiers sont nécessaires dans ces localités.

Le garde-pêche Allan McQuarrie rapporte que la diminution dans la capture de la morue cette année n'est qu'apparente, l'augmentation de l'an dernier étant formée par des importations de navires qui ne font pas la pêche cette année. Le saumon et le gasparot deviennent plus rares, la cause apparente étant l'excès de pêche et l'insuffisance de protection. Les cours d'eaux s'épuisent et auront besoin d'être repeuplés par les piscifactures. Le hareng, cette année de même que l'an dernier, a manqué, et les pêcheurs qui comptent sur lui sont presque découragés. M. McQuarrie les considère comme ceux qui sont les moins rémunérés dans son district pour leur travail. Il y a eu diminution dans le homard, mais la brièveté de la belle saison l'explique facilement. Les pêcheurs n'ont pas les agrès qu'ils avaient habitude de garder avant les jours glorieux de la pêche du homard, et ne sont pas en état de faire

d'autres pêches; en conséquence, le braconnage des homards a été bien général, et l'on a pris tous les moyens possibles d'éluder la loi. On le pratique cependant sur une petite échelle, et d'après la connaissance qu'il a des circonstances ordinaires, le garde-pêche croit que la dure nécessité seule a forcé les gens à le pratiquer. Les pêcheurs de homard avec lesquels il a conversé sont d'opinion que la rocheuse côte sud pourra supporter un mois ou six semaines de pêche d'automne sans en souffrir sérieusement, et il est fortement sous la même impression lui-même. La pêche du homard a donné plus de trouble que toutes les autres pêches réunies, et l'on devrait faire quelque chose pour en faire disparaître la cause avant la prochaine saison; autrement toute la côte deviendra probablement démoralisée. Il recommande la nomination de gardiens de pêcheries aux havres des Vignes et des Sauvages, à Liscombe et à la baie des Espagnols; et aussi à Marie-Joseph et à Ecum-Secum, parce que le fait seul que des hommes actifs seraient placés aux endroits ci-dessus nommés mettrait un frein au braconnage et aiderait beaucoup à faire amener les délinquants devant la justice.

Les pêcheries de l'intérieur sont passablement bien protégées. De sérieux obstacles dont on a déjà parlé demandent l'attention. Ce sont la grève d'Indian-Harbor et le haut de la rivière de County-Harbour. L'expérience de ces dernières années a démontré qu'on ne peut tenir ouvert le passage actuel sur la grève d'Indian-Harbor sans l'énorme dépense de $400 à $500 par année. Avec la permission du département ce garde-pêche a demandé des soumissions pour un nouveau passage sur le côté est de la grève, où des hommes du métier croient qu'on aurait la chance de faire un passage qui resterait ouvert. Il espérait qu'on pourrait en obtenir un pour $50, mais on a découvert une dure couche inférieure au fond, et une somme de $200 était le chiffre de la plus basse soumission reçue. C'est une affaire très sérieuse, qui exige l'attention, parce que le cours d'eau est fermé à présent et restera ainsi jusqu'à ce que l'eau s'élève dans le lac en amont, et s'ouvre de force un passage à travers le gravier de la plage. Pour compliquer les affaires, l'ouverture du nouveau chenal rendra nécessaire le déplacement d'un pont sur le cours d'eau, et la municipalité refuse de le faire tant qu'elle n'aura pas la garantie que le nouveau passage sera ouvert.

Les diverses passes-migratoires sont en bon état, mais il en faut deux autres, l'une au ruisseau de McKeen, Melrose, et l'autre à la scierie de Jordan.

La loi concernant la sciure de bois est observée à contre-cœur par plusieurs, parce qu'elle entraîne des dépenses pour le propriétaire, qui s'en exempte lorsque c'est possible.

Ce garde-pêche a raison de croire que les gardiens des pêcheries ont fidèlement rempli leurs fonctions, et dans chaque cas ils ont été heureux de prêter l'aide qu'on leur demandait.

Il doit continuer d'élever la voix contre la pêche avec la seine en bourse, qui est une pratique très pernicieuse qui finira par détruire complètement nos pêcheries.

COMTÉ D'HALIFAX.

Le garde-pêche John Fitzgerald rapporte qu'il n'y avait pas de hareng sur la côte lorsque la pêche en haute mer a commencé, de sorte que les pêcheurs n'ont pu se procurer de boitte. Un grand nombre ont dû abandonner leur métier ordinaire et chercher d'autre emploi. Cela explique en partie la diminution dans la capture de la morue et autre poisson de haute mer. Le maquereau a donné en bancs considérables dans toute cette division, et on en a pris une bonne quantité. Il y aurait eu beaucoup de misère parmi les pêcheurs si ce n'eût été cette extraordinaire et heureuse capture. Le homard a été plus abondant que l'an dernier, et au-dessus de la taille moyenne. M. Fitzgerald croit devoir en attribuer le crédit à la saison, réservée, qui empêche leur destruction à l'époque où il fraie. La loi a été observée de bon cœur dans toute cette division.

Le garde-pêche George Rowlings rapporte que plus des trois quarts de la morue inscrite dans les états de cette division ont été pris pas des navires à North-Bay et le long de la côte de l'Ile du Prince-Edouard. Les pêcheurs se plaignent beaucoup de

la rareté du hareng pour la boitte, et il n'y en a pas deux qui s'accordent sur la cause pour laquelle ce poisson a quitté, du moins temporairement, cette partie de la côte. Il assigne comme la cause la plus probable la pose et le relèvement continuels des trappes de homard le long de la côte. Il a été pris dans cette division, cette année, plus de homard que dans n'importe quelle autre. Si l'on met en vigueur les mêmes règlements l'an prochain, les contrevenants devraient être punis à n'importe quels frais. Le gasparot a été beaucoup plus abondant que l'an dernier. Il est généralement pris par la plus pauvre classe de cultivateurs, et leur est d'un grand secours. Le poisson n'est pas aussi bien protégé qu'on pourrait le désirer ; de fait, dans bien des cas les gardiens des pêcheries négligent tristement leur devoir. On a pris moins de saumon cette année que l'an dernier ; mais il abondait, surtout dans la rivière Musquodoboit. M. A. B. Wilmot en a pris un bien plus grand nombre que la saison dernière pour la piscifacture de Bedford, et un grand nombre monta après qu'il eût fini de pêcher. Le banc d'huîtres dans le havre de Musquodoboit paraît être dans le même état que l'an dernier. Les perspectives de succès paraissent minimes.

COMTÉ DE PICTOU.

Le garde-pêche Robt. Sutherland rapporte que la pêche du homard ne paraît pas devoir manquer, la capture excédant de quelques milliers de boîtes celle de l'an dernier. La morue était rare. Le hareng paraissait abondant par fois, mais par suite d'une pêche moins vigoureuse il n'en a pas été pris beaucoup, ceux qui s'y livraient ayant cherché d'autre emploi, comme la pêche du homard. On dit que le saumon était rare, mais il y a des signes évidents qu'il revient depuis qu'on a posé de bonnes échelles à poisson dans la rivière John ; il en faudrait une autre. Les échelles existantes ont été maintenues ouvertes. La seule infraction des lois qui soit venue à la connaissance du garde-pêche a été celle d'un paqueur qui mettait en boîtes des homards au-dessous de la taille prescrite, et une amende fut imposée.

Le décès du *garde-pêche* D. *G. McDonald*, un employé capable et énergique, eût lieu tard dans l'année. Les états venant de cette division ont été préparés sous la surveillance d'un garde-pêche expérimenté.

DISTRICT No 3.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PÊCHERIES DE LA DIVISION N° 3 DE LA NOUVELLE-ECOSSE, COMPRENANT LES COMTÉS DE KING, ANNAPOLIS, DIGBY, YARMOUTH, SHELBURNE, QUEEN ET LUNENBURG, POUR L'ANNÉE 1889, PAR L'INSPECTEUR J. R. KINNEY.

YARMOUTH, N.-E., 31 décembre 1889.

À L'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous remettre les états indiquant la capture et la valeur du poisson et le produit des pêches de cette division, comprenant les comtés d'Annapolis, Digby, King, Lunenburg, Queen, Shelburne et Yarmouth, pour l'année qui vient de se terminer, ainsi qu'un tableau indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux employés à ces pêches. Ces états indiquent une diminution dans le nombre de navires et dans la valeur de la production, la différence relative entre les années 1888 et 1889 se chiffrant comme suit :—

Nombre de navires, 1888	443
do 1889	399
Une diminution de	44
Valeur des produits, 1888	$4,798,918
do 1889	3,595,987
Une diminution de	$1,202,931

Cette forte différence étant due en grande partie au chiffre de la capture de la morue, qui seule accuse une diminution de 121,709, dont près d'une moitié est la diminution de l'année dans la capture du comté de Lunenburg.

LE SAUMON

accuse une diminution de près de moitié lorsqu'on la compare avec l'année 1888, la capture de 1888 ayant été de 159,483 livres, et celle de 1889 de 88,230. Il serait oiseux d'exposer des théories dans le but de donner des renseignements sur la question dont on parle tant et dont on connaît si peu, des causes de la diminution de la capture d'une sorte de poisson et de l'augmentation d'une autre sorte.

HARENG.

La capture de 1889 accuse une diminution de 34,000 barils, comparée à 1888, tandis que la capture dans les comtés de Queen et de Shelburne montre une augmentation de 9,000 barils.

GASPAROT.

Ce poisson donne une agréable augmentation, la capture de 1889 dépassant de 4,500 barils celle de l'année précédente, l'augmentation provenant presqu'entière ment des rivières Gasparot et Tusket, où la capture du saumon a été grandement réduite l'an dernier. Ce poisson a une plus grande valeur que ne l'indique sa cote sur le marché, en tant qu'on s'en sert comme de boitte pour la morue et qu'il satisfait souvent un besoin pressant.

LE MAQUEREAU

paraît déserter nos côtes intérieures, puisque chaque année la capture est plus petite. L'année qui vient de finir accuse pour cette division seule, une différence en moins de $90,000. La pêche aux rets à enclos est devenue une industrie peu profitable. Beaucoup ont abandonné ce mode de pêche, et d'autres les imiteraient bientôt s'ils ne vivaient pas avec l'espoir qu'il "arrivera quelque chose".

HOMARD.

La manière de prendre soin de ce crustacé, le mode d'exportation, et tout ce commerce en général, ont subi dans ces dernières années un changement radical. La demande illimitée de homard vivant aux Etats-Unis a stimulé les pêcheurs à adopter des modes de pêche améliorés et d'expédier rapidement la capture sur le marché. Le paqueur de homard peut se permettre de n'acheter que ce dont la loi locale du Massachusetts défend l'importation ; de là, la tentation d'acheter de petits homards est si forte qu'on peut facilement vaincre les scrupules du producteur, et le résultat est justement ce à quoi on peut s'attendre, savoir, la fréquente infraction des règlements. La mise en vigueur rigoureuse des règlements est et devrait être le devoir de tout officier des pêcheries ; mais les officiers locaux sont, en général, inutiles pour cela, en ce qu'ils sont maigrement payés, sont souvent des pêcheurs eux-mêmes, ou alliés à des pêcheurs, et seulement humains, tout au mieux. J'aurai l'honneur de vous faire bientôt un rapport spécial sur cette question.

PASSES-MIGRATOIRES.

Il n'en a pas été construit cette année. Agissant d'après vos instructions, je prépare sur les rivières et les passes-migratoires de cette division un rapport que vous recevrez dans le mois de janvier.

SCIURE DE BOIS.

Cette si fâcheuse question ne sera bientôt plus discutée. Les propriétaires de scieries commencent à s'y soumettre en général. Ceux qui ont tenu à étudier la question dans le but de se former une conviction intelligente, en sont venus à la conclusion, je crois, que le poisson ne peut, comme certains d'entre eux veulent nous le faire croire, prospérer et reproduire l'espèce avec des rebuts qui pourrissent et de l'écorce de pruche décomposée pour toute nourriture.

Je n'ai eu l'honneur de servir en qualité d'officier de votre département que depuis six mois. Je n'entreprendrai donc pas maintenant d'exposer longuement les nombreuses raisons qu'on pourrait donner des anomalies apparentes et des habi-

tudes excentriques du poisson. Pourquoi le maquereau déserte nos rivages; pourquoi la morue fuit l'hameçon du pêcheur ou n'aime pas ses appas; pourquoi le gasparot paraît souvent préférer les cours d'eau où le saumon est rare; pourquoi le saumon est si incertain dans ses mouvements, ou pourquoi l'on trouve que le homard peut être et est chaque mois de l'année impropre à servir de nourriture aux hommes, ce sont là des questions que je préfère ne pas traiter dans ce moment. Je préférerai m'en tenir à l'utilisation de faits qu'on peut observer, plutôt que d'embarrasser les intentions et les instructions de votre département par des conclusions tirées à la hâte de coïncidences passagères.

J'ai en ma possession vos instructions de faire rapport sur l'état des rivières de cette division, et, si c'est nécessaire de recommander des changements, afin de mieux protéger les pêcheries de l'intérieur—ces sujets recevront toute mon attention et j'en ferai rapport dès le commencement de l'année prochaine.

Je vous transmets ci-joint une analyse des points saillants des rapports des gardes-pêche de la division, le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. R. KINNEY,

Inspecteur des pêcheries.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

COMTÉ D'ANNAPOLIS.

Le garde-pêche Bailey, de Round-Hill, rapporte une différence en moins dans la capture du hareng, et dit que les neuf dixièmes des pêcheurs en accusent les trappes de homard. Il croit que cette prétention des pêcheurs de hareng est raisonnable, et il pense que le nombre croissant de steamers qui naviguent dans le bassin d'Annapolis nuit aux pêches aux claies. Le saumon augmente légèrement, mais il dit ne pouvoir espérer beaucoup d'amélioration sans avoir plus de passes-migratoires. M. Bailey insiste sur l'établissement de piscifactures locales ou de division. Il dit que les règlements concernant la sciure ont été passablement bien observés, mais qu'un certain nombre de propriétaires de scieries exigent beaucoup de surveillance. Il est très enthousiaste de ses opinions sur la question de la sciure de bois, et cite Round-Hill comme exemple de ce qu'on pourrait faire. Il dit que depuis que la *Wooden Manufacture Co.*, de Round-Hill, a été obligée de prendre soin de ses rebuts de scieries, le poisson a plus que doublé. Il fait rapport qu'après une absence de vingt-cinq ans le saumon est revenu dans la branche est de la rivière de l'Ours, mais qu'il ne peut se rendre aux frayères, et il demande avec instance de placer des passes-migratoires à deux ou plusieurs endroits.

Le garde-pêche Carty, de Deep-Brook, dit que la rivière Annapolis a graduellement diminué en production depuis que le commerce de bois a progressé. Quelle que soit l'énergie du garde-pêche il y aura toujours des traces de négligence de la part des scieries. Il dit aussi que les passes-migratoires sur la rivière Nictaux ont besoin de réparations, fait sur lequel il a déjà attiré l'attention dans des rapports antérieurs.

COMTÉ DE DIGBY.

Le garde-pêche Hanley, de Digby, constate une diminution dans la capture du saumon. On peut, dit-il, attribuer cela à plusieurs causes, dont la principale est probablement la rareté de la boitte.

La pêche de l'alose dans la baie Sainte-Marie a complètement manqué, ainsi que la pêche du hareng dans le bassin de Digby. On ne peut assigner aucune clause plausible à cet état de choses. Il peut se faire qu'il y ait des lois naturelles gouvernant ces matières, qui soient encore au-dessus des connaissances humaines. Ce garde-pêche recommande de protéger de quelque manière le saumon dans la rivière au Saumon, et qu'on nomme un gardien pour ce cours d'eau.

Les règlements défendant la pêche à la ligne traînante dans la baie Sainte-Marie sont opportuns. La pêche aux rets à enclos dans la baie Sainte-Marie a manqué.

Le garde-pêche Collins, de Westport, constate une diminution dans la capture du homard, causée probablement par l'excès de pêche les années précédentes. Il s'oppose à la pêche en hiver. Les règlements sont strictement mis en vigueur.

COMTÉ DE KING.

Le garde-pêche Reid, de Wolfville, rapporte que la pêche du gasparot a dépassé celle de toute autre année depuis vingt ans. Le saumon, pour quelque cause inconnue, est beaucoup inférieur à 1888. Les échelles à poissons aux moulins Benjamin, sur la rivière Nictaux, ont pleinement répondu à ce qu'on en attendait, en laissant passer le poisson jusqu'à ses frayères sans aucune difficulté. On a remarqué un grand nombre de jeunes gasparots qui descendaient vers la mer.

Le garde-pêche Miller, de Canning, dit que la capture du saumon n'a pas égalé celle de l'an dernier, qui avait été extraordinairement forte. On a fait un grand nombre de plaintes contre les trappes à homard, qui détruisent complètement, dit-on, la pêche du hareng. Tant que les trappes sont tendues les pêcheurs de hareng ne pêchent pas. Si c'est vrai, on devrait y porter remède, vu que les pêcheurs de homard sont généralement des étrangers qui viennent dans ce pays et enlèvent le pain de la bouche des pêcheurs résidants.

M. Miller rapporte que la pêche dans le bassin de Minas ne donne aucun signe d'amélioration, ayant complètement manqué la saison dernière. Mais comme la même chose s'est produite il y a un grand nombre d'années, on peut espérer quelqu'amélioration. Les pêcheurs sont des gens honorables qui observent les lois.

COMTÉ DE QUEEN.

Le garde-pêche Sellon, de Liverpool, dit que la capture du saumon a été à peu près semblable à celle de 1888. Le maquereau accuse une augmentation. Le rendement du hareng a été le meilleur qu'on ait eu depuis plusieurs années, avec de bons prix. La pêche de la morue n'a pas aussi bien réussi que l'an dernier, la boitte ayant été rare. La loi a été bien observée.

Le garde-pêche Fitzgerald, de Mill-Village, regrette d'être obligé de constater une diminution dans le rendement du maquereau et de la morue, due sans doute aux causes qui ont produit les mêmes effets ailleurs. Le homard a aussi diminué. C'était dû, non pas à la rareté du homard, mais à la brièveté de la saison, et au temps défavorable. La capture du gasparot dans le havre et la rivière Medway a été plus forte que l'an dernier, et ce poisson s'est vendu à des prix rémunérateurs comme boitte pour la pêche sur les bancs. Le rendement du saumon a été inférieur à celui de l'an dernier. La raison de cette rareté n'est pas due à une agence quelconque dans le havre ou la rivière, mais dans la mer, sur la nature de laquelle nous ne pouvons que faire des conjectures. Je recommande de limiter à quatre jours par semaine la pêche du saumon avec les filets. M. Fitzgerald demande avec instance la nomination d'un gardien de pêcheries à Westfield, qui est une frayère importante située à 17 ou 18 milles de tout officier.

COMTÉ DE SHELBURNE.

Le garde-pêche McGill, de Shelburne, dit qu'il y a eu sept navires de moins occupés à faire la pêche qu'en 1888. Un certain nombre sont revenus des bancs avec moins de la moitié de la quantité ordinaire de poisson. Il craint que le nombre de navires soit encore moindre en 1890. La pêche du maquereau sur les côtes a manqué. Le hareng abondait, la capture ayant dépassé de près de 3,000 barils celle de 1888. Les règlements actuels concernant le homard sont bons, et auront une tendance à protéger et encourager cette pêche. M. McGill constate une amélioration dans la capture du gasparot, et prédit que le temps n'est pas éloigné où l'on prendra de ce poisson en abondance. On s'en sert beaucoup comme de boitte, et c'est une aide précieuse pour la pêche à la morue. La pêche du gasparot à la rivière Jordan a manqué et l'on devrait faire quelque chose pour l'améliorer.

Le garde-pêche Goudey, de Barrington, rapporte une diminution dans la capture de la morue, qu'il attribue au fait que plusieurs pêcheurs sur les bancs ayant été découragés par l'insuccès de leurs premiers voyages, ont employé leurs navires à faire

le cabotage. Presque tout le maquereau pris a été expédié aux Etats-Unis dans la glace et a rapporté de bons prix. Le commerce de homard vivant augmente, et M. Goudey prédit qu'il se développera encore. Parlant du barrage dans la rivière Clyde, il dit qu'il a été en partie emporté, mais qu'il n'est pas assez bas pour laisser passer le poisson. Comme cette construction a totalement détruit l'utilité de la passe-migratoire, on devrait faire quelque chose, sinon les résidants subiront des pertes considérables. Dans le cours de la dernière année on a pris dans ce cours d'eau plus de gasparot que pendant aucune autre année depuis 1850.

COMTÉ DE LUNENBURG.

Le garde-pêche Godard, de Bridgewater, dit qu'on a vu un nombre considérable de jeunes aloses et gasparots descendre la rivière La Have, chose qu'on n'a pas vue depuis vingt ans sur ce cours d'eau. De ce fait il conclut que les passes-migratoires au second barrage de Davison ont bien réussi. Il croit que la dépense d'une légère somme d'argent pour améliorer la passe naturelle au barrage inférieur de Davison produirait beaucoup de bien. M. Godard dit qu'il fera exécuter les ordres du département de faire pratiquer des passes-migratoires dans les six barrages sur la branche ouest de la rivière La Have. Le saumon qui a remonté la rivière La Have a été plus nombreux cette année, quoique la capture ait été moindre. Le garde-pêche ne peut expliquer cela que par le fait que le poisson trouve un passage plus facile pour remonter la rivière, et que l'on surveille strictement les eaux, en prévenant ainsi toute infraction de l'Acte des pêcheries.

Le garde-pêche Evans, de Chester, dit que la capture du gasparot a dépassé celle de 1888, et qu'en faisant observer convenablement la loi, il prévoit une nouvelle amélioration dans le rendement de ce poisson précieux. Il demande avec instance la construction de passes-migratoires à Mushamush, aux barrages de Boylan et de Wamboelt, sur la rivière de l'Or, et suggère de ne permettre de tendre aucuns filets à saumon après le 10 juin, parce qu'après cette époque ils nuisent sensiblement aux autres pêches.

Le garde-pêche Soloman, de Lunenburg, dit que les pêches en eau profonde n'ont pas aussi bien réussi que l'an dernier, plutôt à cause de la rareté de poisson qu'à cause d'aucune inclination de la part des pêcheurs et des capitalistes à abandonner cette industrie. Comme preuve de cela il dit qu'il y a maintenant dans le port de Lunenburg six ou sept nouvelles goëlettes de pêche, et plusieurs autres sur le chantier. Parlant des pêcheries de homard, il suggère qu'on permette de prendre ce poisson et de s'en servir pour les usages domestiques du 31 octobre au 31 décembre. Il attribue la petite capture de saumon et de gasparot à la pollution de l'eau par la sciure de bois.

COMTÉ DE YARMOUTH.

Le garde-pêche Gardner, de Tusket, rapporte une différence en moins de $50,000 dans sa division, par suite d'une diminution portant sur la pêche de la morue et du maquereau. Le rapport dit que les pêcheurs qui s'occupent de la capture du homard ont bien réussi; et que, règle générale, les règlements ont été passablement bien observés. La pêche du saumon a été pauvre, mais la capture du gasparot a été splendide, plusieurs localités doublant leur capture de 1888. M. Gardner dit qu'on a pris dans le lac aux Anguilles au moins 10,000 livres de merluche, chiffre inconnu jusqu'à présent. Les passes-migratoires dans cette division donnent satisfaction, de grandes quantités de jeune poisson ayant été vues en amont des passes-migratoires au ruisseau de Bourque, qui se jette dans le lac aux Anguilles. La partie restante du comté de Yarmouth, qui est hors de la juridiction de M. Gardner, accuse dans la capture de la morue, du maquereau et du saumon, une diminution sur les causes de laquelle on ne peut que faire des conjectures. Il est à noter que le maquereau diminue, mais c'est un poisson errant et je ne voudrais rien prédire pour l'avenir. La pêche aux rets à enclos, jadis si heureuse dans cette division, a presque complètement manqué. Ceux qui conservent ce mode de pêche ont perdu de l'argent depuis deux ou trois ans. On fait des préparatifs considérables en vue d'un commerce de homard vivant avec les Etats-Unis.

NOUVELLE-ÉCOSSE—

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés poisson, et du nombre total des hommes employés, etc.—

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.							
	Navires.				Bateaux.			Rets.							
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.
Comté du Cap-Breton.			$			$			$						
Du pont Marion à False Bay Beach	1	18	400	3	28	360	48	2100	630	....	1520	....	16	65	....
De False Bay Beach à Long Beach	3	30	600	15	37	600	58	4100	1485	....	1000	60	355	1173	....
De Long Beach à la Grande et à la Petite Baie Glacée et Bridgeport	....	....	....	....	21	500	42	1380	537	....	....	....	6	135	....
De Lingan à la Barre Sud et au côté sud de la rivière Sydney	2	22	600	7	49	1636	87	3200	1280	....	750	....	7	261	....
De Sydney au Bras N.-O., Pointe Edouard, Coxheath et fourch. de la riv. Sydney	....	....	....	....	34	380	44	1800	536	....	12	....	3	105	120
Gabarus	1	14	300	5	64	4840	192	6980	3490	....	....	....	256	448	....
Belfry	....	....	....	....	4	240	12	400	200	....	....	....	20	50	....
Kennington	....	....	....	....	9	270	28	1000	500	....	....	....	30	54	....
Louisbourg	....	....	....	....	37	3700	111	5600	2800	....	....	....	200	259	....
Grande-Lorraine	....	....	....	....	32	3000	96	4800	2400	....	100	....	200	230	....
Petite-Lorraine	....	....	....	....	20	1200	60	2000	1000	....	60	....	100	160	....
Baulin	....	....	....	....	9	540	27	450	225	....	....	....	20	40	....
Grand Mira	....	....	....	....	20	400	30	540	270	....	100	....	....	....	....
Baie Est et Grand Etang	....	....	....	....	21	210	40	400	200	....	....	....	....	80	....
Au nord de la Baie Est	....	....	....	....	10	200	20	500	140	....	....	....	....	500	....
Escasoni	....	....	....	....	5	100	10	250	70	....	....	....	....	400	....
De la rivière George à l'Anse Lloyd	10	200	2800	70	67	1340	134	3350	968	....	550	....	71	640	....
Sydney-Nord au Bras N.-O.	2	30	240	6	21	420	42	1050	294	....	....	....	40	320	....
De Boisdale à Grand-Narrows	....	....	....	....	52	1040	104	2600	728	...	150	....	5	70	....
Main-à-Dieu	....	....	....	....	50	3000	120	6000	3000	3	....	1200	240	820	....
Baie Mira	....	....	....	....	43	1720	92	6500	3250	6	1500	....	259	854	....
Scatarie	....	....	....	....	25	2000	100	4000	2000	4	....	....	112	300	....
Total	19	314	4940	106	658	27696	1497	58950	26053	13	5742	1260	1940	6964	120

District N° 1.

à la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de dans la **Province de la Nouvelle-Ecosse,** pour l'année 1889.

Espèces de poisson.														Produits du poisson.			Valeur.
Gaspareau, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merlan et merluche, qtx.	Noues de merlan, lbs.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Encornet, barils.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huîtres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, ton'x.	Poisson employé comme boîtes, barils.	
253	52	....	25	....	5	500	2	2400	....	2000	23	14	.....	26	2	13	3,052 40
18	1870	....	....	....	320	14000	....	700	....	2500	50	....	43500	935	63	500	29,106 00
10	270	....	....	....	23	3800	....	2000	....	3500	26	....	.....	133	2	68	3,102 20
6	690	....	....	....	116	6500	....	500	....	4500	55	....	.....	345	17	172	6,891 00
95	40	....	....	....	5	500	....	3600	80	8900	48	....	.....	20	....	10	2,551 90
....	2060	....	....	....	128	....	....	.....	....	.....	....	....	72432	1000	....	50	23,550 84
....	80	....	....	....	....	....	....	.....	....	1000	....	....	.....	40	....	10	911 00
....	135	....	....	....	45	....	....	.....	....	.....	....	....	.....	70	....	10	1,429 00
130	1110	....	....	....	740	....	....	.....	....	.....	..	....	27360	600	....	30	15,589 20
....	800	....	....	....	800	....	....	50	....	.....	....	....	.....	500	....	20	10,575 00
....	500	....	10	....	500	....	....	.....	....	.....	....	....	.....	320	....	10	6,335 00
....	180	....	....	....	145	....	....	.....	....	.....	....	....	.....	100	....	10	1,815 00
100	.....	....	....	....	....	.....	2	150	....	600	....	....	.....	....	....	....	541 00
6	100	....	....	....	....	.....	....	100	....	200	5	4	.....	40	....	....	847 00
....	400	....	....	....	....	.....	....	1000	....	.....	6	10	.....	75	....	14	3,841 00
....	280	....	....	....	....	....	....	.....	....	.....	6	....	...	52	....	11	2,817 30
20	3510	....	....	....	383	4160	....	560	....	1350	31	9	52153	659	....	141	27,338 46
35	610	....	....	....	10	1000	....	200	....	1200	12	....	.....	118	....	25	4,914 20
....	470	....	....	....	....	....	....	1210	....	3000	8	....	.....	87	...	18	2,709 80
25	1420	4	25	40	390	6240	....	.....	7	.....	4	....	37680	820	...	200	20,482 10
25	1390	....	20	....	250	7150	....	.....	10	.....	2	....	.....	604	....	150	15,691 10
10	1512	4	10	....	....	8000	....	.....	15	.....	....	....	.....	1000	....	90	10,512 00
																	*691 20
733	17479	8	90	40	3860	51850	4	12470	112	28750	276	37	233125	7544	84	1552	195,293 70

* Main-à-Dieu—Hareng en boites, 5,760 boites, à 12 cts.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.						
	Navires.				Bateaux.			Nasses.						
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.
Comté d'Inverness.			$			$			$					
Port-Hood	1	40	400	7	140	4000	400	25000	8000	....	1000	....	200	.....
Bord de la Mer	....	....	.....	....	30	360	90	4000	1500	....	.....	....	100	.....
Petite-Judique	....	....	.....	....	44	580	140	6000	3000	....	.....	....	40	.....
Judique	....	....	....	....	50	500	130	4000	1800	....	.....	....	50	.....
Longue Pointe	....	....	.....	....	25	250	70	4000	1800	....	.....	....	60	.....
Cregnish	....	....	.....	....	20	200	45	2500	1000	....	2000	....	20	.....
Pointe Basse	....	....	.....	...	20	200	40	2000	800	....	.....	....	10	.....
Whycocomagh	....	....	.....	....	15	180	30	200	60	....	.....	....	....	.....
Light Point	....	....	.....	....	8	80	20	400	140	....	.....	....	12	.....
Houillères, Mabou	....	....	.....	....	20	260	40	1000	500	....	2000	100	16	.....
Mabou-Harbor	....	....	.....	....	30	500	90	2000	1000	....	1000	200	20	.....
Little-Harbor	....	....	.....	....	16	160	30	1200	560	....	.....	....	10	.....
Port-Hawkesbury	6	436	12000	72	30	500	70	19000	4500	10	6000	672	1882	18720
Port-Hastings	....	....	.....	....	20	300	60	15000	3500	....	.....	....	20	.....
Baie de l'Ouest	....	....	.....	....	15	180	22	800	475	....	.....	....	....	.....
North-Mountain	....	....	.....	....	40	500	80	3500	1900	....	.....	....	....	.....
Malagawatch	....	....	.....	....	34	440	68	2000	1100	....	.....	....	....	.....
Boom	....	....	.....	....	14	200	28	1200	600	....	.....	....	....	.....
Bassin R. Dennis	....	....	.....	....	12	120	20	720	450	....	.....	....	....	.....
Rivière des Habitants	....	....	.....	....	4	40	8	600	300	....	.....	....	....	.....
Whycocomagh, côté sud	....	....	.....	....	6	60	12	900	400	....	.....	....	....	.....
Rivière Dennis	....	....	.....	....	2	10	4	....	.....	....	.....	....	....	.....
Anse Delaney	....	....	.....	....	6	320	18	650	340	....	.....	....	60	.....
Anse Doucett	....	....	.....	....	6	300	18	800	600	....	840	....	74	.....
Margaree-Est	....	....	.....	....	26	1900	86	5800	4600	....	1420	....	212	....
Margaree-Ouest	6	131	5240	44	5	220	15	2430	1650	....	31990	....	104	....
Fourches Margaree	....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	....	1600	....	....	.....
Rivière Margaree	....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	....	480	....	....	.....
Ile Margaree	....	....	.....	....	24	640	46	540	280	....	.....	....	244	.....
Marais de la Grande Anse	....	....	.....	....	12	460	25	420	180	....	.....	....	58	.....
Port-Bain	....	....	.....	....	6	200	15	360	140	....	.....	....	8	.....
Rive de la Grande Anse	....	....	.....	....	11	220	28	630	400	....	.....	....	65	.....
Houillères	....	....	.....	....	4	160	9	440	310	....	.....	960	12	.....
Débouché du lac et lac Bain	....	....	.....	....	5	34	10	140	45	....	.....	....	....	.....
Ruisseau à la Truite	....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	....	....	.....
Eastern-Harbor	2	64	500	12	91	3700	283	4550	1655	8	5400	....	541	.....
Cap Rouge	....	....	.....	....	18	650	54	1000	325	....	.....	....	250	.....
Baie Plaisante	..	....	.....	....	19	600	76	800	300	....	.....	4800	300	.....
Pointe Chéticamp	....	....	.....	....	45	2200	170	2200	900	11	.....	....	4	....
Big-Pond	2	54	700	15	25	925	78	3200	3700	3	2000	....	225	.....
Friar-Head	....	....	.....	....	14	500	44	1500	2000	....	.....	....	120	.....
Mill-Brook	....	....	.....	....	5	200	15	700	750	....	.....	....	50	.....
Margaree N.-E.	....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	....	2000	....	....	.....
Total	17	725	18840	150	917	20849	2487	122180	51560	32	57730	6732	4767	18720

la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, etc.—N.-Ecosse—*Suite.*

Espèces de poisson.														Produits du poisson.			Valeur.
Hareng, barils.	Gaspareau, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue, barils	Merlan et merluche, quintaux.	Noues de merlan, lbs.	Eglefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Truite, lbs.	Encornet, barils.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huîtres barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Poisson empl. comme boîtes, bar.	Poisson empl. comme engrais, bar.	$ cts.
1000	....	4000	....	1000	400	400	....	1000	300	1500	40	....	46285	2400	600	....	38,404 20
400	....	400	....	500	100	200	....	.....	100	.....	.....	....	33126	1000	300	....	12,825 12
2400	....	600	....	200	....	300	....	1000	40	1000	60	....	.....	300	400	....	16,240 00
1000	....	300	....	100	....	60	....	1500	....	.....	30	....	35808	200	300	....	11,886 96
400	....	240	....	....	....	40	....	1500	40	2000	20	....	.....	100	50	....	4,365 00
40	....	60	....	....	....	20	....	.....	....	.....	.....	....	.....	20	20	....	1,218 00
40	....	30	....	....	....	10	....	1000	....	1000	20	....	.....	20	20	....	868 00
40	50	200	....	....	....	....	....	2000	....	1000	80	100	.....	50	....	....	2,565 00
60	....	200	....	100	....	100	....	.....	....	.....	.....	....	.....	100	40	....	2,120 00
70	....	500	....	120	....	160	300	1000	20	1000	20	....	10388	200	60	....	5,941 56
60	....	600	....	40	....	180	1400	1000	30	1000	20	10	9760	300	80	....	6,111 20
50	....	200	....	100	....	60	....	.....	20	.....	.....	....	.....	150	50	....	2,005 00
1200	180	2500	30	150	30	300	....	1000	100	3500	35	....	.....	1200	50	1000	51,792 20
90	....	1180	50	....	....	100	....	1000	50	6000	80	....	.....	400	30	500	8,195 00
1275	....	300	....	....	....	....	....	2000	....	1500	40	400	.....	130	20	....	8,272 00
1000	....	350	....	....	....	....	....	2500	....	1800	38	300	.....	150	15	....	7,120 50
200	....	225	....	....	....	....	....	3000	....	4000	65	250	.....	80	12	....	3,690 00
175	....	200	....	....	....	....	....	1500	....	35000	50	280	.....	60	15	....	5,136 50
125	....	150	....	....	....	....	....	2000	....	35000	50	220	.....	35	12	....	4,592 00
.....	....	.....	....	....	....	....	....	1500	....	1800	35	....	.....	.....	....	....	698 00
35	15	200	....	....	....	....	....	2300	....	2500	85	....	.....	.....	....	....	2,237 50
.....	....	.....	....	....	....	....	....	3800	....	2800	55	....	.....	.....	....	....	1,098 00
54	....	530	....	6	....	56	400	.....	....	.....	.....	....	.....	290	20	....	3,670 00
68	....	680	....	8	....	68	600	.....	....	.....	.....	....	.....	360	24	....	4,814 00
420	54	3680	....	28	....	352	800	682	....	.....	14	....	.....	896	86	....	22,402 00
100	126	2940	....	12	....	286	2124	456	....	.....	10	....	6144	1758	95	....	23,817 98
20	110	53	....	....	....	....	....	690	....	....	4	....	.....	146	....	....	1,274 40
.....	188	.....	....	....	....	....	....	1875	....	....	14	....	.....	.....	....	....	1,269 50
140	....	254	....	24	....	49	842	.....	....	.....	.....	....	.....	120	49	....	5,733 70
48	....	176	....	....	....	51	....	.....	....	.....	.....	....	.....	86	32	....	2,052 40
34	....	98	....	....	....	15	....	.....	....	.....	.....	....	11616	26	16	....	2,136 32
142	24	261	....	....	....	57	....	.....	....	.....	.....	....	.....	214	25	....	3,046 10
25	....	92	....	....	....	14	....	.....	....	.....	.....	....	2106	54	12	....	1,140 32
.....	64	.....	....	....	....	.....	....	860	....	.....	24	....	.....	.....	....	....	614 00
.....	....	.....	....	....	....	.....	....	13400	....	.....	.....	....	.....	.....	....	....	1,340 00
210	....	7261	....	....	335	222	....	.....	....	.....	.....	....	9744	1650	40	....	42,331 28
60	....	450	....	....	200	300	....	.....	....	.....	.....	....	.....	500	60	....	7,480 00
50	....	300	....	....	....	50	....	.....	....	.....	.....	....	20160	300	200	....	9,659 20
.....	....	4600	....	....	500	200	....	.....	....	.....	.....	....	.....	2560	....	....	20,960 00
70	....	2600	....	....	50	200	....	.....	....	.....	.....	....	.....	1200	80	....	16,313 00
20	....	1200	....	....	40	150	....	.....	....	.....	.....	....	.....	800	....	....	7,640 00
10	....	400	....	....	10	50	....	.....	....	.....	.....	....	.....	150	....	....	2,660 00
.....	....	.....	....	....	....	....	....	3000	....	.....	.....	....	.....	.....	....	....	700 00
11131	811	38010	80	2388	1665	4143	6466	51563	700	102400	889	1560	185137	18005	2813	1500	378,326 54

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.	
	Navires.				Bateaux.			Rets.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.
Comté de Richmond.			$			$			
Arichat	2	80	1200	20	60	800	120	50000	6000
Arichat-Ouest	1	40	600	6	90	1000	150	30000	4000
Petit-de-Grat	1	30	500	6	100	1000	180	80000	9000
Cap-au-Guet	....	....	....	....	60	750	150	50000	7000
Port-Royal	2	40	900	12	12	400	24	20000	3000
D'Escousse	18	750	18000	212	40	150	90	50000	7000
Polimand	3	120	3730	30	10	100	20	1000	4000
Port-Richmond	4	180	4000	40	10	100	20	1000	4000
Cap-Le-Rond	1	45	800	15	40	400	60	5000	3000
Baie-Rocheuse	....	....	....	....	40	600	80	8000	4000
Petite-Anse	....	....	....	....	50	800	100	8000	4000
Gros-Nez	1	40	600	10	60	900	100	8000	4000
Rivière des Habitants	3	120	1900	18	20	200	20	9000	5000
Rivière-Noire	....	....	....	....	20	200	20	900	400
Lower D'Escousse	4	160	2300	40	40	200	80	1000	500
Passages Martinique et Lennox	....	....	....	....	12	400	24	1000	500
Fourchu	1	15	100	3	27	1012	81	3240	648
Framboise	....	....	....	....	15	300	45	2520	504
Saint-Esprit	....	....	....	....	8	192	20	2880	576
L'Archevêque	....	....	....	....	9	216	18	2520	504
Grande-Rivière	....	....	....	....	30	750	62	11400	2280
Pointe-Micheau	....	....	....	....	12	240	25	2500	700
L'Ardoise	....	....	....	....	180	3800	370	15800	10900
Ile Saint-Pierre	....	....	....	....	56	1080	112	7000	3980
Saint-Pierre	4	88	1300	22	35	575	70	8000	1500
Rivière Bourgeois	25	620	12400	175	21	250	25	2550	750
Total	70	2328	48330	609	1057	16415	2066	381310	87742

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.												Produits du poisson.		Valeur.
Saumon, barils.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.	Gaspareau, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Merlan et merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, barils.	$ cts.
....	100	2000	3000	200	1000	10	25	2000	.....	.....	300000	50	10	62,875 00
....	50	.....	.....	100	600	10	.....	.....	800	10	200500	60	10	27,947 00
2	200	2000	400	50	800	20	.....	700	.....	.....	600000	60	10	83,336 00
....	20	.....	600	20	1000	10	....	1500	.....	.....	.....	70	10	12,933 00
....	10	1000	400	10	500	5	.....	50	1000	.....	.....	50	10	4,260 00
....	20	.....	200	.....	40000	60	....	100	.....	.....	30000	200	30	165,825 00
....	.. ....	.....	20	.....	5000	35	.....	.....	.....	.....	.....	600	10	20,685 00
....	.....	.....	60	40	600	10	.....	.....	.....	30	.....	50	10	3,255 00
....	30	.....	400	.....	200	5	.....	100	.....	10	80000	40	10	13,031 00
....	80	.....	100	.....	100	5	.....	100	.....	... ..	... .	50	10	2,485 00
....	100	.....	200	.....	700	10	....	600	.....	.....	.....	40	10	7,631 00
....	300	.....	300	.....	200	10	.....	300	.....	.....	... .	30	10	7,827 00
....	....	.....	200	60	100	5	....	.....	.....	20	.....	20	10	1,743 00
20	.....	.. ....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	40	.....	.....	....	720 00
....	10	.....	100	30	3000	20	.....	60	.....	.....	.....	10	10	13,144 00
....	40	.....	100	20	.....	....	.....	.....	.....	80	.....	.....	....	1,890 00
....	81	.....	81	.....	341	.....	.....	.....	.....	.....	86400	320	....	13,399 00
....	93	.....	87	.....	105	.....	.....	.....	.....	.....	.....	70	....	2,191 00
....	48	... ..	80	4	48	.....	.....	.....	.....	.....	.....	34	....	1,263 60
....	45	.....	72	5	63	.....	.....	.....	.....	.....	.....	38	....	1,252 70
....	270	.....	300	30	120	.....	.....	.....	.....	.....	.....	65	....	5,891 00
....	82	.....	120	9	220	2	.....	40	.....	.....	.....	75	....	2,840 00
4	900	.....	960	370	4000	.....	.....	2500	.....	.....	.....	2550	....	46,089 00
....	20	.....	200	60	500	.....	.....	200	.....	6	120000	300	....	18,750 00
....	300	.....	100	10	850	... ..	.....	.....	.....	.....	.....	370	....	8,493 00
....	15	.....	10	10	3700	.. ...	.....	100	.....	20	.....	2200	....	16,590 00
														*20,000 00
26	2814	5000	8090	1028	63747	217	25	8350	1800	216	1416900	7352	160	566,346 80

* Montant employé pour la consommation locale non inclus ci-haut.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICT	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.	
	Navires.				Bateaux.			Rets.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.
Comté Victoria.			$			$			$
Englishtown	2	30	1100	8	52	1040	104	3400	1220
Black Head	....	....	....	....	10	120	20	200	468
Ile aux Oiseaux	....	....	....	....	112	5600	336	18600	9800
Barachois	....	....	....	....	15	180	30	1085	450
Indian Brook	....	....	....	....	20	240	40	1920	800
Petite Rivière	....	....	....	....	21	240	42	2160	630
Anse Breeding	....	....	....	....	15	225	30	1800	750
Rivière Française	....	....	....	....	14	210	28	1680	700
Anse au Naufrage	....	....	....	....	9	90	18	1080	450
Path End	....	....	....	....	8	80	16	768	384
Baie-Sud, Ingonish	4	56	800	12	120	4200	360	9216	4608
Baie du Nord, Ingonish	3	42	600	9	80	2000	160	8112	4056
Ile Ingonish	....	....	....	....	6	90	3	240	120
Rocky Side St-Ann's	....	....	....	....	15	150	30	1800	750
South Gut	....	....	....	....	10	100	20	1200	500
North Gut	....	....	....	....	9	90	18	1080	450
Pointe Munroe	....	....	....	....	31	310	62	3720	1550
Anse aux Oies	....	....	....	....	8	80	16	960	400
Rivière du Nord	....	....	....	....	40	400	80	4800	2000
Meat Cove	....	....	....	....	14	280	28	528	288
Anse au Naufrage	....	....	....	....	11	220	22	484	264
Etang de la baie Saint-Laurent	....	....	....	....	28	560	56	1276	696
Havre du Nord	....	....	....	....	12	240	24	660	360
Pointe-Blanche	....	....	....	....	50	1000	100	3256	1776
New-Haven	....	....	....	....	34	816	68	2224	1224
Havre de Neil	....	....	....	....	40	960	80	2640	1440
Anse Verte	....	....	....	....	20	400	40	1320	720
S. S. Little Narrows	....	....	....	....	5	60	8	220	60
Grand Narrows	....	....	....	....	27	394	75	740	440
Washabuck	....	....	....	....	5	60	10	170	85
Baddeck	....	....	....	....	4	60	4	200	50
Boularderie	....	....	....	....	3	42	4	230	115
Grand Bras d'Or	....	....	....	....	24	290	48	1300	320
New-Campbelton	....	....	....	....	48	960	40	1400	720
Totaux	9	128	2500	29	920	21787	2020	80469	38644

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse.—*Suite*

Espèces de poisson.													Produits du poisson.		Valeur.
Saumon, barils.	Maquereau, barils.	Hareng, barils.	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Merluche et merlan, qtx.	Nones de merluche, lbs.	Egrefin, qtx.	Encornet, barils.	Alose, lbs.	Anguille, barils.	Huîtres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Poisson empl. comme boitte, brls.	$ cts.
50	100	550	....	570	60	100	85	3010	.....	....	.....	.....	285	156	19,848 00
18	50	90	....	150	....	....	15	30	.....	....	.....	.....	75	10	2,223 00
10	400	600	....	672	....	....	46	300	.....	....	.....	....	334	236	13,119 60
....	50	150	....	80	....	....	36	250	.....	....	.....	.....	40	45	2,897 50
....	250	200	...	100	....	....	9	40	....	....	.....	.....	50	60	5,256 00
....	105	180	....	240	....	....	69	42	.....	....	.....	.....	120	63	3,841 50
....	90	120	....	270	....	....	75	30	.....	....	.....	.....	135	45	3,451 50
....	84	56	....	252	....	....	56	28	.....	....	.....	.....	126	42	2,941 40
....	54	45	....	135	....	....	45	18	.....	....	.....	....	67	18	1,835 80
30	48	48	....	120	....	....	32	16	.....	....	.....	.....	68	16	2,115 20
50	510	640	...	6400	....	....	1050	840	.....	....	.....	7200	3200	492	47,052 00
12	178	836	....	4800	....	....	110	350	.....	....	.....	....	2400	250	28,581 00
5	12	50	....	400	....	....	120	12	.....	....	.....	.....	200	30	2,713 00
25	30	300	....	30	....	....	.....	30	.....	....	.....	.....	15	5	2,303 00
....	.....	200	....	.....	....	....	.....	200	.....	....	.....	.....	.....	.....	1,600 00
13	9	171	....	36	....	....	.....	150	.....	....	.....	.....	18	5	1,785 70
12	62	558	....	124	....	....	....	217	.....	....	.....	.....	62	20	4,772 80
6	16	160	....	24	....	....	.....	24	.....	....	.....	.....	12	8	1,184 80
9	40	200	....	120	....	....	.....	120	.....	....	.....	.....	40	6	2,529 00
....	110	14	....	300	....	....	.....	.....	.....	....	.....	19200	220	40	5,358 00
7	129	15	....	325	....	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	240	32	3,551 00
....	196	25	....	500	....	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	350	112	5,348 00
11	286	18	....	433	....	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	300	54	6,621 00
8	263	19	....	1850	....	....	.....	700	.....	....	.....	.....	1540	275	15,377 50
...	100	50	....	3300	....	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	3000	250	16,475 00
....	6	55	....	3300	....	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	3000	275	15,122 50
7	100	130	....	1200	....	....	100	.....	.....	....	.....	.....	700	140	7,822 00
....	10	16	4	80	....	....	.....	.....	2100	....	232	.....	30	4	1,392 00
....	70	470	13	350	....	....	.....	.....	850	15	129	.....	150	90	5,171 50
...	.....	80	....	90	....	....	.....	.....	900	7	81	.....	35	6	1,070 00
7	10	15	....	55	....	....	.....	10	.....	....	.....	.....	15	.....	588 00
3	.....	90	....	21	....	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	10	.....	496 00
5	40	280	....	302	....	....	75	.....	.....	....	.....	.....	150	150	3,593 00
6	30	300	....	305	....	....	140	180	.....	....	.....	.....	280	145	4,575 50
294	3448	6731	17	26934	60	100	2063	6597	3850	22	442	26400	17267	3080	242,612 30

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêches dans l'Ile du **Cap-Breton**, pour l'année 1889.

Espèces de produits.		Quantités.	Taux.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Saumon, mariné	Barils.	365	16 00	5,840 00
do frais, dans la glace	Lbs.	63,472	0 20	12,694 40
do	Boîtes	7,992	0 15	1,198 80
Maquereau, mariné	Barils.	12,969	15 00	194,535 00
do	Boîtes.	23,720	0 12	2,846 40
Hareng, mariné	Barils.	32,916	4 00	131,664 00
do fumé	Boîtes.	120	0 25	30 00
do	"	5,760	0 12	691 20
Gasparot	Barils.	2,589	4 50	11,650 50
Morue, sèche	Qtx.	146,170	4 00	584,680 00
do langues et noues	Barils.	305	10 00	3,050 00
Merluche et merlan	Qtx.	2,563	4 00	10,252 00
Noues de merluche	Lbs.	1,805	1 00	1,805 00
Egrefin	Qtx.	18,416	4 00	73,664 00
Flétan	Lbs.	58,316	0 10	5,831 60
Alose	Barils.	4	10 00	40 00
Truite	Lbs.	64,033	0 10	6,403 30
Encornet	Barils.	7,409	4 00	29,636 00
Eperlan		136,800	0 06	8,208 00
Anguille	Barils.	1,403	10 00	14,030 00
Huîtres	"	2,039	3 00	6,117 00
Homard, en conserves	Boîtes.	1,861,562	0 12	223,387 44
Poisson, huile	Gallons	50,168	0 40	20,067 20
do guano	Ton'x.	84	25 00	2,100 00
do employé comme boitte	Barils.	7,605	1 50	11,407 50
do do engrais	"	1,500	0 50	750 00
do do pour la consommation locale dans le comté de Richmond				20,000 00
Total				1,382,579 34

ETAT COMPARATIF de la valeur des pêches dans les quatre comtés de l'Ile du **Cap-Breton,** pour les années 1888 et 1889.

Comtés.	1888.	1889.	Augmentation.	Diminution.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Cap-Breton	271,538 68	195,293 70	76,244 98	
Inverness	342,694 96	378,326 54		35,631 58
Richmond	644,101 54	566,346 80	77,754 74	
Victoria	223,652 90	242,612 30		18,959 40
Total	1,481,988 08	1,382,579 34	153,999 72	54,590 98
Augmentation			99,408 74	

TABLEAU du nombre et de la valeur des navires et bateaux, rets et nasses, etc., employés aux pêches de l'Ile du **Cap-Breton,** et estimation approximative de la valeur du matériel de pêche non compris dans les relevés de 1889.

Matériel.	Valeur.	Total.
	$	$
115 navires	74,610	
3,552 bateaux	88,747	
642,909 brasses de rets	203,999	
		367,356
Fabriques de conserves	58,426	
Seines (non compris dans les relevés)	5,630	
Trappes à homard	32,450	
Lignes à la main et lignes de fond, etc	33,275	
Vapeurs, semaques, bateaux plats, canots, etc	13,782	
Quais de pêche, maisons et divers	57,300	
		200,863
Total		568,219

NOUVELLE-ECOSSE—

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés poisson, et du nombre total des hommes employés, etc.—

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.						
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, barils.	Hareng, barils.
			$			$			$		$			
Comté d'Antigonish.														
Tracadie	..	....	....	..	70	2000	155	34000	14000	..	....	6000	1450	100
Antigonish	..	....	....	..	40	900	79	20000	9000	..	....	20000	60	30
Morristown	..	....	....	..	82	2200	170	41000	18000	..	....	1200	200	150
Arisaig	..	....	....	..	62	1500	135	32000	12000	..	....	9000	109	150
Totaux	..	....	....	..	254	6600	539	127000	53000	..	....	47000	1819	430
Valeur $	..	....	....	..	....	....	....	.....	.....	..	....	9400	21828	1935
Comté de Colchester.														
Stirling	..	....	....	..	3	60	11	600	500	..	....	100	6	40
Stewiacke inférieure	..	....	....	..	12	72	12	180	105	..	....	1800	.....	...
Forest Glen	..	....	....	..	5	30	5	83	60	..	....	1000	.....	....
Stewiacke du milieu	..	....	....	..	5	30	5	40	30	..	....	500	.....	....
Masstown	..	....	....	..	4	150	8	1000	160	..	....	2325	.....	....
Little Dyke	..	....	....	..	7	210	14	2100	245	..	...	1500	.....	....
Grand Village	..	....	....	..	3	90	6	900	95	..	..	1550	.....	....
Pointe du Grand Village	..	....	....	..	3	90	6	850	85	..	....	1700	....	....
Highland Village	..	....	....	..	5	150	10	1500	200	..	.....	2500	.....	....
Cinq-Maisons	..	....	....	..	1	30	2	300	50	..	....	500	.....	....
Colline aux Bouleaux	..	....	....	..	.....	.....	.....	.....	.....	1	400	.....	.. .	....
Rivière aux Bars	..	....	....	..	2	50	4	600	80	..	....	1000	....	....
Petite rivière aux Bars	..	....	....	..	1	40	2	350	50	..	....	800	.....	....
Economy, en haut	..	....	....	..	5	160	10	1500	200	..	.....	3500	.....	....
Economy, du centre	..	....	....	..	.....	.....	.....	.....	.....	..	....	.....	.....	....
Economy, en bas	..	....	....	..	.....	.....	2	.....	.....	1	200	.....	.....	....
Cinq-Iles	..	....	....	..	5	150	12	.....	.....	2	400	....	.....	10
Totaux	..	..	....	..	61	1312	109	10003	1860	4	1000	18775	6	50
Valeurs $	..	....	....	..	....	....	....	.....	.....	..	....	3755	72	225

District n° 2.

à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantité de dans la province de la **Nouvelle-Ecosse**, pour l'année 1888.

Espèces de poisson.												Produits du poisson.			Valeur.
Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspareau, barils.	Morue, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, brls.	Huîtres, barils.	Homards, boîtes.	Huile de poissons, galls.	Noues de merluche, lbs.	Poisson empl. comme boitte, brls.	
															$ cts.
....	50	230	150	150	.....	280	3000	4000	100	220	90000	210	250	1200	36,445 80
....	30	110	100	60	....	2600	4500	16000	200	30	.....	200	300	300	10,556 00
....	140	500	2500	200	.....	800	200	6000	....	...	74400	1200	2000	500	31,491 00
....	120	300	1700	300	.....	700	350	10000	....	....	42000	900	3200	320	23,280 00
....	340	1140	4450	710	.....	4380	7050	36000	300	250	206400	2510	5750	2320	.....
....	1530	4560	17800	2840	.....	263	705	2160	3000	750	24768	1004	5750	3480	101,772 80
60	.....	.....	.. ..	....	...	.....	...	29000	....	15	....	....	.....	200	2,372 00
....	5	.....	.....	....	10	600	200	.....	....	....	.....	....	.....	.....	529 00
....	.. ..	....	.....	..	11	.....	300	....	....	....	.....	....	.....	.....	329 00
....	.....	.....	.....	.. ..	5	.....	400	.....	....	....	.....	....	.....	.....	185 00
....	.....	.....	.....	....	21	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	654 00
....	.... .	.....	.....	....	17	.....	....	.....	....	..	... ..	....	.....	.....	453 00
....	...	.....	.....	....	17	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	463 00
....	.....	.....	.....	....	14	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	466 00
....	.....	.....	.. ..	....	25	.....	....	.....	..	....	.....	....	.....	.....	725 00
....	.....	.. ..	.....	....	5	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	145 00
....	.....	.....	.....	....	8	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	72 00
....	.....	.....	.....	....	6	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	254 00
....	.....	.....	.....	....	6	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	214 00
....	.....	.....	.....	....	41	.....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	1,069 00
....	.....	5	....	....	....	.....	900	....	..	....	.....	..	.....	.....	110 00
1200	.....	10	. ...	....	1	.....	....	....	....	....	... ..	....	.....	.....	349 00
....	.....	140	.....	....	14	..	600	.....	....	....	.....	80	.....	.....	823 00
1260	5	155	.....	....	201	600	2400	29000	....	15	.....	80	.....	200	.....
315	23	620	.....	....	1809	36	240	1740	...	45	.....	32	.....	300	9,212 00

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.							
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, brls.	Hareng, barils.	Gasparot, barils.
Comté de Cumberland.			$			$			$		$				
Pugwash, Port-Philippe et rive du Golfe	..	....	.....	..	22	525	22	76	92	..	.....	.....	....	.....	....
Wallace	..	....	.....	..	60	1200	65	1400	560	..	.....	.....	3	400	280
Rivière Phillippe	1	32	1200	4	2	40	6	150	225	..	.....	3500	....	....	500
Rivière La Planche	..	....	.....	..	2	36	4	350	240	..	.....	400	....	....	15
Nappan	..	....	.....	.	1	20	2	60	50	..	.....	400	....	....	3
Minudie	..	....	.....	..	3	70	7	520	375	..	.....	300	....	....	4
Rivière aux Pommes	..	....	.....	..	3	80	7	150	125	1	40	1600	....	30	....
Advocate	..	....	.....	..	11	190	22	300	275	..	.....	500	....	50	....
Ile Spencer	..	....	.....	..	3	60	6	50	40	3	100	.....	....	80	....
Port-Greville	..	....	.....	..	7	180	14	100	80	..	.....	400	....	10	....
Parrsboro'	..	....	.....	..	2	40	4	10	10	..	.....	100	....	5	....
Deux-Iles	..	....	.....	..	2	40	4	.....	.....	1	50	150	....	5	....
Totaux	1	32	1200	4	118	2481	163	3166	2072	5	190	7350	3	580	802
Valeur.....$	..	....	.....	..	....	.....	....	.....	.....	..	.....	1470	36	2611	3609

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.												Produits du poisson.			Valeur.
Morue, qtx.	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huîtres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, barils.	$ cts.
....	.....	....	.....	.....	.....	....	.....	66582	....	50	126160	....	280	....	19,704 00
....10	.....	....	.....	.....	5	300	800	28600	2	125	156000	....	575	100	25,023 00
.....	.....	....	.....	.....	15	....	1600	1000	20	28	.....	....	.....	....	3,589 00
.....	.....	....	.....	.....	20	....	.....	500	....	....	.....	....	.....	....	357 00
.....	.....	....	.....	.....	12	....	.....	400	....	....	.....	....	.....	....	226 00
.....	.....	....	.....	.....	60	....	.....	200	....	....	.....	....	.....	....	630 00
60	50	20	40	400	.....	....	.....	.....	....	....	.....	10	.....	....	1,179 00
100	60	....	70	1000	.....	....	.....	300	....	....	50	20	.....	....	1,377 00
80	30	....	35	500	.....	....	.....	.....	....	....	.....	....	.....	....	990 00
100	10	....	30	600	.....	....	.....	.....	....	....	.....	....	.....	....	745 00
10	2	....	15	250	.....	....	.....	.....	....	....	.....	....	.....	....	176 00
5	.....	....	8	200	.....	....	.....	.....	....	....	.....	....	.....	....	125 00
365	152	20	198	2950	112	300	2400	97582	22	203	282210	30	855	100	.....
1460	608	80	792	295	1008	18	240	5855	220	609	33865	12	1283	51	54,121 00

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.							
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses, seines et trappes.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.
Guysborough, sans le district de Sainte-Marie.			$			$			$		$				
Du côté est, y compris Beckerton, havre du Pêcheur, havre du Pays, île du havre Isaac et havre Coddle à New-Harbor	4	188	5700	51	190	5928	228	20860	10430	..	.....	.....	.....	....	....
De là à White-Head, pointe Torbay, rivière Larry, anse de Charlo, havre de Cole, Port-Félix et White-Head	8	202	6700	49	366	10063	488	65300	32650	..	.....	.....	.....	....	....
De là à Canso et Tittle Rasberry, Big Dover, Little Dover, Canso et Tittle	1	49	700	8	182	4700	346	30000	15000	23	3300	.....	4000	....	....
De là à la rivière au Saumon, île aux Renards, Black Point, Half-Island Cove et havre de Philippe, Crow Harbor, Peas Brook et à la rivière au Saumon	..	...	.....	...	227	3372	250	35360	17680	16	1750	.....	1000	....	....
De là *viâ* Guysborough, Manchester, rive Nord, détroit de Canso à la ligne de comté	6	274	12250	40	353	8060	446	70400	35200	10	1050	.....	7000	....	....
Total, bateaux	..	...	.....	...	1318	32123	1758	221920	110960	49	6100	.....	12000	....	....
Total, navires	19	713	25350	148	....	.....	....	.....	.....	..	.....	.....	.....	....	....
14 trappes	..	...	.....	...	....	.....	....	.....	.....	14	8450	....	.....	....	....
12 fabriques de conserves	..	...	.....	...	....	.....	....	.....	....	..	.. ..	.....	.....	....	1392
Valeur	..	..	.....	...	....	.....	....	.....	....	..	.....	.....	.....	....	....

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—Nouv.-Ecosse—*Suite.*

Espèces de poisson.													Produits du poisson.			Valeur.
Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Truite, lbs.	Encornet, barils.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, ton'x.	Poisson employé comme boîte, tonneaux.	
																	$ cts.
262	.....	2610	52	461	..	....	100	3000	1600	.....	4500	10	.....	160	....	58	18,348 00
1178	.....	4595	545	3317	..	.....	941	1000	4200	.....	.....	41	....	1643	....	471	56,591 70
380	.....	280	5	2200	..	.....	420	2000	1000	.....	.....	25	.....	1100	....	368	18,664 50
428	.....	900	81	960	..	.....	460	.....	.....	1675	.....	6	.....	322	....	380	22,889 30
1306	.....	3188	1394	1451	..	100	694	.....	2000	.....	1250	20	.....	300	....	153	47,495 50
3554	.....	11573	2077	8389	..	100	2615	6000	8800	1675	5750	102	.....	3525	....	1430	163,989 00
371	.....	1503	19	2877	..	....	.....	.....	.....	80	.....	....	.....	768	....	....	23,436 20
382	.....	202	388	.....	..	....	303	.....	.....	1783	.....	....	.....	50	....	....	15,603 00
.....	26576	.....	.....	.....	..	....	.....	.....	.....	....	.....	...	819809	....	....	....	101,775 00
.....	.....	.....	.....	.....	..	....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	....	....	304,803 20

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.							
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses, seines et trappes.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.
Comté de Guysborough.—Fin.			$			$			$		$				
Baie et rivière Sainte-Marie	..	...	.....	...	45	600	65	6040	380	..	.....	10	11200	640	400
Havre et rivière Gegogin	..	...	.....	...	12	190	20	2700	200	..	.....	2	400	480	....
Havre au Sauvage	2	140	4000	11	30	600	50	9500	900	2	140	800	.....	.....	....
Beckerton	..	...	.....	...	35	650	60	4500	700	..	.....	.....	650	.....	....
Havre de Holland et rivière au Sauvage	..	...	.....	...	14	275	24	2500	350	..	.....	.....	1000	400	....
Havre au Vin	1	10	300	3	30	450	50	3000	750	..	.....	.....	1200	200	....
Baies Liscombe et des Espagn.	..	...	.....	...	95	3000	180	9000	1400	2	240	.....	200	.....	....
Marie-Joseph	..	...	.....	...	60	1300	150	5400	1200	..	.....	.....	200	500	....
Ecum Secum	..	...	.....	...	54	1200	140	5500	1300	..	.....	.....	1400	600	....
Tête du havre et de la rivière du Pays.	..	...	.....	...	3	30	3	100	30	..	.....	.....	200	.....	....
Valeur	..	...	.....	...	....	....	....	.....	.....	..	.....	.....	.....	.....	....
Sainte-Marie, A. McQuarrie, garde-pêche	3	150	4300	14	378	8295	742	48240	7210	4	380	812	16450	2820	400
Guysborough, exclusivement de Sainte-Marie	19	713	25350	148	1318	32123	1758	221920	110960	63	14550	.....	12000	.....	1392
Total	22	863	29650	162	1696	40418	2500	270160	118170	67	14930	812	28450	2820	1792
Valeur	..	...	.....	...	....	.....	....	.....	.....	..	.....	12992	5690	564	268

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouv.-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.														Produits du poisson.			Valeur.
Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Harrengs, barils.	Gaspareau, barils.	Morue, quintaux.	Merlan, quintaux.	Merluche, quintaux.	Egrefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Truite, lbs.	Encornet, barils.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, tonneaux.	Poisson employé comme boitte, barils.	
																	$ cts.
.....	.....	125	60	200	2	2	15	1500	9560	.....	2000	20	41000	110	20	80	11,306 50
.....	.....	40	.....	120	3	4	10	700	2200	.....	1500	15	.....	60	....	40	1,550 00
4	.....	760	.....	150	..	....	16	1000	2450	.....	3000	24	.....	80	10	70	18,084 00
10	.....	650	.....	75	..	....	15	2000	.....	.....	800	10	84000	40	20	100	14,629 00
20	.....	100	.....	20	..	....	5	700	8000	.....	700	10	.. ..	10	....	40	2,146 00
.....	.....	300	....	50	.	....	10	1000	1300	.....	900	15	.....	30	....	120	2,496 00
6	.....	280	250	2400	..	5	10	2000	2500	.....	1400	10	96000	1200	60	1600	28,691 00
10	.....	100	.....	700	..	30	50	3000	.....	.....	1100	20	40800	500	80	1100	13,142 00
20	.....	120	10	300	..	20	100	1300	5000	.....	2000	15	15000	135	10	800	7,109 00
.....	.....	.....	10	.....	..	.. .	.....	.....	1200	.....	200	....	.....	....	....	....	217 00
.....	.....	.....	.....	.....	..	....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	....	....	99,370 50
70	.....	2475	330	4015	5	61	231	13200	32210	.....	13600	139	276800	2165	200	3950	99,370 50
4307	26576	13278	2484	11266	..	100	2918	6000	8800	3538	5750	102	819809	4343	....	1430	304,803 20
4377	26576	15753	2814	15281	5	161	3149	19200	41010	3538	19350	241	1096609	6508	200	5380	.....
52524	3189	70889	12663	61124	20	644	12596	1920	4101	14152	1161	2410	131593	2603	5000	8070	404,173 70

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICTS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.							
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, bs.	Maquereau, barils.
Comté d'Halifax.			$			$			$		$				
Côte Nord	3	75	1800	18	216	6480	200	45200	4520	48	9600	.....	.....	....	1600
Ste-Marguerite Est	4	80	2600	24	180	5400	190	48000	4800	67	13400	.....	2000	....	800
Hav. aux Sauvages	7	140	3700	48	130	3900	115	20000	2000	38	7600	.....	2000	....	620
Anse à Peggy	....	....	....	....	96	2880	100	70000	7000	62	12400	.....	2000	....	275
Dover	8	160	5600	48	106	3180	130	60000	7200	48	9600	.....	1400	....	1600
Prospect	5	120	3360	30	425	12750	370	255000	38250	100	20000	.....	2000	....	1700
Baie Terrence	7	140	5000	48	125	2500	115	45000	6750	32	6400	.....	.....	....	270
Pennant	6	70	2800	30	80	3200	100	18000	2700	10	2000	.....	.....	....	100
Sambro	6	90	2800	24	140	5600	150	18000	2700	2	400	.....	.....	....	150
Havre de Ketch	2	40	1000	10	95	2850	90	21000	2310	9	1800	.....	.....	....	300
Anse aux Portugais	....	....	....	....	70	1750	96	110000	17600	23	4600	.....	7900	....	1560
Anse aux Hareng	13	310	10000	84	110	3200	115	42000	5040	41	8200	.....	.....	....	1900
Anse Ferguson	1	25	750	6	25	500	30	12000	1440	30	6000	.....	.....	....	300
Bedford	....	....	....	....	12	250	20	4500	540	3	600	.....	200	....	15
Halifax	2	140	4000	24	...	.....	...	..	.....	....	.....	1200	.....	....	220
Ecum Secum à Quoddy	....	....	.....	....	119	2417	122	5661	334	2	370	.....	.....	835	17
Ile Sober et havre aux Castors à la baie Spry	10	296	7000	56	139	2777	149	33805	2349	1	25	.....	270	1106	184
Ile Gerrard au havre du Navire.	3	95	1750	18	125	2259	130	31570	2099	....	.....	.....	160	....	66
Hav. aux Moules au h. de Petpeswick.	13	320	7050	88	236	4646	223	34370	2176	3	1350	.....	900	1490	255
Chezzetcook-est à Seaforth	12	455	15900	137	212	2832	130	98270	3327	....	.....	.....	.....	...	325
Havre des Trois Brasses au Passage de l'est	2	35	650	10	58	1000	71	12890	719	....	.....	.....	954	200	313
Poiss. empl. pour la consom. locale	....	....	.....	....	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	800	....	450
Totaux	104	2591	75760	703	2699	70371	2646	985266	113854	519	104345	1200	20589	3631	13020
Valeur..... $	....	...	.....	....	....	.....	....	....	....	....	.....	19200	4116	726	156240

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Espèce de poisson.													Produits du poisson.			Valeur.
Maquereau, en boîtes.	Hareng, baril.	Gasparot, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue, barils.	Merlan, quintaux.	Merluche, quintaux.	Egrefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Noues de merluche, lbs.	Poisson employé comme boîte.	$ cts.
.....	50	50	120	3	..	560	....	.....	....	.....	....	.....	420	560	70	23,233 00
.....	500	....	500	10	..	1000	....	.....	....	.....	20	.....	900	1000	200	20,210 00
.....	600	....	520	11	..	1600	....	.....	....	.....	....	50000	1260	1600	250	27,609 00
.....	60	....	80	2	..	.....	....	.....	....	.....	....	.....	60	....	20	4,364 00
.....	410	175	440	9	..	1800	....	.....	....	.....	....	.....	270	1800	320	33,550 00
11962	250	20	1000	20	..	40	....	.....	....	.....	....	29168	600	40	280	32,011 00
.....	76	....	250	5	..	250	....	.....	....	.....	....	.....	300	250	50	6,077 00
.....	50	100	1200	24	..	.....	....	.....	....	.....	....	.....	720	.....	240	7,563 00
.....	500	....	2000	40	..	200	....	.....	....	.....	....	120000	1320	200	275	28,791 00
.....	100	75	900	18	..	.....	....	.....	....	.....	....	.....	540	....	90	8,518 60
.....	750	20	110	....	..	.....	50	....	....	.....	....	.....	70	....	20	24,463 00
.....	100	....	1200	24	..	.....	....	80000	....	.....	....	.....	720	....	140	36,788 00
.....	10	....	150	3	..	.....	....	8000	....	.....	....	13776	90	....	40	6,824 00
.....	20	....	25	1	..	.....	....	.....	....	.....	....	.....	30	....	5	439 00
.....	12000	....	.....	....	..	.....	....	.....	....	.....	....	.....	48000	.....	.....	95,041 00
.....	67	10	701	....	..	.....	29	130	858	1553	13	411536	355	....	26	53,525 00
.....	525	36	1841	4	..	175	48	1470	670	1200	30	180144	666	220	71	36,100 00
.....	76	827	1622	2	..	23	93	668	520	1250	17	98880	620	16	51	24,429 00
.....	1098	29	5312	6	18	161	203	2038	2090	12100	75	184450	2201	208	209	56,870 00
.....	799	79	6310	4	4	24	142	930	550	4200	11	.....	2846	58	262	35,910 00
.....	379	232	1190	....	..	39	58	3600	850	28300	15	.....	432	46	34	14,447 00
.....	1800	....	1750	....	..	.....	750	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	23,660 00
Poisson frais vendu sur le marché d'Halifax.....																40,500 00
11962	20220	1653	27221	186	22	5872	1373	96836	5538	48603	181	1087954	62420	5998	2653	.....
1435	90990	7439	108884	1860	88	23488	5492	9684	554	2916	1810	130555	24968	5998	3979	640,922 00

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICTS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.					
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses		Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, barils.
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.		
Comté de Hants.			$			$			$		$		
Rivière Shubénacadie et Maitland	..	....	.....	..	17	232	20	1128	450	..	....	2000	.....
Grand Lac à Shubénacadie	..	....	... ..	..	82	246	82	738	328	..	....	3236	.....
Hants-Ouest	..	....	... ..	..	10	1000	20	2435	1500	4	150	322	.....
Totaux	..	....	.....	..	109	1478	122	4301	2278	4	150	5558	.....
Valeur $	..	....	.....	..	....	.....	....	.....	.....	..	....	1112	.....
Comté de Pictou.													
Ile Pictou	1	32	1000	4	6	30	12	600	2000	..	....	.....	15
Havre Chance	..	....	.....	..	10	120	10	1170	1580	..	....	30300	50
Petit Havre	..	....	.....	..	15	180	15	1105	1490	..	....	2000	100
Grande Ile	..	....	.. ...	..	10	120	10	800	1150	..	....	45300	100
Grève Nord	..	....	.....	..	12	144	12	1000	1350	..	....	29200	180
Etangs	..	....	.....	..	5	60	5	600	918	..	....	12500	11
Lismore	..	....	.....	..	5	60	5	800	680	..	....	4800	20
District du Milieu	..	....	.....	..	....	.....	....	.....	.....	..	....	.....	.....
Pictou-Ouest	2	60	2000	6	85	800	180	4500	2450	..	....	5000	50
Totaux	3	92	3000	10	148	1514	249	10575	11618	..	....	129100	526
Valeur $	..	....	.....	..	....	.....	....	.....	.....	..	....	25800	6312

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.													Produits du poisson.				
Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspareau, barils.	Morue, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huîtres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Noues de merluche, lbs.	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls.	Valeur.
																	$
.....	....	40	....	.....	..	9	.....	....	.....	.....	...	.....	....	....	....	.....	661
...	....	1566	....	.....	..	136	19690	....	.....	10	...	.....	....	....	....	.....	10,199
85	325	....	50	.....	24	77	.....	....	.....	.....	...	.....	....	....	....	.....	1,518
85	325	1606	50	.....	24	222	19690	....	.....	10	...	.....	....	....	....	.....	.....
383	81	7227	200	.....	96	1998	1181	....	.....	100	...	.....	....	....	....	.....	12,378
133	....	....	....	6	..	.....	.....	....	.....	.....	...	219000	....	....	....	.....	27,083
100	....	....	...	50	..	.....	.....	....	.....	.....	...	.....	....	....	....	.....	7,310
50	....	....	....	100	..	.....	.....	....	.....	.....	...	.....	....	....	....	.....	2,225
50	....	....	....	50	..	.....	.....	....	.....	.....	...	30000	....	....	....	.....	14,285
220	....	....	....	1250	..	.....	.....	....	.....	.....	...	.....	....	....	....	.....	13,990
23	....	....	....	106	..	.....	.....	....	.....	.....	...	.....	....	....	....	.....	3,159
25	....	....	....	2500	..	.....	.....	....	.....	.....	...	.....	....	....	3	13	11,324
.....	....	100	.....	.....	..	.....	.....	....	5000	25	...	.....	....	....	....	.....	1,000
300	....	....	200	80	..	.....	.....	150	6000	300	25	457000	100	200	400	4000	65,200
901	....	100	200	4142	..	.....	.....	150	11000	325	25	706000	100	200	403	4013	.....
4055	....	450	800	16568	..	.....	.....	15	660	3250	75	84720	40	200	605	2006	145,576

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poisson, et du nombre total des hommes employés, etc., dans le district n° 2, **Province de la Nouvelle-Ecosse,** pour l'année 1889.

COMTÉS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.								
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.										
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gasparot, barils.
District n° 2.			$			$			$		$									
Antigonish	.....	.....	.....	.....	254	6600	539	127000	53000	.....	.....	.....	47000	....	.....	1819	.....	430	.....	340
Colchester	.....	.....	.....	.....	61	1312	109	10003	1860	4	1000	.....	18775	.....	.....	6	.....	50	1260	5
Cumberland	1	32	1200	4	118	2481	163	3166	2072	5	190	.....	7350	.....	.....	3	.....	580	.....	802
Guysboro'	22	863	29650	162	1696	40418	2500	270160	118170	67	14930	812	28450	2820	1792	4377	26576	15753	.....	2814
Halifax	104	2591	75760	703	2699	70371	2646	985266	113854	519	10435	1200	20584	3631	.....	13020	11962	20220	.....	1653
Hants	.....	.....	.....	.....	109	1478	122	4301	2178	4	150	.....	5558	.....	.....	.	.....	85	325	1606
Pictou	3	92	3000	10	148	1514	249	10575	11618	.....	.....	.....	129100	.....	.....	526	.....	901	.....	100
Totaux	130	3578	109610	879	6085	124174	6328	1410471	302752	599	26705	2012	256817	6451	1792	19751	38538	38019	1585	7320

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Fin.*

COMTÉS.	ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.					VALEUR.
	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merlan, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Bar, lbs.	Truite, lbs.	Encornet, barils.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huitres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Rogues de poisson, barils.	Guano de poisson, ton x.	Poisson employé comme boîte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	
District N° 2.																				$
Antigonish	1140	....	.....	4450	710	....	....	4380	7050	.....	36000	300	250	206400	2510	5750	.....	2320	.....	101,773
Colchester	155	.....	.....	.....	.....	.....	201	600	2400	.....	29000	. ...	15	... .	80	.....	.....	200	.....	9,212
Cumberland	365	.....	152	20	198	2950	112	300	2400	.....	97582	22	203	282210	30	.....	.....	855	100	54,121
Guysboro'	15281	.....	5	161	3149	19200	....	.....	41010	3538	19350	241	....	1096609	6508	.....	200	5380	.....	404,173
Halifax	27221	186	22	5872	1373	96836	....	.....	5538	.....	48603	181	....	1087954	62420	5998	.....	2653	.....	640,922
Hants	50	.....	.....	.....	24	.....	222	19690	.....	....	.....	10	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12,378
Pictou	200	.....	.....	4142	. ...	.....	....	.... .	150	.....	11000	325	25	706000	100	200	.....	403	4013	145,576
Totaux	44412	186	179	14645	5454	118986	535	24970	58548	3538	241535	1079	493	3379173	71648	11948	200	11811	4113	1,368,155

RÉCAPITULATION

Du rendement des pêches dans le district n° 2, Nouvelle-Ecosse.

Produits du poisson.		Quantités.	Taux.	Valeur.	Total.
			$ cts.	$	$
Saumon, mariné	Brls.	2,012	16 00	32,192	
do frais, dans la glace	Lbs.	256,817	0 20	51,363	
do fumé	"	6,451	0 20	1,290	
do en boîtes	"	1,792	0 15	268	
					85,113
Maquereau, mariné	Brls.	19,751	12 00	237,012	
do conserves en boîtes	Boîtes.	38,538	0 12	4,624	
					241,636
Hareng, mariné	Brls.	38,019	4 50	171,088	
do fumé	Boîtes.	1,585	0 25	396	
					171,484
Gasparot, mariné	Brls.	7,320	4 50	.....	32,941
Morue, sèche	Qtx.	44,412	4 00	177,648	
Langues et noues de morue	Brls.	186	10 00	1,860	
					179,508
Merlan, séché	Qtx.	179	4 00	716	
Merluche, sèche	"	14,645	4 00	58,580	
Noues de merluche	Lbs.	11,948	1 00	11,948	
					71,244
Egrefin, sec	Qtx.	5,454	4 00	.....	21,816
Flétan	Lbs.	118,986	0 10	.....	11,899
Alose	Brls.	535	9 00	.....	4,815
Bar	Lbs.	249,701	0 06	.....	1,498
Truite	"	58,548	0 10	.....	5,855
Encornet	Brls.	3,538	4 00	.....	14,152
Eperlan	Lbs.	241,535	0 06	.....	14,49
Anguille	Brls.	1,079	10 00	.....	10,790
Huîtres	"	493	3 00	.....	1,479
Homard	Boîtes	3,379,173	0 12	.....	405,501
Huile de poisson	Galls.	71,648	0 40	.....	28,659
Guano do	Ton'x.	200	25 00	.....	5,000
Poisson employé comme boitte	Brls.	11,811	1 50	.....	17,717
do do engrais	"	4,113	0 50	.....	2,056
Total		.....	.....	.....	1,327,655
Montant vendu sur le marché d'Halifax		.....	.....	.....	40,500
			.....	.....	1,368,155

ÉTAT COMPARARIF de l'augmentation et de la diminution des divers produits des pêches, district n° 2, province de la **Nouvelle-Ecosse**, pour les années 1889 et 1889.

Espèces de produits.		Augmentation.	Diminution.
Saumon, mariné	Brls.	.....	606
do frais, dans la glace	Lbs.	1,406	.....
do fumé	"	.....	715
do conserves	"	.....	2,330
Maquereau, mariné	Brls.	5,353	.....
do conserves	Boîtes	24,250	.....
Hareng, mariné	Brls.	.....	8,818
do fumé	Boîtes	10	.....
Gasparot, mariné	Brls.	4,164	.....
Morue, séchée	Qtx.	.....	39,370
do langues et noues	Brls.	.....	355
Merlan et merluche	Qtx.	.....	1,263
Noues de merluche	Lbs.	.....	6,877
Egrefin, séché	Qtx.	.....	7,434
Flétan	Lbs.	.....	122,051
Alose	Brls.	86	.....
Bar	Lbs.	3,130	.....
Truite	"	.....	4,392
Encornet	Brls.	1,912	.....
Eperlan	Lbs.	.....	70,238
Anguille	Brls.	.....	941
Huitres	"	146	.....
Homard	Boîtes	488,838	.....
Huile de poisson	Galls	.....	9,216
Guano	Ton'x	200	.....
Poisson employé comme boitte	Brls.	.....	11,099
do engrais	"	513	.....

ÉTAT COMPARATIF de la valeur des pêches dans chaque comté du district n° 2, **Nouvelle-Ecosse**, pour les années 1888 et 1889.

Comtés.	1888.	1889.	Augmentation.	Diminution.
	$	$	$	$
Antigonish	93,988	101,773	7,785	.....
Colchester	6,796	9,212	2,416	.....
Cumberland	56,245	54,121	.....	2,124
Guysborough	421,445	404,173	.....	17,272
Halifax	808,607	640,922	.....	167,685
Hants	15,005	12,378	.....	2,627
Pictou	114,089	145,576	31,487	.....
Total	1,516,175	1,368,155	41,688	189,708
Diminution	.....	.....	.....	*148,020

*Ou 9¾ pour 100 à peu près.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés poisson, et du nombre total des hommes employés, etc.—

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.						
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.
Comté d'Annapolis.			$			$			$		$			
Margaretville	2	27	700	8	9	270	18	1800	900	....	.....	....	910	520
Port George	....	....	....	....	12	200	24	1200	600	2	300	1000	200	.....
Hampton et Young's Cove	....	....	....	....	30	500	60	4000	2000	....	.....	....	700	.....
Rivière Annapolis, Est de Round Hill	....	....	....	....	8	40	16	80	160	....	.....	700	....	.....
Trav. de Granville à Thorne's Cove	....	....	....	....	15	300	30	700	350	7	1400	....	20	3550
Thorne's Cove à Digby Gut	3	127	3810	29	45	900	75	2700	1350	3	300	....	490	2500
Litchfield et Hillsburn	1	15	450	7	19	380	46	1140	570	....	.....	....	320	.....
Parker's Cove et Young's Cove	....	....	....	....	40	700	61	2800	1400	....	.....	....	1187	.....
Côté sud, bassin d'Annapolis	3	42	1260	13	23	540	47	400	250	10	2000	....	270	12000
Lequille	...	....	....	....	....	....	7	40	20	1	40	540	....	.....
Annapolis et rivière Round Hill	....	....	....	....	....	....	20	30	15	2	200	3000	....	.....
Lac et rivière du Sauvage	....	....	....	....	....	....	....	.....	....	....	.....	.....	....	.....
Total	9	211	6220	57	201	3830	404	14890	7615	25	4240	5240	4097	18570

District n° 3.

à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantité de dans la province de la **Nouvelle-Ecosse**, pour l'année 1889.

Espèces de poisson.											Produits du poisson.					Valeur
Gasparot, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue, brls.	Merlan, quintaux.	Merluche, quintaux.	Egrefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Bar, lbs.	Truite, lbs.	Anguille, barils.	Huile de poisson, gallons.	Noues de merluche, lbs.	Guano de poisson, tonneaux.	Poisson empl. comme boitte, brls.	Poisson empl. comme engrais, brls.	$ cts.
....	60	....	35	.....	25	2500	....	.....	.....	....	90	.....	....	250	20	4,921 00
....	200	....	100	.....	100	1000	....	.....	.....	....	300	.....	....	200	20	3,130 00
....	200	....	100	.....	200	4000	....	.....	.....	....	.....	.....	....	100	30	5,365 00
....	.....	....	....	.....	.....	.. .	....	900	.....	....	.....	.....	....	....	....	194 00
....	20	....	10	.....	25	.....	....	.....	.....	....	.....	.....	20	20	....	1,717 50
....	1930	14	340	1800	2000	15094	....	.....	.....	....	2300	2000	100	1200	...	35,734 40
....	600	6	182	505	620	2050	....	.....	.....	....	454	500	75	360	....	12,269 60
....	209	3	130	68	70	474	....	.....	.....	....	287	70	42	312	....	8,436 20
....	458	6	15	320	335	5630	....	.....	.....	....	640	.....	100	700	....	13,021 00
20	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	200	450	5	.....	.....	...	.....	...	305 00
. ..	.....	....	. ..	.....	.....	.... .	5	740	250	4	.....	...	14	....	...	1,109 40
....	.....	....	....	.....	.....	.....	....	.....	4000	....	.....	.....	....	....	....	400 00
20	3677	29	912	2693	3375	30748	5	1840	4700	9	4071	2570	351	3142	70	86,603 10

Homard vivant, expédié aux Etats-Unis, 261 tonneaux, à $35...$ 9,135 00

95,738 10

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.						
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon frais, dans la glace, lbs.	Hareng, barils.	Hareng fumé, en boîtes.
Comté de Digby.			$			$			$		$			
Digby	8	334	6200	77	8	400	16	1600	1000	14	1800	....	....	1480
Broad Cove	..	....	.....	....	7	350	14	600	300	....	....	....	....	....
Gulliver's Cove	..	....	.....	....	6	300	12	550	275	....	....	100	....	....
Shelving Cove	..	....	.....	....	6	320	13	600	300	....	....	...	....	...
Centreville	..	....	.....	....	15	750	30	1300	760	....	....	....	....	....
Sandy Cove	..	....	.....	....	20	850	40	1850	1000	2	100	....	...	....
Petite-Rivière	..	....	.....	....	40	1560	80	2600	1600	....	....	....	....	....
Weymouth	..	....	.....	....	14	620	28	1100	700	2	100	....	....	....
Pointe de l'Eglise	..	....	.. ...	....	15	620	30	1200	700	....	....	...	....	....
Mételghan	..	....	.....	....	7	350	14	600	300	....	....	....	....	....
Riv. au Saumon et Cap Ste-Marie	..	....	.....	....	41	1590	82	2650	1620	....	...	....	...	....
Tête de la Baie Sainte-Marie	..	....	.....	....	....	.....	....	.....	.....	4	650	....	....	....
Westport	23	460	19000	160	38	1200	120	14000	7000	....	....	....	650	....
Freeport	14	290	11000	110	80	2700	240	12000	6000	....	....	....	720	....
Tiverton	5	100	3000	32	40	1300	120	7000	3500	....	....	....	150	....
Total	50	1184	39200	379	337	12910	839	47650	25055	22	2650	100	1520	1480

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite*

Espèces de poisson.											Produits du poisson.				Valeur.
Morue, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Noues de merluche, barils.	Poisson empl. comme boitte, brls.	Poisson empl. comme engrais, brls.	
															$ cts.
3000	....	600	2000	5000	41000	....	500	1000	4	22896	6200	1000	1500	1500	56,267 52
351	....	90	700	800	1000	....	....	....	....	.....	600	400	450	340	9,445 00
340	....	80	500	650	2000	....	....	....	....	.....	450	360	340	300	7,700 00
360	....	140	700	560	1700	....	....	....	....	.....	550	280	340	100	8,270 00
1400	....	460	2866	1500	2900	....	....	....	....	.....	2000	800	680	400	28,020 00
2000	....	560	2820	2000	3500	....	....	....	....	.....	2200	850	775	600	33,062 50
3000	....	565	2900	2500	4000	....	....	....	....	.....	2500	920	900	680	39,870 00
310	....	545	775	650	640	....	....	....	....	.....	1050	360	750	710	11,444 00
360	....	493	754	660	700	....	....	....	....	.....	100	310	860	730	11,143 00
389	....	300	360	410	2000	....	....	....	6	.....	750	200	500	540	7,616 00
4500	...	3000	1750	1000	13500	....	....	....	11	.....	3200	340	1200	500	46,130 00
.....	....	.....	.....	.....	.....	3	....	....	3	.....	100	.....	50	150	250 00
30500	40	18400	21200	25700	80000	..	....	...	....	.....	43600	10160	4800	500	429,250 00
20000	28	11600	16800	14250	45000	....	....	....	....	.....	26500	7600	3000	600	281,260 00
3500	12	2850	3000	2500	12000	....	....	....	....	.....	5000	1200	1000	200	54,120 00
70009	80	39683	57125	58180	210000	3	500	1000	24	22896	94800	24780	17154	8090	1,023,848 02

Homard vivant expédiés aux Etats-Unis, 741 ton'x., à $35	$	25,935 00
Merluche fraîche vendue à l'étranger, 750,000 lbs., à 4c		30,000 00
Merluche fumée exportée, 140,000 lbs., à 8c		11,200 00
		67,135 00
		1,090,983 02

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.						
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.		Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, barils.	Harang, barils.
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.			
Kings.			$			$			$		$			
Gaspereaux	....	.....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	500	....	.....
Aylesford	....	....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	2100	....	.....
Kentville	....	.....	.....	....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	....	.....
Avonport	....	.....	.....	....	12	200	12	2000	1000	1	500	.	....	.....
Boat Island	....	.....	.....	....	....	.....	.....	2200	1100	1	400	.....	....	.....
Blomidon	2	27	400	5	....	.....	.....	400	200	2	200	.....	....	10
Havre Baxter	1	10	250	3	13	200	26	600	300	1	200	1500	....	525
Roche Noir	....	....	.....	....	10	150	20	500	250	4	800	1200	....	700
Canada-Creek	....	.....	.....	....	6	120	12	250	125	....	....	400	....	125
Havre de Hall	3	45	800	8	20	400	40	1250	625	7	1500	9000	6	500
Harborville	1	15	200	3	2	40	4	500	250	6	1200	1400	....	1070
Kingsport	1	11	150	3	....	.....	.....	400	200	....	....	.....	....	100
Ile Longue	....	.....	.....	....	....	.....	.....	3000	1500	2	500	.....	....	.....
Morden	....	.....	.....	....	....	.....	.....	1200	600	4	800	2500	....	550
Medford	....	.....	.....	....	....	.....	.....	200	100	2	300	.....	....	.....
Pereaux	....	.....	....	....	....	.....	.....	200	100	2	300	.....	....	15
Starr's Flats	....	.....	.....	....	....	.....	.....	3000	1500	2	800	.....	....	.....
Baie de Scott	....	.....	.....	....	....	.....	.....	4000	2000	3	1500	.....	....	.....
Totaux	8	108	1800	22	63	1110	114	19700	9850	37	9000	18600	6	3595

la pêche, des quantité et valeur du matériel, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.										Produits du poisson.			Valeur
Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspareau, barils.	Morue, qtx.	Merlan, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	
													$ cts.
.....	650	.....	.....	.....	.....	.....	1000	7000	10	.....	.....	.....	3,745 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	750	.....	.....	.....	.....	.....	495 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2000	.....	.....	.....	.....	120 00
.....	600	.....	.....	.....	.....	12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,820 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200 00
80	.....	4	.....	2	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	10	97 00
.....	.....	168	98	168	.....	.....	.....	.....	.....	.....	70	50	4,266 00
10500	.....	200	150	130	.....	.....	.....	.....	.....	300	300	350	8,330 00
400	.....	60	60	200	.....	.....	.....	.....	.....	150	80	150	2,404 00
1000	.....	300	150	250	1500	.....	.....	.....	.....	100	200	400	7,630 00
1050	.....	50	40	30	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50	350	5,474 50
500	.....	40	25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10	.....	800 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	35	.....	.....	.....	.....	.....	.....	350 00
.....	.....	50	40	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	100	3,128 00
50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50	37 50
100	.....	15	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	40	181 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	75	.....	.....	.....	.....	.....	.....	750 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	274	.....	.....	.....	.....	15	200	2,662 50
13680	1250	887	567	780	1500	418	1750	9000	10	550	737	1700	43,490 50

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.								
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses						
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Maquereau, barils.	Hareng, barils.	Gasparot, barils.
C. de Lunenburg.			$			$			$		$					
Chester	4	234	5000	44	59	1365	58	14350	2945	4	2000	6220	450	400	90	225
Rivière Martin.	3	257	11500	48	57	1325	47	12400	1365	1	400	1100	100	100	55	55
Pte au Renard	2	63	3000	17	83	2240	124	62400	7505	..	.....	800	....	800	697	25
Anse du Moulin.	1	21	400	5	67	1235	75	51400	5820	..	.....	800	....	500	325	20
Lodge	....	.....	.....	...	20	385	27	23000	1825	..	.....	400	....	250	90	15
Anse N.-Ouest..	...	.....	.....	....	45	1580	54	38800	3450	..	..	1000	....	675	240	12
Aspotogen	2	25	600	6	27	655	32	15000	1750	..	.....	500	60	250	190	15
Grève de Sable..	....	.....	.....	....	40	1195	48	36000	3400	..	.....	450	....	190	250	10
Blandford	1	56	1000	5	70	2015	70	57000	5720	..	.....	775	....	900	360	25
Petit Tancook..	....	.....	.....	....	48	1750	49	47000	4700	..	.....	150	....	200	450	10
Grand Tancook.	....	.....	.....	....	136	8760	176	136000	15500	..	.....	1100	....	720	1950	45
Anse Profonde.	....	.....	.....	....	22	680	32	22500	2225	1	600	350	....	155	95	40
Lunenburg à l'île à la Croix	85	7650	400500	1200	150	5300	200	18000	11063	..	.....	.....	....	400	1000	20
Baie Mahone et les îles de la Pte Sauvage..	19	1487	91500	240	5	218	10	1500	480	..	.....	.....	....	4	100	30
Rivière La Have S.-E. à New-Dublin	57	42135	229500	818	425	9000	325	40625	17875	..	.....	50	30	776	3995	65
Petite Rivière à Port-Medway-Est	8	640	43200	112	200	4280	180	23500	8090	..	. .	35	25	600	2500	50
Totaux	182	14668	786200	2495	1454	41983	1507	599475	93713	6	3000	13730	665	6920	12387	6625

la pêche, des quantité et valeur du matériel, etc.—Nouvelle-Ecosse.—*Suite.*

Espèce de poisson.												Produits du poisson.					Valeur.
Morue, qtx.	Lang. et noues de morue, brl.	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Encornet, barils.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Noues de merluche, lbs.	Guano de poisson, tonneaux.	Pois. employé c. boîtte, brls.	Pois. employé c. engrais, brls.	$ cts.
650	10	225	.....	.....	100	..	550	7	950	30	95000	250	.....	..	55	30	24,355 00
2614	15	....	.....	.....	1200	..	315	2	800	18	.....	1500	.....	..	145	....	14,018 50
725	2	15	1000	.....	500	..	165	7	250	4	.....	550	1000	..	105	30	23,582 50
185	1	15	200	.....	.....	..	....	2	225	6	.....	145	75	..	15	10	10,902 00
95	....	50	50	.....	.. ..	..	....	2	.....	....	.....	50	40	..	5	5	5,115 50
250	3	40	25	150	.....	..	25	2	150	4	.....	125	10	..	35	15	13,408 50
150	2	10	10	.....	135	..	60	2	.....	2	50000	75	5	..	10	6	11,490 00
155	1	15	50	.....	110	..	..	1	.....	2	.....	95	35	..	20	10	5,018 00
475	5	25	25	... ..	.....	..	....	12	.....	10	....	415	10	..	15	20	17,714 00
355	....	25	10	....	485	.. ..	..	2	.....	2	.....	235	5	..	40	20	6,680 50
1250	15	50	50	.....	550	..	....	12	.....	5	45000	875	45	..	105	110	30,733 00
55	....	15	.....	.....	.....	..	75	2	250	12	.....	160	....	..	5	10	3,462 00
92500	300	2500	1200	7500	130600	..	....	20	.....	6	68750	31000	....	10	106	....	462,149 00
17480	76	525	260	1275	29560	..	....	....	.....	....	.....	7800	....	2	6	....	85,650 00
42272	120	135	420	1135	260000	10	200	200	5500	50	14988	32000	....	12	1000	....	249,125 06
7350	20	50	75	225	43350	4	....	80	2700	10	12500	5050	....	2	550	....	59,589 00
166561	570	3695	3375	10285	466590	14	1390	353	10825	161	286238	80325	1225	26	2217	266	1,022,992 56

Moules, 5,000 boîtes, à 12c.....	8600 00	
Pétoncles, 800 douz., à 50c.....	400 00	
		1,000 00
		1,023,992 5

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.					
	Navires.				Bateaux.			Rets.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Maquereau, barils,	Hareng, barils.
Comté de Queen.			$			$			$				
Liverpool	3	276	13000	56	20	300	25	1080	540	4500	....	10	940
Port Mouton	3	145	4000	24	78	3600	161	3600	1600	200	...	15	2500
Brooklyn	2	142	9500	25	17	892	34	1140	400	2000	...	....	120
Port Joli	....	.....	.....	....	29	550	37	60	30	.....	....	....	.....
Port L'Hébert	1	15	100	5	12	240	12	150	60	.....	....	....	.....
Somerville	....	.....	.....	...	7	70	8	120	500	.....	....	....	40
Hunt's Point	...	.. .	.....	....	25	500	39	1000	975	.....	....	15	160
White Point	....	.....	.....	....	7	175	14	1300	104	.....	....	100	250
Beach Meadows	....	.....	.....	....	10	140	10	260	400	250	....	....	63
Ile Coffin	....	.....	.....	.. .	11	270	23	1000	120	30	....	.. .	137
Eagle Head	....	.....	.....	....	8	324	14	340	378	300	....	....	30
Berlin-Ouest	....	.....	.....	....	18	220	17	1275	360	160	....	....	140
Berlin-Est	....	.....	.....	....	17	204	15	900	981	840	....	....	30
West Head	....	.....	.....	....	36	540	39	2180	250	.....	....	41	986
Moose Harbor	....	.....	.....	....	9	108	11	500	160	.....	....	5	310
Black Point	....	.....	.....	....	6	90	8	700	210	.....	....	....	105
Milton	....	.....	.....	....	6	72	10	160	80	3750	....	....	.....
Gull Island	....	.....	.....	....	5	100	8	360	180	10	....	10	180
East Head	....	.....	.....	....	10	150	8	380	175	360	....	1	85
Mill Village	....	.....	.....	....	55	410	51	1900	680	3575	200	....	.....
Port Medway	10	845	35100	149	85	1600	90	8790	1875	7225	150	112	693
Ponhook	....	.....	.....	....	8	96	32	180	120	1700	50	....	.....
Total	19	1423	61700	259	479	10651	666	27575	10178	24900	400	309	6819

pêche, des quantité et valeur du matériel, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Suite.*

Espèce de poisson.													Produits du poisson.			Valeur.
Gaspareau, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Encornet, barils.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, galls.	Poisson empl. comme boitte, brls.	Poisson empl. comme engrais, brls.	$ cts.
15	3410	20	....	....	12	1000	....	2000	....	.....	10	....	1100	25	60	19,673 00
10	2600	2	....	70	50	2000	....	500	....	.....	50	56200	2000	300	200	30,139 00
30	1667	6	....	....	50	1500	....	100	....	200	3	.....	800	150	240	8,770 00
24	140	....	....	....	5	....	....	200	....	2000	40	...	110	540	....	2,082 00
.....	100	....	....	....	....	.....	....	250	....	.....	60	288	80	200	....	1,391 56
.....	70	....	....	....	12	.....	....	100	....	.....	....	.....	86	140	40	762 40
.....	450	....	....	....	50	.....	....	....	....	.....	5	.....	400	150	100	3,350 00
.....	200	....	....	....	50	.....	....	200	....	.....	....	.....	180	100	150	3,817 00
.....	40	....	....	....	4	100	....	.....	....	.....	....	.....	30	5	22	518 50
.....	331	4	....	....	30	200	....	.....	....	. .	....	20400	150	25	120	4,663 50
.....	210	....	....	....	20	.....	....	.....	....	.....	....	.....	100	20	15	1,177 50
5	60	....	....	....	10	400	....	.....	....	.....	....	.....	30	6	50	980 50
.....	70	....	....	....	15	90	....	.....	....	.....	....	.....	35	5	40	878 50
.....	603	....	10	....	36	650	....	.....	....	.....	....	.....	300	50	400	7,615 00
.....	55	....	....	....	12	....	....	....	....	.....	....	.....	25	6	60	1,632 00
....	80	....	....	....	10	.....	....	.....	....	.....	....	24000	40	8	50	3,713 00
50	.....	....	....	....	....	.....	....	500	...	600	5	.....	.....	.....	.....	1,111 00
.....	60	....	....	....	6	200	....	.....	....	.....	....	.....	30	6	40	1,197 00
.....	50	....	....	....	5	120	....	.....	....	.....	....	.....	25	5	30	691 50
2050	.....	....	....	....	....	.....	25	1750	....	18200	14	.....	.....	.....	....	11,637 00
1250	8438	12	50	480	150	5000	....	200	60	6100	23	20200	6175	315	....	54,866 50
505	... .	....	....	....	....	.....	....	2250	....	.....	12	.....	. .	.....	....	2,882 50
3939	18634	44	60	550	517	11260	25	8050	60	27100	222	121088	11696	2056	1617	163,548 96

Expédié aux Etats-Unis, homard vivant..... .....$ 2,720 00
175 barils de moules, à $7.00..... 1,225 00

3,945 00

$ 167,493 96

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.				
	NAVIRES.				BATEAUX.			Rets.		Nasses.		Saumon, frais, dans la glace, lbs.
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	
Comté de Shelburne.			$			$			$		$	
Barrington	7	319	10250	71	42	1000	37	11640	951	....	.....	540
Havre de Wood	4	67	1600	24	92	1826	93	20000	1651	1	2000	....
Havre Shag	4	87	2350	30	35	775	30	15000	1250	....	.....	....
Bear Point	2	34	700	18	50	960	29	10710	950	....	.....	....
Ile du Cap	6	373	12250	69	325	6350	380	35000	4575	*7	10125	....
Port Latour et Baccaro	2	22	505	7	196	2744	110	53000	4050	....	.....	....
Upper Port Latour	1	29	250	5	37	350	40	5160	600	....	.....	....
Cap Negro et Blanche	....	....	.....	....	63	698	60	11600	725	....	.....	....
Ile du Cap Negro	....	....	.....	....	46	850	48	5600	850	1	950	....
Port Clyde	....	....	.....	....	3	15	3	400	30	....	.....	3350
Havre N.-E. et Clyde-Est	....	....	....	....	16	700	22	6300	900	....	.....	700
Black Point et Red Head	....	....	.....	...	42	2950	90	19300	1450	....	.....	....
Ile Roseway et McNutt	....	....	.....	....	45	2800	80	15750	1600	....	.....	....
Churchover et Birchtown	....	....	.....	....	33	1450	58	5000	500	....	.....	180
Shelburne et Pointe de Sable	5	504	21500	92	45	920	68	18750	2000	....	.....	500
Jordan Ferry	....	....	.....	..	27	850	38	5000	500	....	.....	200
Baie Jordan	2	193	7500	38	16	800	25	7500	700	....	.....	....
Lockeport	19	1480	80000	300	45	2300	80	8000	1000	....	.....	225
Total	52	3108	136705	654	1158	28338	1291	254210	24282	9	13075	5695

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc—**Nouv.-Ecosse.**—*Suite.*

Espèce de poisson.											Produits du poisson.		Valeur.
Maquereau, barils.	Hareng, barils.	Gasparot, barils.	Morue, quintaux.	Merlan, quintaux.	Egrefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Poisson empl. comme boitte, brls	$ cts.
13	375	490	4212	141	383	14600	525	.....	60	.....	1955	2059	28,035 00
35	1675	.....	279	12	75	12000	.....	.....	.....	106270	50	3250	27,536 40
28	610	.....	1400	111	225	8000	.....	.....	.....	.....	380	305	11,213 50
11	220	.....	850	40	324	2400	.....	.....	.....	120000	331	325	21,160 90
50	3360	.....	12000	250	3350	80000	.....	.....	.....	.....	5250	5000	94,040 00
103	1051	26	1500	2562	1035	1800	.....	.....	.....	.....	4067	1325	30,048 30
45	460	20	1000	250	300	3000	.....	.....	.....	.....	1050	380	10,095 00
13	852	12	1000	55	600	.....	.....	.....	.....	.....	1591	150	11,138 40
90	1400	.....	2575	300	900	3600	.....	.....	.....	.....	2600	600	24,290 00
.....	.....	300	15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,080 00
.....	165	30	300	.....	60	.....	.....	.....	12	.....	160	.....	2,559 00
.....	1637	.....	888	4	1000	.....	.....	.....	.....	.....	625	50	14.441 00
.....	1410	25	727	229	764	.....	.....	.....	.....	.....	1615	40	13,338 50
.....	462	50	172	.....	202	.....	.....	.....	.....	.....	175	.....	3,675 00
.....	1860	35	8200	.....	354	.....	5000	.....	.....	.....	2635	300	43,917 50
.....	150	.....	100	.....	160	.....	.....	10000	.....	30912	80	.....	6,021 44
.....	834	.....	3490	.....	257	.....	.....	.....	.....	39000	1300	.....	23,524 00
100	2000	35	8000	25	600	30000	1000	.....	.....	22560	6000	.....	132,559 70
488	18521	1023	66708	3979	10589	154800	6525	10000	72	318742	29864	13784	500,573 64
													*115,730 00
													616,303 64

*Homard vivant, exporté, 2,079,500, à 4c..... $83,180 00
Maquereau frais, expédié dans la glace, 542,500, à 6c..... 32,550 00

$115,730 00*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.						
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.				
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saum. frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, barils.	Hareng, barils.
Comté de Yarmouth.			$			$			$		$			
Acadie et Petite-Rivière	..	..	..	..	130	4500	230	5000	1200	*1	2000	..	130	280
Tusket Wedge	10	714	20000	170	30	1500	80	14000	5500	*1	2000	..	250	500
Rivière au Saumon	..	..	..	..	60	600	75	12000	4000	..	...	900	..	..
Tusket	2	47	1200	12	180	2500	200	30000	7500	..	.. ..	1500	120	320
Rivière de l'Est	..	..	..	..	60	600	70	8000	2000	..	..	500	..	..
Lac et ruisseau à l'Anguille	1	18	700	10	50	400	80	2000	1500	..	.. ..	..	40	450
Argyle	2	131	6500	26	60	1000	110	5000	1600	..	..	..	45	125
Argyle Sound	..	..	..	..	55	1400	120	9000	4000	..	..	..	180	650
Pubnico-Est et Ouest	27	1896	115000	528	45	2200	90	15000	6000	*1	2000	..	230	150
Yarmouth	25	1775	64420	375	56	800	104	6000	2200	*3	6000	16000	505	4630
Port Maitland	9	83	2000	38	31	500	58	3800	1800	*3	7000	..	370	790
Sandford	3	40	1300	16	43	760	84	4600	2160	*2	4000	..	725	1836
Totaux	79	4704	211120	1175	800	16760	1301	114400	39260	11	23000	18900	2595	9731

*Trappes.

la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—**N.-Ecosse**—*Suite.*

Espèces de poisson.													Produits du poisson.			Valeur.
Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspareau, barils.	Morue, quintaux.	Langues et nottes de morue, brls.	Merluche, quintaux.	Merlan, quintaux.	Eglefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Pois. empl. comme boitte, brls	Pois. empl. comm engr., brls.	
																$ cts.
....	20	140	2	30	....	120	4500	....	.....	1500	12	94400	40	....	500	16,594 00
....	60	9620	20	395	....	550	9620	....	.....	.....	.....	.....	4700	....	....	51,322 00
....	1870	.....	....	.....	....	.....	.....	....	350	12000	16	.....	.....	....	....	9,510 00
....	2240	360	4	50	....	80	.....	....	1200	25000	60	.....	140	....	....	17,736 00
....	760	.....	....	.....	....	.....	.....	....	800	.....	15	.....	.....	....	....	3,750 00
....	650	250	2	50	20	50	.....	....	.....	6000	280	.....	60	....	....	10,009 00
....	380	2150	2	. ...	....	.....	.....	....	.....	.....	25	38400	1000	....	200	16,863 00
....	35	350	....	.....	....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	6,857 50
....	40	22220	54	445	....	3095	15000	8	.....	.....	60	21264	9868	....	200	116,588 88
400	....	32600	21	3860	....	3685	20600	....	600	.....	20	38000	7500	400	....	200,665 00
....	....	1610	5	680	....	260	10000	....	.....	.....	.....	.....	1000	120	....	20,540 00
....	....	1200	4	460	....	145	44000	....	.....	.....	.....	.....	860	85	....	30,350 50
400	6055	70500	114	5970	20	7985	103720	8	2950	44500	488	192064	25168	605	900	499,985 88

Homard vivant exporté aux Etats-Unis, 1,600 tonneaux, à $35.....	$56,000 00	
Gasparot fumé, 150,000, à 80c. par 100.....	1,200 00	
		57,200 00
		$557,985 88

RÉCAPITULATION du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poisson, et du nombre total des hommes employés dans le district n° 3, de la province de la **Nouvelle-Ecosse,** pour l'année 1889.

COMTÉS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.						
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.								
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace.	Saumon, fumé, lbs.	Maquereau, barils.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gasparot, barils.	Morue, quintaux.
District n° 3.			$			$			$		$							
Annapolis	9	211	6220	57	201	3830	404	14890	7615	25	4240	5240	.....	.....	4097	18570	20	3677
Digby	50	1184	39200	379	337	13910	839	47650	25055	22	2650	100	.....	.....	1520	1480	.....	70009
King's	8	108	1800	22	63	1110	114	19700	9400	37	9000	18600	.....	6	3595	13680	1250	887
Lunenburg	182	14668	786200	2495	1454	41983	1507	599475	93713	6	3000	13730	665	6920	12387	.....	662	166561
Queen's	19	1423	61700	259	479	10651	666	27375	.....	.....	.....	24900	400	309	6819	.....	3939	18634
Shelburne	52	3108	136705	654	1158	28338	1291	254210	24282	9	13075	5695	.....	488	18521	.. ..	1023	66708
Yarmouth	79	4704	211120	1175	800	16760	1301	114400	39260	11	23000	18900	.....	2595	9731	400	6055	70500
Totaux	399	25406	1242945	5041	4192	116582	6122	1077700	199325	110	54965	87165	1065	10318	56670	34130	12949	396976

RÉCAPITULATION du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—**Nouvelle-Ecosse**—*Fin.*

COMTÉS.	ESPÈCES DE POISSON.												PRODUITS DU POISSON.					VALEUR.
	Langues et noues de morue, brls.	Merlan.	Merluche, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Encornet, brls.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Noue de merluche, lbs.	Guano de poisson, ton x.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	
District nº 3.																		$ cts.
Annapolis	29	912	2693	3375	30748	5	1840	4700	....	.....	9	.....	4071	2570	351	31425	70	95,738 10
Digby	80	39683	57125	58180	210000	3	.....	500	....	1000	24	22896	94800	24780	.....	17145	8000	1,000,983 02
King's	....	567	.....	780	1500	418	.....	1750	....	9000	10	.....	550	.....	.....	737	1700	43,490 50
Lunenburg	570	3695	3375	10285	466590	14	.....	1390	353	10825	161	286238	80325	1225	26	2217	266	1,023,992 56
Queen's	44	60	550	517	11260	25	.....	8050	60	27100	222	121088	11696	.....	.....	2056	1617	167,493 96
Shelburne	....	3979	.....	10589	154800	....	.....	6525	....	10000	72	318742	29864	.....	.....	13784	....	616,303 64
Yarmouth	114	5970	20	7985	103720	8	.....	2950	....	44500	488	192064	25168	.....	.....	605	900	558,785 88
Total	837	54866	63763	91711	978618	473	1840	25865	413	102425	986	941028	246474	28575	377	39686	12643	3,595,987 66

Ajouté au relevé :—

Annapolis—Homard frais	$ 9,135 00	
Digby—Homard vivant exporté aux Etats-Unis	67,135 00	
Egrefin frais		
Merluche fumée		
Lunenburg—Moules	1,000 00	
Pétoncles		
Queen's—Homard vivant exporté aux Etats-Unis	3,945 00	
Moules		
Shelburne—Homard vivant exporté aux Etats-Unis	115,730 00	
Maquereau frais do		
Yarmouth—Homard vivant do	57,200 00	
Gasparot fumé		
		254,145 00
Total		$ 3,850,133 66

RÉCAPITULATION DU RENDEMENT DES PÊCHES POUR LE DISTRICT N° 3, Nouvelle-Ecosse, 1889.

Espèces de produits.		Quantités.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Saumon, frais	lbs.	87,165	0 20	17,433 00
do fumé	lbs.	1,065	0 20	213 00
Maquereau, mariné	brls.	10,318	15 00	154,770 00
do exporté, frais	poisson	542,500	0 06	32,550 00
Hareng, mariné	brls.	56,670	4 00	226,680 00
do fumé	boites.	34,130	0 25	8,532 50
Gasparot, mariné	brls.	12,949	4 50	58,270 50
do fumé	pièces.	150,000	80c. par 100	1,200 00
Morue, séchée	qtx.	396,976	4 00	1,587,904 00
do langues et noues	brls.	837	10 00	8,370 00
Merlan, sec	qtx.	54,866	4 00	219,464 00
Merluche, sèche	qtx.	63,763	4 00	255,052 00
do noues de	lbs.	28,575	1 00	28,575 00
Egrefin, sec	qtx.	91,711	4 00	366,844 00
do frais	lbs.	750,000	0 04	30,000 00
Merluche fumée	pièces.	140,000	0 08	11,200 00
Flétan	lbs.	978,618	0 10	97,861 80
Alose	brls.	473	10 00	4,730 00
Achigan	lbs.	1,840	0 06	110 40
Truite	lbs.	25,865	0 10	2,586 50
Encornet	brls.	413	4 00	1,652 00
Eperlan	lbs.	102,425	0 06	6,145 50
Anguille	brls.	986	10 00	9,860 00
Homard, en conserves	boites.	941,028	0 12	112,923 36
do exporté vivant	ton'x.	2,602	35 00	91,070 00
do do	pièces.	2,147,500	0 04	85,900 00
Huile de poisson	galls.	246,474	0 40	98,589 60
Guano de poisson	ton'x.	377	35 00	9,425 00
Poisson employé comme boitte	brls.	39,686	1 50	59,529 00
do do engrais	brls.	12,643	0 50	6,321 50
				*2,225 00
				3,595,987 66

*Divers. *Voir* rapports de comtés—

Moules, Lunenburg	600 00
do Queen's	1,225 00
Pétoncles, Lunenburg	400 00
	2,225 00

TABLEAU indiquant le nombre et la valeur des navires et bateaux, rets et nasses employés aux pêches du district n° 3 de la **Nouvelle-Ecosse**, et estimation approximative de la valeur du matériel de pêche non compris dans les relevés.

Articles.	$ cts.	$ cts.
399 navires		1,242,945 00
4,492 bateaux		116,582 00
1,077,700 brasses de rets		199,325 00
110 nasses		54,965 00
		1,613,817 00
Fabriques de conserves	55,300 00	
Seines (non comprises dans les relevés)	7,700 00	
Trappes à homard et rets	30,000 00	
Vapeurs et semaques	9,100 00	
Boucans, etc	2,400 00	
		104,500 00
		1,718,317 00

RÉCAPITULATION du rendement des pêcheries dans toute la province de la Nouvelle-Ecosse, 1889.

Espèces de poisson.		Quantités.	Valeur.	Total.
			$ cts.	$ cts.
Saumon, mariné	brls	2,377	38,032 00	
do frais	lbs.	407,454	81,490 40	
do fumé	do	7,516	1,503 00	
do conserves	do	9,784	1,466 80	
				122,492 20
Maquereau, mariné	brls.	43,038	586,317 00	
do conserves en boîte	lbs.	62,258	7,470 40	
do frais	Nomb.	542,500	32,550 00	
				626,337 40
Hareng, mariné	brls.	127,605	529,432 00	
do fumé	boîtes.	35,835	8,958 50	
do en boîte	lbs.	5,760	691 20	
				539,081 70
Gasparot	brls.	22,858	102,862 00	
do fumé	Nomb.	150,000	1,200 00	
				104,062 00
Morue, séchée	qtx.	587,558	2,350,232 00	
do langues et noues	brls.	1,328	13,280 00	
				2,363,512 00
Merlan	qtx.	56,326	.....	225,304 00
Merluche	do	79,690	318,760 00	
do noues	lbs.	42,328	42,328 00	
				361,088 00
Egrefin, sec	qtx.	115,581	462,324 00	
do frais	lbs.	750,000	30,000 00	
Merluche, fumée	Nomb.	140,000	11,200 00	
				503,524 00
Flétan	lbs.	1,155,920	.....	115,592 40
Alose	brls.	1,012	.....	9,585 00
Achigan	lbs.	251,541	.....	1,608 40
Truite	do	148,446	.....	14,844 80
Encornet	brls.	11,360	.....	45,440 00
Eperlan	lbs.	480,760	.....	28,845 50
Anguille	brls.	3,468	.....	34,680 00
Huîtres	do	2,532	.....	7,596 00
Homard, en conserves	lbs.	6,181,763	741,811 80	
do frais	ton'x.	2,602	176,970 00	
do vivant	Nomb.	2,147,500		
				918,781 80
Huile de poisson	galls.	368,290	.....	147,315 80
Guano de poisson	ton'x.	661	.....	16,525 00
do employé comme boitte	brls.	59,102	.....	88,653 50
do do engrais	do	18,256	.....	9,127 50
Moules	.....	.....	....	1,825 00
Pétoncles	.....	.....	.....	400 00
Poisson vendu sur les marchés d'Halifax, non compris dans les relevés	.....	.....	.....	40,500 00
Poisson consommé dans le comté de Richmond, non compris dans les relevés	.....	.....	.....	20,000 00
Valeur totale, 1889	.....	.....	.....	6,346,722 00
do 1888	.....	.....	.....	7,817,030 42
Diminution	.....	.....	....	1,470,308 42

ANNEXE No 4.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

DIVISION N° 1.

RAPPORT DES PÊCHERIES DU COMTÉ DE CHARLOTTE, NOUVEAU-BRUNSWICK, POUR L'ANNÉE 1889, PAR L'INSPECTEUR JOHN H. PRATT.

ST. ANDREWS, N.-B., 31 décembre 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint mon premier rapport annuel sur les pêcheries de la division ouest du Nouveau-Brunswick, avec une analyse des rapports des différents officiers des pêcheries, et les tableaux indiquant leurs produits et leur valeur.

Ces rapports accusent dans la capture totale une diminution qui est surtout due à ce qu'on a fait la pêche avec moins de vigueur, et à une forte réduction dans la demande de sardine, qui n'a jamais été aussi abondante que cette année; mais les prix sont tombés si bas qu'ils n'auraient pas payé les dépenses nécessaires à la reconstruction d'un grand nombre de nasses sérieusement endommagées.

Sur la rivière Sainte-Croix il y a treize scieries, dont quelques-unes se trouvent sur le côté américain de la rivière; et chacune d'elles laisse tomber sa sciure dans la rivière. On l'a exemptée de l'opération du statut qui défend de jeter de la sciure de bois dans la rivière; mais comme la production du bois diminue tous les ans, ce mal se guérira par lui-même en définitive. Les filatures de coton sont également situées sur cette rivière, et laissent tomber dans l'eau le contenu de leurs cuves de teinturerie (lorsque leurs opérations de teinturerie sont terminées); mais l'attention de votre département ayant été attirée sur ce sujet dans des rapports antérieurs, je n'ai aucun doute que vous y donnerez toute votre attention. Plusieurs scieries ont été en opération sur la rivière Magaguadavic pendant la dernière saison. On avait l'habitude de laisser tomber dans la rivière toute la sciure et les rebuts. J'ai empêché une scierie de jeter de la sciure de bois dans le cours d'eau à l'avenir, et les autres qui sont situées à une certaine distance en amont ont été notifiées qu'on ne laisserait pas continuer sans impunité cette pratique illégale la prochaine saison.

Les diverses saisons réservées ont été en général assez bien observées, mais je regrette de dire qu'il y a un grand nombre de pêcheurs qu'on ne peut retenir que par la crainte de la loi, et qui exigent une surveillance constante et vigilante.

J'ai fait avec soin une inspection personnelle de toutes les passes à poisson de ma division. A une ou deux exceptions près, où il faut de légères réparations, elles sont encore en très bon état, et répondent admirablement aux fins auxquelles elles sont destinées.

Pendant une tournée d'inspection j'ai visité le lac Utopia (splendide nappe d'eau située près de Saint-George), et j'ai trouvé qu'un certain nombre de gens riches avaient construit une maison de club, et avaient intention de bâtir l'été prochain un certain nombre de chalets; ils ont dit avoir intention de déposer du frai de saumon dans ce lac la saison prochaine à leurs propres frais. Grâce à ses beaux fonds de gravier et aux lacs et cours d'eau qui s'y jettent, il n'y aurait pas de meilleur endroit pour déposer les alevins de saumon de la prochaine saison, et je recommanderais respectueusement au département de considérer favorablement l'opportunité d'en déposer dans ce lac l'an prochain.

Quant aux alevins de saumon déposés dans les eaux intérieures du comté de Charlotte, je dois dire que les résultats paraissent très encourageants, grâce à la protection que leur donnent les officiers des pêcheries et aux facilités qu'offrent ces

eaux comme frayères. Le braconnage qu'on faisait autrefois sur une vaste échelle dans la rivière Sainte-Croix a été complètement arrêté, grâce aux efforts sincères de nos officiers de pêche sur la frontière, et de ceux des États-Unis. Je pourrais dire que les commissaires de l'Etat du Maine désirent vivement faire repeupler cette rivière avec du saumon, parce qu'ils connaissent parfaitement les nombreux avantages qu'elle offre à la pisciculture.

SAUMON.

Cette pêche est limitée aux lacs Chamcook et à la rivière Sainte-Croix; et comme ce sont surtout les amateurs qui font cette pêche, il est impossible d'obtenir des statistiques exactes. Les alevins de saumon déposés dans ces eaux ont produit des résultats très satisfaisants pour les gardes-pêche et les amateurs, et prouvent surabondamment le succès qu'a atteint le dépôt d'alevins dans les rivières et les cours d'eau de ce comté.

Une protection complète et la stricte observation des saisons réservées conduiront en définitive au but que votre département désire sincèrement atteindre, le repeuplement des rivières et des lacs de cette division.

MAQUEREAU.

C'est un poisson qu'on a bien rarement vu depuis quelques années dans ces eaux, bien que la capture ait été forte autrefois et ait rapporté de beaux bénéfices; mais pour quelque raison inconnue il ne donne pas en bancs maintenant, et on n'en a pris que quelques-uns cette année.

HARENG.

La capture du hareng accuse une forte augmentation sur l'an dernier, et il est très agréable de faire rapport qu'au lieu de diminuer, comme quelques-uns le prédisaient avec confiance, il abondait dans chaque nasse et chaque anse en plus grands bancs que jamais. Dans certaines nasses on a laissé le poisson entrer et sortir librement; l'offre qui a dépassé de beaucoup la demande a fait baisser les prix très bas. La quantité de hareng mariné n'a pas atteint le chiffre de l'an dernier, mais le hareng gelé et le hareng fumé accusent une bonne augmentation. Nos pêcheurs sont actuellement occupés à mettre leurs engins et leurs navires en bon état pour se livrer à la pêche d'hiver sur la côte de Penfield, où le hareng donne ordinairement vers le 1er janvier.

FLÉTAN.

Les rapports indiquent une agréable augmentation dans la capture du flétan comparée à l'an dernier. Presque tout le poisson a été pris à Grand-Manan, bien qu'on en ait pris de petites quantités à la drague dans la baie de Saint-Andrew's et sur les côtes de Penfield.

MORUE ET ÉGREFIN.

On constate une diminution sensible dans le nombre de ce poisson pris cette année. Ce n'est pas dû à une rareté du poisson, mais à une poursuite moins vigoureuse de cette pêche. Tout ce qu'on a pris s'est vendu facilement à des prix rémunérateurs.

MERLAN.

Les rapports constatent aussi une diminution de ce poisson. On l'attribue aussi au fait qu'on n'a pas poussé cette pêche avec autant de vigueur.

MERLUCHE.

On ne remarque aucun changement dans la capture de la merluche, et je suis heureux de pouvoir dire que les pêcheurs en prenaient encore de grandes quantités.

TRUITE.

Il est un peu difficile de s'assurer, avec assez d'exactitude, du nombre de truites prises pendant la saison, parce que la plus grande partie de ce poisson se prend à la mouche, mais les rapports indiquent une forte augmentation sur la capture de l'an dernier.

PETITE MORUE, ENCORNET ET PLIE.

Comme l'indiquent les rapports, la capture des poissons ci-dessus nommés n'accusent aucune différence importante avec l'an dernier, et nos pêcheurs n'ont eu aucune difficulté à en prendre de grandes quantités lorsqu'ils se livraient à cette pêche.

ÉPERLAN ET DORÉ.

La pêche de ces poissons n'a pas été faite avec grande énergie dans cette division, les pêcheurs préférant se livrer à la pêche plus rémunérative du hareng et de la pêche à la ligne.

SARDINES.

Le nombre de sardines prises cette année accuse une augmentation sur les rapports de l'an dernier, mais l'offre dépassant de beaucoup la demande, cela eût un effet désastreux sur les prix. On n'a fait aucune pêche illégale à la seine ou "aux flambeaux" cette année, grâce aux mesures prises par le département pour mettre en vigueur les règlements de pêche.

HUÎTRES.

Ce mollusque ne se trouve pas naturellement dans cette division, mais une maison de Montréal tente cette année une expérience en semant plusieurs barils d'huîtres dans la baie de Passamaquoddy. Je me suis efforcé de recueillir tous les renseignements possibles sur l'ostréiculture actificielle, en vue de découvrir d'autres localités où l'on pourrait faire cette culture avec succès.

HOMARD.

On remarque une diminution dans cette branche des pêcheries, due en partie à ce qu'on ne l'a pas fait avec la même vigueur qu'autrefois, ainsi qu'à une légère diminution, et à ce qu'on prépare les statistiques avec plus de soin qu'autrefois. Je n'ai aucun doute que cette pêcherie reprendra son importance d'autrefois si l'on fait strictement observer les règlements concernant les saisons réservées et la taille minimum du homard.

Ci-joints vous trouverez les rapports des divers officiers des pêcheries de cette division, ainsi que les statistiques ordinaires.

En terminant ce rapport je suis heureux de rendre témoignage de l'aide prompte que m'ont donnée les divers officiers des pêcheries. Ils ont toujours, sans exception, manifesté un désir sincère de remplir leurs devoirs, qui à certains temps sont très ardus, à la satisfaction du département.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN H. PRATT,

Inspecteur des pêcheries, division ouest du Nouveau-Brunswick.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

Le garde-pêche McLaughlin, de Grand-Manan, rapporte ce qui suit:—Il y a une augmentation du hareng à fumer, et une légère augmentation dans la capture de la merluche comparée à l'an dernier; mais dans toutes les autres sortes de poissons pris dans les eaux du Grand-Manan, il y a une légère diminution, excepté pour le maquereau, le flétan et l'égrefin. On attribue l'augmentation de la capture du hareng à la construction de quatre nouvelles nasses; ce sont des nasses en eau profonde qui prennent du hareng de grande taille. Les résidants construisent une meilleure classe de bateaux pour la pêche du hareng, et quand il y a 90 ans les bateaux pouvaient prendre environ cinq tonneaux chacun, aujourd'hui un bateau qui prend moins de vingt tonneaux est considéré comme un petit bateau. Un grand nombre de ces bateaux font aussi la pêche à la ligne. Il y a une légère diminution dans la capture de la morue et du merlan, non à cause d'un manque de poisson dans les anciens fonds de pêche, mais pour quelque raison inconnue il refusait de mordre à l'appât. Ce garde-pêche est d'opinion que le poisson était gorgé de hareng, vu que dans presque chaque cas où il était pris de gros poissons, on trouvait leur estomac rempli de gros hareng. En général, on a fait la pêche avec vigueur dans cette division; le seul abus étant la destruction du petit homard. C'est un abus qu'on ne peut efficacement réprimer, et cette saison dépasse tout ce qu'on a jamais vu dans ce genre.

Cet officier est d'opinion que la pêche du homard ne vaudra pas l'argent qu'on dépensera pour la protéger avant qu'on passe un règlement obligeant les pêcheurs de mettre leurs noms sur leurs réservoirs à homard; tous les réservoirs dans lesquels on trouvera du homard trop petit ou du homard portant du frai devront être immédiatement détruits. On a fait des efforts vigoureux pour sauver le homard cette année, et des milliers de poissons illégalement pris ont été rendus à l'eau ainsi qu'un grand nombre de poissons conformes à la loi. Les visites dans ces eaux du steamer *Dream*, du service de protection des pêcheries, nous ont grandement aidé à cette époque. Les diverses saisons réservées, qui sont de grande importance pour la conservation des belles pêches de cette division, n'ont été observées qu'en tant que le garde-pêche a pu forcer les gens à les observer. Un tiers des pêcheurs observe la loi, mais les saisies, les amendes et confiscations sont les seuls moyens capables d'assurer leur observation par les deux autres tiers.

Le garde-pêche Ash, du Havre-aux-Castors, rapporte une belle capture de poisson à la ligne, à peu près semblable à celle de l'an dernier. La sardine a été abondante, mais les prix étaient si bas que les pêcheurs n'ont pu faire d'argent avec cette pêche. Le gros hareng était très abondant. Le homard accuse un gain sur la capture de l'an dernier, grâce à une poursuite plus vigoureuse de cette pêche. Les saisons réservées ont été régulièrement observées. La capture totale est à peu près semblable à celle de l'an dernier.

Le garde-pêche Todd, de St.-Stephen, rapporte que la capture du poisson dans son district a été bien au-dessous de celle de l'an dernier, surtout celle du saumon et de la sardine. Dans le cas du saumon, la diminution est due à l'abolition des rets tournants au moyen desquels on prenait tout ce poisson jusqu'à présent, à part celui qu'on prenait avec la canne à pêche. La première venue du poisson n'a pas été forte, mais dans les mois d'août et de septembre un nombre immense a remonté la rivière. La capture de la sardine aurait été aussi forte que l'an dernier s'il y avait eu un marché pour ce poisson. On ne pouvait le vendre que durant juillet et août, et alors les prix réalisés n'ont été que d'un tiers de ceux de 1888.

Les saisons réservées ont été bien observées, et les gardiens de nuit employés par ordre du département, de concert avec le gardien des pêcheries américaines, ont complètement empêché la pêche du saumon au filet dérivant. Il y a cinq passes à poissons sur la rivière Sainte-Croix et deux sur le ruisseau Denis, toutes en bon état. Celle de Baring devrait être allongée.

Le garde-pêche Lord, des îles de l'Ouest, transmet le rapport suivant: Cette campagne n'a pas été prospère pour les pêcheurs de cette division. Ce n'était pas dû à la rareté du poisson, parce que la capture, à part celle du homard, a pleinement atteint la moyenne des années passées, mais les prix peu élevés payés pour la sardine. Le homard accuse une forte diminution parce que la saison réservée a commencé si à bonne heure dans l'été. La sardine a été bien abondante, la capture de cinq mille tonneaux de l'an dernier ayant été doublée cette année. Mais tandis que le prix de toute sorte de poisson pris à la ligne s'est maintenu à la moyenne ordinaire, celui de la sardine, à cause de la forte capture, a été bien bas, comme au début de cette pêche. La majorité des pêcheurs de ce district se livrant à cette pêche ressent vivement l'effet de ces bas prix. La forte capture de hareng et les bas prix des sardines ont engagé ceux qui étaient bien outillés à en fumer de grandes quantités, de sorte que tandis que les rapports de l'an dernier indiquent 10,000 boîtes dans cette division, on en a fumé au moins 75,000 boîtes cette année ; mais les prix, à cause de l'immense quantité fumée, ont été très bas et n'ont laissé que très peu de profit, même s'il y en a eu. Cette forte capture est attribuée à la protection des frayères. Il n'est fait rapport d'aucune amende ou confiscation, les pêcheurs en général, à peu d'exception près, observant volontiers les lois.

Le garde-pêche Campbell, de la baie St-Andrew's, rapporte que cette campagne n'a pas rapporté de bénéfices aux pêcheurs de cette division. La principale pêche est la capture de la sardine pour les usines américaines d'Eastport, Maine. Pour diverses causes la production de ces usines a été faible comparée aux autres années, tandis que le hareng abondait dans la baie St-Andrew's. Le poisson était si abondant dans

les eaux de ce comté que les acheteurs n'ont pas eu recours à la baie intérieure pour se procurer du poisson, et en conséquence les ventes ont été faibles et les prix peu élevés, ne dépassant pas en moyenne $2.50 par tonneau, et il s'en est vendu aussi bas qu'une piastre. Pour ces raisons plusieurs nasses n'ont pas été pêchées ni mises en bon état pour la pêche; plusieurs qui avaient été réparées n'ont pas été seinées une fois pendant la campagne.

La grande excitation et compétition pour obtenir le privilège de pêcher avec des nasses en 1887 et 1888 sont des choses du passé et ne se renouvelleront probablement pas. On n'a guère exploité ou demandé le renouvellement des permis de plus de la moitié des nasses en 188., comparé à 1888. Relativement à la pêche de la sardine, ce garde-pêche recommande au département de fixer une limite pour la grosseur du hareng qu'on permet de prendre—disons sept pouces. On a éprouvé de grandes difficultés à empêcher l'usage du petit hareng pour l'engrais et les composts.

On n'a pas fait beaucoup de pêche à la ligne dans cette division, et seulement pour la consommation locale. Le hareng n'a pas été bien abondant dans la baie Quoddy l'hiver dernier, mais on en a pris un peu et les prix étaient raisonnables.

La pêche du homard a été à peu près semblable à celle de l'an dernier, et les homards étaient de bonne taille. Cet officier n'a pu découvrir qu'on ait pris le homard au-dessous de la taille légale, et il ne croit pas qu'on en ait pris ayant moins de 9½ pouces. Ils ont tous été expédiés frais sur les marches américains ou canadiens, et non pas aux homarderies. C'est peut-être pour cette raison qu'on a si peu tenté de prendre de plus petit homard. On a examiné un certain nombre de casiers et plusieurs gros lots de homard prêts à être expédiés, et aucun n'était au-dessous de la taille légale. On devrait maintenir pendant deux ou trois ans la présente saison si l'on veut conserver les pêcheries de homard. Il n'a pas été pêché de hareng "aux flambeaux" cette année, grâce à la grande abondance de la sardine; mais il y aura toujours des difficultés chaque fois que la rareté du poisson fera hausser les prix.

MM. D. Hatton et Cie, marchands d'huîtres de Montréal, après la visite de nos eaux par l'un des membres de cette maison, ont envoyé et planté plusieurs barils d'huîtres reproductrices, dans le but de cultiver ces mollusques. On les a planté près de l'embouchure des rivières Digdeguash et Bocabec, et l'on attend avec intérêt le résultat de l'expérience. Cet officier a donné aux MM. Hatton toute l'aide possible en leur faisant voir toute la division, et ils paraissent croire que cet essai réussira. Le saumon de lac dans les lacs Chamcook augmente en nombre et en taille, et a donné bien du plaisir aux amateurs en mai et en juin.

Le garde-pêche Brown, de Campo-Bello, rapporte une capture moyenne de toute sorte de poisson, excepté le hareng pour fumer et le homard. Bien qu'on ait fumé plus de hareng que d'ordinaire, la majeure partie fut achetée par tonneaux aux nasses dans la division des îles de l'Ouest, et fumé ensuite. La moitié des nasses n'ont rien fait, parce que les prix du hareng fumé étaient si bas qu'on ne pouvait rien faire en préparant le hareng fumé. La capture du homard n'a pas été aussi forte que l'an dernier, parce qu'on a pas poussé cette branche des pêcheries avec autant de vigueur que par le passé. Le hareng d'hiver a donné à peu près une capture moyenne, mais la douceur de l'hiver a sérieusement affecté les prix. La morue, la merluche, l'égrefin et le merlan accusent une capture moyenne, et les prix sont restés bons. Tant que les pêcheries intérieures de cette division seront protégées contre l'intrusion de l'étranger, le poisson augmentera et les prix se maintiendront bons. Si le prix du hareng fumé augmente, nos pêcheurs feront de beaux bénéfices, parce qu'ils en gardent de grandes quantités en vue d'une hausse. Mais si l'hiver est doux, il leur sera extrêmement difficile de joindre les deux bouts. Les saisons réservées ont été bien observées dans cette division pendant l'année dernière.

Le garde-pêche Barry, de Saint-George, fait rapport d'une assez faible capture de gasparot à la tête de marée dans la rivière Magaguadavic pendant le printemps. Tout ce poisson sert à la consommation locale; les saisons réservées ont été bien observées. Dans cette division on ne prend en général la truite que par amusement, et non pour le commerce. Ce poisson abondait comme d'ordinaire. Cet officier n'a connaissance d'aucun abus. Les six passes à poissons—quatre aux chutes d'aval,

une aux secondes chutes, et une dans le cours d'eau Linton—sont en bon état et sont restées ainsi pendant la saison. Le barrage à la partie inférieure de la passe à poisson en travers de la rivière principale aux chutes inférieures a été emporté par la crue des eaux, et il est probable que le poisson montera par la rivière au lieu de monter par la passe. Ce barrage existait depuis soixante ans. Cet officier recommande de le reconstruire, vu qu'il ne coûterait pas une bien forte somme.

DISTRICT No 2.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DE LA DIVISION No 2, COMPRENANT LES COMTÉS DE RISTIGOUCHE, GLOUCESTER, NORTHUMBERLAND, KENT ET WESTMORELAND, POUR L'ANNÉE 1889, PAR L'INSPECTEUR R. A. CHAPMAN.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER, Ministre de la marine et des pêcheries. MONCTON, 31 décembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon premier rapport sur les pêcheries des comtés de Ristigouche, Gloucester, Northumberland, Kent et Westmoreland, dans la province du Nouveau-Brunswick pour l'année 1889, avec des analyses, etc., des rapports des officiers locaux des pêcheries. Les rapports indiquent une augmentation réelle en quantité sur l'an dernier, bien que, pour des raisons exposées dans mon rapport spécial, il n'y ait aucune augmentation correspondante dans le total de la somme. Je suis bien certain, d'après les meilleurs renseignements que j'ai pu recueillir dans toutes les parties de ma division, que ce qu'il faut c'est une protection parfaite à l'époque du frai des diverses espèces de poisson, et si on le fait complètement il y a peu à craindre d'un excès de pêche. A ce sujet je recommanderais que toutes les rivières (dans lesquelles le poisson fraie) soient de suite ouvertes au moyen de passes à poissons convenables, partout où il y a des moulins construits sur ces rivières, et de faire strictement observer la loi et les règlements en vigueur pour empêcher de jeter de la sciure et autres rebuts de bois dans ces cours d'eau.

ALOSE.

La capture accuse une immense augmentation sur celle de l'an dernier, mais pour renouveler l'approvisionnement presqu'épuisé de ce beau poisson, il est absolument nécessaire de faire un règlement empêchant de les prendre avant le 1er juillet. Ce poisson entre dans le havre de Saint-Jean dans la dernière partie de mai, et celui qu'on ne prend pas se rend dans les eaux douces pour frayer durant la première moitié de juin, et ensuite monte jusqu'aux fonds où il se nourrit, et y arrive vers le 20 juin, à Westmoreland, Cumberland, etc. Ce n'est pas l'excès de pêche qui a détruit la pêche ci-devant lucrative de l'alose, mais la capture de poisson œuvé dans la rivière et le havre de Saint-Jean durant le mois de juin lorsqu'il se rend aux frayères.

SAUMON.

Les rapports indiquent une diminution dans la Miramichi, mais une légère augmentation dans la plupart des autres divisions; cependant la présence dans presque toutes les rivières et spécialement dans la Miramichi a été plus nombreuse que depuis bien des années. Il ne se peut pas que l'excès de pêche ait une grande influence sur l'approvisionnement, lorsque l'on considère que toute la capture constatée par les rapports ne s'élève qu'à 120,000 poissons à peu près, ou environ ce que quinze ou vingt poissons reproducteurs pourraient produire dans des circonstances favorables. Il n'y a pas de doute que certaines années une grande partie du frai peut être perdue par des causes naturelles, et que d'autres années une plus grande partie arrive à maturité; en conséquence nous aurons des années de disette et des années d'abondance, mais ce qu'il faut certainement faire, c'est de protéger le poisson reproducteur, aussi bien que les frayères, et avec cela je suis convaincu qu'il y a peu à craindre d'un excès de pêche sur les côtes, quel qu'il puisse être dans les estuaires et les rivières.

BAR.

Je ne puis dire grand'chose de ce poisson avant que le résultat des règlements actuels se soit développé.

HARENG.

Les rapports constatent une augmentation dans la quantité de hareng pris, et il ne paraît y avoir aucune rareté ou diminution de ce très important produit de consommation locale.

ÉPERLAN.

La capture de 1888 a été très forte, mais le poisson était de taille plus petite que d'ordinaire, je crois; et cette année je suis allé chez les pêcheurs et j'ai trouvé le poisson excessivement petit, et ne valant par conséquent que la moitié environ du prix de l'an dernier. Il paraîtrait donc par là qu'on pêche l'éperlan à l'excès, et qu'on devrait chercher quelque moyen d'empêcher la forte augmentation qui se produit tous les ans dans le nombre des rets à poches.

MORUE.

Les rapports constatent une remarquable augmentation dans la capture de ce principal poisson, surtout dans le comté de Gloucester, où les gens paraissent porter plus d'attention à cette pêche que jamais auparavant.

MAQUEREAU.

Il y a encore une très faible capture à rapporter pour ce précieux produit de la mer, due plutôt, ce semble, aux mouvements incertains de ce poisson qu'à une rareté générale, parce qu'on a rapporté en avoir vu en grand nombre sur la côte de la Nouvelle-Ecosse tard dans la saison.

TRUITE.

On peut dire de la truite ce qu'on a dit du saumon, sous le rapport de la protection, etc., mais cela est rendu bien difficile à cause des droits provinciaux et riverains sur les petits cours d'eau.

HOMARD.

L'année dernière a été passablement favorable pour cette pêche, mais je suis convaincu d'après les renseignements complets que j'ai obtenus qu'il faudra faire quelque chose pour empêcher la capture d'un aussi grand nombre de petit homard lorsque les officiers ne sont pas dans le voisinage, et à ce sujet je recommanderais de faire faire les trappes avec des lattes assez grandes pour permettre à ceux qui n'ont pas la taille voulue de s'échapper. Il n'y a aucun doute que la destruction inutile du petit poisson est très grande.

HUÎTRES.

Les bancs d'huîtres dans Gloucester et Northumberland sont très productifs, et paraissent plutôt augmenter que diminuer; mais la plupart des officiers locaux disent que le raclage d'hiver a détruit les bancs de Kent et de Westmoreland, et que la même chose arrivera dans les comtés en premier lieu mentionnés si on permet de le faire, parce que les petites huîtres sont laissées sur la glace à geler, plutôt que les rejeter à l'eau.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

COMTÉ DE RISTIGOUCHE.

Le garde-pêche J. A. Verge, de la division de la rivière, porte la capture du saumon en 1889 à 71,200 livres, contre 55,116 livres en 1888, soit une augmentation de 16,084 livres. Le poisson n'a jamais donné en très grand nombre en aucun temps, mais on a fait chaque jour une capture passablement bonne de beau et gros poisson. Le temps réservé du dimanche a été bien observé, les porteurs de permis faisant de leur mieux pour se conformer à l'acte et aux règlements des pêcheries.

Le garde-pêche A. McPherson, de la division de la Côte, dit que la capture du saumon dans sa division, bien qu'encore au-dessous de la moyenne, a été meilleure que l'an dernier.

Il constate une nouvelle diminution dans la quantité de homard pris d'année en année, et que ce précieux crustacé paraît devenir plus rare. Il suggère dans le mode de construction des trappes un changement, qui si on le met en vigueur, permettra, suivant lui, au petit homard de s'échapper—c'est-à-dire en laissant un espace d'environ deux pouces entre le fond des trappes et les lattes des deux côtés. Tout homard qui pourrait passer dans cet espace serait pratiquement inutile pour les paqueurs. Il n'y a actuellement pas de passes à poissons dans cette division. On en a construit une

dans la rivière Charlo, mais elle a été emportée par la crue de l'automne dernier. Le propriétaire a reçu avis de la remplacer.

COMTÉ DE GLOUCESTER.

Le garde-pêche Comeau rapporte que la présente année a été assez improductive pour la pêche du saumon dans sa division. A son avis, le poisson n'est pas aussi bien protégé qu'il devrait l'être dans les frayères, et est pêché à l'excès dans les cours d'eau. Les règlements ont été soigneusement observés.

Il y a dans la capture une forte augmentation, due à ce qu'on a fait cette pêche avec plus de vigueur. La pêche du homard devient plus mauvaise chaque année. Le seul moyen de sauver cette pêche est d'obliger les fabricants de conserves à faire leurs trappes avec assez d'espace entre les lattes pour permettre aux petits homards de s'échapper,

Le garde-pêche Hickson rapporte que les pêcheurs ont fait une bonne année moyenne, la morue surtout étant au-dessus de la moyenne. La pêche du saumon sur la côte accuse une diminution. La saison de la pêche à la ligne a été pauvre. Le Nepissiguit est pêché à l'excès, bien qu'il soit bien protégé et que la saison reservée soit strictement observée. Il semble que tous les pêcheurs dans toutes les parties du pays commencent à mieux apprécier la politique de protection des précieuses pêches côtières, et qu'ils désirent observer bien plus volontiers qu'auparavant les divers règlements faits par le département.

Le garde-pêche J. Poirier rapporte que la pêche du saumon est très pauvre, mais que la pêche du homard est un peu meilleure que l'an dernier.

Le garde-pêche G. Cormier rapporte pour la pêche de la morue une augmentation d'environ 11,000 quintaux. Le rendement des autres poissons est à peu près le même, à part une légère augmentation pour le maquereau. Le hareng d'automne a donné en grand nombre, mais la morue étant abondante les pêcheurs ont négligé la première pour la dernière de ces pêches.

Le garde-pêche Joseph L. Hache rapporte que la pêche a très bien réussi—la morue, l'éperlan et la truite accusent une augmentation sur l'an dernier, mais les huîtres ont un peu moins rapporté.

Le garde-pêche Adolphe Ache rapporte que la pêche du saumon pendant l'année qui vient de s'écouler a été très pauvre. Le hareng abondait au printemps, mais celui d'automne a complètement manqué, parce que la grande flotte de goëlettes de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard entouraient les bancs de Miscou avec leurs innombrables filets et empêchaient nos pêcheurs d'avoir accès aux fonds de pêche. La quantité de morue aurait été bien plus forte si la boitte n'avait pas manqué. Il y a diminution dans la capture du homard.

Le garde-pêche A. Boyd rapporte un léger excédant pour le homard et la morue, et dit que les règlements ont été bien observés.

Le garde-pêche W. Walsh dit dans son rapport qu'il y a peu de différence dans la division entre cette année et la précédente.

Le garde-pêche Olivier Robichaud rapporte une augmentation dans la capture de l'éperlan, du homard, du maquereau, de la morue et de la merluche ; le homard est à peu près semblable.

COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.

Le garde-pêche Prudent Robichaud dit que la pêche de la morue a été très bonne durant l'été, mais ni bonne ni mauvaise en automne, à cause de la mauvaise saison. Le saumon a donné de bonne heure, et la pêche a été bonne pendant un temps, mais par suite du mauvais temps la capture totale n'atteint pas le chiffre de l'an dernier. La pêche du maquereau a été meilleure que l'an dernier.

Le garde-pêche J. Stymest rapporte une très petite capture de saumon, une assez bonne pêche de homard, mais le poisson très petit ; une bonne capture d'éperlan, mais plus petit qu'autrefois.

Le garde-pêche J. Noble rapporte une diminution dans la plupart des espèces de poissons dans sa division, excepté les huîtres.

Le garde-pêche J. G. Williston rapporte une très pauvre pêche de saumon, guère plus de la moitié de celle de l'an dernier. Les pêcheurs attribuent cela aux vents continuels du sud. Une très forte migration a remonté la rivière principale cet

automne, mais à cause des eaux basses très peu de saumon a remonté le petit cours d'eau. L'éperlan se maintient d'une manière étonnante, et à son avis on fera très bien de ne pas changer les règlements actuels ; mais la pêche au dard fait du dommage. Il rapporte une forte capture d'huîtres, et suggère d'imposer une taxe de $1 sur chaque râteau afin de permettre aux officiers des pêcheries de mieux contrôler cette très importante industrie.

Le garde-pêche W. Wyse rapporte une petite capture de saumon, et aucun changement important dans les autres espèces de poissons de sa division.

Le garde-pêche J. Hogan rapporte une très petite capture de saumon, due en partie à un printemps hâtif et au fait que la première migration est entrée dans la rivière avant que les pêcheurs eussent songé à tendre leurs filets, et recommande avec instance une meilleure protection sous ce rapport. Il dit que malgré tous ses efforts les braconniers ont beaucoup nui à la migration du printemps, parce qu'on ne mit de gardiens que vers le milieu de septembre, et cela semblerait impliquer qu'il a été déposé une moins grande quantité d'œufs que d'habitude, parce qu'on a vu beaucoup moins de saumoneaux qu'autrefois. Si les mesures restrictives et prohibitives ne sont pas proportionnées aux modes légaux et illégaux de destruction, cette pêche sera bientôt détruite. De plus, pour imposer silence à la critique populaire adverse sur la manière dont le frai est transporté et déposé en juin, cet officier suggère d'autoriser l'inspecteur à surveiller l'ouvrage, et afin de renouveler l'eau plus fréquemment et de porter plus d'attention à la température de cette eau. La quantité de bar prise est à peu près la même que l'an dernier, mais le poids moyen plus élevé, ce qui indiquerait une rareté de jeune poisson, fait qu'explique très bien la destruction sans précédent d'alevins de bars il y a quatre ou cinq ans, ainsi que l'épuisement continuel occasionné par les rets en poches pour l'éperlan. Il faut espérer que cette importante industrie sera ranimée par les bonnes dispositions récemment établies par le département.

Le garde-pêche Thos. Parker rapporte une faible migration de saumon dans la première partie de la saison, mais une bonne capture à l'automne. Il insiste sur une meilleure protection.

COMTÉ DE KENT.

Le garde-pêche L. Guimond rapporte une forte augmentation dans la capture du saumon. Le maquereau, le hareng, la morue, la merluche et l'anguille sont à peu près semblables à l'an dernier. Il y a diminution d'éperlan, à cause du doux temps pendant le mois de décembre. La pêche des huîtres devient complètement ruinée par le raclage d'hiver, et ce garde-pêche insiste fortement sur sa prohibition. Le homard est à peu près semblable à l'an dernier. Le saumon abondait dans la rivière Kouchbouquac cet automne, mais il ne pouvait remonter jusqu'aux frayères par suite du manque de passes-migratoires.

Le garde-pêche W. F. Hannah constate très peu de changement dans la pêche de cette campagne comparée à celle de l'an dernier. Il y a amélioration dans la pêche du saumon et du homard, mais celle de la truite, du bar, de l'anguille, etc., est à peu près semblable. Les règlements ont été bien observés.

Le garde-pêche M. A. Girouard rapporte que la capture du hareng, du gasparot, de la morue, de la merluche et de la plie a été au-dessous de la moyenne de celle de l'an dernier, mais le maquereau, la truite, l'éperlan, l'anguille, les huîtres et le homard ont été pris en grandes quantités, et comme les prix étaient bons les pêcheurs ont été bien satisfaits.

Le garde-pêche C. Cormier dit que la capture du hareng a été bonne ; celle du maquereau petite, bien qu'un peu meilleure que l'an dernier ; le homard plus abondant, et les paqueurs ont fait de bonnes affaires et paraissent bien satisfaits de la saison réservée. Les huîtres diminuent toujours, et il n'en peut être autrement aussi longtemps qu'on les pêchera l'hiver. La capture de l'éperlan a été meilleure que l'an dernier. Les autres espèces de poissons sont à peu près semblables. Les saisons réservées ont été généralement bien observées, si ce n'est par deux individus qui ont été condamnés à l'amende pour avoir en leur possession des homards au-dessous de la taille légale. Il n'y a qu'une seule passe à poisson dans cette division, sur la rivière Cocagne, et elle a été tenue ouverte durant la saison.

Le garde-pêche A. T. Leblanc rapporte que la saison réservée pour la truite a été bien observée. La proximité de la rivière Canaan de Moncton, et son accès facile par chemin de fer, la rend un endroit désirable pour les amateurs.

COMTÉ DE WESTMORELAND.

Le garde-pêche W. B. Deacon rapporte que quinze homarderies ont fonctionné dans sa division, soit deux de plus que l'an dernier. On est à construire de nouvelles homarderies pour les opérations de l'an prochain, celles de l'an dernier ayant été remarquablement bonnes pour les paqueurs, qui ont mis en boîtes 188,784 livres de homard de plus qu'en 1888. La pêche du maquereau a complètement manqué, et ce n'est pas étonnant, lorsqu'on tue comme on le fait les poissons qui servent à l'alimentation. La capture de l'éperlan est forte, comparée à celle de l'an dernier, mais faible comparée avec celle de 1887. Le poisson est très petit, on ne prend que rarement maintenant un éperlan de bonne taille. On a pris des quantités raisonnables d'autres poissons. Ce bureau a reçu des plaintes l'été dernier contre des gens qui tendaient des filets en travers des cours d'eau pour prendre de la truite. Il y porta peu d'attention, parce qu'il ne voulait pas augmenter ses dépenses et que les gens ne voulaient pas fournir de preuves pour amener une condamnation.

Le garde-pêche R. Goodwin rapporte que la capture totale dans sa division excède un peu celle de l'an dernier, non pas que la capture fut meilleure, mais les prix en général ont été élevés. Les pêches de rivières ont été assez bonnes, surtout celle du gasparot, qui n'a jamais été aussi abondant depuis vingt ans. On en a pris un grand nombre qui étaient d'excellente qualité. La truite et l'éperlan abondaient, et l'on a fait quelques bonnes captures. Les pêcheurs d'alose à Sackville, etc., désirent une saison réservée du 15 juin au premier juillet dans toute la province, pour empêcher la destruction de ce poisson pendant le temps du frai. Les diverses saisons réservées ont été bien observées. Les abus provenant de la sciure de bois deviennent moindres chaque année. Il n'y a actuellement aucune passe à poisson dans aucun de nos cours d'eau, la dernière, sur la rivière Tidnish, ayant été emportée par une crue il y a deux ans. Cet officier recommande de poser des passes à poissons à Port-Elgin et dans la rivière Tidnish aussitôt qu'on pourra.

Le garde-pêche D. T. Cormier rapporte que la capture de l'alose et du saumon a été plus forte que l'an dernier, et demande avec instance une saison réservée jusqu'au 1er juillet, pour empêcher la grande destruction du poisson avant le temps du frai.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

R. A. CHAPMAN,

Inspecteur des pêcheries de la division n° 2.

DISTRICT N° 3.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DE LA DIVISION N° 3, COMPRENANT LES COMTÉS DE VICTORIA, CARLETON, YORK, SUNBURY, QUEEN, KING, SAINT-JEAN ET ALBERT, POUR L'ANNÉE 1889, PAR L'INSPECTEUR DAVID MORROW.

OROMOCTO, 31 décembre 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,

Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli le premier rapport annuel sur les pêcheries de la division n° 3, du Nouveau-Brunswick, pour l'année 1889, avec une analyse des rapports des officiers locaux. Annexés se trouvent des tableaux de la capture des diverses circonscriptions dans chaque comté, et dans toute la division, avec des tableaux comparatifs des comtés d'Albert et de Saint-Jean pour chaque année depuis 1885 ; de plus, un état comparatif de la capture dans la division pendant les cinq dernières années. Par ces tableaux l'on verra qu'il y a eu une diminution générale dans la capture totale durant la dernière année de $114,622.50 comparée à l'année précédente, la valeur totale en 1888 ayant été de $290,707.50, et en 1889 de $176,085.

SAUMON.

Les rapports indiquent une diminution en moins d'environ 20,000 livres. Si l'on n'avait pas défendu la pêche aux rets dans les eaux non soumises à la marée, il n'y a

aucun doute que la capture de ce poisson aurait accusé une augmentation considérable sur celle de l'an dernier. L'excès de pêche cause une diminution constante de cette pêche. A Saint-Jean, dans le havre, en aval des chutes et dans la baie, environ 100 bateaux portant plus de 70,000 brasses ou 80 milles de rets, se livrent à la pêche du saumon. Il est étonnant que quelques poissons puissent échapper. Si le saumon continue à décroître, il serait peut-être bon de prohiber la pêche de ce poisson pendant un ou trois ans, en donnant un an d'avis aux pêcheurs, et d'empoissonner les ruisseaux et rivières au moyen de la pisciculture.

BAR.

Ce poisson accuse une diminution de près de 60,000 livres. Les principales pêches de bar se font dans la baie de Belle-Ile, comté de King, et le poisson ne se prend que dans une petite partie de ces eaux. Il est probable qu'on le pêche à l'excès.

ALOSE.

Les rapports indiquent une légère amélioration dans cette pêche comparée à l'an dernier. Les états comparatifs des dernières années montrent qu'elle diminue constamment dans cette division. Les rapports du comté d'Albert indiquent que ce poisson doit avoir abandonné la tête de la baie de Fundy. En 1889 les rapports donnent 25 barils; en 1888 la capture s'élevait à 30 barils; en 1885 la capture avait été de 3,900 barils. Il n'est donc pas raisonnable de supposer que l'excès de pêche a pu détruire à un tel point cette précieuse pêche à la tête de la baie.

GASPAROT.

Ce poisson accuse une diminution de 745 barils, comparé à la capture de l'an dernier. Le temps réservé du vendredi soir au lundi matin a dû avoir un effet avantageux sur cette pêche, et le règlement devrait être strictement mis en vigueur.

TRUITE.

Tous les lacs et cours d'eau de cette division abondent en truites. Il s'en prend peu pour le marché. Les règlements prolongeant la saison réservé jusqu'au 1er mai empêcheront de pêcher ce poisson à travers la glace lorsqu'il est en mauvais état. Comme cette pêche ne se fait qu'à la ligne il n'y a pas grand danger de l'épuiser.

DORÉ ET PERCHE.

Le doré augmente encore dans la rivière Saint-Jean et ses affluents. Il préfère les lacs, les étangs et les eaux mortes avec fonds de vase molle. La capture de la perche n'égale pas celle de l'an dernier. Ces deux poissons abondent dans les eaux des comtés de Sunbury et de Queen. Je recommanderais une saison réservée de trois mois pendant le temps du frai.

MORUE, MERLAN, MERLUCHE ET ÉGREFIN.

Les rapports de ces poissons accusent une légère augmentation sur la capture de l'an dernier.

HARENG.

Le rendement du hareng est bien inférieur à celui de l'an dernier, et les prix sont plus bas. Cela explique en partie la petite capture. De grandes quantités de hareng qui a frayé ont été prises sur la côte néo-écossaise de la baie, et vendues à bon marché aux marchands de poissons. Si on la laisse continuer, cette pratique sera le moyen de chasser le bon hareng du marché.

HOMARD.

Les rapports accusent une diminution sur l'an dernier. La capture de 1889 est un peu plus d'un quart de celle de 1887. Le garde-pêche O'Brien, de Saint-Jean, dit que "le homard est pêché à l'excès. Il y a une ligne ininterrompue de trappes depuis la pointe Lepréau jusqu'au Rocher Fendu, et depuis le Rocher Noir jusqu'à Quaco." La diminution rapide du produit de cette pêche tant en taille qu'en nombre, exige une enquête et l'attention du département. Si la diminution continue à l'avenir comme par le passé, cette industrie finira bientôt. A présent il ne paraît pas y avoir de remède possible, à part celui d'empêcher toute capture pendant un temps plus ou moins long. Le règlement le plus simple serait de prohiber absolument la capture du homard pendant un certain temps.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

COMTÉ D'ALBERT.

Le garde-pêche Stewart rapporte que la valeur totale de la capture dans ce comté n'est que de $620. Il dit que le saumon est venu tard dans les eaux douces, parce que les cours d'eau étaient très bas, mais qu'il est arrivé ici en grand nombre. En somme, il était bien protégé contre les braconniers. Les passes à poissons ont été maintenues ouvertes et en bon état, et le poisson allait et venait constamment par ces passes. Cet officier recommande de prohiber l'emploi de claies serrées, comme celles dont on se sert le long de nos côtes, parce qu'elles détruisent le jeune poisson.

COMTÉ DE CARLETON.

Le garde-pêche Lindsay, dont la division comprend la branche principale sud-ouest de la rivière Miramichi, dans ce comté, dit que le gasparot a donné en nombre immense en mai, et après avoir quitté la branche sud-ouest, à douze milles en aval des Fourches, est entré dans le ruisseau du lac et passa dans le lac qui porte leur nom, pour frayer. La truite de mer est arrivée ensuite. Elle arriva dans le haut de la rivière dans les premiers jours de juin; et bien qu'on en trouve partout dans ces eaux, le ruisseau Bedell, un grand tributaire de la Branche Nord, est leur cours d'eau favori. Le dernier à venir fut le saumon, dans la dernière partie de juin. La rivière s'est maintenue exceptionnellement basse pendant la majeure partie de la saison, mais juste au commencement de la saison réservée il tomba de fortes pluies qui continuèrent à tomber en si grande abondance et l'eau fut si haute que toute pêche illégale fut impossible. Il n'y a pas de rebuts dans ces eaux. La capture est à peu près semblable à celle des autres années, et le poisson augmente. Des amateurs de toutes les parties de la province et des Etats-Unis fréquentent ces eaux.

Le garde-pêche Burtt dit que le saumon a donné à peu près comme d'ordinaire, mais on en a moins pris, à cause de la mise en vigueur du règlement prohibant la pêche aux rets dans les eaux douces. L'alose a donné comme d'habitude, et la capture a été à peu près semblable. L'abolition de la pêche aux rets dans les eaux douces aura une tendance à augmenter la pêche illégale à moins qu'on ne surveille de près les cours d'eau. Pour empêcher plus efficacement la pêche du saumon au dard dans cette rivière, il sera nécessaire d'avoir de l'aide.

COMTÉ DE YORK.

Le garde-pêche Orr rapporte que l'usage des rets étant limité aux eaux où la marée se fait sentir, il y a une assez forte diminution dans la capture du saumon dans sa division. Sur la rivière Saint-Jean on ne peut se servir de rets que sur une distance de dix milles environ. Sur cette étendue la capture a été assez bonne. On a tué du saumon avec de la dynamite sur la branche sud-ouest de la Miramichi dans un étang au ruisseau Rocheux. Quatre-vingt-dix-huit saumons ont été tués avec une seule charge, à part un grand nombre de petits poissons. Les amateurs sur la branche sud-ouest de la Miramichi rapportent que la pêche a été belle, considérant que l'eau avait été si basse pendant la saison de la pêche à la ligne. Le saumon était très abondant dans la rivière et plus gros que d'ordinaire. M. Orr a saisi sur un braconnier un saumon qui pouvait peser plus de 50 livres. Dans la dernière partie d'octobre et en novembre le saumon était nombreux dans les frayères. L'eau s'était élevée et le poisson n'a pas été molesté.

Le gardien des pêcheries Glendenning rapporte une diminution dans la capture de la truite, causée par la construction de barrages de moulins et par les dépôts de sciure et de rebuts de bois. La saison de réserve a été strictement observée. Cet officier recommande de construire des passes à poissons dans chacun des trois barrages de moulins sur la branche nord-est de la Magaguadavic, et de forcer les propriétaires des scieries à discontinuer de jeter la sciure et les rebuts dans la rivière.

Le gardien des pêcheries Cronkhite rapporte qu'après avoir reçu des ordres qu'il était illégal de se servir de rets pour la capture du saumon dans les eaux non soumises à la marée, il en donna avis aux pêcheurs. Il y en a environ trente dans cette division. Quelques-uns ont cessé volontiers; d'autres l'ont fait bien à contre-cœur. Pour faire observer la loi il a fallu prendre des mesures très sévères. Si les règlements actuels sont strictement observés, le nombre de saumons augmentera beaucoup. Cet officier recommande de prohiber la pêche du saumon avec des rets depuis

l'embouchure de la rivière Saint-Jean jusqu'aux Grandes Chutes pendant trois ou quatre ans.

COMTÉ DE SUNBURY.

Le garde-pêche Hoben rapporte que presque toutes les espèces de poissons ont augmenté, particulièrement l'alose, le gasparot et le doré. Les saisons réservées ont été passablement bien observées—aussi bien qu'elles pouvaient l'être avec les anciens règlements. Il suggère de payer une gratification par baril à toutes les personnes qui font la pêche à l'anguille, parce que ce poisson endommage les rets et détruit les autres espèces de poisson. Il est aussi d'opinion que le temps est arrivé pour les officiers des pêcheries dans chaque division de faire observer avec beaucoup de vigilance les lois et règlements de pêche, et recommande de faire strictement mettre en vigueur la loi qui défend aux propriétaires de scieries de jeter de la sciure de bois dans les rivières et autres endroits où l'on prend du poisson dans cette province.

COMTÉ DE QUEEN.

Le garde-pêche Hetherington rapporte que l'alose abondait. Le gasparot est presque toujours abondant, mais les gens ne font pas beaucoup cette pêche. Le doré est aussi abondant que jamais. Il ne peut augmenter à moins qu'on ne fasse quelques restrictions. Cet officier recommande de n'employer que des rets dont les mailles ont au moins 2⅞ pouces, parce qu'il est prouvé qu'on peut prendre un nombre égal de livres de poisson avec un filet de cette dimension qu'avec un filet de 2½ pouces de mailles, et ne pas tuer plus de la moitié du nombre de poisson en laissant grandir le reste. Il suggère aussi de faire quelque chose pour la pisciculture artificielle de l'alose, et cela de suite, avant que l'approvisionnement actuel ne soit épuisé. Les lois de pêche ont été passablement bien observées.

COMTÉ DE KING.

Le garde-pêche Gosline rapporte que le printemps et l'été extraordinairement secs ont laissé l'eau basse, et que par conséquent très peu de saumons ont pu atteindre les frayères et très tard dans la saison. L'alose a été très nombreuse dans la Kennebeccasis, et on en a pris plus que la quantité ordinaire. Cet officier insiste sur la nécessité de mettre en vigueur la loi relative à la sciure de bois et aux rebuts de scieries, et dit qu'il est impossible que le poisson augmente dans de l'eau trouble à cause des écales de sarrazin et de la sciure de bois qu'on y jette. Les cultivateurs qui demeurent en aval des scieries se plaignent constamment des dommages que causent à leurs prairies la sciure de bois et les rebuts de scieries.

COMTÉ DE SAINT-JEAN.

Le garde-pêche O'Brien rapporte que 72 bateaux ont fait la pêche au saumon dans la baie. Chaque bateau porte de 800 à 1,000 brasses de filet. Ils pêchent depuis le cap Spencer jusqu'aux Wolves, ou environ 35 milles en aval de l'île aux Perdrix et de un à dix milles au large de la côte. Il est presqu'impossible pour un saumon d'arriver dans le havre, les bancs étant dispersés et brisés. Dans le havre il est rencontré par 30 bateaux, portant chacun de 200 à 300 brasses de filets allant à la dérive entre les chutes et l'île aux Perdrix, de sorte qu'il n'y a aucun mystère sur la diminution de ce poisson. Le gasparot continue de diminuer. C'est dû en grande partie à la destruction du jeune poisson dans les claies et les seines. Cet officier voit avec plaisir que le département défend de seiner le gasparot et l'alose, ce qui est une bonne mesure. L'alose de printemps est à peu près semblable à celle de l'an dernier, mais l'alose d'automne a presque disparue de nos eaux. C'est dû à ce qu'on laisse tomber de la sciure des scieries dans le haut de la baie, et qu'elle couvre le fond des baies où l'alose allait autrefois se nourrir et où on en prenait en grand nombre.

Le garde-pêche Bourke, de la division de Saint-Martin, rapporte que la pêche du hareng a été petite, bien au dessous de celle de la dernière saison. La capture du homard n'est qu'un chiffre, un seul homme se livrant à cette pêche pendant un court espace de temps. La capture à Tynemouth Creek n'est rien comparée aux années d'autrefois. Cet officier n'a aucune infraction à rapporter. Les règlements ont été bien observés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

DAVID MORROW,

17—9½ *Inspecteur des pêcheries, division n° 3, Nouveau-Brunswick.*

NOUVEAU-BRUNSWICK—District n° 1.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantité de poisson, et du nombre total des hommes employés, dans le district n° 1, **dans la province du Nouveau-Brunswick,** pour l'année 1889.

N°	DISTRICTS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.							
		Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.		Trappes à homard.		Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, brls.	Hareng, barils.	Hareng, gelé, par 100.	Hareng, fumé, en boites.	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, brls.
		Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.								
	Comté de Charlotte.			$			$			$		$		$								
1	Iles West	12	218	6500	48	260	17800	260	12000	6000	68	34000	2000	1000	150	....	2500	2000000	75000	....	600	....
2	Sainte-Croix	....	....	....	....	....	....	....	....	....	8	1600	..	....	....	....	25	....	1700	100	....	....
3	Magaguadavic	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....
4	Passamaquoddy	3	40	1500	11	70	1750	100	3000	1500	51	22950	1223	1223	....	....	....	2700000	2500	....	125	....
5	Havre du Castor	21	250	10000	100	100	2500	250	18300	15250	47	4700	3700	3700	....	....	1800	5500000	69000	....	1000	....
6	Grand Manan	14	293	14000	50	450	40000	593	20000	10000	36	36000	8000	8000	....	10	10000	5000000	1500000	....	12000	10
7	Campo-Bello	24	516	10478	101	114	52811	166	8323	6075	24	1580	998	572	....	....	1684	1547860	950900	....	1288	....
	Total	74	1317	42478	310	994	114861	1369	61623	38825	234	100830	15921	14495	150	10	16009	21747860	2599100	100	15013	10

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc., district n° 1, **Nouveau-Brunswick**—*Fin.*

N°	ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.				VALEUR.
	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Truite, lbs.	Petite morue, lbs.	Encornet, barils.	Plie, lbs.	Eperlan, lbs.	Doré, lbs.	Sardines, boucauts.	Homard, ton'x.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, tonneaux.	Poisson employé com. boîtte, brls.	Poisson employé com. eng., brls.	
																			$ cts.
1	6000	1700	2200	300	500	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10000	75	.....	11400	10	200	600	115,090 00
2	.....	.....	.....	.....	.....	3000	1000	....	.....	3500	1000	400	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,785 00
3	.....	.....	.....	.....	.....	5000	.....	.....	.....	2000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	620 00
4	170	.....	.....	230	900	5000	....	.....	20000	....	.....	2140	77	.....	700	53	75	2500	33,212 50
5	6200	4500	4500	1000	.....	.....	.....	.....	2000	.....	.....	4000	172	.....	9000	160	15000	1000	160,710 00
6	5000	17000	17000	1000	40000	.....	2500	60	3000	.....	.....	1500	300	.....	40000	.....	2000	6000	642,390 00
7	3000	2216	3940	1877	.....	.....	..	159	.....	.....	...	115	61	48000	1119	.....	985	207	331,781 76
	20370	25416	27640	4407	41400	13000	3500	219	25000	5500	1000	18145	685	48000	62219	223	18260	10307	

Moules, 2,000 barils	$	12,000
Consommation locale non comprise ci-dessus.....		75,000
		87,000 00
		1,373,588 26

RÉCAPITULATION

RÉCAPITULATION du rendement et de la valeur des pêches, dans le district n° 1, **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1889.

Espèces de poisson.		Quantités.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Saumon, frais, dans la glace	lbs.	150	0 20	30 00
Maquereau	brls.	10	15 00	150 00
Hareng	"	16,009	4 00	64,036 00
do gelé	nombre.	21,747,860	p. 100 0 60	130,487 16
do fumé	boites.	2,599,100	0 25	649,775 00
Gasparot	brls.	100	4 50	450 00
Morue	qtx.	15,013	4 00	60,052 00
Langues et noues de morue	brls.	10	10 00	100 00
Merlan	qtx.	20,370	4 00	81,480 00
Merluche	lbs.	25,416	4 00	101,664 00
Noues de merluche	lbs.	27,640	1 00	27,640 00
Egrefin	qtx.	4,407	4 00	17,628 00
Flétan	lbs.	41,400	0 10	4,140 00
Homard	boites.	48,000	0 12	5,760 00
do	ton'x.	685	30 00	20,550 00
Truite	lbs.	13,000	0 10	1,300 00
Petite morue	brls.	3,500	0 04	140 00
Encornet	brls.	219	4 00	876 00
Plie	lbs.	25,000	0 10	2,500 00
Eperlan	"	5,500	0 06	330 00
Doré	"	1,000	0 06	60 00
Sardines	boucaults.	18,145	3 00	54,435 00
Moules	brls.	2,000	6 00	12,000 00
Huile de poisson	gallons.	62,219	0 40	24,887 60
Guano de poisson	ton'x.	223	25 00	5,575 00
Poisson employé comme boitte	brls.	18,260	1 50	27,390 00
Poisson employé comme engrais	"	10,307	0 50	5,153 50
Poisson pour la consommation locale, non donné dans les rapports de districts	"	18,750	4 00	75,000 00
Total, 1889				1,373,589 26
do 1888				1,173,449 50
Augmentation				200,139 76

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, nasses, trappes, etc., employés dans les pêcheries du district n° 1, **Nouveau-Brunswick**, durant l'année 1889.

Matériel.	Valeur.	Total.
	$ cts.	$ cts.
74 navires (tonnage collectif, 1,317)	42,478 00	
994 bateaux	114,861 00	
61,623 brasses de rets	38,825 00	
234 nasses	100,830 00	
15,921 trappes à homard	14,495 00	
rets à éperlan		
801 lignes de fonds	18,820 00	
		330,309 00
1 fabrique de conserves de homard	3,500 00	
2 fabriques de conserves de sardine	6,500 00	
549 boucans	219,400 00	
78 presses à l'huile avec appareil	3,850 00	
503 glacières	179,570 00	
		412,820 00
Total		743,129 00

NOUVEAU-BRUNSWICK—District No 2.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poisson, et du nombre total des hommes employés dans le district n° 2, dans la province du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1889.

DISTRICTS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.								ESPÈCES DE POISSON.										
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.		Rets à éperlan.		Trappes à homard.		Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspareau, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, barils.
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.											
Comté de Ristigouche.			$			$			$		$		$		$											
De Dalhousie à la tête de la marée	..	....	.....	....	35	358	35	8100	1000	..	....	....	.....	.....	.....	..	71200	....	....	....	.....	.....	....	....	.....	....
De Dalhousie à Belle-dune	..	....	.....	....	80	800	100	20000	6000	..	....	5	100	2500	1250	..	124400	....	5000	....	....	100	....	....	40	....
Totaux	..	....	.....	....	115	1158	135	28100	7000	..	....	5	100	2500	1250	..	195600	....	5000	....	.....	100	....	....	40	....
Comté de Gloucester.																										
Petit-Rocher	..	....	.....	....	350	1500	700	10000	8000	..	....	....	.....	....	.....	..	70000	....	....	15	16000	5012	....	....	1200	....
Bathurst	..	....	.....	....	100	2000	200	7500	6000	..	....	7	212	.....	.....	..	130000	....	....	100	.....	900	....	....	200	....
New-Bandon	..	....	.....	....	100	2000	200	5000	4300	..	....	....	.....	4000	4000	..	150000	....	....	150	.....	2000	....	....	3500	....
Grande-Anse	2	40	600	6	100	4000	300	3500	1200	1	500	....	.....	3750	3750	..	38000	....	....	200	2000	200	....	200	2600	8
Caraquette, en haut	7	82	2300	27	137	3800	411	6080	26125	..	....	....	.....	.....	.....	..	.....	....	....	51	.....	8000	....	....	33000	....
Caraquette, en bas	4	48	1700	12	142	13700	426	5660	6500	..	....	29	1160	1200	1200	..	.....	....	....	25	.....	2800	....	....	33000	....
Shippegan	20	246	8500	68	243	22500	549	10700	7400	..	....	50	1500	12100	12000	..	11380	....	....	35	3700	1540	....	....	14000	....
Ile Miscou	2	27	1000	7	35	5950	133	840	420	..	....	28	728	7000	6300	..	.....	....	3160	17	3360	200	....	....	2000	....
Pokemouche	..	....	.....	....	149	3980	258	13820	6500	..	....	70	2000	.....	.....	..	10000	....	....	40	.....	2330	50	400	600	....
Tracadie	5	58	1500	19	7	650	22	27000	1350	..	....	101	1200	1600	1600	..	9780	....	580	....	3500	1850	....	250	900	2
Totaux	40	501	15600	139	1363	60080	3199	90100	67795	1	500	285	6800	29650	28850	..	419160	....	3740	633	28560	24832	50	850	91000	10

NOUVEAU-BRUNSWICK—District N° 2—*Suite.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—*Suite.*

DISTRICTS.	ESPÈCES DE POISSON—*Fin.*																PRODUITS DU POISSON.				VALEUR.
	Merluche, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Petite morue, lbs.	Encornet, barils.	Plie, lbs.	Eperlan, lbs.	Perche, lbs.	Anguille, barils.	Huitres, barils.	Homard, ton'x.	Homard, boites.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	
Comté de Ristigouche.																					$ cts.
Dalhousie à la tête de la marée	....	.....	....	....	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	14,240 00
Dalhousie à Belledune	....	.....	....	....	....	.....	500	.....	....	.....	7000	.....	.....	.....	4	46300	.....	....	300	.....	32,786 00
Totaux	....	....	....	....	....	....	500	....	....	.....	7000	.....	.....	.....	4	46300	.....	...	300	.....	47,026 00
Comté de Gloucester.																					
Petit-Rocher	....	.....	....	....	....	.....	.....	.....	....	.....	4000	.....	.....	.....	.....	56641	.....	....	1200	4000	51,829 92
Bathurst	....	....	....	....	....	....	2000	.....	....	.....	300000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	.....	50,100 00
New-Bandon	....	.....	....	....	....	....	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	100000	.....	....	700	.....	67,300 00
Grande-Anse	....	.....	....	....	....	....	....	.....	20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	88000	2600	....	1000	400	36,400 00
Caraquette, en haut	140	840	100	800	....	.....	1000	.....	20	.....	.....	.....	10	.....	.....	.....	3000	....	4500	500	175,125 00
do en bas	500	.....	100	200	....	.....	500	.....	....	.....	36024	.....	10	3900	.....	50400	23800	....	1500	500	178,114 44
Shippegan	1200	2700	730	....	....	.....	....	.....	....	.....	69200	....	....	.....	.....	147300	9200	....	3500	5200	109,188 90
Ile Miscou	25	.....	....	....	....	.....	....	.....	....	.....	59580	.....	.....	.....	.....	22232	1000	....	600	500	17,824 84
Pokemouche	....	.....	....	....	5	300	2000	.....	....	.....	22500	.....	50	.....	.....	.....	120	....	.....	.....	18,298 00
Tracadie	250	1½	70	....	....	.....	650	.....	....	.....	121200	....	24	.....	16	3200	120	....	.....	.....	24,378 50
Totaux	2115	3541½	1000	1000	5	300	6150	.....	40	.....	612594	.....	94	3900	16	467773	39940	...	13000	11100	728,559 60

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—*Suite.*

DISTRICTS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.								ESPÈCES DE POISSON.											
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses		Rets à éperlan.		Trappes à homard.													
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, boîtes.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, lbs.	
Comté de Northumberland.			$			$			$		$		$		$												
Neguac à l'île du Portage					100	2100	115	11234	3360			22	880				61764			70		2400			500		
Tabusintac					5	150	10	364	250			122	2060	1000	1000		400					213		230			
Escuminac					42	840	60	4450	4000			50	1500	8000	8000		41330		100	100				80	500		
Baie du Vin	2	95	4000	10	150	3000	400	12000	3600			124	2480				21880					300		250			
Chatham	10	300	15000	40	105	1525	105	9000	4500			350	10800				64380	200		100				1000			
Newcastle et Esk-Nord								1615	2300			38	950				44577							200			
Derby, etc								2080	624							30	30010	1600						520			
Totaux	12	395	19000	50	402	7615	690	40743	18634			706	18670	9000	9000	30	264341	1800	100	270		2913		2280	1000		
Comté de Kent.																											
Rivière à l'Anguille à Kouchibouguacis					180	6000	500	10000	7000			100	3600	11000	11000		30000			75	5000	3000		225	200		
De là à la riv. Chockfish	9	144	4320	54	288	8640	576	20400	6120			188	5640	6290	6290		12000		400	621		3024		940	1500		
Rivière Richibouctou et bras					7	140	14	1800	700			47	1100											780			
Baie et riv. Bouctouche					122	2838	244	6860	2340			127	4550	2225	2225					103	624	830		125	105		
Baie et rivière Cocagne					280	5600	560	17000	8500			38	760	2946	2946					25		2500		65	25		
Rivière Canaan					9	20	4																				
Totaux	9	144	4320	54	886	23238	1898	56060	24660			500	15650	22461	22461		42000		400	824	5624	9354		2135	1830		

NOUVEAU-BRUNSWICK—District N° 2—*Suite.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—*Suite.*

DISTRICTS.	ESPÈCES DE POISSON.																PRODUITS DU POISSON.				VALEUR.
	Merluche, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Petite morue, lbs.	Encornet, lbs.	Plie, lbs.	Eperlan, lbs.	Perche, lbs.	Anguille, barils.	Huîtres, barils.	Homard, ton'x.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, tonneaux.	Poisson employé com. boitte, brls,	Poisson employé com. engrais, brls.	
Comté de Northumberland.																					$ cts.
Neguac à l'île du Portage	200	200	..	600	....	10346	400	.....	....	800	69224	.....	40	90	.....	.....	400	....	.....	800	32,187 00
Tabusintac	....	.....	....	....	..	.....	1000	.....	....	.....	429600	.....	90	100	.....	18780	.....	....	300	.....	31,746 60
Escuminac	250	.....	....	....	....	.....	.....	.....	....	1000	104000	.....	...	3000	.....	165000	.....	....	1600	.....	50,681 00
Baie du Vin	....	.....	....	....	10	.....	.....	70000	....	40000	215422	.....	20	8500	.....	.....	.....	....	.....	600	52,526 32
Chatham	....	.....	....	....	10	1000	500	120000	....	6000	700000	.....	500	500	.....	.....	.....	....	.....	2000	74,026 00
Newcastle et Esk-Nord..	....	.....	....	....	1	4000	300	.....	....	.....	73924	.....	22	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	14,750 84
Derby, etc	....	.....	....	....	....	.....	750	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	...	9,217 00
Totaux	450	200	....	600	21	15346	2950	190000	....	47800	1,592,170	.....	672	12190	.....	183780	400	....	1900	3400	265,134 76
Comté de Kent.																					
Rivière à l'Anguille à Kouchibouguacis	700	700	....	....	5	600	.....	.....	....	2000	138409	10000	125	300	.....	196000	300	100	3000	.....	66,718 04
De là à la riv. Chockfish..	2500	4900	....	4500	14	1800	1480	.....	....	3500	520000	.....	94	320	.....	192000	480	....	2400	.....	110,129 00
Rivière Richibouctou et Bras	.....	.....	....	....	....	780	.....	.....	....	.....	109000	.....	75	210	.....	.....	.....	....	.....	.....	11,476 80
Baie et riv. Bouctouche.	100	180	....	....	....	.....	3400	2500	....	4000	583900	.....	53	725	.....	69360	205	....	1125	.....	55,174 08
Baie et riv. Cocagne....	100	.....	100	60	....	180	250	5500	....	.....	118880	.....	45	65	.....	140688	180	....	1500	.....	38,811 66
Rivière Canaan	....	.....	....	....	....	.....	4000	.....	....	.....	.....	.....	5	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	450 00
Totaux	3400	5780	100	4560	19	3360	9130	8000	....	9500	1,470,189	10000	397	1620	.....	598048	1165	100	8025	.....	282,759 58

NOUVEAU-BRUNSWICK—District N° 2—*Suite.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantités et valeur du matériel de pêche, etc.—*Suite.*

DISTRICTS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.								ESPÈCES DE POISSON.											
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses		Rets à éperlan.		Trappes à homard.													
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, brls.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, brls.	Maquereau, boîtes.	Hareng, brls.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspareau, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, brls.
Comté de Westmoreland.			$			$			$		$		$		$												
Shédiac et Botsford	..	..	..	..	600	9000	1200	10000	10000	..	..	150	3000	10000	8000	..	400	..	..	400	500	12000	2000	..	20	..
Baie Verte à Sackville	..	..	..	..	28	1050	56	4900	1300	..	..	24	580	54	54	..	2160	..	..	10	..	3000	750	..	..	..
Dover et Gautreau	..	..	..	..	22	1100	44	5500	1100	..	..	..	..	..	..	..	6108	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Pré d'en Haut et Belliveau	..	..	..	..	15	770	30	3750	750	..	..	..	..	..	..	..	3440	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Cap Dorchester	..	..	..	..	..	..	5	1000	100	..	..	..	..	..	..	..	100	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Woodpoint	..	..	..	..	8	480	16	2000	400	..	..	..	..	..	..	..	1280	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Totaux	..	..	..	..	673	12400	1351	27150	13650	..	..	174	3580	10054	8054	..	13488	..	..	410	500	15000	2750	..	20	..
Grands totaux pour le district n° 2	61	1040	38920	243	3439	104491	7273	242153	131739	1	500	1670	44800	73665	69615	30	934589	1800	9240	2137	34684	52199	2800	5265	93890	10

NOUVEAU-BRUNSWICK—District N° 2—*Suite.*

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc.—*Fin.*

DISTRICTS.	ESPÈCES DE POISSON—*Fin.*																PRODUITS DU POISSON.				VALEUR.
	Merluche, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Eperlan, qtx.	Plétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Petite morue, lbs.	Encornet, barils.	Plie, lbs.	Eperlan, lbs.	Perche, lbs.	Anguille, barils.	Huitres, barils.	Homard, tonn'x.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, tonneaux.	Pois. employé comme boîtte, barils.	Pois. employé comme engrais, barils	
Comté de Westmoreland.																					$ cts.
Shédiac et Botsford	....	.....	....	....	....	1000	1000	8000	30	2000	216050	...	150	50	200	456672	....	....	2600	4000	136,833 64
Baie Verte à Sackville	....	.....	....	....	350	200	1000	5000	....	.....	57435	.....	12	.....	30	.....	....	....	600	400	22,147 60
Dover et Gautreau	....	.....	....	....	440	....	.....	.....	....	...	.....	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	5,621 60
Pré d'en Haut et Belliveau	....	.....	....	....	280	....	.....	.....	....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	.....	...	.....	.....	3,488 00
Cap Dorchester	....	.....	....	....	20	....	.....	.....	....	.....	.....	.....	....	.....	..	... .	.....	....	.....	.....	220 00
Woodpoint	....	.....	....	....	120	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	.....	....	.....	.....	1,456 00
Totaux	....	.....	....	....	1210	1200	2000	13000	30	2000	273485	.....	162	50	230	456672	.....	....	3200	4400	169,766 84
Grands totaux pour le district n° 2	5965	9521½	1100	6160	1255	20206	20730	211000	70	59300	3,955,438	10000	1325	17760	250	1,752,573	41505	100	26425	18900	1,493,246 78

RÉCAPITULATION du rendement et de la valeur des pêches dans la province du **Nouveau-Brunswick.**

Espèces de poisson.		Quantités.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts
Saumon	brls.	30	16 00	480 00
do frais	lbs.	934,589	0 20	186,917 80
do fumé	"	1,800	0 20	360 00
do en boîtes	"	9,240	0 15	1,386 00
Maquereau	brls.	2,137	15 00	32,055 00
do en boîtes	lbs.	34,684	0 12	4,162 08
Hareng	brls.	52,199	4 00	208,796 00
do fumé	boîtes.	2,800	0 25	700 00
Gasparot	brls.	5,265	4 50	23,692 50
Morue	qtx.	93,890	4 00	375,560 00
Langues et noues de morue	brls.	10	10 00	100 00
Merluche	qtx.	5,965	4 00	23,860 00
Noues de merluche	lbs.	9,521½	1 00	9,521 50
Eperlan	qtx.	1,100	4 00	4,400 00
Flétan	lbs.	6,160	0 10	616 00
Alose	brls.	1,255	10 00	12,550 00
Achigan	lbs.	20,206	0 06	1,212 36
Truite	"	20,730	0 10	2,073 00
Petite morue	"	211,000	0 04	8,440 00
Encornet	brls.	70	4 00	280 00
Plie	lbs.	59,300	0 10	5,930 00
Eperlan	"	3,955,438	0 06	237,326 28
Perche	"	10,000	0 03	300 00
Anguilles	brls.	1,325	10 00	13,250 00
Huîtres	"	17,760	3 00	53,280 00
Homard	boîtes	1,752,573	0 12	210,308 76
do	tonn'x.	250	30 00	7,500 00
Huile de poisson	gallons.	41,505	0 40	16,602 00
Guano de poisson	tonn'x.	100	25 00	2,500 00
Poisson employé comme boitte	brls.	26,425	1 50	39,637 50
do do engrais	"	18,900	0 50	9,450 00
Total				1,493,246 78

NOUVEAU-BRUNSWICK—*Suite*—District No. 3.

RÉCAPITULATION du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poisson, et du nombre total des hommes employés dans le district n° 3, dans la province du **Nouveau-Brunswick**, pour l'année 1889.

COMTÉS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.			
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.		Trappes à homard.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, gelé, par 100.
District n° 3.			$			$			$		$		$				
Albert					2	100	4	500	200					1000			
Victoria					20	200	40	500	400					5000			
Carleton					55	850	110	600	350					7000			
York					73	1030	72	250	125					12800			
Sunbury	1	6	150	4	69	690	138	1610	785					750			
Queen	1	6	150	4	194	3340	388	11475	3725					2950			
King					44	440	42	2700	1176					15000			
Saint-Jean	19	370	7770	76	242	5040	454	75120	55060	24	9000	3528	3525	140000	2500	13033	500000
Totaux	21	382	8070	84	699	11690	1248	92755	61821	24	9000	3528	3525	185500	2500	13033	500000

RÉCAPITULATION du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, des quantité et valeur du matériel de pêche, etc., dans le district n° 3, du **Nouveau-Brunswick**—*Suite.*

COMTÉS.	ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.
	Hareng, fumé, en boites.	Gasparot, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue, barils.	Merlan, quintaux.	Merluche, qtx.	Egrefin, quintaux.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Doré, lbs.	Perche, lbs.	Anguille, barils.	Homard, tonneaux.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme boitte, barils.	
District n° 3.																	$ cts.
Albert	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25	.....	2000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	650 00
Victoria	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25	.....	10000	.....	500	.....	.....	.....	.....	2,265 00
Carleton	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	50	.....	16000	.....	1000	1	.....	.....	.....	3,540 00
York	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30	2000	8000	12000	2000	100	.....	.....	.....	5,560 00
Sunbury	.....	470	.....	.....	.....	.....	.....	50	9900	.....	42000	4000	10	.....	.....	.....	6,099 00
Queen	.....	920	.....	.....	.....	.....	.....	690	2300	.....	64900	6000	70	.....	.....	.....	16,532 00
King	.....	870	.....	.....	.....	25	.....	230	50400	1000	38000	1200	102	.....	.....	.....	15,975 00
Saint-Jean	13000	5780	1100	20	500	500	2000	1500	3000	1500	.....	.....	60	100	1000	500	149,582 00
Total	13000	8040	1100	20	500	525	2000	2600	67600	38500	156900	14705	343	100	1000	500	200,203 00

RÉCAPITULATION du rendement et de la valeur des pêches dans le district n° 3—Nouveau-Brunswick.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Saumon frais	lbs.	185,500	0 20	37,100 00
do fumé	do	2,500	0 20	500 00
Hareng	brls.	13,033	4 00	52,132 00
do gelé	nomb.	500,000	60c. par 100	3,000 00
do fumé	boites.	13,000	0 25	3,250 00
Gasparot	brls.	8,040	4 50	36,180 00
Morue	qtx.	1,100	4 00	4,400 00
do langues et noues	brls.	20	10 00	200 00
Merlan	qtx.	500	4 00	2,000 00
Merluche	do	525	4 00	2,100 00
Egrefin	do	2,000	4 00	8,000 00
Alose	brls.	2,600	10 00	26,000 00
Achigan	lbs.	67,600	0 06	4,056 00
Truite	do	38,500	0 10	3,850 00
Doré	do	156,900	0 06	9,414 00
Perche	do	14,700	0 03	441 00
Anguille	brls.	343	10 00	3,430 00
Homard	ton'x.	100	30 00	3,000 00
Huile de poisson	galls.	1,000	0 40	400 00
Boitte	brls.	500	1 50	750 00
Total pour 1889				200,203 00

RÉCAPITULATION par comtés, donnant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—
Nouveau-Brunswick—*Suite.*

COMTÉS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.								ESPÈCES DE POISSON.	
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Nasses.		Rets à éperlan.		Trappes à homard.			
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon frais, dans la glace, lbs.
			$			$			$		$		$		$		
Ristigouche	....	....	....	....	115	1158	135	28100	7000	....	.....	5	100	2500	1250	.....	195600
Gloucester	40	501	15600	139	1363	60080	3199	90100	67795	1	500	285	6800	29650	28850	.....	419160
Northumberland	12	395	19000	50	402	7615	690	40743	18634	....	.....	706	18670	9000	9000	30	264341
Kent	9	144	4320	54	886	23238	1898	56060	24060	....	.....	500	15650	22461	22461	.....	42000
Westmoreland	....	....	....	....	673	12400	1351	27150	13650	....	.....	174	3580	10054	8054	.....	13488
Albert	....	....	....	....	2	100	4	500	200	....	.....	....	.....	....	.....	.....	1000
Saint-Jean	19	370	7770	76	242	5040	454	75120	55060	24	9000	....	.....	3528	3525	.....	140000
King	....	....	....	....	44	440	42	2700	1176	....	.....	....	.....	....	.....	.....	16000
Queen	1	6	150	4	194	3340	388	11475	3725	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2950
Sunbury	1	6	150	4	69	690	138	1610	785	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	750
York	....	....	....	....	73	1030	72	250	125	....	.....	.....	.....	.....	.....	....	12800
Carleton	....	....	....	....	55	850	110	600	350	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7000
Victoria	....	....	....	....	20	200	40	500	400	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5000
Charlotte	74	1317	42478	310	994	114861	1369	61623	38825	234	100830	.....	.....	15921	14495	....	150
Totaux	156	2739	89468	637	5132	231042	9890	396531	232385	259	110330	1670	44800	93114	87635	30	1120239

RÉCAPITULATION par comtés, du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—
Nouveau-Brunswick—*Suite.*

COMTÉS.	ESPÈCES DE POISSON.																
	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, boîtes.	Hareng, barils.	Hareng, gelé, par 100.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspareau.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue, barils.	Merlan, quintaux.	Merluche, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Egrefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan.
Ristigouche		5500			100				40								
Gloucester		3740	633	28560	24832		50	850	91000	10		2115	35411½	1000	1000	5	300
Northumberland	1800	100	270		2913			2280	1000			450	200		600	21	15346
Kent		400	824	5624	9354			2135	1830			3400	5780	100	4560	19	3360
Westmoreland			410	500	15000		2750		20							1210	1200
Albert																25	
Saint-Jean	2500				13033	500000	13000	5780	1100	20	500	500		2000		1500	3000
King								870				25				230	50400
Queen								920								690	2300
Sunbury								470								50	9900
York																30	2000
Carleton																50	
Victoria																25	
Charlotte			10		16009	21747860	2599100	100	15013	10	20370	25416	27640	4407	41400		
Totaux	4300	9240	2147	34684	81241	22247860	2614900	13405	110003	40	20870	31906	37161½	7507	47560	3855	87806

RÉCAPITULATION par comtés, du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc.—
Nouveau-Brunswick—*Fin.*

DISTRICTS.	ESPÈCES DE POISSON.												PRODUITS DU POISSON.				VALEUR.
	Truite, lbs.	Petite morue, lbs.	Encornet, barils.	Plie, lbs.	Ejerlan, lbs.	Doré, lbs.	Perche, lbs.	Anguille, barils.	Sardine, barils.	Huîtres, barils.	Homard, ton'x.	Homard, en boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, tonneaux.	Poisson em. comme boîte, barils.	Poisson em. comme engrais, barils.	
																	$ cts.
Restigouche	500				7000						4	46300			300		47,026 00
Gloucester	6150		40		612594			94		3900	16	467773	39940		13000	11100	728,559 60
Northumberland	2950	190000		47800	1592170			672		12190		183780	400		1900	3400	265,134 76
Kent	9130	8000		9500	1470189		10000	397		1620		598048	1165	100	8025		282,759 58
Westmoreland	2000	13000	30	2000	273485			162		50	230	456672			3200	4400	169,766 84
Albert	2000																650 00
Saint-Jean	1500							60			100		1000		500		149,582 00
King	1000					38000	1200	102									15,975 00
Queen						64900	6000	70									16,532 00
Sunbury						42000	4000	10									6,099 00
York	8000					12000	2000	100									5,560 00
Carleton	16000						1000	1									3,540 00
Victoria	10000						500										2,265 00
Charlotte	13000	3500	219	25000	5500	1000			18145		685	48000	62219	223	18260	10307	*1,373,589 26
Totaux	72230	214500	289	84300	3960938	157900	24700	1668	18145	17760	1035	1800573	104724	323	45185	29207	3,067,039 04

Voir Rapports des Comtés.

RÉCAPITULATION du rendement des pêcheries dans toute la province du Nouveau-Brunswick, 1889.

Espèces de poisson.	Quantité.	Valeur.	Total.
		$ cts.	$ cts.
aumon ..... Brls.	30	480 00	
do frais, dans la glace ..... Lbs.	1,120,239	224,047 80	
do fumé ..... do	4,300	860 00	
do en boîtes ..... do	9,240	1,386 00	
			226,773 80
Maquereau ..... Brls.	2,147	32,205 00	
do ..... Boîtes	34,684	4,162 08	
			36,367 08
areng ..... Brls.	81,241	324,964 00	
do fumé ..... Boîtes	2,614,900	653,725 00	
do gelé (60c. par 100) ..... Nomb.	22,247,860	133,487 16	
			1,112,176 16
Gasparot ..... Brls.	13,405	.....	60,322 50
Morue ..... Qtx.	110,003	440,012 00	
do langues et noues ..... Brls.	40	400 00	
			440,412 00
Merlan ..... Qtx.	20,870	.....	83,480 00
Egrefin ..... do	7,507	.....	30,028 00
Merluche ..... do	31,906	127,624 00	
do noues ..... Lbs.	37,161½	37,161 50	
			164,785 50
Flétan ..... Lbs.	47,560	.....	4,756 00
Alose ..... Brls.	3,855	.....	38,550 00
Achigan ..... Lbs.	87,806	.....	5,268 36
Truite ..... do	72,230	.....	7,223 00
Plie ..... do	84,300	.....	8,430 00
Eperlan ..... do	3,960,938	.....	237,656 28
Doré ..... do	157,900	.....	9,474 00
Perche ..... do	24,700	.....	741 00
Petite morue ..... do	214,500	.....	8,580 00
Anguille ..... Brls.	1,668	.....	16,680 00
Encornet ..... do	289	.....	1,156 00
Sardine ..... Bouc.	18,145	.....	54,435 00
Huîtres ..... Brls.	17,760	.....	53,280 00
Moules ..... do	2,000	.....	12,000 00
Homard, en boîtes ..... Lbs.	1,800,573	216,068 76	
do frais ..... Ton'x.	1,035	31,050 00	
			247,118 76
Huile de poisson ..... Galls.	104,724	.....	41,889 60
Poisson comme boîtte ..... Brls.	45,185	.....	67,777 50
do do engrais ..... do	29,207	.....	14,603 50
Guano de poisson ..... Ton'x.	323	.....	8,075 00
Poisson employé dans le district nº 1, non inclus ci-haut	.....	.....	75,000 00
Total pour 1889	.....	.....	3,067,039 04
do 1888	.....	.....	2,941,863 05
Augmentation	.....	.....	125,176 00

ANNEXE No 5.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DE L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD POUR L'ANNÉE 1889, PAR M. E. HACKETT, INSPECTEUR.

TIGNISH, I. P.-E., 31 décembre 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les pêcheries de l'Ile du Prince Edouard pour l'année 1889, avec l'état de leurs produits et de leur valeur, pour chacun des trois comtés de Prince, Queen et King. Aussi, une estimation du capital employé dans les pêcheries de la province pour la saison qui vient de se terminer.

Les états indiquent une légère augmentation de $9,568.10 dans la valeur totale comparée à l'année précédente, comme suit:—

Valeur totale des pêcheries de l'Ile du Prince-Edouard			en 1888.	$876,862 74
do	do	do	en 1889.	886,430 84
			Augmentation.....	$ 9,568 10

Bien que les rapports indiquent cette légère augmentation, plusieurs genres de pêche accusent une diminution considérable. La pêche à la morue n'a pas été poussée avec vigueur, et il en résulte une diminution de 17,886 quintaux pour cette pêche seule. Cette diminution n'est pas due à la rareté du poisson, mais au fait que les pêcheurs en général se sont préparés pour la pêche du maquereau, qu'ils supposent plus lucrative et demande moins de travail, et ont négligé cette branche précieuse des pêches côtières.

Le maquereau a fait son apparition de bonne heure, et comme il était gros et de grande valeur les pêcheurs en attendaient un fort rendement.

Ils ont été, cependant, bien désappointés, ce poisson de valeur ayant été rare pendant toute la saison, et comme on n'en vit que très peu de bancs et que le poisson avait extrêmement peur de l'hameçon, les seineurs et les pêcheurs à la ligne n'ont pas réussi à le prendre. La capture a donc été au-dessous de la moyenne, mais elle égale à peu près celle de l'an dernier.

Le hareng abondait, et de grandes quantités ont été prises. Ce poisson n'est pas préparé pour l'exploitation, presque toute la capture servant de boitte pour la pêche du homard et du maquereau.

Le homard accuse une augmentation de 614,720 livres, la quantité totale mise en boîtes étant de 2,060,947 livres, contre 1,446,227 livres en 1888. Quatre-vingt-une fabriques ont fait des opérations, soit deux de plus que l'an dernier, mais les rapports montrent qu'on a tendu environ 2,000 trappes de moins. L'augmentation est en bonne partie due à l'ouverture hâtive de la saison, qui a donné aux pêcheurs de dix à quinze jours de plus pour la faire. Les homards, surtout sur le côté sud, étaient de bien meilleure qualité que ces dernières années ; et il faut espérer que cette pêche a passé son plus mauvais temps, et qu'elle s'améliorera à l'avenir.

Les huîtres abondaient, et la saison étant remarquablement favorable cette pêche a été poussée avec activité. Les expéditions totales se sont chiffrées par 41,257 barils, soit 5,396 barils de plus que l'an dernier.

L'éperlan pour l'exportation paraît pour la première fois dans les rapports cette année, 546,100 livres ayant été expédiées. La pêche de l'éperlan pour l'exportation est une nouvelle industrie. Un bon nombre de gens s'y sont livrés cette année, et on la croit susceptible d'un fort développement.

Les rivières et cours d'eau n'étaient pas en bonne condition. Comme conséquence, la truite accuse une diminution de 18,080 livres. La plus grande diminution s'est produite dans le comté de Queen, qui accuse une différence en moins d'environ 12,000 livres.

En général on ne peut considérer comme satisfaisantes les opérations de la saison, et à l'exception de la pêche du homard et des huîtres, les résultats sont pauvres. On trouvera plus de détails sous les titres respectifs ci-dessous.

LE HARENG

donne sur la côte de l'île vers la fin d'avril, ou immédiatement après la débâcle des glaces, et continue jusque vers le 15 juin. Cette venue s'appelle le "hareng du printemps", et on le pêche surtout pour la boitte, une petite quantité seulement étant conservée pour la nourriture. Il était plus abondant cette année, et un plein approvisionnement a été pris à peu de frais. C'était un avantage pour les pêcheurs, qui ont pu se livrer ainsi à la pêche du homard et du maquereau avec beaucoup plus de chances de succès. On n'a pas pris de hareng d'automne cette année. On a vu de grands bancs au large de la côte sud du comté de King, en novembre. Cependant les pêcheurs rapportent qu'ils étaient trop petits pour être pris avec les filets et d'aucune valeur commerciale. Depuis plusieurs années on a pris de grandes quantités de hareng d'automne à Souris, Cardigan, Georgetown et autres endroits de l'est. Le poisson est gros et gras, et avec des moyens améliorés de salaison et d'empaquetage, pourrait devenir une branche d'industrie rémunérative.

MORUE.

Cette pêche accuse une diminution sensible qui réduit considérablement le rendement de l'année. Le déficit, cependant, n'est pas dû à la rareté, la morue étant très abondante pendant toute la saison. Lorsque le maquereau se vend $20 le baril, les pêcheurs de l'île ne se livrent pas à la pêche de la morue, mais font la pêche plus incertaine du maquereau, espérant que chaque jour leur apportera une meilleure chance. On perd ainsi beaucoup de temps précieux, et lorsque la saison est finie le pêcheur désappointé regrette (mais un peu tard)de ne pas s'être livré à une pêche qui lui rapporte un rendement certain.

Environ 150 voiles de grands bateaux de la côte nord du Nouveau-Brunswick ont fait la pêche de la morue dans le voisinage de Cascumpec et du cap Nord, tout l'été, et ils ont pris plusieurs chargements. Une petite flotte de la Nouvelle-Ecosse s'est installée à St-Pierre et à Rustico pendant la saison et a eu beaucoup de succès. Comme la pêche du maquereau devient évidemment de plus en plus mauvaise chaque année, les pêcheurs de l'île devraient se munir de bateaux convenablement équipés pour la pêche de la morue qui, si elle était faite d'une manière active et intelligente, serait la plus rémunérative de toutes les pêches.

MAQUEREAU.

On peut dire que la pêche du maquereau sur les côtes de l'île a complètement manqué, seulement 12,450 barils et 99,270 boîtes d'une livre ayant été paquées.

Considérant les vastes préparatifs qu'on a faits, la capture de l'année est très insignifiante. Il y a dix ou quinze ans toute la capture de cette saison n'aurait été considérée que comme un rendement raisonnable d'une année par un seul établissement. Le poisson a donné de bonne heure, quelques bonnes captures ayant été faites à la ligne et à l'hameçon vers le 1er juillet. Il était de bonne qualité et commandait des prix élevés; en conséquence, les pêcheurs et les acheteurs étaient très heureux par anticipation d'opérations fructueuses pour l'année. Ils furent cependant désappointés. Le poisson ne s'est pas montré en quantité, et n'est pas resté longtemps sur les côtes. Une diminution sensible dans la capture est remarquable sur certains points de la côte, particulièrement entre la pointe de l'Est et Rustico, où la quantité pêchée n'a pas atteint la moitié de celle de l'an dernier. On assigne plusieurs raisons à cette diminution dans la pêche du maquereau, mais il est généralement admis que l'usage des seines à poches a plus que toute autre cause réduit cette industrie à sa malheureuse condition présente. Cependant les mouvements du maquereau sont très

irréguliers, et même avant l'emploi des seines à poches les pêcheurs étaient obligés de subir de mauvaises années, par suite de la rareté du poisson. On ne prétend pas cependant que la quantité prise par les seineurs puisse matériellement diminuer l'approvisionnement. Le mal provient de la dispersion des bancs, de l'éloignement du poisson des endroits où il se nourissait autrefois, et de l'obligation où il se trouve de chercher de nouveaux endroits. Le maquereau est un des poissons les plus prudents. Il est toujours alerte, et le bruit le plus léger brise un banc et fait disperser le poisson dans toutes les directions. A présent, lorsqu'on aperçoit un banc sur un point quelconque de la côte, les seineurs le poursuivent immédiatement, et s'ils ne le capturent pas ils le chassent à jamais. Cette année les seineurs ont eu très peu de succès; les pêcheurs à la ligne ont en général bien mieux réussi. Un bon nombre de navires américains sont venus de bonne heure dans le golfe, mais ayant été gardés bien en dehors de la limite de trois milles, ils ne sont pas restés longtemps, un bon nombre retournant chez eux avec seulement quelques barils de poisson.

MERLUCHE ET ÉGREFIN.

La merluche accuse une diminution de 5,342 quintaux. Le poisson abonda durant la saison, mais les pêcheurs n'ont fait aucun effort pour le prendre. Cette pêche se fait surtout la nuit; mais à moins que les prix ne soient élevés les pêcheurs ne s'y livrent pas Cette année il n'y avait aucun attrait; delà la petite capture. La pêche de l'égrefin ne se fait pas comme industrie distincte, la petite quantité constatée par les rapports ayant été prise avec la morue et la merluche.

HOMARD.

Grâce à un printemps hâtif les pêcheurs de homard ont commencé à travailler dix ou quinze jours plus tôt qu'en 1888. Il en résulte une augmentation considérable de production.

La saison a aussi été favorable, en ce qu'on a perdu peu ou pas de temps par le mauvais temps.

Il est difficile de déterminer si la courte saison de 1888 a eu aucun effet pour augmenter l'approvisionnement cette année.

Tous les paqueurs font rapport d'une bonne pêche de homard de belle taille pendant les trente premiers jours. Après ce temps ils sont devenus plus petits, et vers la fin de la saison il était dificile de maintenir les fabriques en opération avec du poisson de taille légale—en conséquence, plusieurs fermèrent leurs portes vers le 1er juillet. Quatre-vingt-une fabriques ont été en opération, soit deux de plus que l'an dernier. Un bon nombre de celles-ci qu'on appelle fabriques n'en sont réellement pas, mais sont simplement des endroits de pêche, dont le produit est transporté à la fabrique principale, où il est paqué. Les rapports indiquent que 77,000 trappes ont été exploitées, soit une diminution de 1,715. La production par trappe a été de 26 $\frac{5}{7}$ boîtes d'une livre. C'est une augmentation de production de 8$\frac{1}{5}$ boîtes par trappe sur celle de l'an dernier. Les pêcheurs et les paqueurs commencent à comprendre qu'un grand nombre de trappes ne sont pas nécessaires au succès de la pêche d'une année. Le homard, contrairement aux autres poissons, ne monte et ne descend pas le long des côtes en grand nombre.

Ils arrivent de l'eau profonde sur certains points le long de la côte, au printemps, et si les conditions sont favorables ils y restent. Dans l'état actuel des pêches il n'est pas nécessaire de tendre un grand nombre de trappes, parce qu'un nombre plus restreint, mais bien surveillé, prendra tout le homard qui fréquente un fond particulier. Le pêche du homard, bien que considérablement réduite, continue d'être la pêche la plus précieuse de cette province, rapportant cette année $247,313.64, ou 28 pour cent de l'exploitation totale. C'est la première qui donne de l'emploi au printemps, et bien qu'il n'y ait pas de classe distincte de pêcheurs dans la province, il y a cependant un grand nombre de gens dans tous les villages sur la côte de l'île qui comptent surtout sur elle pour vivre. Sa perpétuation est donc de la plus haute importance, et l'action prompte et décisive du département en raccourcissant la saison de pêche et en faisant rigoureusement observer les règlements est généralement approuvée.

HUITRES.

Cette pêche accuse une augmentation de 5,396 barils, la production totale de l'année étant de 41,257 barils, comparée aux 35,861 barils de 1888. La chaleur du commencement de la saison a quelque peu retardé les opérations pendant un certain temps, et quelques-unes des expéditions sont arrivées sur le marché en mauvais état ce qui a fait baisser les prix. Octobre et novembre ont cependant été des mois favorables, et les affaires ont été plus satisfaisantes. Un hiver doux et un été sec ont favorisé la croissance des huîtres, et les fonds qui ont été raclés d'année en année ont produit la quantité ordinaire. La baie de Richmond continue à fournir le gros de l'exportation des huîtres, mais on en a aussi expédié de grandes quantités des Narrows, de la Grande-Rivière et d'autres endroits du comté de Prince. Il est peu probable que la pêche des huîtres dans cette province puisse continuer pendant beaucoup d'années à produire les grandes quantités qu'on tire de ces fonds tous les ans. Il est possible aussi que les besoins soient encore plus grands à l'avenir. Dans ces dernières années l'offre a égalé à peu près la demande, un encombrement sur le marché ne se produisant que lorsqu'une période prolongée de chaleur forçait les expéditeurs de vendre leurs produits à n'importe quel prix qu'ils en pouvaient obtenir. A mesure que la population augmentera dans les cités et les villes des provinces de l'ouest, il est évident que la demande augmentera, et on exigera un plus fort rendement des huîtrières. Les bancs du comté de Queen sont aujourd'hui râclés à l'excès, et si l'on n'y prend pas garde, ceux du comté de Prince seront bientôt dans le même état. La protection qu'offre actuellement la saison de prohibition, bien qu'assez satisfaisante, ne suffit pas. D'immenses quantités de petites huîtres sont retirées des fonds pendant la saison de pêche, et comme elles sont impropres à l'exportation, et ne peuvent être nullement utilisées, on les laisse pourrir en tas aux endroits où l'on fait le triage. On devrait prendre des mesures pour empêcher ce gaspillage inutile, et défendre d'apporter de petites huîtres à terre.

Dans l'intérêt de cette industrie, on devrait aussi défendre la pêche en hiver. Cette pêche des huîtres en hiver, tout en étant avantageuse pour quelques pêcheurs, est très destructive des bancs, et quelques-uns des meilleurs bancs dans les rivières du comté de Queen ont été ruinés par cette pratique. Pour préserver les bancs à Orwell, à la rivière York, et à la rivière de l'Ouest, dans le comté de Queen, il est nécessaire de prendre une action décisive ; et la question de défendre totalement la pêche pendant un certain nombre d'années dans ces rivières mérite une sérieuse considération. L'ostréiculture pourrait se faire sur un grand pied dans cette province, les nombreuses rivières et baies de l'île étant spécialement propres à cette industrie. De vastes étendues, maintenant inoccupées, pourraient être utilisées pour la culture des huîtres, et si elles étaient délimitées et offertes à bail, avec des restrictions convenables et raisonnables, elles seraient sans doute prises de suite. Le système de louer des terrains pour la culture des huîtres dans les Etats du Connecticut, de Rhode Island, etc., a eu pour résultat un développement merveilleux de cette industrie, et il semble que le temps soit arrivé pour le Canada d'adopter une semblable politique. Les bancs naturels devraient être convenablement protégés, et le département devrait en retenir le contrôle, pour les livrer à l'exploitation publique.

TRUITE.

Par suite de la mauvaise condition générale des rivières et cours d'eau, la truite accuse une diminution de 18,080 livres. Ce poisson ne s'exporte pas, la quantité qui paraît dans les rapports étant prise par les amateurs locaux et autres, qui font la pêche à la ligne par plaisir. Il y a peu d'années encore, la truite de grande taille et de belle qualité abondait dans presque tous les cours d'eau de cette province. Aujourd'hui, cependant, il n'en est pas ainsi, quelques-unes des plus belles rivières en sont malheureusement dépeuplées. De nombreuses causes ont amené ce résultat. Les rivières étant petites l'excès de pêche était facile.

Le braconnage a sans doute été pratiqué jusqu'à un certain point. L'abattage des forêts, en réduisant le volume d'eau dans les rivières et en la rendant plus chaude, a dû avoir un mauvais effet sur le poisson qui les fréquentaient. La sciure de bois et les rebuts des scieries contribuent dans bien des cas à corrompre l'eau des cours

d'eau. Tous ces agents aident à diminuer l'approvisionnement et amènent la rareté actuelle. Quelques-unes des rivières sont cependant encore en assez bon état et, si on les protège convenablement, continueront pendant de nombreuses années à offrir un exercice salubre et de l'agrément aux amateurs légitimes.

SAUMON.

On ne trouve pas de saumon ne portant pas d'œufs dans les rivières de cette province, la petite quantité mentionnée dans les rapports étant prise dans des filets tendus sur la côte, principalement dans le voisinage de la baie Saint-Pierre. Les gardiens de pêcheries rapportent qu'il y a une grande abondance de saumon reproducteur dans les principales rivières cet automne. On en a vu en grand nombre dans les rivières Morell, Midgell, Brudenell et Fortune, dans le comté de King, et dans les rivières Winter, de l'Ouest, Tryon, Dunk et autres dans les comtés de Prince et de Queen.

Les braconniers sur la rivière Dunk ont donné beaucoup de trouble. L'abondance du poisson augmenta leur audace, et défiant toute loi ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour le prendre, et ils ont eu plus d'une fois des conflits avec les gardiens des pêcheries.

ANGUILLES.

Des quantités considérables d'anguilles sont prises et exportées chaque année. Elles sont surtout prises au dard pendant les mois d'automne et d'hiver. On croit que la pêche des anguilles au dard est nuisible aux autres pêches de rivières, et que sous prétexte de prendre des anguilles au dard les braconniers capturent de grandes quantités de saumon et de truites. Je désirerais recommander de défendre la pêche des anguilles au dard du 1er juin au 1er décembre de chaque année.

AUTRES PÊCHES.

Le flétan accuse une diminution de 4,970 livres. On ne fait pas d'efforts spéciaux pour prendre le flétan, la quantité prise se trouvant parmi la morue. Ceux qu'on prend sont d'excellente qualité, et se vendent rapidement sur les marchés locaux.

On ne pêche pas l'alose dans les eaux de l'île, le seul baril mentionné dans les rapports ayant été pris de bonne heure dans la saison dans le rets à enclos à Tignish.

L'achigan accuse une augmentation de 1,600 livres, cette petite quantité ayant été prise près de Tracadie sur le côté nord de l'île.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Comme résultat de la diminution dans la capture de la morue, l'huile de poisson, les langues et noues et autres produits du poisson accusent une diminution. L'engrais de poisson non fabriqué est inscrit pour 1,520 barils de plus que l'an dernier. Ce produit pourrait rapporter bien davantage si on s'en occupait convenablement. Des tonnes d'engrais précieux sont perdues chaque année par négligence et manque d'entreprise en ne le faisant pas fabriquer.

La protection donnée aux pêches de littoral par les croiseurs du gouvernement a été bien appréciée par les pêcheurs cette année. On n'a permis à aucun étranger de seiner dans la limite des trois milles, et bien que la capture faite par les pêcheurs du littoral ait été moindre que d'habitude, elle aurait été encore beaucoup moindre si on avait permis aux navires qui se tenaient juste à l'extérieur de cette limite de trois milles de pêcher en dedans de cette limite.

En terminant j'ai beaucoup de plaisir à dire que pendant le court espace de temps depuis lequel je suis en office, j'ai trouvé les gardiens de pêches et autres employés prêts à remplir volontiers leur devoir. Ce sont en général des hommes actifs et intelligents, et je crois qu'ils s'efforcent de remplir fidèlement toutes les instructions qu'on leur donne.

Il est urgent de nommer deux gardiens de pêche dans le comté de King, un à Cardigan, place qui est vacante depuis quelques temps, et un au moins à la rivière Brudwell. Ces deux endroits sont importants, et ne sont nullement protégés pour le présent.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

EDWARD HACKETT,

Inspecteur des pêches de l'Ile du Prince-Edouard.

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux engagés dans les pêches, la quantité et la valeur du matériel de pêche, les espèces et quantités de poisson, et le nombre total d'hommes employés, etc., dans la province de **l'Ile du Prince-Edouard**, pour l'année 1889.

DISTRICTS	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.			
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Trappe.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.
Comté de Prince.			$			$			$		$						
De la ligne nord du lot 3 à Sea Cow Pond	3	150	3000	45	50	2000	150	1200	600	850	1700	1	800	200	1500	36400	1000
De Sea Cow Pond à South Nail Pond	....	....	....	....	55	1650	180	1848	924	300	600	....	....	....	346	.....	2251
South Nail Pond à la ligne du lot 1	....	....	....	....	47	1200	149	1040	520	830	1660	....	....	....	502	7200	1708
De la ligne du lot 1 à la ligne du lot 3	2	80	1600	24	70	3500	280	1500	750	1280	2560	....	....	....	950	22500	1500
De la ligne du lot 3 à la Pointe au Phoque	5	179	3580	40	15	450	45	1020	510	320	640	....	....	....	229	960	526
De la Pointe au Phoque à la ligne sud du lot 8	1	17	340	6	20	800	50	800	400	150	300	....	....	....	250	14400	1000
Ligne du lot 8 à la baie Egmont	....	....	....	....	10	200	20	500	250	.....	.....	....	....	....	24	.....	626
De la baie Egmont à la Pointe 15	1	19	380	5	52	1438	104	2014	1007	440	880	....	....	....	278	.....	2414
Baie Bédèque, Summerside et Baie Richmond	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
De Graham-Head au cap Traverse	....	....	....	....	8	168	12	200	100	....	....	....	....	....	.....	....	400
Les Narrows et le lot 12, rive	....	....	....	....	7	300	19	520	260	200	400	....	....	....	20	.....	600
Narrows au cap Kildare	9	455	9100	90	50	4000	140	3000	1500	1566	3132	....	....	....	1525	.....	1630
Malpèque et Rivière du Sauvage	....	....	....	....	20	600	40	.....	.....	.....	.....	....	....	....	250	.....	500
Rivière, lot 10	1	18	360	5	3	60	6	60	30	.....	.....	....	....	....	.....	.....	20
Grande Rivière, lot 14	....	....	....	....	2	60	8	400	200	.....	.....	....	....	....	12	80	.....
De la Pointe Carleton à la ligne du comté de Queen	1	29	580	5	4	150	9	140	70	.....	.....	....	....	....	12	190	60
Rivières et estuaires, sav. : Dunk, Truite et autres	....	....	....	....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	....	....	.....	.....	.....
Totaux	23	947	18940	220	413	16568	1212	14242	7131	5936	11872	1	800	200	5898	81730	14235

DISTRICTS.	ESPÈCES DE POISSON.													PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.
	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Merluche, qtx.	Noues de merluche, brls.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huitres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Engrais de poisson, barils.	
Comté de Prince—Fin.																$ cts.
De la ligne nord du lot 3 à Sea Cow Pond	....	1100	....	200	400	50	1500	1	500	3000	....	.....	119568	700	.....	51,526 16
De Sea Cow Pond à South Nail Pond	20	187	....	165	250	....	.....	....	650	.....	5	.....	56160	352	450	23,037 00
South Nail Pond à la ligne du lot 1	10	354	....	130	.....	.....	.....	....	200	.....	.....	.....	151440	230	350	35,666 80
De la ligne du lot 1 à la ligne du lot 3	....	220	....	600	900	40	950	....	1200	2800	17	.....	94128	450	.....	38,868 36
Ligne sud du lot 3 à la Pointe au Phoque	....	124	1	248	132	.....	.....	....	1000	.....	3	.....	43008	155	500	12,821 16
De la Pointe au Phoque à la ligne sud du lot 8	....	125	....	80	100	.....	.....	....	.....	.....	2	.....	103208	75	1200	23,382 96
Ligne du lot 8 à la baie Egmont	9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	2600	.....	3	60	.....	.....	.....	3,374 50
De la baie Egmont à la Pointe 15	....	12	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	178416	.....	.....	35,283 92
Baie Bedèque, Summerside et baie Richmond	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	120000	30	21930	.....	.....	.....	73,290 00
De Graham-Head au cap Traverse	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	200	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,620 00
Les Narrows et lot 12, rive	....	300	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	2400	26928	100	.....	14,371 36
Narrows au cap Kildare	....	500	6	.....	.....	.....	.....	....	100	30000	270	50	80400	250	800	46,263 00
Malpèque à la Rivière du Sauvage	....	3000	..	500	.....	.....	.....	....	200	10000	80	4606	58944	400	800	42,621 28
Rivière, lot 10	10	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	200	100000	80	20	.....	.....	.....	7,005 00
Grande Rivière, lot 14	....	24	....	....	.....	.....	.....	....	.....	.....	20	2250	.....	.....	.....	7,235 60
De la Pointe Carleton à la ligne du comté de Queen	15	6	....	5	.....	.....	.....	....	5000	.....	....	.....	56580	10	600	8,147 90
Rivières et estuaires, sav. : Dunk, Truite et autres	....	.....	....	....	.....	.....	.....	....	7200	60000	90	800	.....	....	.....	7,620 00
Totaux	64	5952	7	1928	1782	90	2450	1	19050	325800	600	32116	968780	2722	4700	432,135 00

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc., dans la province de l'Ile du Prince-Edouard—*Suite.*

DISTRICT.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.			
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.	Gasparot, barils.
Comté de Queen.			$			$			$		$				
Ligne S.-E. du comté de Prince à New-London	2	30	600	9	18	1200	54	2000	1000	640	1280	150	.....	200	.....
Rivière Hunter à Cavendish	.....	.....	.....	.....	11	330	33	200	100	.....	.....	120	.....	112	.....
New-London à Pointe Sand-Hill	.....	.....	.....	.....	6	140	20	160	80	.....	.....	18	.....	160	20
Rivière Wheatley à l'île Robinson	.....	.....	.....	.....	5	500	25	100	50	.....	.....	12	.....	150	.....
Pont Clifton à la ligne O. du comté	.....	.....	.....	.....	1	60	4	40	20	.....	.....	5	.....	10	.....
Upper-Hillsborough et tributaires	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Black-Point à Birch-Point	2	100	2000	8	10	300	20	500	250	115	230	50	.....	400	50
Baie Pownal et rivière au Loup-Marin	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Savage-Harbor à Cove-Head	1	16	400	6	44	2200	176	11289	5644	1750	3500	622	11400	1048	.....
District de Rustico	1	18	360	10	55	3400	250	3000	1500	1800	3600	1235	.....	3000	.....
Ile Saint-Pierre et lot 65	.....	.....	.....	.....	51	1115	88	1220	610	.....	.....	.....	.....	499	.....
District de Charlottetown	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Ligne S.-O. du comté de King à Pointe Prim	8	210	4000	118	6	110	10	750	375	150	300	45	4000	80	.....
District d'Orwell	.....	.....	.....	.....	4	600	6	.....	.....	.....	.....	6	.....	30	.....
Rivières et estuaires, sav.: Vernon, West-Winter et autres	.....	.....	.....	.....	16	192	16	.....	.....	.....	.....	8	.....	.....	4
Totaux	14	374	7360	151	227	10147	702	19259	9629	4455	8910	2271	15040	5689	74

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux employés à la pêche, etc., dans la province de l'Ile du Prince-Edouard—*Suite.*

DISTRICT.	ESPÈCES DE POISSON.												PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.
	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Merluche, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huitres, barils.	Homard, en boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Poisson employé comme engrais, barils.	
Comté de Queen—Suite.															$ cts.
Ligne S.-E. du comté de Prince à New-London	785	....	10	5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	65088	345	200	14,281 06
Rivière Hunter à Cavendish	116	....	.....	....	.....	30	.....	900	.....	25	.....	.....	50	.....	3,075 00
New-London à Pointe Sand-Hill	420	....	85	....	.....	.....	.....	850	400	10	.....	.....	.....	.....	3,229 00
Rivière Wheatley à l'Ile Robinson	250	....	100	....	.....	.....	.....	120	.....	105	.....	.....	.....	.....	3,242 00
Pont Clifton à la ligne O. du comté	50	....	.....	....	.....	.....	.....	100	2000	30	130	.....	.....	.....	1,135 00
Upper-Hillsborough et tributaires	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	1000	2500	400	1200	.....	.....	.....	7,850 00
Black-Point à Birch-Point	20	....	10	....	15	.....	.....	1000	1000	10	.....	31680	20	.....	6,824 60
Baie Pownal et rivière au Loup-Marin	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	200	800	3	540	.....	.....	.....	1,718 00
Savage-Harbor à Cove-Head	1810	....	.....	....	.....	.....	1600	....	1000	150	.....	74544	100	.....	33,088 03
District de Rustico	1000	...	.....	....	100	.....	.....	600	2000	200	.....	48000	300	500	43,235 00
Ile Saint-Pierre et lot 65	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1100	140064	.....	500	22,353 68
District de Charlotte-town	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1025	.....	.....	.....	3,075 00
Ligne S.-O. du comté de King à Pointe-Prim	25	1	60	60	20	.....	.....	350	2000	2	10	78680	30	500	11,843 60
District d'Orwell	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	300	.....	.....	2600	.....	.....	.....	8,040 00
Rivières et estuaires, sav.: Vernon, West-Winter et autres	.....	....	.....	....	.....	.....	.....	1500	4000	90	2536	.....	....	.....	9,036 00
Totaux	4476	1	265	65	135	30	1600	6920	15700	1025	9141	438056	1745	1700	172,026 02

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux engagés dans les pêches, etc., dans la province de l'Ile du Prince-Edouard—*Suite.*

DISTRICTS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS DANS LES PÊCHES.							MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.			
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, brls.	Maquereau, boîtes.	Hareng, brls.
Comté de King.			$			$			$		$				
District de Fortune, baie Rollo au lac Pond	2	25	500	8	27	324	81	540	270	480	960	.....	60	.....	250
De Little River à DeGros Marsh, y compris l'île de Broughton	.....	.....	.....	.....	110	2300	220	5000	2500	500	1000	.....	200	.....	4000
Lots 46 et 47 à Red Point	.....	.....	.....	.....	193	4500	570	8500	4250	180	360	.....	1093	.....	2186
St. Peter's Harbor à Ore River	1	30	600	8	55	2190	126	12815	6408	.....	.....	1000	1448	.....	558
Lot 63 à la ligne sud-est de Queen	15	375	7540	90	55	2200	165	2500	1250	250	500	.....	100	.....	300
Red Point à Souris Head	2	160	3200	32	20	600	40	1000	500	600	1200	.....	200	...	300
St. Peter's Harbour à la ligne nord-est de Queen	.....	.....	.....	.....	18	845	45	4740	2370	.....	.....	.....	305	.....	422
Etang de la Goélette à Naufrage	.....	.....	.....	.....	65	600	185	5000	2500	300	600	200	200	2500	200
Georgetown à Murray-Harbour	4	141	2820	30	80	2000	250	6000	3000	180	360	.....	475	.....	5000
Montague	3	90	1800	20	30	400	90	350	175	100	200	.....	200	.....	800
Totaux	27	821	16460	188	653	16159	1772	46445	23223	2590	5180	1200	4281	2500	14016

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux engagés dans les pêches, etc., dans la province de l'Ile du Prince-Edouard—*Fin.*

DISTRICTS.	ESPÈCES DE POISSON.											PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.
	Gasparot, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merluche, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme engrais, barils.	
Comté de King—Fin.														$ cts.
District de Fortune, baie Rollo au lac Pond	.....	100	....	75	.....	60	.....	2000	400	4	4500	120	.....	3,692 60
De Little River à DeGros Marsh, y compris l'île de Broughton	.....	100	....	150	150	.....	.....	.....	.....	20	8454	100	500	30,708 26
Lots 46 et 47 à Red Point	50	3895	....	900	900	75	500	7000	2300	25	69368	3595	700	56,544 16
St. Peter's Harbor à Ore River	100	1051	5	200	50	10	500	.....	.....	.....	33600	1000	.....	34,203 00
Lot 63 à la ligne sud-est de Queen	.....	4500	10	3000	5500	500	.....	300	.....	75	300719	3770	5000	78,424 28
Red Point à Souris Head	.....	350	....	200	100	.....	.....	.....	.....	.....	27840	200	.....	9,870 80
St. Peter's Harbor à la ligne nord-est de Queen	105	352	...	10	.....	20	250	1000	1800	25	18420	120	500	11,254 90
Etang de la Goëlette à Naufrage	4	200	....	300	.....	10	....	1500	100	.....	35136	200	.....	10,650 32
Georgetown à Murray-Harbour	50	100	....	50	100	.....	.....	.....	.....	.....	80000	200	.....	37,680 00
Montague	10	120	2	40	.....	.....	.....	1000	.....	40	.....	80	.....	7,437 00
Rivières, savoir :—Morell, Marie, Midgell et autres	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	18050	.....	.....	.....	....	.....	1,805 00
Totaux	319	10768	17	4925	6800	675	1250	30850	4600	189	654111	9385	6700	282,269 82

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux engagés dans les pêches, la quantité et la valeur du matériel de pêche, les espèces et quantités de poisson, et le nombre total d'hommes employés, etc., dans la province de **l'Ile du Prince-Edouard**, pour l'année 1889.

COMTÉS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS AUX PÊCHERIES.							MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.				
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Trappe.						
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Maquereau, brls.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, brls.	Gaspareau, brls.
			$			$			$		$		$					
Prince	23	947	18,940	220	413	16,568	1,212	14,242	7,121	5,936	11,872	1	800	200	5,898	81,730	14,235	64
Queen	14	374	7,360	151	227	10,147	702	19,259	9,629	4,455	8,910	....	....	.....	2,271	15,040	5,689	74
King	27	821	16,460	188	653	16,159	1,772	46,445	23,223	2,590	5,180	....	....	1,200	4,281	2,500	14,016	319
Totaux	64	2,142	42,760	559	1,293	42,874	3,686	79,946	39,973	12,981	25,962	1	800	1,400	12,450	99,270	33,940	457

COMTÉS.	ESPÈCES DE POISSON—*Fin.*													PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.
	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, brls.	Merluche, qtx.	Noues de merluche, lbs.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Alose, brls.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, brls.	Huîtres, brls.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, galls.	Poisson employé comme engrais, barils.	
																$ cts.
Prince	5,952	7	1,928	1,782	90	2,450	1	.....	19,050	325,800	600	32,116	968,780	2,722	4,700	432,135 00
Queen	4,476	1	265	65	135	30	....	1,600	6,920	15,700	1,025	9,141	438,056	1,745	1,700	172,026 02
King	10,768	17	4,925	6,800	675	1,250	....	.....	30,850	4,600	189	.....	654,111	9,385	6,700	282,269 82
Totaux	21,196	25	7,118	8,647	900	3,730	1	1,600	56,820	346,100	1,814	41,257	2,060,947	13,852	13,100	886,430 84

RÉCAPITULATION.

RENDEMENT et valeur des pêches dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, durant l'année 1889.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.	Augmentation.	Diminution.
					Quantité.	Quantité.
			$ cts.	$ cts.		
Saumon, frais	Lbs.	1,400	0 20	280 00	.....	163
Maquereau	Brls.	12,450	15 00	186,750 00	.....	198
do en boîtes	Lbs.	99,270	0 12	11,912 40	64,910	.....
Hareng	Brls.	33,940	4 00	135,760 00	1,057	.....
Gasparot	Brls.	457	4 50	2,056 50	.....	138
Morue	Qtx.	21,196	4 00	84,784 00	.....	17,866
Langues et noues de morue	Brls.	25	10 00	250 00	.....	143
Merluche	Qtx.	7,118	4 00	28,472 00	.....	5,342
Noues de merluche	Lbs.	8,647	0 50	4,323 50	8,647	.....
Egrefin	Qtx.	900	4 00	3,600 00	.....	26
Flétan	Lbs.	3,730	0 10	373 00	.....	4,970
Alose	Brls.	1	10 00	10 00	1	.....
Achigan	Lbs.	1,600	0 06	96 00	900	.....
Truite	Lbs.	56,820	0 10	5,682 00	.....	18,080
Eperlan	Lbs.	346,100	0 06	20,766 00	346,100	.....
Anguille	Brls.	1,814	10 00	18,140 00	.....	123
Huîtres	Brls.	41,257	3 00	123,771 00	5,396	.....
Homard, conserves	Lbs.	2,060,947	0 12	247,313 64	614,720	.....
Huile de poisson	Galls.	13,852	0 40	5,540 80	.....	4,531
Poisson pour engrais, non préparé	Brls.	13,100	0 50	6,550 00	1,520	.....
Valeur totale du produit des pêches, I.P.-E. 1889		.....	.....	886,430 84		
do do 1888		.....	.....	876,862 74		
Augmentation en 1889		.....	.....	9,568 10		

ESTIMATION

Du capital placé dans le matériel des pêcheries de la province de l'Ile du Prince-Edouard durant l'année 1889.

	Valeur.	Total.
	$ cts.	$ cts.
64 navires, 2,142 tonneaux	42,760 00	
1,293 bateaux	42,874 00	
79,946 brasses de rets	39,973 00	
12,981 do seines	25,962 00	
95,450 do lignes de fond	5,000 00	
50 rets à éperlan	1,000 00	
77,000 trappes à homard	46,200 00	
1 trappe	800 00	
Echafauds, établissements de salaison	15,000 00	
81 fabriques de conserves de homard en exploitation, avec leur outillage	64,800 00	
600 bateaux huîtriers et dragues	9,000 00	
		293,369 00

ANNEXE No 6.

QUÉBEC.

RAPPORT DE L'OFFICIER COMMANDANT LE NAVIRE FÉDÉRAL *LA CANADIENNE*, PRÉPOSÉ À LA PROTECTION DES PÊCHERIES DU GOLFE SAINT-LAURENT, POUR L'ANNÉE 1889.

GASPÉ, 31 décembre 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli mon rapport sur les pêcheries de la division du golfe pour la saison qui vient de finir. Vous y trouverez également l'analyse des rapports des différents fonctionnaires préposés aux subdivisions ainsi que la statistique relative à chacune.

Ces états accusent une augmentation de $131,167.31 dans la production totale des pêches comparativement à l'année 1888.

SAUMON.

La production de la pêche au saumon dans la division a diminué de 53,140 livres. Le saumon est arrivé sur la côte de Gaspé et de Bonaventure vers le milieu de mai, mais la migration ne s'est pas maintenue. Règle générale on a pris de gros poissons, et plusieurs pesaient le poids extraordinaire de 50 livres. La diminution de la pêche peut être attribuée sans aucun doute, sur la rive sud, au printemps hâtif et beau, et par suite à l'abaissement rapide de l'eau, ce qui a eu pour effet de faire monter le poisson dans les rivières au lieu de séjourner dans les eaux de marée. Sur la partie d'amont de la rive nord la pêche dans les estuaires a été bonne et au-dessus de la moyenne, tandis qu'elle a manqué sur la côte nord, à l'est de Natashquan. Les pêcheurs ont attribué leur insuccès au mauvais temps et à la migration tardive du poisson. Il a été remarqué sur plusieurs des rivières du Labrador que le poisson n'y est arrivé que pendant la dernière semaine de la saison de pêche. Cela a été clairement prouvé par le fait qu'il n'a été pris un peu de poisson que dans les rets tendus jusqu'à la fin de la saison. Presque partout sur la côte cependant, de Natashquan à Blanc Sablon, les rets furent enlevés au commencement de juillet, car les pêcheurs avaient perdu courage. Quelques vieux pêcheurs se sont imaginés que la migration n'avait pas eu lieu et tendirent de nouveau leurs rets dans la dernière semaine de la saison. Tous firent une pêche fructueuse. Le fait que la migration a été tardive a été clairement démontré sur la partie de la côte du Labrador située à l'est de la province de Québec. En effet, comme il n'y existe pas de saison prohibée la pêche au rets en août a parfaitement réussi.

La saison n'a pas été bonne pour les pêcheurs à la ligne par suite du fait qu'il était tombé peu de neige l'hiver précédent et que le printemps a été hâtif et sec, ce qui a fait baisser les rivières rapidement. L'eau a été trop basse et claire dans la plupart des rivières pendant toute la saison pour que la pêche fut bonne.

MORUE.

Il a été pêché de la morue le long de la côte de Gaspé vers le 22 mai, soit deux semaines à peu près plus vite que pendant les dernières années. Le poisson est arrivé en grande abondance et la pêche de l'été a été la meilleure que l'on ait faite depuis longtemps. Le rendement a été en particulier excellent au large de Percé et de la pointe Saint-Pierre. Il n'y a pas de doute que le poisson était arrivé avant que les

embarcations ne fussent prêtes, car depuis quelques années on avait pris l'habitude de ne pas attendre le poisson en quantité avant le milieu du mois de juin.

On a remarqué que le poisson se tenait assez près du rivage et abondait à des endroits en amont de la baie des Chaleurs où il n'y en avait pas eu depuis nombre d'années. Si l'on avait eu beaucoup de boitte et si le temps s'était maintenu beau la pêche aurait été très productive, car à la fin de la saison d'été, vers le 15 août, la moyenne était élevée; malheureusement, du 15 septembre à la fin de la navigation il a toujours fait si mauvais que les embarcations n'ont pu parvenir qu'une couple de fois aux bancs.

Sur la côte nord ainsi qu'au Labrador la pêche a été un peu meilleure qu'en 1888. A Natashquan et en aval jusqu'au détroit la saison a été courte et n'a pas duré plus de trois semaines. Le poisson a abondé pendant ce temps et les bateaux qui n'ont pas cessé de travailler ont réussi. Plusieurs ont pris à Natashquan plus de 100 quintaux avec la ligne et l'hameçon dans l'espace de ces trois semaines. Sur la petite rive nord, c'est-à dire à partir de Natashquan-ouest, la production n'a pas atteint la moyenne, sauf à la rivière Saint-Jean et à Magpie, où la pêche a été passable. La pêche à la morue à Anticosti a été pauvre pendant toute la saison. Il en a été de même aux îles de la Madeleine, où l'on a constaté une diminution de 5,000 quintaux sur l'année précédente. Ce résultat a été entièrement dû cependant à l'arrivée du maquereau au commencement d'août, car aussitôt que les navires de l'île, qui faisaient la pêche à la morue, se furent aperçus que les embarcations du rivage prenaient du maquereau ils abandonnèrent la pêche de la morue, et pendant tout le reste de la saison la plupart des navires n'ont pas quitté le port. Ceux qui sont restés à faire la pêche sur les bancs ont bien réussi.

Somme toute la pêche à la morue dans la division du golfe a été bonne. Le printemps a été hâtif et l'été beau; le poisson abondait et est venu beaucoup plus tôt que d'habitude, et il en a été pris en haut de la baie des Chaleurs pendant la saison entière, ce qui ne s'était pas fait depuis des années.

Les navires qui se livrent à la pêche de la morue à partir de la pointe aux Esquimaux n'ont pas réussi. Ils ont quitté Natashquan au moment même où le poisson commençait à donner, et la pêche s'est terminée avant qu'ils aient eu le temps de descendre à Bonne-Espérance.

HARENG.

Le hareng de printemps abondait aux îles de la Madeleine et il en a été pris plus de 70,000 livres dans les premières marées de printemps, en mai. La plus grande partie de ce hareng fut expédiée à Saint-Pierre Miquelon; il était légèrement salé et devait servir de boitte pour la morue. Une petite quantité a été transportée à l'Ile du Prince-Edouard et à la Nouvelle-Ecosse pour la boitte aux homards. La migration du gros et gras hareng d'été, qui arrive ordinairement en août, a complètement manqué. Le hareng servant de boitte à la morue a été en assez grande abondance sur presque toute la côte pendant l'été. Lorsqu'on peut se procurer cette boitte on s'en sert après le capelan et avant l'encornet. Le hareng d'automne n'a été rien moins qu'abondant, il n'a visité que quelques endroits de la côte et n'y est pas resté longtemps.

C'est l'impression assez générale maintenant que la pratique de pêcher à la seine et au rets le hareng de printemps pour l'engrais, avant l'époque de la fraie, ruine cette pêche. Jusqu'à tout dernièrement l'on croyait généralement que ni le temps pendant lequel l'on pêcherait, ni le mode adopté pour détruire ce poisson, ne pourraient jamais diminuer d'une façon appréciable la quantité contenue dans la mer; mais si l'on en juge par notre propre expérience le long des côtes du fleuve et de la baie des Chaleurs, il n'est plus possible de conserver cette idée. Il est certain que nos pêcheries de hareng d'été et d'automne ne sont plus aussi bonnes, et la seule cause en est la destruction ruineuse qui s'en fait au printemps pour l'engrais. La pêche du hareng d'automne a tellement diminué le long de la plus grande partie de la côte du golfe qu'il est pris à peine assez de ce poisson pour la consommation locale.

Le hareng d'automne est arrivé sur la côte du Labrador au commencement d'août et n'y est resté que quelques jours. Les navires au hareng de la Pointe aux

Esquimaux ne sont arrivés à la baie du Bras-d'Or qu'après la migration du poisson. Ils traversèrent sur la côte ouest de Terreneuve, mais y arrivèrent encore trop tard, et ils dûrent s'en retourner n'emportant que 50 barils en moyenne par bâtiment. Les capitaines de ces navires se sont plaints qu'on leur a fait payer, pendant qu'ils se trouvèrent sur la côte de Terreneuve, un droit pour le sel et les barils à bord dont ils se sont servis au cours de leurs opérations de pêche, malgré qu'ils ne les aient pas débarqués à Terreneuve et qu'ils ne servaient pas à des fins de commerce. En apprenant la chose j'ai écrit de suite à M. D. B. McGie, le percepteur des douanes de la Pointe aux Esquimaux, pour connaître les faits exacts. Suit la réponse que j'ai reçue:

"21 novembre 1889.

"MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 18 courant. En réponse je dois vous dire que les capitaines n'avaient aucun reçu pour les sommes payées au percepteur de Terreneuve, mais chaque congé portait les mots "Droits payés par ordre." Aucune mention de montant ne s'y trouvait ; dix-neuf navires venant de la Pointe aux Esquimaux ont payé des droits sur le sel et les barils qu'ils avaient à bord pour leur expédition de pêche, et qu'ils ont rapportés à la Pointe aux Esquimaux. Un navire de Natashquan, commandé par le capitaine Bourke, m'a-t-on dit, a payé $16 comptant pour le sel, les barils et les fusils pour chasser le loup-marin qu'il y avait à bord. Les capitaines m'ont dit qu'ils étaient allés faire leur déclaration chez le percepteur à l'Anse des Fleurs (*Flower's Cove*), Terreneuve, et que ce dernier leur avait dit que leurs permis de pêche étaient bons et d'aller pêcher, qu'il n'y avait rien à payer. Plus tard, cependant, arriva un fonctionnaire de la Baie Bonne, du nom de Kelly, qui leur enjoignit d'aller de nouveau chez le percepteur payer les droits et obtenir leur congé, sinon qu'il saisirait leur navire. Vous trouverez ci-joint les noms des navires et de leurs capitaines qui ont payé des droits."

Je demeure, votre, etc.,

D. B. McGIE, *percepteur.*

J'ai aussi écrit à M. Whitely, l'employé des pêches de la subdivision de Bonne-Espérance, qui passe l'hiver à Saint-Jean, Terreneuve, de demander la raison de ce traitement extraordinaire infligé à nos navires de pêche, mais je n'ai pas encore reçu sa réponse au moment où je ferme mon rapport.

MAQUEREAU.

La pêche du maquereau a complètement manqué, si ce n'est aux îles de la Madeleine. La baie des Chaleurs, la baie de Port-Daniel, la baie de Gaspé et la baie des Iles, où se rendait autrefois le maquereau, ont été presque entièrement abandonnées pendant la dernière saison, et il n'y a été pris que quelques rares poissons. Aux îles de la Madeleine la pêche a été cependant meilleure qu'elle ne l'avait été depuis quelques années, les embarcations du rivage ont pris 4,600 barils de maquereau. Le poisson est arrivé vers le 1er août, mais gardait le fond, ne voyageait pas par bancs et n'a jamais beaucoup pris la boitte. Des navires ayant vingt-cinq pêcheurs des Etats-Unis à bord sont venus mouiller au large des îles, vers le 16 août, et sont demeurés sur les fonds de pêche jusqu'au 20 octobre. La plupart ont pris le poisson au moyen "d'asticots" ou bien ils l'amenaient à la surface en lui jetant du menhaden haché, puis l'entouraient de leurs seines. Il n'y a pas de doute que la pêche du rivage eût été bien meilleure sans l'emploi de ces seines. C'était l'opinion générale qu'il y avait beaucoup de poissons dans le golfe, mais ils ne sont pas montés à la surface. Dans tous les endroits où il en a été pris, le maquereau était d'une taille et qualité extraordinaires. Les prix ont été élevés ; quelques-uns des pêcheurs de l'île ont reçu jusqu'à $28 par baril.

HOMARD.

La quantité de homards mis en conserve pendant la saison s'est élevée au chiffre de 593,950 livres, soit une augmentation de 52,663 livres comparativement à la production de 1888. Cette augmentation s'est produite aux îles de la Madeleine, où l'on a mis en boîtes 329,412 livres de homards, contre 257,380 livres en 1888, ce qui donne l'augmentation considérable de 72,032 livres. Il n'y a pas eu plus d'établissements

de conserves, mais les trappes étaient plus nombreuses, et comme le printemps a été hâtif la saison s'est prolongée d'autant. L'augmentation de la production est donc plutôt due au plus grand nombre de trappes et à une plus longue et meilleure saison qu'à l'amélioration de cette pêcherie. Sur la terre ferme de Gaspé et de Bonaventure le rendement accuse une diminution de 10,519 livres. Cela est entièrement attribuable au fait que la morue est arrivée en abondance après le milieu du mois de mai, et comme la pêche à la morue payait mieux que celle au homard il est devenu difficile, impossible même par places, de se procurer des gens pour veiller aux trappes. Plusieurs des plus importants établissements se sont fermés pour cette cause au mois de juin. Sans cela la production de la terre ferme aurait augmenté d'une manière considérable.

En présence du fait que la propagation artificielle du homard a été accomplie avec succès et à peu de frais à Terreneuve par M. Neilson, c'est l'opinion de ceux qui se livrent à cette industrie que votre département fasse la même chose. Comme les œufs sont fécondés dans le corps de la mère, il suffit de les lui enlever lorsque le poisson se trouve dans la trappe. Les œufs sont alors soumis à l'action de l'eau de mer que l'on fait couler dans des bocaux pendant une période plus ou moins longue, selon leur degré de maturité lorsqu'ils ont été enlevés. Une fois le poisson éclos il est nécessaire de le nourrir pendant quelques semaines, après quoi il peut être lâché et il se suffira à lui-même. Les lagunes d'eau profonde des îles de la Madeleine et de l'intérieur de plusieurs barachois sur la terre ferme sembleraient offrir de magnifiques pépinières naturelles pour ces jeunes poissons. Ces étangs devraient être réservés pour cette fin.

LOUP MARIN.

Le nombre de loups marins tués pendant la saison a été de 26,333, desquels on a obtenu 160,630 gallons d'huile. Ils ont été capturés par les navires des Iles de la Madeleine, de la Pointe aux Esquimaux et de Natashquan, à l'exception d'à peu près 7,000 provenant des pêches sédentaires ou du rivage, sur la glace. Les navires des Iles de la Madeleine avaient en moyenne environ 300 loups marins. Les six petits navires de Natashquan ont pris une moyenne de 888 loups marins, et quelques-uns ont même obtenu un deuxième chargement de loups-marins de grande taille. Les vingt-deux navires de la Pointe aux Esquimaux n'ont pas plus réussi à la pêche du loup marin qu'à celle de la morue et du hareng, et n'ont obtenu en moyenne que 80 loups marins chacun. Par suite de ces insuccès répétés le gouvernement local a dû envoyer des provisions à la population de la Pointe aux Esquimaux, car les gens ne pouvaient plus se procurer l'avance nécessaire pour passer l'hiver.

ÉPERLAN.

La pêche de l'éperlan a rapporté pendant la dernière saison 171,160 livres, ou 95,994 livres de plus que l'année dernière. Dans ce chiffre se trouvent comprises 30,300 livres de poissons que l'on a pris l'hiver dernier avec des rets à poches sous la glace, de l'estuaire de Ristigouche, ce qui laisse une balance de 140,860 livres pour la pêche à la seine de l'automne sur la côte de Gaspé à Port-Daniel. La pêche à la seine a commencée le 15 octobre avec la permission du département. Elle s'est terminée le 20 novembre, le jour où le steamer *Admiral* a fait son dernier voyage de Gaspé à Dalhousie. Les éperlans donnaient en plus grande abondance à la fin de la pêche qu'au commencement, car ils ne se rendent dans les estuaires et chenaux que vers le milieu de novembre. Mais comme le dernier voyage de l'*Admiral* enlevait les moyens de transporter le poisson aux marchés il a fallu en abandonner la pêche, et cet état de choses devra se continuer tant qu'il n'y aura pas de communication par voie ferrée dans la péninsule de Gaspé.

La quantité expédiée est insignifiante, et tant que la pêche sera limitée à la saison actuelle, c'est-à-dire du commencement d'octobre à la fin de novembre, époque à laquelle cesse la communication par eau avec Dalhousie, il n'y a pas à craindre que l'on épuise cette pêcherie. Il paraît raisonnable, vu la position exceptionnelle dans laquelle se trouve la population de cette côte relativement aux moyens de transport

après la fermeture de la navigation, que l'on change la saison de pêche de l'éperlan le long de cette partie de la côte de la baie, du Port-Daniel au cap Gaspé.

BOITTE.

La boitte était en assez grande abondance au commencement de la saison de pêche, mais pendant l'été et jusqu'à l'arrivée de l'encornet, le hareng—la seule boitte possible, dans toute cette partie de la côte où l'on ne peut se procurer de moules et de lançon—était rare. Il existe beaucoup de mécontentement sur la côte au sujet de l'ordre défendant la pêche de l'éperlan à la seine, sauf en vertu de permis spéciaux; en effet à l'automne après la migration de l'encornet et lorsqu'il est impossible de se procurer du hareng, on ne peut se servir d'autre chose que d'éperlan pour la boitte. Ce poisson n'est jamais employé quand on en peut obtenir d'autres, car il est trop tendre et délicat pour faire de la bonne boitte.

Il n'y a pas de doute que les principaux poissons employés à la boitte, comme le capelan et le hareng, se font rares. Autrefois lorsque la pêche à la morue près du rivage était florissante, le capelan donnait en abondance tout le long de la côte, et la première migration de la morue était désignée sous le nom de banc de capelan, et tant que cette migration durait—trois ou quatre semaines à peu près—la pêche était excellente. Cet état de choses n'existe plus maintenant. Le banc de capelan ne visite plus le rivage, et sauf l'exception—sur la rive sud—de quelques endroits comme Paspébiac et Newport, on le voit à peine jamais. La seule cause apparente de cette diminution semblerait être la pratique qui existe sur la côte de temps immémorial de prendre d'énormes quantités de ces poissons pour l'engrais lorsqu'ils viennent près de la côte pour frayer. La question devrait être étudiée par le département, car il n'y a rien de plus certain que le succès de la pêche à la morue dépend de la boitte.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un sommaire des rapports des différents gardiens de pêche.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
WM WAKEHAM.

SOMMAIRE DES RAPPORTS DES GARDIENS DE PÊCHE.

RISTIGOUCHE.

Le garde-pêche J. A. Verge rapporte qu'il y a eu amélioration dans la pêche du saumon au moyen de rets sur le côté de Québec de la Ristigouche pendant la saison de 1889; la production a été de 52,880 livres, soit une augmentation de 3,748 livres comparativement à la dernière année. Il n'y a pas eu en aucun temps de forte migration de saumons, mais la pêche de chaque jour a été bonne. Les pêcheurs croient que le fonctionnement du dragueur *Saint-Laurent*, entre Campbellton et Dalhousie, a beaucoup nui à leurs opérations. La saison a été hâtive et exceptionnellement belle, et l'on a bien observé les règlements. Les pêcheurs à l'éperlan sont plus nombreux, mais ils n'ont pu découvrir les endroits où ce poisson se tient sous la glace; il en serait pris beaucoup plus si l'on connaissait les fonds qu'ils fréquentent.

CARLETON.

Le garde-pêche Pierre Cyr rapporte que la pêche au saumon a été faible, il n'en a été pris que 37,805 livres dans les 28 stations de sa division. La morue abondait, il y en avait plus que depuis nombre d'années, mais par suite de la rareté de la boitte la production n'a pas été proportionnément grande.

BONAVENTURE.

Le garde-pêche John L. Smith rapporte que la pêche du saumon aux rets a manqué dans sa division. La pêche à la mouche sur la Bonaventure a bien réussi.

Il n'y avait qu'un seul établissement de conserves du homard et la pêche relativement au nombre de trappes tendues a été bonne. Le hareng de printemps abondait à Paspébiac et New-Carlisle, mais était rare ailleurs. La pêche de la morue pendant l'été a été bonne, bien que la boitte fut rare et que les pêcheurs aient dû se servir de moules. La pêche d'automne dépassait la moyenne. Le petit hareng est arrivé vers le 10 octobre, ce qui a assuré de la boitte en abondance; les embarcations de Bonaventure et de Paspébiac ont pris jusqu'à 40 drafts de morue par semaine. Il y a eu abondance de capelan pendant une semaine au printemps, mais il n'en a pas été vu en amont de ce point. Le hareng d'été et le maquereau n'ont pas donné. Il n'a pas été pris d'éperlan dans cette division.

PORT-DANIEL.

Le garde-pêche John Phelan rapporte qu'à tout considérer la saison de pêche a été la plus fructueuse qu'on ait eue depuis plusieurs années. La pêche au saumon a commencé le 20 mai pour se terminer le 29 juillet; la production a été un peu moindre que l'année dernière, mais cela est attribué au fait que certains emplacements ont changé de main, et ce sont ces derniers pêcheurs qui n'ont pas aussi bien réussi. La plupart des mêmes avaient une meilleure pêche que l'année dernière. La migration de saumon était considérable et il a été pris des poissons de 50 livres. La pêche à la morue a commencé le 29 mai avec de grands succès, et le rendement au printemps a été en conséquence beaucoup plus considérable que d'habitude. En juillet la boitte se fit rare et la pêche manqua. La diminution n'a pas été aussi forte à Port-Daniel qu'à d'autres endroits, car on pouvait s'y procurer des moules pour la boitte. La pêche d'automne de l'encornet et du hareng a été la plus considérable que l'on ait faite depuis des années. La pêche au homard a commencé le 3 mai, ou deux semaines à peu près plus à bonne heure que d'habitude. L'augmentation de la production est en partie due à la plus longue saison et au plus grand nombre de trappes, mais l'on a constaté cette année des signes d'amélioration et la migration générale a été considérable. Le hareng de printemps abondait en mai et il en a été pris des centaines de barils pour l'engrais et la boitte à homard. Le hareng d'automne a fourni abondance de boitte ainsi que l'approvisionnement nécessaire pour la consommation locale, cependant le poisson était de très petite taille et a été pris principalement au moyen de seines. La pêche à la morue s'est continuée jusque vers la fin de novembre. On a vu quelques petits bancs de maquereau, mais il n'en a pas été pris. Il n'a pas été pêché de capelan dans la baie de Port-Daniel. La pêche à l'éperlan a été meilleure que l'an dernier. Lorsque les pêcheurs de Port-Daniel ont appris que les pêcheurs de Gaspé avaient obtenu la permission de pêcher à l'éperlan à la seine, ils ont fait de même et l'on a eu beaucoup de difficultés à les faire cesser et attendre la même permission. C'est la seule infraction de l'Acte des pêcheries dont M. Phelan ait eu connaissance.

MONT-LOUIS.

Le garde-pêche Jos. Lemieux rapporte que la pêche au saumon n'a pas réussi le long de la côte depuis Gaspé jusqu'à Mont-Louis. La morue est arrivée à bonne heure et abondait, mais en juillet la boitte a complètement manqué. Il y a eu beaucoup de poissons jusqu'en décembre, cependant la pêche d'automne a manqué par suite du mauvais temps et de la rareté de la boitte, après le mois d'août. En dépit de ces désavantages, la moyenne de la production a dépassé celle des dernières années; mais cela a été entièrement dû à l'abondante pêche du printemps. Il n'a pas été vu de maquereau. Le hareng abondait en mai et en juin, mais il a été rare pendant le reste de la saison. Il n'y a pas eu de marsouins, cette année.

SAINTE-ANNE DES MONTS.

Le garde-pêche J. I. Letourneau rapporte que la pêche de la morue pendant l'été a été un peu meilleure que l'année dernière, cependant la production est faible, ce qui est dû en partie à la rareté de la boitte et aux visites des marsouins, et en partie à ce que la population commence à s'occuper plus de culture que de pêche. Le

poisson abondait à l'automne, mais la boitte était rare et le temps extraordinairement mauvais. Il n'a été tendu qu'un rets à saumon à la rivière Marthe et un au Cap-Chatte ; tous les autres permis ont été soit annulés, soit abandonnés. La pêche à la mouche dans la rivière Sainte-Anne n'a pas réussi par suite de la condition de l'eau, qui était trop claire et trop basse pour qu'il y eut plaisir à pêcher. Le hareng était rare. Il n'a pas été pris de maquereau, bien qu'on en ait vu quelques bancs au large. Le capelan était rare, il n'en a pas été pris du tout à Sainte-Anne.

GODBOUT.

Le garde-pêche N. A. Comeau rapporte que la pêche du saumon au rets a été bonne ; la production a été de 43,250 livres, contre 32,626 livres en 1888. La pêche à la mouche n'a pas atteint la moyenne des dernières années, les rivières ont toujours été basses. La pêche à la morue a été bonne à certaines époques, et la production plus forte que l'année dernière, mais somme toute la saison a été pauvre et l'on a perdu beaucoup de temps par suite de la rareté de la boitte et du gros temps. Quelques bancs de maquereau ont été aperçus dans la baie Godbout, mais nulle part ailleurs dans cette division. Il y avait abondance de petit hareng gras à l'automne à l'entour de l'île aux Œufs et dans la baie Godbout.

MOISIE.

Le garde-pêche T. Migneault rapporte que la pêche du saumon au rets a commencé sur la rivière Moisie le 18 mai. La pêche sur la rivière a bien réussi, mais les rets tendus dans la mer, à l'entrée de la baie Moisie, n'ont rien fait, et plusieurs furent enlevés par un coup de vent vers le milieu de la saison.

La pêche à la mouche a été bonne, et il a été pris 404 poissons du poids de 9,000 livres. La pêche à la morue pendant l'été et l'automne a été faible. Le hareng abondait pendant l'automne dans la partie ouest de cette division. Deux goëlettes à maquereau de la Nouvelle-Ecosse sont arrivés à la baie des Sept-Iles pendant les derniers jours de juillet. Comme il n'avait pas été vu de maquereau sur cette partie de la rive nord elles ont gagné le sud vers le 8 août.

MINGAN.

Le garde-pêche G. L. Duguay rapporte que l'on a pris plus de saumon, dans les estuaires des rivières Saint-Jean et Magpie principalement. Le pêche à la morue a également excédé la moyenne des dernières années, en dépit du fait que les navires de la pointe aux Esquimaux n'ont pas réussi. Le poisson a été pris pour la plus grande partie pendant les mois de juillet et août. La pêche d'automne a été pauvre à cause du mauvais temps continuel. Les 22 goëlettes de la baie aux Esquimaux occupées à la pêche du loup marin n'ont pas réussi et n'ont rapporté en moyenne que 80 loups marins chacune. A leur retour de cette expédition on les a équipées pour la pêche à la morue, mais elles n'ont pu s'en procurer plus de 1,300 quintaux en tout. Les navires sont de nouveau partis pour pêcher le hareng d'automne dans le détroit, mais ils ont également manqué le hareng et sont revenus avec seulement 100 barils, soit une moyenne d'environ 45 barils par navire. En conséquence les marchands qui avaient l'habitude d'avancer à ces gens refusent de continuer davantage, en réalité ils ont perdu de l'argent depuis plusieurs années.

NATASHQUAN.

Le garde-pêche Geo. Gaudin rapporte que la pêche au saumon a beaucoup diminué dans sa division. Il n'attribue pas la chose à la disparition du saumon, mais aux fortes tempêtes et au grand vent du mois de juin, ce qui a dispersé le poisson et l'a tenu éloigné du rivage. Plusieurs des rets ont été ou emportés ou endommagés ou ne pouvaient plus servir, et les pêcheurs qui sont pauvres n'ont pu les remplacer de suite. La pêche à la morue a été bien meilleure que pendant les trois années précédentes. La saison a été courte et n'a duré que du 22 juin au 20 juillet. Les pêcheurs en ont cependant bien profité et ont réussi. Plusieurs bateaux ont fait plusieurs bons voyages aux bancs situés au large de Kegashka pendant le reste de la

saison. Il a été pris un peu de hareng au printemps, mais la pêche de l'automne a manqué. La pêche au loup marin a été la plus importante de l'année, une des six petites goëlettes qui y ont été employées a pris 2,160 loups marins. Quelques-unes des goëlettes ont fait un deuxième voyage et toutes ont bien réussi. Ces petits navires, qui n'ont pas plus de 20 tonneaux, ont rapporté en moyenne 888 loups marins, et la plupart de ceux qui ont été pris lors du deuxième voyage étaient très gros. Chaque famille de Natashquan participe à cette pêche et ce résultat, joint à l'heureuse pêche de la morue plus tard, a permis à toutes de vivre quelque temps à l'aise.

WASHEECOOTAI.

Le garde-pêche G. Mathurin rapporte que la pêche a complètement manqué. Le saumon n'est arrivé qu'au moment où la saison allait finir. La morue a donné pendant une journée ou deux, au large de Romaine, mais cela n'a pas duré et elle ne s'est plus montré de nouveau. Les navires de la pointe aux Esquimaux sont restés quelque temps entre Romaine et Coacoachoo, mais n'ont rien fait et sont allés plus bas. Il a été ouvert un établissement de conserves du homard à l'ouest de l'île Beacon, mais il n'a été mis en boîtes qu'environ 7,000 livres de ce crustacé. Le grand établissement de Wolf Bay, appartenant à des habitants de la Nouvelle-Ecosse, a été fermé.

SAINT-AUGUSTIN.

Le garde-pêche J. Legouvé rapporte que la pêche au saumon a manqué; il n'a été pris que 116 barils dans les 50 stations que comprend la division. La production pendant une bonne année devrait être d'au moins 250 barils. La pêche à la morue a de nouveau été faible, bien qu'un peu meilleure que l'année dernière. Le poisson a été pris pour la plus grande partie en eau profonde par les pêcheurs de Mutton Bay et Harrington. La boitte n'a jamais été abondante, car le capelan ne s'est pas approché du rivage. Quelques harengs ont été pris au moyen de seines pendant le mois de septembre à Harrington et Meccatina. Le pêche sédentaire des loups marins au moyen de rets au mois de décembre a été bien au-dessous de la moyenne, la production n'a pas dépassé 1,151 loups marins, et elle était de 3,356 l'année précédente.

BONNE-ESPÉRANCE.

Le garde-pêche W. H. Whitely rapporte que la pêche au saumon a manqué. Le temps a été beau et le printemps hâtif, mais la migration n'a commencé, par suite d'une cause inexplicable, que vers la fin de la saison. Le même fait a été observé ici précédemment lorsque l'on tendait les rets pendant le mois d'août. La pêche à la morue a été passable—c'est-à-dire un peu moindre qu'une bonne moyenne. La saison s'est ouverte le 22 juin. Le poisson a été pris en eau profonde avec la ligne et l'hameçon. La pêche était complètement terminée le 15 juillet et rien n'a été fait ensuite. La pêche sédentaire des loups marins, qui se fait dans cette division au printemps, lorsque les loups marins traversent le détroit, a encore été faible par suite de la prompte disparition de la glace. Les navires employés à la pêche de la morue ont commencé à visiter les baies et cours d'eau au commencement de mai. Cela a eu pour effet de tenir les loups marins au large et de faire manquer la pêche. Le hareng d'automne s'est montré au commencement du mois d'août. Il n'est pas demeuré plus de quelques jours sur la côte et la pêche a peu rapporté. Bien peu de navires de Terreneuve et de la Nouvelle-Ecosse ont visité la côte, et aucun n'y est resté longtemps. Tous ont gagné plus bas, du côté nord. Un seineur à maquereau des Etats-Unis, le *Emma C. Brown*, est venu à Bonne-Espérance pendant le mois d'août. N'y trouvant pas de maquereau il est descendu à la Baie-Rouge, dans le détroit, et a pris son chargement de hareng d'automne.

ANNEXE N° 6.–Suite.

QUEBEC.

STATISTIQUE DES PÊCHERIES DU GOLFE SAINT-LAURENT.

STATISTIQUE indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, comté de Bonaventure, province

SUBDIVISION DE RISTIGOUCHE

NOMS DES STATIONS.	NOMBRE DE NAVIRES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.					
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Trappe-rets.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$			$			$		$		$
Estuaire de la Ristigouche, côté de Québec	..	.....	.....	..	23	230	23	7420	7420	.....	.....	11	275
SUBDIVISION DE CARLETON													
Maguasha	..	.....	.....	..	20	400	60	1500	750	.....	.....	....	....
Nouvelle	..	.....	.....	..	40	800	120	2500	1250	.....	.....	....	....
Carleton	..	.....	.....	..	100	2000	300	3500	1750	1500	500	....	....
Maria	..	.....	.....	..	140	2800	420	10600	5300	1500	500	....	....
Total	..	.....	.....	..	300	6000	900	18100	9050	3000	1000	....	....
SUBDIVISION DE BONAVENTURE													
New-Richmond	..	.....	.....	..	30	420	24	992	468	.....	.....	....	....
Black-Capes	..	.....	.....	..	26	250	20	1800	1200	.....	.....	....	....
Capelin	..	.....	.....	..	135	1410	80	5625	2500	125	75	....	....
Bonaventure	..	.....	.....	..	200	2700	120	6850	3200	1000	600	....	....
New-Carlisle	..	.....	.....	..	45	460	45	1062	900	480	400	....	....
Paspébiac	7	330	6500	33	100	1450	180	3120	1690	450	320	....	....
Total	7	330	6500	33	536	6690	469	19449	9958	2055	1395	....	....
SUBDIVISION DE PORT-DANIEL													
Paspébiac	..	.....	.....	..	35	1600	50	1280	660	200	280	....	....
Nouvelle et Shigawake	..	.....	.....	..	72	3420	120	3200	1400	140	270	....	....
Pointe du Loup-Marin	..	.....	.....	..	65	800	70	1000	840	100	160	....	....
Baie de Port-Daniel	..	.....	.....	..	60	4000	100	3440	2400	120	200	....	....
L'Anse à la Barbe	..	.....	.....	..	33	1580	60	1200	620	60	100	....	....
L'Anse au Gascon	..	.....	.....	..	66	3460	120	2300	1350	200	400	....	....
Total	..	.....	.....	..	331	14860	520	12420	7270	820	1410	....	....
TOTAL POUR LE COMTÉ													
Subdivision de Ristigouche	..	.....	.....	..	23	230	23	7420	7420	.....	.....	11	275
do Carleton	..	.....	.....	..	300	6000	900	18100	9050	3000	1000	....	....
do Bonaventure	7	330	6500	33	536	6690	469	19449	9958	2055	1395	....	....
do Port-Daniel	..	.....	.....	..	331	14860	520	12420	7270	820	1410	....	....
Total	7	330	6500	33	1190	27780	1912	57389	33689	5875	3805	11	275

le nombre d'hommes employés, avec les espèces et quantités de poisson, etc., dans le de Québec, pour l'année 1889.

(De la tête de la marée à Maguasha).

Espèces de poisson.									Produits du poisson.				Valeur.
Eperlan, lbs.	Saumon, frais, lbs.	Morue, qtx.	Egrefin, qtx.	Harang, barils.	Harang, fumé, boîtes.	Anguille, barils.	Langues et noues de morue, barils.	Homard, en boîtes, lbs.	Huile de morue, gallons.	Poisson employé comme boëtte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Poisson employé pour la consommation locale, barils.	
													$ cts.
30300	52880	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	12,091 00
(De la tête de Maguasha à la Grande Cascapédia).													
.....	8000	.....	.....	50	.....	.....	....	.....	.....	10	1500	330	3,885 00
.....	7500	1000	.....	140	.....	.....	....	.....	800	50	2300	400	9,205 00
.....	12000	1000	.....	150	.....	40	....	.....	820	60	7000	400	12,918 00
.....	10305	1575	.....	210	400	60	....	.....	1280	80	8000	900	18,133 00
.....	37805	3575	.....	550	400	100	....	.....	2900	200	18800	2030	44,141 00
De la Grande Cascapédia à la Pointe-Paspébiac).													
.....	6969	100	.....	25	100	.....	....	.....	40	20	400	300	3,364 80
.....	8650	175	.....	50	75	.....	....	.....	70	25	900	500	5,164 25
.....	.....	640	.....	200	150	.....	....	.....	300	220	1950	600	7,222 50
.....	515	1725	...	400	300	.....	....	17516	800	395	4000	1000	17,692 42
.....	915	750	15	20	100	.....	....	.....	300	115	3000	500	7,140 50
.....	.....	2600	200	300	200	.....	....	.....	1500	540	7000	800	20,560 00
.....	17049	5990	215	995	925	.....	....	17516	3010	1315	17250	3700	61,144 47
(De la Pointe-Paspébiac à la Pointe au Maquereau).													
.....	200	1550	20	50	.....	.....	5	.....	1200	500	500	150	8,650 00
.....	200	1700	.....	150	.....	.....	....	36000	1500	600	600	300	14,760 00
.....	.....	1200	.....	40	.....	.....	....	.....	1000	400	400	150	6,760 00
19000	20200	1600	20	50	.....	.....	....	35388	1500	500	650	250	18,591 56
.....	2300	1500	.....	65	.....	.....	....	.....	1000	500	400	150	8,670 00
.....	750	2500	20	65	.....	.....	10	8000	2000	750	300	250	14,625 00
19000	23650	10050	60	420	.....	.....	15	79388	8200	3250	2850	1250	72,056 56
DE BONAVENTURE.													
30300	52880	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	12,091 00
.....	37805	3575	.....	550	400	100	....	.....	2900	200	18800	2030	44,141 00
..	17049	5990	215	995	925	.....	....	17516	3010	1315	17250	3700	61,144 47
19000	23650	10050	60	420	.....	.....	15	79388	8200	3250	2850	1250	72,056 56
49300	131384	19615	275	1965	1325	100	15	96904	14110	4765	38900	6980	189,433 03

STATISTIQUE indiquant le nombre et le tonnage des navires, bateaux et matériel de dans le **Comté de Gaspé**, province

SUBDIVISION DE GASPE

NOM DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.			
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.
			$			$			$		$
Pointe Noire	....	.....	.....	....	12	250	20	300	180	.....	.....
Newport	....	.....	.....	....	17	770	25	490	200	.....	.....
Anse à Blondel	....	.....	.....	....	20	2000	60	800	400	30	20
Pointe Newport	....	.....	.....	....	30	1700	90	1800	800	.....	....
Anse aux Canards	....	.....	.....	....	17	500	34	400	160	.....	.....
Grand Pabos	....	.....	.....	....	20	1420	40	800	360	60	45
Anse aux Basques	....	.....	.....	....	33	2520	66	1300	650	60	50
Petit Pabos	....	.....	.....	....	6	480	12	360	200	30	30
Petite Rivière, Ouest	....	.....	.....	....	20	1200	45	800	400	25	30
Grande Rivière	....	.....	.....	....	135	9740	325	4625	2825	175	180
Petite Rivière, Est	....	.....	.....	....	29	1470	58	1220	600	50	35
Cap D'Espoir	....	.....	.....	....	21	830	37	740	370	90	60
Anse du Cap	1	36	500	4	44	3630	88	1960	880	125	136
Anse au Beaufils	....	.....	.....	....	28	1400	54	1080	540	50	60
Ile Bonaventure	....	.....	.....	....	67	2680	134	4824	2680	.....	.....
Percé	....	.....	.....	....	127	7705	254	7070	2740	100	235
Coin du Banc	2	110	1800	8	10	500	20	400	200	150	150
Barachois	2	174	5000	10	48	2400	101	1920	960	300	400
Belle Anse	....	.....	.....	....	8	480	16	900	450	30	15
Malbaie	....	.....	.....	....	30	1900	60	1480	740	30	20
Chien-Blanc et Tête-Rouge	....	.....	.....	....	35	1750	75	1830	915	115	200
Pointe Saint-Pierre	1	80	1600	6	65	3900	130	2700	1350	130	200
A. Brillante et A. au L.-Marin	....	.....	.....	....	28	920	46	380	300	30	30
Douglastown	2	170	5000	12	50	1750	70	1160	580	120	100
Haldimand et Sandy-Beach	2	130	4000	10	20	600	38	2150	1500	60	50
Gaspé, Nord et Sud	2	125	2500	10	60	600	60	4000	2100	300	350
Péninsule	....	.....	.....	....	17	300	20	1500	1200	.....	.....
Cape aux Os	....	.....	.....	....	12	280	24	2000	1000	.....	.....
Petit Gaspé	1	50	700	5	14	230	28	540	400	.....	.....
Grande Grève	2	150	4000	13	26	601	52	1000	500	250	200
Saint-George et Anse au Sauvage	....	.....	.....	....	20	500	40	750	450	.....	.....
Tête de Navire	2	100	2000	10	24	550	48	400	250	25	25
Total	17	1125	27100	88	1093	55556	2170	51679	26880	2335	2621

pêche, le nombre d'hommes employés, et les espèces et quantités de poisson, etc., de Québec, pour l'année 1889.

(Pointe au Maquereau au Cap Gaspé).

Espèces de poisson.											Produits du poisson.				Valeur.
Eperlan, lbs.	Saumon, frais, lbs.	Morue, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, boîtes.	Truite, barils.	Anguille, barils.	Langues et noues de morue, barils.	Homard, en boîtes, lbs.	Huile de morue, gallons.	Poisson employé comme boîte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Poisson employé pour la consommation locale, barils.	$ cts.
.....	.....	380	....	....	....	....	....	....	.. .	.....	380	150	....	50	2,097 00
.....	625	775	....	....	....	....	....	....	....	11356	775	320	....	115	5,837 72
.....	.....	1500	....	....	....	....	....	....	....	9920	1500	500	....	100	8,940 40
.....	546	3200	100	....	40	....	....	....	10	.....	3000	900	....	150	16,719 20
.....	1344	600	....	....	20	....	....	....	....	.....	500	400	....	75	3,848 80
20000	6000	1860	....	....	300	20	....	....	....	5472	1750	450	....	100	13,276 64
.....	.....	2910	....	....	....	....	....	....	....	.....	2600	620	....	125	14,110 00
.....	2449	600	....	....	....	50	....	....	3	.....	600	180	....	25	3,542 30
.....	.....	1800	....	600	....	40	....	....	....	18768	1800	500	40	200	11,812 16
.....	2300	10080	....	....	4	....	....	....	1	5400	9747	3525	....	965	54,500 30
.....	.....	2780	....	....	30	....	....	....	2	.....	2780	750	....	285	14,637 00
.....	.....	1750	....	....	....	....	....	....	....	31008	1750	250	....	100	12,195 96
.....	300	4010	....	....	....	....	....	....	5	.....	3760	1205	....	360	20,901 50
.....	.....	2550	....	....	....	....	....	....	....	.....	2500	750	....	250	13,325 00
.....	.....	5444	4	....	....	....	....	....	....	3300	5000	1100	....	400	27,438 00
.....	.....	10485	....	....	50	....	....	....	....	13296	9650	4025	....	780	56,753 02
.....	2444	1000	....	....	....	....	....	....	....	11856	1000	250	....	50	6,886 52
15000	8981	3500	....	2000	....	....	....	....	4	.....	3500	950	1400	250	21,311 20
... .	.....	560	....	....	....	....	....	....	....	12000	475	240	1000	32	4,858 00
.....	2207	2100	....	....	60	....	....	....	....	.....	1750	900	....	120	11,611 40
.....	.....	1750	....	....	20	....	....	....	....	9012	1500	1050	....	140	10,896 44
.....	.....	5200	....	....	30	....	....	....	....	7200	4500	1950	....	260	27,549 00
.....	.....	1000	....	....	40	....	....	....	....	11904	720	360	....	100	6,816 48
.....	4162	1400	....	....	40	....	....	....	....	.....	1200	700	....	300	9,322 40
.....	11902	500	....	....	....	....	....	....	....	.....	400	200	....	100	5,240 40
86860	22171	100	....	....	....	....	60	20	....	.....	70	20	....	160	10,675 20
.....	14100	110	...	....	20	....	....	....	....	.....	70	25	....	120	3,885 50
.....	.....	240	....	....	25	....	....	....	....	9792	150	120	....	60	2,715 04
.....	6150	490	....	....	10	....	....	....	....	.....	300	140	....	30	3,680 00
.....	5350	1500	....	....	16	....	....	....	....	.....	950	260	....	50	8,104 00
.....	.....	950	....	....	10	....	....	....	....	.....	750	250	....	40	4,675 00
.....	.....	1,000	.. .	....	....	....	....	....	....	.....	750	300	....	30	4,870 00
121860	91031	72124	104	2600	715	110	60	20	25	160284	66177	23340	2440	5922	423,031 58

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux

SUBDIVISION DE LA RIVIÈRE MADELEINE

NOM DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.					
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.			
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Saumon, brls.	Saumon, frais, lbs.
			$			$			$		$		
Cap des Rosiers	....	....	....	....	220	2220	224	2760	3700	160	250	....	....
Anse Griffin	....	....	....	....	150	3030	170	2780	3000	140	175	....	850
Anse à Fougère	....	....	....	....	6	85	8	100	45	....	....	....	....
Rivière au Renard	....	....	....	....	115	3300	161	3125	2090	180	250	....	....
Petite Rivière	....	....	....	....	26	470	38	525	350	....	....	....	....
Petit Cap	....	....	....	....	28	470	38	600	320	....	....	....	....
Grande Anse	....	....	....	....	6	50	8	120	48	....	....	....	....
Echourie	....	....	....	....	13	225	20	255	105	....	....	....	....
L'Anse à Valeau	....	....	....	....	24	360	41	530	190	....	....	....	....
Grand Etang	....	....	....	....	25	480	25	554	430	120	140	....	....
Pointe Sèche	....	....	....	....	125	1000	130	2000	1000	....	....	....	....
Chlorydorme	....	....	....	....	125	2400	130	2080	1050	....	....	....	....
Grande Vallée	....	....	....	....	35	605	37	230	450	100	200	....	....
Rivière Madeleine	....	....	....	....	26	295	27	300	260	30	35	8	800
Mont Louis	....	....	....	....	70	1125	78	1621	820	130	65	12	2000
Claude	....	....	....	....	18	540	35	400	200	....	....	....	....
Totaux	....	....	....	....	1012	16655	1170	17980	14058	860	1115	20	3650

et rets, etc., dans le **comté de Gaspé**, etc.—*Suite.*

(Cap Gaspé à la rivière Claude.)

Espèces de poisson.									Produits du poisson.							Valeur.
Morue, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, barils.	Maquereau, barils.	Truite, barils.	Langues et noues de morue, barils.	Honnard, en boîtes, lbs.	Poisson commun et mêlé, barils.	Nombre de peaux de loups-marins.	Nombre de peaux de marsouins.	Huile de loup-marin, gallons.	Huile de marsouin, gallons.	Huile de morue, gallons.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Poisson employé pour la consommation locale, barils.	$ cts.
4700	....	2000	275	....	....	20	....	....	....	....	....	....	2250	575	100	320	23,392 50
2300	....	4000	50	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1800	285	100	90	11,527 50
100	....	300	4	....	....	....	....	....	....	....	....	....	70	11	....	8	522 50
4300	....	8000	60	....	....	....	....	....	8	1	24	....	2500	405	150	250	20,940 10
600	....	1000	15	....	....	....	....	....	....	....	....	....	380	48	....	20	2,864 00
600	....	800	18	....	....	....	....	....	....	....	....	....	380	45	....	30	2,891 50
150	....	250	5	....	....	....	....	....	....	....	....	....	90	15	....	10	743 50
280	....	250	6	....	....	....	....	....	....	....	....	40	200	28	....	20	1,387 00
665	....	750	16	....	....	....	....	....	....	....	....	....	235	39	75	30	3,109 00
1250	....	1700	8	....	....	3	....	....	....	....	....	....	1220	128	50	30	6,057 00
1400	....	.....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1200	100	50	150	6,855 00
2900	....	.....	150	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2200	200	100	200	14,230 00
850	....	.....	10	....	3	....	....	....	....	....	....	....	500	108	...	125	4,332 00
350	....	1500	5	....	....	....	....	....	....	....	....	....	200	142	50	30	2,206 00
1468	....	2000	40	....	5	....	....	....	....	....	....	....	1000	500	150	160	8,739 00
200	....	.....	65	....	3	....	....	....	....	....	....	....	115	45	150	50	1,478 50
22113	....	22550	727	....	11	23	....	....	8	1	24	40	14340	2674	975	1523	111,365 10

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux

SUBDIVISION DE SAINTE-ANNE DES MONTS

NOM DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS A LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.									
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Rets à pièges.					
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Eperlan, lbs.	Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.	Morue, qtx.
			$			$			$		$		$				
Rivière Martin..	..	....	.....	...	5	200	10	150	113	....	....	..	....	.....	4	.....	171
Marsouïs	..	....	.....	...	8	325	16	200	170	...	....	..	....	... .	..	.....	325
Sainte-Anne	2	120	2600	9	39	1750	74	1802	1760	256	98	..	....	.....	.	2080	1930
Cap-Chatte	1	45	200	4	28	1150	50	730	550	106	60	..	....	.... .	2	120	650
Total.....	3	165	2800	13	80	3425	150	2882	2593	362	158	..	....	.....	6	2200	3076
SUBDIVISION DES																	
Ile Amherst	4	138	3950	27	130	3610	312	18192	8522	720	1075	1	350	.....	..	.....	6100
Ile de la Meule..	8	352	1270	80	73	4380	219	3136	1434	880	960	..	....	.....	..	.....	5410
Ile Allright.....	14	551	19050	114	63	1260	168	2094	840	240	120	..	....	....	..	.....	615
Ile Bryon.....	..	...	.....	....	12	240	24	250	96	....	....	..	....	.....	..	.....	250
Ile de l'Entrée ..	..	.....	.....	....	8	160	18	400	160	....	....	..	....	.....	..	.....	15
Grosse Isle et Grande Entrée	..	....	.....	....	65	1300	153	912	386	....	....	..	. ..	.....	..	.....	68
Total.....	26	1041	35700	221	351	10950	894	24984	11438	1840	2155	1	350	.....	..	.....	12458
TOTAL POUR LE																	
Subdivisions—																	
Gaspé	17	1125	27100	88	1093	55556	2170	51679	26880	2335	2621	..	....	121860	..	91031	72124
Riv. Madeleine..	..	....	.....	....	1012	16655	1170	17980	14058	860	1115	..	....	.....	20	3650	22113
Sainte-Anne	2	165	2800	13	80	3425	150	2882	2593	362	158	..	....	.....	6	2200	3076
Iles de la Madel.	26	1041	35700	221	351	10950	894	24984	11438	1840	2155	1	350	.....	..	.....	12458
Totaux	45	2331	65600	322	2536	86586	4384	97525	54969	5397	6049	1	350	121860	26	96881	109771

et matériel de pêche, etc., dans le comté de Gaspé, etc.—*Fin.*

(Rivière Martin au Cap-Chatte.)

Espèces de poisson.										Produits du poisson.									Valeur.
Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	Maquereau, barils.	Truite, barils.	Anguille, barils.	Lang. et noues de morue, brls	Homard, en boîtes, lbs.		Nombre de peaux de loup-marin.	No. de peaux de marsouins.	Huile de loup-marin, gal.	Huile de marsouin, galls.	Huile de baleine, galls.	Huile de morue, galls.	Poisson employé comme boîtes, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Poisson employé pour la consommation locale, barils.	
																			$ cts.
.. .	800	30	....	....	1	..	..	.. ...		.....	..	.....	....	....	96	11	430	32	1,355 90
....	500	36	....	....	..	..	..	.. ..		.....	..	.....	....	....	112	18	315	20	1,803 30
....	2000	150	....	....	6	..	3	.....		.....	2	....	180	160	420	185	53	301	10,848 00
....	1200	250	....	...	2	..	1	.....		.. ...	..	.. ..	....	....	350	120	100	281	5,300 00
....	4500	466	....	...	9	..	4	.....		.....	2	.....	180	160	978	334	898	634	19,307 20

ILES DE LA MADELEINE.

1075	4200	12000	....	747	..	..	12	44160		1750	..	5820	...	....	3430	890	610	555	103,054 20
185	10000	2000	....	1513	..	..	10	93540		7400	..	63100	....	....	2800	1180	660	1000	105,259 80
96	.....	.....	....	1070	..	..	..	23616		2150	..	8600	....	....	340	950	630	550	31,393 92
10	.....	.....	....	190	..	..	..	32640		780	..	2300	.....	....	125	280	....	30	10,096 80
4	.....	80	....	70	..	..	..	.....		.....		.....	....	....	10	40	....	100	1,910 00
....	.....	.....	....	1010	..	..	..	135456		33	..	125	....	....	34	1130	....	380	34,988 32
1370	14200	14080	....	4600	..	..	22	329412		12113	..	79945	....	....	6739	4470	1900	2615	286,703 04

COMTÉ DE GASPÉ.

104	2600	715	110	....	60	20	25	160284		.....	..	.....	.. .	....	66177	23340	2440	5922	423,031 58
....	22550	727	....	....	11	..	23	.....		8	..	24	40	....	14340	2674	975	1523	111,365 10
....	4500	466	....	....	9	..	4	.....		.....	2	....	180	160	978	334	898	634	19,307 20
1370	14200	14080	....	4600	..	..	22	329412		12113	..	79945	....	....	6739	4470	1900	2615	286,703 04
1474	43850	15988	110	4600	80	20	74	489606		12121	2	79969	220	160	88234	30818	6213	10694	840,406 92

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, et dans le **comté de Saguenay**, dans la

SUBDIVISION DE LA POINTE DES MONTS

NOMS DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.							
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Rets à pièges.			
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.
			$			$			$		$		$		
Manicouagan	1	24	300	3	7	140	14	90	30	....	....	1	300	....	300
Godbout	1	24	600	4	12	250	16	900	450	500	750	....	....	....	9500
Pointe-des-Monts	....	....	....	....	5	100	5	650	325	60	50	....	....	....	3588
Baie de la Trinité	1	5	150	2	7	140	6	640	320	....	....	....	....	....	8825
Islet au Caribou	6	116	2600	15	17	340	16	600	300	....	....	....	....	....	13178
Ile aux Œufs	1	16	400	3	10	200	13	400	250	....	....	....	....	....	.....
Baie des Anglais	....	....	....	....	26	600	43	720	575	....	....	....	....	....	7759
Pentecôte	1	11	75	2	5	150	10	230	125	....	....	....	....	....	100
Cailles Rouges	....	....	....	....	2	60	4	90	45	60	95	....	....	....	.....
Totaux	11	196	4125	29	91	1980	127	4320	2420	620	895	1	300	....	43250

SUBDIVISION DE MOISIE—

Jambons	....	....	....	....	10	600	14	643	475	....	....	....	....	....	.....
Sainte-Marguerite	....	....	....	....	2	75	4	556	508	36	28	....	....	....	3800
Sept-Iles	2	31	800	7	19	157	35	1280	1050	152	150	....	....	....	7549
Moisie	....	....	....	....	17	1200	87	4903	4300	425	350	....	....	4	154353
Pigou	....	....	....	....	5	200	10	425	305	425	359	....	....	....	.....
Totaux	2	31	800	7	53	2232	150	7807	6638	1038	887	....	....	4	165702

du nombre d'hommes employés, etc., avec les espèces et quantités de poisson, etc., province de Québec, pour l'année 1889.

(Manicouagan à Jambons.)

Espèces de poisson.						Produits du poisson.							Valeur.	
Morue, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, barils.	Maquereau, barils.	Truite, barils.	Langues et noues de morue, barils.	Peaux de loups-marins, nombre.	Peaux de marsouins, nombre.	Huile de loup-marin, gallons.	Huile de marsouin, gallons.	Huile de morue, gallons.	Poisson employé comme boëtte, barils.	Poisson employé pour la consommation locale, barils.		
													$	cts.
.....	.....	.....	.....	.....	.....	30	1	180	60	.....	....	10	231	00
268	1515	91	2	6	.....	92	1	552	70	134	7	15	4,047	40
123	2750	48	.....	2	.....	140	.....	840	.....	62	4	9	2,239	40
104	.....	11	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	52	4	6	2,275	80
1535	8915	126	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	773	152	31	10,832	30
55	3500	95	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	23	2	7	990	20
1463	450	147	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	732	148	60	8,791	60
62	.....	17	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	31	2	20	441	40
25	.....	22	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13	3	12	245	70
3635	17130	557	2	9	.....	262	2	1572	130	1820	322	170	30,094	80

(Jambons à la rivière au Bouleau.)

486	1400	525	.....	.....	1	.....	....	.....	.....	220	143	15	4,556	50
52	100	25	.....	1	1	4	....	12	.....	25	12	6	1,158	80
1170	2200	189	.....	.....	2	72	39	125	83	547	250	70	8,409	80
1109	4321	.....	.....	7	3	38	.....	98	.....	500	200	75	36,779	90
234	500	.....	.....	.....	2	8	....	30	....	120	60	8	1,196	00
3051	8521	739	.....	8	9	122	39	265	83	1412	665	174	52,101	00

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux, etc.,

SUBDIVISION DE MINGAN

NOM DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.					
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Rets à pièges.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$			$			$		$		$
Chaloupe	....	....	.....	....	3	150	6	70	30	50	100	....	....
Petite Rivière	....	....	.....	....	4	200	8	75	35	50	100	....	....
Sheldrake	....	....	.....	....	46	1800	109	150	200	200	250	2	160
Rivière du Tonnerre	....	....	.....	....	30	1500	65	150	200	150	120	....	....
Dock	....	....	.....	....	15	600	45	100	75	100	75	....	....
Pointe Riche	....	....	.....	....	10	400	30	100	75	100	75	....	....
Jupitagan	....	....	.....	....	4	160	9	200	200	.....	.....	....	....
Magpie	....	....	.....	....	60	2400	150	400	400	400	400	....	....
Rivière Magpie	....	....	.....	....	3	75	3	200	200	.....	.....	....	....
Saint-Jean	....	....	.....	....	40	1600	90	600	500	200	200	....	....
Longue Pointe	....	....	.....	....	20	800	40	100	100	100	100	....	....
Mingan	....	....	.....	....	2	40	2	100	75	.....	.....	....	....
Romaine	....	....	.....	....	2	30	1	50	50	.....	.....	....	....
Pointe aux Esquimaux	22	550	20000	150	80	2400	200	2000	750	800	750	....	....
Betchouan	1	44	500	6	4	160	9	100	50	.....	.....	....	....
La Corneille	....	....	.....	....	2	75	3	200	125	.....	.....	....	....
Baie Piashter	....	....	.....	....	1	40	2	100	70	.....	.....	....	....
Watsheeshoo	....	....	.....	....	1	15	1	75	30	.....	.....	....	....
Totaux	23	594	20500	156	327	12445	773	4700	3165	2150	2170	2	160

SUBDIVISION DE NATASHQUAN

Nabisippi	....	....	.....	....	3	90	6	120	50	.....	.....	....	....
Agwanus	1	17	500	7	5	200	10	200	80	.....	.....	....	....
Washtawooka	....	....	.....	....	1	50	2	40	16	25	20	....	....
Havre de Natashquan	....	....	.....	....	10	350	20	400	200	26	30	....	....
Village de Natashquan	6	157	3600	24	18	500	40	720	360	50	40	....	....
Rivière Natashquan	....	....	.....	....	2	80	4	80	48	24	30	....	....
Totaux	7	174	4100	31	39	1270	82	1560	754	125	120	....	....

dans le comté de **Saguenay**, etc.—*Suite.*

(Chaloupe à Watsheeshoo).

Espèces de poisson.						Produits du poisson.							Valeur.
Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.	Morue, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, barils.	Truite, barils.	Langues et noues de morue, barils.	Peaux de loups-marins, nombre.	Huile de loup-marin, galls.	Huile de morue, gallons.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Poisson employé pour la consommation locale, barils.	
													$ cts.
... ..	.....	450	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300	75	.....	15	2,092 50
.....	.....	550	.....	.....	.....	.....	10	50	450	80	.....	16	2,594 00
.....	.....	2000	1000	.....	.....	.....	5	25	2000	800	20	120	10,605 00
.....	.....	1200	1200	.....	.....	.....	15	75	1100	800	20	100	7,015 00
.....	.....	2000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1700	400	.....	15	9,340 00
.....	.....	1000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1200	300	.....	10	4,970 00
8	.....	400	.....	.....	.....	.....	20	100	300	80	.....	6	2,052 00
.....	.....	5000	1200	240	.....	.....	.....	.....	4300	950	50	220	25,130 00
45	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	732 00
.....	40000	3400	900	250	.....	.....	.....	.....	3000	700	50	220	25,845 00
.....	.....	750	300	.....	.....	.....	20	100	500	130	15	50	3,692 50
8	.....	.....	.....	.....	3	.....	50	250	.....	.....	.....	3	320 00
... ..	.....	.....	.....	.....	5	.....	10	50	.....	.....	.....	2	88 00
.....	.....	1650	.....	1000	....	.....	5000	25000	1000	500	.....	438	28,502 00
....	.....	150	.....	150	.....	.....	150	600	100	25	.....	20	1,747 50
9	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	176 00
12	.....	.....	.....	.....	2	.....	25	125	.....	.....	....	2	295 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.. .	.....
82	40000	18550	4600	1640	12	.....	5305	26375	15950	4840	155	1243	125,196 50

(Watsheeshoo à la Pointe des Anglais).

19	.....	60	.....	.....	.....	.....	. ....	.....	50	50	.....	20	719 00
18½	.....	150	.....	5	.....	.....	7	28	135	100	.....	40	1,298 20
3	.....	70	.....	.....	....	....	.....	.....	60	20	.....	5	402 00
.....	.....	480	400	30	.....	. ....	.....	.....	450	250	.....	50	2,835 00
18½	.....	1200	600	110	.....	2	5318	38000	1100	360	.....	100	27,514 00
75	.....	72	.....	8	4	.....	10	50	70	20	.....	20	1,728 00
134	.....	2032	1000	153	4	2	5335	38078	1865	800	.....	235	34,496 20

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux,

SUBDIVISION DE WASHEECOOTAI

NOM DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS A LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.					
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Rets à pièges.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$			$			$		$		$
Kegashka	....	....	....	....	4	80	3	75	50	20	15	....	....
Mistassini	....	....	....	....	1	20	1	50	30	.....	....	....	....
Pointe Curlew	....	....	....	....	1	20	1	30	25	.....	....	....	....
Washeecootai	....	....	....	....	2	30	3	250	150	.....	....	....	....
Romaine-Est	....	....	....	....	5	150	7	275	200	40	40	....	....
Coacoachoo	....	....	....	....	2	70	2	50	35	....	....	....	....
Totaux	....	....	....	....	15	370	17	730	490	60	55	....	....

SUBDIVISION DE SAINT-AUGUSTIN

Baie du Loup	....	....	....	....	3	120	4	150	100	40	25	....	....
Etamamin	....	....	....	....	4	112	3	200	110	.....	....	....	....
Pointe à Mourier	....	....	....	....	1	100	2	150	100	.....	....	....	....
Harrington	....	....	....	....	26	390	23	100	70	380	500	....	....
Petite-Meccatina	....	....	....	....	5	75	8	80	50	50	60	....	....
Tête de la Baleine	....	....	....	....	16	200	20	240	200	240	200	1	100
Baie du Mouton	....	....	....	....	26	700	29	460	400	360	300	2	200
La Tabatière	....	....	....	....	7	200	11	1400	1600	200	200	....	....
Grande-Meccatina	....	....	....	....	6	85	6	800	700	160	160	1	100
Kikapoe	....	....	....	....	2	23	3	450	330	.....	....	....	....
Poacachoo	....	....	....	....	2	95	2	400	300	43	20	....	....
Rigolet	....	....	....	....	2	22	2	342	200	.....	....	....	....
Baie Saint-Augustin	....	....	....	....	3	33	3	630	520	.....	....	....	....
Rivière Saint-Augustin	....	....	....	....	2	48	2	360	200	.....	....	....	....
Ile du Sable	....	....	....	....	1	50	1	400	400	.....	....	....	....
Cawcasippi	....	....	....	....	1	30	1	120	80	.....	....	....	....
L'Anse à Portage	....	....	....	....	2	87	2	330	240	.. ..	....	....	....
Havre de Canso	....	....	....	....	1	40	2	150	100	.....	....	....	....
Chicatica	....	....	....	....	2	60	5	117	100	80	50	....	....
Totaux	....	....	....	....	112	2470	129	6879	5800	1553	1515	4	400

rets, etc., dans le **comté de Saguenay**, etc.—*Suite.*

(Pointe des Anglais à Coacoachoo).

Espèces de poisson.							Produits du poisson.						Valeur.
Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Morue, qtx.	Hareng, barils.	Truite, barils.	Homard, en boîtes, lbs.	Nombre de peaux de loups-marins.	Huile de loup-marin, gallons.	Huile de morue, gallons.	Poisson employé comme boitte, barils.	Poisson employé comme engrais, barils.	Poisson employé pour la consommation locale, barils.	
													$ cts.
24	.....	.....	120	.....	.....	.....	7	21	70	20	.....	6	961 40
5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	6	.....	.....	.....	.....	84 40
4	.....	.....	.....	.....	3	.....	25	75	.....	.....	.....	2	157 00
6	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	116 00
16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12	304 00
2	.....	.....	35	.....	5	7350	7	21	25	5	.....	2	1,144 90
57	.....	..	155	.....	10	7350	41	123	95	25	.....	22	2,767 70

(Coacoachoo à Chicatica).

½	.....	.....	75	.....	.....	.....	.....	.....	60	20	.....	5	382 00
25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	408 00
1	.....	.....	26	12	.....	.....	65	230	20	10	.....	3	360 00
4	.....	.....	1560	796	.....	.....	.....	.....	1400	300	.....	60	10,738 00
1	.....	.....	186	.....	.....	.....	120	440	150	50	.....	9	1,227 00
7	.....	.....	450	.....	.....	.....	57	214	400	75	.....	30	2,447 10
17	.....	.....	1820	175	.....	.....	.....	.....	1750	400	.....	75	9,852 00
14	.....	.....	214	200	.....	.....	665	2330	200	50	.....	20	3,712 00
2	.....	.....	435	202	.....	.....	168	536	400	70	.....	15	3,287 40
6	.....	.....	.....	28	.....	.....	76	250	.....	.....	.....	3	396 00
12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	200 00
3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	72 00
12	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6	216 00
4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3	76 00
2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	40 00
1½	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	32 00
1	.....	.....	32	.....	.....	.....	.....	.....	30	5	.....	3	175 50
1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	24 00
2	.....	.....	120	28	.....	.....	.....	.....	100	20	.....	4	710 00
116	.....	.....	4918	1441	.....	.....	1151	4000	4510	1000	.....	252	34,355 00

Statistique du nombre et de la valeur des navires, bateaux,

SUBDIVISION DE BONNE-ESPÉRANCE

Nom des stations.	Navires et bateaux employés à la pêche.							Matériel de pêche.					
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Rets à pièges.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$			$			$		$		$
Nabitippi	....	....	.....	....	1	20	1	80	40	.....	.....	....	....
Anse du Taureau	....	....	.....	....	2	80	2	200	200	100	20	....	....
Baie du Rocher	....	....	.....	....	6	200	10	200	200	.....	.....	....	....
Anse Lydia	....	....	.....	....	2	100	2	200	200	.....	.....	....	....
Ile au Chien	....	....	.....	....	4	200	6	600	600	.....	.....	....	....
Pêche-à-Lizotte	....	....	.....	....	1	30	1	300	100	.....	.....	....	....
Ile du Vieux Fort	....	....	.....	....	10	400	20	100	50	100	50	....	....
Rivière Saint-Paul	....	....	....	....	4	100	4	600	400	.....	.....	....	....
Bonne Espérance	1	40	1400	12	60	3000	120	300	200	1600	2000	2	400
Ile Waby	....	....	.....	....	8	400	25	.....	.....	100	100	....	....
Ile Brûlée	....	....	.....	....	10	800	25	.....	.....	100	100	....	....
Ile au Pigeon	....	....	.....	....	10	800	24	100	100	600	200	....	....
Pointe au Bâton	....	....	.....	....	4	300	10	200	200	400	100	....	....
Baie au Saumon	....	....	.....	....	60	3000	130	200	100	800	400	....	....
Petite Pêcherie	....	....	.....	....	2	100	3	200	200	100	100	....	....
Cinq-Lieues	....	....	.....	....	3	150	6	100	70	.....	.....	....	....
Baie du Milieu	....	....	.....	....	30	1500	80	50	20	900	600	....	....
Belles Amours	....	....	.....	....	1	50	2	60	60	.....	.....	....	....
Baie de Bradore	....	....	.....	....	20	1000	30	600	600	200	200	2	400
L'Anse des Dunes	....	....	.....	....	6	200	10	200	200	100	50	....	....
Longue Pointe	....	....	.....	....	4	200	6	600	600	100	60	....	....
Anse Gulch	....	....	.....	....	10	400	15	200	200	500	400	2	400
Blancs Sablons	1	90	3000	8	4	100	5	400	400	300	200	....	....
Ile Verte	....	....	....	....	40	1600	100	500	500	1000	1200	....	....
Totaux	2	130	4400	20	302	14730	637	5990	5240	7000	5780	6	1200

rets, etc., dans le **comté du Saguenay**, etc.—*Suite.*

(Chicatica aux Blancs Sablons).

Espèces de poisson.							Produits eu poisson.						Poisson employé pour la consommation locale, barils.	Valeur.
Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.	Saumon en boîtes, lbs	Morue, qtx.	Egrefin, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, barils.	Peaux de loups-marins, nombre.	Peaux de matsouins, nombre.	Huile de loup-marin, nombre.	Huile de morue, galls.	Poisson empl. comme boitte, barils.	Poisson empl. comme engrais, barils.		$ cts.
													4	16 00
9			20							20	5		4	255 50
6			150							150	40		12	864 00
10			20							20	5		4	271 50
2							300		1800				2	1,060 00
2													1	36 00
			300							300	75		25	1,532 50
20													4	336 00
2			4000			300				4000	1000		250	21,532 00
			600							600	150		25	2,965 00
			800							800	200		25	3,920 00
2			400				30		180	400	100		30	2,164 00
6			200				30		180	200	50		10	1,193 00
			3000							3000	700		300	15,450 00
6			50				40		240	50	10		4	483 00
4			100				60		360	100	20		6	762 00
			1600			300				1600	300		60	8,930 00
6			30							30	10		4	259 00
			2000				200		1200	2000	400		50	10,280 00
			400				500		3000	400	75		10	3,612 50
			400			50	300		1500	400	75		20	3,052 50
			1500							1500	300		10	7,090 00
			1200			60	250		1000	1200	200		10	6,510 00
			3000			100				3000	400		120	14,680 00
75			19770			810	1710		9460	19770	4115		990	107,054 50

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux,

SUBDIVISION DE

NOM DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.					
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Rets à pièges.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$			$			$		$		$
Baie au Renard	....	....	.....	....	10	400	20	400	200	100	100	....	.....
Rivière au Saumon	....	....	.....	....	3	120	6	130	130	.....	.....	....	.. ..
Mauzerolle	....	....	.....	....	10	400	20	400	200	.....	.....	....	.....
Rivière aux Pommes de Terre	....	....	.....	....	4	160	8	50	50	.... .	.....	....	.....
Anse au Naufrage	....	....	.....	....	6	240	12	80	100	.....	.....	....	.. ..
Anse Tapp	....	....	.. ..	....	6	240	12	80	100	.....	.....	....	.....
Anse des Vaches	....	....	.....	....	6	240	12	80	100	.....	.....	....	.....
Baie au Capelan	....	....	.....	....	8	320	16	120	150	.....	.....	....	.....
Anse Macdonald	...	....	.....	....	36	1440	75	1000	500	120	100	....	.....
Havre aux Sauvages	....	....	.....	....	6	240	12	100	150	.....	.....	....	.....
Baie des Anglais	....	....	.....	....	20	600	40	800	500	.....	.....	....	.....
Anse aux Fraises	....	....	.....	....	12	240	26	500	300	100	80	....	.....
Rivière Becscie	....	....	.....	....	1	30	1	50	50	....	....	....	.....
Rivière Jupiter	....	....	.....	....	2	60	2	200	200	....	.....	....	.....
Rivière Shallop	....	....	.....	....	2	100	2	150	150	.....	.....	....	.....
Rivière Dauphin	....	....	.....	....	1	20	1	100	75	.....	.....	....	.....
Pointe au Cormoran	....	....	.....	....	....	.....	...	.....	.....	.....	.....	....	.....
Totaux	....	....	.....	....	133	4850	265	4240	2955	320	280	....	.....

RÉCAPITULATION POUR LE

SUBDIVISIONS.													
Pointe des Monts	11	196	4125	29	91	1980	127	4320	2420	620	895	1	300
Moisie	2	31	800	7	53	2232	150	7807	6638	1038	887	....	...
Mingan	23	594	20500	156	327	12445	773	4770	3165	2150	2170	2	160
Natashquan	7	174	4100	31	39	1270	82	1560	754	125	120	....	.....
Washeecootai	....	....	.....	....	15	370	17	730	490	60	55	....	.....
Saint-Augustin	....	....	.....	....	112	2470	129	6879	5800	1553	1515	4	400
Bonne Espérance	2	130	4400	20	302	14730	637	5990	5240	7000	5780	6	1200
Anticosti	....	....	.....	....	133	4850	265	4240	2955	320	280	....	.....
Totaux	45	1125	33925	243	1072	40347	2180	36296	27462	12866	11702	13	2060

rets, etc., dans le **comté de Saguenay**, etc.—*Fin.*

L'ILE D'ANTICOSTI.

Espèces de poisson.									Produits du poisson.							Poisson employé pour la consommation locale, barils.	Valeur.
Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.	Morue, qtx.	Flétan, lbs.	Hareng, brls.	Maquereau, brls.	Truite, brls.	Anguille, brls.	Langues et noues de morue, brls.	Homard, boîtes, lbs.	Nombre de peaux de loups-marins.	No. de p. de marsouins	Huile de loup-marin, galls.	Huile de marsouin, galls.	Huile de morue, galls	Poisson employé comme boitte, brls.	Poisson employé comme engrais, brls		
																		$ cts.
5	....	180	1200	....	....	....	....	....	....	10	....	30	....	100	125	50	30	1,314 50
10	....	....	....	9	....	....	....	....	....	120	....	300	....	....	....	10	6	465 00
3	....	200	300	30	....	....	....	....	....	....	....	....	....	120	30	....	6	1,115 00
4	....	100	200	15	....	....	....	....	....	....	....	....	....	75	15	....	2	604 50
....	....	110	200	20	....	....	....	....	....	....	....	....	....	78	15	....	3	605 70
....	....	118	200	25	....	....	....	....	....	....	....	....	....	80	15	....	3	658 50
....	....	118	200	25	....	....	....	....	....	....	....	....	....	80	15	....	3	658 50
2	....	160	750	200	....	....	....	....	....	....	....	....	....	100	120	....	10	1,807 00
4	....	1180	1200	150	....	....	....	....	....	....	....	....	....	750	200	....	40	6,264 00
....	....	190	....	30	....	....	....	....	....	....	....	....	....	130	30	....	3	989 00
....	....	1000	8000	75	....	....	....	....	....	75	....	215	....	700	180	100	80	6,181 00
....	....	900	3500	50	....	30	....	....	....	56	....	168	....	630	150	75	60	5,327 70
2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	15	....	45	....	....	....	....	2	73 00
10	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	164 00
10	....	....	....	....	....	....	....	....	....	10	....	30	....	....	....	....	2	190 00
4	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	64 00
....	....	50	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	25	10	....	1	229 00
54	....	4306	15750	629	....	30	....	....	....	286	....	788	....	2868	905	235	252	26,710 40

COMTÉ DE SAGUENAY.

....	43250	3635	17130	557	2	9	....	....	....	262	2	1572	130	1820	322	....	170	30,094 80
4	165702	3051	8521	739	....	8	....	9	....	122	39	265	83	1412	665	....	174	52,101 00
82	40000	18550	4600	1640	....	12	....	....	....	5305	....	26375	....	15950	4840	155	1243	125,196 50
134	....	2032	1000	153	....	4	....	2	....	5335	....	38078	....	1865	800	....	235	34,496 20
57	....	155	....	....	....	10	....	....	7350	41	....	123	....	95	25	....	22	2,767 70
116	....	4918	....	1441	....	....	....	....	....	1151	....	4000	....	4510	1000	....	252	34,355 00
75	....	19770	....	810	....	....	....	....	....	1710	....	9460	....	19770	4115	....	990	107,054 50
54	....	4306	15750	629	....	30	....	....	....	286	....	788	....	2868	905	235	252	26,710 40
522	248952	56417	47001	5969	2	43	30	11	7350	14212	41	80661	213	48290	12672	390	3338	412,776 10

STATISTIQUE indiquant le nombre et la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, le nombre d'hommes employés, l'espèce et la quantité de poisson, etc., dans la **Division du Golfe,** province de Québec, pour l'année 1889.

GRAND TOTAL DE LA DIVISION DU GOLFE.

NOM DES COMTÉS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSONS.				
	Navires.				Bateaux.			Rets.		Seines.		Rets à pièges.						
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Eperlan, lbs.	Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.	Morue, qtx.	Egrefin, qtx.
			$			$			$		$		$					
Bonaventure	7	330	6,500	33	1,190	27,780	1,912	57,389	33,698	5,875	3,805	11	275	49,300	.....	131,384	19,615	275
Gaspé	45	2,331	65,600	322	2,536	86,586	4,384	97,525	54,969	5,397	6,049	1	350	121,860	26	96,881	109,771	1,474
Saguenay	45	1,125	33,925	243	1,072	40,347	2,180	36,296	27,462	12,866	11,702	13	2,060	.....	522	248,952	56,417	.....
Total	97	3,786	106,025	598	4,798	154,713	8,476	191,210	116,129	24,138	21,556	25	2,685	171,160	548	477,217	185,803	1,749

NOM DES COMTÉS.	ESPÈCES DE POISSON.								PRODUITS DU POISSON.								POISSON EMPLOYÉ POUR LA CONSOMMATION LOCALE, BARILS.	TOTAL.
	Flétan, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, boîtes.	Maquereau, barils.	Truite, barils.	Anguilles, barils.	Langues et nones de morue, barils.	Homard, boîtes, lbs.	Nombre de peaux de loups-marins.	Nombre de peaux de marsouins.	Huile de loup-marin, galls.	Huile de marsouin, gallons.	Huile de baleine, gallons.	Huile de morue, gallons.	Poisson employé comme boîte, barils.	Poisson employé comme boîte, barils.		
																		$ cts.
Bonaventure	.....	1,965	1,325	.....	.....	100	15	96,904	.....	.....	.....	.....	.....	14,110	4,765	38,900	6,980	189,433 03
Gaspé	43,850	15,988	110	4,600	80	20	74	489,696	12,121	2	79,969	220	160	88,234	30,818	6,213	10,694	840,406 92
Saguenay	47,001	5,969	.....	2	43	30	11	7,350	14,212	41	80,661	213	....	48,290	12,672	390	3,338	412,776 10
Total	90,851	23,922	1,435	4,602	123	150	100	593,950	26,333	43	160,630	433	160	150,634	48,255	45,503	21,012	1,442,616 05

CAPITAL engagé dans les établissements de conserves de homard, division du golfe, saison de 1889.

COMTÉ DE BONAVENTURE.

Localité.	Nombre de trappes.	Valeur des trappes, bateaux, etc.	Valeu des bâtiments et de l'outillage, etc.	Valeur totale.
		$	$	$
Bonaventure	750	550	750	1,300
Nouvelle	1,100	900	900	1,800
Port-Daniel	800	1,040	1,600	2,640
L'Anse-au-Gascon	600	520	600	1,120
Totaux	3,250	3,010	3,850	6,860

COMTÉ DE GASPÉ (Terre ferme).

Newport	800	900	600	1,500
do	600	700	500	1,200
Grand Pabos	600	425	300	725
Petite-Rivière Ouest	750	875	600	1,475
Grande-Rivière	800	700	200	900
Cap D'Espoir	1,200	1,300	1,200	2,500
Percé	500	500	1,200	1,700
Ile Bonaventure	500	550	325	875
Coin de la Grève	735	835	800	1,635
Belle Anse	600	500	300	800
Chien Blanc	350	375	200	575
Bois Brulé	600	600	200	800
Anse au Loup-marin	800	850	1,200	2,050
Cap aux Os	500	450	300	750
Totaux	9,335	9,560	7,925	17,485

COMTÉ DE GASPÉ (Iles de la Madeleine).

Ile Bryon	1,000	880	1,000	1,880
do	500	440	600	1,040
Grosse Ile	500	440	420	860
do	300	270	325	595
Grande Entrée	500	440	400	840
do	1,500	1,320	2,300	3,620
do	1,200	1,080	2,000	3,080
Old Harry	800	690	750	1,440
Ile du Loup	700	620	1,000	1,620
Cap aux Meules	1,000	880	1,500	2,380
do	2,000	1,700	2,500	4,200
do	2,000	1,820	3,000	4,820
Havre aux Maisons	240	220	60	280
Etang du Nord	1,200	970	2,000	2,970
do	2,000	1,740	3,200	4,940
Amherst	1,500	1,320	2,500	3,820
Etang des Caps	2,000	1,740	2,000	3,740
Dune du Sud	600	570	4,000	4,570
Totaux	19,540	17,140	29,555	46,695

COMTÉ DU SAGUENAY (Labrador).

Coacoachoo	400	500	300	800

TOTAL DES ETABLISSEMENTS DE CONSERVES DE HOMARD, DIVISION DU GOLFE

Comté de Bonaventure	4 établiss.	3,250	3,010	3,850	6,860
do Gaspé (terre ferme)	14 do	9,335	9,560	7,925	17,485
do do (Iles de la Madeleine)	18 do	19,540	17,140	29,555	46,695
do Saguenay	1 do	400	500	300	800
Grands totaux	37	32,525	30,210	41,630	71,840

ETAT de la valeur du matériel employé dans les pêches du golfe, saison de 1889.

Description.	Valeur.
	$
Navires, 97, de 3,786 tonneaux	106,025
Bateaux, 4,798	154,713
Rets, 191,210 brasses	116,129
Seines, 24,138 brasses	21,556
Trappes et rets à éperlan, 25	2,685
37 fabriques de conserves de homard et outillage, 19,540 trappes	46,695
Total	447,803

ETAT du nombre d'hommes employés dans les pêches du golfe, saison de 1889.

Description.	Nombre.
Voiliers	598
Pêcheurs et et grèviers	8,476
Total	9,074

RÉCAPITULATION.

ETAT de la quantité et de la valeur des pêcheries de la **division du Golfe,** province de Québec, durant l'année 1889.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Eperlan, frais	Lbs.	171,160	0 05	8,558 00
Saumon, salé	Brls.	548	16 00	8,768 00
do frais	Lbs.	477,217	0 20	95,443 40
Morue, salée	Qtx.	185,803	4 00	743,212 00
Egrefin, salé	"	1,749	4 00	6,996 00
Flétan, frais	Lbs.	90,851	0 10	9,085 10
Hareng, salé	Brls.	23,922	4 00	95,688 00
do fumé	Boites.	1,435	0 25	358 75
Maquereau, mariné	Brls.	4,602	15 00	69,030 00
Truite	"	123	10 00	1,230 00
Anguille	"	150	10 00	1,500 00
Langues et noues de morue, marinées	"	100	10 00	1,000 00
Homard, en conserves	Lbs.	593,950	0 12	71,274 00
Peaux de loups marins	Pièces.	26,333	1 00	26,333 00
Peaux de marsouins	"	43	5 00	215 00
Huile de loup marin	Galls.	160,630	0 40	64,252 00
Huile de marsouin	"	433	0 40	173 20
Huile de baleine	"	160	0 40	64 00
Huile de morue	"	150,634	0 40	60,253 60
Poisson pour boitte	Brls.	48,255	1 50	72,382 50
do engrais	"	45,503	0 50	22,751 50
do la consommation	"	21,012	4 00	84,048 00
Valeur totale en 1889				1,442,616 05
do 1888				1,311,448 74
Augmentation pour 1889				131,167 31

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, NON COMPRIS LA DIVISION DU GOLFE, POUR L'ANNÉE 1889.

DIVISION DE LA CÔTE SUD—DU CAP-CHATTE À LA POINTE-LÉVIS.

Le garde-pêche J. Joncas, le remplaçant de M. Saucier, qui a été congédié, est chargé de la surveillance de cette partie du fleuve Saint-Laurent depuis le Cap-Chatte jusqu'à la rivière Blanche, y compris la rivière Matane. Il rapporte que la pêche du saumon a encore diminué, car il n'a été pris que 3,540 livres de poisson. On a pris quarante saumons à la mouche dans la rivière Matane et cinquante-un l'année dernière. La rivière a été très basse, ce qui explique jusqu'à un certain point la faible pêche de l'année. Il a été pris cent cinquante barils de sardines cette année, et pas du tout en 1888. On a tué quatre cents marsouins. C'est une production sans précédents sur cette partie de la côte du Saint-Laurent, et qui porte la valeur totale des pêches de cette division à $15,138.

Le garde-pêche L. E. Grondin est chargé de la division qui s'étend de la rivière Blanche à Rimouski. Il rapporte que la production du saumon et du hareng a diminué, mais que celle des sardines a augmenté. Il n'a pas eu connaissance d'infractions à la loi. La valeur des pêcheries dans ce district est de $33,992.

Le garde-pêche H. Martin, dont la division s'étend de Rimouski à la Pointe à la Loupe, rapporte que les pêches de son district sont dans une condition un peu meilleure. Il y a eu plus de saumons dans la rivière Rimouski que pendant les dernières années, et les pêcheurs à la ligne en ont pris vingt-deux. Il ne peut en dire autant de la rivière Bic sud-ouest, où la pêche est presque complètement détruite faute de protection. Le locataire a employé un gardien cet été. La valeur totale des pêches de cette division est portée à $15,775.

Le garde-pêche Napoléon Levesque, qui a la surveillance des eaux en face du comté de Témiscouata, rapporte que la pêche a été au-dessous de la moyenne, et cependant le poisson paraissait être en aussi grande abondance que jamais. Il en a été ainsi de l'alose particulièrement, à l'Ile Verte, où l'on a eu une diminution de 50 pour 100. Cela est attribué aux tempêtes qui ont régné pendant la saison entière. Les passes migratoires ont été tenues en bon état. La valeur des pêches de ce district ne dépasse pas $13,296. L'année dernière les pêcheurs de l'Ile Verte ont tué quarante-trois marsouins et vingt-quatre loups marins; il n'est pas fait mention qu'il en a été tué cette année.

Le garde-pêche X. Pelletier, dont le district s'étend de Saint-André à Sainte-Anne de la Pocatière, rapporte que la production des pêcheries de sa division a considérablement augmenté. Le saumon accuse une augmentation de 80 pour 100. La quantité d'anguilles a plus que doublé, il en a été pris 156,750 livres d'après les rapports. On a tué trente-six marsouins aux pêches sédentaires de Sainte-Anne et de la Rivière Ouelle. La valeur totale des pêches se chiffre par $22,557.

Le garde-pêche Eugène Pelletier a la surveillance de la division qui s'étend de Sainte-Anne de la Pocatière à la Pointe-Lévis. Sauf la pêche à l'alose qui a en partie manqué par suite des violentes tempêtes du nord-est, les autres accusent un assez bon rendement. Le capital placé dans cette industrie a rapporté environ 70 pour 100. Ce garde-pêche se plaint de la destruction alarmante des petits poissons dans les pêches en fascines sur les côtes nord et sud. Il est informé d'une manière croyable que le petit poisson détruit en une seule fois, à quelques-unes de ces pêcheries, eut suffi aux besoins des pêcheurs pendant dix ans si on l'avait laissé croître au lieu de s'en servir pour l'engrais. Un autre abus, ce sont les nasses à anguilles que l'on tend ordinairement en mai avant l'époque des semences et qu'on ne visite jamais avant la fin de l'été. Les boîtes sont alors remplies de poissons pourris de toutes sortes. Le fond de ces nasses est bien en treillis de fil de fer, ainsi que la loi le prescrit, mais on reste si longtemps sans les visiter qu'elles détruisent des milliers de poissons. M. Pelletier s'attend de faire cesser la pratique de pêcher l'éperlan à la seine à la prochaine saison. La valeur totale des pêches s'élève à environ $20,000.

RIVE NORD DU SAINT-LAURENT—DE QUÉBEC À BERSIMIS.

La division du *garde-pêche L. P. Huot* comprend la côte de l'île d'Orléans et cette partie de la rive nord du Saint-Laurent qui s'étend du Château-Richer à Saint-Joachim. La pêche à l'alose et à l'anguille diminue constamment. Il n'a pas été pris d'alose non seulement ici, mais dans toutes les autres divisions du district de Québec, et c'est à peine s'il en a été apporté sur le marché de la ville. L'éperlan a également diminué. Le saumon a donné un rendement meilleur que celui de l'an dernier, et il en a été de même du bar et du poisson blanc. Plusieurs pêcheurs ont abandonné la pêche, et il y avait trois stations à saumon et autant de nasses à anguilles inoccupées. Il est à espérer qu'il en disparaîtra quelques autres de celles qui se trouvent rapprochées. La valeur totale du poisson pris dans cette division s'élève à près de $20,000. Tout est vendu sur les marchés locaux.

La division du *garde-pêche N. Bhéreur* s'étend de la rivière du Gouffre à la rivière aux Canards, y compris l'île aux Coudres. Le saumon diminue constamment. Le hareng et les sardines sont en plus grand nombre. Les pêcheurs de l'île aux Coudres ont tué 146 marsouins. La valeur totale des pêcheries de cette division est de $20,000, y compris la production approximative des eaux de l'intérieur, où la pêche à la truite a été bonne à ce que l'on rapporte.

Le garde-pêche L. N. Catellier, qui est chargé de la surveillance du district du Saguenay, constate que le saumon s'y est montré plus à bonne heure que d'habitude. La pêche a été bonne et accuse une augmentation de 50 pour 100 sur le rendement de la dernière année. Elle aurait été encore plus forte si les rets n'avaient été en partie emportés par de violents coups de vents pendant la saison de pêche. Le rets de la piscifacture de la Pointe-Rouge a pris dans l'espace de six semaines 559 poissons; on en a conservé sur ce nombre 310, pour les fins de la reproduction et relâché les autres. La pêche au hareng est un peu meilleure. Les plaintes qui ont été portées à l'effet qu'on avait pêché à la seine dans la rivière Petites-Bergeronnes n'ont pas été prouvées. La truite mouchetée abondait et la pêche a été fructueuse, dit-on. Une personne en a pris 85 livres et une autre 100 livres en deux marées. On rapporte que des maraudeurs de la baie des Ha! Ha! ont fait la pêche au saumon contrairement à la loi.

Il n'existe que trois passes-migratoires dans cette division. Deux sont en bon état, mais la troisième, celle de la rivière des Escoumains, n'a jamais bien fonctionné, bien qu'elle ait coûté très cher.

La valeur totale des pêches de cette division est de $19,061.

DE QUÉBEC AU HAUT DE L'OTTAWA.

DIVISION DU COMTÉ DE RICHELIEU.

Le garde-pêche Félix Latraverse, qui est chargé de cette division, rapporte qu'il a été pris 46,000 livres d'anguille, 12,000 livres de doré et 15,000 livres de brochet. Il recommande que la pêche à la seine soit défendue pendant les mois de juillet et août afin de mieux protéger les alevins. Le temps a été très propice, et grâce au printemps hâtif les pêcheurs ont fait une saison fructueuse.

Le garde-pêche J. F. Picotin, qui a la surveillance de la rivière Saint-François, rapporte que la pêche à l'anguille a augmenté. Il n'a pas eu connaissance d'abus dans sa division et les pêcheurs se conforment généralement aux règlements. Il a saisi quelques poissons pendant la saison prohibée. Il n'y a pas, dit-on, de passes migratoires dans la rivière Nicolet. La valeur totale des pêches de ces deux divisions s'élève à $15,659.80.

DIVISION DE VERCHÈRES.

Le garde-pêche John Morris, du district de Montréal, surveille cette division. L'alose augmente et l'on rapporte qu'il en a été pris 326,000 livres. Bien que le nombre des pêcheurs possédant des permis fut moindre que celui de l'année dernière, la production des pêcheries excède de près de $2,000 celle de l'année 1888, et se chiffre par $27,100.

DIVISION D'IBERVILLE, Y COMPRIS LA RIVIÈRE RICHELIEU.

Le garde-pêche J. B. Chevalier, à qui est confiée la surveillance de la rivière Richelieu, de Saint-Jean au lac Champlain, rapporte que la majorité des pêcheurs ont bien observé les règlements des pêcheries. Quelques-uns seuls lui ont causé des embarras. La diminution des pêches sur la rivière Richelieu est attribuée au nombre excessif des verveux qui, avec les conduits qui en dépendent, barrent presque entièrement le chenal. Les mailles de ces rets devraient être de 1½ pouce, comme celles des seines. Beaucoup de sportsmen de Montréal et des Etats-Unis fréquentent aujourd'hui la rivière Richelieu et prennent, au moyen de l'hameçon ou de la ligne traînante, de cinquante à soixante-quinze poissons, achigan, doré ou perchaude, par jour. La valeur totale des pêches de cette division est estimée à $5,000, soit une diminution de 50 pour 100.

Le garde-pêche J. O. Dion, qui est chargé de la surveillance de la partie inférieure de la rivière Richelieu, du village Richelieu à Sorel, rapporte que le poisson a beaucoup diminué dans cette partie de la rivière. Il attribue la chose à la passe-migratoire du barrage de l'Etat à Saint-Ours qui n'est pas convenable, en sorte que le poisson du lac Saint-Pierre ne peut y monter. Il approuve le règlement actuel de permettre l'usage de seines du 1er octobre au 15 avril. La valeur des pêches de cette division s'élève à peu de chose, à peine $2,000.

DIVISION DE CHATEAUGUAY.

Le garde-pêche J. Laberge, qui est chargé de la rivière Chateauguay, rapporte que la pêche à l'achigan a augmenté. Il y a à peu près le même nombre des autres sortes de poissons. Il n'y avait que cinq pêcheurs qui possédaient des permis de pêcher avec des rets à mailler; cinq autres ont pêché tout l'été dans le district voisin, treize ont demandé des permis pour tendre des lignes dormantes, mais un grand nombre ont refusé de payer quelque droit. Il y a dans cette division deux passes-migratoires en bon état, mais celle de Sainte-Martine a été endommagée par la glace au printemps, et comme l'eau s'est maintenue haute tout l'été il a été impossible de la réparer. Pour bien protéger l'achigan il faudrait défendre toute espèce de pêche dans la rivière Chateauguay du 15 avril au 15 juin de chaque année. Il pourrait être à propos de prescrire une saison prohibée pour la perchaude—soit du 1er au 15 mai. Comme c'est un poisson que les cultivateurs peuvent facilement pêcher en été, on devrait le protéger. La valeur des pêches de cette division est estimée à $22,240.

DIVISION DE BEAUHARNOIS.

Le garde-pêche John Kelly, qui est chargé de la partie du lac Saint-François en face des comtés de Beauharnois et de Huntington, rapporte qu'il y a eu moins d'achigan qu'autrefois. Cela peut avoir été causé par la destruction du jeune poisson et du frai au printemps. Le rendement du doré a été moyen. Le maskinongé paraît avoir augmenté. Les saisons prohibées ont été bien observées. Six passes migratoires ont été construites dans cette division pendant l'été, quatre sur la rivière Chateauguay, une sur la rivière Hinchinbrooke et une autre sur la rivière à la Truite. M. Kelly s'enorgueillit d'avoir réussi à obliger tous les propriétaires de moulins de sa division à renoncer à la pratique dommageable de jeter de la sciure de bois et autres rebuts dans l'eau. Quelques-uns ont construit des élévateurs tandis que d'autres ont adopté les moyens propres à faire disparaître cet abus. Les cultivateurs demeurant le long de ce cours d'eau apprécient pleinement ce que le département a fait à ce sujet. La production totale des pêcheries de cette division est évaluée à $15,607.

DIVISION DE LA BAIE DE MISSISQUOI.

Le garde-pêche P. E. Luke, qui a charge de la baie de Missisquoi, rapporte qu'il y a diminution du poisson de toute espèce dans sa division, et il attribue la chose au fait que la pêche a été poursuivie avec moins de vigueur. Il n'a pas été commis d'infractions à la loi et l'on a bien observé les différentes saisons de prohibition. Une seule passe-migratoire est demeurée ouverte, les trois autres n'auraient pu être terminées par suite des hautes eaux. La valeur totale des pêcheries de cette division est fixée à $3,000.

DIVISIONS DE MAGOG ET DE BROME.

Le garde-pêche N. A. Beach, qui a la surveillance du lac Memphremagog, constate qu'il paraît y avoir augmentation constante de la truite des lacs, de l'achigan et du poisson blanc. Le doré diminue. Il ne peut expliquer pourquoi. Il recommande que la saison prohibée pour la truite des lacs commence le 1er octobre et finisse le 1er décembre. Les maraudeurs ont causé des embarras pendant la saison défendue. Une personne a été condamnée à payer une amende de $20 et son embarcation a été saisie.

Le garde-pêche T. Marchessault, qui était chargé du lac de Brome, s'est démis à l'automne.

La valeur totale de ces deux divisions se chiffre par $12,970.

DIVISIONS DE SHERBROOKE ET DE MÉGANTIC.

Le garde-pêche P. W. Nagle, qui a la surveillance des eaux du comté de Stanstead, constate que grâce à sa vigilance les différents règlements ont été bien observés et qu'il y a eu peu d'infractions à la loi. La pêche a bien réussi et il a été pris, d'après les relevés, plus de 15,000 livres de truite. Il n'existe pas d'obstacles pour empêcher le poisson de monter les cours d'eau ; toutes les passes migratoires sont en parfait état.

Le garde-pêche Joël Shurtleff, qui est chargé du comté de Compton, rapporte que le résultat de la pêche a été moyen. La truite est plus abondante, dit-on, et il en a été pris au moins 10,000 livres dans cette division. Les saisons prohibées sont bien observées. M. Shurtleff n'a confisqué que deux rets mais n'a pu découvrir à qui ils appartenaient. Quelques-unes des huit passes migratoires de ce district ne sont pas en bon état.

Le garde-pêche A. L. Darche, dont la divison renferme les eaux intérieures des comtés de Richmond et Wolfe, rapporte que les règlements de pêche ont été passablement observés et qu'il n'a pas été commis d'infractions pendant les saisons réservées. Il n'a été confisqué qu'un seul rets qui a été ensuite détruit. Les quatre passes-migratoires placées dans les cours d'eau de cette division sont demeurées ouvertes et étaient dans un état satisfaisant. M. Darche rapporte qu'il a été pris 66,000 livres de truite, 14,000 livres d'esturgeon, 17,000 livres d'achigan, 14,800 livres de doré—ainsi que d'autres poissons. Il estime la valeur totale à $7,560.

Le garde-pêche J. B. McDonald, qui est chargé du lac Mégantic, constate que la truite mouchetée et la truite des lacs sont en plus grande abondance depuis qu'il est défendu de pêcher autrement qu'à la ligne. Les maraudeurs lui ont encore causé des embarras. Il y a actuellement une cause pendante devant les tribunaux. M. McDonald croit que la saison prohibée pour la truite mouchetée devrait commencer vers le 1er septembre et pour la truite des lacs le 1er octobre ; c'est ce qu'il faudrait dans les cours d'eau de sa division.

Le garde-pêche John McCaw, qui surveille les lacs des divisions de Wolfe et Mégantic, estime la pêche de la truite à 22,000 livres, celle du doré à 17,000 livres, et du brochet à 12,000 livres. Les propriétaires de moulins font beaucoup de tort aux eaux du lac Aylmer en jetant dans les rivières la sciure de bois et les rebuts de leurs moulins. La truite mouchetée qui a été prise cette année le 18 septembre était remplie de frai. Il se fait peu de pêche en contravention des règlements et la surveillance est bonne.

Le garde-pêche P. C. Bourk, qui est chargé des eaux intérieures du comté de Mégantic, rapporte que les règlements sont bien observés, sauf qu'on a jeté de la sciure de bois dans les rivières Bécancour, Noire et Blanche.

DIVISION DE SAINT-MAURICE ET DE CHAMPLAIN.

Le garde-pêche Joseph Lambert, de Trois-Rivières, est chargé de cette partie du Saint-Laurent qui borde le comté de Saint-Maurice. La production des pêches de sa division a diminué de 50 pour 100 comparativement à l'année dernière. Les pêcheurs attribuent ce résultat à la rareté du poisson, mais le garde-pêche est d'avis que plus de la moitié de ces derniers n'ont pas pêché pour ne pas payer les droits de permis. Il n'a été pris que 30,000 boisseaux de petite morue contre 75,000 en 1888. La valeur totale des pêches de son district est fixée à $50,250.

DIVISION DE BERTHIER, MONTCALM ET JOLIETTE.

Le garde-pêche S. A. Grant, qui était chargé de cette partie du fleuve Saint-Laurent qui borde le comté de Maskinongé, a également reçu la mission de surveiller la division de Berthier en remplacement de l'ex-garde-pêche Hanson, démissionnaire.

Il rapporte que la production des pêcheries de sa division a considérablement diminuée et il attribue ce résultat au fait qu'on s'est livré à cette industrie avec moins de vigueur et que plusieurs pêcheurs ont préféré abandonner la pêche aux verveux plutôt que de payer les droits.

La valeur totale pendant la présente saison est de $3,539.

DIVISION DE MONTRÉAL.

Le garde-pêche John Morris, dont la division comprend les eaux qui entourent l'île de Montréal, rapporte que les règlements de pêche ont été mieux observés cette saison que pendant les années précédentes.

Le maskinongé a surtout augmenté; la pêche de l'achigan et du doré a aussi excédé celle de 1888. M. Morris recommande que la saison prohibée pour le doré soit prolongée jusqu'au 1er juin, si pas plus longtemps, afin de mieux protéger ce poisson.

La valeur totale des pêcheries de cette division n'atteint que $18,436, diminution de $10,000 causée par l'insuccès de la pêche à l'alose seulement.

DIVISION DE TERREBONNE.

Le garde-pêche Jos. Lauzon, qui est chargé des rivières Jésus et Des Prairies, rapporte une forte diminution de la pêche à l'esturgeon et à l'alose; les autres sortes de poissons ont donné à peu près la même production que l'année dernière. Il ne peut en expliquer la raison. Il n'a pas eu connaissance qu'on ait pêché en contravention aux règlements. Tout le poisson pris dans cette division sert à la consommation locale.

Les gardes-pêche Cloutier et Filiatrault, qui ont la surveillance des eaux intérieures du comté de Terrebonne, rapportent, le premier, qu'il a été pêché 35,000 livres et le dernier 6,000 livres de truite. M. Cloutier ayant reçu des plaintes qu'on faisait la pêche en contravention aux règlements, a visité sa division à l'automne, mais il n'a pu se procurer des preuves suffisantes pour autoriser des poursuites.

La valeur totale des pêcheries de cette division est fixée à $5,240.

DIVISIONS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES ET DE L'ILE PERROT.

La division du garde-pêche *Théophile Sabourin* comprend la rive sud de la rivière Ottawa, depuis Oka jusqu'à Carillon. Il constate que les pêcheurs sont maintenant favorables au système des permis et se conforment aux règlements. La production de l'esturgeon a diminué, mais il a été pris plus de poissons ordinaires.

Le garde-pêche Julien Monpetit, qui est chargé des eaux autour de l'île Perrot, rapporte que dix-huit pêcheurs ont pris des permis outre les sportmen. Les maraudeurs de Lachine et de Montréal lui ont causé des embarras mais il espère avoir la haute main à la prochaine saison. La production a été moyenne, les pêcheurs hésitaient beaucoup à donner le résultat de leur pêche, car ils craignaient qu'on augmentât le droit des primes. La valeur totale du poisson pêché dans cette division est fixé à $3,536.

Le garde-pêche R. W. Jones, qui surveille la rive nord de l'Ottawa, depuis Oka jusqu'à Carillon, constate que le maskinongé et l'achigan ne sont arrivés qu'en septembre, mais il ne peut expliquer pourquoi. La production a conséquemment beaucoup diminué. Les autres espèces de poissons étaient à peu près les mêmes qu'en 1888. Il n'y a pas encore de passe migratoire sur la rivière du Nord; car l'opinion qui prévaut dans cet endroit c'est que l'industrie du bois l'emporte de beaucoup sur celle de la pêche. On a passablement bien observé les différentes saisons de prohibition.

La valeur totale du poisson pris dans cette division est fixée à $6,042.

DIVISION DU HAUT DE L'OTTAWA ET DE LA GATINEAU.

Le garde-pêche Joseph Marion, qui a la charge des pêcheries du comté d'Ottawa, rapporte ce qui suit :—

" Conformément aux instructions que le département m'a transmises d'aller visiter ma division pour y recueillir la statistique des pêches et m'assurer de leur état en général, je dois vous dire que je me suis transporté aux endroits suivants : Les baies qui entourent la rivière Blanche, les îles Petrie, les baies entre l'Ange-Gardien et la Lièvre, la baie Pentecôte, etc., etc., jusqu'à la rivière au Saumon en descendant.

" Généralement parlant la production des pêches a donné passablement satisfaction et la valeur du poisson pris sera aussi considérable que l'année dernière, mais la qualité est bien inférieure. La plus grande partie des poissons pêchés cette année se composaient de carpes, brochets, perchaudes, barbue, barbottes et anguilles. Le poisson de qualité supérieure comme l'achigan, le poisson blanc, le doré et le maskinongé est presque entièrement disparu, et il n'y a qu'une voix pour attribuer cet état de choses à la sciure de bois et aux déchets de moulins qui, après avoir rempli les baies, se répandent maintenant aux frayères. L'on remarque à tous ces endroits de la sciure de bois jusqu'à la profondeur de 2, 3, 4 et quelquefois 10 pieds. Le chenal principal, en face de la Blanche, est presque blanchi de sciure de bois et de déchets de moulins; il en est de même de la grande baie de l'Ange-Gardien et à la Lièvre. Vis-à-vis ces baies, sur le côté sud de l'Ottawa, se trouvent de grandes baies où les pêcheurs avaient coutume de prendre beaucoup de poissons. L'entrée en est maintenant complètement bouchée par la sciure de bois. A partir de ces endroits, sur le même côté de l'Ottawa jusqu'à la rivière Nation en descendant, il n'y a pas autant de déchets de moulins, mais il faut observer que les frayères sont pour la plupart sur le côté nord, comme à la baie de Campbell, à la baie Noire et à la baie Pentecôte, où il y a beaucoup de sciure de bois.

" C'est la même chose sur les îles et les terrains bas où les cultivateurs avaient l'habitude de récolter du foin en abondance. Ces endroits sont aujourd'hui couverts de sciure de bois en si grande quantité même que le terrain ne peut servir de pâturage.

" Dans la partie d'en haut de ma division sur le lac des Chênes où il n'est pas permis de pêcher aux rets la pêche à la ligne et à la ligne dormante a été très satisfaisante. Le poisson y est de meilleure qualité que dans la partie d'en bas de ma division, et la sciure de bois n'y fait pas autant de dommage. Les pêcheurs à la ligne ont pris du maskinongé, de l'achigan et du doré. D'un autre côté les lignes dormantes ont rapporté un nombre considérable de barbues, barbottes et anguilles. Les marchés d'Aylmer ont été bien approvisionnés de poisson pendant la saison entière.

" Le gardien des pêcheries Joynt du lac Bernard rapporte que la pêche à la truite et à l'achigan dans les eaux intérieures de Masham et Aldfield a bien réussie."

La valeur totale des pêcheries de cette division est estimée à $23,763.

STATISTIQUE DES PÊCHES DANS LA PROVINCE DE QUÉ-

STATISTIQUE donnant les stations de pêche, le nombre et la valeur des rets, ainsi que
Laurent, depuis le **Cap Chatte** jusqu'à

NOMS DES STATIONS.	BATEAUX DE PÊCHE.		Nombre de pêcheurs.	MATÉRIEL DE PÊCHE.								
				Rets à mailler.			Seines.		Pêches en fascines.		Pêches à l'anguille.	
	Nombre.	Valeur.		Nombre.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
		$				$		$		$		$
Capucins, Méchins, Grosses-Roches, Sainte-Félicité, Matane	98	1960	300	76	1660	1680	....	....	21	525	3	20
Boules et rivière Blanche	....	....	....	....	....	....	....	....	8	128	....	.....
Métis	....	....	....	....	....	....	....	....	5	100	....	.....
Sainte-Flavie	....	....	....	....	....	....	....	....	1	16	....	.....
Sainte-Luce	....	....	....	....	....	....	....	....	13	208	....	.....
Sainte-Anne	....	....	....	....	....	....	....	....	11	220	....	.....
Rimouski	....	....	....	....	....	....	....	....	3	60	....	.....
Rivière Rimouski	1	20	6	....	....	....	....	....	....	....	....	.....
Islet à Canuel	11	220	20	2	50	24	....	....	7	400	3	40
Rivière Hâtée	14	175	28	....	....	....	1	30	13	500	....	.....
L'Anse au Foin et Saint-Fabien	8	83	19	1	250	75	1	20	9	290	....	.....
Saint-Simon	9	100	20	1	125	75	6	100	6	200	9	100
Lac Témiscouata et rivière Touladi	12	120	24	20	300	126	....	....	2	40	....	.....
Eaux de l'intér. Co. de Témiscouata	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	.....
Ile aux Pommes	1	100	2	....	....	....	....	....	1	100	....	.....
Trois-Pistoles	2	100	11	....	....	....	....	....	9	330	....	.....
Ile Verte	6	800	10	....	....	....	....	....	4	250	4	40
do (terre ferme)	17	2150	40	1	30	25	....	....	19	1900	....	.....
Cacouna	....	.....	18	1	30	30	....	....	11	2200	6	110
Rivière-du-Loup	....	.....	7	17	397	410	....	....	3	320	4	40
Notre-Dame-du-Portage	....	.....	10	....	....	....	....	....	4	110	9	118
Saint-André	....	.....	....	....	....	....	....	....	7	380	14	275
Kamouraska	....	.....	....	....	....	....	....	....	5	580	2	110
Saint-Denis	....	.....	....	....	....	....	....	....	5	465	13	540
Rivière-Ouelle	....	.....	....	....	....	....	....	....	1	40	40	2335
Sainte-Anne de la Pocatière	....	.....	....	....	....	....	....	....	....	.....	18	858
Eaux de l'intérieur, Co. de L'Islet	....	.....	....	....	....	....	....	....	....	.....	....	.....
Saint-Roch	....	.....	36	....	....	....	....	....	....	.....	36	1820
Saint-Jean	....	.....	46	....	....	....	....	....	....	.....	46	2160
L'Islet	....	.....	20	....	....	....	....	....	....	.....	20	1190
Ile aux Grues	....	.....	23	....	....	....	....	....	23	4900	....	.....
L'Anse à Gille	....	.....	10	....	....	....	....	....	10	1000	....	.....
Cap Saint-Ignace	....	.....	10	....	....	....	....	....	10	690	....	.....
Saint-Thomas	....	.....	40	....	....	....	....	....	40	2000	....	.....
Berthier	4	48	26	....	....	....	....	....	3	1800	23	425
Saint-Valier	3	120	2	....	....	....	....	....	2	2000	....	.....
Saint-Michel	5	180	5	....	....	....	....	....	5	2800	....	.....
Beaumont	9	270	4	....	....	....	....	....	4	2100	....	.....
Pointe-Lévis	10	400	6	....	....	....	....	....	5	3000	....	.....
Totaux	210	6846	743	119	2842	2445	8	150	270	30552	250	10381

BEC, NON COMPRISES CELLES DU GOLFE SAINT-LAURENT.

le rendement, la valeur et les espèces de poisson, etc., sur la rive sud du fleuve Saint-la **Pointe-Lévis,** pendant l'année 1889.

Espèces de poisson.										Produits du poisson.			Valeur.
Saumon, lbs.	Truite, lbs.	Alose, lbs.	Harang, brls.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Sardine, brls.	Poisson blanc, lbs.	Doré, lbs.	Poisson commun et petit poisson, brls.	Poisson pour engrais, brls.	Peaux de marsouin, nombre.	Huile de marsouin, galls.	$ cts.
3540	1000	.....	250	1000	.....	150	.....	.....	600	.....	400	24000	15,318 00
1125	.....	.....	300	.....	.....	50	.....	.....	.....	50	.....	.....	1,6000 00
840	.....	.....	1680	.....	.....	490	.....	.....	.....	180	.....	.....	8,448 00
120	.....	.....	50	.....	....	12	.....	.....	.....	20	.....	.....	270 00
1950	.....	.....	2285	.....	.....	432	.....	.....	.....	380	.....	.....	11,016 00
2805	.....	.....	1915	.....	.....	135	.....	.....	.....	875	.....	.....	9,063 50
450	.....	.....	850	.....	.....	35	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,595 00
220	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	44 00
940	.....	240	1020	1260	.....	62	.....	.....	23	1050	.....	.....	5,138 00
1280	.....	500	1000	.....	.....	100	.....	.....	13	1000	.....	.....	5,125 00
2040	.....	150	400	.....	.....	75	.....	.....	15	525	.....	.....	2,549 50
5360	.....	375	350	2500	.....	36	.....	.....	7	290	.....	.....	2,918 50
.....	10500	.....	110	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,490 00
.....	4200	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	420 00
.....	.....	.....	3	.....	.....	3	.....	.....	.....	1000	.....	.....	521 00
525	.....	50	300	.....	400	70	.....	.....	.....	1000	.....	.....	2,042 00
.....	.....	40	9	100	200	35	.....	.....	.....	150	.....	.....	236 40
1950	.....	16000	100	.....	200	305	.....	.....	.....	3000	.....	.....	4,627 00
2800	.....	800	466	1300	1400	500	.....	.....	.....	170	.....	.....	4,219 00
800	.....	900	189	2000	800	7	.....	.....	.....	509	.....	.....	1,377 50
.....	.....	.....	.....	4200	40	2	.....	.....	.....	27	.....	.....	273 90
.....	.....	.....	280	12250	1450	671	.....	.....	.....	328	.....	.....	4,119 00
500	.....	5400	20	3700	4250	1460	.....	.....	.....	780	.....	.....	5,751 00
1490	.....	800	8	29400	300	600	.....	.....	.....	111	.....	.....	4,015 50
720	.....	8000	.....	84800	500	.....	.....	.....	.....	153	23	1380	6,462 50
.....	.....	620	.....	26600	2300	.....	240	.....	.....	110	13	780	2,269 40
.....	6000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	600 00
.....	.....	.....	.....	21100	.....	.....	.....	.....	201	.....	.....	.....	1,869 00
.....	.....	.....	.....	35360	.....	.....	.....	.....	175	.....	.....	.....	2,646 60
.....	.....	.....	.....	15100	.....	.....	.....	.....	95	.....	.....	.....	1,191 00
.....	.....	.....	.....	60100	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,606 00
.....	.....	.....	.....	7000	1800	.....	40	.....	32	.....	.....	.....	627 20
.....	.....	.....	.....	640	5800	.....	160	.....	20	.....	.....	.....	459 20
.....	.....	.....	.....	7200	6100	.....	400	.....	28	.....	.....	.....	914 00
230	.....	1160	.....	10425	5650	.....	3140	110	17	.....	.....	.....	1,388 90
380	.....	2200	.....	16000	4800	.....	8476	816	15	.....	.....	.....	2,228 04
540	.....	3300	.....	15750	3100	.....	1680	576	18	.....	.....	.....	1,659 96
630	.....	3675	.....	5750	1200	.....	1875	240	12	.....	.....	.....	963 90
1000	.....	8375	.....	11875	1000	.....	2090	425	20	.....	.....	.....	1,727 70
32235	21700	52585	11576	375410	41290	5230	18101	2167	1291	12608	436	26160	122,731 20

STATISTIQUE donnant les stations de pêche, le nombre et la valeur des rets, ainsi que le du fleuve Saint-Laurent, depuis **Québec** jusqu'à

NOMS DES STATIONS.	BATEAUX DE PÊCHE.		Nombre de pêcheurs.	MATÉRIEL DE PÊCHE.								
				Rets à mailler.			Seines.		Pêches en fascines.		Pêches à l'anguille.	
	Nombre.	Valeur.		Nombre.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur
Ile d'Orléans.		$				$		$		$		$
Saint-Laurent	....	.....	8	8	2300	1620	90	75	....	.....	....	.....
Saint-Jean	....	.....	9	8	1580	1005	....	....	....	.....	1	50
Saint-François (côté sud de l'île)	....	.....	15	10	2290	2160	....	....	....	.....	5	92
Argentenay	....	.....	9	4	820	660	....	....	....	.....	5	122
Saint-François (côté nord de l'île)	....	....	6	....	.....	.....	....	....	6	175	....	.....
Sainte-Famille	....	.....	11	....	.....	.....	....	....	11	263	....	.....
Côte nord.												
Saint-Pierre	....	.....	4	4	880	800	....	....	....	.....	....	.....
Ile Madame	....	.....	4	4	800	480	....	....	....	.....	....	.....
Ile aux Réaux	....	.....	1	1	200	120	....	....	....	.....	....	.....
Saint-Joachim	....	.....	22	....	.....	.....	....	....	5	1700	17	417
Sainte-Anne	....	.....	8	....	.....	.....	....	....	2	40	6	105
Chateau-Richer	....	.....	6	1	500	600	....	....	5	102	....	.....
Baie Saint-Paul et lacs environnants	....	.....	57	....	.....	.....	....	....	....	.....	36	870
Ile aux Coudres	....	.....	84	....	.....	.....	....	....	33	340	84	520
Saint-Irénée	....	.....	18	....	.....	.....	....	....	18	200	....	.....
Les Eboulements	....	.....	65	....	.....	.....	....	....	31	330	44	430
Malbaie	....	.....	16	1	100	18	....	...	15	150	....	.....
Saint-Fidèle	....	.....	8	2	210	46	....	....	6	75	....	.....
Saint-Siméon	....	.....	9	3	300	60	....	....	6	70	....	.....
Port aux Quilles	....	.....	1	1	100	25	....	....	....	.....	....	.....
Baie des Rochers	....	.....	1	....	.....	.....	....	....	1	10	....	.....
Eaux intér., comté de Charlevoix	....	.....	....	....	.....	.....	....	....	....	.....	....	.....
Division du Saguenay.												
Rivière aux Canards	2	25	2	....	.....	.....	....	....	2	45	....	.....
Anse Sainte-Catherine	2	25	2	....	.....	.....	....	....	2	50	....	.....
Tadoussac	3	45	3	....	.....	.....	....	....	2	40	....	.....
Pointe Rouge	2	50	4	2	150	150	....	....	....	.....	....	.....
Moulin Baude	1	10	1	1	80	60	....	....	....	.....	....	.....
Pointe à la Cariole	1	15	1	1	80	80	....	....	....	.....	....	.....
Anse au Pilote	2	30	3	2	130	100	....	....	....	.....	....	.....
Petites Bergeronnes. . (A la ligne)	....	....	....	....	.....	.....	....	....	....	.....	....	.....
Bon Désir	2	25	2	....	.....	.....	....	....	2	45	....	.....
Escoumains	7	84	7	4	274	152	....	....	4	84	....	.....
Baie des Bacons	....	.....	4	....	.....	.....	....	....	4	150	....	.....
Sault au Mouton	....	.....	1	....	.....	.....	....	....	1	40	....	.....
Mille Vaches	1	10	3	....	.....	.....	....	....	3	75	....	.....
Pointe Boisvert	1	10	3	1	140	75	....	....	2	60	....	.....
Portneuf	2	38	3	2	212	107	....	....	....	.....	....	.....
Sault au Cochon	1	20	1	1	140	70	....	....	....	.....	....	.....
Pointe Colombier	1	600	3	2	184	92	....	....	....	.....	....	.....
Bersimis	2	25	2	....	.....	.....	....	....	2	30	....	.....
Eaux intérieures	....	.....	....	....	.....	.....	....	....	....	.....	....	.....
Division du lac Saint-Jean.												
*Saint-Joseph d'Alma à Roberval	....	.....	380	300	9000	1500	....	....	....	.....	....	.....
Totaux	30	1002	528	363	20470	9980	90	75	163	4074	198	2606

* Y compris 100,000 livres de winnoniche.

rendement, la valeur et les espèces de poisson, etc., dans les districts sur la rive nord Bersimis, pendant l'année 1889.

Espèces de poisson.												Produits du poisson.		Valeur.
Saumon, lbs.	Truite, lbs.	Alose, lbs.	Hareng, barils.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Sardine, barils.	Poisson blanc et bar, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun et petit poisson, brls.	Poisson pour engrais, barils.	Peaux de marsouins.	Huile de marsouin, gallons.	$ cts.
840	.....	8700	.....	12000	200	.....	12480	2436	.....	....	.....	....	.....	2,566 56
832	.....	6140	.....	14800	.....	.....	11880	2748	.....	....	.....	....	.....	2,538 08
376	.....	2900	.....	15500	.....	.....	8008	2916	.....	....	.....	....	.....	1,994 80
112	.....	900	.....	8350	.....	.....	5280	1260	.....	....	.....	....	.....	1,075 40
.....	.....	.....	.....	1000	800	.....	1592	840	.....	24	.....	....	.....	357 76
.....	.....	.....	.....	1550	3600	.....	5112	2356	.....	124	.....	....	.....	1,231 32
96	.....	200	.....	7400	.....	.....	6360	1440	.....	....	.....	....	.....	1,070 40
448	.....	3250	.....	6800	3200	.....	8040	1200	.....	....	.....	....	.....	1,599 80
.....	.....	.....	.....	1400	2000	.....	4800	480	.....	....	.....	....	.....	616 80
.....	.....	.....	.....	26606	.....	.....	1080	360	.....	....	.....	....	.....	1,704 36
.....	.....	.....	.....	2250	.....	.....	1200	540	.....	11	.....	....	.....	286 40
16	.....	80	.....	3000	10000	.....	31440	6516	.....	133	.....	....	.....	4,093 16
.....	52400	.....	.....	19700	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	6,422 00
.....	.....	.....	.....	9400	.....	120	.....	.....	.....	40	691	146	8760	5,477 50
.....	.....	.....	3	.....	.....	100	.....	.....	.....	....	1200	....	.....	912 00
.....	.....	.....	6	6000	.....	60	.....	.....	.....	10	1500	....	.....	1,344 00
400	.....	.....	30	.....	.....	25	.....	.....	.....	20	1300	....	.....	985 00
200	.....	.....	10	.....	.....	10	.....	.....	.....	18	450	....	.....	389 00
260	.....	.....	6	.....	.....	10	.....	.....	.....	10	400	2	120	392 00
140	1000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	128 00
.....	4000	.....	1	.....	.....	1	.....	.....	.....	....	50	....	.....	432 00
.....	†35000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	3,500 00
396	.....	.....	15	.....	.....	5	.....	.....	.....	....	30	....	.....	169 20
270	500	.....	12	.....	.....	10	.....	.....	.....	....	60	....	.....	212 00
180	2000	.....	25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	500	150	9000	4,786 00
10062	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	2,012 40
3294	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	658 80
2700	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	540 00
5472	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	1,094 40
.....	2000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	200 00
.....	.....	.....	21	.....	.....	5	.....	.....	.....	....	25	....	.....	111 50
3564	300	.....	152	.....	.....	15	.....	.....	.....	....	300	....	.....	1,545 80
.....	.....	.....	130	.....	.....	25	.....	.....	.....	....	50	....	.....	620 00
.....	.....	.....	12	.....	.....	13	.....	.....	.....	....	20	....	.....	97 00
.....	.....	.....	22	.....	.....	10	.....	.....	.....	....	200	....	.....	218 00
3348	.....	.....	400	.....	.....	20	.....	.....	.....	....	150	....	.....	2,404 60
2484	1000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	596 80
2808	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	561 60
2970	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	594 00
360	.....	.....	13	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	30	....	.....	139 00
.....	25000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....	2,500 00
.....	10000	.....	.....	.....	.....	.....	40000	100000	40000	650	.....	....	.....	20,150 00
41628	133200	22170	858	135756	19800	429	137272	123092	40000	1040	6956	298	17880	78,337 44

† Estimation.

STATISTIQUE donnant les stations de pêche, le nombre et la valeur des bateaux et des
dans le district s'étendant de Québec au

NOMS DES STATIONS.	BATEAUX DE PÊCHE.		Nombre de pêcheurs.	MATÉRIEL DE PÊCHE.								
				Rets à mailler.			Seines.		Pêches en fascines.		Pêches à l'anguille.	
	Nombre.	Valeur.		Nombre.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
		$				$		$		$		$
Comté de Richelieu (y compris les riv. St-François et Yamaska)	70	280	85	17	180	69	330	155	....	.....	239	412
Verchères	6	90	12	....	.....	....	170	115	....	.....	....	.....
Chambly et Iberville (y compris la riv. Richelieu)	28	374	10	....	.....	.....	300	305	....	... ..	1	3000
Chateauguay	45	810	90	5	110	15	447	447	....	.....	....	.....
Beauharnois	47	900	122	41	.....	.....	570	960	....	.....	....	.....
Baie de Missisquoi	10	90	28	....	.....	.....	814	330	..	.....	....	.....
Magog et Brome	75	750	100	....	.....	.....	.....	.....	...	... .	....	.....
Sherbrooke et Mégantic	20	300	150	....	.....	...	.....	.....	....	.....	....	.....
*Trois-Rivières	47	410	40	94	1415	470	.....	.....	....	.....	25	75
Berthier, Joliette et Montcalm	43	370	11	....	.....	.....	370	665	....	.....	....	.....
Terrebonne	256	1536	386	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	14	38
Montréal, de Longueuil aux Rapides de Lachine	14	60	40	....	.....	.....	170	110	....	... .	11	11
Rivière Beaudet	....	.....	2	....	.....	.. ..	60	30	....	.....	....	.....
Lac des Deux-Mountagnes (y compris l'île Perrot)	38	392	45	80	1080	185	.....	.....	....	.....	1	4
Ottawa inférieur (y compris les eaux int. du Cté d'Argenteuil	16	15	22	50	1140	420	.. . .	.....	....	.....	....	.....
Ottawa supérieur	80	500	95	300	3200	2000	.....	.....	....	.....	....	.....
Lacs de la Gatineau	....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	....	.....	....	.....
Totaux	795	6877	1238	587	7125	3159	2940	2817	....	.....	291	3540

*30,000 boisseaux de petite morue.

rets, le nombre de pêcheurs, le rendement, la valeur et les espèces de poissons, etc., haut de l'**Ottawa,** pendant l'année 1889.

Espèces de poisson.										Valeur.
Truite, lbs.	Alose, lbs.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Poisson blanc, lbs.	Maskinongé, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun et petit poisson, lbs.	$ cts.
.....	3000	49000	100000	360	4700	1450	13200	15800	152000	15,659 80
.....	2000	326000	20000	10000	10000	3000	4000	34000	90000	27,100 00
.....	.....	59900	300	.....	80	945	1735	3710	90600	6,681 10
.....	.....	40000	80000	.....	7000	20000	32000	50000	300000	22,240 00
.....	.....	44400	41250	.....	5550	7700	11350	28650	252000	15,607 50
.....	11375	.....	.....	.....	.....	.....	22000	.....	33400	3,004 50
16000	.....	2000	.....	.....	.....	15500	151000	.....	42000	12,976 00
65200	4150	16500	14000	4500	22800	23400	39950	31300	48300	17,142 00
55000	60000	20000	75000	.....	2000	1000	10000	30000	505000	50,230 00
6000	.....	30450	100	.....	200	3000	4300	400	21200	3,539 00
41000	3100	1975	1760	.....	.....	5575	3330	3920	.....	5,240 40
.....	11100	100200	25000	1500	50000	8500	30300	30200	110000	18,436 00
.....	.....	20000	400	.....	300	250	300	250	.....	1,287 50
.....	.....	3000	7425	.....	7100	5200	11470	11150	31900	3,566 20
11600	850	2500	24000	3100	1400	1000	7400	15100	55000	6,042 00
.....	.....	9500	8000	.....	18000	.....	15025	.....	45600	4,399 50
140000	.....	.....	.....	18500	.....	14400	.....	60400	.....	19,364 00
334800	95575	725425	397235	37960	129130	110920	357360	314880	1777000	232,509 50

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des différentes pêches, depuis le **Cap Chatte** jusqu'à la **Pointe Lévis**, en 1888 et 1889.

Espèces de poisson.	Prix pour 1889.	1888.		1889.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
	$ cts.		$ cts.		$ cts.
Alose..... Lbs.	0 06	103,456	6,207 36	52,585	3,155 10
Anguille..... Lbs.	0 06	443,548	26,612 88	375,410	22,524 60
Hareng..... Brls.	4 00	13,628	54,512 00	17,576	46,304 00
Esturgeon..... Lbs.	0 06	117,250	7,035 00	41,290	2,477 40
Sardine..... Brls.	3 00	2,656	7,968 00	5,230	15,690 00
Truite..... Lbs.	0 10	21,600	2,160 00	21,700	2,170 00
Saumon..... Lbs.	0 20	25,130	5,026 00	32,235	6,447 00
Poisson blanc et bar..... Lbs.	0 08	50,664	4,053 12	18,101	1,448 08
Doré..... Lbs.	0 06	5,440	326 40	2,167	130 02
Peaux de marsouin..... No.	4 00	83	322 00	436	1,744 00
Huile do ..... Galls.	0 40	4,980	1,992 00	26,160	10,464 00
Poisson commun et mêlé..... Brls.	3 00	11,219	33,657 00	1,291	3,873 00
Poisson pour engrais..... Brls.	0 50	4,646	2,323 00	12,608	6,304 00
Peaux de loup marin..... No.	1 00	24	24 00	.....	.....
Huile do ..... Galls.	0 40	172	68 80	.....	.....
Valeur totale du produit des pêches..	.....	.....	152,297 56	.....	122,731 20
Diminution.....	.....	.....	.....	.....	29,566 36

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des différentes pêches, depuis **Québec** jusqu'à **Bersimis**, en 1888 et 1889.

Especes de poisson.	Prix pour 1889.	1888.		1889.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
	$ cts.		$ cts.		$ cts.
Alose..... Lbs.	0 06	11,835	710 10	22,170	1,330 20
Anguille..... Lbs.	0 06	142,237	8,534 22	135,756	8,145 36
Hareng..... Brls.	4 00	134	536 00	858	3,432 00
Esturgeon..... Lbs.	0 06	26,200	1,572 00	19,800	1,188 00
Sardine..... Brls.	3 00	124	372 00	429	1,287 00
Saumon..... Lbs.	0 20	27,906	5,581 20	41,628	8,325 60
Truite..... Lbs.	0 10	131,500	13,150 00	133,200	13,320 00
Doré..... Lbs.	0 06	111,230	6,673 80	123,092	7,385 52
Brochet..... Lbs.	0 05	50,000	2,500 00	40,000	2,000 00
Bar et poisson blanc..... Lbs.	0 08	161,648	12,931 84	137,272	10,981 76
Winnoniche..... Lbs.	0 06	100,000	6,000 00	100,000	6,000 00
Poisson commun et mêlé..... Brls.	3 00	1,204	3,612 00	1,040	3,120 00
Poisson comme engrais..... Brls.	0 50	10,370	5,185 00	6,956	3,478 00
Peaux de marsouins..... No.	4 00	345	1,380 00	298	1,192 00
Huile do ..... Galls.	0 40	5,760	2,304 00	17,880	7,152 00
Valeur totale du produit des pêches..	.....	.....	71,042 16	.....	78,337 44
Augmentation.....	.....	.....	.....	.....	7,295 28

RÉCAPITULATION COMPARATIVE

De la quantité et de la valeur des différentes pêches, depuis **Québec** jusqu'au **haut de l'Ottawa**, en 1888 et 1889.

Espèces de poisson.		Prix pour 1889.	1888.		1889.	
			Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
		$ cts.		$ cts.		$ cts.
Alose	Lbs.	0 06	398,960	23,937 60	95,575	5,734 50
Anguille	"	0 06	904,510	54,270 60	725,425	43,525 50
Esturgeon	"	0 06	440,770	26,446 20	397,235	23,834 10
Truite	"	0 10	385,450	38,545 00	334,800	33,480 00
Poisson blanc	"	0 08	81,160	6,492 80	37,960	3,036 80
Maskinongé	"	0 06	136,160	8,169 60	129,130	7,747 80
Achigan	"	0 06	186,775	11,206 50	110,920	6,665 20
Doré	"	0 06	538,795	32,327 70	357,360	21,441 60
Brochet	"	0 05	338,530	16,926 50	314,880	15,744 00
Poisson mêlé	"	0 03	2,063,400	61,902 00	1,777,000	53,310 00
Petite morue	Boiss.	0 60	75,000	45,000 00	30,000	18,000 00
Valeur totale des pêches				325,224 50		232,509 50
Diminution pour 1889						92,715 00

RÉCAPITULATION.

RENDEMENT et valeur des pêches dans la **province de Québec** (*à l'exclusion de la division du golfe*) pour 1889.

Espèces de poisson.		Quantité.	Valeur.
			$ cts.
Alose	Lbs.	170,330	10,219 80
Anguille	"	1,236,591	74,195 46
Hareng	Brls.	12,434	49,736 00
Esturgeon	Lbs.	458,325	27,499 50
Sardine	Brls.	5,659	16,977 00
Truite	Lbs.	489,700	48,970 00
Saumon	"	73,863	14,772 60
Doré	"	482,619	28,957 14
Brochet	"	354,880	17,744 00
Poisson blanc et bar	"	193,333	15,466 64
Maskinongé	"	129,130	7,747 80
Achigan	"	110,920	6,655 20
Petite morue	Boiss.	30,000	18,000 00
Winnoniche	Lbs.	100,000	6,000 00
Poisson mêlé	Brls.	11,216	60,303 00
Poisson pour engrais	"	19,564	9,782 00
Peaux de loups marins	Nomb.		
Huile de loup-marin	Galls.		
Peaux de marsouins	Nomb.	734	2,936 00
Huile de marsouin	Galls.	44,040	17,616 00
Total en 1889			433,578 14
do 1888			548,564 22
Diminution			114,986 08

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

RENDEMENT et valeur des pêches dans toute la **province de Québec**, pour 1889.

Espèces de poisson.		Quantité.	Valeur.
Morue	Qtx.	185,803	743,212 00
Hareng, saumuré	Brls.	36,356	145,424 00
do fumé	Boîtes.	1,435	358 75
Maquereau	Brls.	4,602	69,030 00
Egrefin	Qtx.	1,749	6,996 00
Flétan	Lbs.	90,851	9,085 10
Saumon, saumuré	Brls.	548	8,768 00
do frais	Lbs.	551,080	110,216 00
Alose	do	170,330	10,219 80
Anguille	do	1,236,591	74,195 46
do saumurée	Brls.	150	1,500 00
Sardine	do	5,659	16,977 00
Eperlan	Lbs.	171,160	8,558 00
Esturgeon	do	458,325	27,499 50
Truite	do	489,700	48,970 00
do	Brls.	123	1,230 00
Winnoniche	Lbs.	100,000	6,000 00
Bar et poisson blanc	do	193,333	15,466 64
Maskinongé	do	129,130	7,747 80
Achigan	do	110,920	6,655 20
Doré	do	482,619	28,957 14
Brochet	do	354,880	17,744 00
Petite morue	Boiss.	30,000	18,000 00
Langues et noues de morue	Brls.	100	1,000 00
Homard, en conserves	Lbs.	593,950	71,274 00
Poisson mêlé	Brls.	11,216	60,303 00
Peaux de loups marins	Nomb.	26,333	26,333 00
do marsouins	do	777	3,151 00
Huile de poisson	Galls.	355,897	142,358 80
Poisson pour boitte et engrais	Brls.	113,322	104,916 00
Poisson pour la consommation locale	do	21,012	84,048 00
Total pour 1889			1,876,194 19
do 1888			1,860,012 96
Augmentation			16,181 23

ANNEXE No 7.

ONTARIO.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE DE LA PROVINCE D'ONTARIO—ANNÉE 1889.

DIVISION DU LAC SUPÉRIEUR.

Le garde-pêche W. C. Dobie a la surveillance de cette partie du lac Supérieur s'étendant de la rivière aux Tourtes à l'île d'Ardoise. Il fait rapport que la saison de pêche a été heureuse et rémunérative. La pêche a commencé de bonne heure, les glaces étant parties le 22 avril, et elle s'est continuée jusqu'à la fin de décembre, de telle sorte qu'avec moins d'hommes et une quantité moindre de bateaux, il a été pris une plus grande quantité de poisson. La campagne de pêche a été particulièrement fructueuse dans la baie du Tonnerre. On attribue ce résultat au fait qu'il y a eu très peu de pêche de faite à cet endroit depuis une couple d'années. Les opérations de mines conduites à l'île Caribou pour la construction d'un brise-lames sont terminées. C'est ce qui explique le retour du poisson blanc dans ces parages. Un gardien a été placé à Rossport, le seul endroit propre à la navigation dans cette division, après Port-Arthur, ce qui assure l'observation stricte de la saison prohibée. M. Dobie est d'opinion que la disparition du poisson en certains endroits est due au fait que des rets remplis de poisson sont emportés par les tempêtes sur des récifs, d'où les autres poissons s'éloignent tant qu'il y reste des vestiges de vieux filets ou de poisson corrompu. Il y a beaucoup d'anciens pêcheurs qui partagent cette opinion sur ce point. Ils ont aussi observé par expérience que l'on prend le poisson d'un plus gros volume avec des mailles plus grandes qu'avec de plus petites, et il serait bon que les marchands qui débitent des rets à mailles non conformes à la loi fussent sujets à une pénalité. La demande de rets à chambres augmente. Cependant l'on s'en sert surtout pour prendre l'esturgeon et le doré sur les battures, où la pêche avec les rets à mailler est impossible. Bien que cette division soit très étendue les fonds de pêche sont cependant restreints. Vu la grande profondeur de l'eau, les récifs et les battures favorables aux opérations de pêche sont peu nombreux, comparés à ceux du lac Huron, où l'on peut faire la pêche presque dans toutes les parties du lac. La valeur totale des pêches de ce district s'est élevée à $108,984, nn excédant sur 1888 de $40,000.

Le district du garde-pêche Jos. Wilson s'étend de l'île l'Ardoise, sur le lac Supérieur, à l'anse Collin, sur la baie Georgienne. Il dit que le poisson blanc a été aussi abondant que durant la saison précédente. L'esturgeon n'est pas aussi abondant qu'il l'était, ce qui provient sans doute de ce que l'on en a fait la pêche durant le temps du frai. Les saisons prohibées ont été bien observées par les pêcheurs entre le Sault et la rivière Michipicoten, ainsi que par ceux de la baie au Brochet. Mais on ne peut en dire autant du havre de la Péninsule, ni du port Caldwell, qui ont été fréquentés par des pêcheurs non licenciés. Sur le lac Huron, les pêcheurs porteurs de permis ont observé la loi, mais il y a eu beaucoup de pêches illicites, pratiquées par des Sauvages, des Métis et même par quelques blancs, qui paraissent déterminés à faire la pêche sans s'occuper de la saison prohibée. Leurs rendez-vous étaient à l'île Grant et sur la terre ferme vis-à-vis. Pour protéger efficacement le poisson durant les saisons prohibées, il ne faut rien moins que des remorqueurs pour permettre aux officiers de pêche d'accomplir leurs devoirs. Le gardien Strain a rendu de bons services en saisissant plusieurs rets durant la saison prohibée. A l'exception de la rivière Nipigon, le gouvernement local n'a rien fait pour protéger la truite mouchetée dans les rivières de la rive nord du lac Supérieur. On en prend avec des rets en très grandes quantités qu'on exporte aux Etats-Unis, pour lesquelles on en obtient des prix élevés. M. Wilson insiste encore sur la nécessité de fixer une

saison prohibée pour l'esturgeon. La valeur totale des pêches des deux divisions dont il est chargé s'est élevée à $84,223, soit $64,862 pour la division du lac Supérieur, et $19,361 pour celle des îles Manitoulines.

DIVISIONS DES ÎLES MANITOULINES.

Les gardes-pêche John Marks, de l'île Saint-Joseph, et *Alexander Brinkman*, de Manitowaning, ont la charge des eaux qui entourent les îles Manitoulines. Il a été impossible au premier d'obtenir des données sûres de la part des pêcheurs de son district, quelques-uns d'entre eux étant partis pour la forêt immédiatement après la clôture de la saison de pêche. Il dit que la pêche a été en tout aussi bonne que l'année dernière.

M. *Brinkman* fait rapport que les saisons prohibées ont été assez bien observées. Quelques-uns des pêcheurs qui se servent de rets à chambres avaient négligé d'enlever leurs pieux, ce qu'il leur ordonna de faire, parce que ces pieux auraient été nuisibles pour la navigation. L'île à la Sauvagesse, avec ses cinq remorqueurs et ses quarante-cinq bateaux de pêche conduits par 155 pêcheurs qui emploient cent mille brasses de rets, est le fonds de pêche le plus important de cette division. La valeur des pêches à cet endroit, lesquelles consistent principalement en poisson blanc et en truite saumonée, est de $116,000. Les stations de la baie du Sud et des îles aux Canards viennent ensuite, la première avec deux remorqueurs, dix bateaux de pêche, et un rendement de $70,000; la seconde avec quatre remorqueurs, vingt bateaux de pêche et un rendement de $55,000. Quarante rets à chambres furent employés à la pêche dans toute cette division. La valeur totale des pêches de cette division s'est élevée à $328,386.

DIVISION DE LA BAIE GEORGIENNE.

Le garde-pêche F. G. M. Fraser, qui a la charge des pêches de cette partie de la baie Georgienne qui s'étend de l'anse Collin à Victoria Harbor dit qu'il y a une diminution considérable dans le rendement du poisson blanc, qu'il attribue à la pêche extravagante et aux pratiques illégales durant la saison prohibée. Il prétend que le braconnage augmente, et que les officiers de pêche sont impuissants à arrêter cet abus sans le service d'un steamer. On détruit le poisson blanc durant la saison prohibée au moyen du harpon, et il est aussi difficile que dangereux de pourchasser les coupables dans la saison d'automne. Dans le cours du mois de novembre cet officier a trouvé un très grand nombre de rets à mailler remplis de poisson blanc, entre Indian Harbor et les îles Shawanaga. Ces rets avaient certainement été employés durant la saison prohibée, avant d'être emportés sur les battures par les coups de vent continuels qui ont eu lieu à cette époque de l'année. Il est inutile de dire que les rets ainsi que le poisson étaient complètement détruits. Bien que la capture du poisson blanc paraisse considérable, par le fait que l'on se sert dans ce district de 350,000 brasses de rets, le rendement devrait en être encore plus considérable. On ne devrait pas se servir de mailles de moins de cinq pouces pour prendre le poisson blanc. Durant la saison prohibée du printemps, M. Fraser a saisi à la rivière à l'Orignal des rets à chambres très destructifs, remplis de dorés vivants que l'on a mis en liberté. On endigue les petits creeks et les anses, et on y renferme le doré pris durant la saison prohibée pour l'y conserver jusqu'après cette saison, alors qu'on l'expédie à quelque station de pêche. L'augmentation dans la capture de l'achigan, du doré et du brochet est due à ce qu'on en a fait la pêche d'une manière plus active, et non à l'augmentation du poisson. Il n'y a pas de passes-migratoires dans cette division. On laisse s'échapper de grandes quantités de bran-de-scie et de rebuts des moulins de Parry-Sound et de Muskoka. La valeur totale des pêcheries s'est élevée à $120,972.

Le garde-pêche Samuel Fraser a la surveillance de cette partie de la baie Georgienne qui s'étend de Victoria Harbor à Allenwood, et fait rapport que le rendement des pêches faites dans son district est à peu près le même que celui de l'année précédente. Le poisson paraît être aussi abondant qu'il l'était il y a dix ans. Les prises faites par les particuliers peuvent ne pas être aussi nombreuses, si l'on tient compte de l'augmentation dans le nombre des bateaux de pêche et des hommes engagés dans cette industrie, néanmoins, la quantité totale en a été aussi considérable

que d'habitude. Les saisons prohibées ont été assez bien observées par les pêcheurs ayant des permis, mais durant la saison prohibée du printemps, des braconniers se rendirent sur les fonds de pêche aussitôt que cet officier en fut parti, et y firent la pêche tant qu'ils purent prendre le doré. On peut dire la même chose du poisson blanc, parce qu'il n'y avait là aucun officier pour empêcher cette illégalité. La pêche au hareng a été bonne ; un seul pêcheur en a pris quatre-vingt-dix barils. Il doit y en avoir eu au moins 500 barils de pris par des pêcheurs n'ayant pas de permis. Le doré devient un plat de table très-recherché, et on le pêche durant l'hiver, ce qui donne de l'emploi à un grand nombre d'individus qui autrement seraient desœuvrés. Bien que la demande de ce poisson augmente, l'offre ne paraît pas en diminuer. On rapporte que l'on prend de l'achigan au moyen de verveux, et on l'expédie avec de la barbotte et autre poisson commun, avec lesquels on recouvre l'achigan. La valeur totale des pêches de ce district s'est élevée à $33,869.

La division du garde-pêche G. S. Miller comprend cette partie de la baie Georgienne qui s'étend de Allenwood à la baie de Colpoy. Il dit qu'à l'exception du poisson blanc, qui a presqu'entièrement disparu de cette partie de la baie Georgienne, le rendement excédera celui de l'année précédente. L'usage de rets à petites mailles est plus général qu'il y a dix à douze ans. Plusieurs pêcheurs du lac Huron sont venus dernièrement faire la pêche dans cette division avec des rets à petites mailles, et les autres pêcheurs ont suivi leur exemple. Si l'on ne remédie pas bientôt à cet abus, les précieuses pêches de la baie Georgienne seront bientôt une chose du passé, comme c'est le cas dans le lac Michigan. M. Miller a pu, pendant la saison prohibée, saisir, avec l'assistance du capitaine Holmes et du croiseur du gouvernement, plusieurs rets et un bateau de pêche. On a imposé des amendes aux propriétaires.

Les pêches de ce district sont estimées à $91,484, soit une augmentation de 100 pour 100 sur l'année précédente.

DIVISION DU LAC HURON.

Le garde-pêche R. H. Murray, qui a la surveillance de la côte du lac Huron à partir de la baie de Stoke jusqu'à la pointe Clark, n'a pas envoyé de rapport.

Le garde-pêche Hugh McFayden qui a la surveillance de la rivière Saugeen, rapporte que les pluies de juin ont fait monter les eaux comme en printemps, ce qui a raccourci la saison de pêche. On a construit une passe-migratoire dans le cours de l'été, et l'on espère qu'elle sera suffisante. Le dommage causé par le bran de scie diminue.

Le garde-pêche H. W. Hall a la surveillance de cette partie du lac Huron qui s'étend de Southampton à Goderich. Il dit que le rendement à Kincardine a été au-dessous de la moyenne. Il attribue ce résultat à la température orageuse ainsi qu'à la destruction du jeune poisson blanc par l'usage de seines au hareng à Sauble-Beach. On rapporte que des centaines de barils de ce jeune poisson ont été ainsi pris durant la dernière saison, qu'on a ensuite enterré sur la grève de la Sauble. Le rendement à Goderich et à Southampton a été suivant la moyenne. Les pêcheurs qui se servent de rets à mailler se plaignent de l'usage que l'on fait de rets à chambres dont les mailles seraient plus petites que les leurs, et ils prétendent que si l'on permet à certains pêcheurs de se servir de ces sortes de filets les mailles devraient en être conformes à celles des rets à mailler, pour la protection du jeune poisson.

Le rendement des pêches de ce district est porté à $43,000.

Le garde-pêche H. B. Quarry, de Parkhill, qui a la surveillance de cette partie du lac Huron qui s'étend de Goderich à Blue-Point, dit qu'il a eu beaucoup de difficulté à obtenir des rapports exacts des captures faites par les pêcheurs de son district. Il estime la valeur du rendement en moyenne à environ $10,726.

Le garde-pêche J. C. Pollock, dont la division s'étend de Blue-Point, sur le lac Huron, à Baby's Point, sur la rivière Sainte-Claire, rapporte une diminution dans les pêches de son district. Il attribue ce résultat à l'usage excessif des rets à chambres, des deux côtés de sa division, ainsi qu'à la raffinerie d'huile à Sarnia, dont les déchets viennent corrompre les eaux de la rivière Sainte-Claire. Les pêcheurs se plaignent d'être obligés de payer aux Sauvages de $30 à $70 chaque saison, pour avoir le privilège de se servir de leurs chantiers sur le bord de leur réserve.

DIVISION DU LAC ET DE LA RIVIÈRE SAINTE-CLAIRE, Y COMPRIS LA RIVIÈRE THAMES.

Le garde pêche C. W. Raymond a la surveillance du haut du lac Sainte-Claire. Il rapporte peu de captures, à part du poisson commun. Il attribue cela à ce que la saison prohibée commence tellement à bonne heure que les pêcheurs qui pêchent à la seine n'ont pas la chance de faire la pêche, et s'ils se servent de leurs seines après le 15 avril ils s'exposent à faire tort aux frayères. Il préférerait les voir faire la pêche de bonne heure, au printemps, et leur faire défense de se servir de la seine tout l'été.

Le garde-pêche A. Quenneville surveille le district qui comprend cette partie du lac Sainte-Claire près de l'embouchure de la rivière Thames. Il dit que la pêche a été peu fructueuse à cause de la présence de rets à chambres, entre Bell River et la rivière Détroit.

Le district du *garde-pêche T. McQueen* s'étend de l'embouchure de la rivière Thames à Louisville. Vingt stations de pêche ont été exploitées, ce qui a donné de l'emploi à cent hommes. Les principales sortes de poisson que l'on a capturé sont le doré, le brochet et le poisson commun. Les prix ont été bons sur les marchés américains. Les seules plaintes que les pêcheurs ont formulées sont à propos des troncs et des branches d'arbres qu'ils rencontrent au fond de l'eau; mais généralement la saison a été bonne. La saison prohibée a été bien observée, et il n'y a pas eu d'infraction à la loi qui soit venue à la connaissance de cet officier.

Le garde-pêche John Crotty, qui a la surveillance du milieu de la rivière Thames, depuis Louisville jusqu'à Wardsville, constate un rendement médiocre à cause des glaces qui ont refoulé dans sa division au printemps. Il n'a pas eu connaissance qu'il y ait eu aucune violation de la loi concernant la pêche.

Le garde-pêche P. McCann a la surveillance du haut de la rivière Thames, et constate que le rendement a été satisfaisant. Les lois de pêche ont été bien observées, à l'exception de deux cas de pêche au dard qui ont été rapportés, mais il a été impossible de s'en procurer une preuve suffisante pour faire condamner les personnes qui en étaient accusées. Il y a quatorze passes-migratoires dans cette division, dont quatre ont été construites durant cette saison sous la surveillance de cet officier. Deux propriétaires de moulins ont été notifiés d'avoir à remplacer leurs vieilles passes-migratoires par de nouvelles, et il y en aura une de terminée avant la prochaine arrivée du poisson. Les pêches de la division de la rivière Thames sont évaluées à $30,711, soit une augmentation de 30 pour cent.

DIVISION DE LA RIVIÈRE DÉTROIT.

Le garde-pêche Joseph Boismier, qui est chargé de la rivière Détroit, dit que le rendement de poisson blanc n'a pas été tout à fait aussi considérable qu'en 1888. Il y a eu une forte augmentation dans la pêche du hareng. Cet officier pense que les pêcheurs rabaissent la valeur de leurs captures. Ils se plaignent de la longueur de la saison prohibée pour le poisson blanc. La valeur totale des pêches de cette divsion est à peu près la même que celle de l'année précédente, $19,191.

DIVISION DU LAC ÉRIÉ.

Le garde-pêche David Girardin, qui a remplacé James Cummins, a la charge des pêches de la division de l'île Pelée. Il fait rapport que le rendement du hareng a été énorme au printemps, mais les prix en étaient très médiocres. La pêche de l'automne, alors que les prix en étaient plus élevés, a été peu productive, à cause des grands vents qui ont tenu le poisson éloigné du rivage. La prise du poisson blanc a de beaucoup excédé celle de l'année précédente. La valeur totale des pêches de cette division est portée à $66,979.

La division du *garde-pêche Wm. Prosser* (Pointe Pelée, terre-ferme) s'étend de l'embouchure de la rivière Détroit à la limite du comté de Kent. La diminution dans la pêche du hareng n'est pas due à la rareté du poisson, mais comme il n'y a pas au printemps de marché pour cette sorte de poisson, les pêcheurs ont calé leurs rets à chambres et ont laissé le poisson s'échapper, en sorte que les rapports ne comprennent que la pêche de l'automne. Les saisons prohibées ont été bien observées.

La pêche du hareng a donné un million et demi de livres. La valeur totale des pêches s'est élevée à $140,950.

Le garde-pêche John McMichael a la surveillance des divisions de Kent et d'Elgin. Il dit que la saison de pêche a été longue,—que de fait elle a duré jusqu'à la fin de décembre; mais que de forts vents de l'est sont survenus de temps à autres, ce qui n'est pas ordinaire, et ont tellement soulevé les eaux près des rivages qu'il a été très difficile de faire la pêche. Dans certains cas les rets endommagés n'ont pu servir pendant cinq semaines. Quatre des rets à chambres, pour l'usage desquels on avait des permis dans cette division, n'ont pas servi du tout, et l'on n'a pu se servir des autres que la moitié du temps. Quelques pêcheurs se sont plaints du bran de scie et des déchets venant du moulin de Coatsworth et se répandant dans le lac. La valeur totale des pêches de la division de Kent s'est élevée à $112,091, et celle de la division d'Elgin à $100,436.

Le garde-pêche David Sharp, qui a la surveillance de la division de Norfolk, dit que les pêcheurs qui ont fait la pêche en haut de la Longue-Pointe ont pris plus de poisson que jamais auparavant, tandis que ceux qui ont pêché à l'est de la Longue-Pointe n'ont pas fait aussi bien que l'année dernière. Il attribue cela aux forts vents venant de l'est qui ont soufflé continuellement Les saisons prohibées ont été bien observées, et il n'y a eu qu'un seul individu qui ait été condamné à l'amende pour avoir eu de l'achigan en sa possession durant la saison prohibée. Ce poisson avait été pris à la Longue-Pointe, en dehors de sa division. Il a été rapporté que différentes autres personnes étaient allées faire la pêche au même endroit, mais qu'on n'avait pas pu les arrêter. L'esturgeon étant devenu un des principaux articles de commerce du lac Erié, le garde-pêche Sharp recommande de le protéger durant la saison du frai. La valeur totale des pêches de cette division s'est élevée à $49,235.

Les gardes-pêche W. A. McCrae et *W. P. Croome* ont la surveillance de la Grande-Rivière. Le premier n'a pu faire de rapports, par cause de maladie. Le second dit que la pêche a été aussi bonne que l'année précédente. Les saisons prohibées ont été assez bien observées. Les passes-migratoires ont été grandement endommagées au printemps dernier, mais tous les propriétaires de moulins ont été avertis d'avoir à les réparer convenablement. Le seul abus que l'on a constaté dans cette division consiste en ce que certaines fabriques laissent s'écouler dans le cours d'eau leurs matières tinctoriales. Il n'y a pas de preuve directe que ces matières soient injurieuses au poisson. Dans la plupart des cas ce serait une affaire très dispendieuse pour les propriétaires de moulins de pomper ces matières dans des puisards construits convenablement.

DIVISION DU LAC ONTARIO.

La division du *garde-pêche Fred. Kerr* s'étend de la baie Moulton, sur le lac Erié, à Burlington Beach, sur le lac Ontario, y compris la rivière Niagara. Il y a eu une grande abondance de hareng commun, plus qu'on en avait vu depuis dix ans. Ce poisson était de bonne grosseur et a trouvé de bons prix. Le cisco n'a pas été aussi abondant qu'auparavant, il y a excès de pêche de ce poisson, et comme il n'y a pas de saison prohibée pour cette espèce, on devrait avoir recours à quelqu'autres moyens de protection si l'on veut éviter la diminution de ce précieux produit de la pêche. L'arrivée du poisson blanc a été de courte durée, mais le poisson était de qualité et de volume supérieur. On en a fait de bonnes captures à la baie de Moulton. On a aussi pris une bonne quantité de truite saumonée à Grimsby; ce poisson paraît être d'une espèce différente; on suppose que c'est le produit du frai qui a été déposé dans le lac Ontario. Si tel est le cas, on peut s'attendre qu'il y en aura en abondance l'année prochaine, si l'on se sert de rets à mailler convenables. On a pris de grandes quantités d'esturgeon, presqu'entièrement avec des lignes dormantes, à Niagara; quelques pêcheurs en ont pris jusqu'à sept tonnes. Tout ce poisson a été vendu à Buffalo, et a obtenu de bons prix.

Sur le lac Erié la pêche d'une partie de cette division a été très pauvre, vu que toutes les espèces de poisson ont beaucoup diminué à cet endroit depuis quelques années. On attribue la cause de ce dépeuplement au grand nombre de rets à chambres en usage dans le haut du lac, et la pêche excessive faite du côté américain par les pêcheurs de Buffalo, qui sont munis de rets et de remorqueurs améliorés, et

qui empiètent même dans nos eaux. Le garde-pêche Kerr a fait une forte saisie de rets à mailler à la pointe Albino sur ces contrebandiers étrangers, au commencement de l'été, ce qui a quelque peu arrêté leur ardeur. A l'exception d'une couple de saisies, il dit qu'il n'y a pas eu d'autres violations de la loi pendant les saisons prohibées. La valeur totale des pêches de cette division s'est élevée à $53,526.

La division de *William Sargent* s'étend de Burlington Beach à Port Credit, sur le lac Ontario. Le hareng et le cisco constituent le principal rendement de cette division; il en a été pris plus d'un million de livres, ce qui excède le rendement des années précédentes. La truite saumonée semble revenir dans ces parages, on en a pris quelques-unes durant cette saison, et il y en avait qui pesaient jusqu'à vingt-cinq livres. Le poisson blanc, quoique rare, augmente. La valeur des pêches de cette division est estimée à $53,894.

Le garde-pêche Helliwell a la surveillance de cette partie de la côte du lac Ontario qui fait face au comté de York. Il dit que l'année a été bonne pour les pêcheurs, qui ont réalisé des prix rémunératifs pour leurs travaux. La loi concernant les saisons prohibées a été strictement mise en force. Ce garde-pêche suggère que l'on devrait exiger des pêcheurs porteurs de permis, des états plus exacts de leurs pêches. Quelques personnes sont d'avis que les mailles des rets en usage pour le hareng fussent plus petites, mais ce garde-pêche croit que des mailles de trois pouces sont suffisamment petites. Ces pêches sont estimées à $10,314.

Le garde-pêche Charles Gilchrist a la charge de cette partie du lac Ontario qui fait face au comté de Northumberland, y compris le lac du Riz, en arrière de Cobourg. Il dit que la pêche a été pauvre, et il attribue cela à la rareté du poisson. Il y a quelques années, à la baie Presqu'île, cinq individus faisaient la pêche avec 2,000 brasses de rets à mailler chacun, et chaque pêcheur prenait en moyenne 3,000 livres de poisson par semaine. La disparition du poisson y a été tellement constante que ce fonds de pêche est maintenant tout à fait abandonné.

Le lac du Riz maintient toujours sa réputation. La quantité de crapet jaune que les Sauvages prennent à travers la glace est énorme. Ils colportent leur poisson dans la campagne, et l'échangent contre de la farine et du lard. Lorsque la saison de pêche s'est ouverte, 496 permis de pêche ont été émis durant le mois de juin, dont 26 en faveur d'étrangers, et 100 à des Sauvages. Au meilleur de la connaissance de ce garde-pêche, il n'y a pas eu moins de 200 000 livres de maskinongé et 150,000 livres d'achigan de pris à la ligne. Les pêches de la rivière Otonabee ont toujours dépéri, et sont devenues à rien depuis quelques années. On attribue cela, et avec raison, au bran de scie et aux déchets jetés dans ce beau cours d'eau par les propriétaires de moulins de Peterborough. Ces matières ont détruit toutes les frayères, et les œufs de poisson se corrompaient avec ces déchets. Pendant que j'en suis sur ce sujet, voici ce qu'écrit M. Gilchrist:—

" Je désire attirer votre attention au grand dommage causé par le bran de scie et les déchets au lac du Riz et à la rivière Otonabee jusqu'à Peterboro'. J'ai lu des articles écrits par un ex-inspecteur des pêches des provinces maritimes, qui prétend que le bran de scie ne faisait pas tort aux rivières et ne détruisait pas le poisson. Je crois devoir différer d'opinion avec lui, en ce qui concerne du moins la rivière Otonabee. Peu de temps après ma nomination comme garde-pêche sur le lac du Riz et ses tributaires, il y a seize ans, j'ai constaté que la rivière Otonabee n'était pas surpassée pour la pêche au doré et au maskinongé, surtout à l'embouchure de la rivière, c'est-à-dire à l'embranchement est. Là où l'eau avait douze pieds de profondeur il y a cinq ans, il n'y en a plus maintenant que trois pouces, et justement à l'embouchure de la rivière il y a maintenant un lit de bran de scie dont environ un demi-acre est entièrement en dehors de l'eau, et qui s'étend au sud sur une distance d'environ trois cents verges, et sur une distance d'un mille à l'est et à l'ouest. En revenant de l'embranchement ouest de la rivière, dans la direction de Harwood, je n'avais pas fait 200 verges que mon esquif s'est trouvé embarrassé dans ce bran de scie. J'ai dû retourner et suivre le courant jusqu'au lac, et me rendre à Harwood. Depuis l'embouchure de la rivière jusqu'à Peterboro' les frayères ne sont plus qu'une masse de bran de scie. La crue des eaux du printemps transporte ce bran de scie

sur les terrains noyés, et les marais où le poisson dépose ses œufs, qui ne peuvent jamais éclore. Il y a plusieurs années, le lac Little Lake, à Peterboro, était un bon fond de pêche pour l'achigan et le maskinongé, maintenant ce n'est plus qu'un lit de bran de scie. On peut dire la même chose de toute la rivière, où la pêche diminue continuellement à mesure que le bran de scie augmente. C'est une honte qu'un aussi beau cours d'eau soit dépeuplé de poisson pour la seule commodité de quatre propriétaires de moulins, qui pourraient à très peu de frais remédier à cet inconvénient. J'ai été envoyé il y a quelques années avec un homme compétent m'enquérir du coût probable de faire disparaître ces rebuts par la combustion. On a estimé que pour mille piastres on pouvait construire un appareil qui consumerait tous ces déchets, mais il n'en a rien été fait depuis. On a imposé de fortes amendes durant cette saison de pêche aux propriétaires de moulins qui ont refusé de se conformer à la loi. On a fait le calcul cette année que plus de trois cents cordes de bran de scie, etc., s'écoulaient journellement dans la rivière Otonabee, pendant que les moulins étaient en opération.

Les moulins sont maintenant fermés pour jusqu'en juin prochain.

La valeur totale des pêches de ce district s'est élevée à $16,793.

Le garde-pêche N. Simmons, de Meyersburg, qui a la surveillance de la rivière Trent, dit que la pêche du poisson commun a été inférieure à celle de 1888, parce qu'il n'y est pas permis de se servir de rets pour faire la pêche. Le doré n'y est pas aussi abondant; ce poisson ne peut monter le cours de la rivière à cause de l'écluse du moulin de Miller et Cie, où il n'y a pas encore de passe-migratoire, bien que les propriétaires aient été souvent avertis d'avoir à en construire une. La passe aux rapides Chisholm est en mauvais ordre et devrait être réparée.

Le garde-pêche Geo. B. McDermot a la surveillance de cette partie du lac Ontario qui s'étend d'Oshawa à la baie Ashbridge, y compris le lac Scugog. Dans la division du lac Ontario, le cisco et le brochet sont les seules sortes de poisson que l'on recherche. Il est à regretter qu'un bon nombre de pêcheurs qui avaient choisi leurs stations de pêche à Whitby et à la baie des Français, aient été obligés de transporter leurs établissements à Bronte, vu qu'ils ne pouvaient visiter leurs rets lorsqu'il faisait gros temps, et qu'il arrivait souvent que les rets étaient emportés par de forts courants sous-marins qui se produisent à cet endroit après de grands coups de vent. Comme le poisson abonde sur ces fonds de pêche, les pêcheurs y avaient élevé des constructions pour saler et fumer le poisson, et il a dû être pénible pour eux d'avoir à abandonner ainsi leurs établissements. On a pris quelques saumons à Duffin's Creek, les premiers qu'on ait vus depuis trois ans. Les pêches de cette partie de son district ont rapporté $27,494.

Le poisson pris au lac Scugog a de beaucoup excédé en quantité et en qualité celui de l'année précédente. La quantité de maskinongé et d'achigan tués à travers la glace a été tout simplement énorme. Cette destruction en gros ne paraît pas avoir dérangé les autres, et l'on n'a jamais vu ce poisson visiter les frayères en aussi grand nombre que le printemps dernier. Les eaux du lac se sont tenues plus hautes que d'habitude durant l'été, ce qui est dû à ce que les moulins de Lindsay ont été fermés pour y faire des réparations. Le résultat en a été que les frayères ne se sont pas asséchées, comme d'habitude, et que quatre-vingt-quinze pour cent des œufs déposés ont éclos. Le lac fourmillait de frai de maskinongé et d'achigan à la fin de l'été, ce qui fait voir ce que l'on peut obtenir lorsque l'eau est laissée à son niveau naturel. On a craint pendant quelque temps, cet automne, que ce beau lac serait en grande partie dépeuplé de poisson, l'eau ayant tellement baissée. Ce lac, qui a trente milles de long par sept de large, n'est plus qu'un étang privé, qui sert à faire mouvoir six grandes turbines. Heureusement que les fortes pluies de décembre ont fait monter l'eau de trois pieds et demi, ce qui a éloigné tout danger pour l'hiver doux que nous avons présentement. On a fréquemment enfreint la loi concernant les saisons prohibées; dix-neuf individus ont été condamnés, et on leur a imposé des pénalités au montant de $100; il y en a eu deux qui ont appelé de la décision du magistrat de police, mais qui ont retiré leur appel au dernier moment, et M. McDermott a obtenu les frais contre eux devant la cour de comté. Ces condamnations auront l'effet de

faire voir au public que les lois de pêche ne peuvent être violées impunément dans la division de Scugog. La passe-migratoire construite par le département des travaux publics, il y a quelques années, à Lindsay, est sans utilité, et dans un état de délabrement, ce à quoi on pourrait remédier à peu de frais durant l'hiver, et le garde-pêche presse le gouvernement d'y voir. Le garde-pêche McDermott a construit une passe-migratoire utile à Balsover, sur la rivière Talbot, et lorsque les passes-migratoires projetées seront terminées à la rivière Noire (*Black River*), il ne restera plus d'obstruction aucune pour empêcher le poisson de se rendre à ses frayères dans cette division. Les pêches du lac Scugog pour 1889 sont estimées à $19,800.

DIVISIONS DE PRINCE-EDOUARD ET DE LA BAIE DE QUINTÉ.

Le garde-pêche Charles Wilkins, qui a la surveillance de la division de la baie de Quinté, fait rapport que les pêches de son district ont donné un rendement égal à celui des années précédentes. La pêche du poisson blanc, bien que considérable, s'est faite en dix jours. Ce poisson est arrivé plus tôt que d'habitude, et le 5 novembre il n'y en avait plus dans la baie. On avait formulé de fortes plaintes avant l'enlèvement des rets à mailler à l'est de Deseronto, qui arrêtaient complètement le passage du poisson à la partie supérieure de la baie. Toutes les passes-migratoires sont en bon état, à l'exception de deux que l'on a promis de réparer pour la saison prochaine. Les propriétaires de ce district se conforment tous à la loi concernant le bran de scie. Le garde-pêche Wilkins se plaint de la répugnance avec laquelle les pêcheurs font rapport de leurs captures. Le rendement total des pêches de ce district est évalué à $28,364.

Le garde-pêche Joseph Redmond, dont la division comprend les eaux du lac Ontario qui entourent le comté de Prince-Edouard, fait rapport que la pêche dans son district a été suivant la moyenne, et en porte la valeur totale à $26,560, soit une augmentation de $2,440 sur l'année précédente.

DIVISIONS DE LENNOX, ADDINGTON ET FRONTENAC.

Le garde-pêche A. D. Sills, qui a la surveillance des pêches du comté de Lennox, dit qu'il y a eu augmentation considérable dans la pêche de sa division, à comparer avec l'année précédente. Les saisons prohibées ont été bien observées; il n'y a eu qu'une seule exception, et en ce cas les rets ont été promptement saisis. Aucun autre abus n'a été dénoncé. Le produit de toutes les pêches est estimé à $20,610.

Le garde-pêche Geo. Lake, qui a la surveillance d'une partie des eaux intérieures du comté de Frontenac, dit que la pêche a été à peu près la même qu'à la dernière saison. Il n'a eu connaissance d'aucun abus ni d'aucune contravention aux règlements de pêche. Il suggère instamment la construction d'une passe-migratoire au pied du lac Bob.

Le garde-pêche Robert Gilbert, qui a la surveillance de quelques dix-huit lacs dans le haut du comté de Pontiac, dit qu'il n'est pas accordé de permis pour pêcher avec des rets dans son district, les seules pêches faites dans les mois de mai et d'octobre le sont à la ligne et à la cuillère. Les saisons prohibées ont été bien observées. On ne permet pas aux divers moulins qui existent dans cette division de laisser le bran de scie s'écouler dans les cours d'eau et les lacs. Il n'y a pas de passes-migratoires.

Le garde-pêche H. A. Purcell, qui a la surveillance des lacs du comté d'Addington, dit qu'il s'y est fait peu de pêche, la demande de la main-d'œuvre sur les chemins de fer étant plus rémunérative que la pêche à la ligne ou à la cuillère. Ce préposé a saisi et détruit deux verveux et quelques rets à mailler dans les lacs Loughboro et Nepean. On n'a pas pu en trouver les propriétaires. Les lacs dans lesquels on a déposé du frai de truites se peuplent graduellement, et il recommande de faire déposer du frai de doré dans les lacs Beaver et Varty.

DIVISION DE L'ILE WOLFE ET DE KINSTON.

Le garde-pêche Thos. Merritt, chargé des bords du lac faisant face au comté de Frontenac, rapporte une légère augmentation sur le rendement de 1888, qui aurait été meilleur si plusieurs pêcheurs n'eussent été engagés à d'autres occupations. Les

saisons prohibées ont été observées strictement. Le seul abus qui existe dans cette division est que des amateurs de pêche américains, et des particuliers qui viennent visiter ces parages en yachts à vapeur, apportent invariablement avec eux des seines à mailles serrées, dont ils se servent à prendre de la pâture pour pêcher à la cuillère, et en certains endroits ils prennent souvent du frai de truite saumonée, de poisson blanc et d'achigan. Les saisons prohibées ont été bien observées.

Le garde-pêche Peter Kiel, qui a la surveillance des fonds de pêche qui entourent l'île Wolfe, dit que le poisson ne diminue pas, et en outre que le marché de Kingston soit toujours bien approvisionné à des prix modérés, un surplus considérable se vend aux Etats-Unis. La pêche du poisson commun à Big Bay a été considérable, ce qui fait voir que le poisson ne diminue pas. Le rendement de la truite saumonée à l'île aux Pigeons n'a pas été considérable. On peut cependant attribuer cela au relâchement de la part des porteurs de permis à s'occuper activement à leur besogne, ainsi qu'à l'emploi qu'ils font d'appareils de pêche de qualité inférieure. Il y avait des fonds de pêche des plus productifs qui n'étaient pas occupés, des engagements plus avantageux ayant porté bon nombre de pêcheurs à ne pas encourir les risques de la pêche.

DIVISIONS DE ROCKPORT, BROCKVILLE ET CORNWALL.

Les gardes-pêche Wallace, Hunt, Poole, McGarity et *Mooney* ont la surveillance de cette partie du Saint-Laurent qui s'étend de Gananoque à Glengarry. On ne permet que la pêche à la ligne dans ces divisions. Bien que la valeur totale des pêches ait été plus grande que jamais auparavant, il est encore plus profitable aux gens de vivre près des endroits fréquentés par les touristes durant la belle saison. Il y a eu deux cent quarante-six bateaux, donnant de l'emploi à trois cent trente-six rameurs pour conduire les touristes, qui ont dépensé plus d'argent que ne valait tout le rendement du poisson. La pêche de l'achigan s'est élevée à près de 50,000 lbs, et celle du brochet à 96,000 lbs.

DIVISION DES COMTÉS DE PRESCOTT, RUSSELL ET CARLETON.

Les gardes-pêche P. St-Pierre, de Pointe Fortune, *Olivier Morin*, d'Alfred, et *W. Boucher*, de March-Sud, ont la surveillance des eaux de la rivière Ottawa qui font face aux comtés sus-nommés. Les pêches de ce district ne sont pas importantes, et la valeur totale en a été au-dessous de $5,000. On prétend que l'absence d'une passe-migratoire dans l'écluse de l'Etat, à Carillon, empêche le poisson de s'accroître. M. Boucher dit que les pêcheurs qui résident dans le voisinage de la rivière à la Carpe désireraient qu'une passe-migratoire fut construite sur ce cours d'eau, pour permettre au poisson de monter de la rivière Ottawa.

DIVISIONS DE LEEDS, LANARK ET RIDEAU.

Les gardes-pêche W. H. Johnston, Jas. Greer et Wm Hicks ont la surveillance des lacs Charleston, Gananoque et autres lacs dans le comté de Leeds. L'usage de rets n'est pas permis dans ces eaux. Il y en a eu plusieurs de saisis au lac Charleston. Les saisons prohibées ont été assez bien observées. Ces préposés sont d'opinion que la saison prohibée d'automne devrait commencer quinze jours plus tôt, pour la protection des eaux basses du lac Charleston.

Les gardes-pêche Geo. Jeacle, A.E. Mill et Guy Reid ont la surveillance de la rivière et du canal Rideau. La pêche à la ligne et à la cuillère a été bonne, et le poisson augmente. Les saisons prohibées ont été généralement bien observées. *M. Jeacle* dit que les résidants se plaignent qu'on leur enlève le privilège de pêcher le hareng et le poisson commun, qui ne peuvent se prendre qu'au moyen de rets, et il appuie leur grief. Plusieurs rets à mailles serrées ont été saisis et détruits. Les trois passes-migratoires de cette division sont en bon ordre ; les propriétaires de moulins observent les règlements.

Le garde-pêche Eph. Deacon, qui a la surveillance des rivières Fall Bay et Tay dans Lanark, dit que le poisson abonde et la pêche à la ligne a été abondante, mais que la pêche serait encore beaucoup plus fructueuse si les principaux fonds de pêche, deux milles à l'ouest du lac Christie, étaient débarrassés de l'accumulation du bran de scie provenant du moulin de feu John Deacon, et, bien que ce moulin soit fermé

depuis cinq ans, ces déchets sont toujours une entrave aux frayères. M. Deacon recommande aussi l'émission de permis, en faveur des résidants, de pêcher pour leur propre usage.

DIVISION DU COMTÉ DE RENFREW.

Les gardes-pêche A. Felfer, de Breaside, et *M. L. Russell*, de Renfrew, ont la charge de la rivière Bonnechère.

Les gardes-pêche John Grant et *Arch. Acheson* ont la charge de cette partie de la rivière Ottawa qui fait face au comté de Renfrew.

Les gardes-pêche Douglas, Bélanger, et le gardien, Hugh Gallagher, sont chargés des lacs de l'intérieur.

Les pêches de cette division sont sans importance, la pêche aux rets n'y étant pas permise. Leur valeur totale n'est que de $4,651.

DIVISION DU LAC NIPISSINGUE.

Le garde-pêche J. S. Richardson, qui a la surveillance de toute cette division, dit que le rendement des pêches a augmenté. Ce beau lac est bien peuplé de poisson, principalement de doré, de brochet, d'esturgeon, de hareng et de poisson blanc. On n'y fait encore que très peu de pêche en été, vu que ce lac est trop éloigné de tout marché pour pouvoir y transporter le poisson frais, et comme cette vaste étendue d'eau est peu profonde, il serait sage de n'y pas permettre la pêche avant septembre. Presque toute la pêche s'y fait sur la glace. Les touristes de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis augmentent chaque année, et il n'y a aucun doute que le lac Nipissingue est destiné à devenir un endroit favori pour la pêche et la chasse. Le rendement total des pêches a été de $6,373.

DIVISIONS DE PARRY SOUND ET DE MUSKOKA.

Le garde-pêche G. R. Steele, du lac Lorimer, qui a la surveillance des eaux intérieures de Parry Sound, a visité toutes les scieries de la division, et tous les propriétaires paraissent bien disposés à observer la loi, à l'exception d'un seul qui a été condamné à l'amende et averti que la pénalité serait beaucoup plus forte pour une récidive. De prétendus actes contre les lois de pêche ont été rapportés, mais après investigation ont été trouvés sans fondement. Les colons se plaignent de ce qu'il ne leur soit pas permis de pêcher pour leur propre usage avec des rets.

Le garde-pêche Wm Lockhart, de Denville, qui a la surveillance des eaux intérieures de plusieurs townships dans Muskoka Parry et Sound, dit que les saisons prohibées ont été assez bien observées. La pêche au dard peut encore se faire en quelques endroits, mais c'est difficile d'arrêter cet abus, vu qu'il se commet durant la nuit.

DIVISION DU COMTÉ DE WELLINGTON, Y COMPRIS LA RIVIÈRE CRÉDIT.

Les gardes-pêche Andrew Hughson, d'Orangeville, et *W. Hull*, d'Erin, qui ont la surveillance de la rivière Crédit, rapportent que le rendement des pêches de leur district a été à peu près le même que l'année précédente. Ils prétendent que la truite mouchetée a frayé trois semaines avant l'ouverture de la saison prohibée, et il suggère un changement qui conviendrait à ces parages. M. Hughson a traduit quelques contrebandiers devant les magistrats, mais il n'a pu les faire condamner, bien que convaincu de leur culpabilité. Les scieries et les tanneries dans ce district n'écoulent pas leurs rebuts dans les cours d'eau.

DIVISION DU LAC SCUGOG.

Voyez le rapport du *garde-pêche G. B. McDermot*, à la page 214.

DIVISION DES LACS SIMCOE ET COUCHICHING.

Le garde-pêche Wm Hastings, qui a la surveillance de la rive nord du lac Simcoe, dit que la grande quantité de neige de l'hiver dernier a tellement fait monter l'eau qu'il y a eu peu de pêche de faite. On a tenté de faire quelque peu la pêche durant la saison prohibée, et plus de cent verges de rets ont été confisqués et détruits.

Le garde-pêche L. S. Sanders, qui a la surveillance de la rive ouest du lac Simcoe, prétend qu'il lui est impossible de préciser la quantité de poisson pris par la pêche à

la ligne, à la cuillère et au dard. Les contrebandiers étaient déterminés à violer la loi, et bien que le garde-pêche n'ait pas réussi dans tous les cas, il en a fait condamner plusieurs à l'amende. Quelques personnes ont prétendu que tout le poisson qui avait été pris ne pouvait pas l'avoir été seulement par la pêche à la ligne, et qu'on avait dû employer des rets. Pour se satisfaire lui-même sur ce point, le garde-pêche Sauders examina trois ou quatre lignes dormantes, et en retira environ trois douzaines de poisson blanc. Ces lignes qui ont de 100 à 500 verges de long, sont munies d'hameçons, placés à quinze pouces de distance les uns les autres. Elles sont appâtées de lard, de vérons, de bœuf, de vers, etc., et elles sont presqu'exclusivement employées par les pauvres gens, avec lesquelles ils prennent beaucoup de poisson.

Le garde-pêche Wm McDermot a la surveillance des eaux intérieures du comté de Simcoe Les propriétaires de moulins paraissent mieux comprendre la loi concernant le bran de scie, et sont mieux dispo-és à se conformer à ses exigences. Il y a eu cependant trois condamnations contre les propriétaires de moulins. La pêche illégale aux rets ou au dard a presque complètement cessé, bien que ce préposé ait soupçonné la présence de certains contrebandiers sur la rivière Holland, mais il n'a pu les surprendre. Les passes-migratoires sont toutes en bon état de fonctionnement dans ce district. M. McDermot dit que l'achigan devient plus abondant sur la rivière Holland. La truite mouchetée s'accroît aussi en nombre près de la source de la rivière Mead.

Le garde-pêche F. Webber a la charge du lac Couchiching et de la rivière Severn. Il dit que le maskinongé augmente sensiblement, et paraît revenir. On en a capturé près de quatre mille livres à la cuillère, et quelques-uns pesaient jusqu'à 47 livres. Le poisson blanc s'accroît aussi. L'achigan et le doré ont donné de bons rendements qui ont excédé celui de l'année précédente. Quelques propriétaires de moulins sont encore peu attentifs à disposer de leurs déchets. M. Webber a visité tous les moulins dont on se plaignait, et il croit qu'on n'en entendra plus parler. Les Sauvages résidants, bien qu'améliorés, donnent encore du trouble. La latitude qui leur est accordée pour la chasse les porte à croire que ce doit être la même chose pour la pêche. Cependant il y en a quelques-uns qui sont bien disposés envers l'observation de nos lois; on a apporté deux rets dont ils se servaient. La rivière Severn a été fréquentée comme d'habitude par des pêcheurs à la ligne américains. Un seul parti, composé de plus de cent individus de Pittsburg, Pe., a fait d'excellentes captures. Cinq personnes ont été condamnées pour avoir pêché au dard et une pour avoir offert en vente du poisson pris illégalement.

DIVISION DU COMTÉ DE VICTORIA.

Le garde-pêche J. R. Graham a la surveillance de près de vingt lacs dans le comté de Victoria, au nord du lac à l'Esturgeon. Il dit que le maskinongé et l'achigan sont les principales sortes de poissons qui peuplent ces lacs, et il n'y a rien qui indique que le nombre en diminue. Des personnes inconnues se sont servies de matières explosives pour prendre le poisson dans le lac Balsam, et en ont ainsi détruit une grande quantité. Il a traduit quelques-uns de ces individus devant le magistrat, mais il n'a pu les faire condamner. La valeur des pêches dans cette division s'est élevée à $3,475.

DIVISION DU COMTÉ DE PETERBORO'.

Les gardes-pêche Geo. Cochrane, de Lakefield, *J. Dancey*, de Minden, and *B. A. Sweet*, de Bancroft, ont la surveillance de cette division. Les principales espèces de poisson sont le maskinongé et l'achigan. La truite mouchetée abonde aussi dans quelques lacs, ce qui attire un grand nombre de touristes. La valeur totale s'est élevée à $11,240.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des navires, bateaux, rets, etc., ainsi que l'année

NOMS DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS.							MATÉRIEL			
	Remorqueurs.				Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.
Division du lac Supérieur.			$			$			$		$
Baie du Tonnerre					3	200	6	10000	600		
Iles Welcome					5	375	10	15500	930		
Pointe Porphyre					4	350	8	12000	720		
Baie Noire	2	80	1800	6	2	190	4	6000	360		
Roche Debout					4	350	8	12000	720		
Baie Népigon	1	45	850	3	9	900	18	27000	1600		
Baie du Brochet					4	600	9	1800	1800		
Ile au Caribou					2	200	4	9000	600		
Ile au Lézard	2	98	8000	10	16	3200	52	58500	5760		
Baie Mica					2	300	4	7500	750		
Mamainse-Nord					3	400	5	12600	1025		
Baie Pancake					1	45	2				
Totaux	5	223	10650	19	55	9110	130	171300	14865		
Iles Manitouline.											
Baie Macbeth					2	350	3	250	200		
Grand Sable					2	400	4				
Grande Batture	2	40	7000	12	2	400	3	2500	800		
Baie Espagnole					4	800	10				
Baie Sud	2	52	2500	10	10	1000	40	35800	7000	70	375
Ile Club	1	10	800	5	6	600	18	14000	2000		
Iles à la Sauvagesse	5	125	11000	25	45	4500	135	100500	18700	60	300
Manitowaning											
Petit Courant											
Kagawong					6	600	20	15000	1800		
Baie Gore											
Iles au Canard	4	75	14000	20	20	5000	50	100000	12000		
Cap Robert	2	30	7000	12	3	600	12	3000	3000		
Ile au Serpent-à-Sonnettes					1	200	4				
Ile Saint-Joseph					4	800	10				
Ile Manitouline (côté nord)	2	80	6000	6	5	1000	15				
Totaux	18	412	48300	90	100	16250	321	271050	45500	130	675

du rendement et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario, pendant 1889.

DE PÊCHE.		ESPÈCES DE POISSON.											
Rets à chambres.													
Nombre.	Valeur.	Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, lbs.	Truite, lbs.	Truite, barils.	Hareng, frais, lbs.	Esturgeon, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun, lbs.	Poisson employé pour la consommation locale, lbs.	VALEUR.
	$												$ cts.
1	250	45	38000	40000	100	5000	.....	.....	.....	.....	.....	24000	9,460 00
.....	.....	10	80000	40000	20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10,700 00
.....	.....	60	100000	65000	95	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16,050 00
8	2400	10	20000	30000	25	.....	70129	.....	117940	.....	40000	.....	17,434 14
2	600	20	175000	120000	100	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27,200 00
1	350	40	200000	100000	150	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8000	28,140 00
.....	.....	50	30000	50000	150	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	9,400 00
.....	.....	.....	.....	.....	300	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,000 00
1	700	50	120000	300000	195	.....	1200	.....	.....	.....	.....	.....	42,122 00
.....	.....	25	22500	23500	15	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,550 00
.....	.....	15	20000	18000	20	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	3,750 00
1	350	.....	25500	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,040 00
14	4650	325	831000	786500	1170	5000	71329	.....	117940	.....	40000	32000	173,846 14
.....	.....	.....	32500	5780	.....	.....	150	.....	.....	.....	.....	.....	3,187 00
2	800	8	33000	2100	.....	.....	916	.....	.....	.....	.....	.....	2,984 96
4	1650	.....	32000	41000	.....	.....	26000	.....	.....	.....	.....	.....	8,220 00
3	1200	.....	8500	4500	.....	.....	16000	.....	4800	.....	.....	.....	4,970 00
2	550	300	779514	.....	500	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2000	70,421 12
.....	.....	125	75710	.....	150	.....	.....	.....	.....	.....	.....	25	8,807 55
.....	.....	500	953000	300000	100	.....	2000	1000	50000	2500	.....	10000	115,845 00
.....	.....	100	.....	.....	25	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,250 00
.....	.....	150	.....	.....	50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,000 00
3	900	200	155265	.....	90	.....	40000	.....	.....	2500	.....	2000	17,906 20
.....	.....	250	50000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6,500 00
8	4000	.....	160000	400000	.....	.....	15000	.....	25000	.....	.....	.....	55,200 00
5	2000	.....	120000	40000	.....	.....	20000	.....	2000	.....	.....	.....	14,920 00
2	800	.....	10000	2000	.....	.....	5000	.....	3000	.....	.....	.....	1,480 00
7	3500	138	53170	22000	15	.....	3000	.....	7200	.....	.....	1500	8,640 60
4	2000	.....	75000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1800	6,054 00
40	17400	1771	2537659	817380	930	.....	128066	1000	135200	5000	.....	17325	328,386 43

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des

NOMS DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.							
	Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.		Rets à chambres.		Verveux	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
Division de la baie Georgienne.			$			$			$		$		$		$
Iles Bustard	..	....	.....	....	14	2100	40	85000	5000	25	75	....	....	2	20
Pointe au Baril	..	....	.....	....	8	1200	22	50000	2560	....	.....	..	....	....	....
Byng Inlet	1	30	2500	4	6	1500	18	60000	4000	....	.....	....	....	....	....
Iles au Vison	..	....	.....	....	8	1200	18	50000	3500	....	.....	....	....	....	....
Pointe au Caribou	..	....	.....	....	5	750	12	30000	2000	..	.....	....	....	2½	20
Baxter	..	....	.....	....	8	1500	25	30000	1900	....	....	....	....	6	75
Baie à l'Esturgeon	..	....	.....	....	3	150	6	15000	1000	200	400	....	....	....	....
Waubaushene	..	....	.. ...	....	3	100	6	15000	1000	150	200	....	....	1	12
Havre de Victoria	..	....	.....	....	2	50	4	4000	500	....	.....	....	....	6	120
Fesserton	..	....	.. .	....	1	50	2	3000	190	....	.....	...	....	12	150
Du havre de Victoria à Allenwood	..	....	.....	....	12	1030	25	13770	3320	....	.....	....	....	5	40
Rivière Nottawasaga	..	....	.....	....	1	150	3	.....	....	180	30	....	....	....	....
Collingwood	2	75	4300	10	5	700	12	6000	900	....	.....	....	....	....	....
Meaford	2	40	3500	8	14	2000	30	8550	1282	....	.....	....	....	....	....
Vail's Point	..	....	.....	....	10	1500	20	2000	300	....	.....	....	....	....	....
Owen Sound	1	15	3000	4	8	1200	16	2500	375	....	.....	.	....	....	....
Baie Colpoy au cap Hurd	7	147	24000	26	37	8000	113	223440	55860	....	.....	....	....	....	....
Totaux	13	307	37300	52	145	23180	372	598260	83687	555	705			34½	437
Division du lac Huron.															
Iles Bataille	..	....	.....	....	15	2000	45	35000	4000	....	.....	....	....	....	.. .
Sauble Beach	..	....	.....	....	6	120	24	.....	.....	1200	5000	....	....	....	....
Saugeen et Rivière	..	....	.....	....	2	500	6	2000	6000	....	... .	....	....	....	....
Southampton	..	....	.....	....	6	850	17	5900	3200	....	.....	....	....	....	....
Kincardine	1	20	1000	4	5	1000	15	5900	3550	....	.....	....	....	....	....
Inverhuron	..	....	.....	....	2	500	5	2000	1100	....	.....	....	....	....	....
Goderich	..	....	.....	....	3	900	17	6400	1950	....	.....	....	....	....	....
Bayfield	..	....	.....	....	1	.....	2	6525	420	....	.....	....	....	....	....
Grand Bend	..	....	.....	....	5	165	20	.....	.....	640	525	....	....	....	....
Blue Point	..	....	.....	....	5	300	5	.....	.....	....	.....	4	1000	....	....
Stony Point	..	....	.....	....	3	350	5	.....	.....	....	.....	4	680	....	....
Kettle Point	..	....	.....	....	2	400	5	.....	.....	....	.....	5	1200	....	....
Ravenswood	..	....	.....	....	2	125	3	.....	.....	....	.....	2	300	....	....
De Blue Point à Baby Point	..	....	.....	....	41	1104	128	.....	.....	2038	2828	....	....	....	....
Totaux	1	20	1000	4	98	8314	297	63725	20220	3878	8353	15	3180	....	....

navires, bateaux, rets, etc.—Ontario—*Suite.*

Espèces de poisson.												Poisson employé pour la consommation locale, lbs.	Valeur.
Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, lbs.	Truite, lbs.	Truite, barils.	Hareng, barils.	Hareng, frais, lbs.	Esturgeon, lbs.	Maskinongé, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun, lbs.		$ cts.
100	200000	80000	100	.....	.....	1000	....	5000	100000	.....	.....	6000	32,540 00
50	130000	10000	50	.....	.....	.....	....	15000	30000	.....	.....	10000	15,400 00
50	130000	20000	50	.....	.....	1000	....	40000	60000	.....	10000	10000	20,060 00
30	120000	40000	25	.....	.....	.....	....	5000	10000	.....	10000	4000	15,470 00
20	50000	75000	30	100	.....	1200	500	40000	75000	.....	10000	10000	20,002 00
25	5000	2000	30	75	40000	.....	....	10000	25000	100000	10000	10000	11,150 00
.....	3000	.....	.....	.....	2000	.....	1000	2000	20000	10000	5000	2000	2,430 00
.....	.....	.....	.....	.....	1000	1000	2000	.....	10000	15000	5000	3000	1,820 00
.....	.....	.....	.....	50	10000	....	....	2000	4000	2000	1000	2000	1,250 00
...	.....	.....	.....	.....	.....	1000	2000	2000	5000	2000	2000	3000	850 00
62½	188000	122000	138	90	.....	.....	....	.....	32210	1784	13770	61000	33,869 90
15	12000	45000	30	.....	.....	4000	....	.....	600	.....	400	1000	6,228 00
30	60000	200000	40	.....	.....	.....	....	.....	800	.....	300	4000	25,677 00
80	35000	150000	75	.....	.....	.....	....	.....	600	.....	800	2000	19,470 00
.....	2000	200000	100	.....	.....	.....	....	.....	400	.....	500	1000	21,229 00
.....	.....	175000	120	.....	.....	.....	....	.....	300	.....	400	5000	18,880 00
75	1068900	910000	450	120	.....	.....	....	.....	11000	.....	.....	.....	182,902 00
537½	2003900	2029000	1238	435	53000	9200	5500	121000	384910	130784	69170	134000	429,227 90
600	.....	.....	400	1000	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	14,000 00
.....	.....	.....	.....	500	2500	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	2,125 00
.....	20000	68000	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	8,400 00
.....	50500	120500	.....	.....	.....	.....	....	5000	2000	.....	2000	4500	16,705 00
.....	.....	139000	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	13,900 00
.....	.....	25000	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	2,500 00
.....	.....	82300	20	62	10000	.....	....	1500	5000	300	6000	24100	10,486 00
.....	2800	.....	25	65	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	734 00
8	6800	.....	.....	.....	7000	3400	....	.....	5900	.....	2900	.....	1,619 00
.....	3500	4000	.....	130	30000	38160	....	.....	55655	.....	.....	1500	8,373 90
.....	4519	1467	.....	16	.....	636	....	.....	20265	.....	1500	.....	1,871 28
.....	500	.....	.....	40	20000	10000	....	.....	30000	.....	2000	.....	3,660 00
.....	.....	.....	.....	25	14000	6800	....	.....	5000	.....	.....	.....	1,508 00
.....	.....	.....	.....	876	189600	75155	....	.....	113078	.....	150	2000	24,342 48
608	88619	440267	445	2714	273100	134151	....	6500	236898	300	14550	32100	110,224 66

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des

NOMS DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE.							MATÉRIEL DE PÊCHE.							
	Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.		Rets à chambres.		Verveux.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$			$			$		$		$		$
Division de la rivière et du lac Ste-Claire (y compris la rivière Thames).															
De la Pointe Edouard à la Pointe Baby	..	....	.....	....	24	482	68	....	....	768	918	....	.....	..	....
Baie Mitchell	..	....	.....	....	5	273	12	....	....	355	300	....	.....	..	....
Rivière Sydenham	..	....	....	....	3	25	8	....	....	135	60	....	.....	4	50
Rivière Thames	..	....	.....	....	21	194	110	....	....	955	598	....	.....	..	....
Stony Point	..	....	.....	....	10	470	43	....	....	1220	1220	....	. ....	..	....
Total	..	....	.....	....	63	1444	241	....	....	3433	3096	..	.....	4	50
Division de la rivière Détroit.															
Rivière Détroit, île aux Pêches et île du Bois Blanc	1	10	1500	40	27	803	87	....	....	28	2665	4	1200	1	20
Division du lac Erié.															
Pointe Pelée (île)	..	....	.....	....	27	3430	54	....	....	...	.....	28	6450	..	....
do (terre ferme)	..	....	.....	....	53	4710	61	....	....	....	.....	39	12305	..	....
Romney à Oxford	..	....	.....	....	45	3713	74	1300	100	725	425	48	17800	..	....
New-Glasgow	..	....	.....	....	2	170	4	....	....	...	....	4	1000	..	....
Eagle	..	....	....	....	2	150	3	....	....	....	....	3	600	..	....
Tyrconnel	..	....	.....	....	8	545	9	....	....	....	.....	10	3800	..	....
Port-Stanley	2	54	5300	12	12	1380	4	....	....	500	55	10	4500	..	....
Port-Bruce	2	16	1900	14	9	725	4	....	....	200	150	13	4100	..	....
Port-Burwell	3	34	7500	9	4	375	....	....	....	....	....	9	3200	..	....
Longue Pointe	..	....	.....	....	4	90	14	1750	210	....	....	....	.....	..	....
De Houghton à Rainham, y compris les baies intérieures et extérieures et Turkey-Point	5	34	7500	8	42	2434	127	1597	770	3805	2518	25	9020	..	....
Cayuga à la baie Moulton, y compris la Grande Rivière	3	15	400	6	10	68	24	1545	175	103	355	3	1000	10	60
Low-Banks à Fort Erié	..	...	....	....	15	730	38	2200	695	600	450	3	1800	10	100
Total	15	153	22600	49	233	18520	416	8392	1950	5933	3953	195	65575	20	160

navires, bateaux, rets, etc.—Ontario—*Suite.*

Espèces de poisson.													Poisson employé pour la consommation locale, lbs.	Valeur.
Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, lbs.	Truite, lbs.	Truite, brls.	Hareng, brls.	Hareng, frais, lbs.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Maskinongé, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun, lbs.		cts
				573	72200		9600			20750			1350	7,763 50
									2650		1900	14600		692 00
							500			5500	1000	18700		971 00
127	23300	54600	176	750	140300		1000	1347	3400	63722	3310	190402	9900	30,711 70
							1500	950	2800	3600	2100	13000	6500	1,221 00
127	23300	54600	176	1323	212500		12600	2297	8850	93572	8310	236702	17750	41,359 20
	81170				177440		31140	900	965	5885	9865	32200	1100	19,191 25
	25220				1117000		34880		64825	29675		42875	2100	66,979 65
	26200				2552922		33340		27765	42150		167103		140,950 49
	56998				1718633	4257	115611	1215	3240	129098	1550	106754	103812	112,091 23
	2000				138070		5819		600	42285		2100	300	10,057 74
	3500				40000		4000			3000		3000	200	2,796 00
	18661				257560		9120		200	52543	398	7000	34326	19,342 34
	43000				310000		40000			185000		3500	118750	36,107 50
	42510	75			152153		23880		15	137257	8	26519	29744	22,373 36
	19736				61600		22851			38458		7300	100	9,759 42
							21675				1469			1,373 95
	61050				402805		76565	400	8085	163469	105557	112289	21772	49,235 07
	3338				48820		9200	200	4186	48342	19070	40800	550	8,617 72
	4000				103000		14800		1050	10400	1000	26000	1500	7,920 00
	306213	75			6902563	4257	411741	1815	109966	901677	129052	545240	313154	487,604 47

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des

NOMS DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS.							MATÉRIEL DE			
	Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.
Lac Ontario (y compris la rivière Niagara).			$	*		$			$		$
Fort-Erié	....	....	.....	....	3	70	10	.....	.....	390	380
Queenston	....	....	.....	....	4	90	9	.....	.....	100	90
Niagara	....	....	.....	....	15	1065	38	12500	2250	625	400
Grantham	....	....	.....	....	3	55	6	650	125	25	25
Port-Dalhousie à Winona	....	....	.....	....	16	965	35	14750	2640	125	70
Burlington Beach	....	....	.....	....	21	1615	43	16650	3720	1825	840
Bronte à la Baie Humber	1	40	2500	4	20	1900	59	36500	5200	200	150
Oshawa à la Baie Ashbridge	1	15	800	3	12	1075	31	34000	4100	....	....
Baie Ashbridge à Port-Union	1	10	250	4	9	975	20	7084	1916	250	210
Brighton à Bowmanville	...	....	.....	....	19	615	51	4000	320	600	535
Lac du Riz et tributaires	....	....	.....	....	*	.....	....	.....	.....	....	....
Rivière Trent	....	....	.....	....	....	.....	....	....	....	....	....
Totaux	3	65	3550	11	122	8425	302	126134	20271	4140	2700
Division du comté de Prince-Edouard et de la baie de Quinté.											
Wellington Beach, Weller's Beach, Baie Smith	3	30	8000	9	40	800	70	40200	3150	1000	350
Baie de Quinté, Ameliasburg, Sophiasburg, Thurlow, Tyendenaga	....	....	....	....	69	1915	213	1400	300	2800	3005
Totaux	3	30	8000	9	109	2715	283	41600	3450	3800	3355

* 200 esquifs et canots.

navires, rets, etc.—Ontario—*Suite.*

PÊCHE.		ESPÈCES DE POISSON.													VALEUR.
Verveux.		Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, lbs.	Truite, lbs.	Hareng, brls.	Hareng, frais, lbs.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Maskinongé, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun, lbs.		
Numéro.	Valeur.														
	$														$ cts.
.....	.....	.....	.....	.....	4	11500	.....	.....	.....	8000	10600	500	14800		2,176 00
†3	550	.....	.....	.....	110	46424	25	1863	.....	188	1263	1134	1400		3,060 24
.....	.....	.....	500	.....	.....	234500	.....	44200	.....	15500	11300	.....	10800		16,349 00
1	4	.....	.....	.....	.....	2900	.....	.....	.....	.....	.....	270	1200		194 50
2	10	.....	800	6200	.....	221900	.....	2000	.....	2200	.....	2800	2800		12,260 00
.....	.....	.....	732	848	.....	363000	.....	180	.....	5340	.....	16650	.....		19,487 06
.....	.....	.....	825	9000	.....	1050000	450	.....	.....	600	.....	1600	9500		53,894 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	520000	400	.....	.....	.....	.....	24000	9000		27,494 00
.....	.....	.....	4000	4000	258	141100	400	.....	1000	1050	.....	6500	34500		10,314 00
19	190	.....	8075	500	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	19300	74400		3,893 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	200000	15000	.....	.....	.....		12,900 00
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10000	2000	36000	35000	35000	22000	50000		9,680 00
25	754	.....	14932	20548	372	2591924	11275	50243	237000	82878	58163	94854	208400		171,701 80
40	320	.....	120000	90000	300	50000	.....	.....	.....	4000	8000	30000	68000		26,560 00
102	2530	150	104464	.....	392	110884	230	156	510	6706	32189	31188	248280		28,364 58
142	2850	150	224464	90000	692	160884	230	156	510	10706	40189	61188	316280		54,924 58

† Machines.

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des

NOMS DES STATIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS.						
	Navires.				Bateaux.		
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.
Division de Lennox, Addington et Frontenac.			$			$	
Côte du lac en face de Lennox et Addington, y compris la rivière Napanee	....	....	....	....	23	390	31
Ile Amherst	....	....	....	....	26	400	34
Eaux intérieures, comté de Frontenac	....	....	....	....	.....	.....	.....
Totaux	....	....	....	....	49	790	65
Division de l'île de Wolfe et Kingston.							
Ile aux Tourtes	....	....	....	....	2	100	4
Baie de Reed	....	....	....	....	1	40	2
Grande Baie	....	....	....	....	2	75	4
Côté sud de l'île Wolfe	....	....	....	....	1	25	2
Ile des Frères jusqu'à l'île Howe	....	....	....	....	5	200	8
Ile Howe	....	....	....	....	6	128	7
Gananoque	....	....	....	....	1	20	1
Totaux	....	....	....	....	18	588	28
Division de Rockport, Brockville et Cornwall.							
Fleuve Saint-Laurent, de Rockport à la ligne du comté de Glengarry	....	....	....	....	246	7200	336
Division des comtés de Prescott, Russell et Carleton.							
Rivière Ottawa, en face de ces comtés et les eaux intérieures	....	....	....	....	25	250	25
Division de Leeds et Lanark.							
Lac Charleston	....	....	....	....	4	20	4
Lacs Beverly et Rideau	....	....	....	....	.....	.....	.....
Rivières Rideau et Jock	....	....	....	....	.....	.....	.....
Smith's Falls à Long Reach	....	....	....	....	.....	.....	.....
Rivière Tay et tributaires	....	....	....	....	1	20	1
Rivière et lac Mississippi	....	....	....	....	.....	.....	.....
Totaux	....	....	....	....	5	40	5
Division du comté de Renfrew.							
Rivière Ottawa, y compris la rivière Bonnechère	....	....	....	....	24	114	40
Division du lac Nipissingue	....	....	....	....	12	385	16
Parry Sound et Muskoka	....	....	....	....	.....	.....	.....
Division du comté de Wellington	....	....	....	....	.....	.....	.....
Lac Simcoe	....	....	....	....	.....	.....	.....
Division du lac Scugog	1	15	1800	3	200	3000	225
Division du comté de Victoria	....	....	....	....	.....	.....	.....
Division du comté de Peterboro'	....	....	....	....	59	740	59

bateaux et matériel de pêche, etc.—Ontario—*Suite.*

Matériel de pêche.				Espèces de poisson.											Valeur.
Rets à chambres.		Verveux.		Poisson blanc, lbs.	Truite, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, frais, lbs.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Maskinongé, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun, lbs.	
Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.												
	$		$												$ cts.
3875	548	45	905	27000	.....	.....	.....	3800	.....	.....	.....	59950	11250	52800	8,131 50
7493	410	..	....	150000	10000	1000	.....	.....	4000	.....	7000	45000	5000	.....	20,610 00
.....	....	..	....	2000	6500	....	4200	.....	....	100	6000	2200	8700	3400	2,055 00
11368	958	45	905	179000	16500	1000	4200	3800	4000	100	13000	107150	24950	56200	30,796 50
880	160	..	....	.....	6000	....	.....	....	750	.....	.....	.....	.....	.....	645 00
260	50	2	25	.....	.....	....	....	.....	3500	.....	50	200	200	150	239 50
.....	....	10	150	.....	.....	....	.....	3000	200	.....	.....	700	2000	12800	718 00
350	75	..	....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	.....	500	100	100	38 00
576	64	23	161	.....	.....	....	.....	2000	.....	.....	.....	.....	6100	19000	995 00
1030	126	7	280	.....	.....	....	.....	800	800	.....	300	150	1850	8025	456 25
276	36	..	....	.....	.....	....	.....	2500	500	1200	3990	.....	52100	11600	3,444 40
3372	511	42	616	.....	6000	....	.....	8300	5750	1200	4340	1550	62350	51675	6,536 15
. ....	....	..	....	.....	.....	....	.....	29400	11100	6875	49840	11350	96100	198000	17,258 90
.....	....	..	....	200	.....	..	.....	2050	5000	9000	6900	12700	9700	76500	4,935 00
.....	....	10	150	.....	10000	....	.....	.....	.....	.....	22000	.....	1800	58600	4,168 00
....	....	..	....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	2000	.....	4000	25000	1,070 00
....	....	..	....	.....	.....	....	.....	3000	.....	5000	4500	6000	5000	14000	1,780 00
.....	....	..	....	.....	.....	....	.....	1300	.....	1200	8000	2650	9200	12000	1,609 00
.....	....	6	120	.....	.....	1000	.....	.....	.....	.....	1600	2000	4000	8300	4,665 00
.....	....	..	....	.....	.....	....	.....	.....	.....	.....	4000	....	20000	18000	1,780 00
.....	....	16	270	.....	10000	1000	.....	4300	.....	6200	42100	10650	44000	135900	15,072 00
350	147	..	....	1500	1400	....	....	2270	2020	4350	3725	4140	7550	100800	4,651 80
13350	1130	..	....	4350	.....	..	9600	.....	7526	1126	2650	31370	50614	15150	6,373 52
.....	....	..	....	200	20000	....	1550	.....	.....	500	2500	6000	300	14000	3,068 50
.....	....	..	....	.....	6000	....	37000	60000	....	.....	3500	.....	2500	45000	7,735 00
.....	....	..	....	.....	23000	....	13500	.....	200	18200	30200	10000	55000	20000	9,949 00
.....	....	..	....	.....	.....	....	.....	.....	.....	200000	80000	.....	.....	100000	19,800 00
... ..	....	..	....	.....	1000	....	4000	1000	.....	15000	25000	5000	.....	6000	3,240 00
.....	...	..	....	2000	22000	....	6000	15000	....	115500	96000	.....	.....	33000	1,240 00

RÉCAPITULATION du nombre et de la valeur des navires, bateaux et matériel de pêche, etc., avec les espèces, qualités et valeur du poisson dans la province d'**Ontario**, pour l'année 1888.

NOMS DES DIVISIONS.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS.							MATÉRIEL DE PÊCHE.							
	Navires ou remorqueurs.				Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.		Rets à chambres.		Verveux.	
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Nombre.	Valeur.
			$			$			$		$		$		$
Division du lac Supérieur	5	223	10650	19	55	9110	130	171300	14865			14	4650		
do de l'île Manitouline	18	412	48300	90	100	16250	324	271050	45500	130	675	40	17400		
do de la baie Georgienne	13	307	37300	52	145	23180	372	598260	83687	555	705			34	437
do du lac Huron	1	20	1000	4	98	8314	297	63725	20220	3878	8353	15	3180		
do du lac et de la rivière Sainte-Claire					63	1444	241			3433	3096			4	50
do de la rivière Détroit	1	10	1500	40	27	803	87			28	2665			1	20
do du lac Erié	15	153	22600	49	233	18520	416	8392	1950	5933	3953	195	65575	20	160
do du lac Ontario	3	65	3550	11	122	8425	302	126134	20271	4140	2700			25	754
do de Prince-Edouard et de la baie de Quinté	3	30	8000	9	109	2715	283	41600	3450	3800	3355			142	2850
do de Lennox, Addington et Frontenac					49	790	65	11368	958					45	905
do de l'île Wolfe et Kingston					18	588	28	3372	511					42	616
do de Rockport, Brockville et Cornwall					246	7200	336								
do de Prescott, Russell et Carleton					25	250	25								
do de Leeds, Lanark et Rideau					5	40	5							16	270
do du comté de Renfrew					24	114	40	350	147						
do du lac Nipissingue					12	385	16	3350	1130						
do de Parry-Sound et Muskoka															
do du comté Wellington															
do du lac Simcoe															
do du lac Scugog	1	15	1800	3	200	3000	225								
do du comté de Victoria															
do do de Peterboro'					59	740	59								
Total	60	1235	134700	277	1590	101868	3251	1298901	192689	21897	25502	264	90805	329	6062

NOMS DES DIVISIONS.	ESPÈCES DE POISSON.													Poisson pour la consommation locale, lbs.	Valeur.
	Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, lbs.	Truite, lbs.	Truite, barils.	Hareng, barils.	Hareng, frais, lbs.	Anguille, lbs.	Esturgeon, lbs.	Maskinongé, lbs.	Achigan, lbs.	Doré, lbs.	Brochet, lbs.	Poisson commun, lbs.		$ cts.
Division du lac Supérieur	325	831000	786500	1170	....	5000	.....	71329	.....	.....	117940	.....	40000	32000	173846 14
do de Manitouline	1771	2537659	817380	930	....	.....	.....	128066	.....	1000	135200	5000	.....	17325	328386 43
do de la baie Georgienne	537½	2003900	2029000	1238	435	53000	.....	9200	5500	121000	384910	130784	69170	134000	429227 90
do du lac Huron	608	88619	440267	445	2714	273100	.....	13415	.....	6500	236898	300	14550	32100	110224 66
do de la rivière et du lac Sainte-Claire	127	23300	54600	176	1323	212500	.....	12600	2297	8850	93572	8310	236702	17750	41359 20
do do Détroit	.....	81170	.....	.....	....	177440	.....	31140	900	965	5885	9865	32200	1100	19191 25
do du lac Erié	.....	306213	75	.....	.....	6902563	4257	411741	1815	109966	901677	129052	545240	313154	487604 47
do du lac Ontario	.....	14932	20548	....	372	2591924	11275	50243	237000	82878	58163	94854	208400	.....	171701 80
do du Prince-Édouard et la baie de Quinté	150	224464	90000	....	692	160884	230	156	510	10706	40189	61188	316280	.....	54924 58
do de Lennox, Addington et Frontenac	.....	179000	16500	....	1000	4200	3800	4000	100	13000	107150	24950	56200	.....	30796 50
do de l'île Wolfe et Kingston	.....	.....	6000	....	....	.....	8300	5750	1200	4340	1550	62350	51675	.....	6536 15
do de Rockport, Brockville et Cornwall	.....	.....	.....	....	....	.....	29400	11100	6875	49840	11350	96100	198000	.....	17258 90
do de Prescott, Russell et Carleton	.....	200	.....	....	....	.....	2650	5000	9000	6900	12700	9700	76500	.....	4935 00
do de Leeds, Lanark et Rideau	.....	.....	10000	....	1000	.....	4300	.....	6200	42100	10650	44000	135900	.....	15072 00
do du comté de Renfrew	.....	1500	1400	....	....	.....	2270	2020	4350	3725	4140	7550	100800	.....	4651 80
do du lac Nipissingue	.....	4350	.....	....	....	9600	.....	7526	1126	2650	31370	50614	15150	.....	6373 52
do de Parry Sound et Muskoka	....	200	20000	....	....	1550	.....	....	500	2500	6000	300	14000	.....	3068 50
do du comté de Wellington	.....	.....	6000	....	....	37000	60000	.....	.....	3500	.....	2500	45000	.....	7735 00
do du lac Simcoe	.....	.....	23000	....	....	13500	.....	2000	18200	30200	10000	55000	20000	.....	9949 00
do du lac Sengog	.....	.....	.....	....	....	.....	.....	.....	200000	80000	.....	.....	100000	.....	19800 00
do du comté de Victoria	.....	.....	1000	....	....	4000	1000	.....	15000	25000	5000	.....	6000	.....	3240 00
do do Peterboro'	.....	2000	22000	....	....	6000	15000	.....	115500	96000	.....	.....	33000	.....	17240 00
Total	3518½	6298507	4344270	3959	7536	10452261	141882	886022	626073	701620	2174344	792417	2314767	547429	1963122 80

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêches dans la province d'Ontario, pendant l'année 1889.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Poisson blanc	Brls.	3,518½	10 00	35,185 00
do	Lbs.	6,298,507	0 08	503,880 56
Truite	"	4,344,270	0 10	434,427 00
do	Brls.	3,959	10 00	39,590 00
Hareng	"	7,536	4 00	30,144 00
do	Lbs.	10,452,261	0 05	522,613 05
Anguille	"	141,882	0 06	8,512 92
Esturgeon	"	886,022	0 06	53,161 32
Maskinongé	"	626,073	0 06	37,564 38
Achigan	"	701,620	0 06	42,097 20
Doré	"	2,174,344	0 06	130,460 64
Brochet	"	792,417	0 05	39,620 85
Poisson commun	"	2,314,767	0 03	69,443 01
Consommation locale	"	547,429	0 03	16,422 87
Total pour 1889				1,963,122 80
do 1888				1,839,869 09
Augmentation				123,253 79

État du nombre et de la valeur des navires et bateaux, et des appareils de pêche employés dans Ontario pendant l'année 1889.

	Valeur.
	$
60 navires ou remorqueurs (tonnage 1,235)	134,700
1,590 bateaux	101,868
1,298,901 brasses de rets	192,689
21,897 do seines	25,502
264 rets à chambres	90,805
329 verveux	6,062
3,528 hommes employés.	551,626

ANNEXE No 8.

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PÊCHERIES DU MANITOBA ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST POUR L'ANNÉE 1889, PAR M. ALEXANDER McQUEEN, INSPECTEUR.

WINNIPEG, 31 décembre 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon sixième rapport annuel sur les pêcheries du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest pour l'année finissant le 31 décembre 1889. Vous trouverez joints à ce rapport l'état statistique ordinaire ainsi que les rapports des gardes-pêche et gardiens des différents districts placés sous l'opération de l'Acte des pêcheries. Je pourrais, dès le début, dire que la vaste étendue du territoire et les difficultés et les frais de voyage m'empêchent de donner même une idée générale des ressources poissonneuses du grand Nord-Ouest. Cependant, on en connaît assez par les explorateurs, les missionnaires et les pionniers de la colonisation pour assurer qu'il n'existe probablement pas une partie du continent qui soit aussi bien arrosée de lacs et de rivières, et qui soit aussi réputée comme possédant en abondance de bon poisson comestible, dont le poisson blanc, le doré et l'esturgeon sont les principales variétés. Je me bornerai toutefois à ce que j'ai eu directement sous mon contrôle dans les sections colonisées du Manitoba et du district voisin d'Assiniboïa. Les gardes-pêche constatent qu'en somme la pêche a été bonne cette année; mais on n'a pas pris tout à fait autant de poisson, les grands établissements ne s'étant pas livrés à cette industrie sur un aussi grand pied que dans l'été précédent. Les commerçants qui ont une flotte et d'autre matériel de pêche sur le lac Winnipeg trouvent les saisons courtes comparées à celles des grands lacs de l'Ontario. Ils ne peuvent commencer avant le 10 juillet, quand la débâcle se fait sur le lac, et il leur faut arrêter le 4 octobre, où s'ouvre la saison de prohibition, ce qui leur laisse moins de quatre mois pour leurs opérations. Peut-être qu'à cause des clameurs qui s'élèvent sur le dépeuplement des eaux et la disette parmi les Sauvages, n'est-ce pas un mal sans mélange que d'avoir une courte saison de pêche et de sévères règlements sur les pêcheries.

M'est avis que beaucoup s'alarment sans raison à propos de la rareté du poisson blanc dans nos eaux. Je ne suis pas indifférent à la nécessité d'établir une rigide protection de nos pêcheries ; et c'est pourquoi je sens aussi fortement que jamais la nécessité d'avoir au moins deux piscifactures dans cette région, pour stimuler la culture et la propagation non seulement du poisson blanc, mais encore des autres espèces qui peuvent s'acclimater dans nos eaux intérieures. Je remarquerai néanmoins que l'industrie de la pêche sur nos grands lacs n'est encore que dans l'enfance. Comme vous le verrez plus loin, j'ai pris la peine de consulter un ingénieur pour qu'il me donnât quelque idée de la superficie et de l'étendue de quelques-uns de nos lacs, et quand on les fait contraster avec de pareilles masses d'eau ailleurs, l'absurdité des clameurs sur une disette absolue de poisson paraît évidente aux yeux de tout observateur impartial. Il n'y a que trois établissements à l'œuvre sur le lac Winnipeg en été, et leur pêche collective ne pouvait être comparée à celle des pêcheurs sur les lacs Erié, Huron et Ontario. Il n'y a qu'environ un tiers du lac Winnipeg qui ait été exploité à cet égard. Les Sauvages continuent encore de pêcher pendant la saison du frai, en prétendant qu'ils ont droit d'en agir ainsi en vertu du traité, mais avec la stricte mise en vigueur des règlements il n'y a pas d'occasion d'empêcher le développement de l'industrie poissonnière, ou de priver les Islandais, les Métis ni même les Sauvages, de ce qui est devenu pour eux un moyen tangible de subsistance

durant toute l'année. Ceux qui ont fait de l'agitation pour amener une suppression du commerce de poisson, ont essayé de faire croire que l'extrémité du lac Winnipeg manquait tellement de poisson blanc que les commerçants ont été forcés d'opérer en d'autres sections du lac. Mais cette assertion n'est pas d'accord avec les faits, car cette extrémité du lac n'a jamais été beaucoup exploitée par les commerçants, vu qu'elle est en majeure partie le théâtre de la pêche d'hiver faite par de modestes pêcheurs, qui y pêchent chaque hiver avec un succès très satisfaisant. MM. Reid et Clark, les premiers commerçants qui aient opéré sur un grand pied au lac Winnipeg, ont d'abord tendu leurs rets dans l'été de 1881, à dix milles de l'embouchure de la rivière Rouge, mais n'y prirent pas de poisson blanc. Puis ils essayèrent le voisinage de l'île aux Elans, à 20 milles plus au nord, sans de meilleurs résultats. Ils opérèrent ensuite à la Grosse-Ile, à 80 milles de l'embouchure de la rivière Rouge, où ils ne prirent que quatre tonneaux de poisson blanc dans l'été de 1881. L'hiver suivant, ils se procurèrent dix tonneaux de poisson blanc, acheté en grande partie des colons islandais. Dans l'été de 1882, il eurent encore assez de succès à la Grosse-Ile, jusqu'au milieu de juillet, mais ils furent obligés de transporter leurs opérations sur la Petite-Saskatchewan, parce qu'ils n'auraient pu couvrir leurs dépenses s'ils fussent restés à l'extrémité sud du lac. Pour cette raison, les grands commerçants n'ont jamais opéré dans les étés suivants à cette extrémité du lac, mais se sont établis à l'île Berens, à douze milles au sud de la rivière Berens, et sur la Petite-Saskatchewan, où ils ont depuis pêché chaque été avec un succès satisfaisant. L'établissement de Robin et Cie, qui a eu une ligne de vapeurs de transport aux Grands-Rapides pendant nombre d'années, a construit des congélateurs et des glacières à cet endroit où il a fait la pêche pendant quelque temps chaque été, dans ces deux dernières années. On voit par là que les opérations de pêche sur le lac Winnipeg sont loin, après tout, d'avoir les proportions que les promoteurs de l'agitation s'efforcent de leur prêter.

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE.

Le commerce a été assez heureux pendant l'année écoulée, et a donné beaucoup d'ouvrage à une classe de la population qui, sans cela, aurait été exposée à bien des privations et de la misère. Deux mille personnes ont trouvé, directement ou indirectement, dans cette industrie, le moyen de leur aider à gagner leur vie. Il y a eu cinq remorqueurs et trois barges, d'un jaugeage de 955 tonneaux, et d'une valeur de $38,000, engagés dans cette branche d'industrie pendant la saison, sur le lac Winnipeg; vingt-quatre bateaux bordés à clin et évalués à $6,200; ainsi que 31,167 brasses de rets à mailler, estimés à $4,474, employées par les principaux établissements exerçant la même industrie. Il y a eu en outre 510 autres bateaux montés par d'autres pêcheurs, qui ont fait usage de 21,833 brasses de rets à mailler évaluées à $3,926; des permis pour 175 rets à mailler, cinq seines et trois rets à chambres ont été délivrés pendant l'année et ont réalisé $792; ce qui, avec $29 d'amendes, forme le total de $821. Les remorqueurs et les barges ont stationné exclusivement sur le lac Winnipeg. Les rets à chambres (à mailles de 8½ pouces dans la poche) ont servi à la baie du Pigeon et à la pointe du Grand-Marais.

Voici un relevé de la pêche de cette année, comparée à celle de l'année précédente:—

	Livres.	Valeur.
1888	4,648,250	$180,687
1889	4,359,927	167,679

La consommation de poisson parmi les Sauvages est quelque peu difficile à établir, mais une soigneuse estimation faite par les gardes-pêche la porte à $1,500,000 livres, évaluées à $58,000. Ceci porte le rendement total pour l'année à 5,859,927 livres, évaluées à $225,679. Outre la pêche même, d'autres industries se sont formées avec ce commerce. Un nommé W. J. Guest a manufacturé à l'île aux Rennes et à la rivière Saskatchewan 850 gallons d'huile avec le gras et les déchets de poisson blanc et d'autres sortes de poissons. Il l'a vendue à Winnipeg à 40 centins le gallon, et on s'en sert pour lubrifier l'outillage mécanique. Le procédé de fabrication est simple. Les déchets sont bouillis dans des cuves en tôle, puis on les coule et on les met en

barils, prêts pour le marché. Les Sauvages des Grands-Rapides, de la Petite-Saskatchewan et du district du fort Alexander ont fabriqué et vendu aux commerçants 200 gallons de la même huile. MM. C. W. Gauthier et Cie ont manufacturé 18½ petits barils, soit 2,260 livres de caviar avec des œufs d'esturgeon pris à la baie du Pigeon et au Grand-Marais. Ils l'ont vendu à New-York, et ont réalisé, à 60 centins la livre, $1,356. Ils ont aussi fabriqué 270 gallons d'huile avec le gras d'esturgeon.

C. W. GAUTHIER ET CIE.

Voici un état des opérations de cet établissement, dans l'année, sur le lac Winnipeg :—

Pêche.	Livres.	Valeur
Poisson (frais)	897,500	$44,875
do (salé	30,000	981
Doré	70,000	2,100
Esturgeon	83,000	2,490
Brochet	4,555	91
Barbue	600	18
	1,083,335	$50,555

Navires, bateaux et hommes employés :—

Remorqueur *Glendevon*, 7 hommes	$ 8.000
do *Miles*, 3 hommes	6,000
Barge *New Brunswick*, 2 hommes	3,000
13 bateaux à voile, 39 hommes	3,900
18,850 brasses de rets à mailler pour pêcher le poisson bl.	1,939
1,750 do do do l'esturgeon.	245
3 rets à chambres	600
2 bateaux pour la pêche aux rets à chambres	200
Congélateurs, glacières, et autres constructions	14,000
	$37,884

W. ROBINSON ET CIE.

Voici un état des opérations de cet établissement dans l'année :—

Pêche.	Livres.	Valeur
Poisson blanc (frais)	610,667	$27,480
do salé	18,600	558
Esturgeon	38	2
Doré	53,126	1 594
Brochet	4,787	95
Tullibie	1,476	30
	688,694	$29,759

Navires, bateaux et hommes employés :—

	Valeur.
Ogema & Lady Ellen, 10 hommes	$ 9,000
Barge *North Star*, 2 hommes	2,000
8 bateaux à voile, 16 hommes	1,400
13,500 brasses de rets à mailler	1,890
10 glacières et congélateurs	12,000
	$25,000

COMPAGNIE POISSONNIÈRE DE SELKIRK.

Suivent les opérations de cet établissement pendant la dernière saison :—

Pêche.	Lbs.	Valeur.
Poisson blanc (frais)	91,090	$4,099
do salé	45,000	1,350
Doré	3,500	140
Brochet	1,400	35
	140,990	$5,624

Navires, bateaux et hommes employés :—

1 remorqueur, 1 barge, 3 bateaux à voiles et 7 hommes... $10,900

	1888. Lbs.	1889. Lbs.
Poisson blanc, frais	1,249,109	1,083,112
do salé	236,600	63,800
Brochet	430,204	364,628
Doré	142,325	154,779
Tullibie	10,454	58,343
Perche	4,545	3,601
Barbue	525	180
Garrot	.....	500
Esturgeon	2,316	45,830
Carpe	.....	5,793
Bar à tête de mouton	.....	900
Truite saumonée	29	121
	2,063,107	1,781,587

Les chiffres ci-dessus accusent une diminution comparativement à l'an dernier. Ceci s'explique par le fait que le poisson a été peu demandé et n'a commandé que de faibles prix l'hiver passé. C'est pourquoi les commerçants en ont gardé une grande quantité. L'hiver doux sur les lacs de l'est et l'abondant approvisionnement de poisson ont encombré le marché, ce qui fait assez peu rechercher le poisson du Manitoba. Les autorités douanières portent à $86,944 la valeur du poisson exporté en 1888; cette année, cette valeur est estimée à $85,827. Les commerçants de poisson ont trouvé un marché pour le vendre à New-York, Chicago, Saint-Paul, Minneapolis, Détroit, Buffalo, Helena, Butte-City, Fargo, Grand-Forks et autres petites villes des Etats voisins. Il en a été expédié une quantité considérable dans l'est à Windsor, Toronto et Montréal. Le reste est resté au Manitoba.

LAC DES BOIS.

En conformité des instructions reçues l'année dernière, j'ai refusé d'émettre des permis pour la pêche aux rets dans le district du lac des Bois durant la dernière saison. Cela a désappointé un ou deux commerçants qui avaient fait, durant l'été précédent, des préparatifs pour exploiter nos eaux. M. D. F. Reid, un des principaux hommes qui demandaient des privilèges de pêche, se détermina à opérer à la baie Buffalo, sur le côté américain. Outre ses affaires avec les pêcheurs américains, il a acheté du poisson des Sauvages du Canada. M. Reid a emmagasiné son poisson au Portage-du-Rat, d'où il l'a expédié aux marchés des Etats-Unis.

Voici un état de ses opérations durant l'année écoulée :—

Esturgeon, 46 tonneaux, pris dans la baie Buffalo.
Doré, 12 do acheté des Sauvages.
Poisson blanc, 29 do do
Truite, 1 do do

MM. Bostedt et H. P. Asmass, du Michigan, ont manufacturé et exporté à New-York par le chemin de fer Canadien du Pacifique 230 livres de noues et 4,900 livres de caviar.

PASSES-MIGRATOIRES.

La question des obstructions qui empêchent le poisson de remonter les rivières est parfois une source d'embarras pour les gens qui résident dans le voisinage de quelques-uns de nos cours d'eau. On fait quelquefois des plaintes contre les compagnies de chemins de fer et les propriétaires de moulins ayant pratiqué des barrages dans les cours d'eau, qu'ils n'établissent pas les passes-migratoires nécessaires. La principale accusation portée pendant l'année l'a été contre la Compagnie du chemin de fer Manitoba et Nord-Ouest à cause de son barrage à Westbourne. J'ai visité plusieurs fois cette localité, et les autorités de ce chemin de fer ont exprimé fortement le désir non seulement de se conformer à la loi, mais de satisfaire les demandes de la population. Quoique le barrage, après sa reconstruction l'an dernier, ait été pourvu d'une passe-migratoire appropriée, on prétendait néanmoins que le poisson ne remontait pas en quantité suffisante, de sorte qu'après avoir de nouveau visité l'endroit, les autorités du chemin de fer ont placé une nouvelle passe-migratoire qui, je crois, répondra pleinement aux besoins le printemps prochain. Une autre difficulté se présentait à Birtle où, par suite d'une inondation, le barrage dans le ruisseau de la Queue-d'Oiseau avait été emporté. Les propriétaires, en reconstruisant ce barrage, avaient négligé d'y établir une passe-migratoire. Quand j'appris ce fait je notifiai le gérant en fonction d'établir une passe-migratoire conformément à la loi. Cela s'est fait en novembre dernier. En nombre d'endroits, des déversoirs avaient été mis en travers des cours d'eau pour intercepter le passage du poisson. On constata que les principaux infracteurs à cet égard étaient des Sauvages. Deux cas près de l'embouchure de la Petite-Saskatchewan donnèrent beaucoup d'ennui pendant un certain temps. M. Clay, de Rapid-City, détruisit les déversoirs, en conformité de mes instructions. Je suggère qu'on demande aux agents des Sauvages de conseiller à ceux-ci de renoncer à cette pratique, car autrement je serai forcé de les poursuivre s'ils la continuent une autre année.

LES SAISONS DE PROHIBITION.

La saison de prohibition pour le poisson blanc, d'après les règlements actuels s'étend du 5 octobre au 10 novembre. Tous ceux qui ont quelque expérience de nos eaux conviennent que ces dates embrassent la période vitale où fraie le poisson blanc, particulièrement dans le lac Winnipeg. Quelques-uns, toutefois, soutiennent que cette période est plus tardive en des parties des lacs Manitoba et Winnipegoosis. Le garde-pêche Gilchrist, dans son rapport relatif à Assiniboïa, prétend aussi que la date pour les lacs Qu'Appelle et Long doit être fixée non seulement plus tard, mais pour une plus longue période. Il est difficile, vu ces divergences d'opinion, d'adopter un règlement uniforme pour la saison de prohibition. Je suis cependant d'avis que la saison du frai ne commence pas plus tard que le 5 octobre, comme à présent; mais, si l'on fait quelque changement, je recommande une prolongation de temps, soit du 10 au 30 novembre. M. Gilchrist admet que le poisson blanc pris le 30 novembre est du poisson perdu. Le poisson blanc commence à chercher les hauts fonds de bonne heure en octobre dans les lacs Winnipeg, Manitoba et Winnipegoosis; et pour cette raison ce ne serait pas dans l'intérêt de la protection à lui donner que de fixer plus tard que le 5 octobre le commencement de la saison de prohibition.

Les saisons de prohibition ont été assez bien observées durant l'année dernière, et les gardiens ne rapportent que peu d'infractions aux règlements. Les gens trouvés coupables de contravention à cet égard ont été amenés devant les magistrats et condamnés à l'amende. Les Sauvages continuent encore de pêcher pendant la saison de prohibition, et je suggère qu'il serait à propos de demander aux autorités qui les contrôlent d'aider à restreindre cet abus. Comme le commerce augmente, d'autres branches d'emploi vont s'ouvrir pour les Sauvages, et leur permettront de moins compter sur cette pratique. Les gages qu'ils pourraient gagner autrement suffiraient à les faire subsister pendant l'hiver. Les Sauvages peuvent obtenir des gages satis-

faisants, et ils reçoivent maintenant des provisions considérables de la part des commerçants de poisson et des marchands de bois, qui les emploient dans leurs camps et leurs scieries pendant toutes les saisons de l'année.

PISCICULTURE.

Cette question devient maintenant une question vivante parmi ceux qui s'intéressent aux pêcheries. L'agitation qui se poursuit depuis des années, de fait, sans interruption depuis l'inauguration de ce commerce, peut faire quelque bien, si elle hâte seulement l'établissement de piscifactures pour la propagation et la culture du poisson dans nos eaux. Des expériences ont été faites tant par moi que par des particuliers, consistant à déposer des alevins, importés des Etats-Unis, dans un certain nombre de petits lacs ; et il reste à savoir avec quel succès. Le surintendant général Baker, du chemin de fer Manitoba et Nord-Ouest, s'est procuré 250 achigans noirs de la piscifacture du Minnesota, en octobre 1886, et les a fait déposer dans le lac Plat, près de Birtle. Il dit qu'un individu en a pris un, en juillet dernier, qui pesait une livre et un quart, bien que les alevins, quand ils furent déposés, n'eussent pas en moyenne plus d'une once de poids. Ceci indique que les eaux en question sont propres à la propagation de cette espèce de poisson. Grâce à l'obligeance du colonel Marshall McDonald, commissaire des pêcheries des Etats-Unis à Washington, j'ai obtenu une provision d'alevins de carpe d'Allemagne, qui ont été déposés, tard en automne, dans un étang de moulin près de Rapid-City, et dans le lac Minnewawa, près de Glenboro', dans le Manitoba-sud. S'il s'établit des piscifactures l'an prochain, l'œuvre utile ainsi commencée peut se continuer sur un plus grand pied, et avec d'avantageux résultats, il faut l'espérer. De différentes sections du pays il me vient de nombreuses demandes d'alevins de carpe allemande et d'achigan noir, pour les déposer dans les petits lacs, mais je ne puis y satisfaire, n'en ayant pas les moyens. Avec une piscifacture une fois en opération, cette difficulté se trouvera surmontée, et le département des pêcheries aura la coopération cordiale de la population pour la culture et la propagation du poisson. Dans beaucoup des Etats voisins, la question de la pisciculture a spécialement occupé l'attention des autorités sur ces matières, avec ce résultat que les piscifactures propagent le poisson blanc, la truite, l'achigan, la carpe et autres variétés de poissons comestibles, dans les eaux américaines. Je crois qu'ils nous ont donné à cet égard un exemple digne d'être imité.

PISCIFACTURES.

Comme le département des pêcheries a maintenant à l'étude le projet d'établir deux piscifactures au Nord-Ouest, l'une au Manitoba et l'autre à Assiniboïa, on me permettra de suggérer où l'une d'elles devrait être fixée. Je crois que celle pour le Manitoba répondrait mieux à l'objet auquel elle est destinée si elle était établie à Winnipeg. Elle peut y être construite à meilleur marché qu'ailleurs ; et comme il y existe un système d'aqueduc en opération, son entretien serait plus économique, non seulement parce qu'on éviterait les frais de la force motrice, mais parce qu'on aurait pour les besoins de la piscifacture en tout temps un bon approvisionnement d'eau pure filtrée. Il y a aussi une autre raison de la fixer à Winnipeg. Cette ville est le centre du réseau de chemins de fer de la province et offre en conséquence toutes les facilités pour le transport des alevins dans les différentes sections du territoire.

ÉTENDUE DES TRAPPES D'EAU DU MANITOBA.

Comme la question de la rareté du poisson dans le lac Winnipeg et d'autres lacs intérieurs du Manitoba est devenue le thème de grandes discussions, et qu'on craint que l'approvisionnement de bons poissons comestibles ne s'épuise en ce pays, j'ai fait préparer par un ingénieur civil une estimation de l'étendue des nappes d'eau de cette province. Je transmets ci-joint son rapport avec la carte qui l'accompagne, de façon que le département puisse avoir une meilleure idée de l'étendue des eaux de ce territoire.

"ALEX. McQUEEN, écr, "WINNIPEG, 15 novembre 1889.

"Inspecteur des pêcheries.

"MONSIEUR,—Conformément à votre demande, j'ai soigneusement estimé l'étendue des eaux et lacs du Manitoba, et dans cette partie du district de Saskatchewan situé au nord de la province du Manitoba, au sud du 54° de latitude nord, et à l'ouest de la partie nord, aussi comprise, du lac Winnipeg, ainsi que cette partie de la province d'Ontario située à l'ouest de la ligne méridienne tirée au nord, de l'est de 'l'île au Chasseur.'

"Comme base d'estimation de ces étendues d'eau, j'ai pris la carte de la province du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest publiée par le département de l'intérieur en 1885, et je trouve que l'étendue totale des eaux comprises dans les limites ci-dessus, telles que les indique cette carte, est de 22,017 milles carrés.

"Ceci, bien entendu, ne comprend pas les rivières, non plus que le grand nombre de lacs qu'on sait exister, mais que n'indique aucune carte.

"Je suis d'avis qu'on pourrait, de ce chef, ajouter à ces chiffres au moins cinquante pour 100, ce qui porterait l'étendue totale à 33,025 milles carrés, et cela sera probablement regardé plus tard, quand on aura fait des explorations complètes, comme au-dessous de la réalité. J'annexe une liste donnant en détail la superficie des différents lacs, etc.

"LISTE donnant les superficies respectives des lacs et eaux du Manitoba et du territoire adjacent:—

MANITOBA.

	Milles carrés.
Cette partie du lac Winnipeg située dans la province.....	4,963
do Winnipegoosis do	1,347
do des Bois do	50
Lac Manitoba.....	1,712
Lac de l'Embouchure Blanche.....	16
Lac-Traverse, lacs Bennie, Falcon, Benton et Agnès.....	25
Lac du Bonnet, et lac sur la rivière Winnipeg.....	41
Lac à l'Ours, 21; lac des Oies, 35; lac aux Feuilles, 33; lac du Corbeau, 39.....	128
Lac au Peuplier et lac au Gros Poisson.....	25
Lac au Doré, lac au Héron, lac Long, etc.....	75
Lac de l'Ile, 28; lac à la Truite, 85; lac aux Oies, 78.....	191
Lac à la Poule-d'Eau.....	87
Lac au Pélican, n° 2.....	29
Lac Saint-Martin.....	125
Lac à la Loutre, 8; lac au Chien; 36; lac aux Cygnes, 9...	53
Lac Plat.....	109
Lac au Rocher et lac au Pélican, (n° 2) 25; lac aux Cygnes, 8. Lac au Chêne, 12; lac Plat, lac Clair et autres lacs, montagnes du Dauphin, 36.....	33 48
Lac au Dauphin, 387; lac du Flux et du Reflux, 43.....	430
Lac du Cygne et lac du Pélican, (n° 3).....	123
Lac du Daim, 44; lac de l'Aigle, 29; lac du Daim (n° 2), 54; lac Mauvais, 18.....	145
Lac Rouge, 257; lac Abina, 41; lac aux Cygnes, 43.....	341
Lac au Soulier, 35; lac au Goëland et Pugwash, etc.....	87
Lac au Chat, 257; lacs sur la rivière du lac au Chat, 37...	294
Lac de la Famille, 272; lac à l'Eau Blanche, 35.....	297
Cette partie des lacs sur la rivière des Anglais, au Manitoba	49
do du lac Seul, au Manitoba.....	445
do du lac Saint-Joseph, au Manitoba.....	231
Autres petits lacs, sans nom pour la plupart.....	1,593
Total de la superficie des eaux du Manitoba.....	13,129

Superficie des eaux de cette partie des Territoires du Nord-Ouest située au nord du Manitoba et au sud du 54° de latitude nord et à l'ouest du lac Winnipeg, aussi compris :—

	Milles carrés.
Partie du lac Winnipeg	4,588
do Winnipegeosis	774
do Grand et Petit lac Playgreen	164
Lac William, 46; lac de l'Orignal, 211	257
Lac de l'île de l'Ours Sauvage	117
Lac La Croix, 42; lac du Daim Rouge, 39	81
Lac au Cèdre, 246; lac au Bison, 11	257
Petits lacs non mentionnés	115
Total	6,353

Superficie des eaux de cette partie de l'Ontario située à l'ouest d'un méridien tiré au nord de l'extrémité est de l'île du Chasseur :—

	Milles carrés.
Cette partie du lac des Bois située dans l'Ontario	876
do du lac la Pluie dans l'Ontario	298
do du lac Seul do	568
do des lacs sur la rivière des Anglais dans l'Ontario	58
Etendue des autres lacs indiqués sur la carte	735
Superficie totale	2,535
Grand total	22,017

Note.

Superficie totale du lac Winnipeg	9,551
do Winnipegosis	2,011
do des Bois	1,015
do la Pluie	638

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
D. CODD, *I. C.*

RAPPORTS DES GARDES-PÊCHE.

Le travail fait par les gardes-pêche a été en somme satisfaisant. Il n'y a pas de communications postales avec bien des endroits du lac Manitoba et du lac Winnipeg; et il est par conséquent extrêmement difficile pour ces messieurs de communiquer avec l'inspecteur aussi librement et aussi souvent qu'il serait désirable, même en été; en hiver, c'est pire. Les gardes-pêche Johnson et Archer, le premier à la rivière Berens, le second au lac Saint-Martin, ont pour cette raison de la difficulté à envoyer leurs états à temps pour mon rapport annuel, sauf quand ils font un voyage spécial ou qu'il leur arrive de trouver quelqu'un venant à Winnipeg, ce qui n'est pas toujours possible dans la première moitié de janvier. Cela fait que, chaque année, à cette époque, je suis retardé dans la préparation de mon rapport, parce que je n'ai pas de nouvelles de deux ou trois des districts les plus importants sous mon contrôle. A cause de cette difficulté, je recommande qu'on change l'année des pêches de manière à correspondre avec l'exercice et avec celle de quelques autres départements. Par là on aurait amplement le temps de préparer un rapport plus complet qu'il n'est possible de le faire, à la hâte, après la clôture de l'année civile, et si près de la date de la convocation du parlement. Les facilités pour voyager sont aussi plus grandes en été qu'en hiver, et les gardes-pêche ont également plus de loisir alors qu'en hiver. Ces fonctionnaires ont usé de vigilance dans la mise en vigueur de la saison de prohibition

et des règlements de pêche en général; et avec l'expérience acquise, j'espère que la besogne se fera encore mieux à l'avenir. Ci-joint un sommaire de leurs rapports pour l'année expirant le 31 décembre 1889.

SAINT-LAURENT—LAC MANITOBA.

Le garde-pêche Daniel Devlin, qui a la charge des pêches de la rive sud-est du lac Manitoba, dans le voisinage de Saint-Laurent, dit que le rendement dans son district a été un peu inférieur à celui de l'année précédente. Il a visité toutes les stations de pêche depuis la Longue-Pointe au nord jusqu'à la Mission, de là au sud-ouest jusqu'à Totogan, et a constaté que la saison de prohibition était bien observée, sauf par deux personnes qu'il se propose de poursuivre en justice pour infraction aux règlements.

La quantité de rets à mailler en usage se montait à environ 7,000 brasses, évaluées à $1,400; et on a employé à la pêche 25 chaloupes et esquifs, dont la valeur était de $10 à $20, et le tonnage, de 600 à 1,000 livres. Ce pourquoi le nombre de bateaux a diminué comparativement à celui de l'année dernière, c'est qu'il ne s'est pas fait de pêche, excepté pour la consommation locale, avant que la glace ne fût prise sur le lac.

Voici un relevé du poisson pris pour en faire commerce, pendant la saison:—

	Livres.	Valeur.
Poisson blanc	35,780	$1,789
Doré	100,000	3,000
Brochet	250,000	3,750
Tullibie	8,000	160
Total	393,780	$8,699

Ce préposé estime la consommation locale du poisson blanc à 40,000 livres, valant $2,000; celle du doré et du brochet, à 20,000 livres, valant $375; celle du poisson mêlé, à 25,000 livres, valant $375. Ce qui porte le rendement total de toutes espèces de poisson à 478,780 livres, d'une valeur collective de $11,449.

C'est au printemps hâtif qu'on attribue la diminution de la pêche de l'année. Les commerçants ont cessé d'acheter deux semaines plus tôt que dans les années précédentes, et la saison de pêche dans l'automne a commencé deux semaines plus tard que d'ordinaire.

100 hommes se sont adonnés à la pêche en ce district. Ils avaient 25 chaloupes, évaluées à $350, et 7,000 brasses de rets à mailler. Comme la plupart des rets sont fournis par les commerçants, ils ne constatent pas d'augmentation pendant l'année écoulée. Il a été délivré vingt-sept permis. L'emploi de seines a été discontinué parce qu'on a trouvé que la saison était trop courte.

Voici les diverses espèces de poisson qu'on a pris dans le lac Manitoba:—poisson blanc, poisson-bison, brochet, doré, tullibie, garrot, carpe et barbue. Les principaux acheteurs ont été A. G. Hepworth, John McKenny, Pierre Chaboyer, Fillion et Cie, Hugh Armstrong, N. D. Bradstock, Joseph Hamlin et Smalley et Chantler. Les postes d'expédition du poisson pour ce district sont à Westbourne, sur la ligne du chemin de fer Manitoba et Nord-Ouest, et à Redburn, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique.

FORT ALEXANDRE, LAC WINNIPEG.

Le garde-pêche John Wood rapporte que la pêche a été quelque peu meilleure durant l'année écoulée, surtout celle du poisson blanc. Ce district s'étend le long de la rive est du lac Winnipeg, depuis le détroit de Huard au sud jusqu'à l'embouchure de la rivière Rouge. Ce préposé réside depuis plus de treize ans dans le district, et ne l'a jamais trouvé bon pour la pêche d'été, quoiqu'il y ait toujours eu un assez bon rendement en hiver. Voici ce qu'a donné la pêche du poisson blanc:—

	Lbs.
Port-Alexander	88,000
Grand-Marais	3,800
Rivière Noire	21,945
Rivière du Trou	9,400
Rivière de la Mauvaise Gorge	5,010
Total	128,155

Voici ce qu'a rapporté la pêche d'autres espèces de poisson :—

	Lbs.
Doré	11,112
Esturgeon	8,900
Tullibie	1,428
Barbue	13,375
Poisson mêlé	73,943
Total	108,758

Ceci fait pour ce district un rendement total de 236,913 livres, dont 117,058 livres ont été employées à la consommation locale. 139 hommes ont été occupés à la pêche, avec 149 chaloupes et canots, estimés à $1,192, et 5,920 brasses de rets à mailler. Sur ce nombre, 112 étaient des Sauvages, et le reste des pêcheurs porteurs de permis. M. C. W. Gauthier a employé un rets à chambres au Grand-Marais, pour la pêche de l'esturgeon. Les propriétaires de scieries de ce district ont fait plus attention à la sciure et aux déchets de bois, et s'efforcent autant que possible de se conformer à la loi.

LES "NARROWS," LAC MANITOBA.

Le garde-pêche H. Martineau a la charge des rives ouest, est, nord et nord-est du lac Manitoba, du lac du Flux et du Reflux, du lac du Chien, et des creeks et ruisseaux qui les avoisinent. La saison de prohibition a été généralement bien observée, et les Sauvages n'ont pas pêché sur un aussi grand pied que de coutume pendant la saison du frai. Ils commencent à comprendre l'avantage de ne pas pêcher dans ce temps-là. Ce préposé rapporte que le poisson blanc est la principale pêche de son district, et qu'on en prend en abondance dans les mois de mai, novembre, décembre et janvier; mais peu pendant le reste de l'année. Quand le poisson est pris en mai, voici comment on le prépare: On le fait d'abord sécher et fumer, puis on le broye en une masse aussi fine que la poudre; ce produit est ensuite mêlé avec de l'huile faite des déchets, et, avec le poisson fumé, il forme le principal aliment des Sauvages et des Métis en été. Le doré, le brochet, le tullibie, la carpe et la perche sont aussi abondants dans ces eaux; mais, chose étrange, les Sauvages n'en pêchent pas tant qu'ils se peuvent procurer du poisson blanc. On ne manufacture pas beaucoup d'huile, et on ne prend pas de poisson blanc simplement pour en faire de l'huile, comme cela se pratiquait autrefois. Cependant, on fait encore un peu d'huile avec les déchets de poisson, et les Sauvages s'en servent tant pour leur alimentation que pour l'éclairage.

Cent soixante-quinze hommes ont pêché pendant l'année. Sur ce nombre, 155 ont fait la pêche pour eux-mêmes. Il a été employé 6,900 brasses de rets à mailler, évaluées à $1,380; un petit sloup d'environ 5 tonneaux, estimé à $100; 55 petits esquifs, et autant de canots d'écorce de bouleau, valant de $8 à $50 chaque, ont été toutes les embarcations dont se sont servis les pêcheurs dans ce district.

Voici quel a été le rendement des pêches, d'après M. Martineau :—

	Livres.	Valeur.
Poisson blanc	20,000	$1,000
Doré	15,000	450
Brochet	30,000	600
	65,000	$2,050

La consommation locale, non compris celle des Sauvages, est estimée à 250,000 livres de poisson blanc, évaluées à $7,500 ; 7,000 livres de doré, d'une valeur de $140 ; 30,000 livres de brochet, d'une valeur de $300, soit une valeur totale de $7,940 pour la consommation locale.

GROSSE ILE, LAC WINNIPEG.

Le garde-pêche John Helgason a un district qui s'étend de Hoosavick, près de l'embouchure de la rivière Rouge, le long de la rive ouest du lac Winnipeg, jusqu'à la pointe de la Meule-de-Moulin, vis-à-vis du détroit du Huard. A Hoosavick, quinze hommes ont pêché pour eux-mêmes, dans les mois de septembre et octobre, n'y ayant pas de poisson blanc dans cette localité pendant l'automne. Dix hommes ont pêché à Gimli, quinze à la pointe de l'Ivrogne, et dix à la barre de Sable. A tous ces endroits la pêche se fait assez largement durant toute l'année. Les espèces de poisson qu'on y prend sont le doré, le brochet, le tullibie, le garrot et une petite quantité de menu poisson. Ce préposé rapporte que le poisson blanc est la principale pêche en hiver. Dix-huit hommes ont pêché à la Grosse-Ile toute l'année, ne suspendant leurs opérations que pendant les saisons de prohibition. Il existe un grand nombre de frayères de poisson blanc dans le voisinage de cette île. A la pointe de la Meule-de-Moulin, limite nord de ce district, sept pêcheurs ont pêché pendant l'hiver ; leur pêche a été principalement du poisson blanc. La pêche a été aussi bonne, sinon meilleure, que pendant l'année précédente à cet endroit, si l'on prend en considération le nombre d'hommes qui y ont été employés, et la petite quantité de ficelle dont on s'est servi. Le garde-pêche Helgason a visité toutes les stations de pêche en octobre, et a trouvé que la saison de prohibition était bien observée. Il se plaint que les Sauvages continuent encore de pêcher dans le temps du frais sur les hauts-fonds contigus à la Grosse-Ile, à l'île Noire et à l'île au Daim, ce qui endommage beaucoup les pêches de la localité.

Voici un état du rendement de la pêche en ce district :—

	Livres.	Valeur.
Poisson blanc	53,020	$2,120
Brochet	70,400	704
Barbue	9,050	181
Esturgeon	3,100	124
Garrot	4,550	45
Doré	39,900	798
Tullibie	81,000	810
Poisson mêlé	117,500	1,175
Consommation locale	160,200	1,602
Total	538,220	$7,559

Les pêcheurs de ce district n'ont pas employé de grands bateaux, sauf que le capitaine Bainfield a exploité un sloop pendant quelque temps à la Grosse-Ile. Le matériel de pêche consistait pour la plus grande partie en petits bateaux et en canots, et en rets à mailler. Il y avait en tout 86 bateaux évalués à $1,298, et montés par 94 hommes, avec 11,826 rets à mailler, estimés à $1,288.

FAIRFORD, LAC MANITOBA.

Le garde-pêche W. Archer, des Gorges du lac Saint-Martin, rapporte que la pêche de son district a été bien inférieure à celle de l'an dernier. Cette diminution est attribuée à deux causes : le peu de profondeur de l'eau dans les rapides de la Petite-Saskatchewan, à deux milles de l'embouchure, au lac Winnipeg, et au grand nombre de rets tendus dans la baie de l'Esturgeon, près de l'embouchure de la même rivière, lesquels ont empêché le poisson de remonter la rivière jusqu'au lac Saint-Martin. On suggère que les pêcheurs de la baie de l'Esturgeon transportent leurs rets plus loin dans le lac. La pêche a été aussi médiocre cette année aux Gorges Fairford. Les Sauvages, trouvant que le poisson se faisait rare, sont partis à bonne heure en décembre pour faire la chasse qui leur a très bien réussi, le gibier abondant cette année. Voici une estimation du rendement des pêches de ce district :—

	Livres.	Valeur.
Poisson blanc	50,000	$1,500
Doré	20,000	400
Poisson mêlé	180,000	1,800
Total	250,000	$3,700

La pêche du poisson blanc, l'année dernière, a donné 247,500 livres, mais en y comprenant 40,000 livres, qu'on a prises dans le lac Winnipegoosis et la rivière de la Poule-d'Eau. A ce dernier endroit, on a pris cette année 90,000 livres de poisson blanc, ainsi que 50,000 livres de doré. Ceci forme pour ces deux endroits un rendement total de 390,000 livres pour cette année, contre 463,000 livres pour l'année précédente. Sur les 250,000 livres prises dans le district de Fairford, 50,000 livres ont été vendues, et le reste employé à la consommation locale. Toute la pêche dans ce district s'est faite par des Sauvages et des Métis, qui y ont employé environ 7,000 brasses de rets à mailler, estimées à $1,400, et 75 chaloupes et canots montés par 80 hommes. A la rivière de la Poule-d'Eau, trois commerçants engagés dans la pêche d'hiver ont employé 20 hommes. Ils se sont servis de 5,000 brasses de rets à mailler, estimées à $1,000.

LAC PLAT, STONEWALL.

Le garde-pêche J. A. Fraser rapporte que le poisson n'y a pas été aussi abondant que dans les années précédentes. Le brochet est le seul poisson de qualité marchande en cette localité. Il n'en a pas été vendu de l'extrémité sud, la pêche ayant à peine suffi à la consommation locale. La pêche pour le marché s'est principalement faite aux *Narrows*, où il s'est vendu 60,000 livres de brochet qui ont rapporté $1,000; Le rendement total de l'année est estimé à 75,000 livres, qui ont réalisé $1,500. Dans le mois d'avril, quand le poisson remontait les rivières pour frayer, ce préposé a été obligé d'arrêter parmi les colons la pratique consistant à tuer le poisson à coups de fusil et de fourche. Douze hommes ont pêché avec 600 brasses de rets à mailler, d'une valeur de $90.

RIVIÈRE BERENS, LAC WINNIPEG.

Le garde-pêche J. B. Johnson, qui a la charge du district le plus important sur le lac Winnipeg, constate que la pêche d'hiver a été meilleure que dans l'année précédente. Les principaux fonds de pêche en ce district sont à l'île Beren ou île Marécageuse, à la baie du Pigeon, à la Tête-Plate, à la Tête-du-Taureau, à la Petite-Saskatchewan et à l'île aux Rennes. Les saisons de prohibition ont été bien observées. Deux hommes ont été poursuivis et condamnés à l'amende pour avoir pris de l'esturgeon en dehors de la saison à la baie du Pigeon. La pêche d'hiver a commencé vers le 25 novembre, et elle a fourni au commerce 149,270 livres de poisson blanc; 29,270 livres de plus que dans l'année précédente. Il a été aussi pris 5,700 livres d'esturgeon, évaluées à $220. La consommation de toute espèce de poisson par les Sauvages est estimée à 225,000 livres. Tout ce poisson a été pris au sud de la rivière Beren. Le poisson pris cet hiver pesait en moyenne 4½ livres. Les principaux pêcheurs engagés dans ce commerce ont été Raymond et Anderson, Vincent Smith, Charles French et Jesse Matheson. Outre ceux-ci, quinze Sauvages ont pêché dans ce district.

La pêche d'été se fait presque toute par des grands établissements de pêche, et la saison s'étend du 8 juin au 4 octobre. Les établissements qui ont opéré sont ceux de J. W. Gauthier et Cie, Wm Robinson et Cie, et la Compagnie Poissonnière de Selkirk. Leur pêche totale s'est élevée à 1,913,039 livres de toute espèce de poisson, estimées à $85,938. Sur cette quantité, 1,692,767 livres étaient du poisson blanc, et 77,000 livres, de l'esturgeon. Il n'est pas sans à-propos d'ajouter ici que ce total comprend 202,894 livres de poisson blanc pris à l'île Selkirk, près des Grands-Rapides. Les établissements ci-dessus ont employé 5 remorqueurs, évalués à $30,000; 3 barges, évaluées à $8,000, et 24 bateaux à voile, d'une valeur de $6,200. Ils ont utilisé 37,350 brasses de rets à mailler, estimées à $5,479. Outre ceci, MM. C. W. Gauthier et Cie ont employé deux rets à chambres et 2,000 brasses de rets à mailler pour la pêche à l'esturgeon, le tout évalué à $800.

DISTRICT DE LA RIVIÈRE ROUGE.

La pêche qui se fait dans ce district n'est pas considérable; elle consiste principalement en poisson commun. Quatre hommes y ont pêché pendant l'été, et ont vendu le produit de leur pêche à Winnipeg. Leurs noms sont A. L. Davis, Joseph Samson, Daniel Swell et Étienne Dupré. Ils ont employés 8 hommes et 200 brasses de seines, estimées à $150, ainsi que 6 chaloupes, d'une valeur d'environ $120.

Le rendement total des pêches de ce district peut se récapituler ainsi :—

	Livres.	Valeur.
Doré	50,000	$1,500
Brochet	30,000	600
Esturgeon	10,000	500
Poisson mêlé	175,000	1,750
	265,000	$4,350

Sur cette quantité, 75,000 livres ont été vendues au commerce à Winnipeg.

RAPPORT DU GARDE-PÊCHE F. C. GILCHRIST.

FORT QU'APPELLE, ASSINIBOÏA, 31 décembre 1889.

J'ai l'honneur de transmettre mon rapport annuel sur les pêches de la rivière Qu'Appelle et des lacs voisins. Voici une estimation de leur rendement pour l'année écoulée :—

	Livres.	Valeur.
Poisson blanc	25,000	$1,250
Tullibie	80,800	3,232
Brochet	100,000	2,000
Doré	10,000	300
Total	215,800	$6,782

L'état ci-dessus accuse une diminution considérable dans la pêche du poisson blanc comparativement à celle de 1888, causée en partie parce que nombre des meilleurs pêcheurs ne pêchent pas pour le marché; et par le rendement moindre de nos lacs, dont les pêches décroissent rapidement par suite de la pêche ruineuse que font les Sauvages dans le temps du frai. Il n'a pas été délivré de permis, et à moins que le système de permis ne soit mis en vigueur dans toute l'étendue de l'Assiniboïa, pas un pêcheur de mon district ne pêchera pour le marché, et partant, on ne prendra pas de permis.

Il y a eu 22 hommes employés aux pêches, avec 17 chaloupes d'une valeur de $200, et 100 rets d'une valeur de $400. Les Sauvages ont fait plus de pêche que de coutume cette année, surtout dans le temps du frai. Leur pêche totale a été de 250,000 livres, composées principalement de tullibie, de brochet et de poisson commun.

Certains fonctionnaires du département des affaires des Sauvages font à ces derniers une grande injustice en les encourageant à pêcher pendant les saisons de prohibition, contribuant ainsi à détruire en quelques années ce bienfait inestimable pour toute société—le poisson frais.

Les lacs et rivières de l'Assiniboïa baissent davantage tous les ans, à cause de la continuation de la sécheresse. Cela, bien entendu, a un très mauvais effet sur les pêches.

La saison actuelle de prohibition, du 5 octobre au 10 novembre, ne couvre pas le temps du frai du poisson blanc dans ce district. Le tullibie commence à jeter ses œufs vers le 15 octobre, et cette année, n'a pas fini de frayer avant le 15 novembre. Le poisson blanc a gagné les battures vers le 1er novembre, et était dans sa pleine saison de frai vers le 15 novembre; le 23 novembre j'ai vu deux femelles et deux mâles dont les œufs et la laitance coulaient abondamment, quand on les sortit du rets. Après le 30 novembre, tout le poisson blanc que j'ai vu prendre des rets, sauf deux femelles qui étaient chargées de frai, était du poisson perdu. Quand enfin on

reconnaîtra que nos lacs sont petits, qu'on n'y fait pas seulement la pêche en été, mais beaucoup aussi en hiver, on adoptera un système plus rationnel et mieux adapté aux conditions locales que celui actuellement en vogue. Pour le district d'Assiniboïa, je recommande pour le poisson blanc une saison de prohibition commençant le 15 octobre pour se continuer jusqu'au 31 décembre, ces deux dates inclusivement.

RAPPORT DU GARDE-PÊCHE O. T. STONE.

CRAVEN, T.N.-O., 31 décembre 1889.

J'ai l'honneur de transmettre le rapport suivant sur les pêches du lac Long et des environs pour l'année expirant le 31 décembre 1889.

Il me fait plaisir de constater que dans tout le cours de l'année écoulée il n'y a pas eu d'infractions aux règlements de pêche qui méritent d'être remarquées pendant la saison de prohibition ou l'autre. On a pris une plus grande quantité de poisson blanc, car on a exercé sur un plus grand pied qu'auparavant l'industrie de la pêche au lac Long.

Depuis l'ouverture de la saison pour le poisson blanc, soit le 10 novembre, il a été employé à cette pêche quatre équipages de blancs et vingt familles, ainsi qu'une centaine de Sauvages et Métis. Mais il n'y avait qu'une faible proportion de Métis ; tous, tant Sauvages que Métis, appartenant au traité n° 4. Le plus qu'ils ont utilisé de rets en aucun temps a été 140 rets à mailler (les seuls en usage), et la totalité du rendement des pêches pour l'année peut être estimée comme suit :

Poisson blanc	16,400
Brochet	11,800
Doré	500

On a pris aussi beaucoup de carpes et de poissons-bisons; mais comme ce n'est pas du poisson de qualité marchande, ils ont été consommés principalement par les Sauvages.

RÉCAPITULATION.

Espèces.	Quantité.	Valeur.
Poisson blanc, frais	2,517,282 lbs.	$125,884 10
do salé	93,600 "	4,680 00
Doré	449,638 "	13,490 14
Brochet	596,147 "	11,922 94
Esturgeon	110,738 "	5,536 90
Tullibie	172,704 "	1,727 04
Barbue	24,025 "	480 50
Poisson mêlé	395,793 "	3,957 93
Total	4,359,927 lbs.	$167,679 55

J'estime la consommation faite par les Sauvages, en comprenant l'Assiniboïa, à 1,500,000 livres, évaluées à $58,000 ; ce qui porte le rendement total de l'année à 5,859,927 livres de toute espèce de poissons et à une valeur totale de $225,679.55.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALEX. McQUEEN,

Inspecteur des pêcheries.

ANNEXE No 9.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

RAPPORT ANNUEL SUR LES PÊCHERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, POUR L'ANNÉE 1889, PAR L'INSPECTEUR THOMAS MOWAT.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 31 décembre 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel sur les pêcheries de cette province, avec des états statistiques et les rapports condensés des divers gardes-pêche. Ces états accusent une bien plus forte augmentation en valeur que ceux d'aucune année précédente depuis que les opérations de pêche ont commencé en cette province. Les chiffres comparatifs montrent l'augmentation suivante par rapport à la dernière saison, sans parler de la consommation de poisson faite par les Sauvages:—

Valeur totale, 1889	$3,348,067 61
do 1888	1,902,198 50
Augmentation, 1889	$1,445,869 11

Cette énorme augmentation provient de l'abondance tout à fait exceptionnelle du saumon dans la rivière Fraser; d'un léger accroissement dans le paquage de la côte; d'un grand accroissement dans le rendement de la pêche du skil, et d'un faible accroissement dans la capture des phoques à fourrure et des loutres de mer.

Le total des capitaux engagés, comparés à ceux de la dernière saison, est comme suit:

1888	$1,036,132 00
1889	1,315,272 00
Augmentation, 1889	$ 279,140 00

Cette augmentation résulte de la fondation de huit nouvelles fabriques de conserves; quatre sur la rivière Fraser, deux sur la Naas, et deux sur la Skeena.

Il y a aussi de nouvelles goëlettes de plus grande dimension, de meilleure classe, et qui sont mieux équipées que les anciennes dans la flotte de pêche aux phoques à fourrure.

Voici le nombre de personnes employées dans les pêches, en le comparant avec celui de la dernière saison:—

Saison de 1888	5,940
do 1889	7,789
Augmentation, 1889	1,849

SAUMON.

Le paquage du saumon en conserves, qu'on regarde toujours comme le principal produit commercial des pêcheries de cette province, a atteint l'énorme quantité de 20,122,128 boîtes de 1 livre, ce qui donne, à 12 centins la livre, $2,414,655.36, soit une augmentation de 11,288,181 livres sur la saison de 1888. La seule rivière Fraser

a contribué pour 11,112,288 livres ; mais malgré cette immense augmentation je suis convaincu qu'assez de saumons l'a remontée pour paquer au moins 15,000,000 de boîtes de 1 livre de plus, s'il y avait eu suffisamment de main-d'œuvre, d'agrès de pêche et de matériel pour le prendre et le mariner.

Les résidants sur la rivière Fraser sont unanimes à croire que jamais il n'y a eu une pareille abondance de saumon. Au commencement du printemps, la perspective n'était pas brillante, l'état de la rivière ne présageant pas que le poisson y abonderait. L'eau était remarquablement basse, et a été très claire tout l'été, la légère couche de neige dans les montagnes s'étant fondue aux chaleurs excessives du commencement du printemps, en sorte que les inondations avaient toutes pris fin avant qu'on se mit à pêcher. Le poisson était plus abondant dans les petits cours d'eau où nous avions déposé les alevins, et en quantité suffisante dans les autres cours d'eau, où on l'avait déjà trouvé assez abondant. Pourtant, ceux qui avaient des doutes sur le succès de la piscifacture de la rivière Fraser sont à présent les premiers à en faire l'éloge, et ils paraissent croire que l'adjonction annuelle d'alevins contribuera largement à aider la nature à répondre à la demande toujours croissante qu'on fera vraisemblablement de ce poisson.

Le paquage des fabriques de conserves du littoral a été plus considérable qu'à la dernière saison, quoiqu'il n'en ait pas été paqué autant par fabrique ; River's-Inlet a été le seul endroit où l'affluence du poisson a approché un peu de ce qui s'est vu à la rivière Fraser.

Voici la proportion du paquage des établissements de conserves sur la côte et sur la rivière Fraser .

	Boîtes de livre.
Rivière Fraser, 16 fabriques de conserves..	14,789,856
Littoral, 12 fabriques de conserves.....	5,332,272
Total	20,122,128

L'affluence du saumon dans les rivières Skeena et Naas a été fort considérable, au point que plusieurs des fabriques de conserves ont pêché avec des seines sur la côte extérieure, emportant le produit de leur pêche chez elles au moyen de petits vapeurs.

Un certain nombre des paqueurs du nord préparent actuellement de grandes seines pour faire la pêche à l'extérieur plus vigoureusement dans la saison prochaine.

J'annexe un tableau indiquant le paquage de chaque fabrique de conserves de la province depuis l'inauguration de cette industrie, y compris les nouvelles fabriques construites pendant cette saison :—

SAUMON paqué dans la Colombie-Britannique depuis 14 ans—Caisses.

Nom de la compagnie.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.	1881.	1882.	1883.	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	Total.
Ewen et Cie	3,125	8,334	13,700	8,380	6,191	18,900	20,000	10,438	9,600	23,000	15,000	23,000	10,470	33,700	203,838
Findlay, Durham et Brodie	4,122	11,087	7,885	4,162	5,300	10,200	9,600	4,926			5,300	5,915	3,300	12,410	84,207
Holbrooke et Cie	2,600	9,000	12,000												23,600
Finlayson et Lane		11,966													11,966
English et Cie		24,000	17,166	8,813	5,061	18,500	26,000								99,540
Cie de paquage de la Col.-B.			12,625	5,200	2,048	19,987	21,500	5,250		12,952	5,000	10,000	5,000	21,056	120,618
Cie de paquage Delta			16,500	11,500	9,500	19,989	26,700	11,735		21,315	7,506	10,324	6,771	22,150	163,990
King et Cie			13,570	5,585											19,155
Lane, Pike et Nelson			11,655												11,655
B. Haigh et Fils				6,850	9,722	21,000	15,401	9,630							62,603
Adair et Cie					4,333	17,590	20,478								42,401
Laidlaw et Cie						16,350	27,365	11,440	6,650		7,894	10,324	6,771	22,150	108,944
Cie de paquage British-Union							7,560	6,170							13,730
Cie de paq. British-American							15,000	4,600		12,000	6,000	11,000	10,000	25,000	83,600
Cie de paquage de Richmond							9,600	9,200	4,952	7,850	10,127	10,150	7,804	17,170	76,853
E. A. Wadhams								11,856			14,600	9,850	5,720	18,334	60,360
Cie de paquage de Wellington								10,055	8,780	12,500	11,250	11,500	7,200	20,100	81,385
Cie de paquage Phœnix								10,401	4,055		10,000	9,000	4,000	20,917	58,373
Spratt's Ark								4,000	4,400						8,400
Cie de pêche Bon Accord											6,500	12,525	5,140	17,771	41,936
Cie de paquage de Harlock												6,500	4,440	15,480	26,420
Cie de paquage d'Inverness		3,000	5,500	5,812	9,924	11,560	12,137	7,480	12,345	6,300	10,587	11,729	13,805	8,125	118,304
Cie de paquage de Windsor			3,000	4,791	9,770	10,000	12,385	7,304	10,546			12,000	12,872	8,772	91,440
Metlakatlah							5,000	6,871	9,772		8,300				29,943
Cie de paq. British-American								5,200	11,297		12,000	12,965	17,709	12,332	71,503
Cie de paq. de la riv. Skeena								7,000	12,247	6,600	15,000	13,548	15,060	10,100	79,555
Cie de paq. Balmoral								4,173	7,351			8,350	10,660	9,081	39,615
Cie de paq. de la baie Alerte						5,500	4,600	6,400	7,000	6,000	1,200	4,200	5,000	7,162	47,062
H. E. Croasdaile						7,700	9,600	10,983							28,283
Cie de paquage de Douglas							6,500	9,400							15,900
Pêche de la rivière Naas									8,500						8,500
A. J. McLellan													12,318	10,200	22,518
Cie de paq. de Rivers-Inlet							5,635	10,780	11,887		15,000	7,023	12,000	16,700	79,025
Cie de paquage Wannock									8,496			4,180	8,000	9,022	29,698
Cie de paquage Quashela								11,000	3,364						14,364
Cie de paquage de Sea-Island														18,225	18,225
C. de paq. de la Passe du Canot														14,300	14,300
Cie de paquage Beaver (*Castor*)														14,253	14,253
C. G. Hobson et Cie														15,105	15,105
Cie de paquage de Cascade														4,600	4,600
Cie de paq. du Pacifique Nord														9,995	9,995
Cie de paq. C.-B. (àr. lim.) Naas														5,000	5,000
Total paqué chaque année—Caisses—(48 btes de 1-lb.)	9,847	67,387	113,601	61,093	61,849	177,276	255,061	196,292	141,242	108,517	161,264	204,083	184,040	419,211	2,160,763

La diminution dans la quantité de saumon frais et salé a été faible, et elle est due pincipalement à la rareté de la main-d'œuvre et à la limitation des permis sur la rivière Fraser.

En déférant à mon rapport de l'an dernier sur le paquage à la rivière Columbia et au territoire de l'Alaska, je dois dire que la Columbia accuse encore une diminution de 30,000 caisses, le total paqué ne faisant que 352,000 caisses, tandis que celui de l'Alaska s'est élevé à 600,000. Le nombre des fabriques de conserves dans l'Alaska a augmenté de 50 pour 100 sur celui de 1888. Les commissaires des pêcheries des Etats-Unis ont de graves appréhensions, et on verra par le rapport de Livingstone Stone que les eaux de l'Alaska seront bientôt plus dépeuplées de poisson que celles même de la Californie, de l'Orégon ou de Washington. Il dit que " dans une petite rivière large seulement de 60 verges et d'une longueur de 30 milles il a vu 10,000 saumons pris d'un seul coup de seine, et en ce jour-là, 150,000 saumons furent pris dans la même rivière." Sa mission à l'Alaska, à cette époque, avait pour objet de choisir un emplacement pour une piscifacture, et de faire rapport sur les moyens d'établir des règlements pour empêcher les eaux de l'Alaska d'être dépeuplées de poisson.

FLÉTAN.

Le commerce de flétan que fait notre population se réduit presque à rien. Presque toute la pêche a été absorbée par la consommation locale. D'après le tarif américain de 1882, un préposé des douanes pourrait ajouter un droit d'un demi-centin par livre sur le flétan expédié dans la glace. Même si nos citoyens étaient libres d'envoyer leur flétan gelé aux Etats-Unis en franchise, ils trouveraient difficilement un marché, car les coalitions américaines pour le commerce de poisson frais sont si intéressées dans les goëlettes de pêche américaines qu'elles essaieraient de fermer tout accès à nos expéditeurs. Cet état de choses continuera tant que notre côte restera sans protection et que les Américains seront libres de pêcher impunément dans nos eaux.

SKILL.

Le rendement de ce poisson accuse une augmentation de 1,076 barils sur celui de l'an dernier. La plus grande quantité a été embarillée par le capitaine C. A. Lundberg, de Vancouver, qui amena une colonie d'une quinzaine de ses parents et établit des stations de pêche sur la côte ouest de l'île Charlotte. On a fendu ce poisson dans le dos, on l'a désossé, on lui a enlevé la tête et la queue, de sorte qu'un baril de 200 livres de skil vaut au consommateur 300 livres de hareng, de maquereau, etc. Il n'a fallu qu'une petite partie du paquage ci-dessus pour répondre à la demande locale, et les marchands entreprenants de Vancouver et Victoria essaient d'ouvrir pour le reste un marché en Australie, dans l'Amérique du Sud, à Honolulu, dans les Etats-Unis et le Canada-Est, sous le nom de " Blackerel." Comme pour tout autre poisson nouveau, il n'est pas facile de lui ouvrir un débouché ; mais dès que son excellente qualité sera connue du public il sera difficile d'en fournir assez au commerce. On ne sait pas exactement quelle est la proportion de skil que les Américains ont prise dans nos eaux, mais on estime que la quantité pêchée par eux égale celle du flétan.

OOLACHAN.

Comme le goût délicat de ce poisson devient mieux connu, chaque année en apporte une demande croissante, et quand la rivière Fraser n'y suffit pas, il vient de la Naas, ces deux rivières étant les seules de la province où on le trouve en quantité, surtout dans la dernière, où des centaines de tonneaux d'oolachan sont gaspillés chaque saison après être pris, principalement par des Sauvages des Etats-Unis qui les laissent pourrir sur la rive.

Cela mécontente nos propres aborigènes, et les fait murmurer. On devrait mettre fin à la coutume de détruire ce poisson, et les Sauvages qui ont quitté la Colombie-Britannique pour émigrer dans l'Alaska devraient être forcés de chercher leur nourriture là où ils résident maintenant.

ALOSE.

Il n'en a pas été pris, à ma connaissance, dans la rivière Fraser pendant cette saison, mais on en prend parfois un peu dans le golfe, autour des Race-Rocks et à d'autres endroits. Le gardien du phare aux sources sableuses de la Fraser dit avoir recueilli une certaine quantité de poisson qui lui parut étrange, mais avait l'air de gros harengs. Il était d'avis qu'il s'assemblait à la marée montante, et qu'il avait été tué en venant en contact avec les arches en fer du phare. Je n'ai pas vu le poisson, mais je ne doute pas que c'était de l'alose. Il est difficile de dire s'il y en a ou non une affluence dans la Fraser durant cette saison, car les rets employés pour la pêche du saumon sont à mailles trop grandes pour prendre ce poisson, et on n'y pêche que le saumon.

Les commissaires des pêches de l'Orégon disent que l'alose se montre en grande quantité dans la rivière Columbia, et devient pour cet Etat une source de revenu. Si notre population a la patience d'attendre quelques années, elle la verra probablement abonder également dans la rivière Fraser.

ÉPERLAN.

L'augmentation du rendement de ce poisson, comparé à celui de l'année dernière, est considérable, et continuera tant que la population continuera de s'accroître.

La demande qu'on en fait est meilleure que pour la plupart des espèces de poisson frais, parce qu'on peut le prendre dans presque toutes les saisons de l'année dans les eaux salées des détroits.

Ce ne sera qu'une question de temps, en attendant que la pêche de Miramichi soit réduite au point qu'il faudra tirer de la côte l'approvisionnement d'éperlan.

SARDINES ET ANCHOIS.

Ce sont là des poissons qu'on consomme ici en quantités à peu près égales que dans les saisons précédentes; mais personne, que je sache, n'a songé à établir une fabrique pour les mettre en conserves. L'espèce de sardines ici est très grosse et d'une excellente qualité.

HARENG.

Ce poisson abonde le long de la côte ouest de l'île Vancouver et plus au nord. On le dit gros et d'une belle qualité pour le mariner. Celui qui se vend sur les marchés locaux est pris dans les baies et les havres du golfe; il est petit et d'une qualité médiocre. Cependant, il est abondant, et si la main-d'œuvre était à bon marché il pourrait être préparé avec aussi peu de frais qu'en d'autres endroits.

ESTURGEON.

La consommation de ce poisson a aussi augmenté sur nos marchés locaux; il en a été exporté de plus grandes quantités que dans l'année précédente.

L'augmentation est de 103,100 livres, mais s'il y avait une vraie pêche d'esturgeon sur cette rivière la quantité prise excéderait de beaucoup celle qu'accusent les rapports précédents de la province. Beaucoup ont demandé des renseignements à ce sujet, mais jusqu'à cette date personne n'a essayé d'en faire exclusivement la pêche.

FOURRURES MARINES.

Les états accusent dans le rendement de cette saison une augmentation de 5,587 peaux de phoques à fourrure, et de 25 loutres de mer. Il s'est pris sur la côte 1,922 peaux de phoque de plus qu'en 1888 par nos navires, et 2,558 de plus par les navires étrangers, qui ont vendu leurs captures à Victoria.

Le tableau ci-après montre en détail ce qu'a pris la flotte de pêche du phoque pendant cette saison :

RELEVÉ du nombre de navires, de chaloupes et d'hommes qui ont fait la pêche des bêtes marines à fourrure dans la Colombie-Britannique, avec le rendement et la valeur pendant la saison de 1889.

Noms des navires.	Noms des armateurs.	Tonnage.	Nombre de chaloupes.	Nombre d'hommes.	Phoques pris sur la côte de la Colombie-Britannique.	Phoques pris dans la mer de Behring.	Nombre total de phoques.	Valeur.
								$
Pathfinder	Carne et Munsie	66	6	24	942	48	990	9,900
Viva	do	92	6	22	1,481	2,182	3,663	36,630
Mary Taylor	do	42	11	25	748	.....	748	7,480
Teresa	Babbington et Cie	63	7	23	482	828	1,310	13,100
Annie C. Moore	C. Hackett	213	7	23	802	1,318	2,120	21,200
Lily	Morris Moss	70	18	41	500	532	1,032	10,320
Penelope	do	70	6	21	384	1,769	2,180	21,800
Lily	do	68	13	26	280	74	354	3,540
Sapphire	E. B. Marvin	123	25	52	1,364	1,626	2,990	20,900
Aurora	Adolph Wasburg	41	13	38	816	.....	816	8,160
Juanita	Hall et Goepel	40	13	29	135	29	164	1,640
Ariel	E. W. Bucknam	90	6	22	934	1,400	2,334	23,340
Kate	Chas Spring	58	10	24	624	800	1,424	14,240
Favourite	do	79	10	25	340	1,764	2,104	21,040
Maggie Mack	J. Dodd	70	6	25	777	1,290	2,067	20,670
W. P. Sayword	J. D. Warren	59	12	29	557	1,643	2,200	22,000
Minnie	Victor Jacobsen	46	10	21	200	500	700	7,000
Mountain Chief	do	26	5	13	210	.....	210	2,100
Wanderer	H. Payton	15	6	15	178	.....	178	1,780
Black Diamond	M. Moss	81	12	29	629	55	684	6,840
Beatrice	Wm. Grant	67	7	22	500	700	1,200	12,000
Sierra	.....	10	2	5	80	.....	80	800
Winnifred	.....	10	2	5	22	.....	22	220
		1,499	213	559	12,985	16,585	29,570	295,700
Loutres de mer prises par la flotte de pêche du phoque, 15, à $100 chaque							.....	1,500
Estimation des phoques achetés des Sauvages							4,000	40,000
do	loutres de mer achetées des Sauvages, 100, à $100 chaque						.....	10,000
do	phoques à poil, 7,000						.....	2,625
Grand total pris par les navires canadiens							33,570	349,825

PHOQUES à fourrure pris par des navires étrangers et vendus à Victoria, C.-B.

Noms des navires.		Nombre de phoques pris sur les côtes de la Colombie-Britannique.	Nombre de phoques pris dans la mer de Behring.	Nombre total de phoques.	Valeur totale.
					$
Walter L. Rich	Américain	1,419	.....	1.419	14,190
San Diego	do	69	.....	69	690
T. H. Lewis	do	242	.....	242	2,420
Venture	do	317	.....	317	3,170
Allie S. Alger	do	253	.....	253	2,530
Harry Dinnes	do	18	700	718	7,180
Lottie	do	.....	625	625	6,250
Mollie Adams	do	.....	1,553	1,553	15,530
Bessie Rulter	do	.....	525	525	5,250
Adele	Allemand	240	1,467	1,707	17,070
Total pris par des navires étrangers		2,558	4,870	7,428	74,280

On voit ainsi qu'il y a plus de navires engagés dans cette pêche que l'an dernier. C'est à cause du règlement, qu'on anticipait, de la question de la mer de Behring. Les navires avaient été précédemment achetés sur la côte de l'Atlantique dans le but de faire cette pêche dans la mer de Behring, mais quand ils furent rendus sur cette côte pour apprendre que la question n'était pas encore réglée, ils s'occupèrent davantage des opérations sur la côte.

CHIEN DE MER.

Ce poisson ne paraît pas décliner en nombre. Il est si abondant qu'il se passera bien des années avant qu'il disparaisse. La quantité d'huile qu'on en a extraite cette année a beaucoup augmenté. Un des commerçants m'apprend que la consommation locale s'accroît dans une telle proportion que les fabriques actuelles ne peuvent suffire à la demande. J'ai eu des demandes de renseignements de la part de quelques-uns des paqueurs de sardines d'Easport, Maine, qui voulaient avoir des échantillons d'huile de chien de mer dans le but, je présume, de l'utiliser dans leur industrie.

BALEINE.

Nos navires n'ont pas encore entrepris la pêche à la baleine, et ce n'est que par hasard que les Sauvages en tuent une.

TRUITE.

La consommation de ce poisson a augmenté de 5,525 livres, quoiqu'il ne s'en prenne pas assez pour suffire à la demande locale.

POISSON MÊLÉ.

Il se compose des espèces suivantes:—Hareng, morue à pierre, merlan, carrelet, sole, petite morue, et raie bouclée—dont la consommation a été à peu près la même que celle de l'année dernière.

CRUSTACÉS.

On a fait une consommation croissante d'huîtres, et comme les huîtrières sont limitées et que la variété est petite, la demande dépasse toujours l'offre.

Les huîtrières où l'on prend aujourd'hui ces mollusques sont en petit nombre; les principales sont Chemainus, Sooke et Comox. Le garde-pêche Lomas dit que si les modes de pêche actuels ne sont pas changés, les huîtrières seront ruinées.

La consommation de moules va en croissant. Ils abondent dans toutes les parties de la côte, et l'on craint peu qu'ils ne s'épuisent.

HOMARD.

Les journaux américains parlent favorablement des homards implantés par la commission des pêcheries des Etats-Unis. On dit avoir trouvé pendant l'été sur les marchés chinois de San-Francisco une certaine quantité de jeunes homards qu'on suppose provenir de ceux déposés dans la baie de San-Francisco.

ÉCREVISSES DE MER.

On les voit en quantité considérable sur les marchés, et on a récemment découvert de nouveaux fonds de pêche. Le vapeur *Albatros* des commissaires des pêcheries des Etats-Unis a rapporté en avoir trouvé d'excellentes sur la côte occidentale.

PROTECTION.

Les règlements de pêche arrêtés le 26 novembre 1886 semblent être défavorables aux fabricants de conserves, qui objectent particulièrement à la longueur de la suspension hebdomadaire, à la dimension des mailles et aux restrictions qui empêchent de jeter à l'eau les déchets de poisson; mais comme ces dispositions ont été modifiées avant l'ouverture de la saison où ils opèrent, la plupart des fabricants ont été assez satisfaits.

L'arrêté limitant à 450 le nombre de bateaux pour la rivière Fraser a été d'abord impopulaire, et causa beaucoup d'excitation dans une certaine classe de la population. Mais presque tout le trouble fut l'œuvre d'hommes n'ayant jamais exercé l'industrie de la pêche, appuyés par un certain nombre d'aubains, dont la majorité travaillait toujours à gages pour les fabricants de conserves avant cette limitation. Voyant que les permis étaient limités, et que les fabriques de conserves seraient obligées d'acheter le poisson de bateaux étrangers, ils pensèrent qu'ils auraient la bonne fortune de faire une saison profitable, et c'est pourquoi ils insistèrent sur ce qu'il leur plaisait d'appeler leurs droits, sans s'occuper de l'effet qu'un encombrement de chaloupes pourrait avoir pour la rivière. Bien des gens qui n'avaient jamais pêché, ou qui, à mon avis, n'avaient aucune intention de le faire, demandèrent des permis, et ceux qui réclamaient des droits étaient précisément les individus qui pêchaient à gages pour les fabricants de conserves et n'avaient jamais eu de permis en leurs propres noms. A cette règle il y eut quelques exceptions, car les 100 permis accordés aux étrangers ne suffirent pas à pourvoir les pêcheurs de bonne foi ayant eu auparavant des permis en leurs propres noms.

La suspension hebdomadaire et les autres règlements ont été aussi bien observés sur la Fraser qu'il était possible d'y voir avec le personnel en fonction. Il a été imposé quelques amendes pour pêche en deçà des limites, et une pour infraction à la suspension hebdomadaire.

J'ai ordonné à chaque porteur de permis de marquer ses initiales et le numéro de son permis en lettres et chiffres de 4½ pouces sur chaque côté de la proue de sa chaloupe, et les fabricants de conserves ayant des permis pour plus d'une chaloupe, ont reçu instruction de les numéroter par ordre successif, en commençant par le numéro 1 jusqu'au numéro assigné dans leur permis. Par ce moyen, les gardiens pouvaient voir qu'il n'y avait pas un excédant de bateaux de pêche munis de permis. Il n'y a eu qu'un cas où l'on a découvert une contravention de ce genre.

La restriction obligeant les fabricants de conserves d'empêcher les déchets de poisson de se mêler aux eaux a été très difficile à mettre en vigueur, car les enclos faits pour les contenir se brisaient constamment, soit par la pression exercée par ces déchets, le gonflement causé par le passage des vapeurs, ou les grosses lames roulant du golfe—ce qui, chaque fois, emportait une partie de ces enclos.

Le besoin se faisait vivement sentir d'une fixation des limites de la marée pour la pêche dans les estuaires, telle que l'a déterminée le ministre, l'an passé, sur les rivières suivantes:—La Skeena, fixée au village sauvage de Kitsap; celle de la rivière Naas, à la baie de Finsbury; celle de la rivière Fraser, à la rivière Sumas; celle de la rivière Wannuck, au quai de la Compagnie de paquage Victoria; et celle de la rivière Cowichan, au quai de Cowichan. Cela empêchera le saumon d'être pris et paqué dans les biefs supérieurs et détroits de ces rivières.

M. A. E. Pittendreigh, garde-pêche de Lulu-Landing, rapporte que la suspension hebdomadaire a été assez bien observée, mais à cause de l'épais brouillard qui a régné pendant la plus grande partie de la saison de pêche, il a été tout à fait impossible de surveiller comme il faut la rivière en tout temps.

M. C. D. Grant, stationné en amont de la Fraser, constate que les règlements ont été bien observés, et que les fabricants de conserves et autres personnes ont eu tout le poisson qu'il leur fallait.

M. J. R. Berkeley, gardien de la rivière Comox, dit que les règlements ont été strictement mis en vigueur dans son district, et que les aborigènes se sont procuré assez de poisson pour leurs besoins.

Le gardien Lewis A. Good, de Nanaïmo, n'a pas envoyé de rapport, mais j'ai appris que les alevins de saumon qui y ont été déposés il y a quelque quatre années, ont bien fructifié.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS MOWAT,

Inspecteur des pêcheries de la Colombie-Britannique.

RAPPORTS DES DIFFÉRENTS GARDES-PÊCHE À L'INSPECTEUR DES PÊCHERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

RIVIÈRE SKEENA.

PAR M. R. MORRISON, GARDE-PÊCAE.

J'ai l'honneur de transmettre le rapport suivant comme garde-pêche de la rivière Skeena, pour la saison de 1889 :—

J'ai commencé l'exercice de mes fonctions le 15 mai, ce qui était trop tard, beaucoup de gens ayant pêché avant cette date. Les Sauvages avaient leurs rets tout prêts sans savoir quelle était la dimension des mailles requise par les règlements. On épargnerait beaucoup de peine et ce serait simplement un acte de justice envers eux que d'envoyer un employé parmi eux, quand ils font leurs rets et leurs seines, pour les informer de la dimension des mailles et de la longueur des rets et seines, exigées par les règlements. Ils ne peuvent lire ni parler l'anglais; quelques-uns de leurs villages ne sont pas visités par un blanc dans toute l'année. Partant, ils ignorent que leur travail puisse être inutile jusqu'à ce qu'ils jettent leurs rets à l'eau, comme c'est arrivé le jour où je suis entré en fonction.

Environ mille Sauvages ne vivent que de pêche dans ce district; ils pêchent toute l'année. Chaque mois ils prennent une espèce différente de poisson, soit: du poisson-chandelle, du flétan, de la morue, du hareng, du chien de mer, des phoques et du saumon. Ils se plaignent que les Sauvages de l'Alaska viennent pêcher dans ce qu'ils appellent leurs eaux—c'est-à-dire dans les eaux de la Colombien-Britannique—et ils aimeraient à voir cesser cet abus. Il ne s'est pas pris autant de saumon cette année que de coutume à l'embouchure de la rivière Skeena, tandis qu'il s'en est pris plus que d'habitude au point où cesse la marée. Il s'en est pris plus que dans les huit dernières années vers les sources. Ce pourquoi il s'est pris si peu de saumon à l'embouchure de la rivière, c'est qu'il n'y a pas eu d'inondations cette année, pour que l'eau fût assez sale pour l'emploi des dérivettes; au contraire, l'eau a été très claire. Vers la fin de la campagne de pêche il se prenait environ 40,000 saumons à bosse par jour.

Pendant la suspension hebdomadaire, particulièrement le dimanche, le garde devrait être sur la rivière.

J'ai été obligé de condamner à l'amende quelques chaloupes et d'en envoyer d'autres à terre chaque dimanche.

La Skeena est une bonne rivière pour le saumon, et, si elle est protégée et surveillée comme il convient, elle soutiendra toujours sa réputation actuelle.

Les Sauvages consomment environ 20,000 saumons tous les ans.

Vous avez reçu mon relevé de la quantité de saumon déjà mis en conserves.

FRASER INFÉRIEURE.

PAR C. F. GREEN, GABDE-PÊCHE.

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel sur la pêche du saumon dans ce district. Je suis heureux de pouvoir dire que le saumon *saw-quai* a été en plus grande quantité dans la Fraser inférieure que je ne l'aie jamais vu jusqu'ici. Je crois qu'il n'est que juste d'attribuer cette augmentation à la piscifacture. La pêche a été par conséquent plus abondante que de coutume, beaucoup des pêcheurs à l'entreprise ayant gagné jusqu'à $1,500 avec un seul rets et un seul bateau, dans les six semaines d'affluence du *saw-quai*. Le *cohoe* a très peu donné, il n'est jamais venu en quantité rémunérative dans la rivière, et a été d'un mince profit pour les fabriques de conserves.

Dans le cours de l'été j'ai envoyé à la station agronomique d'Ottawa un échantillon de déchets de poisson provenant de la fabrique d'huile de saumon ici. Il a été analysé par M. Shutt, chimiste, qui a fait rapport qu'il valait $34.16 par tonneau. Depuis qu'a été faite cette analyse, on a souvent demandé de cet engrais, et je suis fortement d'avis qu'on pourrait avantageusement tirer parti des déchets des fabriques de conserves s'ils étaient traités comme il faut.

Je puis dire que les nouveaux règlements ont été strictement observés par les établissements de conserves sous ma surveillance.

RIVIÈRE COWICHAN.

PAR W. H. LOMAS, GARDE-PÊCHE.

J'ai l'honneur de faire rapport, pour l'instruction de votre département, que l'an passé il ne s'est pas pêché de saumon à la seine dans la baie de Cowichan. Il a été pris un permis de pêche au rets à mailler, mais le porteur a ensuite décidé de ne s'en pas servir. Les œufs de *saw-quai* dépo-és dans la rivière Cowichan ont réussi d'une manière satisfaisante ; les Sauvages ont pris de ce saumon en bon nombre l'automne dernier, et j'en ai vu en octobre une grande quantité au fond du lac Cowichan.

Quant à la pêche des huîtres à Oyster-Harbor, je ne puis pas donner de statistique sûre, parce qu'il n'a pas encore été fait de règlement sur cette pêche, et à moins qu'on ne passe un règlement à cet égard, l'approvisionnement diminuera rapidement.

Le rendement de l'huile de poisson pendant l'année a été quelque peu moindre qu'à l'ordinaire, les Sauvages et autres ayant trouvé un emploi plus rémunératif pendant la grande affluence du saumon dans la rivière Fraser.

RIVIÈRE NAAS.

PAR JOHN MCNAB, GARDE-PÊCHE.

En conformité de vos instructions, je suis parti de New-Westminster le 1er juin pour le havre et la rivière Naas, en passant par Victoria, et de là à Port-Essington, sur la rivière Skeena, par le vapeur *Sardonax*. Après avoir fait réparer le bateau du département pour l'ouvrage de la saison, et avoir conféré avec M. Morrison, le garde-pêche de la rivière Skeena, je me serais rendu à la Naas par le bateau si le temps l'eut permis, mais comme de forts vents du nord et du nord-ouest continuaient de souffler, je fus obligé de rester jusqu'au 24; ce jour-là, le vapeur en mission *Glad-Tidings* fit escale à la Skeena en allant à la Naas, et je m'arrangeai pour y prendre passage et pour faire remorquer mon bateau jusqu'à Naas-Harbor.

A mon arrivée je vis que les opérations étaient déjà commencées à la fabrique de conserves de McLennan, à Naas-Harbor, que la nouvelle fabrique de conserves de la Compagnie des Cascades à Echo-Cove se préparait à opérer aussi vite que les circonstances le pouraient permettre, et qu'une nouvelle fabrique de conserves s'installait pour la Compagnie de conserves de la Colombie-Britannique, à Saw-Mill-Cove, du côté ouest de la rivière, à cinq milles environ du havre. Un établissement de salage a aussi été établi à Fishery-Bay, à 20 milles en amont de la rivière, par des personnes faisant affaires sous le nom de "la Compagnie industrielle de la rivière Naas." Elles avaient des permis pour dix bateaux et rets, mais ont vendu, frais, aux fabriques de conserves, la plus grande partie du saumon qu'elles ont pris. Je ne suis pas sûre que les déchets de poisson provenant des établissements de conserves de McLennan ou de la Compagnie des Cascades endommageraient la rivière, si on les y laissaient tomber, car le premier est situé à deux milles au moins et le dernier est à près de quatre milles de l'endroit le plus rapproché où l'on prend du saumon. Cependant, les gérants, sur ma recommandation, ont préparé des chalans qui, une fois chargés, étaient toués et vidés à un endroit indiqué par moi. Comme la Compagnie de conserves de la Colombie-Britannique n'employait pas de steamer, et qu'elle est à une grande distance de tout endroit convenable pour déposer ses déchets, elle a fait construire un grand réservoir perforé où sont mis ces déchets.

Le nombre des Sauvages sur la Naas, qui possèdent des bateaux et des rets, ou qui en obtiennent des gérants des fabriques de conserves et prennent pour elles du saumon à forfait, moyennant un prix stipulé par poisson, augmente chaque année. Autrefois, les gérants de fabriques de conserves, sachant comme les Sauvages sont peu disposés à prendre des permis—car ils croient qu'en ce faisant ils renonceraient pour toujours aux privilèges particuliers qu'ils ne cessent de réclamer—paient invariablement le droit de permis pour tous ceux faisant la pêche pour eux, préférant en agir ainsi plutôt que de voir les Sauvages s'ameuter si on leur demandait de se munir de permis pour eux-mêmes. Cette pratique avait un mauvais effet, en ce qu'elle tendait à confirmer les Sauvages dans leur croyance que la loi ne pouvait les atteindre; quelques-uns d'entre eux allaient jusqu'à défendre à leurs patrons de payer des permis pour eux.

Le 13 juillet je saisis et retins un bateau et un rets appartenant à un Sauvage qui avait évidemment fait la pêche, et le 15, deux autres dans les mêmes

circonstances. Cela causa une grande excitation et beaucoup de cris et menaces, mais après quelques jours de meilleurs avis prévalurent. Les personnes les plus immédiatement intéressées se rendirent à la raison et signèrent les demandes de permis. Sur ce je relâchai les embarcations sans exiger d'amendes—que je n'aurais d'ailleurs jamais pu recouvrer bien certainement sans l'aide d'un grand nombre de constables spéciaux—mais le point était gagné. Plus tard les Sauvages pour lesquels M. McLennan demandait des permis vinrent faire les demandes en personne. A ce propos je me permettrai de suggérer qu'en adoptant à l'avenir quelques règlements pour limiter le nombre des permis sur la rivière Naas l'on tienne compte du fait qu'un grand nombre de Sauvages en feront sans doute eux-mêmes la demande, et que le refus de les leur accorder produirait vraisemblablement des résultats désagréables.

Il s'est élevé plusieurs querelles entre des pêcheurs Sauvages au sujet d'empiétements sur les fonds de pêche les uns des autres qui menaçaient de devenir formidables, mais j'ai réussi dans chaque cas à leur faire réparer les dommages causés, lorsqu'il y avait lieu; je leur ai de plus fait promettre de se tenir à l'avenir à la bonne distance les uns des autres. J'ai cru qu'il était plus sage d'en agir ainsi que de commencer des poursuites légales, ce qui aurait créé des inimitiés et provoqué des représailles, que la majorité des Sauvages considèrent encore comme la première de toutes les vertus. J'ai eu l'honneur dans une lettre antérieure d'attirer votre attention sur la coutume très blâmable et répandue parmi les pêcheurs Sauvages de la Naas d'emporter des armes à feu dans leurs embarcations en allant pêcher. Je me contenterai d'exprimer ici l'espoir qu'on trouvera des moyens pour faire cesser la chose.

La pêche du saumon sur les rivières Naas et Skeena a été moins satisfaisante que pendant les deux années précédentes. Je n'ai pu m'assurer s'il se présente des années nombreuses de disette à des intervalles réguliers sur ces rivières. A River's Inlet il semble que la même règle existe que sur la Fraser—c'est-à-dire qu'il y a abondance de saumon à tous les quatre ans. Au sujet de la Skeena j'ai appris un fait qu'il vous sera intéressant de connaître. En 1863, bien longtemps avant qu'il y eût un établissement de conserves sur la côte, le saumon a été très rare s'il n'a pas manqué complètement dans cette rivière, et les Sauvages, qui comptaient en grande partie sur cet article de nourriture pour leur hiver, se trouvèrent dans un état de grande misère, et des tribus entières dûrent émigrer à la Naas, où heureusement on avait fait un approvisionnement abondant de saumon et où il y avait un poste de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Ils vendirent leurs fourrures et tout ce qu'ils possédaient, dans quelques cas mêmes leurs enfants, aux Sauvages Naas pour en obtenir du saumon séché. Malgré mes recherches je n'ai pu constater qu'il y ait jamais eu rien d'approchant depuis cette époque sur la Skeena.

Je recommanderais qu'il ne soit pas permis de pêcher le saumon au rets sur la Naas en amont de la baie des Pêcheries, point assez rapprochée de l'endroit où cessent les eaux de marée, et à partir duquel la rivière est comparativement petite.

Une autre chose très importante que j'ai l'honneur de vous communiquer c'est le fait qu'après la fermeture des établissements de conserves les Sauvages se rendent dans le haut de la rivière, près de leurs villages, et qu'ils y prennent du saumon pour leur usage pendant l'hiver et quelquefois pour le vendre à des personnes qui désirent l'acheter pour le saler. Ils sont bien pourvus de rets assez bons pour s'en servir; ils pêchent presque entièrement en amont des eaux de marée à un endroit où la rivière n'est pas considérable et dans le voisinage des frayères.

Je n'ai jamais observé moi-même ce que je viens de rapporter, car il ne m'est pas arrivé de visiter la Naas après la fermeture des établissements de conserves, mais j'ai appris la chose après de soigneuses enquêtes; d'ailleurs je n'ai pas de doutes qu'il en est ainsi, connaissant comme je les connais les habitudes et méthodes des Sauvages.

Ce n'est que depuis les trois dernières années que les Sauvages de la Naas emploient une autre méthode que leur méthode primitive afin d'obtenir leur approvisionnement de saumon pour l'hiver.

La pêche à l'oolachan sur la Naas a bien réussi en mars et les Sauvages se sont procurer abondance d'huile, un important article de leur nourriture. La méthode suivie pour extraire l'huile n'a cependant pas été perfectionnée.

Le saumon est le seul poisson que l'on recherche du côté de la terre ferme, bien que le flétan abonde à plusieurs endroits. L'on m'a dit que deux goëlettes des Etats-Unis en avaient pris deux bons chargements dans le voisinage du détroit de la Reine-Charlotte au commencement de l'été.

Dorénavant l'on travaillera davantage la pêche à la seine du saumon dans le voisinage des plus petites rivières et creeks des îles et de la terre ferme de la province. Je recommanderais également que l'on prenne bien soin de défendre la pratique très répréhensible qui prévaut sur la côte de l'Alaska et à d'autres endroits de placer des rets ou autres obstructions à l'entrée des petits cours d'eau quand la marée est basse de manière à retenir le saumon qui cherche à remonter avec la marée jusqu'à ce qu'il y en ait en quantité suffisante pour y donner un bon coup de filet.

En terminant je dois exposer que l'on a besoin d'une embarcation plus grande et plus convenable afin de permettre au gardien chargé de surveiller la Naas d'accomplir ses fonctions avec la plus grande efficacité.

A titre d'explication relativement à la pêche du saumon sur la Naas je puis dire qu'en 1888 il n'y avait qu'un établissement de conserves et le paquage ne dépassait pas 12,000 boîtes et à peu près 1,500 barils de poisson salé. On employait environ 55 embarcations et rets. Cette année le paquage est de 19,000 à 19,500 boîtes et bien près de 500 barils de poisson salé, et il a été employé 124 embarcations et rets. Ce n'est pas loin de la capacité moyenne de la rivière, je crois.

RELEVÉ du nombre, du tonnage et de la valeur des navires et bateaux, et du nombre d'hommes employés dans les pêcheries, de la quantité et de la valeur du matériel de pêche, des espèces et quantités de poissons, etc., dans la province de la Colombie-Britannique, pour l'année 1889.

LOCALITÉ.	NAVIRES ET BATEAUX EMPLOYÉS.							MATÉRIEL DE PÊCHE.						ESPÈCES DE POISSON.				
	Navires.				Bateaux.			Rets à mailler.		Seines.		Lignes de fond.						
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes.	Esturgeon, lbs.
			$			$			$		$		$					
Riv. Fraser et au sud jusqu'à la frontière américaine	21	336	73000	57	645	33450	4435	120600	79760	1450	3700	....	....	2639	1708000	8700	14789856	258600
De la rivière Fraser au détroit Howe	3	90	4000	15	10	1000	30	1500	1500	8	1600	50	500	40	120000	1000	.....	40000
Du détroit Howe à Smith's-Inlet	....	....	.....	.....	6	310	18	940	580	200	700	....	....	....	3000	.....	.....	.....
De Smith's Inlet à River's Inlet	1	15	5000	3	76	2805	389	16480	15360	....	.....	....	....	443	25000	.....	1234656	.....
De River's Inlet à la rivière Skeena	5	75	24000	16	317	13805	1324	92300	79800	460	1500	....	....	95	60000	.....	2803440	.....
De la rivière Skeena à la frontière de l'Alaska	2	25	3700	8	195	6795	485	16975	11937	....	.....	20	200	169	25000	.....	950400	.....
Côte orientale des îles de la Reine-Charlotte	....	....	.....	.....	25	1500	50	2000	2000	600	800	100	1000	100	5000	.....	.....	.....
Côte occidentale des îles de la Reine-Charlotte	2	150	7500	15	10	1800	80	.....	.....	500	700	150	2000	....	.....	.....	.....	.....
Du Cap Scott, I. V., à la rivière Comox	2	70	10000	12	12	520	85	....	....	400	1200	....	....	10	5000	1000	343776	.....
De la rivière Comox, I. V., à Victoria	6	75	4200	12	50	5000	125	.....	.....	3000	5000	150	2500	50	125000	1200	.....	.....
De Victoria à San-Juan	10	100	7000	25	10	1000	25	5000	2500	200	3000	100	1800	....	110000	1000	.....	20000
De San-Juan à Barkley-Sound	2	40	1000	4	2	200	4	.....	.....	200	250	12	300	200	1000	.....	.....	.....
De Barkley-Sound au Cap Scott	2	80	400	10	6	800	....	.....	.....	200	300	....	....	....	.....	.....	.....	.....
La flotte de pêche des phoques à fourrure de Victoria	23	1499	125000	559	213	21300	....	.....	.....	.....	.....	20	500	....	.....	.....	.....	.....
Loutres de mer et phoques à crins et à fourrure achetés des chasseurs sauvages et autres, estimés à	....	.....	.....	.....	.....	.....	....	.....	.....	....	....	....	....	....	.....	.....	.....	.....
Totaux	79	2555	264800	736	1577	90285	7050	255795	193437	7218	18750	602	8800	3746	2187000	12900	20122128	318600

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des navires et bateaux, etc.—Province de la Col.-Britannique—*Suite.*

LOCALITÉ.	ESPÈCES DE POISSON.												PRODUITS DU POISSON.				VALEUR.
	Flétan, lbs.	Hareng, lbs.	Hareng, fumé.	Oolachan, salé, brls.	Oolachan, frais, lbs.	Oolachan, fumé, lbs.	Truite, lbs.	Poisson assorti ou mélangé, lbs.	Eperlan.	Petite morue, brls.	Morue noire.	Tooshqua.	Peaux de phoques à fourrures, nombre.	Peaux de phoques à crins, nombre.	Peaux de loutres de mer, nombre.	Huile de poisson, gallons.	$ cts.
Rivière Fraser et au sud jusq. la frontière américaine	16050	12000	1500	40	8500	1000	2025	16725	2100	1250	....	8350	.....	.....	.....	.....	1,991,289 97
De la rivière Fraser au détroit Howe	150000	53000	4500	15	45000	....	3000	34000	45000	22000	....	130000	.....	.....	.....	.....	42,150 00
Du détroit Howe à Smith's Inlet	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	300 00
De Smith's Inlet à River's Inlet	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	155,088 72
De River's Inlet à la rivière Skeena	2000	.....	.....	50	.....	500	.....	.....	.....	.....	25	.....	.....	.....	.....	3750	346,237 80
De la rivière Skeena à la frontière d'Alaska	5000	4000	2000	250	2000	5000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	350	122,763 00
Côte Est des îles de la Reine-Charlotte	20000	.....	12000	....	.....	....	.....	10000	.....	.....	25	.....	.....	.....	.....	30000	19,500 00
Côte Ouest des îles de la Reine-Charlotte	50000	.....	2000	....	.....	....	.....	50000	.....	.....	1510	.....	.....	.....	.....	2000	24,320 00
Du Cap Scott, I.V., à la rivière Comox	5000	10000	.....	.....	.....	.....	2000	5000	.....	1000	.....	.....	.....	.....	.....	500	43,553 12
De la rivière Comox, I.V., à Victoria	200000	50000	6000	10	12000	200	2000	90000	5000	10000	....	50000	.....	.....	.....	2000	36,680 00
De Victoria à San-Juan	150000	50000	50000	15	15000	....	5000	100000	.....	5000	....	80000	.....	.....	.....	1000	34,600 00
De San-Juan au détroit de Barkley	6000	10000	.....	.....	.....	.....	.....	15000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1500	4,400 00
Du détroit de Barkley au Cap Scott	1000	1000	.....	.....	.....	.....	.....	2000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	100000	50,200 00
La flotte de pêche des phoques à fourrures de Victoria	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	29570	....	15	320	297,360 00
Loutres de mer et phoques à crins et à fourrures achetés de chasseurs sauvages et d'autres, évalués à	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4000	7000	100	.....	55,250 00
Total	605050	190000	33000	380	82500	6700	14025	322725	52100	39250	1560	268350	33570	7000	115	141420	3,223,692 61

Huîtres, 3,000 sacs, à $1.75, $5,250 ; moules, 3,000 sacs, à $1.75, $6,125	11,375 00
Mollusques, 250 sacs, à $2, $500 ; crabes, 175,000, à 3c., $5,250	5,750 00
Abalones, 100 boîtes, à $5, $500 ; colle de poisson, 5,000 lbs., à 35c., $1,750	2,250 00
Estimation du poisson consommé dans la province	100,000 00
do des crevettes, salicoques, etc., consommés dans la province	5,000 00
Grand total	3,348,067 61

RÉCAPITULATION

Du rendement et de la valeur des pêches dans la Province de la Colombie-Britannique, pour l'année 1889.

Espèces de poisson.		Quantité.	Prix.	Valeur.
			$ cts.	$ cts.
Saumon en conserves	Lbs.	20,122,128	0 12	2,414,655 36
do frais	"	2,187,000	0 10	218,700 00
do salé	Brls.	3,749	10 00	37,460 00
do fumé	Lbs.	12,900	0 20	2,580 00
Esturgeon, frais	"	318,600	0 05	15,930 00
Flétan, frais	"	605,050	0 05	30,252 50
Hareng, frais	"	190,000	0 05	9,500 00
do fumé	"	33,000	0 10	3,300 00
Oolachan, frais	"	82,500	0 10	8,250 00
do fumé	"	6,700	0 20	1,340 00
do salé	Brls.	380	10 00	3,800 00
Truite, fraîche	Lbs.	14,025	0 10	1,402 50
Poisson assorti et mélangé	"	322,725	0 05	16,136 25
Eperlan, frais	"	52,100	0 06	3,126 00
Morue de roche	"	39,250	0 05	1,962 50
Morue noire, salée	Brls.	1,560	12 00	18,720 00
Tooshqua, frais	Lbs.	268,350	0 05	13.417 50
Phoques à fourrure	Nom.	33,570	10 00	335,700 00
do crins	"	7,000	0 75	5,250 00
Loutres de mer	"	115	100 00	11,500 00
Huiles de poisson	Galls.	141,420	0 50	70,710 00
Huitres	Sacs.	3,000	1 75	5,250 00
Moules	"	3,500	1 75	6,125 00
Mollusques	"	250	2 00	500 00
Crabes	Nom.	175,000	0 03	5,250 00
Abelones	Boîtes	100	5 00	500 00
Colle de poisson	Lbs.	5,000	0 35	1,750 00
Valeur présumée de la consommation de poisson dans la province				100,000 00
Val. présumée de la cons. des crevettes, salicoques, etc., dans la prov.				5,000 00
Total				3,348,067 71
Estimation de la consommation faite par les Sauvages :—				
Saumon	$2,732,500 00			
Flétan	190,000 00			
Esturgeon et autres poissons	260,000 00			
Huile de poisson	75,000 00			
				3,257,500 00
Grand total du rendement approximatif de 1890				6,605,567 61

NOMBRE et valeur des navires, bateaux, rets, lignes de fond, etc., employés dans les pêcheries de la province de la **Colombie-Britannique**, pendant la saison de 1889.

Matériel.	Valeur.	Total.
	$ cts.	$ cts.
79 navires, 2,555 tonneaux	264,800 00	
1,577 bateaux	90,285 00	
255,795 brasses de rets à mailler	193,437 00	
7,218 do seines	18,750 00	
602 lignes dormantes pour la pêche du chien de mer et du flétan	8,800 00	
		572,672 00
31 établissements complets de conserves	681,000 00	
3 fabriques d'huile	18,500 00	
2 glacières	10,000 00	
9 stations de salaison	30,000 00	
		739,500 00
Grand total		1,315,772 00
736 matelots et chasseurs		7,786
7,050 pêcheurs et employés de fabriques de conserves		

THOMAS MOWAT,
Inspecteur des pêcheries de la Colombie-Britannique.

ANNEXE No 10.

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES SCIURES DE BOIS, RIVIÈRE LAHAVE.

DU STEAMER DE L'ETAT "ACADIA,"
GEORGETOWN, 24 septembre 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—En conformité des instructions contenues dans votre lettre du 27 juin de visiter la rivière Lahave et de faire un rapport détaillé concernant chacun des allégués de la pétition envoyée par MM. Davidson et les habitants de la vallée de la Lahave au ministre de la marine et des pêcheries, j'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit:—

Je me suis rendu le lundi, 8 septembre, à la rivière Lahave, y passant les quatre jours, de mardi à vendredi inclusivement, à examiner personnellement le lit de la rivière depuis Conquerall Bank jusqu'à la ville de Bridgewater.

Dépouillant de tout verbiage les différentes clauses de la pétition qui m'a été transmise avec l'instruction de faire rapport sur le sujet, je constate qu'elles contiennent les allégations définies suivantes:—

1. La première clause expose que les suivantes renferment les opinions des signataires formées après quarante années d'expérience dans le commerce de bois sur la rivière.

2. La deuxième contient trois allégués, savoir: (*a*) que le courant et la marée emportent la sciure de bois en mer; (*b*) que les pêcheries n'ont pas souffert sérieusement de la sciure de bois; (*c*) que le chenal de la rivière n'a pas perdu de sa profondeur primitive.

3. La troisième contient à peu près le même allégué que dans le paragraphe (*a*) de la clause 2, et de plus expose que les bords escarpés de la rivière ainsi que le courant qui a lieu en droite ligne favorisent l'écoulement de la sciure de bois.

4. Que les moulins mus par l'eau ont été construits avant la sanction de l'acte de 1873, et qu'il faudra les abandonner si l'on doit enlever les sciures de bois.

5. Que ces scieries doivent fabriquer à peu de frais afin de faire la concurrence aux producteurs de bois des Etats-Unis sur les marchés étrangers.

La première clause ne requiert aucun commentaire, si ce n'est de rappeler qu'elle comporte que les clauses suivantes sont matières d'opinion; en effet elle ne déclare pas que ce sont des faits, aussi l'examen de ce qui se passe indiquera jusqu'à quel point les opinions des signataires de la pétition sont correctes.

Le paragraphe (*a*) de la clause 2 dit que le courant et la marée à partir de Bridgewater jusqu'à la mer sont assez forts pour emporter toutes les sciures de bois en mer.

Je n'ai rencontré au cours de mon enquête qu'une seule personne qui ait prétendu avoir vu de la sciure de bois en mer ainsi qu'au large de l'île Ironbound, à l'embouchure de la rivière.

Toutefois j'ai soigneusement examiné moi-même la partie de la rivière, de Conquerall Bank à Bridgewater, pour y découvrir une vaste accumulation de sciures de bois depuis l'île de Wegel jusqu'au quai du chemin de fer. Le courant, dû à la marée seulement, a la vitesse d'un demi-nœud à un nœud à l'heure, avec une période de fixité considérable lors du changement de phase de la marée. La vélocité est plus forte à des endroits, mais c'était la vitesse à l'époque des marées du printemps pendant mon séjour aux mouillages des navires. Et comme la distance du phare de l'île de Mosher est la même que de la mer à Bridgewater, soit de treize milles nautiques, il faudrait que le jusant fut constamment plus fort que le flot, et que le courant eut une vélocité de plus de deux nœuds à l'heure tout le temps du jusant afin d'emporter la sciure de bois en mer. En réalité cependant la vélocité diminue avec la profondeur, et en conséquence le courant de surface d'un nœud à l'heure constaté à Conquerall Bank ne doit pas être vraisemblablement dépassé et est je crois une évaluation raisonnable de la vélocité moyenne à l'époque des marées du printemps. Donc, comme le jusant et le flot sont à peu près égaux, il s'ensuit que les sciures de bois entraînées par la marée sont ensuite ramenées. A part la présence de la sciure de bois que l'on a observée il faudrait s'attendre, d'après l'action du courant de marée, que la plus grande partie des sciures de bois soit déposée à une distance comparativement proche du point ou la marée cesse, et c'est bien ce que l'on a constaté, car toutes les sciures de bois se rencontrent dans l'espace de deux milles à partir du quai du chemin de fer immédiatement en aval de la ville.

L'allégué du paragraphe (*a*) de la clause 2 est donc clairement erroné ; le courant et la marée dans la rivière Lahave n'emportent pas la sciure de bois en mer.

Le paragraphe (*b*) de la clause 2 contient l'ancienne allégation que la sciure de bois ne préjudicie pas et dans le cas actuel n'a pas préjudicié aux pêcheries de la Lahave.

Les témoignages que j'ai pu recueillir s'accordaient tous sur ce point: que les pêcheries de la Lahave étaient autrefois très productives ; un témoin cite le fait qu'un navire avait été chargé à Bridgewater de poisson salé, saumon et gasparots pris dans la rivière, puis expédiés aux Antilles. Au lieu de ce résultat voici ce qu'indique le tableau compilé par M. C. E. Godard, garde-pêche de Bridgewater, et qui suit :—

Année.	Saumon. Lbs.	Gasparots. Brls.	Aloses. Douz.	Eperlans. Brls.
1881	2,800	20	1	15
1882	2,600	18	1½	13
1883	2,400	22	2	15
1884	3,200	23	2	10
1880	3,000	25	2	12
1886	3,500	20	5	10
1887	4,900	21	6	12
1888	3,600	6	2	16
1889	3,360	5	2½	18
Moyenne	3,262	18	2½	13½

La valeur totale de la pêche moyenne par année a donc été réduit à un peu moins que cinq cents piastres. Le dommage ainsi causé aux pêcheries est ainsi manifestement démontré, et il reste à établir jusqu'à quel point la pollution de la rivière par la sciure de bois y a contribué.

Les opinions des experts sur la matière sont divisées ; tous admettent cependant que la sciure de bois détruit la frayère où elle se dépose. Il ne s'agit pas ici de la souillure d'une frayère, mais de la pollution absolue de la rivière entière par une masse de sciure de bois pourrie qui atteint à quelques endroits six pieds d'épaisseur. La rivière est constamment trouble ou du moins l'a été pendant tout le temps que je l'ai visitée ; ses eaux n'offrent aucune transparence, et c'est si bien le cas que mon embarcation s'étant échoué sur un caisson submergé, je ne pouvais l'apercevoir de

l'arrière où j'étais assis, bien qu'il fut à la distance de quelques pieds et à quelques pouces seulement au-dessous de la surface. L'on peut concevoir que si cette masse de matière reste inerte elle n'affecte pas le passage des poissons anadromes, mais les steamers, remorqueurs et même les bâtiments à voiles en montant et en descendant la rivière remuent ce dépôt et donnent à l'eau dans le voisinage une couleur d'encre et une odeur à laquelle l'assafœtida serait préférable. Si l'eau était maintenue en permanence dans cette condition cela opérerait aussi effectivement qu'un barrage pour arrêter le poisson, et le fait que cet état de choses se produit occasionnellement doit démontrer que les pêcheries en souffrent quand bien même les gaz nuisibles qui se produisent n'auraient pas l'effet de tuer le poisson. Quelques théoriciens parmi ceux qui prétendent que le poisson ne souffre pas de la sciure de bois demandent à leurs adversaires de produire les poissons morts par suite de l'accumulation des sciures de bois; je soutiens qu'il n'est aucunement nécessaire de tuer les poissons reproducteurs afin de détruire la pêcherie. Si à raison d'eau polluée vous faites retourner ces poissons anadromes à la mer, vous nuisez autant à la pêcherie que si vous les aviez tués, et il me semble que, dans le cours ordinaire de la nature, et avec l'instinct de conservation que le Créateur a donné à toutes les créatures vivantes rien ne doive plus vraisemblablement renvoyer à l'océan, dont la pollution est impossible à cause de son immensité, le poisson à la recherche de ses frayères, que la rencontre de ces eaux troubles et remplies de gaz délétères. L'on peut raisonnablement admettre, je crois, que la sciure de bois nouvellement jetée à l'eau et qui flotte ne cause pas plus de torts à une rivière que les planches qui flottent également, mais les planches continueront à flotter tandis que la sciure de bois s'imbibera d'eau et s'enfoncera pour former la masse infecte et pourrie qui pollue les eaux.

Au cours d'un enquête antérieure il m'a été prouvé que l'on avait découvert des saumons morts à une grande distance des rets et constaté que leurs ouïes contenaient de la sciure de bois. Autrement rien n'indiquait quelque maladie ou blessure d'aucune sorte. Il est bien permis, je crois, dans ce cas d'en conclure que la sciure de bois imbibée et mise en mouvement dans l'eau infecte a tué ces poissons, soit en les noyant on en les empoisonnant par les gaz. Le poisson est alors mort ou devenu insensible, et lorsque les muscles se sont détendus et les ouïes ouvertes la sciure de bois y a pénétrée, noyant le poisson s'il n'était pas déjà mort.

A titre d'autorité sur la matière, je citerai l'extrait suivant d'un récent rapport à la Chambre de Commerce impériale par M. A. D. Barrington, l'inspecteur en chef des pêcheries: "J'ai attiré," dit il, "l'attention du Conseil des pêcheries sur ces cas "ainsi que sur la présence dans la rivière de la sciure de bois, matière qui tue le "poisson en lui bouchant les ouïes." On ne trouvera personne qui affirmera que la destruction presque complète des pêcheries de la rivière Lahave soit entièrement due à la pollution par la sciure de bois, mais il est également certain, je crois, que la sciure de bois est dommageable aux pêcheries de rivière, et dans le cas qui nous occupe elle est particulièrement nuisible, à mon avis, à raison de la conformité de la rivière.

Je considère donc que le paragraphe (*b*) de la clause 2 est incorrect et que la sciure de bois a gravement affecté les pêches de la rivière Lahave.

Le paragraphe (*c*) de la clause 2 contient l'assertion que le chenal de la rivière n'a pas été exhaussé par le dépôt de sciures de bois.

La seule réponse parfaite à cette assertion doit se trouver dans les plans et profils annexés au présent rapport, lesquels indiquent l'état du lit de la rivière le long des lignes tracées et marquées par des lettres au plan. L'échelle horizontale dans les profils est de 250 pieds au pouce et l'échelle verticale de 10 pieds au pouce. Naturellement cela altère l'apparence du chenal, mais les profondeurs relatives de l'eau et de la sciure ont les vraies proportions qu'indiquent les profils.

En faisant la levée hydrographique l'on a réduit autant que possible tous les sondages suivant les données de l'Amirauté, soit le niveau des basses eaux aux marées du printemps, et je crois qu'ils correspondent à quelques pouces près à ceux indiqués sur la carte de l'Amirauté. Au milieu du chenal, le long de la ligne EF, la carte donne 24 pieds à l'endroit où il n'y a maintenant que 17 et 18 pieds, ce qui indique

la réduction de la profondeur du chenal. L'on m'a aussi informé pendant que j'étais à l'œuvre, que les navires pouvaient autrefois mouiller et prendre un chargement, sans toucher sur les bancs représentés dans les profils FG et GH. La raison pour laquelle ils ne le peuvent aujourd'hui se voit facilement si l'on examine ces profils, car il n'y a maintenant, à l'endroit marqué FG, que 7 et 5 pieds d'eau où il y en avait autrefois 11 et 9, et à l'endroit marqué GH 6 pieds de sciures de bois sont amoncelés presque d'un côté à l'autre du chenal. Le chenal en eau profonde qui doit se trouver ainsi que le représente le plan en deçà des lignes ponctuées en rouge, est un chenal de 10 pieds et plus à marée basse, mais par suite de l'accumulation des sciures de bois dans le chenal et sur les bas-fonds il s'est resserré immédiatement en aval du point F de façon à n'avoir qu'un peu plus de 100 pieds de largeur, et sa profondeur a été réduite à 4 ou 5 pieds. La lettre du capitaine Holmes que citait MM. Davidson afin de prouver que le chenal n'est pas obstrué comporte à mon avis un sens tout différent, car bien que son navire fut allégé jusqu'à 15 pieds 6 pouces à marée haute pendant les plus faibles marées, il lui aurait fallu attendre que les petites marées s'élèvent à 4 pieds plus haut que les basses marées du printemps, traverser deux endroits où il y aurait eu six pouces de sciures de bois. Dans ces circonstances ce n'est pas surprenant que les soupapes se soient bouchées et que le navire ait été arrêté malgré la marée.

Afin d'avoir quelque idée non seulement de l'importance des intérêts en jeu mais de la quantité de sciures de bois produite je me suis fait donner par le percepteur des douanes de Bridgewater l'état suivant:—

ETAT du bois de construction expédié du port de Bridgewater pendant les deux années terminées le 31 décembre 1887 et 1888.

DESCRIPTION DU BOIS.	Unité de quantité.	EXPÉDIÉ À DES PAYS ÉTRANGERS.		EXPÉDIÉ SUR LA CÔTE.		TOTAL.	
		Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
1887.			$		$		$
Planches et madriers	M. pds.	7,877	86,226	1,603	*13,444	9,480	99,670
Bois de colombage	"	29	389	.....	.....	29	389
Lattes	M.	644	654	134	199	778	853
Bardeaux	"	1,352	1,980	2,733	2,605	4,085	4,585
Pièces de bois	"	71	480	4	25	.....	505
Totaux	.....	.....	89,729	.....	16,273	.....	106,002
1888.							
Planches et madriers	M. pds.	9,179	98,705	1,718	*13,868	10,897	112,573
Bois de colombage	"	27	272	20	150	47	422
Lattes	M.	1,605	2,676	164	245	1,769	2,921
Bardeaux	"	631	633	4,448	4,056	5,079	4,689
Pièces de bois	"	143	1,057	12	73	155	1,130
Totaux	.....	.....	103,343	.....	18,392	.....	121,735

* Je donne l'estimation seulement des chargements pour la côte, car il est impossible d'obtenir un état exact par suite du fait que les navires faisant le cabotage n'ont pas besoin de mentionner quelle est leur cargaison.

JAS. A. RUSSELL,
Faisant fonction de percepteur.

BRIDGEWATER, 12 septembre 1889.

L'état qui précède indique que la quantité de bois scié exporté de Bridgewater pendant les années 1887 et 1888 a été de 20,377,000 pieds en bloc, ou plus de 10,000,000 de pieds par année. Si je comprends bien ces avances étaient au-dessous de la moyenne, et si l'on considère la quantité de sciure de bois produite en fabriquant le bois employé dans le district même, et celle produite par la manufacture des bardeaux, lattes, pièces de bois, etc., ce serait, je crois, une estimation raisonnable que de fixer cette quantité de sciures de bois à celle que l'on aurait si les scieries coupaient régulièrement 14,000,000 de pieds de bois par année.

La quantité convertie en sciure de bois est approximativement de vingt-cinq pour cent. Or, ces 14,000,000 de pieds représentent, disons 1,166,666 pieds cubes; vingt-cinq pour cent de ce chiffre représenteront la masse cubique de bois solide broyé dans le cours de la fabrication et donnera le chiffre de 291,666 pieds cubes. En sciure de bois ce volume s'augmentera de trois à quatre cents pour cent, et abandonnée librement comme on la trouve au fond, elle occupera un espace quatre fois plus grand et même davantage que le bois solide; aussi nous pouvons dire en toute sûreté que bien près de 1,200,000 pieds cubes de sciures de bois ont été jetés annuellement dans la rivière Lahave pendant les dernières années, par exemple, ce qui nons donne le chiffre de 24,000,000 de pieds cubes.

Si nous regardons maintenant le plan nous trouvons que l'aire occupée par la sciure de bois depuis le quai du chemin de fer jusqu'à celui des navires a approximativement 9,000 pieds de longueur sur 800 pieds de largeur, et l'examen du profil indique une profondeur moyenne de sciures de bois de, disons trois pieds, nous donnant une masse de sciure de bois dans cette aire de 21,600,000 pieds. En fixant la profondeur moyenne à près de 3½ pieds nous obtiendrions une quantité correspondant d'assez près à l'accumulation pendant vingt années.

De plus si l'on tient compte du fait que la jauge dont nous nous servons pour mesurer la sciure de bois était émoussée et ne pénétrait pas toujours jusqu'au véritable lit de la rivière, et que la fabrication du bois se fait dans cette rivière depuis qarante ans, on comprendra la difficulté d'obtenir des mesures quelque peu correctes. Qu'il suffise de dire qu'aux endroits où j'ai fait un examen se trouve une masse énorme de sciure de bois, que cette matière a rétréci et diminué la profondeur du chenal navigable, et permettre qu'on continue à jeter la sciure de bois dans la rivière, c'est, je considère, donner son assentiment à ce que l'on nuise sinon obstruer la navigation de la rivière.

Le paragraphe (*c*) de la clause 2 allègue donc faussement que le chenal de la rivière n'a pas diminué de profondeur.

La troisième clause de la pétition allègue que les bords de la rivière sont escarpés et que son cours, à partir de Bridgewater jusqu'à la mer, a lieu en ligne droite. Le fait est que le chenal est sinueux et traverse tantôt des étendues découvertes et tantôt des coudes étroits; sur les étendues découvertes se trouvent de vastes bancs et des baies et anses bordent les rives; ça et là on rencontre des pointes saillantes et des îles, le chenal s'étendant d'un côté à l'autre de la rivière.

La quatrième clause dit qu'il faudra abandonner les scieries si l'on doit enlever la sciure de bois. J'ai duement examiné les trois scieries établies à Bridgewater, dont deux appartiennent à MM. Davidson et la troisième à MM. Cook et Cie. A la scierie de MM. Cook et à celle d'amont de MM. Davidson l'on pourrait facilement éviter de jeter la sciure de bois à l'eau; la scierie d'aval est très mal située sur le bord de la rivière à côté du grand chemin et du chemin de fer, et immédiatement après le chemin de fer la colline s'élève brusquement. La seule manière de disposer de la sciure de bois à ce moulin serait d'y construire un fourneau.

M. Davidson, aîné, m'a dit que d'après l'ancien système il pouvait scier le bois à très bon marché, et d'après ce que je puis voir tout se réduit pour la plupart des propriétaires de moulins à la question des frais additionnels à encourir pour disposer de la sciure de bois en la manière fixée par la loi, et je ne crois pas, pour ma part, que l'application rigoureuse de l'acte concernant la sciure de bois nécessite la fermeture des moulins.

La cinquième clause parle de la concurrence des producteurs de bois des Etats-Unis sur les marchés étrangers; l'on doit se rappeler cependant qu'une forte partie de cette concurrence sur les marchés des Antilles et de l'Amérique du Sud ne vient pas des commerçants de bois des Etats-Unis, mais de marchands canadiens qui exportent leur bois *via* New-York, et qui sont soumis à l'observation de l'acte contre lequel la pétition s'élève.

Dans toute cause de la nature de celle qui nous occupe présentement il y a une tendance à exagérer l'importance qu'a pour le public l'industrie menacée, et la plupart des personnes que j'ai rencontrées à Bridgewater m'ont fortement exprimé leur opinion que le district recevrait un coup fatal si les moulins étaient fermés. Je prétends hautement qu'il n'y a aucune nécessité de fermer, mais que toute la question est entre les mains des propriétaires de scieries, pour lesquels elle signifie certainement une réduction plus ou moins forte des profits, suivant la situation particulière des établissements. Comparons maintenant la valeur des affaires de bois dans le district de la Lahave avec celle d'une autre grande industrie dont le succès ou l'insuccès est plus ou moins mêlé à ce sujet. Je veux parler de l'industrie de la pêche. Les opérations de pêche sont poursuivies ici par 1,746 hommes, 76 navires et 750 embarcations, le capital placé sur les navires et appareils atteint le chiffre de $212,300, et d'après les rapports officiels de 1888 la valeur du poisson et des produits du poisson est de $615,107.50. Les affaires du bois emploient moins que le dixième du nombre d'hommes et n'ont produit pendant la même année pour l'exportation en sus de ce qui a servi dans le district, qu'une valeur de $121,735. L'industrie de la pêche est la véritable occupation du peuple et la population prospère dont les pittoresques et confortables demeures bordent les rives de la Lahave, de l'île de Mosher à Conquerall Bank, ne dépend en aucune façon pour vivre sur le succès de l'industrie du bois, mais au contraire un grand nombre sont, dans un certain sens, gravement intéressés à la pollution de la rivière et à ses effets sur les poissons anadromes.

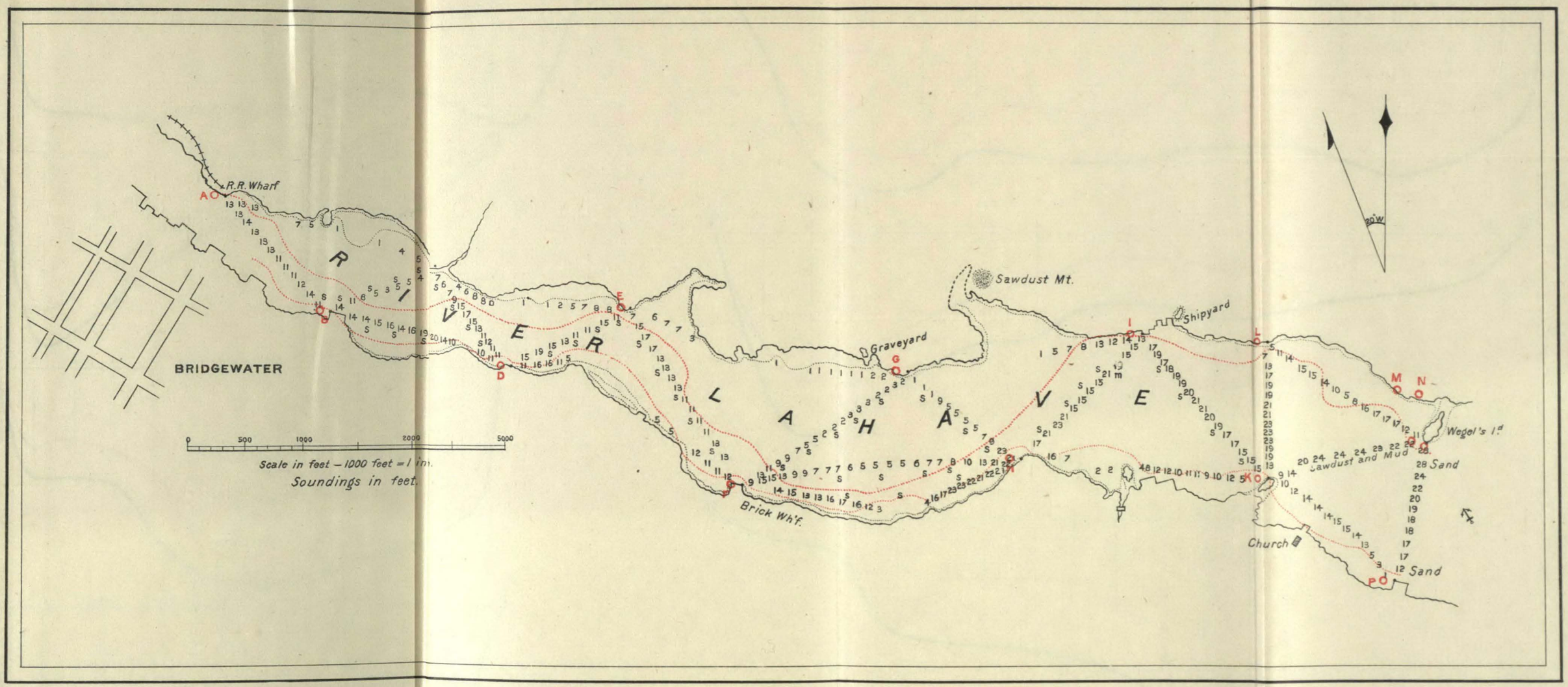
L'on a souvent observé depuis quelques années que le poisson d'eau profonde s'éloigne constamment de nos rives, et la conséquence c'est que les personnes faisant la pêche avec ou sans embarcation doivent se rendre de plus en plus loin en mer, et nécessairement les pêcheries y sont plus affectées par les conditions météorologiques défavorables.

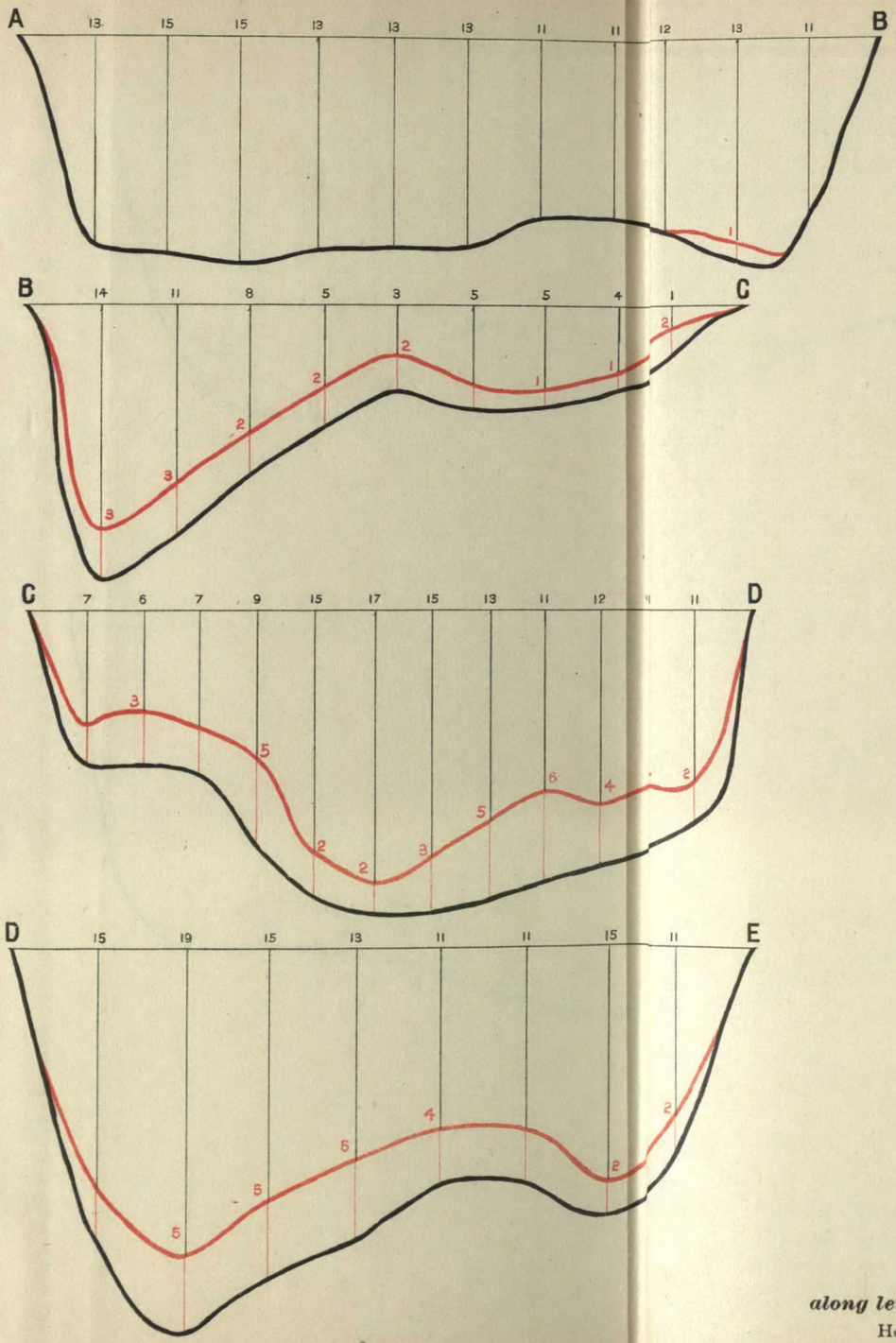
Les pêcheries de morue auxquelles sont employées 1,000 hommes et 750 embarcations dans le district de Lahave sont les pêcheries de mer qui dépendent plus que toutes autres de l'existence des poissons anadromes. Aux endroits où il n'y a pas de poissons anadromes, comme sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, il n'y a pas de pêcheries de morue de rivage. La morue vient se nourir au rivage, le hareng y vient frayer. Si par la destruction des pêcheries anadromes nous détruisons les millions d'alevins de gasparots, aloses, saumons, truites et éperlans, nous enlevons à notre population un article d'alimentation, mais la perte des alevins, c'est la perte de la morue, parce qu'il ne vient pas de poisson lorsqu'il n'y a pas de boitte. C'est ainsi que l'on doit envisager cette question de la pollution et de l'obstruction de nos rivières, non pas seulement parce que la pollution ou l'obstruction de cette rivière y a détruit le poisson qui la fréquentait autrefois, mais parce que cela a affecté d'une manière grave notre pêche de premier ordre, la pêche à la morue du rivage.

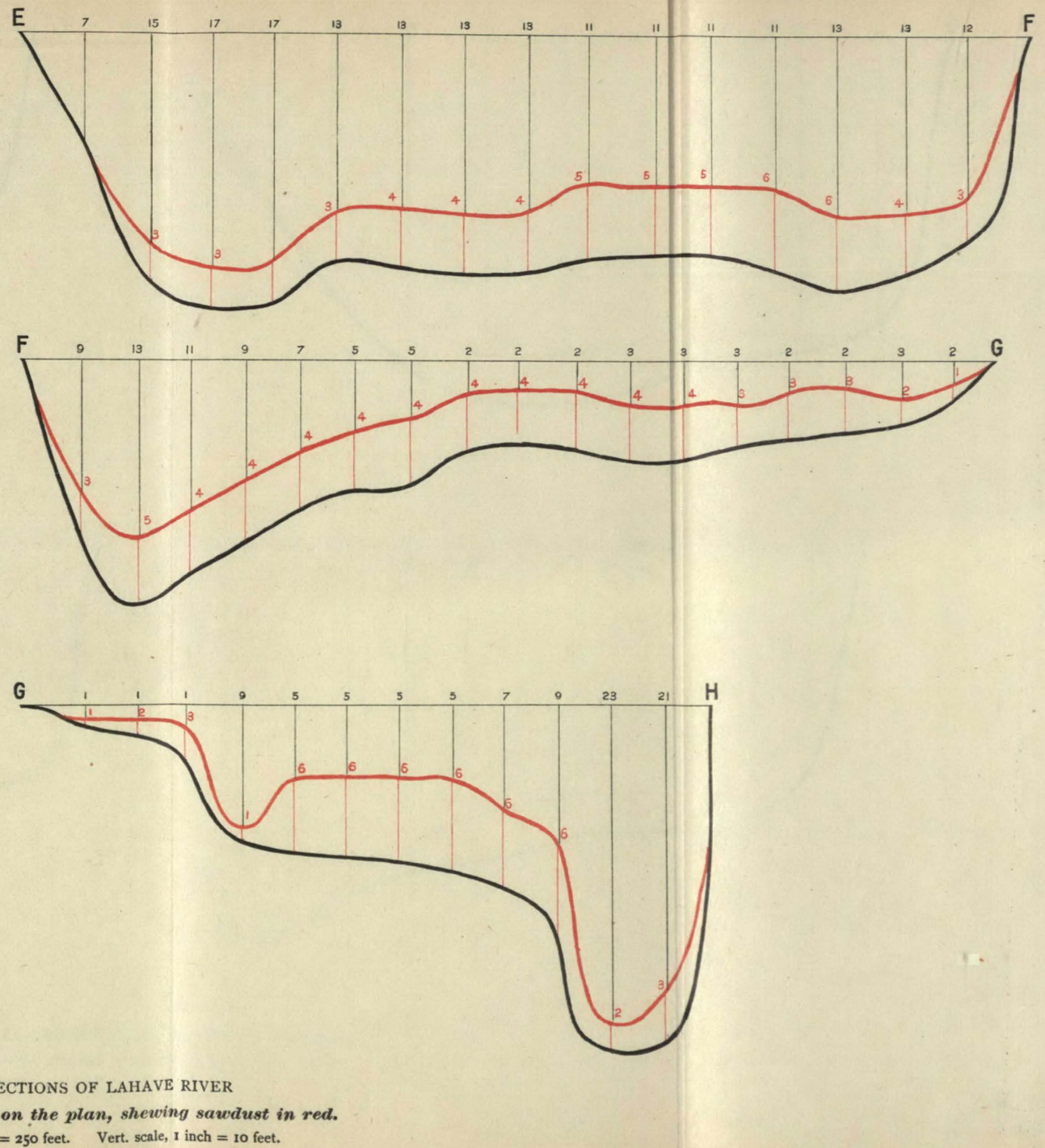
Examinant toutes les circonstances se rattachant à la rivière Lahave je ne puis voir de raison ni excuse possible pour accorder l'exemption demandée par la pétition.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ANDREW R. GORDON,
Commandant du service de la protection des pêcheries.


R.R. Wharf
A
BRIDGEWATER
R I V E R
L A H A V E
Graveyard
Sawdust Mt.
Shipyard
Brick Wh'f.
Church
Wegel's I.d
Sawdust and Mud
Sand
Sand
20°W
0 500 1000 2000 5000
Scale in feet — 1000 feet = 1 in.
Soundings in feet.

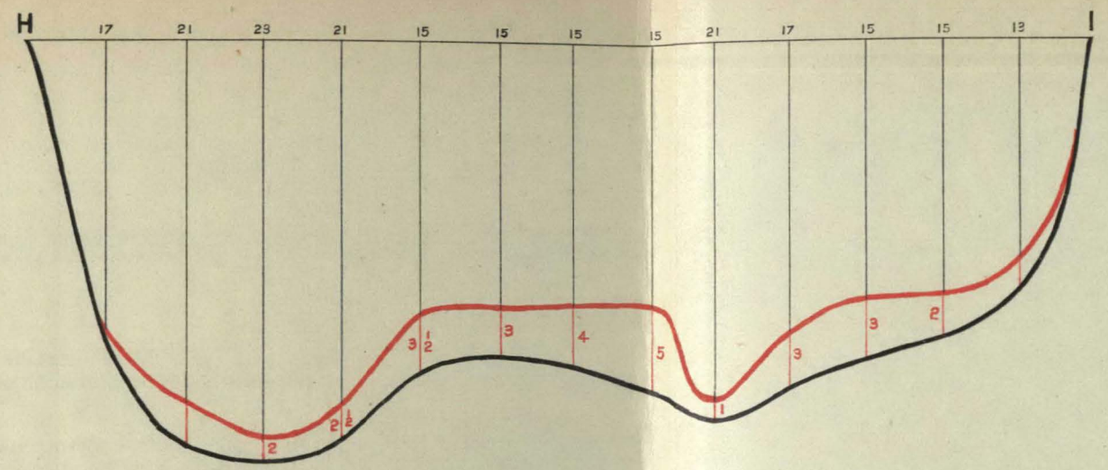


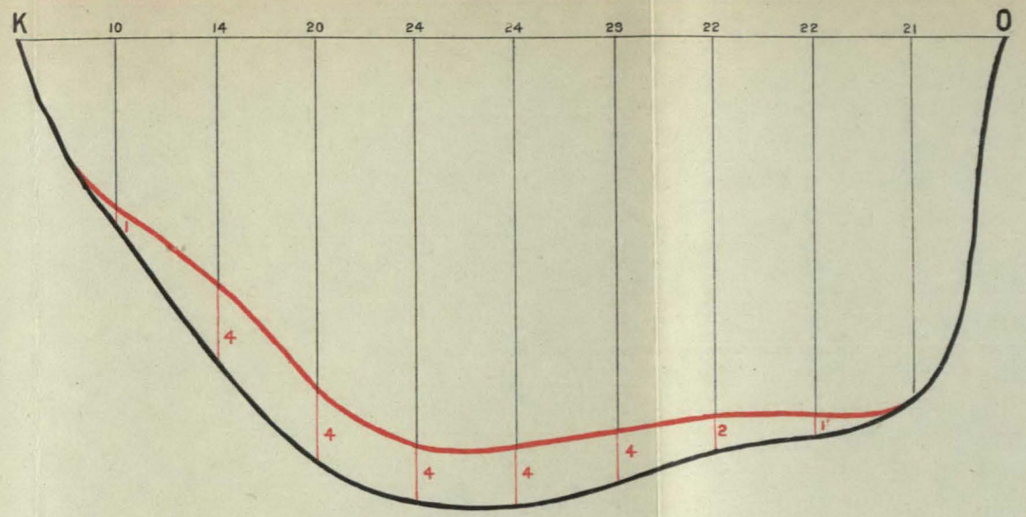


CROSS SECTIONS OF LAHAVE RIVER

along lettered lines on the plan, shewing sawdust in red.

Hor. scale, 2 inch = 250 feet. Vert. scale, 1 inch = 10 feet.





NOTE.—*In the figures* **KO**, *and* **OP**, *the accumulation marked in red consists of sawdust, mixed with mud, all other diagrams show pure sawdust.*

ANNEXE No 11.

RAPPORT SPÉCIAL CONCERNANT LES SCIURES DE BOIS DANS LA RIVIÈRE OTONABEE.

OTTAWA, 9 octobre 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—Le soussigné a l'honneur de vous soumettre ce qui suit relativement aux sciures de bois et rebuts de moulins qui se jettent dans la rivière Otonabee :—

Conformément à vos instructions, je me suis rendu le 28 du mois dernier à Peterboro pour m'y enquérir de certaines allégations pour ou contre le déversement des sciures de bois et rebuts de moulins dans la rivière Otonabee, et inspecter personnellement les scieries qui y sont construites, de façon à pouvoir décider avec connaissance de cause des questions soumises à votre département dans certains rapports de M. Chas. Gilchrist sur la matière.

Ayant visité personnellement les différentes scieries mentionnées dans votre lettre d'instructions et m'étant entretenu avec les propriétaires de ces moulins et d'autres personnes distinguées, c'est mon devoir de vous faire rapport que, d'après ce que j'ai vu moi-même et appris des propriétaires et d'autres sources recommendables, l'état de choses, tel que représenté dans les rapports faits à votre département par M. Gilchrist au sujet du déversement des sciures de bois et rebuts de moulins dans la rivière Otonabee, est en substance correct, et que les faits y relatés peuvent facilement se prouver par de nombreux témoins oculaires.

La rivière Otonabee a une grandeur considérable, c'est le principal débouché de nombreux lacs situés en arrière de Peterboro, à partir duquel endroit son cours se dirige au sud sur un parcours d'à peu près trente milles avant de tomber dans le lac Rice, dont les eaux en passant par la rivière Trent et la baie de Quinté se déversent dans le lac Ontario. A vingt milles du lac Rice, en montant l'Otonabee, se trouve la ville de Peterboro; de cette ville en montant et jusqu'au village de Lakefield l'on compte environ douze milles, et c'est là que sont construites les scieries dont il est question. La rivière sur ce parcours de douze milles a un cours très rapide, on y a construit plusieurs barrages formant les chutes d'eau qui font mouvoir les scieries et autres manufactures de différentes sortes. La partie de la rivière en bas de la ville de Peterboro et en descendant jusqu'au lac Rice a un courant qui coule lentement, elle peut être naviguée par des bateaux à vapeur et autres embarcations.

Six importantes scieries sont exploitées depuis plusieurs années sur les douze milles en amont de Peterboro. Les sciures de bois et rebuts de moulins en provenant ont été invariablement jetés dans la rivière jusqu'à tout dernièrement. En 1886, la corporation de Peterboro, le conseil de santé et plusieurs des principaux citoyens de cette dernière ville ont présenté une pétition demendant l'application de la loi à l'effet d'arrêter ce pernicieux facteur pour détruire le poisson et obstruer la navigation. Le département des pêcheries a pris des mesures pour donner suite à la demande des pétitionnaires en appliquant les dispositions de l'acte, et des avis ont été donnés à plusieurs propriétaires de moulins de faire cesser cette pratique illégale et dommageable. Les propriétaires de moulins s'y opposèrent en disant que la sciure de bois et les rebuts de moulins n'avaient pas gravement affecté les pêcheries ni retardé la navigation, et que s'ils étaient forcés d'observer la loi sous tous les rapports ils seraient obligés de fermer leurs moulins et priver par là plusieurs

hommes de leur occupation ordinaire. Là-dessus on effectua en avril 1886 une sorte de compromis en vertu duquel le département ne devait pas poursuivre les propriétaires de moulins sur la rivière Otanabee s'ils empêchaient de tomber à l'eau tous les rebuts et la sciure de bois, à l'exception de ce qui passerait par les fossés.

En avril 1888 la corporation de la ville de Peterboro et d'autres citoyens importants représentèrent au département que les propriétaires de moulins n'avaient pas tenu leurs promesses, et ces derniers furent avertis en janvier 1889 que l'on appliquerait le printemps suivant la loi concernant les sciures de bois et les rebuts de moulins. Instruction fut en même temps donnée à M. le garde-pêche Gilchrist de poursuivre tous les violateurs de l'acte.

M. Gilchrist a visité plusieurs fois les scieries dans le cours des mois de juillet et août et a constaté que les propriétaires de moulins éludaient leurs promesses en jetant la sciure de bois dans la rivière contrairement à la loi; en conséquence il logea des plaintes devant le magistrat de police, fit condamner les délinquants, mais dans la plupart des cas les amendes imposées n'ont pas encore été recouvrées.

Si des propriétaires de moulins se sont montrés disposés à ériger des machines pour empêcher la sciure de bois de tomber dans la rivière, d'autres et notamment MM. Hazlett et Irwin, n'ont rien fait dans ce sens, prétendant qu'ils avaient bien observé la convention de 1886 de se défaire de toutes les sciures de bois et rebuts de moulins à l'exception de ce qui tomberait nécessairement par les fosses; et qu'ils ne pouvaient faire davantage sans avoir à fermer leurs moulins.

Ayant visité la localité et examiné soigneusement ces moulins je soumets les faits suivants. Afin d'être bref et me faire mieux comprendre, je désignerai ces scieries sous les numéros de 1 à 6 inclusivement, en commençant par les nos 1, 2 et 3, les trois moulins situés le plus près des limites de la ville de Peterboro. Tous trois appartiennent à la Compagnie Hazlett.

N° 1. Ce moulin est situé sur le côté est de la rivière, possède des scies circulaires, et il ne devrait y avoir aucune difficulté pour cette raison de remplir les exigences de la loi. A l'époque de ma visite rien à l'intérieur du moulin n'indiquait que l'on jetait de la sciure de bois du coursier de décharge dans la rivière, des travailleurs la charroyait. Des personnes dignes de foi qui passent chaque jour près de la scierie m'ont cependant informé qu'elles avaient souvent vu déverser de la sciure de bois dans la rivière par le coursier de décharge.

Le numéro 2 se trouve sur le côté ouest de la rivière, possède également des scies circulaires et on y fabrique principalement des bardeaux et lattes. L'acte y paraît passablement bien observé.

Le numéro 3 est le plus important des moulins Hazlett, il s'y fait beaucoup d'affaires. Il y a quatre scies multiples droites, une grosse scie ronde et plusieurs plus petites. Aucune disposition satisfaisante n'a été prise à cette scierie pour se défaire de la sciure de bois, toute celle qui est produite par les scies multiples tombe directement dans l'eau au-dessous des fosses, en sorte que l'on voit constamment sortir de la sciure de bois des deux déversoirs du moulin. Dans le moment des chariots étaient à enlever les sciures de bois et autres rebuts provenant des scies rondes au premier étage du moulin.

La scierie n° 4 est située un peu en montant la rivière et appartient à M. Hilliard. Elle est beaucoup moins importante que celles mentionnées plus haut, n'ayant qu'un seul jeu de scies multiples et une scie ronde. La plus forte proportion de la sciure de bois qui tombe par les fosses dans ce moulin est interceptée par un plan incliné et glisse de là dans des conduites jusqu'en dehors du moulin pour être charriée. Il tombe cependant un peu de sciure de bois dans la rivière de la scie, ainsi qu'à travers le plancher, qui a d'assez grandes ouvertures pour cela.

Le numéro 5 est le moulin d'Irwin encore plus haut. C'est une grosse scierie pouvant couper 900,000 pieds de bois par jour. Il y a quatre grosses scies multiples, une grande scie circulaire et plusieurs plus petites pour scier les lattes, etc. Le moulin ne fonctionnait pas lors de ma visite et était fermé pour la saison, en sorte qu'il n'y avait aucune preuve visible relativement à l'action de la sciure de bois. Il était manifeste cependant qu'on n'y avait pris aucune disposition afin d'enlever la

sciure de bois, etc, provenant des quatre scies multiples et qui doit nécessairement tomber directement dans la rivière, car il n'y a rien pour l'intercepter. La quantité de sciure de bois provenant de ces quatre scies multiples, qui tombe dans la rivière, compose certainement les trois quarts de la quantité totale produite. Je tiens ces faits du contremaître lui-même, qui ne s'est pas fait prier pour me les communiquer. Les sciures de bois et rebuts provenant de la grande scie ronde et des plus petites établies au premier étage devaient être apparemment enlevés par des conduites aboutissant à un fourneau situé à une certaine distance, mais il doit en tomber une partie considérable à l'eau par les nombreux trous qui se trouvent dans le plancher. L'impression qui m'est restée après avoir conversé avec le contremaître (un homme très intelligent) c'est qu'il faudrait faire beaucoup de changements afin d'empêcher les sciures de bois et rebuts de tomber dans la rivière.

Le numéro 6, le moulin de Strickland est à six milles en amont du numéro 5, au village de Lakefield. Il s'y fait beaucoup de bois.

Ici fonctionnent deux scies multiples, une scie ronde et d'autres plus petites. Les propriétaires de ces scieries ont adopté des dispositions très satisfaisantes pour empêcher la sciure de bois et les rebuts de tomber à la rivière. Après en avoir été averti par le département ils ont placé sous les scies multiples des tables inclinées qui interceptent les sciures de bois tombant par les fosses et les font glisser dans des conduites. A une certaine distance en dehors du moulin des chariots les transportent sur des terrains incultes ou en emplissent les quais en voie de construction le long de la scierie. Les dosses et autres rebuts sont brûlés. Les propriétaires de cette scierie ont montré qu'ils avaient le ferme désir d'obéir à la loi autant que la chose serait possible. Les appareils installés dans la scierie de Strickland pour empêcher les sciures de bois et rebuts de tomber à la rivière, tout en n'étant pas irréprochables, pourraient être perfectionnés et être également employés dans les scieries Hazlett et Irwin, si ces derniers en avaient le désir.

Pour résumer ce que j'ai appris au sujet des scieries de la rivière Otonabee d'après l'inspection personnelle que j'en ai faite et les informations obtenues des propriétaires de moulins eux-mêmes, des personnes qui naviguent sur la rivière, d'autres qui s'intéressent à la protection et à la propagation du poisson ainsi que d'hommes distingués, citoyens de Peterboro,—informations qui m'ont été données spontanément,—je vous soumets les conclusions suivantes sur la question à l'étude, savoir:—

1. Il peut être établi sans le moindre doute que les sciures de bois et rebuts de moulins jetés contrairement à la loi des scieries ci-mentionnées dans la rivière Otonabee encombrent cette rivière et y font obstacle à la navigation.

2. L'existence et la reproduction des poissons ont été et sont dans le moment sérieusement affectés par la présence des énormes quantités de sciures de bois et rebuts de moulins jetés dans les eaux de la rivière Otonabee des scieries en question.

3. L'arrangement fait en 1886 par le département des pêcheries avec les propriétaires de moulins sur la rivière Otonabee en vertu duquel "on tolérait le déversement dans la rivière de toutes les sciures de bois tombant des scies multiples à travers les fosses" était tellement favorable aux propriétaires de moulins qu'ils auraient dû l'observer strictement, mais par avarice et en usant de subterfuges ces derniers n'ont pas tenu et ne tiennent pas compte de cet arrangement.

4. A la suite de l'avis formel donné aux propriétaires de moulins sur la rivière Otonabee par votre département, qu'ils devaient cesser cette pratique illégale et obéir aux lois concernant les sciures de bois, etc., et de leur refus de ce faire, il leur a été imposé des amendes, et le fait de les leur soumettre compromettrait certainement d'une manière grave les intérêts de votre département si des cas de même nature au sujet de la sciure, etc., se soulevaient dans d'autres parties du pays.

5. L'allégation des propriétaires de moulins sur la rivière Otonabee "qu'ils empêchent de tomber à l'eau toute la sciure de bois et tous les rebuts qu'on peut raisonnablement leur demander de déposer autrement, et que leurs scieries sont construites de telle façon qu'il est impossible d'empêcher entièrement la sciure de bois de tomber à la rivière; que l'application stricte des dispositions de l'acte concer-

nant les pêcheries et rivières navigables aurait pour effet d'arrêter leurs opérations et de faire perdre de l'emploi à six cents hommes" n'est pas correcte et ne peut être soutenue par la simple raison que, sur les quatre propriétaires de moulins deux empêchent maintenant au moyen d'appareils relativement peu coûteux, presque toutes les sciures de bois qui tombent des scies multiples à travers les fosses de se déverser dans la rivière, et ce même remède est également applicable aux autres moulins exploités sur cette rivière par MM. Hazlett et Irwin, ou en réalité partout ailleurs.

6. Toute concession faite aux propriétaires de scieries et par laquelle il leur est permis de laisser tomber à la rivière par les fosses les sciures de bois provenant des scies multiples équivaut à peu près à exempter ces moulins de l'opération de "l'Acte concernant les pêcheries et rivières navigables," relativement à la sciure de bois, etc., car il est établi que dans la fabrication du bois ordinaire en sciant les troncs d'arbres un cinquième à peu près se réduit en sciures de bois, et les sept huitièmes de cette sciure tomberont nécessairement à la rivière par les fosses, à moins qu'on ne l'empêche autrement.

7. Avec un peu de bonne volonté et en employant des machines comparativement peu coûteuses il sera possible de sortir toute la sciure de bois de presque toutes les scieries du pays afin de la brûler ou d'en disposer autrement. La chose est en grande partie pratiquement démontrée par ce qui se fait aux scieries de Strickland sur la rivière Otouabee; en effet la totalité presque entière de la sciure de bois provenant des deux scies multiples ne tombe pas dans la rivière. Il est aussi facile d'y constater qu'au moyen d'un nouvel appareil bien simple l'on pourrait enlever de la fosse toute la sciure de bois, en sorte qu'aucune partie ne pourrait tomber à l'eau. L'on pourrait (au moyen de conduites convenablement disposées) sortir la sciure de bois de toutes les scieries de la même manière et aussi facilement que l'on transporte les grains et rebuts d'un endroit à un autre dans les moulins à moudre le grain ordinaires, et il en serait disposée ainsi si les propriétaires de scieries de toute classe étaient forcés sans crainte, faveur ni distinction d'observer les restrictions relatives à la sciure de bois et rebuts de moulins imposées par les lois du pays.

Ci-annexé se trouve un plan du petit lac situé à la ville de Peterboro. Les sondages qui y sont indiqués fournissent la preuve la plus claire des mauvais effets résultant du déversement constant de la sciure de bois et des rebuts de moulins dans la rivière en amont de l'endroit où se trouvent les scieries. C'est aussi l'intention de se procurer les sondages de la rivière depuis le petit lac en descendant jusqu'au point où elle se jette dans le lac Rice. Les dépôts de sciures de bois et de rebuts sont si considérables à cet endroit qu'ils obstruent complètement deux des trois anciennes bouches par lesquelles la rivière se jetait dans le lac, et ils ont tellement augmenté encore dernièrement que l'on a craint de voir bientôt se fermer la troisième bouche, ce qui porterait obstacle à la navigation et empêcherait les steamers de monter jusqu'à Peterboro.

Le tout respectueusement soumis,

SAMUEL WILMOT.

PLAN
OF
RIVER AND LAKE,
PETERBOROUGH.

Scale 10 Chains to an Inch.



NOTE Soundings taken 1st March 1886.
Water 5'-0" on Sill
Figures in Red denote depth Water
" " Black " " Sawdust.

Richd. B. Rogers
Supt. Engr.
Trent Canal Works.

NOTE -
THE SAWDUST DEPOSITS ARE MUCH HIGHER DURING SUMMER THAN ARE SHOWN ON THIS PLAN. THE ANCHOR ICE FORCES NEW CHANNELS THROUGH SAWDUST AND MOVES IT FURTUER DOWN STREAM.

MORTIMER & CO LITH OTTAWA ONT

PARTIE II.

RAPPORT

SUR LES

OPÉRATIONS DE PISCICULTURE

DU

CANADA

1889.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT

OTTAWA :
IMPRIMÉ PAR BROWN CHAMBERLIN, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

1890.

INDEX

RAPPORT SUR LA PISCICULTURE.

RAPPORT DU SURINTENDANT SUR LES OPÉRATIONS DE 1889.

	Page.
Introduction	5
Exposé général des opérations des diverses piscifactures	6
Etat des alevins et des œufs à demi-éclos sortis de chaque piscifacture	7
Etat des œufs cueillis et disposés dans chaque piscifacture	8
Etat indiquant la situation de chaque piscifacture et le nombre d'alevins distribués annuellement	9
Homard, élevage projeté du	10
Bran de scie, preuve de ses effets délétères sur le poisson	12–42

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS DES DIVERSES PISCIFACTURES.

Piscifacture de la rivière Fraser, C. B	23
" de Sydney, N.-E.	23
" de Bedford, N.-E.	24
" de la rivière Dunk, I.P.-E.	24
" " Saint-Jean, N.-B.	24
" de Miramichi, N.-B.	25
" de Ristigouche, Québec	26
" de Gaspé "	26
" de Tadoussac "	27
" de Magog "	27
" de Newcastle, Ont.	28
" de Sandwich "	29
Formule de demande pour des alevins	29

PREUVE DES BONS RÉSULTATS DE LA PISCICULTURE.

De la Colombie-Britannique	33
Du Nouveau-Brunswick	38
Conclusion	42

ANNEXES.

1.	Rapport sur la piscifacture de la rivière Fraser, C.-B., par Thos. Mowat		43
2.	" " de Sydney, N.-E., par C. A. Farquharson		46
3.	" " de Bedford, N.-E., par A. B. Wilmot		47
4.	" " de la rivière Dunk, I.P.-E. (Pas en opération)		51
5.	" " " St-Jean, N.-B., Chas. McCluskey		51
6.	" " de Miramichi, N.-B., par Isaac Sheasgreen		54
7.	" " de Ristigouche, Qué., par Alexander Mowat		56
8.	" " de Gaspé, Qué., par Henry Davis		59
9.	" " de Tadoussac, Qué., par L. N. Catellier		61
10.	" " de Magog, Qué., par A. H. Moore		64
11.	" " de Newcastle, Ont., par C. Wilmot		65
12.	" " de Sandwich, Ont., par Wm. Parker		70

ANNEXE.

TRADUCTION d'un rapport par le SURINTENDANT G. M. DANNEVIG au conseil de direction de la succursale Arendal et Omegn de la SOCIÉTÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DES PÊCHERIES NORVÉGIENNES sur ses opérations expérimentales dans la CULTURE ARTIFICIELLE DE LA MORUE, DU HOMARD et des HUITRES, à l'établissement de Flodevigen — 73

RAPPORT

DE M. S. WILMOT, SURINTENDANT DE LA PISCICULTURE AU CANADA, ANNÉE 1889.

A l'honorable CHARLES H. TUPPER,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations piscicoles faites au Canada pendant l'année 1889. Ce rapport vous fera connaître les transactions particulières de nos piscifactures, le nombre d'œufs de poissons qui ont été déposés dans chacun de ces établissements, la quantité de fretin de toutes espèces qui en est sortie, un résumé des travaux accomplis, et la condition générale de chaque piscifacture.

Mon rapport est accompagné de ceux des officiers chargés de la conduite des piscifactures établies dans les différentes provinces. Ces rapports contiennent des détails plus complets sur les opérations variées de la capture des poissons reproducteurs, sur l'incubation des œufs, et sur la distribution du fretin de toutes espèces dans les eaux de toutes les parties du pays.

Le résultat des opérations piscicoles a été moins considérable que d'habitude, pour la raison qu'on avait cueilli beaucoup moins d'œufs en 1888. Mais la récolte de l'automne qui vient de finir a été très abondante; elle a donné au delà de 136,000,000, c'est-à-dire 37,000,000 de plus que l'année précédente.

Cependant, pris dans leur ensemble, les travaux ont été des plus satisfaisants; et si nous en jugeons par les nombreuses demandes d'alevins éclos dans nos établissements, qui nous ont été faites de tous côtés pour repeupler des rivières et des lacs épuisés, nous ne pouvons en arriver qu'à une seule conclusion: la popularité croissante de la pisciculture et les avantages indéniables qui ont déjà résulté, et qui s'accentueront toujours davantage, de son emploi judicieux pour augmenter la production du poisson et développer son commerce.

Il n'est peut-être pas hors de propos de noter ici, en passant, le grand cas que font deux pays voisins de la pisciculture comme moyen d'améliorer leurs pêcheries naguère si fécondes et qui commencent à péricliter.

Le gouvernement des Etats-Unis et celui de notre colonie-sœur, Terreneuve, font des efforts énergiques pour développer l'industrie de la pêche dans ces pays: le premier, en encourageant les opérations jusqu'ici conduites avec succès par la commission des pêcheries de Washington, et en coopérant avec les commissaires de chaque Etat à l'établissement de piscifactures dont il a pris quelques-unes à sa charge, car il considère que, vu leur avantage général pour toute l'Union, leur entretien doit incomber uniquement au Trésor fédéral.

Terreneuve, qui a toujours été un des premiers pays du monde au point de vue de la production des pêcheries, voulant garder la position enviable qu'elle s'est créée, a reconnu que la pisciculture doit lui servir à récupérer et entretenir ses pêcheries de morue et de homard.

Le gouvernement de cette île a fait venir de Norvège un expert dans l'élevage du homard, M. Adolph Neilsen, qui a déjà préparé sur l'île Dildo, baie de la Trinité, une vaste piscifacture affectée à la propagation de la morue et du homard. Il a fait des opérations très encourageantes dans le cours de la dernière saison, et il est convaincu qu'il pourra bientôt ajouter considérablement à la production naturelle de ces poissons dans les eaux de Terreneuve.

Pour démontrer la popularité croissante de la pisciculture au Canada, et à l'appui de ce que je viens de dire, je dois ajouter qu'on ne cesse de nous demander d'agrandir quelques-uns des établissements actuels et d'en créer de nouveaux. Les fabricants de conserves de saumon de la Colombie-Britannique, qui sont tous des citoyens riches et influents, sont unanimes à reconnaître que l'énorme capture de saumon qui a été faite l'année dernière dans la rivière Fraser est due en grande partie au fretin produit par la piscifacture et distribué dans les tributaires de cette rivière ; et ils demandent, ces importants industriels, que l'on développe les opérations piscicoles en agrandissant l'établissement actuel et en en fondant d'autres. On trouvera dans le corps du présent rapport plusieurs lettres par lesquelles ils expriment leur opinion et leur confiance dans la culture artificielle du saumon sur la rivière Fraser; tous ceux qui s'intéressent au maintien de nos pêcheries les lisent avec profit.

Le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, quoique tout récemment établis et ayant des populations éparses, commencent déjà à s'apercevoir que quelques-unes de leurs rivières rendent moins de poissons ; et pour mettre leurs pêcheries à l'abri des résultats désastreux qu'ont éprouvés celles des vieilles provinces, ils demandent l'établissement immédiat d'une ou de plusieurs piscifactures afin d'entretenir la pêche du poisson blanc dans les lacs Manitoba, Winnipeg et autres eaux du Nord-Ouest.

Une saumonerie a existé pendant quelque temps dans l'Ile du Prince-Edouard ; mais un accident imprévu amené par le débordement de la rivière l'a mise dans un état tel, qu'elle a dû suspendre ses opérations depuis deux ans. Les habitants, qui avaient pu constater dans les différents cours d'eau les bons résultats de cet établissement piscicole, demandent qu'il soit réparé, et il reprendra probablement ses opérations l'année prochaine.

Une piscifacture pouvant produire annuellement plusieurs millions d'alevins de différentes espèces a été installée à Ottawa, dans l'étage inférieur du musée piscicole, rue O'Connor, et elle sera en pleine opération durant la prochaine session du parlement. Se trouvant au siège même du gouvernement, nul doute qu'elle va aider considérablement à vulgariser la pisciculture parmi les nombreux visiteurs qui se rendent dans la capitale ; de plus, elle donnera aux membres du parlement, etc., de voir par eux-mêmes le *modus operandi* de la propagation et de l'élevage du poisson au moyen de méthodes artificielles.

EXPOSÉ GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS FAITES DANS LES PISCIFACTURES EN 1889.

Le chiffre brut des alevins sortis des piscifactures en 1889, a été de soixante et huit millions sept cent mille (68,700,000). Ils appartiennent aux espèces suivantes:—

Saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*)	7,254,500
Saumon du Pacifique (saw-quai) (*Oncorhynchus nerka*)	4,419,000
Truite saumonée (Grands Lacs) (*Namaycush*)	5,140,000
Truite mouchetée (*Salmo fontinalis*)	206,500
Poisson blanc (Région des lacs) (*Coregonus albus*)	30,600,000
Doré (*Lucioperema*)	21,000,000
Achigan (petite bouche) (*Micropterus dolemei*)	80,000
Total	68,700,000

Le tableau suivant fait connaître le nombre d'alevins et d'œufs semi-éclos qui sont sortis de chacune des piscifactures du Canada en 1889. Les rapports des directeurs de ces établissements nous donnent les nouvelles les plus encourageantes sur la bonne condition des alevins distribués dans les rivières et sur celle des œufs fécondés fournis par les piscifactures d'Ontario et déposés dans les établissements de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Dans ces rapports publiés aux annexes on trouvera des détails fort intéressants sur les lacs et rivières des différentes provinces.

ALEVINS et œufs fécondés sortis de chaque piscifacture en 1889.

Numéro.	Piscifacture.	Province.	Alevins sortis.	Œufs fécondés envoyés à d'autres piscifactures	Œufs fécondés reçus d'autres piscifactures.	Espèces.
1	Rivière Fraser	Col.-Britannique	4,419,000	.....	.....	Saumon (*Nerka*).
2	Sydney.....	Nouvelle-Ecosse.	2,034,500	.....	.....	do (*Salar*).
3	Bedford.....	do	900,000	.....	.....	do do
	do	do	450,000	.....	500,000	Truite saum. (*Namaycush*).
	do	do	2,500,000	.....	3,000,000	Poisson blanc (*Coregonus*).
4	Rivière Dunk.....	Ile du Prince-Ed	Non en opération.			
5	Rivière Saint-Jean	N.-Brunswick...	140,000	.....	150,000	Saumon (*Salar*).
	do	do ..	830,000	.....	1,000,000	Truite saum. (*Namaycush*).
	do	do ..	2,600,000	.....	3,000,000	Poisson blanc (*Coregonus*).
6	Miramichi.....	do ..	850,000	.....	50,000	Saumon (*Salar*).
7	Ristigouche	Québec.....	1,280,000	200,000	.....	do do
8	Gaspé.....	do	450,000	.....	.....	do do
9	Tadoussac.....	do	1,600,000	....	.....	do do
10	Magog	do	1,100,000	.....	1,200,000	Truite saum. (*Namaycush*).
	do	do	1,700,000	.....	2,000,000	Poisson blanc (*Coregonus*).
11	Newcastle.....	Ontario.....	2,760,000	2,700,000	.....	Truite saum. (*Namaycush*).
	do	do	206,500	.....	.....	Truite mouch. (*Fontinalis*).
	do	do	2,800,000	.....	3,000,000	Poisson blanc (*Coregonus*).
	do	do	80,000	.....	.....	Achigan (petite bouche).
12	Sandwich...	do	21,000,000	11,000,000	.....	Poisson blanc (*Coregonus*).
	do	do	21,000,000	.....	.....	Doré (*Lucioperca*)
	Total.....	.....	68,700,000	13,900,000	13,900,000	

ŒUFS DE POISSON RÉCOLTÉS ET DÉPOSÉS DANS LES PISCIFACTURES EN 1889.

Le tableau suivant fait connaître la quantité et l'espèce d'œufs récoltés et déposés dans les auges et les incubateurs des différents établissements du Canada. Les piscifactures de Magog et de la rivière Saint-Jean n'ont pas pu se procurer d'œufs sur les lieux ; mais la première a reçu des œufs semi-éclos de Newcastle et de Sandwich, Ontario, et de Ristigouche. La quantité totale d'œufs récoltés se chiffre par 136,122,000, et si nous en croyons les rapports hebdomadaires transmis par les directeurs des établissements, la perte a été jusqu'ici très faible, et les apparences actuelles promettent un bon rendement d'alevins pour la saison de 1890.

Le tableau suivant indique le nombre d'œufs cueillis en 1889, le nom de la piscifacture et province, et les espèces.

Numéro	Piscifacture.	Province.	Nombre d'œufs.	Espèces.
1	Rivière Fraser	Colombie-Britannique	9,233,000	Saumon (*Nerka*).
2	Sydney	Nouvelle-Ecosse	2,540,000	do (*Salar*).
3	Bedford	do	2,300,000	do do
4	Rivière Dunk	Ile du Prince-Edouard		
5	Rivière Saint-Jean	Nouveau-Brunswick		
6	Miramichi	do	1,100,000	do do
7	Ristigouche	Québec	3,022,000	do do
8	Gaspé	do	820,000	do do
9	Tadoussac	do	2,557,000	do do
10	Magog	do		
11	Newcastle	Ontario	11,150,000	Truite saumonée (*Namaycush*).
	do	do	300,000	Truite mouchetée (*Fontinalis*).
	do	do	3,000,000	Poisson blanc (*Coregonus*).
	do	do	100,000	Achigan (petite bouche).
12	Sandwich	do	30,000,000	Doré (*Luciopercha*).
	do	do	70,000,000	Poisson blanc (*Coregonus*).
13	Ottawa	do		
	Total des œufs en 1889		136,122,000	

NOTE—D'autres piscifactures fourniront bientôt des œufs aux établissements de la rivière Saint-Jean, de Magog et d'Ottawa.

GRAND TOTAL D'ALEVINS SORTIS DES PISCIFACTURES CANADIENNES DEPUIS LE COMMENCEMENT DES OPÉRATIONS.

Le tableau suivant fait connaître la production brute des alevins de toutes espèces. Il donne le nom des piscifactures par province, la quantité d'alevins produit par chacune d'elles, et la date de leur établissement. La production totale s'élève à 705,544,900, et comprend le saumon de l'Atlantique, le saumon du Pacifique, la truite saumonée des grands lacs, la truite mouchetée des rivières et ruisseaux, le poisson blanc, le doré et l'achigan des lacs.

ETAT indiquant les localités où les diverses piscifactures ont été placées et les années où elles ont commencé leurs opérations, ainsi que le nombre d'alevins distribué annuellement par chacune d'elles, depuis qu'elles sont établies.

ANNÉE.	ONTARIO.		QUÉBEC.				NOUV.-BRUNSWICK.		NOUVELLE-ECOSSE.		ILE DU PRINCE-EDOUARD.	COLOMBIE-BRITANNIQUE.	TOTAUX.
	Newcastle.	Sandwich.	Magog.	Tadoussac.	Gaspé.	Ristigouche.	Miramichi.	Rivière Saint-Jean.	Bedford.	Sydney.	Rivière Dunk.	Rivière Fraser.	
	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.	Alevins.
1868-1873	1,070,000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1,070,000
1874	350,000	.....	.....	.....	.....	100,000	60,000	.....	.....	.....	.....	.....	510,000
1875	650,000	.....	.....	60,000	110,000	600,000	150,000	.....	.....	.....	.....	.....	1,570,000
1876	700,000	8,000,000	.....	150,000	50,000	300,000	60,000	.....	395,000	.....	.....	.....	9,655,000
1877	1,300,000	8,000,000	.....	1,180,000	1,051,000	600,000	320,000	.....	1,000,000	.....	.....	.....	13,451,000
1878	2,605,000	20,000,000	.....	707,000	650,000	1,015,000	665,000	.....	1,400,000	.....	.....	.....	27,042,000
1879	2,602,700	12,000,000	.....	1,250,000	1,597,000	1,470,000	1,025,000	.....	1,740,000	.....	.....	.....	21,684,700
1880	1,923,000	18,500,000	.....	1,155,000	730,000	1,500,000	805,000	170,600	730,000	.....	500,000	.....	21,013,600
1881	3,300,000	16,000,000	200,000	334,000	500,000	740,000	770,000	50,000	680,000	.....	375,000	.....	22,949,000
1882	4,841,000	44,000,000	975,000	600,000	530,000	1,400,000	640,000	588,000	850,000	315,000	1,060,000	.....	55,799,000
1883	6,053,000	72,000,000	250,000	995,000	520,000	300,000	925,000	72,600	800,000	659,000	1,210,000	.....	83,784,600
1884	8,800,000	37,000,000	100,000	985,000	859,000	940,000	795,000	811,000	1,000,000	853,000	1,000,000	.....	53,143,000
1885	5,700,000	68,000,000	300,000	720,000	290,000	660,000	900,000	155,000	670,000	772,000	1,100,000	1,800,000	81,067,000
1886	6,451,000	57,000,000	1,400,000	1,627,000	576,000	1,380,000	945,000	2,181,000	960,000	1,179,000	400,000	2,625,000	76,724,000
1887	5,130,000	56,500,000	675,000	900,000	630,000	1,500,000	900,000	2,479,000	4,230,000	1,415,000	500,000	4,414,000	79,273,000
1888	8,076,000	56,000,000	3,475,000	850,000	800,000	1,720,000	1,290,000	4,142,000	4,390,000	1,559,000	.....	5,807,000	88,109,000
1889	5,846,500	21,000,000	2,800,000	1,600,000	450,000	1,280,000	850,000	3,570,000	3,850,000	2,034,500	.....	4,419,000	68,700,000
Totals	65,398,200	489,000,000	10,175,000	13,113,000	9,343,000	15,505,000	11,100,000	14,210,200	22,695,000	8,786,500	6,145,000	19,065,000	705,544,900

NOTE.—Les espèces particulières des alevins énumérés ci-dessus étaient comme suit :—

Salmonides—	Saumon de l'Atlantique et du Pacifique, truite saumonée des grands lacs et truite mouchetée des ruisseaux	176,079,000
do	Poisson blanc de la région des grands lacs (*Coregonus*)	335,250,000
Percides—	Doré (*Lucioperca*) et achigan	194,215,900
	Grand total de toute espèce	705,544,900

CULTURE DU HOMARD.

Relativement au projet formé par votre ministère de fonder un ou plusieurs établissements affectés à la propagation artificielle du homard, je désire dire que comme cette industrie a pleinement réussi aux Etats-Unis et à Terreneuve, ainsi que dans plusieurs pays de l'Europe, il n'y a pas de raisons qui puissent faire douter de son succès dans nos provinces maritimes.

Grâce aux renseignements obtenus à cet égard par la correspondance échangée avec le colonel Macdonald, commissaire du poisson et des pêcheries des Etats-Unis, et avec M. Neilson, surintendant de la pisciculture à Terreneuve, il sera assez facile d'établir des homarderies bien aménagées et d'y faire des opérations qui produiront annuellement des millions de petits homards.

Nos provinces maritimes sont peut-être plus en position de produire le homard avec plus de succès que les Etats-Unis, par le fait que l'on trouve encore les reproducteurs en grand nombre en plusieurs endroits des côtes, et que l'on peut de la sorte récolter des œufs en quantité presque illimitée; et si, d'un autre côté, nos voisins ont réussi à propager artificiellement du homard, ils ne parviennent pas toujours à se procurer assez de reproducteurs pour en retirer la quantité d'œufs dont ils auraient besoin. Je cite ici les paroles mêmes du colonel Macdonald:—

"Je suis convaincu cependant que s'il était possible dans une localité de retirer tous les œufs fécondés d'une femelle de homard qui est portée au marché, de faire éclore ces œufs et de remettre ensuite les petits dans l'eau, ces opérations poursuivies d'une manière systématique auraient pour effet d'alimenter l'approvisionnement sans imposer à la capture une restriction déraisonnable. Comme matière de fait, néanmoins, l'épuisement des pêcheries dans les environs de Wood's Holl est si prononcé qu'on ne peut obtenir des œufs en certaines quantités. Nous n'avons pas de misère à faire éclore les œufs que nous pouvons nous procurer, et ce avec une très faible proportion de pertes. * * * Le nombre de petits homards éclos et distribués l'année dernière dans les alentours de Vineyard Sound s'est élevé à un million et demi. L'appareil dont nous nous servons pour faire éclore les œufs de homard est le bocal automatique employé pour l'incubation de l'alose et du poisson blanc."

On voit par ce qui précède que la propagation artificielle du homard en Canada ne présente aucune difficulté, et que l'obstacle signalé par le colonel Macdonald — celui de ne pas avoir une quantité suffisante de homards reproducteurs — n'existerait pas dans les provinces maritimes, qui comptent un grand nombre d'endroits où l'on pourrait se procurer en abondance des reproducteurs et des œufs.

Je cite maintenant quelques paragraphes des lettres de M. Neilson, qui travaille à la production artificielle du homard par le gouvernement de Terreneuve. Ce monsieur vient de la Norvège, où il était employé comme expert dans cette industrie:

"Une station d'incubation est construite sur l'île Dildo, baie de la Trinité, dimensions, 85 x 45 x 20, avec salle pour les opérations en bas et logement en haut. On emploie une pompe à vapeur capable de lancer 200 gallons d'eau à la minute et tenant l'eau de la mer à cinq brasses de profondeur, afin d'avoir de l'eau d'une gravité spécifique considérable et de maintenir une température égale, ce qui est de la plus haute importance pour l'incubation du homard. * * * L'appareil en usage ici est le bocal automatique; il ne fonctionne pas aussi bien que l'appareil dont je me servais en Norvège, cependant j'incube à peu près 50 pour 100. Je recueille tous les œufs des homarderies, et de la sorte j'en sauve une grande quantité qui, autrement, seraient cuits. La durée de l'incubation dépend de l'état où se trouvent les œufs lorsqu'on les enlève à la femelle, ainsi que de la température de l'eau. Je préfère les avoir lorsqu'ils peuvent être incubés en trois semaines. Depuis le 19 juillet j'ai récolté 2,600,000 œufs de homard. * * * Nous prenons nos œufs dans la baie de Placentia et les transportons à travers le pays, ce qui est très incommode; mais nous avons l'intention d'établir une nouvelle homarderie dans la baie en question."

D'après ce que M. Neilson vient de dire, je crois que nous pourrions avoir d'égales facilités en plusieurs endroits de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard pour faire avec succès l'incubation du homard.

Je fais encore l'extrait suivant d'une lettre du professeur Gilbert V. Bourne, de l'Institution biologique maritime de la Grande-Bretagne:—

"En terminant je dirai que, dans notre opinion, la production du homard est parfaitement possible, et que, après la première installation, elle pourrait être pratiquée à peu de frais; et si le gouvernement du Canada désire connaître une personne compétente à conduire ces opérations pour lui, je pourrai lui en recommander une avec la plus grande confiance."

Le professeur Bourne dit donc que, après avoir construit et monté un établissement à cette fin, on pourrait produire du homard avec succès.

De la Norvège, où l'incubation du homard est pratiquée sur une assez grande échelle, le capitaine E. M. Dannevig, une autorité en ces matières, dit:—

"En ce qui concerne les côtes de la Norvège où, pratiquement parlant, le homard est sur le point d'être exterminé, je crois que l'incubation artificielle de tous les œufs que l'on peut obtenir des pêcheurs et importateurs et qui sont inévitablement condamnés à la destruction serait d'un avantage immense; mais les petits devraient être libérés peu de temps après leur naissance, car leur voracité les porte à s'entremanger quand ils se trouvent en grand nombre dans l'appareil."

Il ressort de ces déclarations faites par des personnes qui pratiquent la culture du homard, que des difficultés insurmontables ne s'opposent pas au commencement de l'entreprise en Canada, que le déclin des pêcheries à homard dans certaines parties des provinces maritimes exige que le département tente un effort pour arrêter, si possible, une calamité aussi grande.

Je désire ajouter ici un autre extrait des lettres de M. Neilson relatives aux expériences qu'il a faites. Il dit: "Le 12 novembre j'ai fermé l'établissement pour cette saison (1889). Des 7,995,400 œufs de homard récoltés, 3,956,400 ont été rejetés, et 4,039,000 incubés en bonne condition. Ceci me donne 50½ pour 100, ce que je tiens pour un résultat satisfaisant, si je mets en ligne de compte que j'ai recueilli tous ces œufs de homards qui avaient été apportés aux facteries pour être fabriqués en conserves, et par conséquent très maltraités.

Donc l'incubation du homard est chose facile. On pourrait demander des éclaircissements sur trois points importants se rattachant à cette industrie: Où placer les homarderies? Combien coûteraient les bâtiments et les appareils nécessaires? Quels seraient ensuite les frais d'entretien de ces établissements?

En réponse à la première question, celle de savoir où placer les homarderies, je dois dire qu'il serait nécessaire de les installer à proximité des localités où l'on pourrait avoir amplement des homards reproducteurs, car il serait à peu près inutile de commencer la propagation artificielle autrement que sur une très vaste échelle, et une considération importante dans le choix de l'endroit devrait être que l'eau de mer fût pure, fortement saline et d'une basse température.

Relativement à ce que coûteraient les bâtiments et les appareils nécessaires, il me serait extrêmement difficile d'en donner une estimation précise; mais, d'après ce qu'en ont dit le colonel Macdonald et M. Neilson, je crois que l'établissement devrait être très vaste et assez bien monté pour permettre de conduire les opérations de façon à faire réussir l'entreprise. Tout bien considéré, je suis d'avis qu'un bâtiment organisé comme l'est la piscifacture de Sandwich, où l'eau est amenée par force de vapeur et où l'on se sert d'incubateurs automatiques en verre, coûterait entre $4,000 et $5,000. La moyenne des frais d'entretien de l'établissement de Sandwich, pendant les trois dernières années, a été de $3,000 par année—et j'en conclus que ceux d'une homarderie s'élèveraient au même chiffre.

On dira peut-être: mais pourquoi ne pas utiliser quelques-unes des piscifactures actuelles des provinces maritimes et n'y pas réunir la reproduction du saumon et celle du homard? Ceci ne pourrait se faire, je le crains, pour les raisons suivantes: L'incubation du homard exige l'eau saline la plus pure, et celle du saumon l'eau douce la plus pure. Il faudrait nécessairement prendre à une profondeur de quatre ou cinq brasses l'eau salée destinée à l'incubation du homard, pour lui donner le degré de pureté, de densité et de température voulu; au contraire, l'eau dont on se sert pour l'incubation du saumon est puisée dans les rivières rapides d'eau douce. Pour avoir

des œufs en quantité suffisante, une homarderie devrait se trouver tout près d'un établissement de paquage. Aucune des saumoneries actuelles n'est ainsi située.

En choisissant un bon endroit pour y placer une homarderie, il faudrait aussi ne pas perdre de vue un autre point essentiel : celui d'un transport facile des petits homards dans les eaux où on voudrait les déposer. La correspondance échangée avec les autorités citées plus haut n'aborde pas la question de ce transport, mais j'en conclus que les facilités offertes par les lignes de chemins de fer qui sillonnent les côtes des provinces maritimes permettront de transporter le petit homard sain et sauf partout où il sera nécessaire de le distribuer. Puisque les alevins de saumon, de truite saumonée et de poisson blanc sont transportés à des centaines de milles, sans pertes appréciables, par les voies ferrées et en voitures, je ne vois pas ce qui pourrait empêcher d'employer les mêmes moyens pour le transport sûr des jeunes homards dans presque toutes les directions si l'établissement est placé dans un endroit central.

Donc, pour que l'entreprise de la reproduction artificielle du homard puisse réussir, il faut d'abord des bâtisses vastes et commodes placées dans une localité favorable et munies des meilleurs appareils possibles qui puissent produire des millions de homards pour égaler au moins la production naturelle de ces crustacés.

SCIURE DE BOIS—SES EFFETS NUISIBLES SUR LE POISSON.

La spécialité de la culture artificielle du poisson, à laquelle le soussigné s'est consacré pendant plusieurs années, lui a nécessairement fourni amples occasions d'observer, au point de vue pratique, le poisson dans ses formes variées, depuis l'œuf jusqu'à la phase adulte. Le pisciculteur, en raison même de ses occupations, doit donc être, plus que tout autre, en mesure de se faire une idée du caractère, des habitudes, de la nature et des besoins du poisson, de ce qui doit lui faire le plus de bien aux périodes critiques de la fraie, et de la nécessité qui existe de tenir libres de toutes matières corrompues et délétères les rivières et autres eaux dans lequel il entre pour frayer.

Les conclusions suivantes à propos des effets mortels qu'ont sur la vie du poisson les barrages de moulins, et la sciure, les déchets des scieries et autres substances délétères jetés dans les eaux fréquentées par le poisson (spécialement au temps de la fraie), sont basées sur des renseignements recueillis et sur des faits relevés pendant près d'un demi-siècle d'observations et de connaissance pratique.

Les effets meurtriers de la sciure qu'on laisse tomber dans les rivières et les cours d'eau sont si multiples et sautent tellement aux yeux de l'observateur qu'il n'est guère besoin, dans ce siècle éclairé, de plaidoyers ou d'arguments spéciaux pour convaincre les plus sceptiques de son influence désastreuse sur les êtres aquatiques, d'une nature animale ou végétale, qui se trouvent dans les eaux de marées, les lacs et les fleuves d'un pays. Partout où l'on a construit des barrages de moulins à travers les cours d'eau, partout où les scieries et autres fabriques ont jeté leurs déchets dans l'eau, les poissons et la végétation aquatique ont été considérablement diminués, et en bien des cas totalement détruits. Il en a été ainsi surtout pour les poissons de l'ordre le plus élevé, spécialement pour

LE SAUMON,

qui a des habitudes essentiellement migratoires et qui remonte les rivières et autres cours d'eau pour la fraie. Ces eaux sont ordinairement les plus pures, les plus froides et les plus limpides, par conséquent plus favorables à la propagation de l'espèce. A l'époque des premiers établissements du Canada, le saumon fréquentait presque tous les cours d'eau qui se déchargent dans la mer, ainsi que les grands lacs. Il abondait dans plusieurs de nos rivières, avant que l'industrie du bois eut amené sur leurs rives ces barrages de moulins et ces scieries dont on connaît aujourd'hui les funestes effets. Les habitants en faisaient une grande consommation, et il était l'objet d'un trafic

important qui ajoutait à la richesse commerciale du pays. Mais lorsque barrages et scieries se multiplièrent, les premiers opposèrent des barrières infranchissables au poisson, qui ne pouvait plus atteindre ses frayères d'amont, et les secondes par leurs sciures et débris qu'elles déversaient dans l'eau empoisonnèrent les frayères d'aval et arrêtèrent la croissance de la végétation et chassèrent les insectes qui constituent le principal aliment du poisson aux premières phases de son existence. A mesure que se développait cette œuvre imprévoyante le rendement du poisson diminuait, jusqu'à ce qu'enfin, après avoir dévasté les bois qui les entouraient et détruit

TOUT LE POISSON,

ces scieries, n'ayant plus rien à faire, sont tombées en ruines, ne laissant aux générations à venir que de pénibles souvenirs des ravages qu'elles ont faits dans ces eaux. Il est donc de la plus haute importance que les lois qui décrètent que la sciure et les déchets de scieries ne soient pas déversés ou jetés dans les eaux fréquentées par le poisson soient strictement mises en vigueur. Par une rigoureuse application de la loi qui oblige à pratiquer des passes par lesquelles le saumon, l'alose et tous les autres poissons migratoires puissent remonter à leurs frayères; par l'exécution des statuts qui défendent de jeter ou déverser la sciure, les déchets de moulins et autres substances délétères dans les rivières et les autres cours d'eau; par la scrupuleuse observance du temps prohibé; par l'interdiction de la pêche au dard et du condamnable usage de la dynamite pour tuer le poisson; par de judicieux règlements concernant l'usage des rets de toutes sortes, et avec le concours de plus en plus sérieux de la pisciculture, on verra en bien peu d'années augmenter considérablement la capture du saumon et de tous les autres poissons d'un bout à l'autre du Canada. Il reste encore, dans les rivières et les lacs, assez de poisson indigène qui, s'il était protégé et traité comme il doit l'être, fournirait un important appoint à la consommation et au commerce dans toutes les parties du pays. Comme je l'ai déjà dit, la sciure a des effets destructeurs multiples quand on la laisse tomber dans des eaux poissonneuses. C'est un produit artificiel qui engendre des maladies latentes de différentes espèces, suivies de résultats fatals dans toutes les eaux habitées par le poisson. Elle a altéré la pureté des eaux et vicié leur lit au point de ruiner les nombreux agents indispensables à la production et à la croissance du poisson. Dans sa locomotion, après être sortie des moulins, la sciure, imprégnée d'eau, se fixe sur les lits de gravier où le poisson va déposer ses œufs. Ces derniers, mis en contact avec cette matière étrangère, se gâtent; la fécondation devient impossible, la vitalité est détruite et ils meurent. S'ils échappent, dans les premières phases de l'incubation, au contact de la sciure ou des matières infectes qui s'en dégagent, les mêmes effets désastreux se feront sentir plus tard sur l'embryon et sur l'alevin. A cette dernière phase la mort est à peu près certaine, par suite de l'absence absolue des matières végétales, foyer des insectes dont se nourrit principalement le fretin. Par la résine qu'elle contient, la sciure devient pour ainsi dire indestructible sur terre ou dans l'eau, et une fois qu'elle a pris pied, elle finit par avoir raison de toute vie animale ou végétale. En certains cas elle est entremêlée de matières sédimentaires et de dépôts d'alluvion lorsque la décomposition partielle arrive, et des explosions gazeuses d'un caractère fétide et pernicieux se produisent sur de grandes étendues et avec une violence telle qu'elles soulèvent ces matières putrides à travers la glace et la surface de l'eau sur des centaines de verges de distance; dans quelques rivières ces explosions sont un danger extrême pour la vie, la propriété et la navigation.

UN EXEMPLE NOTABLE

est celui de la rivière Ottawa. Pour comprendre les influences désolantes de la sciure et des rebuts de scieries même sur la terre, il suffit de visiter les cours des établissements qui sont encore en activité ou de ceux qui, ne faisant plus d'opérations, sont tombés en ruines; ces cours, qui ont plusieurs acres d'étendue, sont couvertes des déchets en question, et on n'y voit pas la moindre trace de végétation. Si on avait observé ici les lois de la nature qui veulent que tout croisse en ce monde, quelque

chose ayant de la vie ou montrant de la vitalité de quelque manière se produirait pendant de longues années; mais non, c'est une masse inanimée de déchets sur lesquels rien ne peut croître. Qui donc va répandre ces matières dans son jardin pour y faire venir la végétation. Eh bien! les effets de la sciure déversée dans les rivières sont encore plus ruineux que lorsqu'elle est répandue sur le sol. Flottant longtemps sur l'eau, elle exerce ses influences néfastes sur des espaces plus grands; après avoir descendu les cours d'eau, elle arrive aux estuaires et dans les petites baies sur les côtes de la mer et sur les bords des lacs. Ici, pareillement, elle détruit

LES SOURCES QUI DONNENT LA VIE

et la pâture aux races infinies d'insectes et autres animaux marins dont l'absence de ces eaux en chasse les poissons, d'une grande valeur commerciale, qui s'y rendaient autrefois pour y chercher leur subsistance. S'arrêtant ici et là en descendant, elle forme des masses compactes sur les bords des rivières, remplit les crevasses sur les lits de gravier et entre les roches où la vie aquatique est invariablement produite et nourrie. Elle devient une matière étrangère impérissable qui adhère au fond des rivières et constitue un cimetière sans fin pour les innombrables colonies d'insectes qui y vivaient autrefois. Ce ne sont là, toutefois, que quelques-uns des effets pestilentiels produits sur le poisson par la sciure et les rebuts de moulins dans les eaux du pays; sans compter, naturellement, leurs influences pernicieuses, au point de vue de l'hygiène, sur la vie humaine, et les obstacles sérieux qu'ils mettent à la navigation. Pourquoi, alors, permettrait-on à quelques particuliers, dans le seul but de leurs intérêts personnels, de continuer cette

ŒUVRE NÉFASTE

de priver les eaux de substances alimentaires qu'une sage Providence avait destinées à l'usage de l'humanité? Et pourquoi le grand nombre souffrirait-il pour le petit nombre, qui veut absolument continuer à ruiner les pêcheries de notre pays?

A l'appui de ce que je viens de dire, je donne ici des extraits de rapports officiels et autres documents publics relatifs aux mauvais effets de la sciure, des rebuts et barrages de moulins sur le poisson.

Extrait d'un rapport, préparé pour l'exposition de Vienne, au sujet de la diminution du poisson comestible:

"La base sur laquelle repose un système rationnel de pisciculture est très simple, et peut se borner aux deux règles suivantes:—

"Maintenir les conditions naturelles des localités où le poisson se réunit pour frayer, conditions qui favorisent la fraie et tendent à préserver le frai et à protéger les premiers développements des œufs; ainsi, éviter tout ce qui peut diminuer l'approvisionnement d'eau douce, tout ce qui change la qualité de l'eau ou le caractère du fond, tout ce qui fait obstacle à la croissance des plantes aquatiques, enfin tout ce qui peut détruire dans sa source même la santé du poisson. * * * Laisser un passage libre au poisson pour qu'il puisse se rendre aux endroits favorables à la fraie. * * * Protéger la jeune génération, de façon à ce qu'elle puisse atteindre l'âge de maturité et faire sa part dans l'accroissement de l'espèce."—U.S.F.R., 1874.

Le professeur J. W. Milner, de la commission de poisson des Etats-Unis, faisant un rapport au sujet de la souillure des eaux des lacs par la sciure, dit:

"Les rebuts de scieries, croûtes, dosses et sciure, sont jetés à l'eau en quantités immenses, pour flotter d'abord, puis couler dans le lac. Ils ont un effet très funeste sur les pêcheries. Les croûtes imprégnées d'eau calent vers le fond, et, entraînées par les courants, elles déchirent et emportent les rets. La sciure recouvre les endroits où le poisson fraie et se nourrit, et elle lui est tellement désagréable que, dans les alentours de beaucoup de scieries, les pêcheries ne valent plus rien.

"On a trouvé sur des œufs de saumon, malades et gâtés, des graines de sciure qui leur adhéraient. Les pernicieux effets de la sciure s'étendent aussi bien loin des scieries, comme on l'a constaté en trouvant parmi le contenu d'une drague qui avait plongé à 100 brasses, dans la baie de la Grande Traverse, de nombreuses parcelles de sciure noircies et pourries.

"Le dépôt graduel de la sciure imprégnée d'eau, substance inerte dans l'onde, avec des croûtes par-ci par-là, forme le noyau de barres de sable à l'embouchure des rivières, et quelques-unes de ces barres font tort à la navigation, comme cela est arrivé sur des rivières du Wisconsin et du Michigan.

"Dans la rivière du Sault Sainte-Marie et dans la rivière Détroit, le poisson blanc se réunit en grand nombre, à l'automne, pour frayer. Autrefois on en prenait en abondance dans certaines rivières à l'époque de la fraie; aujourd'hui les scieries sont nombreuses sur ces cours d'eau, et la grande quantité de sciure qu'ils contiennent en a chassé le poisson.

"Comme partout, l'homme civilisé dérange l'équilibre de la nature et devient le grand ennemi de toutes les formes de vie qui ne se conforment pas aux méthodes artificielles qu'il emploie pour le protéger. Non seulement par les centaines d'artifices mis en usage pour le capturer, mais encore par les matières infectes qui s'écoulent des grandes villes et des manufactures, par les immenses quantités de sciure que rejettent les scieries, le poisson est chassé de ses frayères, et sa pâture est détruite par les eaux infectées de combinaisons chimiques fatales."

Dans le septième rapport du commissaire des pêcheries de l'Etat du Michigan, 1886, où il est question de la contamination des eaux par la sciure, etc., voici ce que je trouve: —

"Il est cependant certaines localités où l'usage de jeter de la sciure et les copeaux à l'eau est devenu non seulement une incommodité intolérable au point de vue de la salubrité, mais aussi une grande incommodité pour les navigateurs, et un engin de destruction pour les frayères du poisson. C'est particulièrement le cas pour plusieurs endroits de la côte nord du lac Michigan et d'autres localités sur la côte orientale du même lac. Sur un espace de plusieurs milles autour de ces localités la surface de l'eau est couverte de sciure, et les navigateurs, de même que les pêcheurs, déclarent que la formation naturelle du fond du lac est complètement recouverte de dépôts de sciure pourrie. Il y a longtemps que l'on aurait dû prévenir cette inutile destruction des frayères de poisson; mais, même à cette période tardive, il n'existe pas de motifs raisonnables qui retiennent la législation d'intervenir pour avoir raison de quelques propriétaires de scieries qui persistent dans l'abus de la sciure."

Dans le rapport du commissaire des pêcheries du New-Hampshire, 1885, se trouve le passage suivant:

"Un autre moyen d'assurer l'accroissement du poisson serait de prendre les mesures nécessaires pour empêcher de déverser dans les cours d'eau des matières délétères qui peuvent tuer le petit poisson ou nuire au développement des œufs, telles par exemple que les rebuts des scieries, attendu que la sciure pénètre dans les ouïes des poissons reproducteurs ou recouvre les frayères. Plusieurs rivières poissonneuses ont été ruinées par des scieries. Souvent, des barrages établis à l'embouchure d'une rivière empêchent le poisson d'arriver à des endroits favorables pour y déposer des œufs fécondés. Avec deux ou trois ans de cet état de choses le poisson aura beaucoup diminué; et si même au bout de trois ans, on enlève l'obstacle le poisson sera devenu si rare qu'il faudra repeupler la rivière au moyen de la pisciculture."

Extrait des lois de l'Etat du Michigan, article 10 :—

" Il n'est pas permis de jeter dans les rivières poissonneuses exploitées par leurs propriétaires ou leurs locataires, du lest, de la pierrre, du sable, des cendres, des croûtes de bois, de la sciure, ou des ordures quelconques *** sera passible d'une amende n'excédant pas $50.

Extrait d'un rapport de l'inspecteur en chef des pêcheries au conseil impérial du commerce :—

" Le saumon est empêché de remonter les rivières par nombre de petits barrages, dont plusieurs ont été construits depuis 1861 et ne sont pas munis des passes-migratoires exigées par la loi. J'ai appelé l'attention du conseil sur ce fait, ainsi que sur la sciure qu'on jette dans les rivières et qui est mortelle pour le poisson, et sur les rognures d'ardoises qui remplissent les frayères."

Le *National Fish Cultural Association Journal*, avril, 1887, dit:

" Un autre obstacle qui empêche l'accomplissement du résultat désiré (accroître la production du poisson), c'est l'absence de lois assez rigoureuses pour prévenir le gaspillage du poisson pendant la période critique de la fraie; c'est aussi l'établissement de barrages qui l'empêchent de remonter à ses frayères; c'est surtout le cas pour l'alose et le saumon."

Extrait du rapport des commissaires de poisson et de gibier de l'Etat du New-Hampshire, E. U. A., pour 1889 :—

" Les commissaires prennent la liberté de signaler au gouverneur et au conseil le grand tort fait à plusieurs de nos rivières à truite par la sciure et les rebuts de scieries qu'on y jette. Cet abus est commis en grande partie par des scieries à vapeur portatives que l'on transporte d'un endroit à l'autre, et que l'on fixe généralement dans un endroit où elles peuvent jeter leurs déchets dans l'eau, afin d'éviter l'embarras d'en prendre soin. On comprendra la gravité de ce mal lorsqu'on saura que pour chaque mille pieds de bois scié quarante boisseaux de sciure vont à l'eau. Le plus grand tort fait à nos rivières par les rebuts des scieries, c'est la destruction des frayères et des alevins. Les remous à fond de gravier en bas des rapides sont les endroits que le poisson choisit pour frayer, et malheureusement c'est là que la sciure s'accumule; au lieu d'un fond de sable et de gravier, nous avons une masse de matière végétale décomposée, capable de produire assez de chaleur pour émettre du gaz."

Extrait du rapport des commissaires de poisson de l'Etat du Michigan, pour 1887 88:—

" A Manistee, Seedington, Muskegon, Grand-Haven, Pentwater et Montague, quoique le poisson y soit rare par suite des rebuts de scieries que l'on jette dans les rivières, les pêcheurs ont foi dans la propagation artificielle, et ils croient que les alevins provenant des piscifactures seraient un succès si les rivières étaient libres de ces rebuts."

Extrait d'une lettre de feu le professeur Baird, commissaire des pêcheries des Etats-Unis, au commissaire des pêcheries de l'Etat du Maine:—

" On me demande mon opinion au sujet de la cause probable de la rapide diminution du poisson comestible sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, et spécialement

sur celles du Maine. Le fait ne peut être mis en doute: il est malheureusement trop évident pour tous ceux qui ont été intéressés aux pêcheries soit comme affaires, ou à titre d'amateurs. Un examen des premières annales du pays, dans lesquelles ce sujet est traité, ne peut manquer de convaincre les plus sceptiques.

"Nous savons tous qu'il y a cinquante ans ou plus les cours d'eau et les rivières de la Nouvelle-Angleterre qui se déchargent dans l'océan étaient encombrés, et presque bloqués à certaines époques, par l'alose, le saumon et le gasparot qui cherchaient à les remonter pour y déposer leur frai, et que même après le retour de ces poissons reproducteurs à l'océan, leur progéniture s'attroupait sur une étendue inconcevable dans les mêmes localités, et plus tard descendait à la mer par bancs immenses. Ce fut pendant cette période que les pêches maritimes eurent aussi une grande valeur. La morue, le flétan, l'égrefin et autres poissons occupaient les fonds de pêche tout près du rivage, et on pouvait le prendre dans des petites chaloupes; les pêcheurs en faisaient des cargaisons près de chez eux, et n'en étaient pas à la peine d'aller au large. Cet état de chose est bien différent aujourd'hui. L'établissement de barrages infranchissables sur les eaux des Etats de la Nouvelle-Angleterre, spécialement dans l'Etat du Maine, a coupé court à la montée des poissons anadromes, dont la quantité a sensiblement diminué jusqu'au point qu'aujourd'hui ils sont à peu près inconnus dans les localités qui leur étaient le plus favorables. On a observé, aussi, qu'avec la diminution de ces poissons il s'est opéré un décroissement correspondant dans la quantité de la morue et d'autres poissons de mer près de nos côtes; mais ce n'est que tout récemment qu'on a apprécié la relation entre ces deux séries de phénomènes comme ceux de la cause et de l'effet."

Extrait du rapport annuel des commissaires du poisson et du gibier de l'Etat du Maine, pour 1886 .—

"Il est de fait que de tous les Etats de l'Union, l'Etat du Maine est celui qui possède le code de lois le plus rigoureux et le mieux élaboré pour protéger le gibier et le poisson.

"Le lac Moosehead est évidemment destiné à devenir le grand réservoir à poisson de l'Union. * * * Ses eaux sont à jamais protégées par la loi contre les déchets de moulins et de facteries qui en chasseraient le poisson.

"La diminution du volume d'eau dans nos rivières, causée par les besoins de nos industries, et les ravages de l'incendie, l'obstruction de nos cours d'eau par les moulins, la sciure et les rebuts de nos scieries, les lavures délétères de nos facteries, tout cela a contribué à détruire notre poisson. * * * Une grande partie des frayères du saumon a été détruite par la sciure et les rebuts sortis de nos milliers de manufactures et qui ont forcé le saumon à chercher ailleurs d'autres frayères, ou à laisser empoisonner ses œufs et son fretin mourir de faim."

"L'avenir du Maine est la propagation artificielle, ou bien l'entière extinction du saumon dans nos rivières. Pendant la dernière décade, la commission, en distribuant les alevins de saumon dans la Penobscot, a seule préservé le saumon dans notre rivière. Si elle n'avait pas chaque année fourni des centaines de mille de saumoneaux pour empoissonner les grandes rivières du Maine, le saumon ne serait plus aujourd'hui qu'une chose du passé."

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT DU CANADA, CHARGÉ DE FAIRE UNE ENQUÊTE SUR L'URGENCE D'EMPÊCHER DE JETER LA SCIURE ET AUTRES DÉCHETS DANS LA RIVIÈRE OTTAWA.

(ABRÉGÉ.)

Votre comité est d'opinion qu'il existe incontestablement de grands dépôts de sciure et débris de bois dans la rivière Ottawa * * * , et qu'ils constituent un sérieux et croissant obstacle au droit public de navigation, dont l'exercice, déjà fort entravé, deviendra avant longtemps, si on n'arrête promptement le mal, irrémédiablement impossible. Que la sciure et autres déchets des scieries peuvent être utilisés

industriellement, et aussi qu'on les détruit, en les consumant, dans une scierie au moins sur l'Ottawa, et dans beaucoup d'autres, tant en Canada qu'aux Etats-Unis. * * * Que ces dépôts considérables de matières végétales en décomposition deviennent en certains temps une menace pour la salubrité si, en réalité, ils n'y portent pas atteinte. * * * Votre comité recommande en conséquence que l'article de l'acte concernant la protection des eaux navigables (Statuts Revisés, chap. 91) soit strictement appliqué."

Ci-suit un abrégé de la preuve faite devant le comité et qui établit les effets destructeurs de la sciure et des déchets des scieries lorsqu'ils sont jetés dans les rivières :—

1. *Jno. R. Arnoldi*, ingénieur mécanicien en chef du ministère des Travaux Publics, dit :—

" Avant de terminer ma déposition, je voudrais signaler une chose à laquelle on a fait jusqu'à présent peu d'attention, et que je considère comme l'une des plus importantes. Je vous ai dit que ma maison est bâtie au bord de la berge ; de ma fenêtre je vois les bateaux, les *cajeux*, les sciures et les bouts de bois descendre au fil du courant. Ce qu'il y a de plus sérieux, c'est le danger causé par les déchets de sciure. Ces amas, au fond de la rivière, produisent un gaz qui détermine des explosions capables de briser en mille éclats le *Peerless*. J'ai vu trois de ces explosions, la même semaine, devant chez moi ; j'ai vu une barge soulevée toute entière hors de l'eau. Une explosion a fait sauter deux acres de glace solide épaisse de deux pieds environ; la glace brisée s'était reformée, consolidée, quand, une semaine ou dix jours après, elle sauta encore, au même endroit. C'était dans le chenal même que tient le vapeur pour venir à quai avec ses passagers. L'obstruction de la rivière est sans doute nuisible au commerce, mais le danger pour la vie est une chose autrement sérieuse."

2. *Henry A. Gray*, adjoint de l'ingénieur-mécanicien en chef, dit :—

"Il n'est pas rare de voir des explosions dues au gaz produit par la sciure. En janvier dernier, une explosion arriva, devant la Rideau, qui brisa la glace et fit monter du lit de la rivière une grande quantité de déchets de scierie. Une autre explosion eut lieu le 11 avril, et sous sa poussée la glace, épaisse de 14 pouces, vola en éclats sur une superficie de 1,500 pieds. La sciure en décomposition ne flotte pas; elle tombe au fond de l'eau; elle ne pourrit jamais. L'odeur est très désagréable et préjudiciable à la salubrité. Cette odeur nauséabonde m'a rendu malade, ainsi que plusieurs de mes hommes. A la rivière des Espagnols, Byng-Inlet, les hommes qui venaient de se mettre au travail, furent atteints de la fièvre typhoïde, et les médecins attribuèrent cette maladie aux gaz qui s'échappaient des sciures en décomposition. Je n'ai aucun doute que si le *Peerless* était passé là au moment de l'une de ces explosions, il aurait sauté."

3. *Robert Surtees*, I.C., d'Ottawa, dit:—

"Nous avons eu des difficultés à l'occasion de la récente épidémie de fièvre typhoïde, et les analystes ont tous déclaré que la maladie était due à la pollution de l'eau par des matières organiques telles qu'écorces, sciures et produits d'égouts. Il y a vingt ans, la pêche était bonne dans la rivière; il y a cinq ans, j'ai voulu faire la pêche, et je n'ai pas pris un seul poisson. Autrefois, il m'arrivait souvent de capturer une douzaine de dorés le soir. La sciure pourrait être consumée à mesure qu'elle sort des scieries, et cela sans trop de frais. Je connais trois scieries qui chauffent leurs chaudières avec la sciure. Il s'est produit, un soir, une explosion qui fit sauter de 50 à 60 pieds carrés de glace sur le chemin conduisant du quai de la Reine à Hull. Si des voitures s'étaient trouvées là en ce moment, gens et bêtes étaient perdus."

4. *William P. Lett*, greffier du conseil municipal, dit :—

" J'avais l'habitude de pêcher dans l'Ottawa quand j'étais jeune ; c'était alors une rivière des plus poissonneuses : le poisson abondait dans tous les remous. La pêche, nulle aujourd'hui, était alors une chose importante. Il n'y avait pas de saumons, mais des dorés, des brochets, des achigans verts et beaucoup de maski-

nongés. Je prenais autant de pièces qu'il me plaisait ; aujourd'hui on y pêcherait toute une semaine sans prendre deux poissons. Le lit de la rivière est couvert de sciure, et le doré, qui se plaît sur certains fonds, a disparu ; il faut à ce poisson des fonds de sable, de terre ou de gravier. La population était alors de 50,000 adultes, outre les enfants ; et le poisson qui se prenait et dont ils profitaient représentait bien une valeur de $2.00 par adulte par an de plus que le produit pêché aujourd'hui. C'est une perte de $100,000 par année, quoique la perte d'argent ne soit pas ce qu'il faut surtout considérer en pareil cas."

5. *A. L. Dunning*, d'Ottawa, étant interrogé, dit :—

" Voilà 40 ans que je vais et viens dans ces endroits-ci. Autrefois on n'y voyait pas de sciure, les rives étaient parfaitement nettes, toutes les baies aussi, et il y avait un bon fond d'eau sur des points où se rencontrent maintenant des amas de sciure. Le poisson était abondant alors, mais la quantité en est bien diminuée aujourd'hui."

6. Le *Dr Robillard*, d'Ottawa, étant interrogé, dit :—

" Je demeure à Ottawa depuis 50 ans. L'Ottawa était alors un cours d'eau libre, ouvert, exempt d'obstructions, où abondaient le poisson et le gibier ; on n'y voyait pas d'accumulations de sciure, les baies et les creeks étaient libres de sciure et de débris de bois. Aujourd'hui il y a des amas de sciure et de déchets tout le long des anses et des creeks ; certaines parties de la rivière en sont complètement bouchées. Je sais parfaitement que la rivière est très obstruée par la sciure, que ces obstructions font grand dommage à la navigation et peuvent être nuisibles à la santé des riverains en aval de la ville. Il n'est pas douteux que les sciures sont la principale cause de la disparition du poisson de l'Ottawa."

7. *T. C. Keefer*, d'Ottawa, dit :—

" Je demeure ici depuis 1864. A cette époque, la rive était entièrement nette, formée de roche, de sable et de gravier, avec bordure sablonneuse et graveleuse. La profondeur de l'eau variait, augmentant par degrés, à partir du bord, jusqu'à 40 pieds de fond. Il y a dix ans j'examinai la baie et j'y trouvai un dépôt de sciure ayant plusieurs acres d'étendue, et ce dépôt était, du côté du large, plus écore qu'une rive ordinaire de sable et avait 40 pieds de profondeur. Sur plusieurs acres d'étendue il n'y a qu'une masse de sciure pourrie. Autrefois le poisson était très abondant; maintenant, je ne crois pas qu'il monte jusqu'ici aucune espèce estimée. Au commencement de mon séjour ici, l'alose venait jusqu'à 18 milles d'Ottawa. Je sais que ce poisson est maintenant très rare; on n'en prend plus ici."

8. *John Stewart*, d'Ottawa, dit :—

" La sciure couvre les frayères; elle s'insinue dans les ouïes du poisson, ce qui l'empêche de remonter la rivière. Le gaz qui s'en dégage est assez semblable au gaz malfaisant qu'exhalent les marais dans les régions de fièvres tremblantes; il est aussi explosible. Je ne crois pas que la majorité des propriétaires de scieries soit opposée à l'utilisation des déchets; il s'agirait de les amener tous à cette idée."

9. *L'honorable M. Dever* étant interrogé, dit :—

" Il y avait, dans le port de Saint-Jean et sur la rivière, nombre de scieries qui jetaient, comme les usines des Chaudières, leurs déchets à l'eau. Ces matières étaient extrêmement nuisibles, en ce qu'elles détruisaient le poisson et créaient des hauts-fonds dans le port; et comme il importait d'arrêter l'usage de les déverser en rivière, on l'a arrêté. Les scieries ont aussi leurs débris de bois, leurs écorces, tous leurs autres déchets à détruire; elles les brûlent. Il n'en était pas ainsi autrefois; mais il est devenu nécessaire de prendre cette mesure stricte pour ne pas voir nos ports et nos fonds de pêche se remplir de matières végétales en décomposition. Elles éloignaient déjà le poisson en détruisant ses frayères."

10. *John Mather*, faisant le commerce de bois de sciage à Kéwatin, dit :—

" J'exploite des scieries à eau et à vapeur, spécialement des scieries à eau. A Kéwatin, il ne va pas du tout de sciure à l'eau, et notre scierie est hydraulique ;

nous recueillons la sciure à mesure qu'elle tombe du bois, et nous la faisons charrier à distance. La scierie est actionnée par des turbines et par des courroies placées sur ces roues ; c'est le même mode d'action que celui des usines à vapeur."

11. *L'honorable sénateur Glasier* étant interrogé, dit :—

"Il y a, dans le port de Saint-Jean, N.-B., sept ou huit scieries, toutes à vapeur et qui consument leur sciure et une grande partie de leurs autres déchets. Voilà 30 ou 40 ans qu'elles existent, et jamais aucun incendie, que je sache, quoiqu'elles soient au centre de l'endroit. Au beau milieu de Frédéricton, sur la rivière Saint-Jean, existe depuis 20 ans une scierie qui consume sa sciure ; il y a d'autres usines le long de la rivière ; toutes charrient leurs sciures et débris de bois et les brûlent. La sciure de Gibson est la seule qui ne le fait pas ; en vertu d'un arrangement conclu avec le gouvernement, elle déverse sa sciure dans la rivière ; mais M. Gibson brûle les débris de bois tout contre son moulin. On a pratiqué dans la sciure un chenal long d'un demi-mille et profond de 10 pieds. La sciure ruine le poisson dans la rivière.

"Le saumon a diminué dans les cours d'eau sur lesquels se trouvent des scieries ; la pêche y est ruinée. Le saumon a totalement déserté la rivière Nashwauk, où se trouve la scierie de Gibson et qui était autrefois très poissonneuse. Le saumon avait coutume d'y venir frayer ; j'ai capturé jusqu'à 70 saumons en une seule journée, devant ma rive, en aval de Frédéricton. L'alose, le gasparot, le saumon et l'esturgeon y abondaient alors ; toutes ces espèces sont bien moins communes aujourd'hui. Presque tous les saumons que nous avons sur nos marchés viennent maintenant de la rive nord, de la Baie des Chaleurs et de la rivière Miramichi. On en prend encore beaucoup dans le port de Saint-Jean et dans les baies ; mais l'obstruction formée dans la rivière n'en est pas moins très sérieuse, et si Gibson continue à y déverser sa sciure et ses déchets, ce sera bien pis dans quelques années. Depuis 60 ans je fais le commerce de bois sur la rivière Saint-Jean et ses tributaires."

De "l'American Angler and Hook and Line" :—

* * * "En examinant cette question le plus brièvement possible, il est superflu de se demander à quelle famille ou à quel genre particulier appartient le poisson de rivière. Tout poisson d'eau douce demande des conditions d'eau similaires sur les frayères, pour la vivification du frai, la salubrité des œufs et la prospérité de l'alevin. On sait qu'il est essentiel que la laitance et le frai se mélangent dans un état de pureté, et que s'ils viennent en contact avec un acide ou un gaz quelconque à cette phase critique, le résultat est désastreux. L'absorption de l'oxygène est nécessaire au développement de l'embryon, et si ce dernier est contaminé par d'autres acides ou gaz soluble que l'hydrogène naturel qui se trouve dans l'eau pure, la mort devient inévitable.

"Or, il est de fait que la sciure, étant en grande partie composée de bois conifères, joint à ses propriétés résineuses des agents chimiques capables, dans certaines conditions de chaleur, d'engendrer des quantités mortelles d'acide carbonique, d'acide humique et autres gaz qui sont autant de facteurs de la destruction du poisson. Si la sciure est avantageuse au bon état des œufs, pourquoi ceux qui la préconisent ne s'en servent-ils pas au lieu d'employer du gravier bouilli ? Il est impossible que dans les eaux où la sciure s'accumule, ou même ne font que passer en descendant, les œufs ne soient pas corrompus, ou que la rouille ne les atteigne pas, et il est trop bien connu qu'un œuf ne met pas de temps à gâter ceux qui l'entourent. * * *

"Mais pourquoi le poisson recherche-t-il de préférence l'eau courante, si ce n'est pas un instinct naturel qui le pousse vers les eaux oxygénées, non corrompues par l'acide murique ou des gaz semblables ? Dire que le saumon cherche l'eau pure, et qu'il n'est pas incommodé par des eaux dans lesquelles s'introduisent des matières végétales en décomposition, c'est une contradiction. De plus, l'odeur aromatique qui émane du bois conifère est suffisante pour en éloigner le poisson, quand même ce bois pourrait fournir une quantité imperceptible de nourriture. Il n'y a certainement pas lieu de conclure que le poisson ne meurt pas de la sciure parce qu'on ne trouve

pas son corps mort, attendu qu'il meurt avant d'être parvenu à maturité, et que c'est l'œuf et l'alevin qui souffrent, et non pas l'adulte.

"La chaleur occasionnée par la fermentation de la sciure en décomposition n'est-elle pas de nature à rendre pernicieuse l'eau dans laquelle cette fermentation se produit? Quant à l'assertion que la sciure ne s'accumule pas sur les frayères, elle est absurde, car on ne peut nier que la sciure imprégnée d'eau devient un peu plus lourde que le gravier ou le sable et qu'elle peut s'accumuler en quantités très appréciables dans chaque dépression ou inégalité de fond d'un cours d'eau dont la vitesse est de quatre milles à l'heure. Il est également absurde de dire que le poisson peut éviter d'absorber par la bouche une certaine quantité de sciure, car il en absorbe et il ne peut faire autrement. Nous devons donc supposer qu'il doit souffrir par ce seul fait. Nous ne pouvons faire autrement que de conclure, malgré tout le respect que nous avons pour ceux qui professent une opinion contraire, que les matières végétales en décomposition qui proviennent des scieries ne font pas de bien au poisson, et nuisent au contraire à sa propagation."—G.B.

LA SCIURE AU COLORADO.

"Les scieries du Colorado, en général, débitent du bois de pin, et tous ceux qui ont vu un banc de sciure de pin s'étendant sur un cours d'eau ont du remarquer, s'ils sont le moindrement observateurs, la térébenthine et les huiles résineuses qui se dégagent de la sciure et se répandent sur la surface de l'eau avec toutes les couleurs éclatantes de l'arc-en-ciel. Les étangs profonds que renferment ces cours d'eau sur plusieurs milles en aval, au lieu d'offrir au poisson des lits de sable et de gravier, sont recouverts de sciure. Au Colorado, la sciure chasse et tue le poisson; une expérience de trente ans l'a démontré, non comme théorie, mais comme fait."—*Sports Afield.*

SCIURE SUR LA RIVIÈRE LA HAVE, NOUVELLE-ÉCOSSE.

EXTRAIT d'un rapport fait par M. S. Wilmot au ministère des pêcheries en 1884, au sujet des scieries et de la sciure sur la rivière La Have.

"Les propriétaires de scieries et ceux qui ont des intérêts dans l'industrie du bois ont prétendu que si on les empêchait de jeter la sciure de leurs moulins dans l'eau, ils seraient forcés de fermer leurs établissements, et de couper court à une industrie importante pour le pays. Ce sont à mon sens, des prétentions fallacieuses et irrationnelles; il suffit de l'étudier froidement pour démontrer que ce plaidoyer est futile et que son seul objet est l'intérêt personnel au détriment de l'intérêt public. Ce n'est pas seulement l'industrie de la pêche qui a souffert de la sciure, mais encore la navigation qui a été entravée par ces déchets de scieries que les lois défendent de jeter à l'eau dans tous les pays civilisés où la navigation et la pêche sont jugées dignes d'être protégées par la législation.

Une des plus grandes scieries à eau se trouve sur l'estuaire de la rivière La Have, en aval de Bridgewater. Elle est mue par puissance hydraulique seulement, et elle a marché pendant environ six mois par année dans le cours des treize dernières années. La rivière est assez navigable pour permettre aux navires de venir faire leur chargement de bois à la scierie. Mais la sciure n'est pas jetée à l'eau; elle est charriée dans un ravin à une courte distance du moulin; les propriétaires préfèrent cela (ce qui entraîne peu de dépenses), plutôt que de déverser la sciure dans l'eau où, en s'accumulant, elle empêcherait les navires de se rendre à la scierie. Eh bien, voici un cas qui, envisagé au point de vue de la navigation, démontre clairement que les propriétaires de la scierie, tout en exploitant leur industrie d'une manière économique, ont à cœur de ne pas entraver la navigation. Ici, la sciure, à mesure qu'elle tombe des grandes scies dans des tombereaux qui sont là pour la recevoir, est charriée au ravin où, pendant treize ans, ou plutôt pendant six ans et demi d'exploitation continue, elle a formé un amas d'une superficie d'environ six acres et d'une épaisseur moyenne d'à peu près 40 pieds; d'après les renseignements fournis par le gérant de la scierie, un côté du ravin avait autrefois une soixantaine de pieds de profondeur, et l'autre côté une vingtaine de pieds, ce qui donne une moyenne de 40 pieds; il est

donc facile de calculer l'étendue du lit de la rivière que cette vaste quantité de sciure couvrirait et le tort qui en résulterait nécessairement pour la navigation, sans compter la perte de poisson qu'occasionneraient les gaz délétères qui se dégageraient de la décomposition partielle de la sciure sur le lit de la rivière.

" Des nombreuses scieries établies sur la rivière Lahave, celle dont nous parlons est la seule qui ne laisse pas aller ses déchets à l'eau ; et on doit déplorer vivement que tous les propriétaires de moulins de la Nouvelle-Ecosse n'en fassent pas autant. Dans un cas, c'est l'intérêt personnel qui fait agir les propriétaires de la scierie en question, car ils ne voudraient pas empêcher les navires de se rendre à leur établissement pour y prendre des chargements de bois ; c'est aussi l'égoïsme qui pousse les autres propriétaires à faire jeter leurs déchets dans les rivières, cela leur épargne des dépenses et ils ne se soucient guère de l'intérêt des habitants.

" Il est permis de se demander comment il se fait que cette vaste usine à scies multiples qui fabrique dix et vingt fois plus de bois que les autres scieries établies sur la même rivière y trouve son compte et son profit à ramasser la sciure et à la charrier à terre, pendant que les autres propriétaires de scieries, mus pas des motifs également intéressés, et pour tromper le public et les autorités qui président à la protection des pêcheries, déclarent que si on les soumet aux exigences de la loi qui leur défend de déverser la sciure et les rebuts de scieries dans les cours d'eau, ils seront forcés de fermer leurs usines, ce qui porterait un coup sérieux au commerce de bois du pays. Ce qu'il y a lieu de surprendre, c'est que les autorités et le public aient laissé violer la loi pendant aussi longtemps.

" J'ai examiné toutes les scieries, elles sont très nombreuses, et je n'en ai trouvé aucune qui ne pourrait pas faire ce que fait celle dont je viens de parler. Mais, tant qu'on laissera les propriétaires d'usines jeter leurs sciure et déchets dans les cours d'eau, contrairement aux décrets de la loi et avec la sanction des officiers de pêche, il est inutile de s'attendre à autre chose qu'à la ruine du poisson et de la pêche."

EXTRAIT D'UN RAPPORT FAIT AU MINISTÈRE DES PÊCHERIES PAR M. WILMOT, EN 1889, AU SUJET DE LA SCIURE ET DES REBUTS DE SCIERIES DANS LA RIVIÈRE OTONABEE, ONT.

"Les propriétaires de scieries établies sur la rivière Otonabee prétendent qu'ils empêchent de tomber dans la rivière autant de sciure et de déchets qu'ils peuvent, que leurs scieries sont construites de telle façon qu'il est absolument impossible d'empêcher la sciure de tomber à l'eau, et que la stricte application de la loi concernant les pêcheries et les cours d'eau navigables aurait pour résultat de mettre fin à leurs opérations et de jeter quelques 600 hommes sur le pavé.

"Cette assertion est non seulement inexacte, mais elle est encore insoutenable, par le simple fait que deux des quatre propriétaires en question ont mis à leurs scieries une machine peu dispendieuse qui exempte de jeter la sciure à l'eau. Pourquoi les deux autres scieries, et, de fait, toutes les usines à bois du pays n'en feraient-elles pas autant.

"Toute concession faite aux propriétaires de scieries qui leur permettrait de laisser passer la sciure de bois à l'eau équivaudrait à soustraire ces usines à l'opération de l'"Acte des pêcheries et des cours d'eau navigables" concernant la sciure, car on sait que dans la fabrication du bois avec des billots ordinaires un cinquième environ du billot est converti en sciure, et que les sept huitièmes au moins de la sciure tombent dans l'eau par les trous si on ne l'en empêche.

"Et cependant, au moyen d'une machinerie comparativement peu dispendieuse, toute cette sciure pourrait être sortie des usines et versée dans des fourneaux où elle serait consommée.

"C'est ce qui se fait dans plusieurs des scieries du haut de la rivière Otonabee, où presque toute la sciure est retenue hors de l'eau. Au moyen de porteurs solidement construits, toute la sciure peut être sortie des scieries aussi bien que les déchets des moulins à grains sont transportés d'un endroit à l'autre, et il en serait disposé de la même façon si tous les propriétaires de scieries, sans faveur, sans distinction, étaient forcés de se soumettre aux sages dispositions de la loi concernant les pêcheries et les cours d'eau navigables."

RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT PISCICOLE DU CANADA PENDANT LA SAISON DE 1889.

1. *Piscifacture de la rivière Fraser, Colombie-Britannique.*—Au cours de l'année dernière, cet établissement a déposé dans la rivière Fraser et ses affluents 4,419,500 alevins de saumon de l'espèce saw-quai (*Nerka*). A l'automne précédent, on avait obtenu très peu d'œufs de l'espèce quinnat (*Chouicha*). Les alevins furent déposés en parfaite condition dans des rivières favorables à leur développement et qui étaient le plus accessibles au moment de la distribution. On a perdu beaucoup moins d'œufs qu'auparavant pendant l'incubation. On n'a pas mis d'alevins dans les eaux de Vancouver cette année. L'expérience a démontré que l'alevin gardé dans la piscifacture jusqu'après l'absorption de la bourse est plus facile à transporter et plus en état de se pourvoir à lui-même quand il est mis en rivière.

Le directeur de cet établissement appuie sur la recommandation qu'il avait déjà faite d'introduire l'alose dans les eaux de la Colombie-Britannique. Il rapporte qu'on a pris quelques-uns de ces poissons dans la rivière Columbia, à Puget-Sound et sur la côte de Vancouver, mais aucun dans la rivière Fraser. On demande du poisson blanc de l'Ontario pour les eaux de la Colombie-Britannique. Le poisson blanc des lacs de cette dernière province est inférieur, et puis les lacs qu'il habite sont trop éloignés dans l'intérieur. La quantité brute de saumons sortie de la piscifacture depuis son établissement se chiffre par 19,065,500, et nous avons les preuves les plus évidentes de leur succès. Dans la rivière Harrison, l'accroissement est très accentué. Les Sauvages qui, au début, n'avaient aucune foi dans la pisciculture, y croient maintenant, après avoir vu des masses de poissons dans les cours d'eau qui ont été approvisionnés par l'établissement. On trouvera annexées au rapport général des attestations données par des propriétaires de fabriques de conserves qui attribuent en grande partie à la piscifacture l'amélioration générale des pêcheries.

La quantité d'œufs récoltés dans le cours de l'automne de 1889 a été très considérable, double de celle de 1888. Quelques 9,233,000 œufs ont été déposés, tous de l'espèce saw-quai; ceux de l'espèce quinnat ne sont pas cueillis en même temps que les saw-quai. Cette dernière espèce est excellente pour les conserves. En ce moment les œufs sont dans la meilleure condition possible.

Il sera nécessaire de faire une autre année des réparations considérables à l'établissement. Les fondations ont besoin d'être refaites; il faudra de nouvelles auges à incubation; l'étage supérieur devra être aménagé pour les opérations d'incubation; la toiture fait eau; le canal n'est plus bon, et il devra être refait si on ne veut pas arrêter complètement l'approvisionnement d'eau une autre année.

2. *Piscifacture de Sydney, Cap-Breton, province de la Nouvelle-Ecosse.*—En 1889 il a été distribué dans les eaux de l'île du Cap-Breton 2,034,500 alevins de saumon éclos dans cet établissement. Le rendement des œufs déposés en 1888 a été assez bon, de 76 pour 100 environ. Dix-sept des principaux cours d'eau de l'île ont reçu leur quote-part d'alevins. Ces alevins ont été distribués dans la meilleure condition possible.

La capture de saumons reproducteurs a été très fructueuse; les rivières en étaient remplies, mais on a remarqué qu'ils étaient tous plus petits qu'à l'ordinaire: on a même pris plusieurs grils, ce qui n'avait pas encore eu lieu auparavant. Les rivières abondaient en jeunes saumons. Cette grande augmentation est universellement attribuée aux opérations de la piscifacture.

Il a été capturé 631 saumons reproducteurs cette année, dans les rivivières Margarée, Middle, Lower Middle, Sydney et au Saumon; la Margaree en a fourni 280 pour sa part. Dans la quantité il y avait 379 femelles, qui ont donné 2,540,000 œufs, soit une moyenne de 6,700 chacune; ces œufs sont actuellement en voie d'incubation et on en attend un rendement considérable d'alevins. Il n'a été fait que très peu de réparations à l'établissement en 1889. Il faudra pour une autre année un plancher dans la salle d'incubation; toute la bâtisse aurait besoin d'une nouvelle couche de peinture. A ces exceptions près, l'établissement est en excellent état. On demande

une certaine quantité de saumons de lacs pour empoissonner quelques lacs du Cap-Breton qui conviennent parfaitement à ces poissons.

3. *Piscifacture de Bedford, province de la Nouvelle-Ecosse.*—Cet établissement a reçu une très grande quantité d'œufs des piscifactures de l'Ontario—3,000,000 d'œufs de poisson blanc de Sandwich et 500,000 œufs de truite saumonée de Newcastle. Ces œufs ont été transportés, semi-éclos, pendant l'hiver. Aussitôt arrivés, on en a envoyé environ 1,200,000 à de petites piscifactures auxiliaires établies dans les comtés d'Antigonish, Queen, Yarmouth, Halifax et King. Au point de vue de l'économie, ces établissements provisoires font parfaitement l'affaire, et ils aident considérablement à rempoissonner les cours d'eau épuisés. Il serait à peu près impossible, au printemps, de transporter des alevins de la piscifacture de Bedford à de lointaines distances sans qu'ils subissent de grandes pertes, tandis que pendant l'hiver ils peuvent être facilement transportés, à l'état embryonnaire, aux piscifactures auxiliaires qui se trouvent tout près des rivières destinées à recevoir les alevins. En sorte que, une fois éclos, les alevins peuvent être déposés dans les rivières et les lacs sans trop de dépenses et avec beaucoup moins de risques.

La distribution des alevins de saumon et de poisson blanc a été faite avec succès; celle des alevins de truite saumonée a été accompagnée de quelques pertes. Le directeur de la piscifacture de Bedford recommande que l'on continue d'empoissonner les nombreux lacs de la Nouvelle-Ecosse avec de la truite saumonée et du poisson blanc d'Ontario. Il recommande aussi, dans ce but, l'établissement d'une piscifacture auxiliaire dans chacun des comtés de la province. Le nombre des alevins de saumon distribués partout a été de 900,000; celui des alevins de truite saumonée 450,000, et de poisson blanc 2,500,000—soit 3,850,000 alevins de salmonides provenant de l'établissement piscicole de Bedford distribués dans les eaux de la Nouvelle-Ecosse en 1889. On signale un accroissement appréciable des pêcheries à saumon de la Nouvelle-Ecosse depuis que la pisciculture est commencée, ce qui justifie de donner un plus grand développement à cette dernière.

La capture de saumons reproducteurs et la récolte d'œufs ont été très satisfaisantes. La rivière Musquodoboit a fourni 270 reproducteurs, et la rivière Ouest, 67 : total 337, dont 231 femelles qui ont donné 2,300,000 œufs—soit une moyenne de 9,950 chacune. A l'heure qu'il est ces œufs présentent tous les signes de l'embryon, et font espérer pour le printemps prochain un rendement abondant. L'établissement piscicole de Bedford est en bon état.

4. *Piscifacture de la rivière Dunk, province de l'Ile du Prince-Edouard.*—Cet établissement est inactif depuis deux ans, par suite de la rupture du barrage qui faisait venir l'eau aux auges d'incubation. Ce barrage sera réparé pour l'année prochaine. Plusieurs cours d'eau de l'île se ressentent des opérations de la piscifacture.

M. Hackett, inspecteur des pêcheries de l'Ile du Prince-Edouard, dit:—"On rapporte que le saumon a été très abondant cette année dans les principales rivières de la province, et cet automne il en a été vu dans plusieurs petites rivières qui n'en avaient jamais eu auparavant. Nul doute que cette augmentation de saumons provient des alevins, produits artificiellement, qui ont été déposés dans les rivières il y a quelques années.

"Je suis convaincu qu'en continuant l'œuvre de la pisciculture et en protégeant les rivières mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, le saumon deviendra abondant, et au lieu d'être à l'état négatif comme aujourd'hui, la pêche du saumon deviendra avant longtemps une industrie importante."

5. *Piscifacture de la rivière Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick.*—Cet établissement a subi une succession de malheurs dans les tentatives qu'il a faites pour se procurer des œufs. Très souvent on a essayé de capturer des saumons reproducteurs sur la rivière Tobique, branche du Saint-Jean; on a parfois réussi à en prendre quelques-uns, mais en somme l'insuccès a été notoire. L'année dernière on n'a pas pris un seul poisson, et il faudra faire venir des piscifactures d'Ontario et de celle de Ristigouche les œufs dont cet établissement a besoin. On devrait, ainsi que le recommande le directeur, se procurer des saumons reproducteurs dans les pêcheries du port de Saint-Jean, de même qu'à Ristigouche, Gaspé et Tadoussac, car s'il s'en prend

dans le port assez pour donner à la piscifacture son plein approvisionnement d'œufs' et ce à bien moins de frais que les tentatives infructueuses qui ont été faites sur la Tobique. La provision d'œufs de l'établissement a été obtenue comme suit:—3,000,000 d'œufs de poisson blanc et 1,000,000 d'œufs de truite saumonée sont venus de Sandwich et de Newcastle, Ontario, et 150,000 œufs de saumon de la piscifacture de Ristigouche. Ces œufs furent transportés, sains et saufs à l'état embryonnaire, et les alevins éclos au printemps de 1889 ont été distribués parmi plusieurs lacs et rivières du Nouveau-Brunswick, dans les proportions suivantes—2,600,000 alevins de poisson blanc, 830,000 de truite saumonée et 140,000 de saumon. Il paraît que l'on prend de la truite saumonée et du poisson blanc en plusieurs endroits où des alevins sortis de cet établissement avaient été déposés autrefois, et où on n'en avait jamais vu auparavant. C'est une preuve que l'introduction du poisson blanc et de la truite saumonée dans les eaux du Nouveau-Brunswick a fort bien réussi, et un encouragement à la continuer sur une plus grande échelle.

Certaines parties de l'établissement auraient besoin d'être réparées, et ces réparations devraient être faites l'année prochaine.

6. *Piscifacture de Miramichi, Nouveau-Brunswick.*—Cet établissement a obtenu 800,000 alevins des œufs de saumon de la rivière Miramichi, et 50,000 des œufs fournis par la piscifacture de Ristigouche. Tous ces alevins ont été mis dans la rivière Miramichi et ses affluents, et d'après instructions, en haut des sources.

Le directeur demande un approvisionnement d'œufs de poisson blanc pour empoissonner un lac situé à une courte distance de la piscifacture, afin d'introduire l'espèce dans cette partie du Nouveau-Brunswick. Le lac réunit toutes les conditions nécessaires à une expérience de ce genre. Un signe bien évident que les alevins de saumon sont parvenus à l'état de *smolts* et de *parrs*, c'est qu'on a trouvé un grand nombre de ces saumoneaux dans de petits cours d'eau où l'on avait mis des alevins provenant de la piscifacture, et où les reproducteurs ne pouvaient pas être amenés à déposer leurs œufs. Ce fait, joint à plusieurs autres déjà connus, doit réfuter l'assertion de plusieurs sceptiques de l'endroit à l'effet que tous les alevins qui sortent de l'établissement de Miramichi meurent ou sont mangés par d'autres poissons. Le directeur rapporte que la pêche au saumon a été aussi bonne l'année dernière que pendant les cinq ou six années précédentes, et que la plupart des pêcheurs attribuent cette capture soutenue au renfort d'alevins donné par la piscifacture; ils ne se gênent pas de dire que s'il n'y avait pas d'autre source de production que la source naturelle, les pêcheries à saumon de la Miramichi seraient bientôt épuisées et à l'appui de leur assertion ils citent l'épuisement à peu près complet des pêcheries au bar sur cette rivière, où la reproduction naturelle est la seule source d'alimentation. Ils citent encore les pêcheries à l'éperlan de cette rivière comme preuve qu'il faudra recourir à d'autres moyens que la protection actuelle et la propagation naturelle si l'on veut soustraire ces pêcheries à une destruction complète et prochaine. En voyant les pêcheries au bar et à l'éperlan décliner rapidement, et celles du saumon donner des rendements plus considérables qu'autrefois, il faut reconnaître que ce résultat est produit par un facteur puissant; pourquoi donc ne donnerait-on pas aux millions d'alevins produits artificiellement et déposés chaque année dans ces rivières une part raisonnable du mérite de cette amélioration qui se manifeste dans les pêcheries à saumon, puisque, sans l'aide de la pisciculture, celles du bar et de l'éperlan déclinent dans le même temps?

Le saumon d'automne est entré tard dans la rivière. On a remarqué qu'il y en avait de très gros; quelques pêcheurs émettent l'opinion que ces derniers sont le produit des alevins de Ristigouche qui ont été mis dans cette rivière il y a quelques années. Les grils étaient très abondants; en seinant pour capturer des reproducteurs, on a pris jusqu'à une centaine de ces saumoneaux dans un seul coup de filet. A l'heure qu'il est les pêcheurs admettent que l'aide donnée par la piscifacture est la meilleure sauvegarde contre l'épuisement du poisson dans la rivière Miramichi.

La récolte d'œufs, l'automne dernier, a été plus fructueuse qu'on ne l'avait vue depuis nombre d'années, bien qu'une forte crue des eaux ait empêché de prendre un plus grand nombre de reproducteurs. On dit que les braconniers s'en sont donné à

cœur joie et ont détruit quantité de poissons chargés de frai pendant la saison réservée, parce que les gardiens n'avaient pas été nommés à temps. Il a été capturé sur les différentes branches de la rivière 293 saumons reproducteurs, dont 153 femelles qui ont fourni collectivement 1,100,000 œufs,—soit une moyenne de 7,190 œufs chacune. Cette moyenne élevée est une preuve que le poisson était plus gros cette année; l'année dernière la moyenne se chiffrait par 5,530.

L'établissement est en assez bon ordre, et les œufs en voie d'incubation promettent un résultat plus considérable.

7. *Piscifacture de la rivière Ristigouche, province de Québec.*—Cet établissement a produit 1,280,000 alevins de saumon et a transféré 200,000 œufs semi-éclos à d'autres piscifactures; 100,000 alevins ont été déposés dans la rivière Métis, et le reste dans la Ristigouche et ses principaux tributaires, c'est-à-dire la Kedgewick, l'Upsalquitch, la Patapédia, la rivière et le lac Métapédia, et les petits ruisseaux qui aboutissent à la Ristigouche. La distribution se fait admirablement bien; les chalans qui les transportent sont construits de façon à ce que les alevins s'échappent graduellement par de petites ouvertures, et se trouvent pour ainsi dire *semés* tout le long de la rivière. Aux endroits où les chalans ne peuvent passer, les alevins sont transportés à destination en canot dans des burettes. La distribution a été parfaite.

La capture de saumons reproducteurs a été plus heureuse que d'habitude, on en a obtenu 584 pendant les mois de mai, juin et juillet: 475 se sont pris dans le rets du département tendu au réservoir, 40 dans l'autre rets du département tendu à la Pointe de la Mission, et on n'en a acheté que 79 des pêcheurs. Le rapport officiel, inséré à l'annexe n° 7, donne le chiffre de la capture par jour. Quelques-uns de ces poissons se sont blessés dans les rets; ceux qui paraissaient ne pouvoir recouvrer ont été vendus; 259 femelles étaient chargées de frai et ont donné collectivement 3,022,000 œufs, soit une moyenne de 11,667 chacune. Les œufs fécondés ont été transportés à la piscifacture, distante d'une quinzaine de milles, dans le haut de la rivière. Il faudra nécessairement transférer une partie de ces œufs à d'autres établissements, car ils encombreraient celui-ci et feraient perdre beaucoup d'alevins au moment de l'éclosion. Il est question d'en fournir à la piscifacture de la rivière Saint-Jean. Il sera nécessaire de faire, avant une autre saison, des réparations importantes au réservoir à saumons, pour empêcher les reproducteurs de s'échapper; ces travaux devront être exécutés avec le plus grand soin, sous peine de faire manquer les opérations de toute une année. On aurait aussi besoin de ficelle pour réparer les filets à saumon.

Le directeur dit que le premier saumon est arrivé quinze jours plus tôt que d'habitude; la rivière est devenue libre de glace longtemps avant que les pêcheurs fussent prêts à tendre leurs filets, et ils n'ont pu profiter du premier arrivage. Néanmoins la capture générale de saumons dans l'estuaire et dans la baie, a été bonne; les pêcheurs à la ligne ont également bien réussi. Plus loin on trouvera des certificats de propriétaires et de pêcheurs intelligents qui affirment, avec preuves à l'appui, que les pêcheurs à saumon de la Ristigouche et de la baie sont dans un état prospère, et ils attribuent cet état en grande partie au renfort annuel que la piscifacture fournit à la rivière. Les saumoneaux y étaient très abondants l'été dernier. Les gardiens de la Kedgewick et de la grande rivière, ainsi que les bateliers, déclarent que l'automne dernier les frayères et les barres tout le long de ces rivières étaient couvertes de saumons frayant. On dit qu'il a été commis beaucoup d'illégalités à l'aide de filets dérivants et autrement dans le cours de la dernière saison.

8. *Piscifacture de Gaspé, province de Québec.*—L'ancien directeur de cet établissement, M. P. Vibert, étant mort, il a été remplacé, au mois de juin dernier, par M. Henry Davis. Ce monsieur rapporte avoir capturé, dans la rivière Dartmouth, 110 saumons reproducteurs, dont 65 femelles qui ont donné 820,000 œufs—soit 12,600 chacune. Il n'a pas été perdu de reproducteurs pendant leur emprisonnement dans le réservoir, depuis le mois de mai jusqu'à la fin de novembre, alors qu'ils furent relâchés, tous en excellent état. La distribution des alevins commença au mois de juin; il en a été distribué 450,000:—250,000 furent déposés dans la rivière Dartmouth en amont des chutes, 100,000 en aval des chutes et 100,000 dans la rivière York. La

piscifacture est en bon état, mais elle aurait besoin d'être peinturée à l'extérieur. L'appareil, en général, est en bonne condition. Grâce à cet établissement, le saumon que l'on prend dans la rivière Saint-Jean, qui se décharge dans la baie de Gaspé, est plus gros. Les alevins provenant des œufs de saumons natifs de la rivière Dartmouth ont été pendant plusieurs années déposés dans la rivière Saint-Jean, dont le saumon indigène était beaucoup plus petit. Le poids moyen du saumon pris dans la rivière Saint-Jean, en 1889, était de 22 livres; un vieux pêcheur, parfaitement digne de foi, dit que de 1870 à 1880 la moyenne du poids était de 12 à 15 livres. Cette moyenne augmenta jusqu'en 1887-88, alors qu'elle fut de 18 et 19 livres, et en 1889 elle atteignit 22 livres; on a même pris des saumons de 30 livres. Les canotiers et les pêcheurs affirment que l'on doit attribuer ce fait aux alevins du saumon de la rivière Dartmouth qui ont passé par la piscifacture et ont été déposés dans la rivière Saint-Jean. Les rapports établissent qu'un grand nombre de saumoneaux ont été vus dans les eaux supérieures et dans les estuaires de la rivière Gaspé.

9. *Piscifacture de Tadoussac, province de Québec.*—Cet établissement a produit, en 1889, 1,600,000 alevins de saumon qui ont été déposés sains et saufs dans les principaux tributaires de la rivière Saguenay. On a constaté que les alevins déposés dans les petits lacs, à une courte distance de la piscifacture, se sont fort bien développés. On continuera à en distribuer dans ces eaux, car les facilités qu'elles offrent pour la croissance du fretin et son passage à la mer sont très grandes. On suggère de cesser de déposer des alevins dans les rivières Sainte-Marguerite et Petit Saguenay, qui sont déjà remplies de truite, et d'en mettre dans les eaux supérieures du Grand Saguenay, car il a déjà été pris du saumon en amont de Chicoutimi, où il n'était pas venu auparavant, et où on avait mis des alevins provenant de la piscifacture de Tadoussac.

Il a toujours été assez difficile de se procurer suffisamment de saumons reproducteurs pour cet établissement. Cette année, au contraire, on en a obtenu plus qu'il en fallait. Le rets du département a capturé 559 saumons reproducteurs; on en a gardé 310 des plus gros pour les opérations piscicoles, et les 249 autres ont été remis en liberté. La perfection du mode adopté pour retenir les saumons reproducteurs dans le réservoir d'eau salée depuis le mois de juin jusqu'à celui de novembre, est démontrée par le fait qu'il n'a été perdu que deux poissons. Il y avait 206 femelles, qui ont donné 2,557,000 œufs—soit une moyenne de 12,400 œufs chacune, ce qui prouve qu'elles étaient très grosses. La fraie a commencé le 21 octobre et a pris fin le 9 novembre. Lorsqu'ils furent remis dans le Saguenay, les reproducteurs étaient parfaitement sains et actifs, et ont donné la plus entière satisfaction aux nombreux visiteurs qui étaient venus assister à leur remise en liberté.

La capture du saumon avait été très bonne en 1888; cette année elle a été de 50 pour 100 plus abondante, et de près de 300 pour 100 supérieure à celle de 1886,—tout cela avec le même nombre de rets. Cette preuve de succès est corroborée par des personnes importantes qui disent que pour la première fois il a été pris du saumon dans la rivière Shipshaw et autres cours d'eau en amont de la ville de Chicoutimi, ce qu'elles considèrent être le résultat de la distribution d'alevins sortis de la piscifacture de Tadoussac. Cet établissement est dans un état dangereux, au dire de son directeur. Il est bâti sur une jetée de croûtes de bois délabrée et offre des signes de décadence; il faut ou la réparer à très grands frais ou en construire une autre. On pourrait faire l'acquisition d'un emplacement plus sûr et plus commode tout près du petit étang qui alimenterait directement l'établissement. Il est de la plus haute importance que quelque chose soit fait l'été prochain pour mettre la piscifacture de Tadoussac en bon état d'exploitation.

10. *Piscifacture de Magog, province de Québec.*—1,700,000 alevins de poisson blanc sortis de cet établissement ont été déposés dans les lacs Oxford, Massawippi, Mégantic et Memphremagog, townships de l'est. La piscifacture a aussi produit 1,100,000 alevins de truite saumonée qui ont été déposés dans les lacs des comtés de Brome, Sherbrooke, Mégantic, Stanstead et Beauce. Ces distributions se sont faites en très bonne condition et avec très peu de pertes. Le directeur dit qu'on voit grand nombre de poissons blancs dans quelques-uns des lacs plus haut nommés, depuis qu'on y a

mis des alevins de l'établissement de Magog; avant cela le poisson blanc y était inconnu. L'usage du filet et du dard étant défendu sur ces eaux, il n'est pas possible d'y prendre beaucoup de poisson blanc.

La truite saumonée et l'achigan augmentent toujours; les frayères en étaient couvertes l'année dernière. La pêche illégale se fait en grand sur ces eaux, et les frayères n'étant pas surveillées à l'époque de la fraie comme elles devraient l'être, les braconniers s'en donnent à cœur-joie. On est à réparer les planchers de l'établissement, et lorsque ces réparations seront terminées il sera en excellente condition. En temps opportun l'établissement de Magog recevra des piscifactures de Newcastle et de Sandwich la quantité ordinaire d'œufs de truite saumonée et de poisson blanc semi-éclos.

11. *Piscifacture de Newcastle, province d'Ontario.*—Cet établissement a produit, en 1889, 8,566,000 alevins et œufs semi-éclos de truite saumonée, de poisson blanc, de truite mouchetée et d'achigan. On en a distribué dans plusieurs sections du pays: les alevins de truite saumonée et de poisson blanc ont été déposés dans nombre de lacs de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario; et ceux de truite mouchetée dans des localités où ce poisson était en grande demande.

D'après les accusés de réception qui nous sont parvenus, les œufs et les alevins sont parvenus à destination sains et saufs, et déposés à la satisfaction de tous les intéressés.

Le directeur dit qu'il serait nécessaire de se procurer plus d'œufs de truite mouchetée, afin de répondre aux demandes nombreuses et croissantes qui en sont faites pour repoissonner des cours d'eau qui, par suite d'imprévoyance dans bien des cas, sont devenus épuisés.

Le mode adopté l'année dernière pour se procurer des œufs de truite saumonée a donné pleine satisfaction. En choisissant un certain nombre de postes de pêche dans la baie de Calgary, à Wiarton, et en les exploitant bien sous la surveillance de M. Charles Wilmot, directeur de la piscifacture de Newcastle, on a réussi à faire ample provision d'œufs en bien moins de temps et à bien moins de frais: aussi, on a récolté 11,000,000 d'œufs en 16 jours du mois de novembre, contre 5,000,000 pendant tout le mois de novembre de 1888 avec le mode d'employer des rets et engins de pêche de différentes sortes appartenant à des pêcheurs de rets à enclos. Il est permis d'affirmer qu'avec l'outillage de pêche du département, la récolte d'œufs de truite saumonée pour les différentes piscifactures qui en auront besoin, coûtera, à l'avenir, beaucoup moins cher.

Au rapport concernant l'établissement de Newcastle est joint un relevé qui donne le nombre de poissons pris aux rets, la quantité d'œufs recueillis, et les dates du cueillage. Ce relevé, comme ceux qui l'ont précédé, prouve de la manière la plus indiscutable, qu'on a fait preuve de sagesse en choisissant le mois de novembre comme saison réservée pour protéger la truite saumonée à l'époque de la fraie. Cependant, certains intéressés affirment que ce poisson ne fraie pas dans le mois de novembre; mais la pisciculture, après plusieurs années d'expérience, établit au delà de tout doute que la truite saumonée jette ses œufs principalement à cette époque de l'année. Si on les recueille plus tôt, ils ne sont pas, dans la majorité des cas, assez mûrs pour être susceptibles d'une bonne fécondation. Cela devrait suffire pour démontrer que le mois de novembre est bien réellement celui qui doit être réservé à la fraie de la truite saumonée.

Les œufs que renferme l'établissement de Newcastle sont dans une condition très satisfaisante. Cependant il y en a beaucoup trop, et pour parer aux dangers de cet encombrement il faudra en transférer bientôt de grandes quantités aux établissements de Magog, de la rivière Saint-Jean, de Bedford et d'Ottawa.

Les provinces maritimes ne cessent de demander des œufs de nos poissons des grands lacs pour empoissonner leurs eaux; pour répondre à ces demandes sans cesse croissantes, il devient urgent d'accroître la capacité de production de la piscifacture-mère de Newcastle. En attendant, certaines réparations seront indispensables l'été prochain.

12. *Piscifacture de Sandwich, province d'Ontario.*—De la récolte d'œufs faite en 1888 il est sorti de cet établissement 21,000,000 d'alevins de poisson blanc, et 11,000,000 d'œufs semi-éclos; les premiers ont été déposés dans plusieurs des principaux lacs de l'Ontario, et les œufs embryonnaires ont été transférés à des établissements de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Distribution et transfert ont été opérés avec succès. Une fois la couvée du poisson blanc terminée, on s'est mis au cueillage des œufs de doré, et on en a récolté 30,000,000 dans le lac Huron. Sur cette quantité 21,000,000 à peu près, ou 70 pour 100, ont produit des alevins qui ont été déposés en divers endroits des lacs Huron, Sainte-Claire et Erié, et de la rivière Détroit. Les pêcheurs disent que, grâce à l'œuvre de la piscifacture, le doré augmente partout d'une manière étonnante.

La récolte d'œufs de poisson blanc, l'automne dernier, a été des plus satisfaisante; elle a presque doublé celle des années passées. Ce succès est dû aux moyens employés par le département en faisant exploiter la pêcherie de Bois-Blanc par ses propres employés avec son propre outillage de pêche, et à l'exécution d'un règlement portant que les pêcheurs qui auraient la permission de pêcher pendant le mois de novembre seraient obligés de laisser enlever les œufs de leur poisson pour les donner à la piscifacture. De cette façon 70,000,000 d'œufs ont été déposés dans les auges de l'établissement de Sandwich, et 4,000,000 d'œufs ont été fécondés et répandus çà et là dans la rivière Détroit. La pêche au poisson blanc, sur cette rivière, a été en général bien meilleure que l'année dernière. Il sera nécessaire de construire un brise-lames temporaire au poste de pêche de Bois-Blanc pour empêcher les poissons emprisonnés dans les enclos d'être blessés: cette construction coûterait $100.

Le directeur de la piscifacture dit qu'il faut construire un autre moulin à vent à l'endroit où se prend le doré sur le lac Huron, afin de mieux alimenter les réservoirs dans lesquels les dorés reproducteurs sont renfermés en attendant qu'ils soient prêts pour la fraie.

La capacité de production de la piscifacture devrait être augmentée; son importance croissante l'exige. L'encombrement des œufs, dont la quantité se chiffre par 70,000,000, fait craindre pour leur sûreté. Une moitié du rez-de-chaussée de l'établissement sert aux opérations piscicoles, l'autre est occupée comme logement par le directeur et sa famille. On devrait faire un logement au dehors pour le directeur, et affecter tout l'établissement aux opérations; cet agrandissement permettrait d'incuber 150,000,000 d'œufs de poisson blanc.

DEMANDES D'ALEVINS.

Vu les nombreuses demandes qui nous arrivent continuellement de toutes les parties du pays, nous avons jugé à propos de publier les formules de demande et les instructions suivantes pour l'usage de tous ceux qui voudraient obtenir des alevins de n'importe quelle piscifacture. Ces formules permettront au surintendant de la pisciculture—auquel elles devront être renvoyées après avoir été remplies—de se rendre compte si les eaux dans lesquelles on se propose de déposer ces alevins sont favorables ou non à leur croissance.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES,
DIVISION DE LA PISCICULTURE, OTTAWA.

En conséquence du grand nombre de demandes qui lui sont adressées au sujet des alevins produits dans les piscifactures officielles, le ministère a établi les règlements suivants:—

Dorénavant aucune demande ne sera admise, à moins que les présents règlements ne soient strictement observés et que la demande ne soit faite à l'époque spécifiée.

Toutes les demandes devront être faites suivant la formule dont un exemple est ci-joint. On pourra obtenir des formules en s'adressant au surintendant de la pisciculture, Ottawa, ou aux inspecteurs de pêcheries et directeurs des établissements piscicoles.

INSTRUCTIONS.

La formule et les directions sont données à toutes les personnes qui désirent se procurer des alevins de n'importe quelle espèce qui sont élevés dans les différentes piscifactures officielles.

Il est nécessaire que ceux qui font une demande remplissent la formule d'une manière intelligible et suivent strictement les instructions, pour assurer le succès des résultats de la pisciculture.

Les demandes d'alevins ou d'œufs, de quelque espèce que ce soit, devront être faites par écrit le ou avant le 1er février de l'année pendant laquelle on désire les avoir, et adressées au ministère des pêcheries, division de la pisciculture, Ottawa. Si elles ne sont pas faites sur la formule ci-jointe, il en sera immédiatement envoyée une au solliciteur, qui devra se hâter de la renvoyer remplie et qui sera averti en temps opportun de la quantité d'alevins qu'on lui accordera et du temps où il les recevra.

Les personnes qui recevront des alevins veilleront spécialement à ce qu'ils soient déposés dans l'eau avec le plus grand soin. Ils ne devront pas être jetés à plein seau, mais répandus en petits nombres sur de longs espaces, dans des endroits bien choisis de rivières, lacs ou autres cours d'eau.

L'alevin de *saumon* (*Salmo Solar*) doit être distribué avec soin sur les lits sablonneux des rivières et cours d'eau, aussi haut et aussi près que possible de leurs sources, où l'eau est pure et froide, avec une température ne dépassant pas 60 ou 65 degrés.

L'alevin de *truite saumonée* et de *poisson blanc*, pour se développer comme il faut, doit être déposé sur les bancs de sable et les récifs des lacs profonds ayant une eau pure et froide d'une température d'au-dessous de 65 degrés.

L'alevin de *truite mouchetée* doit être déposée dans les parties pures, froides et rapides des petits ruisseaux ou de cours d'eau plus considérables, dans des endroits abrités. Les étangs et les lacs alimentés par des sources lui conviennent également. Il ne se développe pas aussi bien dans les eaux d'une température de plus de 60 degrés.

L'alevin de *doré* et d'*achigan* peut être déposé dans des eaux plus indolentes, plus chaudes et moins pures que celles qui sont nécessaires aux salmonides.

Tous ceux qui feront des demandes devront donner attention spéciale à ces instructions.

SAMUEL WILMOT,
Surintendant de la pisciculture.

OTTAWA, octobre 1889.

NOTE.—Ceux qui se proposent de demander des alevins devront garder cette page d'instructions pour leur gouverne lorsqu'ils enverront leur demande.

FORMULE DE DEMANDE.

Le soussigné demande de l'espèce

---

qui seront déposés dans les eaux publiques ou privées ci-après décrites, et qui devront venir de la piscifacture de Newcastle, Ontario, ou de tout autre établissement plus rapproché des eaux qu'il s'agit d'empoissonner.

1. Nom du cours d'eau, de l'étang ou du lac.

---

2. Nom de la province, du comté, du township ou de la ville.

---

3. Dimensions approximatives du cours d'eau.

---

4. Quelles espèces de poissons ce cours d'eau a-t-il produit on produit-il actuellement?

5. Quelle est la nature du pays environnant? Est-il sauvage ou cultivé?

6. Si c'est un lac, une rivière ou un étang, quels sont sa température, sa profondeur, son fond et sa pureté?

7. Qu'est-ce qui constitue le pâture ordinaire du poisson dans l'eau qu'il s'agit d'empoissonner ?

8. Le poisson qu'on a trouvé jusqu'ici dans cette eau s'est-il bien développé?

9. Quelle est l'opinion des habitants de l'endroit au sujet des lois qui protègent le poisson ?

10. Les lois de pêche sont-elles bien mises à effet ? Donnez le nom de l'officier de pêche le plus proche.

11. Donnez le nom du chemin de fer et de la station les plus rapprochés du cours d'eau qu'il s'agit d'empoissonner.

12. Si les alevins sont destinés à un cours d'eau public, quelles mesures seront prises, à leur arrivée à la station, pour les transporter à destination ? Faites connaître la distance, la nature des chemins et les moyens de transport.

13. S'ils sont destinés à des cours d'eau particuliers, donnez les mêmes renseignements que pour la question 12; mais tous les frais de transport et de distribution des alevins devront être payés par celui qui fait la demande. Si on le désire, la piscifacture fournira un expert pour faire ce travail, mais ses frais devront être payés d'avance.

14. L'auteur de la demande fera connaître la voie la plus directe, par terre ou par eau, par laquelle les alevins peuvent être transportés le plus sûrement et le plus promptement à destination.

15. Ceux qui demanderont des alevins de truite mouchetée devront payer une légère somme par 1,000 pour couvrir les frais des œufs et de l'incubation.

Des réponses promptes et complètes aux questions qui précèdent permettront au ministère de juger de la demande en connaissance de cause.

Date de la demande,

Nom de l'auteur de la demande,

Adresse.

PREUVE DES RÉSULTATS PRATIQUES DE LA PISCICULTURE EN CANADA.

Les lettres suivantes venant de personnes autorisées constituent des témoignages précieux au sujet des avantages qui ont résulté de la distribution, dans certaines localités, d'alevins produits par les établissements piscicoles :—

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 23 août 1889.

MONSIEUR,—A une assemblée du Conseil de Commerce tenue hier soir, la résolution suivante a été unanimement adoptée :—

" Le Conseil de Commerce a toute raison de croire que la piscifacture de la rivière Fraser a fait beaucoup de bien, et l'expérience de cette année et de l'année dernière établit au delà de tout doute que la quantité de poissons qui entre dans la rivière a considérablement augmenté. En conséquence ce conseil est d'opinion que ce serait une économie mal entendue de fermer le dit établissement, et que les intérêts piscicoles de la province font désirer que la piscifacture soit au contraire mise sur un plus grand pied, et qu'il en soit établi une autre sur la rivière Harrison ou dans quelque autre endroit favorable.

A vous,

D. ROBSON,
Secrétaire.

DEN'S ISLAND, 19 août 1889.

MONSIEUR,—En réponse à la votre du 12 courant, relative au service des pêcheries, etc., je suis absolument d'opinion que la piscifacture devrait être maintenue et sa production augmentée. Je crois aussi qu'il devrait être pris des mesures pour protéger les frayères naturelles.

Je demeure sincèrement à vous,

H. KIRKLAND,
Pêcherie de la rivière Fraser, Den's Island.

(Extrait.)

NEW-WESTMINSTER, C.-B., 7 août 1889.

" Relativement à la piscifacture de la rivière Fraser, je crois être en mesure d'en parler plus exactement que les autres pêcheurs. Pendant plus de trente ans j'ai fait la pêche au saumon sur cette rivière, et j'ai appris à connaître ce que chaque année peut rapporter. L'année dernière et cette année j'ai pris plus de saumon de printemps que jamais auparavant, et un très grand nombre de ces poissons étaient beaucoup plus petits qu'à l'ordinaire—fait qui me donne la conviction qu'ils sont le produit de la piscifacture. Mon expérience de trente ans m'apprend que le grand nombre de ces petits saumons n'est pas le résultat d'un accident.

"La quantité extraordinaire de *sockeyes* cette année a amené ce phénomène, qu'on n'avait jamais observé sur la rivière Fraser de saumons de cette espèce pesant de $3\frac{1}{2}$ à $4\frac{1}{2}$ livres chaque. C'est ce que je n'avais jamais vu dans le cours de mes trente années de pêche, et je l'attribue uniquement à l'œuvre de la piscifacture. L'année dernière il était aussi venu une petite quantité de ces poissons.

" En somme, je considère que la piscifacture contribue puissamment à l'entretien des pêcheries de la Fraser, et sa disparition serait une véritable calamité. J'espère que le ministère des pêcheries n'agira pas inconsidérément, et pour ma part je recommande fortement que cet établissement soit maintenu.

" Je suis, monsieur, votre serviteur,

" WM. H. VINCENT."

LADNERS' LANDING, 19 août 1889.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre dans laquelle vous me demandez mon opinion au sujet de la piscifacture, je vous dirai que cette opinion lui est très favorable. Le fait qu'il a été propagé du saumon dans des rivières où l'on n'en avait jamais vu auparavant démontre que, par des méthodes semblables, la quantité pourrait en être augmentée dans ses eaux natales. C'est ce qui a eu lieu dans la rivière Rogue, Orégon, où M. R. D. Hume a établi une saumonerie et une piscifacture il y a quelque douze ans. Depuis son établissement, la pisciculture a triplé la quantité de saumon.

Je crois de plus que la piscifacture, sous votre direction, a eu de grands résultats sur la rivière Fraser cette année. Le *suckeye* n'a pas encore fini de donner, et cependant il a déjà été paqué de ce poisson sur la Fraser plus qu'on n'en a jamais paqué dans toute la province pendant toute une saison; avec ce seul poisson toutes les saumoneries ont déjà dépassé leurs paquages antérieurs.

Discontinuer la piscifacture ce serait commettre une faute dont la province n'est pas en mesure de supporter les conséquences.

A vous,
E. A. WADHAMS.

CANOE-PASS, 15 août 1889.

CHER MONSIEUR,—J'accuse réception de votre lettre du 12 du courant, et en réponse je dois vous dire que la grande quantité de saumon qu'on a vue cette année est attribuable, suivant moi, à la production de la piscifacture, et il est à espérer que le gouvernement, au lieu de diminuer les dépenses qu'il fait pour l'établissement actuel, en placera un autre dans un endroit favorable de la rivière Fraser. L'industrie du saumon sur cette rivière a été un grand succès et une source importante de revenu pour la province cette année; il en sera de même aussi longtemps qu'elle sera encouragée et protégée par l'Etat. Comment peut-on nier, à moins que ce ne soit par préjugé, que la piscifacture est la seule cause de la grande augmentation de saumon que nous avons eue cette année? Prenez, par exemple, le rendement de 1885, alors qu'il y avait seulement six saumoneries en état d'exploitation, et il n'a pas donné autant par bateau que celui de cette année, avec seize saumoneries en opération.

Je recommande fortement que l'on accorde encore trois ans à la piscifacture pour prouver sa valeur, et je n'ai aucun doute qu'elle finira par convaincre les plus préjugés de ses ennemis.

Je pourrais citer comme exemple le succès de l'établissement de la rivière Rogue et celui de la piscifacture d'alose établie sur cette côte; mais vous êtes parfaitement au fait de ces choses, et je ne veux pas abuser de votre temps.

Je termine en recommandant fortement que la piscifacture soit maintenue.

Bien à vous,
THOS. E. LADNER.

LADNER'S-LANDING, 16 août 1889.

MONSIEUR,—Nous apprenons que le département a été informé que la piscifacture n'a eu aucun avantage pour la rivière. Comment peut-on faire pareille assertion et l'étayer de raisons? C'est ce qui nous surprend beaucoup, et nous devons penser qu'il y a d'autres motifs que celui du bien public qui font commettre pareil mensonge.

Jusqu'à cette année, la piscifacture n'avait pas pu s'affirmer, d'après les relevés des quatre dernières années. Cette année, le rendement a été le plus considérable que nous ayons vu, et la piscifacture a fait ses preuves; nul doute qu'elle va ajouter considérablement à la production de la rivière et sera une source de revenu pour le pays en général. Le ministère, à notre sens, commettrait une grande erreur s'il diminuait ou entravait la piscifacture.

Au lieu de restreindre cet établissement, il aurait été beaucoup plus raisonnable de songer à l'agrandir, et nous considérons que le département qui donne des subven-

tions beaucoup plus importantes à des provinces de l'est pour la pisciculture ne serait pas juste envers la Colombie-Britannique. On plante des arbres fruitiers, et on ne les abat pas s'ils n'ont point produit de fruits en deux ou trois ans. C'est, croyons-nous, ce que ferait le département s'il diminuait aujourd'hui la capacité de la piscifacture.

Nous sommes d'avis que cet établissement devrait être continué pendant trois autres années au moins, pour qu'il puisse prouver entièrement son utilité.

Nous demeurons, cher monsieur,

Vos obéissants,

LAIDLAW ET CIE.,

Delta Canning Co.

CANOE-PASS, C.-B., 15 août 1889.

En réponse à votre lettre au sujet de la piscifacture de la rivière Fraser, j'ai l'honneur de dire que, à en juger par les résultats de cette année, je suis d'opinion qu'elle a augmenté la quantité de saumon dans cette rivière.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. DRYSDALE,

Gérant de la Canoe-Pass Canning Co.

LULU ISLAND, C.-B., 16 août 1889.

MONSIEUR,—Je suis positivement en faveur du maintien de la piscifacture à saumon. Elle a déjà fait du bien, et nous ne faisons que commencer à voir ses résultats. Je n'ai aucun doute que dans quelques années il n'y aura plus, comme maintenant, de différence entre les rendements de chaque saison. On ne saurait douter que la piscifacture à saumon aura les mêmes excellents résultats que les autres établissements piscicoles que nous avons sur la côte. Je ne doute pas du succès de la propagation artificielle sous le double rapport de l'augmentation du poisson et de l'amélioration de sa qualité. Il en est ainsi dans le règne végétal, pourquoi n'en serait-il pas de même dans le règne animal?

Nous savons tous qu'il n'y avait pas d'alose sur cette côte avant l'établissement de la pisciculture.

Voici ce que je recommande au département: ne protégez pas la truite dans les rivières qui contiennent beaucoup de saumon, non plus que dans leurs tributaires, parce que la truite est le plus grand ennemi du saumon. J'encouragerais plutôt sa destruction.

Espérant que la piscifacture sera maintenue à tout prix,

Je demeure respectueusement à vous,

M. M. ENGLISH.

ANNISVILLE, 16 août 1889.

MONSIEUR,—Je reçois votre lettre dans laquelle vous me demandez mon opinion au sujet de l'utilité de la pisciculture. Ma réponse est celle-ci: Je désire que d'autres industriels qui exploitent les conserves de poisson demandent au ministre des pêcheries d'établir une pisciculture sur cette rivière. Depuis l'établissement de celle dont vous parlez, je me confirme dans l'opinion que c'était une sage mesure dans l'intérêt de l'industrie du poisson, et je crois que le département ferait une grave erreur s'il jugeait nécessaire de discontinuer un établissement aussi utile.

Je suis, cher monsieur,

Votre, etc.,

PETER BURELL,

British Columbia Packing Co.

SAUMONERIE DE BON ACCORD, 15 août 1889.

MONSIEUR,—En réponse à la vôtre, je dois dire que je suis certainement en faveur de continuer les opérations piscicoles, du moins pendant un certain temps. Il ne s'est pas encore écoulé assez de temps, depuis qu'elles sont commencées, pour décider si leurs résultats sont un succès ou non.

Le saumon de printemps prend plus de temps que le *suckeye* pour arriver à maturité, et on me dit qu'il en a éclos très peu de ce dernier jusqu'en 1886. Je suis certain que nous n'en devons pas attendre avant l'année prochaine. Si je comprends bien, la piscifacture établie sur cette rivière n'est encore qu'une expérience, et pour cela je la continuerais jusqu'à ce qu'elle ait affirmé ses résultats.

Mais ce que je recommande fortement, c'est de protéger les frayères naturelles. Vous connaissez sans doute mon opinion sur ce sujet, et dans tous les cas je n'ai pas le temps de vous l'écrire; mais comme les bords de la rivière continuent à se peupler on devrait faire des efforts pour protéger la source la plus sûre de l'approvisionnement de saumon, les frayères.

Pour cela, si votre département ne peut rien dépenser dans ce but, à cause des déboursés que lui occasionne la piscifacture et que je considère très légitimes, je suggère que le crédit soit partagé entre les deux services, celui de la protection des frayères et celui de la piscifacture, jusqu'à ce que cette dernière ait parfaitement établi ses résultats.

Respectueusement à vous,

D. T. M'ANN,
Gérant.

VICTORIA, C.-B., 13 août 1889.

MONSIEUR,—Nous avons toujours été sous l'impression que la piscifacture avait eu le bon résultat d'augmenter, ou du moins de maintenir l'approvisionnement de saumon dans la rivière Fraser, et cette impression a été confirmée par ce que des pêcheurs nous ont dit.

Nos connaissances personnelles sur ce sujet sont très imparfaites, et par suite notre opinion n'aurait pas grande valeur, mais voici ce que nous soumettons au département:—

La piscifacture a-t-elle été en opération assez longtemps pour vous permettre de la juger définitivement? Si non, ne serait-il pas à propos de lui donner la chance de faire ses preuves?

Au reste, vous pouvez juger mieux que personne si des résultats ont été obtenus ou non?

A vous,
FINLAY, DURHAM ET BRODIE,

SAN-FRANCISCO, 1er février 1889.

CHER MONSIEUR,—Votre lettre du 4 du mois dernier m'a été transmise d'Ellensburg, et en réponse je vous dirai que depuis douze ans j'exploite, avec un certain succès, une piscifacture sur la rivière Rogue.

N'étant pas du métier, mais simplement amateur, j'ai eu beaucoup de difficultés à vaincre; mais je fais graduellement des progrès, et je puis voir des preuves des bons résultats de mon entreprise.

En 1877 le paquage, à la rivière Rogue, a été de 3,500 caisses; au printemps de 1878, environ 14,000 caisses. En 1878, j'ai élevé 350,000 alevins de saumon, et quatre ans plus tard j'ai paqué 15,000 boîtes de poisson de printemps.

Jusqu'à présent nous n'avions propagé que le saumon *quinnat*, communément appelé *chinook*. Cette année nous avons aussi élevé des *silversides*. L'incubation des œufs dure de cinquante à soixante jours, suivant la température de l'eau. Nous avons

gardé les alevins dons les auges jusqu'à la complète absortion du sac ombilical, et ils peuvent maintenant manger seuls. Mon usine peut contenir 3,500,000 œufs. Grâce à sa situation, les frais de son exploitation sont comparativement faibles; je ne pense pas qu'ils s'élèvent à plus de $1,500 par année, à part les réparations et améliorations. J'espère avoir répondu clairement à toutes vos questions. Cependant, si vous avez d'autres renseignements à me demander, je me ferai un plaisir de vous les communiquer, bien que je puisse y mettre du temps, car je suis très occupé.

Sincèrement à vous,

R. D. HUME.

ASTORIA, ORÉGON, 14 septembre 1889.

CHER MONSIEUR,—Votre lettre du 4 reçue, et j'ai pris note de son contenu. En réponse, je vous dirai que le paquage du saumon de la rivière Columbia, durant la dernière campagne, à été de 320,000 caisses, autant que j'ai pu m'en assurer; celui du saumon de Sacramento a approché 75,000 caisses. Sur les petits cours d'eau de nos côtes on commence le paquage d'automne, lequel ne sera pas très considérable; je ne pense pas qu'il dépasse 100,000 caisses, si même il atteint ce chiffre.

La piscifacture de Clackamas a produit 5,500,000 alevins ce printemps, et nous avons bon espoir de nous procurer assez d'œufs pour en produire autant l'année prochaine. La commission de pêche des Etat-Unis exploite toujours la station de Clackamas, conjointement avec la commission de l'Etat.

L'alose augmente rapidement dans la rivière Columbia; de fait, il en a été pris cette année une bonne quantité qui a été envoyée au marché; quelques-uns de ces poissons pesaient jusqu'à cinq et six livres. Cette alose est très supérieure à celle de l'Atlantique; elle est plus grosse, a plus de saveur, et avant longtemps elle constituera une source de revenus pour notre pays.

Vos rapports me sont parvenus en même temps que la lettre; veuillez accepter mes remerciements. Je n'ai aucun de nos rapports de 1887-88, mais je vais tâcher d'en trouver un pour vous.

J'ai trouvé quelques exemplaires de 1887-88, et je vais vous les envoyer avec la présente. Le paquage opéré sur la rivière Fraser dépasse l'attente générale, et il devra convaincre les plus sceptiques que l'incubation artificielle peut devenir un succès. Je crois que dans un avenir prochain nos cours d'eau seront abondamment remplis de poissons comestibles au moyen de la pisciculture.

Bien à vous,

F. C. REID.

ELLENSBURG, COMTÉ DE CURRY, OR., 17 septembre 1889.

CHER MONSIEUR,—Votre lettre du 23 août reçue. Jusqu'ici le paquage opéré sur cette rivière a été plus considérable que les années précédentes, bien qu'il soit modeste comparé à celui de la rivière Fraser. Les avantages de la piscifacture sont clairement démontrés lorsqu'on compare l'état de notre rivière avec celui d'autres cours d'eau de nos côtes. Cette rivière a vu son paquage augmenter d'année en année depuis l'établissement de la piscifacture, tandis que celui d'autres rivières a diminué, et comme la rivière Rogue est d'exploitation facile et qu'elle a été fortement exploitée, il est évident que nos travaux ont eu de bons résultats.

Le paquage du printemps se chiffrera probablement par 16,000 caisses, c'est-à-dire cinq fois autant que le paquage d'une campagne entière avant l'établissement de la piscifacture.

Et cependant je ne crois pas que nos opérations piscicoles soient encore bien assises, car jusqu'ici il nous a fallu travailler dans des conditions désavantageuses qui sont aujourd'hui à peu près surmontées; aussi, je n'ai aucun doute que nous pourrons à l'avenir accuser un meilleur résultat.

Bien à vous,

R. D. HUME.

WESTMINSTER-JUNCTION, 27 novembre 1889.

MONSIEUR,—Au sujet du saumon appelé *sockeye* qui remonte la rivière Coquitlam : je réside ici et je pêche dans la rivière Coquitlam depuis huit ans, et c'est la première année que j'ai vu le *sockeye* remonter cette rivière; c'est ce qu'il a fait en quantités considérables pendant six semaines cet automne, ce qui indique clairement que ces saumons sont les alevins produits par la piscifacture et qui avaient été déposés dans cette rivière. Mais la partie supérieure de la rivière est obstruée par des barrages de billots qui empêchent le poisson d'arriver au lac dans lequel se trouve une grande frayère. Si la rivière était débarrassée de ces obstacles, ce que feraient quelques milliers de piastres, ce serait pour le pays un placement avantageux.

Respectueusement à vous,

R. B. KELLY.

HALL'S-PRAIRIE, SURREY, C.-B., 3 novembre 1889.

CHER MONSIEUR,—En réponse à la demande d'informations que vous me faites dans votre lettre du 19 au sujet des alevins de saumon que vous avez déposés, le printemps dernier, dans la rivière Nicomekle, j'ai le plaisir et la satisfaction de me trouver en demeure de vous dire que le jeune poisson s'est admirablement comporté, et qu'on peut en voir un grand nombre qui ont six pouces et plus de long. Je crois que l'expérience a été jusqu'ici très satisfaisante, si bien que le conseil municipal du district de Surrey a adopté, dans sa dernière séance, le mémoire ci-inclus (que vous voudrez bien faire parvenir aux autorités), demandant que les rivières Serpentine, Nicomekle et Campbell soient empoissonnées d'alevins de saumon et d'alose. En vous remerciant de votre obligeance à placer du poisson dans notre rivière, et persuadé que vous serez parfaitement satisfait des résultats,

Je demeure, tout à vous,

HENRY T. THRIFT,

Greffier du conseil municipal.

MÉMOIRE *RE* ALEVINS DE SAUMON ET D'ALOSE POUR LES RIVIÈRES DE SURREY.

Sur proposition du conseiller Armstrong, appuyée par le conseiller Shannon :

Considérant que les eaux des rivières Nicomekle, Serpentine et Campbell sont, dans l'opinion de ce conseil, favorables à la propagation et au développement des différentes espèces de poissons comestibles qui, s'ils y étaient introduits, seraient bientôt une source de profit pour les habitants des environs, et un grand avantage pour les villes de la terre ferme ;

Et considérant que les alevins de saumon distribués le printemps dernier dans la rivière Nicomekle par le directeur de la piscifacture ont jusqu'ici dépassé notre attente, plusieurs de ces petits poissons ayant déjà 6 pouces et plus de long ;

Et considérant que ce conseil est d'avis que si le gouvernement remplissait les dites rivières avec des alevins de saumon et d'alose cela engagerait bon nombre de colons désirables à venir s'établir sur les terres de l'Etat près de ces rivières, attirerait les touristes et fournirait aux habitants un approvisionnement constant de ces excellents poissons ;

Qu'il soit en conséquence résolu :

Que le greffier prépare un mémoire, adressé au ministre de la marine et des pêcheries, appelant l'attention du département sur les faits plus haut énumérés, et le priant de prendre immédiatement des mesures pour qu'une certaine quantité de ces deux espèces d'alevins soit déposée le printemps prochain dans les dites rivières.

Adopté unanimement.

HENRY T. THRIFT,

Greffier du conseil municipal.

NANAÏMO, C.-B., 20 novembre 1889.

MONSIEUR,—Le saumon *sockeye*, ou un poisson ressemblant à la truite et que je crois être le *sockeye*, a été vu en grand nombre au printemps, et les Sauvages ont déclaré qu'ils n'avaient jamais vu autant de truite dans la rivière. Depuis le printemps je n'ai pas vu ni entendu dire qu'on avait vu du poisson étranger dans la rivière Nanaïmo.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

LOUIS A. GOOD.

QUAMICHAN, C.-B., 20 novembre 1889.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que les alevins et les œufs embryonnaires de *sockeye* déposés dans la rivière Cowichan donnent maintenant de bons résultats; un grand nombre de poissons de cette espèce ont été capturés dans le cours de l'année, et pendant que je me trouvais à la tête du lac Cowichan, nous en avons vu une multitude qui pesaient de 4½ à 6 lbs. Ces poissons paraissent attendre pour monter dans les lacs de la montagne.

Les Sauvages disent qu'ils n'en avaient jamais vu ici auparavant, et ils ont maintenant foi dans votre pisciculture, aux résultats de laquelle ils ne croyaient pas du tout lorsqu'ils ont aidé à déposer les œufs dans la rivière. Avec toutes mes félicitations, je demeure

Votre obéissant serviteur,

W. THOMAS,

Garde-pêche.

PISCIFACTURE DE MIRAMICHI, NOUVEAU-BRUNSWICK.

SOUTH-ESK, 16 décembre 1889.

M. Jared Tozer dit: "Le saumon était aussi abondant cette année qu'il l'a été depuis les quatre ou cinq dernières années; quelques rets ont même fait plus qu'une capture uniforme, tandis que d'autres n'ont pas aussi bien réussi. Les rets qui avaient été préparés pour prendre le saumon de juin, lequel est entré dans notre rivière vers le milieu de mai, ont fait de bonnes prises, tandis que ceux qui n'ont pas été tendus avant l'ouverture de la campagne de pêche ont capturé un peu moins de poissons qu'à l'ordinaire."

M. John McColm dit: "Mes rets ont pris cette année plus de saumons que durant les cinq dernières années. Le printemps étant très hâtif, le saumon de juin est entré dans la rivière au mois de mai, et quelques pêcheurs se plaignent d'avoir fait des pêches médiocres, mais c'est tout simplement parce qu'ils n'avaient pas préparé leurs rets à temps. En somme, le saumon n'a jamais donné le moindre signe de diminution dans nos eaux depuis six ans. Ce consolant état de chose est dû en grande partie à la propagation artificielle sans laquelle nos rivières seraient épuisées en très peu de temps."

M. Patrick Gillis, pêcheur, dit:—"Depuis dix ans j'ai pêché avec des rets à l'endroit où la marée commence, et je suis d'opinion que le saumon a augmenté pendant les six dernières années. Assurément la capture du poisson au moyen de rets n'accuse pas de diminution dans cette partie du pays, et on serait porté à penser que dix saumons sur mille ne peuvent possiblement arriver jusqu'ici, parce que la rivière est obstruée en aval par des rets dont on ne voyait pas un cinquième il y a huit ou dix ans. Les grils abondaient l'été dernier. Je suis positivement d'opinion que la propagation artificielle est un avantage incalculable pour nos rivières.

PISCIFACTURE DE RISTIGOUCHE.

CAMPBELLTON, N.-B., 9 décembre 1889.

CHER MONSIEUR,—En réponse à la demande de renseignements que vous me faites au sujet de la condition actuelle des pêcheries de saumon comparée à ce qu'elle était il y a quelques années, je vous dirai que je suis propriétaire d'un poste de pêche situé à deux milles en amont de Campbellton. J'exploite la pêche du saumon depuis vingt ans, et je crois que, en dépit de tous les pêcheurs à la ligne et de la grande augmentation de rets tendus dans la baie et sur la côte, le saumon est plus abondant qu'autrefois ; chaque année la capture est plus uniforme, et le poisson lui-même était cette année plus gros que je ne l'ai jamais vu. Je crois certainement que ces résultats sont dus en grande partie aux millions d'alevins produits par la piscifacture et qui ont été déposés dans la rivière.

Tout à vous,

WILLIAM PRATT.

MÉTAPÉDIA, 15 décembre 1889.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 10, je dois vous dire que j'habite sur les bords de la rivière Ristigouche depuis quarante ans. Je suis propriétaire d'un emplacement de pêche ayant quatre-vingts verges de front sur un côté de la rivière. Je l'ai donné à bail, l'été dernier, à quelques messieurs de New-York moyennant $100 ; c'est la seconde année que j'ai pu le louer. Le *R. S. Club* avait refusé de le prendre à bail, en disant qu'il n'y avait pas de pêche à faire là ; mais il y a deux ans on y a pris une trentaine de poissons, et l'été dernier vingt-cinq, d'un poids moyen de 20 lbs. Ce n'est que dans ces dernières années et depuis que le poisson a commencé à augmenter que les pêcheurs se sont décidés à venir pêcher ici. Je pense vraiment qu'il y a maintenant dix poissons là où il n'y en avait qu'un il y a vingt ans, et la pêcherie a augmenté de 500 pour 100 en valeur. Tous s'accordent à dire que la rivière est remplie de poisson. Je n'ai pas le moindre doute que la piscifacture, jointe à la protection, a produit ce résultat.

Tout à vous,

NATHANIEL MOORES.

RUNNEYMEDE P.O., MÉTAPÉDIA, 16 décembre 1889.

CHER MONSIEUR,—En réponse à la demande de renseignements que vous me faites au sujet des avantages que la piscifacture peut avoir pour la rivière, je dois vous faire connaître mon opinion, et la voici : en raison du nombre toujours croissant des rets qui étaient tendus sur la côte et dans l'estuaire de 1872, et de l'augmentation des pêcheurs à la ligne depuis 1880, le saumon serait à peu près fini si la piscifacture n'avait pas paré cet épuisement. Le fait même de l'augmentation des rets démontre clairement que le poisson a dû augmenter aussi.

Je suis propriétaire d'un fond de pêche de 480 verges de front sur la rivière. Autrefois je tendais un rets, et je n'ai jamais pris plus de quatre barils par année. Depuis 1880 je n'ai pêché qu'à la ligne et j'ai loué ma pêcherie à des pêcheurs, ce qui m'a rapporté en moyenne $200 par année. J'attribue à l'établissement piscicole de Ristigouche le grand changement qui s'est opéré. Je dois ajouter que lorsqu'elle est exploitée par des pêcheurs à la ligne qui entendent bien leur métier, ma pêcherie donne de 40 à 50 saumons par année.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

JAS. H. MOORES.

TIDE-HEAD, 13 décembre 1889.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 10, me demandant mon opinion sur l'état des pêcheries de saumon et sur les avantages de la piscifacture, j'ai été, vous le savez, employé depuis trois ans, par le club de saumon de Ristigouche, comme gardien de la rivière autour de Tide-Head. Je suis propriétaire d'une pêcherie aux rets, mais comme elle se trouve dans la limite des estacades, les billots qui descendent tous les ans en grand nombre l'ont complètement gâtée. Cependant, plusieurs de mes voisins, qui sont plus favorablement situés, ont fait une très bonne pêche durant la dernière saison, la meilleure qu'ils aient faite depuis nombre d'années, et je suis certain que le saumon a été très abondant. J'ai entendu parler de plusieurs bonnes captures parmi les pêcheurs aux rets. Sans doute il y a diminution dans l'estuaire, mais elle s'explique facilement quand on sait que sur la côte les rets ont augmenté de 50 pour 100 dans ces dernières années. La capture s'est accrue d'autant, et le poisson qui échappe à la multitude de rets tendus en aval devient si défiant quand il arrive dans l'estuaire qu'il évite les rets, et qu'il n'y entre que lorsque l'eau est sale et que le vent souffle fort. Les pêcheurs disent qu'il est si ombrageux qu'il ne se prend pas aux filets même dans les étangs. Il faut le prendre avec la gaffe.

En faisant ma ronde du soir, j'ai souvent vu le poisson courir dans toutes les directions sur les bancs et dans les endroits peu profonds, et je crois qu'il y a maintenant dix poissons là où il n'y en avait qu'un il y a vingt ans. J'ai remarqué à Tide-Head des bancs de smolts qui se rendaient à la mer. D'après ce que j'ai vu et lu de la propagation artificielle du poisson, je suis d'avis que la piscifacture mérite qu'on lui attribue une grande part de la préservation et de la saine condition des pêcheries à saumon telles qu'elles existent aujourd'hui dans la rivière Ristigouche et la baie des Chaleurs.

Bien à vous,

ROBT. D. GERRARD.

BROADLANDS, QUÉ., 9 décembre 1889.

A l'honorable

Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—Vous me demandez mon opinion au sujet de l'influence des piscifactures sur la capture du saumon dans la rivière Ristigouche. Je dois vous dire qu'il m'est très difficile, sinon impossible, de répondre, car il y a tant d'autres choses dont il faut tenir compte.

C'est un fait bien connu que pendant plusieurs années après la Confédération, à l'époque ou la pêche au dard était défendue et l'usage de la drague arrêté, le saumon a augmenté très rapidement jusqu'en 1878, alors qu'il fut le plus abondant. Mais depuis 1888, quoique le nombre de rets tendus dans la rivière en amont de Campbellton ait été réduit d'un tiers, la capture a diminué de moitié au moins dans l'estuaire.

J'attribue cette baisse partie au plus grand nombre de rets qui sont tendus dans a baie des Chaleurs et aux rets à trappe dont on se sert ici, et partie aux excès de pêche à la ligne qui se commettent sur les frayères de la Ristigouche et de ses tributaires.

D'après ce que j'ai lu des bons résultats de la pisciculture en d'autres endroits et ce que je suppose ils devraient être ici, je suis porté à dire que la distribution de saumoneaux dans les différentes rivières devra être d'un grand avantage. Le seul inconvénient, c'est que la quantité distribuée n'est pas assez considérable.

Regrettant de ne pouvoir faire à votre question une réponse plus positive,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

MELVIN ADAMS.

CAMPBELLTON, 20 août 1889.

CHER MONSIEUR,—Ayant toujours été en faveur de la pisciculture, et spécialement de la propagation artificielle du poisson, depuis qu'elle a été implantée ici, je suis enchanté d'apprendre, par les rapports des gardes-pêche de la rivière Ristigouche, que le saumon est en nombre immense dans les étangs et sur les frayères depuis que la pêche a complètement cessé. A mon avis on ne pourrait avoir une meilleure preuve du succès de vos efforts. De 1830 à 1860 il n'y avait comparativement que quelques postes à rets dans la baie des Chaleurs et la rivière Ristigouche, et bien qu'il n'y eût que les postes les plus choisis qui fussent occupés, ils n'ont rémunéré que dans des années exceptionnelles. Engagé dans le remorquage, j'ai passé de trente à quarante ans sur la rivière, et je puis dire en toute vérité que c'était alors chose rare de voir du saumon dans la rivière après le 1er août. Quel changement aujourd'hui! En certains endroits les étangs en sont remplis, et après le 20 octobre on peut en voir presque partout sur les barres, depuis les Premières Iles jusqu'à l'entrée de la rivière, en train de frayer. On prétend avec raison qu'il n'a pas été pris autant de saumon dans le cours des sept dernières années entre Dalhousie et les Premières Iles qu'on en avait capturé dans l'espace des sept années précédentes; mais il faut en rapporter la cause au grand nombre de nouveaux postes établis sur les bords de la baie des Chaleurs et aux perfectionnements de la pêche. Je dois ajouter que le saumon est devenu plus prudent et évite les filets en eau calme : je l'ai constaté par expérience. Je ne pense pas me tromper en disant que l'établissement piscicole a été une bonne chose pour tous ceux qui ont des intérêts de pêche sur la baie des Chaleurs et la rivière Ristigouche.

Tout à vous,

ALEX. B. CHAMBERLIN.

Après l'impression de la partie de ce rapport qui traite de la sciure (de la page 12 à la page 23), d'autres lettres importantes concernant les effets de la sciure sur la vie du poisson nous sont parvenues—celles, entre autres, du commissaire Stillwell, du Maine, et de M. Cheney, de Glen's-Falls, Etat de New-York, dont nous donnons les extraits suivants :—

De la lettre de M. Henry O. Stanly, commissaire des pêcheries, Etat du Maine:

"Quant à se débarrasser des rebuts de scieries, en ce pays, je dirai que le seul moyen (à part celui de les jeter dans la rivière) est de les brûler. De grandes quantités de sciure et d'autres déchets sont jetées dans les rivières Penobscot, Kennebec et autres. Le gros de ces rebuts—tel que les croûtes, l'écorce, etc., qui ne peut servir aux fins domestiques,—est brûlé dans un réceptable fait pour cela; mais il en tombe beaucoup dans les rivières, et en bien des endroits ces rebuts gênent la navigation.

"Ils ne paraissent pas, d'ailleurs, avoir fait au saumon autant de tort qu'on serait tenté de le croire. La raison en est, suivant moi, que les scieries se trouvent beaucoup plus en aval des frayères de ce poisson. Quand il arrive à l'embouchure des rivières, le saumon ne s'y arrête que peu de temps, et il se hâte de franchir les scieries, échappant ainsi aux effets délétères de la sciure. Je crois que le plus grand mal occasionné par la sciure, c'est de remplir le lit des rivières et de gêner la navigation.

"Je n'ai aucun doute qu'elle exerce des effets très nuisibles sur d'autres espèces de poissons qui ne se rendent pas bien loin dans le haut des rivières, tels que le gasparot, l'alose, etc. Je crois que les frayères qui en sont couvertes sont à tout jamais ruinées. Ce que nous craignons le plus aujourd'hui, ce sont les déchets et les matières chimiques qui sortiront des usines de pulpe que l'on est à construire partout en ce pays. Ce sera la mort pour tous les êtres aquatiques qui se trouveront dans les environs de ces établissements. Si on ne trouve bientôt un remède à ce mal, les pêcheries à saumon du Maine seront avant longtemps une chose du passé."

De la lettre de M. A. N. Cheney, rédacteur du *Fishing and Shooting :*

"Les scieries établies sur le haut de l'Hudson sont mues par l'eau, et depuis l'établissement de la première de ces scieries, leurs propriétaires ont pris l'habitude de jeter la sciure dans la rivière. Il a été d'usage, aussi, de faire prendre le même chemin aux retailles et autres bois de rebut; mais il y a quelque temps on les a convertis en bois de poêle. Ce n'est que l'hiver dernier que nos scieries se sont décidées à mettre la sciure de côté pour qu'elle pût servir de combustible à une papeterie voisine. Des boîtes étanches à fonds inclinés se trouvent sous toutes les scies. Les fonds inclinés des boîtes conduisent la sciure à une auge de bois dans laquelle passe une courroie de cuir sans fin à laquelle sont fixés des seaux ou godets (semblables à ceux qui servent dans les moulins à farine) qui déposent la sciure dans une fosse d'où elle est charroyée à la papeterie. Comme cette fosse se trouve au fond de la scierie, la sciure est amenée au rez-de-chaussée par d'autres godets en fer fixés à une chaîne sans fin. Ces godets sont placés horizontalement sous le plancher de la scierie et conduisent tous des différentes scies à la fosse de dépôt. *La manière d'utiliser la sciure est la simplicité même, et comme elle n'exige pas de main-d'œuvre, elle est très économique* * * * . Je n'ai pas le moindre doute que la sciure fait tort au poisson, car elle couvre les frayères, étouffe les œufs et les alevins, et là où l'eau est rapide elle ne laisse, au bout d'un certain temps, aucune place où le poisson puisse se faire une frayère décente.

"Quelle quantité de poison se dégage des tonnes de sciure de pruche qui sont déposées annuellement dans la rivière, je ne saurais le dire; mais suivant la pharmacopée il ne faut que huit livres de pruche pour faire une once d'huile, et comme Socrate est mort après avoir absorbé de la ciguë aquatique, il n'est pas probable que le poisson puisse résister à ce qui a tué le Sage de la Grèce, à moins que le poisson moderne ne soit plus dur que l'ancien Grec. Je ne saurais dire non plus quels gaz délétères sont produits par la carie des masses de sciure qui couvrent le lit et les bords des rivières, partie au soleil et à l'air, et partie dans l'eau, et qui deviennent une source de maladies. Le tanin dans les auges de chêne et la térébenthine dans les auges de pin tuent le petit poisson, si les auges ne sont pas recouverts de goudron ou d'amiante, comme cela est arrivé dans les piscifactures où ces précautions ont été négligées. Pourquoi, alors, la sciure de pruche et de pin ne serait-elle pas, dans certaines conditions, aussi nuisible aux poissons plus vieux?"

CONCLUSION.

Vous ayant fait un exposé des opérations piscicoles pratiquées au Canada dans le cours de l'année dernière, il ne me reste plus qu'à insister auprès de votre département sur l'importance de développer ces opérations, afin que toutes les parties du pays puissent participer aux avantages d'une industrie qui est devenue universelle.

Aux annexes ci-jointes on trouvera les rapports des directeurs de nos établissements piscicoles.

Le tout respectueusement soumis,

SAMUEL WILMOT,

Surintendant de la pisciculture au Canada.

PISCICULTURE.

1889.

ANNEXES.

RAPPORTS DES DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS PISCICOLES DES DIFFÉRENTES PROVINCES DU CANADA, 1889.

1.—PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE FRASER.

PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

J'ai l'honneur de présenter le sixième rapport annuel de cette piscifacture, accompagné d'un relevé des alevins distribués et des œufs récoltés pendant la saison de 1889.

Les quantités suivantes d'alevins provenant des œufs déposés dans la piscifacture au cours de l'automne de 1888 ont été distribuées aux dates et localités ci-après mentionnées :—

Saumon Sau-quay (Nerka.)

13 février	1889,	Lac Pitt	200,000
20 do	1889,	do	425,000
28 do	1889,	Rivière Harrison	600,000
6 mars	1889,	Lac Sumas	400,000
14 do	1889,	Lac Pitt	600,950
21 do	1889,	Rapides Chilawheck	600,000
23 do	1889,	Rivière Harrison	600,000
26 do	1889,	do	550,000
3 avril	1889,	Silver Creek	223,000
11 do	1889,	Nicklemockel	60,000
13 do	1889,	Coquitlam	161,000
Total			4,419,500

Dans cette quantité sont compris 373,000 alevins de saumon quinnat (chouicha) qui ont été déposés dans les rivières Fraser et Harrison. Parmi ces derniers la proportion des pertes a été plus considérable que parmi les nerka, pour la raison que le fretin avait été pris par des rets à mailler et gardé sur des radeaux flottants, ce qui lui a infligé des contusions qui ont développé en lui des fongosités. A l'époque où ces saumons furent pris et dépouillés de leur frai il n'y avait qu'un seul opérateur expérimenté dans l'établissement—le gardien étant à Okonagan et M. McNish à River's Inlet, où ils exerçaient les fonctions de gardes-pêche. Nul doute que le quinnat a dû être maltraité par les pêcheurs sauvages, car il était impossible à un gardien d'être sur pieds jour et nuit pour les surveiller. D'un autre côté, ces œufs étaient les premiers que l'on déposait dans la piscifacture, et comme la saison était très tempérée et l'eau chaude, la fongosité avait plus de chance de se développer. Cependant,

malgré la perte subie par les œufs de saumon quinnat, le taux de la mortalité sur la quantité totale d'œufs déposés dans l'établissement a été de près de la moitié moindre qu'auparavant. Ce succès est attribué au fait que le saumon reproducteur a, cette année, passé par les mains d'hommes qui entendent parfaitement le métier et qui ont suivi à la lettre les instructions que je leur avais données—de ne dépouiller que trois poissons à la fois, de faire cette opération à l'ombre d'une tente ou d'un arbre, afin que les œufs ne fussent pas atteints par les rayons du soleil, de n'enlever au poisson qu'une partie de ses œufs, et de rejeter le poisson s'il donnait le moindre indice de maladie.

En arrivant à l'établissement les œufs étaient déposés dans des paniers de fil métallique au lieu d'être laissés sur les claies, en sorte qu'ils avaient moins de risques d'être couverts de matières sédimentaires et atteints par la fongosité.

Il n'a pas été distribué d'alevins dans les rivières de l'Ile Vancouver durant la dernière saison, parce que nous avons cru devoir nous borner à alimenter la rivière Fraser et ses tributaires.

Les instructions étant arrivées très tard, et comme il était difficile de nous procurer de bons steamers en temps opportun, nous avons gardé les alevins dans l'établissement jusqu'après l'absorption de la poche, et plusieurs mangeaient avant de quitter les auges. Les frais de les distribuer à cet âge ont été un peu plus élevés que précédemment, parce que nous ne pouvions pas en placer autant à la fois dans les chalans de distribution et qu'il a fallu faire beaucoup plus de voyages. Mais l'expérience de cette année m'a appris qu'il vaut mieux laisser le fretin dans la piscifacture jusqu'à ce que la poche soit absorbée; il est alors plus alerte et plus en mesure de se protéger lui-même.

A ma connaissance il n'a pas été pris d'aloses dans la rivière Fraser cette année; mais on en a capturé plusieurs dans la rivière Columbia, le détroit de Puget et sur la côte de l'Ile Vancouver. Je recommanderais encore, comme je l'ai déjà fait, qu'on se procurât quelques alevins d'alose pour les déposer dans la Fraser et autres rivières de cette province.

Le poisson blanc d'Ontario n'a pas encore été introduit dans nos eaux, bien qu'il soit toujours en grande demande. Les lacs qui produisent le poisson blanc indigène sont si isolés qu'on ne peut l'apporter au marché sans faire des dépenses considérables, et puis le poisson est très inférieur en qualité à celui de l'est.

Voici les quantités d'alevins de saumon que la piscifacture a distribué depuis son établissement:—

En 1885	1,800,000
1886	2,625,000
1887	4,414,000
1888	5,807,000
1889	4,149,500
Grand total	19,065,500

Des avantages énormes ont résulté de cette production d'alevins, ainsi qu'en font foi les certificats ci-inclus donnés par les fabricants de conserves de la rivière Fraser, par les gardes-pêche de Nanaïmo et de la rivière Cowichan, par le conseil municipal de Surrey, et par M. Robert Kelly, de Coquitlam. Pour ma part, d'après ce que j'ai vu sur la rivière Harrison, je crois que le saumon a décuplé, car en 1885–86 nous pouvions à peine nous procurer des reproducteurs dans le creek Morris, où nous les prenons aujourd'hui en très grand nombre. Autrefois il fallait les chasser du lac au moyen d'un rets, et il n'en est entré que quelques centaines dans nos enclos pendant les deux premières saisons. L'année dernière le poisson était plus abondant qu'auparavant mais moins gros. Je crois que la grande quantité de saumons qu'on a vue dans le creek de Morris en 1888 provenait des alevins sortis de notre établissement; de même aussi les masses extraordinaires de "sockeye" qui ont remonté tous les cours d'eau de la Harrison, mais plus particulièrement le creek de Morris. Il me

serait à peu près impossible de dire les quantités innombrables de poissons qui se trouvaient dans quelques-uns de ces cours d'eau ; aussi je me contente de vous envoyer avec mon rapport deux photographies, dont l'une fait voir le poisson qui remonte la rivière jusqu'aux rets, et l'autre les masses de poissons réunis dans les enclos au temps de la fraie.

Les Sauvages établis sur les bords de la rivière Harrison, où l'on prend les poissons reproducteurs, ne croyaient pas, avant cette année, aux avantages de la pisciculture ; mais aujourd'hui ils sont unanimes à dire que les énormes essaims de poissons qu'ils ont vus cette année proviennent des alevins qui ont été produits par notre établissement.

Je vous envoie aussi pour publication, à part les certificats de fabricants de conserves, une lettre des commissaires des pêcheries de l'Orégon, Etats-Unis, qui donnent leur opinion au sujet des succès de la pisciculture de Clackawas, et une autre lettre de R. W. Hume, d'Ellensburg, qui a exploité à ses frais un établissement piscicole sur la rivière Rogue, Etat d'Orégon.

Récolte d'œufs.

La quantité d'œufs déposée dans la pisciculture cet automne s'est élevée à 233,000, tous des œufs de saumon " sockeye " (*Nerka*). Les opérations commencèrent le 23 septembre et finirent le 7 novembre. Nous n'avons pas eu d'œufs de saumon " quinnat " cette année, car ce poisson ne prend pas dans les enclos, dans les endroits où le " sockeye " est capturé. Il faut prendre le " quinnat " avec des rets à mailler, qui sont beaucoup plus dispendieux et blessent le poisson au point qu'il donne des œufs qui ne sont pas sains. Quoiqu'il en soit, le saumon " sockeye " a meilleure couleur, et plus de volume pour le commerce général.

Il n'a pas été tenu compte du poisson capturé, ni de celui qui a passé par nos trappes; du reste cela n'aurait pu être fait qu'au moyen d'un enregistreur, car, ainsi que vous pourrez le voir par la photographie, nos enclos ont été encombrés tout le temps. C'est pourquoi nous n'avons choisi que les saumons les plus sains et les plus vigoureux, et nous avons laissé aller les autres par une ouverture pratiquée dans la trappe. Cependant, la récolte ne donnera pas plus que 5.000 œufs par " sockeye," et la plus grande partie des femelles qui ont été dépouillées cette année n'ont pas plus de 3,000 œufs chacune.

Réparations.

Notre établissement est en opération depuis six ans, sans avoir jamais été réparé, et un bâtiment de ce genre ne met pas de temps à se détériorer. Il aurait besoin d'être pourvu d'un tuyau de descente au mois d'avril ou de mai prochain, car l'ancien s'est affaissé. De nouvelles auges à incubation sont nécessaires pour remplacer quelques-unes de celles qui sont devenues défectueuses. Les fondations auraient besoin d'être refaites. Il faudrait aussi installer des auges dans le haut, pour augmenter la capacité de reproduction de l'établissement. La toiture devrait être réparée, car elle fait eau en bien des endroits. Les terrains devraient recevoir une nouvelle forme, et le bâtiment une couche de peinture. Un canal plus grand est absolument nécessaire pour amener l'eau à l'établissement, attendu que celui qui existe actuellement menace ruine et pourrait causer la perte des œufs et des alevins que nous avons en ce moment.

J'ai l'honneur d'etre, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOS. MOWAT,

Directeur.

2.—PISCIFACTURE DE SYDNEY.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Rapport du directeur.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel touchant les opérations de cette piscifacture pendant l'année dernière.

Comme je vous le disais dans mon rapport précédent, j'ai, au cours de l'automne 1888, déposé dans les auges à incubation 2,677,000 œufs, qui ont produit 2,034,500 alevins, lesquels ont été distribués dans la meilleure condition possible, comme suit:—

Dans	la rivière Margaree (comté d'Inverness).....	200,000
do	la rivière Shubenacadie (comté du Cap-Breton)....	50,000
do	la rivière Sydney do	350,000
do	le creek de Ball do	150,000
do	le ruisseau à la Truite do	150,000
do	le ruisseau Noir do	134,000
do	le Grand Lac do	100,000
do	la rivière Eskasoni do	50,000
do	la rivière au Saumon do	100,000
do	la rivière de George do	150,000
do	le creek de Leitch do	50,000
do	le ruisseau de McLean do	150,000
do	la rivière du Milieu (comté de Victoria).....	150,000
do	la rivière Baddeck do	150,000
do	la Grande Rivière (comté de Richmond).....	50,000
do	la rivière de Fer do	50,000
do	le creek Hatching (comté de Cap-Breton).....	50,000
	Total.....	2,034,500

Le tableau suivant fait connaître le nombre de saumons reproducteurs qui ont été capturés cette année et les rivières d'où ils sont sortis, ainsi que le nombre d'œufs déposés cette année dans les auges à incubation :—

Nom de la rivière.	Mâles.	Femelles.	Total.	Nombre d'œufs.
Rivière Margaree.....	76	204	280	1,470,000
Rivière du Milieu.....	60	50	110	254,000
Rivière du Milieu, en bas	55	45	100	236,000
Rivière Sydney.....	30	50	80	400,000
Rivière au Saumon.....	21	30	51	180,000
Total.....	242	379	621	2,540,000

Ces chiffres ne sont pas strictement exacts quant au nombre des mâles et des femelles, car il est à peu près impossible de tenir un compte juste de ce qui en est des rivières Margaree et du Milieu. Le calcul de la quantité d'œufs est fait d'après la condition des auges, après qu'on en a éliminé les œufs gâtés dans le transport des différentes frayères.

Il est difficile d'établir que les pêcheries au saumon, dans cette île, donnent une augmentation dans la production du saumon. Les rivières alimentées par la piscifacture étaient autrefois de bonnes rivières à saumon, et si aujourd'hui on y prenait un grand nombre de saumons, on n'en reporterait pas ce résultat à la culture artificielle. Cette année tout le poisson semble nous avoir quitté: la morue, le maquereau et le hareng eux-mêmes ont déserté nos rivages ; la capture du saumon a été,

elle aussi, au-dessous de la moyenne. A cela il doit y avoir une cause quelconque. Si nous jetons un regard sur les dix dernières années, nous voyons que chacune d'elles n'a pas été également prospère pour les pêcheurs; dans quelques-unes ils ont fait une bonne récolte de poisson, mais l'année suivante leur apportait des désappointements et la pêche manquait. C'est le cas pour toutes les espèces de poissons, particulièrement pour le saumon. Cela ne nous porte-t-il pas à penser que le saumon, s'écartant souvent de la loi qui régit ses actions, s'en va dans d'autres eaux. L'année dernière la pêche au saumon, aux époques permises, a été assez bonne; cette année elle est restée au-dessous de la moyenne, mais pendant les mois de septembre, octobre et novembre le saumon était aussi abondant qu'à l'ordinaire dans la rivière, et de proportions moyennes. Le poisson que nous avons manié cette année présentait une certaine particularité: il était très petit et d'une dimension uniforme; nous avons cependant manié un plus grand nombre de saumons de 7 à 9 livres que jamais auparavant. Il est aussi passé par nos mains quelques grils femelles que nous n'avions jamais vues dans ces eaux. Nos rivières abondent en saumoneaux dont l'augmentation est unanimement attribuée à la piscifacture.

Les améliorations exécutées ici cette année n'ont pas été considérables. Comme je le disais dans mon dernier rapport, le plancher avait besoin d'être complètement réparé, ou plutôt entièrement refait. N'ayant pas reçu l'autorisation de le faire, j'ai dû me contenter de le réparer. Il était en très mauvais état; il a fallu enlever deux soliveaux et les remplacer par des neufs. Il a aussi fallu refaire à neuf un quart du plancher; le reste sera à peine bon pour passer l'hiver, et il faudra nécessairement refaire tout le plancher l'été prochain. J'ai fait encore quelques réparations aux dépendances, et tout est maintenant en bon état, sauf l'exception mentionnée plus haut. L'extérieur de la maison aurait grandement besoin d'être peinturé, et je recommanderais de faire le peinturage le plus tôt possible. Quant au plancher, il pourra être fait en n'importe quel temps de l'été prochain.

Nous avons sur l'île quelques-uns des plus beaux lacs d'eau douce du monde, et le temps paraît être venu d'y placer une certaine quantité de saumons de lacs. Avec les facilités que nous avons maintenant pour transporter les œufs et les alevins de poissons des autres provinces à cette partie la plus orientale du Canada, rien n'empêche que ces poissons soient introduits ici. On me dit que de grands efforts vont être tentés cette année pour fournir quelques-uns de ces poissons à nos lacs. J'espère que vous allez seconder ces efforts.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

C. A. FARQUHARSON.

3.—PISCIFACTURE DE BEDFORD.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Rapport du directeur.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport au sujet des opérations de cet établissement piscicole pendant l'année 1889.

Comme je vous l'ai déjà dit, le nombre d'œufs de saumon déposés l'année dernière était de 1,100,000. A cette quantité ont été subséquemment ajoutés 3,000,000 d'œufs de poisson blanc et 500,000 œufs de truite saumonée—ce qui fait une quantité totale de 4,600,000 œufs.

Peu de temps après que les œufs de poisson blanc et de truite saumonée furent arrivés de l'Ontario, je reçus instruction d'en distribuer parmi les petites piscifactures auxiliaires établies dans différentes parties de la province.

La distribution s'est faite comme suit :—

Lochaber, comté d'Antigonish, œufs de truite saumonée.	120,000
" " œufs de poisson blanc.....	300,000
Kempt, comté de Queen, œufs de truite saumonée	100,000
" " œufs de poisson blanc.....	500,000
Tusket, comté d'Yarmouth, œufs de truite saumonée.....	60,000
Sheet Harbor, comté d'Halifax.....	60,000
Kentville, comté de King.....	70,000
	1,210,000

Soit un total de 1,210,000 œufs semi-éclos distribués dans le courant du mois d'avril. En même temps j'ai transporté à ces piscifactures leur approvisionnement ordinaire de saumons partiellement éclos, comme suit : Lochaber, 100,000 ; Tusket, 40,000; Sheet Harbor, 40,000,—soit, à cette date, une distribution totale de 1,390,000 œufs, laissant la balance de 3,720,000 dans les auges de notre établissement.

L'incubation des œufs de saumon et de poisson blanc a été faite avec un succès des plus satisfaisants ; à Lochaber, Sheet Harbor et Kentville les éclosions ont donné un produit égal à la moyenne ordinaire, tandis qu'à Kempt, Tusket et ici elles ont été accompagnées de quelques pertes.

Je ne suis pas encore parvenu à vaincre la difficulté que l'on a eu jusqu'ici à incuber les œufs de truite saumonée dans l'eau dont notre piscifacture est pourvue ; mais d'après les résultats obtenus dans les piscifactures temporaires, et tenant compte de la température et de la condition des œufs dans ces établissements, je suis porté à croire que les pertes sont attribuables à ces conditions. Je me propose de faire, l'année prochaine, dans ces petits établissements, des observations qui jetteront probablement du jour sur ce sujet.

Nonobstant les revers que je viens de signaler, je recommande fort à votre département de continuer à faire empoissonner les nombreux lacs de la province avec de la truite saumonée. Si l'on considère le nombre et l'étendue de ces eaux de l'intérieur et leur capacité apparente à entretenir la vie du poisson, l'importance et la valeur commerciale que cette pêcherie est susceptible de prendre, on devra tenter plus tard un nouvel effort, et à cette fin chacun des comtés de la partie occidentale de la province devra être pourvu d'une piscifacture auxiliaire. Ces établissements coûteraient peu de chose ; ne devant servir que le printemps, il ne serait pas nécessaire de les construire comme le nôtre, et les frais de leur exploitation n'excéderaient pas $100 par année. Ils pourraient être distribués de façon à ce qu'une quantité considérable d'œufs de poisson blanc puissent être incubés en même temps et à contenir aussi nombre d'œufs de saumon ; ils apporteraient ainsi un puissant appoint au développement de l'œuvre de notre piscifacture. Des établissements comme ceux dont je parle, capables d'incuber 4,000,000 ou 5,000,000 d'œufs de poisson blanc, 200,000 de truite saumonée, et autant de saumon, pourraient être construits pour $600 tout au plus.

Distribution d'alevins.

La distribution d'alevins de cette piscifacture, y compris les œufs semi-éclos déjà mentionnés, a été comme suit l'année dernière :

Alevins de saumon.

Rivière Musquodoboit, comté d'Halifax			40,000
do	Sackville	do	20,000
do	des Neuf Milles	do	40,000
do	Pennant	do	20,000
do	du Petit Saumon	do	20,000
do	Ecum Secum	do	40,000
do	du Saumon, comté de Colchester.....		40,000
do	Stewiacke	do	40,000

Rivière Wallace, comté de Cumberland	40,000
do Philippe do	40,000
do de l'Ouest, comté de Pictou	40,000
do de l'Est do	40,000
do du Milieu do	40,000
do Gaspereau, comté de King	40,000
do Cornwallis do	40,000
do La Have, comté de Lunenburg	40,000
do d'Or do	20,000
do du Milieu do	20,000
do de l'Est do	40,000
do Annapolis, comté d'Annapolis	40,000
do Round Hill do	40,000
do Tusket, comté de Yarmouth	40,000
do Lochaber, comté d'Antigonish	100,000
do Roseway, comté de Shelburne	20,000
Total d'alevins de saumon	900,000

Alevins de truite saumonée.

Lac Lochaber, comté d'Antigonish	120,000
Lac Gaspereau, comté de King	70,000
Lac de la Petite Rivière, comté de King	20,000
Lac Rossignol, comté de Queen	100,000
Lac Tusket, comté de Yarmouth	60,000
Lac de Sheet Harbor, comté d'Halifax	60,000
Lac Hubley do	20,000
Total d'alevins de truite saumonée	450,000

Alevins de poisson blanc.

Grand Lac, comté d'Halifax	500,000
Lac Hubley do	200,000
Lac Williams do	200,000
Lac du Gouverneur do	200,000
Lac Sandy do	200,000
Lac Lochaber, comté d'Antigonish	300,000
Lac Rossignol, comté de Queen	500,000
Lac Gaspereau, comté de King	200,000
Lac Milford, comté d'Annapolis	200,000
Total d'alevins de poisson blanc	2,500,000

Récapitulation.

Saumon	900,000
Truite saumonée	450,000
Poisson blanc	2,500,000
Grand total	3,850,000

Je suis en mesure de dire que cette distribution s'est opérée avec un succès presque parfait, il n'est pas survenu de pertes, excepté parmi un lot que j'avais reçu l'ordre de porter à la rivière Roseway, dans le comté de Shelburne. Connaissant les difficultés qui ne manqueraient pas d'accompagner un aussi long voyage en steamer, j'avais pris toutes les précautions possibles pour éviter les accidents. Je m'étais

procurer six grandes futailles pour l'eau, et j'avais disposé les barriques contenant le frétin de façon à ce qu'il y passât constamment un courant d'eau. Malheureusement le mauvais temps et la brume firent que nous n'arrivâmes à Shelburne que le lendemain matin, plus de vingt heures après avoir quitté Halifax, et mon approvisionnement de glace et d'eau douce étant épuisée, je perdis une quantité considérable d'alevins.

Je me permettrai de suggérer à votre département, s'il a l'intention de faire de nouvelles tentatives pour empoissonner les rivières du comté de Shelburne, de construire, dans la ville même de Shelburne, une petite pisciculture auxiliaire, à laquelle les œufs pourraient être transportés en toute sûreté quelque temps avant leur éclosion, et de laquelle les alevins pourraient être promptement transportés aux différentes rivières. Les rivières du comté de Lunenburg, que j'ai essayé de repeupler depuis quelques années, vu la grande distance qui les sépare de notre établissement par voie de terre, n'ont pas été pourvues aussi généreusement ni avec autant de succès que leur importance l'aurait exigé, et je suggérerais qu'une petite pisciculture fût aussi établie dans un endroit central de ce comté. On devrait également en faire autant pour les comtés de Digby et d'Annapolis. L'accroissement très appréciable des pêcheries à saumon de cette province depuis l'introduction de la pisciculture, ainsi qu'en fait foi la statistique des pêches, et que je me suis efforcé de démontrer à votre département dans mon dernier rapport annuel, doit vous engager à poursuivre les opérations sur une plus grande échelle.

On peut dire avec raison que la pisciculture a subi l'épreuve de l'expérience, et qu'elle s'est affirmée comme un art pratique pour lequel les dépenses qu'il occasionne donnent satisfaction et apportent plus que leur remboursement. Le décroissement incessant des pêcheries à saumon de la province jusqu'à l'année 1882 démontre clairement que dans la présente condition de nos rivières la reproduction naturelle est tout à fait insuffisante, et que pour maintenir l'approvisionnement malgré la demande qui augmente continuellement, il faut établir un plus grand nombre de piscifactures et faire tous les ans une large distribution d'alevins sur toute la côte.

Le désir presque universellement exprimé par les habitants des comtés occidentaux de la province avec lesquels je suis venu en contact, de voir votre département augmenter les opérations de la pisciculture, me porte à appuyer leur demande, et à vous prier de nous fournir les moyens de produire assez d'alevins dans une proportion raisonnable de la reproduction des années passées.

S'il m'était permis d'émettre un avis au sujet du développement des opérations piscicoles, je dirais que probablement le moyen le plus économique d'augmenter la production des alevins serait d'accroître la capacité d'incubation de cette institution, de faire de cette dernière le dépôt général qui fournirait, chaque printemps, des œufs semi-éclos aux piscifactures auxiliaires établies dans les comtés éloignés.

La récolte d'œufs destinés à cette institution plus grande et les soins nécessaires à leur donner pendant les mois d'hiver coûteraient très peu plus que maintenant, tandis que l'éclosion et la distribution des alevins de ces points pourraient être faites par les gardes-pêche ou gardiens des arrondissements à raison de pas plus de $100 par année.

J'ai été très heureux dans la capture de producteurs devant fournir les œufs pour les opérations de cette année. Ayant reçu de votre département la permission d'opérer sur la rivière Musquodoboit, le 1er septembre j'engageai des pêcheurs et je les mis en charge de l'enclos qui avait été placé dans la passe naturelle autour du barrage au confluent de la rivière. Comme il y avait alors une grande sécheresse, l'eau devint si basse que le poisson ne put entrer—de fait, pendant la plus grande partie du mois de septembre, il n'est pas passé d'eau dans l'échelle à poisson. Pendant ce temps-là le saumon se réunit en grand nombre dans les étangs en aval du barrage, et au commencement de septembre, quand se produisit la première crue, il se mit à remonter la passe et fut pris dans l'enclos. Je m'assurai de cette façon d'un bon nombre de poissons ; mais l'eau s'étant remise à baisser, l'enclos devint inutile, et je dus tendre un rets dans les étangs en aval. En tout 270 saumons furent capturés sur cette rivière et transportés dans des boîtes inperméables à un coursier situé à un mille de là, où l'on avait préparé un réservoir et un hangar à

frayer. Après les avoir dépouillé de leurs œufs; on les rendit à leurs eaux natales. J'avais aussi reçu de votre département la permission d'opérer sur la rivière de l'Ouest, dans le comté de Pictou ; mais là je n'ai pas aussi bien réussi que les années dernières. Comme la Musquodoboit, la rivière de l'Ouest resta basse tout l'été, et le saumon resta dans les eaux de marée, où j'ai raison de croire que les habitants en prirent un grand nombre. Nos pêcheurs n'en capturèrent que 67.

La capture totale, sur ces deux rivières, a été de 337 poissons, comme suit : rivière Musquodoboit, 82 mâles et 188 femelles; rivière de l'Ouest, 24 mâles et 43 femelles. Les 231 femelles ont produit 2,300,000 œufs. Jusqu'ici les pertes n'ont pas dépassé la moyenne ordinaire, et, comme les embryons sont maintenant visibles dans la plus grande partie des œufs, on espère une éclosion heureuse.

L'établissement et tous ses accessoires sont en bonne condition, et les déboursés ne seront pas considérables l'année prochaine.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. B. WILMOT,

Directeur.

4.—PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE DUNK.

PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Elle n'a pas fait d'opération en 1889. *Voir* le sommaire (4).

5.—PISCIFACTURE DE LA RIVIÈRE SAINT-JEAN.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Rapport du directeur.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant au sujet des opérations de la piscifacture de la rivière Saint-Jean pendant l'année 1889.

Pour donner un compte rendu intelligent de nos travaux, je dois dire que dans le cours de l'automne de 1888 le sous-ministre des pêcheries m'informa que le département n'avait pas l'intention de prendre cette année-là des saumons reproducteurs sur la rivière Tobique, mais que notre établissement recevrait des œufs de celui de Ristigouche. En conséquence, il ne fut pas déposé d'œufs sur les auges de notre piscifacture pendant la première partie de la saison d'incubation. Cependant, au mois de mars, je reçus de Newcastle et de Sandwich, Ontario, par l'intermédiaire de M. Charles Wilmot, 3,000,000 d'œufs de poisson blanc et 1,000,000 d'œufs de truite saumonée; puis, le 1er mai, je reçus de M. Alexander Mowat une autre consignation de 150,000 œufs de saumon de Ristigouche—soit, en tout, 4,150,000 œufs de poisson des espèces mentionnées plus haut. Ces œufs étaient en assez bonne condition lorsque je les reçus. La seule perte a été celle d'une petite quantité d'œufs de Ristigouche qui éclorent prématurément par suite de l'époque tardive de leur transport. A cette exception près, les œufs de toutes espèces donnèrent une moyenne considérable d'alevins.

Le 15 avril je commençai la distribution des alevins de poisson blanc, travail extrêmement difficile à cause du mauvais état des chemins à cette époque de l'année. Le 5 juin je partis pour aller distribuer les alevins de truite saumonée et de saumon, et je terminai la distribution entière le 4 juillet. Elle fut faite avec succès, sans perte appréciable d'alevins, malgré les grandes distances qu'il a fallu leur faire parcourir. Ils ont été répartis entre les comtés de Victoria, Carlton, Sunbury, York, Queen, King et Charlotte. Je donne plus loin un relevé des localités où j'ai déposé les alevins, de la quantité que chaque rivière, lac ou cours d'eau en a reçue, de la distance en milles qu'ils ont parcouru, et du mode de leur transport.

Alevins de poisson blanc distribués et distance de la pisciculture.

	Nombre.	Chemin de fer.	En voitures.	Milles.
Lac Magaguadavic, comté d'York.....	350,000	....	...	128
do Harvey do do	350,000	....	...	138
do Oromocto do do	350,000	138	10	148
do Lakeville, comté de Carleton.....	350,000	46	13	59
do Skiff do do	350,000	97	7	104
do Foster do de Charlotte.....	350,000	145	...	145
do Portage do de Victoria.....	200,900	....	7	7
do Long do do	300,000	....	9	9
Total.....	2,600,000			738

Alevins de truite saumonée et distance de la pisciculture.

Lac Lakeville, comté de Carleton.....	106,000	46	13	59
do Skiff do d'York.....	140,000	97	7	104
do Harvey do do	150,000	138	...	138
do Chamcook do de Charlotte....	150,000	157	...	157
do Foster do do	120,000	145	...	145
do Long do de Victoria.....	90,000	...	9	9
A un M. Thompson, Woodstock, comté de Carleton.....	36,000	...	...	...
Au garde-pêche Burt, Hartland, comté de Carleton	30,000	...	...	...
Echappés de la pisciculture, environ..	8,000	..	...	...
Total.....	830,000			612

Alevins de saumon distribués et distance de la pisciculture.

Lake Alva, comté de Kings...	30,000	par ch. de fer	190	wagon	7	197
Rivière Washademoak, comté de Queen.....	25,000	do	210	vapeur	65	275
Rivière du Saumon, comté de Queen	25,000	do	210	do	70	280
Oromocto, bras nord, comté de Sunbury.....	25,000	do	135	wagon	10	148
Rivière Sainte-Croix, comté de Charlotte.....	25,000	do	132	chaloupe	2	134
Rivière Saint-Jean, comté de Victoria	10,000		....	..		....
	140,000					1,034

Récapitulation—			
Alevins de poisson blanc...	2,600,000	Milles parcourus.	738
Alevins de truite saumonée	830,000	do	612
Grand total.....	3,570,000	do	2,384

Je désire respectueusement vous informer que le transport d'alevins à de si loin taines distances exige un soin et des dépenses extraordinaires pour être fait suivant les instructions qui me sont données.

Il y a une compensation cependant: c'est que ceux qui ont demandé des alevins sont enchantés de les recevoir. Le saumon est l'objet d'une préférence spéciale, spécialement pour les eaux réservées au sport; mais là où le poisson est demandé

pour fin de consommation, les gens sont heureux de voir les lacs empoissonnés de truite saumonée et de poisson blanc, bien qu'ils connaissent peu de choses de ces deux espèces; j'ai essayé de leur faire comprendre la qualité et l'utilité de ces deux poissons au point de vue de l'alimentation. L'été dernier, le docteur Gove et un autre monsieur de St. Andrew ont pris, dans le lac Chamcook, de beaux échantillons de truite saumonée qui pesaient de 3 à 7 livres. On m'a dit que quelques employés du chemin de fer du Nouveau-Brunswick avaient pris de la truite saumonée dans les lacs de Williamstown, et nul doute qu'il en a été pris aussi, ainsi que du poisson blanc, dans d'autres lacs. Quelques-uns de ces lacs sont occupés par des locataires qui ne permettent pas aux étrangers d'y pêcher, et les propriétaires n'y permettent pas non plus la pêche aux rets. Il est donc difficile de constater la quantité de truite et de poisson blanc qui sont parvenus à maturité dans ces eaux.

L'automne dernier je reçus de votre département instruction de me rendre dans le haut des rivières Serpentine et Tobique pour y capturer des reproducteurs destinés à la piscifacture. Lorsque j'arrivai sur les frayères de la Serpentine j'y trouvai peu de saumons. J'en capturai quelques-uns, mais ils avaient frayé. Ce que voyant j'abandonnai la partie et je m'en revins afin d'éviter des dépenses et pleinement convaincu qu'il était trop tard.

Je m'attendais à trouver le saumon rare sur la Serpentine, car en montant j'avais appris que le printemps dernier la flotte de bois de service n'avait pu descendre cette rivière, pour cause d'insuffisance d'eau, et j'en avais conclu que puisqu'il n'y avait pas assez d'eau pour faire descendre le bois, la même cause avait dû empêcher le poisson de remonter les chutes, car le saumon ne remonte les chutes de cette rivière que lorsque l'eau est très haute au printemps. Toutes informations prises, j'ai vu que le saumon est massacré par tous les moyens imaginables, même par la dynamite. Il ne paraît pas y avoir eu de protection pour le saumon sur la rivière Tobique l'été dernier, et si l'autorité ne s'en mêle, le saumon deviendra bientôt aussi rare sur la Tobique et ses tributaires, qu'il l'était avant que des alevins produits artificiellement y fussent déposés.

Saumons reproducteurs.

Il est fort à regretter que votre département ne se décide pas à faire capturer dans le port de Saint-Jean les saumons reproducteurs destinés à cette piscifacture. Je ne puis voir d'objections valides contre ce plan; au contraire, il y a de bonnes raisons pour l'adopter. D'abord on y prendrait chaque année un nombre suffisant de poissons; en second lieu, ce serait le plan le plus sûr et le plus économique; et en troisième lieu, ce serait le mode le plus prudent pour améliorer les pêcheries de la rivière Saint-Jean. Les œufs extraits du saumon que l'on prend aujourd'hui dans le port de Saint-Jean pour fins alimentaires seraient sauvés et couvés dans la piscifacture pour l'avantage de nos eaux, et les reproducteurs seraient ensuite remis en liberté, tandis que maintenant saumons et œufs sont une perte sèche.

J'apprends que certaines personnes ont soulevé des objections contre l'emploi du réservoir Carleton, dans Saint-Jean, pour y mettre le saumon jusqu'à ce qu'il soit mûr pour la fraie. Le surintendant de la pisciculture doit être bon juge en cette matière, et il est d'opinion que le réservoir en question pourrait être, à très peu de frais, rendu propre à la fin en question. Dans tous les cas, on devrait s'assurer d'un endroit favorable, en amont ou en aval des chutes, à Indiantown (Saint-Jean), où le saumon capturé dans le port pourrait y être transporté en chalans et gardé sain et sauf jusqu'à la fraie, comme la chose se pratique aux établissements piscicoles de Ristigouche, de Miramichi et de Tadousac. A Bucksport, en aval de Bangor, Etat du Maine, les Américains remorquent les poissons reproducteurs dans des bateaux à rames sur une distance de 6 à 8 milles jusqu'à leur réservoir. Je prie votre département de donner à ce sujet sa plus sérieuse attention, car il est absolument nécessaire d'adopter un plan de ce genre pour fournir des œufs à la piscifacture. Des alevins de saumon et de truite mouchetée sont en grande demande ici et dans les comtés voisins, et je supplie votre département de prendre des mesures pour répondre à ces demandes. Il a été fait peu de réparations à l'établissement l'année dernière, quoiqu'il

en eût grand besoin, mais les fréquents avis donnés par le ministère de ne pas encourir de dépenses m'ont empêché de faire toutes les réparations nécessaires. Le plancher sur lequel se trouvent les citernes est en très mauvais état ; il existe depuis dix ans, et constamment exposé à l'humidité et à la sécheresse, il pourrit. Le trottoir en dehors de la porte est aussi très dégradé, et le plâtre des murs se détache. Il faudra voir à tout cela l'été prochain.

Respectueusement soumis,

CHAS. McCLUSKEY,
Directeur.

6.—PISCIFACTURE DE MIRAMICHI.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Rapport du directeur, 1889.

Je vous présente mon rapport annuel concernant les opérations de cet établissement en 1889. Les œufs déposés dans les auges à incubation le 1er décembre 1888 ont été traités avec le plus grand soin pendant les mois d'hiver, et je suis heureux d'ajouter que nous avons essuyé très peu de pertes. A part les œufs extraits de reproducteurs capturés sur cette rivière, j'ai reçu 50,000 œufs embryonnaires de la piscifacture de Ristigouche. J'ai pris les mesures nécessaires pour faire déposer les alevins provenant de ces œufs aussi loin que possible dans le haut des cours d'eau, et dans les endroits les plus favorables à leur croissance.

Voici comment les alevins ont été distribués :

Miramichi nord-ouest (alevins indigènes)	400,000
" " (alevins de Ristigouche)	30,000
Ruisseau de Pierre (alevins de Ristigouche)	20,000
Miramichi sud-ouest (alevins indigènes)	50,000
Petit Miramichi sud-ouest (alevins indigènes)	240,000
Sevogle (alevins indigènes)	100,000
Ruisseau Stewart	10,000
Total	850,000

J'ai fort bien réussi dans le travail de la distribution cette année, la température étant fraîche et favorable. A la demande de l'honorable M. Adams, 30,000 alevins de Ristigouche ont été déposés dans la Miramichi nord-ouest, distance d'environ 45 milles par terre et de près de 75 milles par eau. Les derniers 22 milles de ce chemin ne formaient qu'un portage, et il a fallu prendre les plus grandes précautions pour y transporter les alevins à destination.

Le reste des alevins de Ristigouche et les 800,000 alevins indigènes ont été déposés dans le haut des rivières aussi loin que nous pouvions aisément pénétrer.

Je me permettrai de demander que l'on nous envoie des piscifactures d'Ontario une certaine quantité d'œufs de poisson blanc, dont je voudrais déposer les produits dans un lac qui se trouve à 7 milles d'ici et qui, suivant moi, conviendrait bien à ce poisson d'eau douce. Actuellement il est tout à fait dépourvu de poisson de toutes sortes, sauf un peu de perche et de truite tachetée. Si l'incubation et la distribution réussissaient, et si on voyait le fretin croître et se développer, nous pourrions introduire dans nos eaux d'autres poissons qui y sont aujourd'hui inconnus.

Pour faire voir les avantages qui doivent découler de l'introduction du fretin produit artificiellement dans les petits cours d'eau aboutissant aux grandes rivières, et pour réfuter des assertions que font quelquefois des adversaires de la pisciculture, prenons comme exemple le petit cours d'eau qui se décharge dans la rivière Miramichi et alimente notre établissement.

Avant la fondation de notre piscifacture, le saumon, petit ou gros, n'existait pas dans ce cours d'eau. Que voyons-nous aujourd'hui? A la fin d'août et au commence-

ment de septembre, il était rempli de saumoneaux, résultat certain des huit ou dix mille alevins qui y sont mis chaque année. Les petits lacs en fourmillent, et on peut en prendre des centaines à la ligne. Puisqu'il en est ainsi dans ce petit ruisseau (et chacun peut se convaincre du fait, s'il le désire) dans lequel la truite et d'autres poissons abondent également, et dans lequel la température et la qualité de l'eau ne diffèrent pas sensiblement de celles des cours d'eau supérieurs que notre établissement empoissonne chaque année, pourquoi ce simple fait ne prouverait-il pas de la façon la plus évidente que les milliers d'alevins que nous avons déposés depuis quelques années dans toutes les divisions de la Miramichi ont également réussi? Mais il y a toujours des individus malintentionnés, ennemis du progrès et des entreprises utilitaires, qui sont tellement tranchés dans leur opinion qu'ils refusent d'étudier les œuvres qu'ils condamnent, et s'appliquent à les faire déprécier. C'est ainsi qu'un journal publiait dernièrement une correspondance dans laquelle il était dit qu'on avait "trouvé, sur les bords de la rivière, des millions et des millions d'alevins morts." Et cela à une soixantaine de milles de l'endroit où on les avait déposé. Puisque les bons résultats que j'ai signalés peuvent être obtenus dans ce petit cours d'eau, pourquoi n'en serait-il pas de même dans le haut de la rivière? D'où viendraient donc tous ces poissons sans l'aide de la pisciculture? Le saumon lui-même, qui arrive aux frayères après avoir échappé aux rets et autres dangers semés sur sa route, peut déposer ses œufs dans des endroits où la glace, la gelée et les crues d'eau les détruisent en grande partie. Que sont devenus les œufs déposés naturellement cette année, et que devons-nous en attendre après que 3,000,000 de pieds de bois ont passé sur les frayères, sans compter deux crues d'eau accompagnées de glaces en dérive? C'est ce qui arrive tous les ans sur nos rivières. Cependant, le saumon ne diminue pas dans nos eaux, et les pêcheurs ne peuvent pas épuiser ces dernières, quelque zèle qu'ils déploient dans leurs opérations. Ils ont cette année tendu leurs rets un peu partout, et le rendement a été aussi abondant que depuis cinq ou six ans. La plupart d'entre eux attribuent cet heureux résultat à la pisciculture. Ces pêcheurs, et les marchands, qui tiennent à ce que la demande ne souffre pas, voient clairement qu'ils n'auraient plus rien à faire s'il n'y avait pas d'autres moyens de production que la source naturelle.

Pourquoi la pêche du bar est-elle épuisée, et pourquoi celle de l'éperlan diminue-t-elle? La réponse est bien simple: c'est que la production naturelle ne peut pas suffire à les entretenir. Il en est tout autrement de la pêche du saumon: elle a été meilleure cette année qu'elle était il y a six ans. Quelques pêcheurs disent qu'ils n'ont pas pris un aussi grand nombre de saumons que d'autres dans les eaux de marée; mais ils attribuent cela au fait que le printemps étant arrivé plus tôt que d'habitude, et le saumon avec lui, leurs rets et autres engins n'étaient pas encore prêts pour faire la première pêche,—tandis que dans le haut de la rivière les pêcheurs qui avaient tendu leurs filets avant l'arrivée du poisson disent qu'à la fin de mai ils avaient déjà plus de poisson qu'ils en ont, dans d'autres années, à la fin de juin.

Le saumon d'automne n'est pas entré dans les rivières avant le mois d'octobre. Il y en avait de très gros, et quelques pêcheurs sont d'opinion que ces poissons proviennent des alevins de Ristigouche qui avaient été déposés dans ces eaux. Les grils étaient aussi très abondants; quelques-uns des petits lacs d'en haut en étaient littéralement remplis dans les derniers jours de septembre et les premiers d'octobre. Puis les pêcheurs qui pêchaient des saumons reproducteurs pour notre établissement dans ces lacs ont pris une centaine et plus de ces jeunes saumons en un seul coup de filet.

Lorsque l'on considère l'énorme exploitation dont notre pêcherie à saumon est l'objet, le nombre infini de rets qui sont tendus depuis l'entrée de la baie jusqu'aux rapides et qui rapportent toujours rémunération à leurs propriétaires, et lorsque l'on voit nos rivières abonder en saumoneaux de toutes sortes, on est bien obligé d'en venir à la conclusion que la reproduction artificielle alimente seule la pêcherie et est une véritable Providence pour les pêcheurs, car il est certain que la source naturelle ne pourrait suffire à l'exploitation. Tout le monde s'accorde sur ce point, et je puis ajouter ici que les captures uniformément bonnes qui ont été faites depuis cinq ans ont convaincu les pêcheurs les plus sceptiques que la pisciculture assure l'avenir de la pêche du saumon.

Saumons reproducteurs.

La récolte d'œufs a été cette année la meilleure que nous ayons eue depuis trois ou quatre ans. Le cueillage a commencé vers le 1er septembre; mais l'eau étant extrêmement basse, très peu de saumons sont entrés dans la rivière avant le 25 de ce mois. A cette époque l'eau monta un peu à la suite de grosses pluies qui abaissèrent considérablement la température de l'eau, ce qui fit qu'un grand nombre de saumons et de grils, qui étaient restés dans les eaux de marées, commencèrent à monter dans le haut des rivières. Ce ne fut que deux semaines plus tard que des gardiens furent chargés de surveiller les districts immédiatement en aval de l'endroit où nous faisions nos opérations; aussi les braconniers eurent beau jeu, et ils ont dû prendre un grand nombre de saumons reproducteurs. Conséquence: Nos hommes n'ont pas eu tout le succès qu'ils attendaient. D'un autre côté, après que les gardiens eurent pris leurs postes, et au moment où nos hommes commençaient à obtenir de meilleurs résultats, une grosse flotte de bois de service, qui était restée dans le haut des rivières depuis le printemps, se mit à descendre avec l'eau haute, et nous dûmes suspendre nos opérations pendant cinq jours, ce qui nous fit perdre une partie du meilleur temps de la pêche. Néanmoins nous réussîmes à capturer 261 saumons reproducteurs dans les divisions nord-ouest et sud-ouest, et le pêcheur que j'avais préalablement engagé en captura 32 dans la division sud-ouest. La plus grande partie des poissons capturés se composait de mâles. Nos hommes ont dû remettre à l'eau, séance tenante, 100 ou 150 grils et bon nombre de mâles. Quelques-unes des femelles étaient très grosses, et la quantité d'œufs extraite de chacune d'elles a été au-dessus de la moyenne. On a aussi pris bon nombre de femelles très petites.

Le nombre de poissons capturés dans la division nord-ouest a été de 141, de 120 dans la petite division sud-ouest, et de 32 dans la grande division sud-ouest: soit un total de 293 saumons reproducteurs. Sur ce nombre 153 femelles m'ont donné 1,100,000 d'œufs, soit une moyenne de 7,190 œufs chacune.

En terminant, je dois dire que votre établissement et ses accessoires, réservoirs, etc., sont en bon état, et je suis heureux d'ajouter que les œufs progressent assez pour vous faire espérer une bonne récolte d'alevins.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ISAAC SHEASGREEN.

7.—PISCIFACTURE DE RISTIGOUCHE.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Rapport du directeur, 1889.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des opérations de notre établissement en 1889.

Les œufs récoltés l'année précédente ont produit 1,280,000 alevins, qui ont été distribués comme suit :—

Rivière Ristigouche, depuis Indian-House jusqu'au ruisseau Tracy, y compris le ruisseau, et à 41 milles de la piscifacture	480,000
Depuis le ruisseau Tracy jusqu'à Kedgewick, à 50 milles de la piscifacture	200,000
Rivière Upsolquitch, en amont des Grandes-Chutes, à 20 milles de la piscifacture	200,000
Rivière Ristigouche, depuis la piscifacture jusqu'à Patapédia, y compris la rivière, 20 milles	200,000
Lac Métapédia, à 50 milles de la piscifacture	100,000
Rivière Métis, à 150 milles de la piscifacture	100,000
Total	1,280,000

En outre, la piscifacture a distribué 200,000 œufs embryonnaires, comme suit.— 50,000 ont été transportés vers la fin d'avril à l'établissement de Miramichi, et 150,000 à l'établissement de la rivière Saint-Jean, vers le même temps. Ils ont été déposés dans ces établissements en excellente condition.

Distribution d'alevins.

La distribution commença le 10 juin et dura jusqu'au 26. Les alevins distribués dans la rivière Ristigouche et ses affluents y furent remorqués dans de grands radeaux de 30 pieds de long sur 3½ pieds de largeur et 15 pouces de profondeur, divisés et disposés de façon à ce que l'eau pût y circuler parfaitement durant le voyage. Le fretin fut ainsi conservé plein de vie jusqu'à ce qu'il arrivât à destination, et on l'a laissé sortir graduellement sur un parcours de trois ou quatre milles à l'heure, c'est-à-dire tout le long de la rivière.

Les alevins distribués dans le lac Métapédia et la rivière Métis furent transportés dans des bidons par voie du chemin de fer Intercolonial. Ils étaient très alertes lorsqu'ils furent mis en liberté, et ils allèrent immédiatement se cacher sous les pierres et sous la mousse.

Filet tendu à l'île pour capturer des saumons reproducteurs.

Le printemps étant venu de bonne heure, ce filet a été tendu dans le mois de mai, deux semaines plus tôt que d'habitude, et je suis en mesure de faire un rapport très satisfaisant de cette partie de nos opérations. Voici, en effet, le relevé des captures :—

		Nombre de poissons.	Pesenteur en livres.
30	mai	2	40
31	do	4	80
1er	juin	6	120
2	do	7	140
3	do	11	220
4	do	21	420
5	do	7	140
6	do	7	140
7	do	14	280
8	do	8	160
9	do	16	320
10	do (Levé le filet pour le nettoyer.)		
11	do	15	300
12	do	8	160
13	do	24	480
14	juin	14	280
15	do	21	420
16	do	16	320
17	do	13	260
18	do	33	660
19	do	8	160
20	do	17	340
21	do	5	100
22	do	9	180
23	do	19	380
24	do	5	100
25	do	11	220
do	26	11	220
27	do	9	180
28	do	8	100
29	do	5	100
30	do	3	60

1er	juillet	.....	37	540
2	do	.....	12	240
3	do	.....	4	80
4	do	.....	4	80
5	do	.....	5	100
6	do	(Levé le filet pour le nettoyer.)		
7	do	.....	3	60
8	do	.....	1	20
9	do	.....	4	80
10	do	.....	6	120
11	do	.....	4	80
12	do	.....	2	40
13	do	(Levé le filet à cause de la crue des eaux.		
14	do	do do		
15	do	do do		
16	do	.....	3	60
17	do	.....	2	40
18	do	.....	1	20
19	do	.....	2	40
20	do	(Levé le filet pour le nettoyer.)		
21	do	.....	2	40
22	do	.....	1	20
23	do	.....	1	20
24	do	.....	1	20
25	do	(Levé le filet.)		
26	do	.....	1	20
27	do	.....	1	20
28	do	(Rien.)		
29	do	.....	1	20
30	do	(Rien.)		
31	do	(Rien.)		
1er	août	(Rien.)		
2	do	.....	2	40
—	do	Grils.....	28	84
			475	9,024
		Achetés de McAdams.....	79	1,580
		Pris dans le filet de la mission.....	30	600
		Total.....	584	11,204

Sur ce nombre de reproducteurs, 70 à peu près ne pouvaient servir à la reproduction artificielle, par suite des blessures qu'ils avaient reçues dans les filets ou dans le transport. Nous les avons vendus, et il en a été tenu compte.

Manipulation du poisson.

Le travail de la manipulation commença le 15 octobre et se termina le 10 novembre. Le réservoir contenait 512 saumons—259 femelles et 253 mâles. Les femelles ont donné 3,022,000 œufs qui ont été empaquetés dans de la mousse et transportés dans des chalans à la piscifacture en différents temps de la fraie. Le dernier transport a été accompagné de quelques pertes légères. Les œufs déposés dans la piscifacture ont bonne apparence, et font espérer une bonne récolte d'alevins. Mais il sera nécessaire de transporter une grande quantité d'œufs embryonnaires à d'autres établissements pour éviter, au printemps, l'encombrement des alevins.

Réparation du réservoir.

L'ordre d'exécuter les constructions que je mentionnais dans mon dernier rapport étant arrivé trop tard, nous avons dû nous contenter de faire au réservoir des

réparations provisoires qui étaient indispensables. Il nous a été impossible, aussi, de nous procurer les rets de séparation dont nous avions besoin; la fabrique à laquelle nous nous étions adressés avait fait faillite lorsque notre commande lui est parvenue.

Pour mieux réussir une autre année, il faudra nécessairement construire trois petites piles en blocs de bois et ajouter une centaine de verges de rets de séparation à mailles étroites. Les claies en fil métallique sont en usage depuis quatre ou cinq ans, et elles sont si usées qu'elles ne peuvent plus servir.

Réparation des radeaux et de l'outillage.

Les radeaux servant au transport des alevins auraient besoin de réparations, et il en faudrait encore un autre. Il sera nécessaire d'avoir cinquante brasses de nouveaux filets à mailles serrées, et mettre les deux postes de pêche en bonne condition.

Observations générales.

Les lettres ci-jointes, venant de pêcheurs et de personnes possédant des postes de pêche à la ligne sur la Ristigouche, font voir à l'évidence que les pêcheries à saumon de la Ristigouche et de la baie sont dans une condition excellente et s'améliorent sans cesse. On mentionne des captures considérables opérées par des pêcheurs aux rets; l'un deux a pris, dans une marée, soixante et dix saumons qui pesaient en moyenne 23 livres chacun. Des propriétaires de rets tendus sur la côte, en aval de Dalhousie, m'ont dit qu'ils avaient fait de très belles pêches cette année. Plusieurs pêcheurs à la ligne ont aussi fort bien réussi. M. Rogers et un ami ont pris 100 saumons en deux semaines de pêche à la ligne au confluent de la rivière Kedgewick. Je n'ai pu me procurer le résultat exact de la pêche à la ligne, mais d'après les renseignements que m'ont donnés les gardiens, je crois que sur la Ristigouche et ses tributaires elle a rapporté 1,400 saumons. Vers la fin de l'année la pêche à la ligne a été médiocre; à la suite d'une longue sécheresse, l'eau était devenue si basse et si chaude que le poisson ne s'élevait pas à la mouche.

La rivière fourmillait littéralement de saumoneaux, et les pêcheurs à la ligne s'en plaignaient comme d'un obstacle à la pêche. J'ai causé avec plusieurs des officiers et gardiens de pêcheries, dont quelques-uns sont postés à une quarantaine de milles en haut de la Kedgewick et d'autres en différents endroits de la rivière; tous se sont accordés à me dire qu'ils n'ont jamais vu autant de poisson que cet automne. Les bateliers qui font le remorquage à 70 et 80 milles dans le haut de la rivière corroborent cette nouvelle et ajoutent que les frayères et les bancs de sable étaient encombrés de saumon frayant. Grand nombre de poissons ont frayé cette année depuis l'endroit où la marée commence jusqu'à la piscifacture, ce qui est rare et ce qui n'est arrivé que depuis que le poisson a augmenté.

On dit qu'il s'est fait cette année beaucoup de pêche au moyen de filets dérivants, ce qui est contraire à la loi. Il faut espérer qu'on s'efforcera davantage, à l'avenir, de mettre fin à cette pêche illégale.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
ALEX. MOWAT,
Directeur.

8.—PISCIFACTURE DE GASPÉ.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Rapport du directeur, 1889.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur les opérations de la piscifacture de Gaspé:—

J'ai pris la direction de cet établissement le 13 juin, à la mort de mon prédécesseur, M. Philippe Vibert.

Le filet du département a été tendu le 28 mai et levé pour la dernière fois le 6 août. Il a capturé, dans cet espace de temps, 110 reproducteurs, dont 65 femelles et

45 mâles. Tous ces poissons ont été pris sans accident, et il ne s'en est pas perdu un seul pendant toute la saison. Dans le cours du mois de juin des crues d'eau ont amené quelques jours de chômage.

Le 3 juin je commençai à déposer des alevins dans les rivières, et le 21 du même mois je terminais la distribution. Les alevins étaient en bonne condition, sains et vigoureux.

L'estimation du nombre d'œufs déposés dans les auges à incubation par M. Vibert l'automne dernier était au-dessous de la quantité réelle. Voici, en effet, le relevé des alevins distribués au mois de juin:—

Rivière Dartmouth, en amont des chutes	250,000
" en aval "	100,000
Rivière York	100,000
Total	450,000

Je commençai les opérations d'incubation le 1er octobre, et les terminai le 6 novembre. J'estime comme suit le nombre d'œufs déposés dans l'établissement:—

40	femelles,	ayant donné	en moyenne	14,000	560,000
20	"	"	"	11,000	220,000
5	"	"	"	8,000	40,000
65		Total			820,000

Ces œufs ont bonne apparence.

Avec votre autorisation j'ai acheté moyennant $13.50 un poêle pour la maison du réservoir. Les chaleurs et les radeaux sont en sûreté pour l'hiver. Les plateaux et les auges ont été vernis au mois de juillet, l'intérieur de l'établissement a été nettoyé et aéré, et tout est en bonne condition pour l'hiver. L'extérieur de la maison devra recevoir une nouvelle couche de peinture l'année prochaine.

Dans le cours du mois d'août nous reçumes la visite de l'honorable C. H. Tupper, ministre de la marine et des pêcheries, qui inspecta l'établissement et ordonna certaines réparations et améliorations que nous avons exécutées.

Je vais maintenant vous faire part de certains faits se rattachant à la piscifacture de Gaspé. Ils nous sont communiqués par un vieux canotier qui a été pendant les vingt dernières années employé sur les rivières de Gaspé par les pêcheurs à la mouche. C'est un homme digne de foi, et comme je le connais bien, je m'en rapporte à lui.

Il dit que lorsqu'il a travaillé pour la première fois sur la rivière Saint-Jean, ici, en 1870, le poids moyen du saumon variait de 12 à 15 lbs; cette moyenne continua jusqu'en l'année 1880, mais depuis cette dernière année elle a continuellement augmenté: en 1887-88 elle était de 18 et 19 lbs, et en 1889 de 22 lbs. C'est un développement décisif. Cette année il a été pris, à la mouche, des saumons qui pesaient 30 lbs. Les gens qui font la pêche sur la rivière Saint-Jean avec des rets à mailler se plaignent d'avoir perdu beaucoup de saumons parce que les mailles de leurs rets étaient trop petites.

Eh bien! tout cela fait voir que le saumon de la rivière Saint-Jean s'est énormément développé; l'impression générale assigne ce développement à l'œuvre de la piscifacture de Gaspé, qui a traité avec succès des œufs du gros saumon de la rivière Dartmouth et en a répandu les produits dans la rivière Saint-Jean. Les canotiers disent que les gros saumons de la rivière Saint-Jean ressemblent par leur forme à ceux de la Dartmouth, et qu'ils entrent dans la Saint-Jean deux et trois semaines plus tôt qu'autrefois. Tout cela démontre certainement quelques-uns des bons résultats de l'établissement piscicole de Gaspé.

Les rapports reçus de la rivière York établissent qu'un bon nombre de saumons ont été vus dans les eaux supérieures, et qu'on a aussi vu une grande quantité de saumoneaux dans l'estuaire et dans le courant de marée.

Je ne puis dire grand chose du haut de la rivière Dartmouth, seulement que me trouvant dans ces parages au cours de l'automne de 1885, j'y ai vu un grand nombre de saumons reproducteurs. En 1886 nous avons déposé des alevins en amont des chutes, et depuis lors j'ai particulièrement observé une très grande augmentation dans la quantité des saumoneaux. Cette année les estuaires de la rivière Dartmouth étaient remplis de petits saumons de deux et trois ans, dont le plus grand nombre paraissait être prêt à se diriger vers la mer.

Je dois dire, en terminant, qu'avant l'établissement de notre piscifacture, les rivières du bassin de Gaspé ne contenaient que quelques saumons reproducteurs, et qu'on n'y voyait pas souvent des saumoneaux; aujourd'hui toutes ces rivières paraissent être bien remplies des uns et des autres; les saumoneaux, surtout, y abondent.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY DAVIS,

Directeur.

9.—PISCIFACTURE DE TADOUSAC.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Rapport du directeur, 1889.

Je vous présente mon rapport annuel concernant les opérations de cet établissement en 1889.

Les œufs mis en couvée dans l'automne de 1888 ont produit 1,600,000 alevins, qui ont été distribués comme suit:

Rivière Sainte-Marguerite, division N.-O.	100,000
Rivière Saint-Jean, division N.-E.	300,000
Rivière Saint-Jean	300,000
Rivière à Mars	200,000
Petite rivière Saguenay	100,000
Rivière Sainte-Anne, côte Beaupré	20,000
Lac de Mowat	450,000
Lac de la Piscifacture	130,000
Total	1,600,000

Tous ces alevins ont été distribués en excellente condition, chaque rivière recevant sa part. Par ordre du département il ne sera plus déposé d'alevins dans la rivière Sainte-Marguerite, et j'espère qu'il en sera de même pour la petite rivière Saguenay, car ces rivières sont dangereuses pour les alevins de saumon, à cause de l'énorme quantité de truites qu'elles contiennent. La première considération qui doit présider à la distribution des alevins, c'est leur sûreté; puis, on doit les déposer le plus loin possible dans le haut des rivières, à la source du Saguenay.

Immédiatement après la distribution des alevins, la bâtisse fut nettoyée et aérée. Les améliorations exécutées cette année ont été très légères, nous nous sommes borné à réparer un certain nombre d'auges et à les peinturer, ainsi que les robinets; mais les réparations nécessaires que j'ai mentionnées dans mon rapport de 1888 et qui doivent coûter $500, sont devenues urgentes. La partie de la bâtisse affectée aux opérations de reproduction artificielle est dans un état dangereux. Si le département juge que c'est une somme trop considérable pour la vieille bâtisse actuelle, qui repose sur un quai de croûtes de bois, il pourrait en construire une autre avec fondation de pierre sur le rocher voisin dans le cours d'eau qui alimente la maison actuelle; cette construction coûterait environ $1,200. On pourrait utiliser à cette fin une bonne partie des matériaux de la vieille bâtisse, tels que fenêtres, portes et planches pour couvrir le toit sous les bardeaux.

Saumons reproducteurs.

Nous avons pris, avec les rets du gouvernement, 559 saumons reproducteurs. Nous avons gardé les plus gros, qui étaient au nombre de 310, et nous avons donné la liberté aux 249 autres ; ces derniers avaient presque tous les mêmes dimensions. Une fois, nous avons pris d'un seul coup—le meilleur de la saison—70 saumons, et nous en avons de suite remis 42 à l'eau. L'uniformité de taille de ces poissons était très remarquable. Pendant tout l'été nous n'avons perdu qu'une femelle et un mâle, qui sont morts nous ne savons comment. Restaient donc 206 femelles et 102 mâles pour la manipulation. Les 206 femelles étaient très grosses, et elles nous ont donné 2,557,000 œufs qui ont été déposés en bonne condition dans les auges. La fraie commença le 21 octobre et finit le 9 novembre. Tous les reproducteurs furent retenus dans l'étang après avoir été débarrassés de leur frai. Nous invitâmes les citoyens de l'endroit à venir assister à leur remise en liberté. Le maire de Tadousac, M. Caron, et plusieurs autres ont pu constater que les saumons étaient aussi alertes qu'avant la manipulation. Cette dernière n'a été accompagnée d'aucune perte.

Très peu de saumoneaux sont descendus cette année du lac de la Piscifacture, parce que l'été et l'automne étant très secs, l'eau n'a pas franchi les digues. Il n'est pas à désirer que l'on mette autant d'alevins qu'autrefois dans ce petit lac, parce que dans les sécheresses de l'été l'eau ne dépassant pas les digues, le poisson ne peut se rendre à l'eau salée, et puis la truite a énormément augmenté dans le lac depuis deux ans. Je conseillerais de n'y mettre qu'une petite quantité, seulement pour montrer au public comme ces alevins croissent.

Un lac comme celui de Mowat est bien plus fait pour recevoir une grande quantité d'alvins. Dans le lac Mowat il y a un bon courant qui va à l'eau salée. Au mois de juillet dernier j'y suis allé avec mon neveu, le fils du juge Gagné, ancien représentant du peuple. Nous y avons pris du jeune saumon de un, deux et trois ans. C'est en 1886 que j'ai distribué des alevins pour la première fois ; les poissons que nous avons pris avaient 4, 8 et 12 pouces. C'était plaisir de voir un aussi grand nombre de jeunes poissons sauter à la mouche. Une fois j'ai permis à l'évêque de Chicoutimi de faire la pêche dans le lac de la Piscifacture. Sa Grandeur était accompagné du Révd. M. Mathieu, supérieur du séminaire de Québec, et du Révd. M. Lemieux, de Tadoussac. Ces personnages ont été surpris de voir qu'on pouvait prendre autant de jeunes saumons.

Augmentation du saumon.

Je disais dans mon dernier rapport que le saumon augmentait constamment dans mon district. Je suis heureux de constater que cette année, avec le même nombre de rets, la pêche du saumon accuse un surplus de 50 pour 100 sur l'année dernière, et ce surplus aurait été plus considérable encore si des coups de vent répétés qui ont souvent brisé les rets n'avaient pas fait perdre beaucoup de temps. Je dois ajouter que, avec le même nombre de rets, nous avons pris 300 pour 100 plus de saumon qu'en 1886—année où j'ai pris charge de l'établissement de Tadoussac. Des saumons ont été vus, et quelques-uns pris, pour la première fois jusque dans la rivière Shipshaw, à 85 milles environ de l'embouchure du Saguenay, et à dix milles en aval de la ville de Chicoutimi. Grand nombre de personnes de Chicoutimi sont d'opinion que ces saumons sont le produit de la piscifacture de Tadoussac. Le rédacteur du *Progrès du Saguenay* disait, le 26 septembre : " Une des plus grandes preuves en faveur de l'établissement piscicole de Tadoussac, c'est le fait que de grandes quantités de saumoneaux, de bonne taille, ont été vus à l'entrée des rivières où il n'y en avait pas auparavant." Quelques jours après un citoyen de Sainte-Anne du Saguenay, M. Joseph Villeneuve, en pêchant du winnoniche dans la rivière Shipshaw, prit un magnifique saumon de 18 livres ; et un autre citoyen de la ville de Chicoutimi, M. François Guay, prit aussi un saumon de 8 livres, tout près de l'entrée de la rivière du Moulin, dans la ville. On m'a dit que les rivières à saumon sont toutes bien remplies de ce poisson, mais je ne puis donner plus de détails, attendu que les gardiens n'ont pas encore répondu à mes demandes de renseignements au sujets de ces rivières.

Preuve que le saumon atteint une bonne taille dans les lacs où il a été déposé alevin: Un chasseur nommé Herménégilde Otis, que je connais fort bien, en pêchant de la truite pour amorcer ses trappes, a pris dans le lac de la Boule, à travers la glace, un saumon de 2 pieds 9 pouces de long, et il en a vu un autre de près de 3 pieds qu'un de ses amis avait pris dans le même lac. Il sait que d'autres ont été capturés, mais il ne les a pas vus. Ce sont là les fruits de quelques-uns des alevins de saumon déposés dans ce lac par feu M. Radford.

J'ai reçu par le dernier courrier une lettre de M. L. D. Guay, propriétaire du *Progrès du Saguenay*. Je vous envoie une copie de cette lettre et un certificat de M. Guay, le geôlier de Chicoutimi, à propos de saumons pris à Chicoutimi et dans les environs. C'est la première fois qu'on voit du saumon en amont de la Baie Ha! Ha!, et tous en donnent crédit à l'établissement piscicole de Tadoussac.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. N. CATELLIER,

Directeur.

CHICOUTIMI, 15 décembre 1889.

M. L. N. CATELLIER,

Directeur de la piscifacture de Tadoussac.

MONSIEUR,—Comme vous êtes à la veille de faire et d'envoyer votre rapport annuel, je désire appeler votre attention sur l'importance qu'il y a de placer des alevins de saumon dans plusieurs rivières en amont de la Baie Ha! Ha! Nous avons, sur les rivières de l'Anse à Pelletier, Valin, Caribou, Shipshaw, etc., etc., des endroits favorables à la reproduction artificielle du saumon, et il me semble que le département devrait donner l'ordre de placer des alevins de saumon dans quelques-unes d'elles. Je prends la liberté de vous transmettre un certificat attestant que bon nombre de saumons ont été pris, par hasard, à Chicoutimi. Je sais qu'un M. Joseph Villeneuve, des "Terres Rompues," a capturé un saumon de 18 livres dans la rivière Shipshaw, à 10 milles en amont de Chicoutimi. Je ne puis pour le moment vous envoyer le certificat de ce monsieur. Plusieurs faits me confirment dans la bonne opinion que j'ai toujours eue de l'œuvre de la piscifacture à Tadoussac. Mon expérience et les rapports qui m'ont été faits me portent à croire que le gouvernement devrait continuer l'œuvre et placer votre établissement sur un bon pied. Il y a place, à Tadoussac, pour des améliorations que tout le monde apprécierait avec satisfaction.

Je désire vous féliciter à l'occasion des succès que vous avez eu depuis que vous êtes à la tête de la piscifacture de Tadoussac.

Croyez-moi, cher monsieur,

Votre obéissant serviteur,

I. D. GUAY.

Je, soussigné, déclare par les présentes avoir capturé un saumon de 8½ livres dans la rivière Saguenay, un peu plus bas que la rivière du Moulin et à 1 mille environ en aval du quai du gouvernement. Je déclare aussi que, à ma connaissance personnelle, il a été pris deux autres saumons: un sur la rivière Shipshaw, et l'autre dans le bassin de la rivière Chicoutimi; le premier a été capturé par M. Francis Mattais, et le second, un saumon de 20 livres, par un nommé Harvey.

FRS. GUAY.

CHICOUTIMI, 12 décembre 1889.

Témoin: I. D. GUAY.

10. PISCIFACTURE DE MAGOG.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Rapport du directeur, 1889.

Je vous présente mon rapport annuel au sujet des opérations de cet établissement en 1889.

Des œufs que nous avions reçus de la piscifacture de Newcastle au mois de mars 1889, j'ai eu la bonne fortune de voir éclore 1,700,000 alevins de poisson blanc et 1,100,000 alevins de truite saumonée qui ont été distribués comme suit:

Poisson blanc.

Lac Oxford, comtés de Brome et Sherbrooke	400,000
Lac Massawippi, comté de Stanstead	200,000
Lac Mégantic, comté de Mégantic	100,000
Lac Memphremagog, comté de Stanstead et Brome	1,000,000
Total	1,700,000

Truite saumonée.

Lac Oxford, comtés de Brome et Sherbrooke	250,000
Lac Mégantic, comté de Mégantic	100,000
Lac Massawippi, comté de Stanstead	125,000
Lac du Peuple, comté de Stanstead	50,000
Lac Fortin, comté de Beauce	25,000
Lac Saint-Charles, comté de Beauce	50,000
Lac Memphremagog, comtés de Stanstead et Brome	500,000
Total	1,100,000

Le printemps étant avancé et par suite la température de l'eau très élevée, les alevins se sont bien développés et ont été déposés dans les cours d'eau plus haut nommés une quinzaine plus tôt que d'habitude. Le poisson blanc a spécialement bien réussi cette année, les pertes ayant été comparativement légères. Les incubateurs en verre ont bien fonctionné et ont rejeté les mauvais œufs. L'incubation s'est faite régulièrement, et les alevins étaient exceptionnellement forts.

Les œufs de truite saumonée étaient au-dessus de la moyenne, et la mortalité a été faible jusqu'au moment de l'éclosion, alors qu'il y eut quelques pertes.

Il n'y avait pas de poisson blanc dans les cours d'eau plus haut nommés avant la reproduction artificielle de ce poisson par la piscifacture de Magog. Aujourd'hui on l'y voit en grand nombre, mais comme la pêche aux rets et au dard y est défendue, et comme il ne mord pas à l'hameçon, il s'en prend très peu.

Les gardiens du lac Magog (la plus grande nappe d'eau de la province) m'informent qu'à l'époque de la saison réservée l'automne dernier les battures ont été fréquentées par un beaucoup plus grand nombre de truites saumonées que jamais auparavant. L'achigan augmente toujours rapidement; au mois de juin les frayères en étaient couvertes. L'automne dernier il en a été pris deux qui pesaient chacun 7 et 7⅞ lbs.

La pêche illégale continue, et la diminution qui a été faite cette année des crédits affectés à la surveillance des battures à l'époque de la fraie est cause que nous avons dû nous priver de quelques gardiens, ce qui a encouragé les violateurs de la loi.

Jusqu'ici nous n'avons pas fait beaucoup de réparations à l'établissement, mais il aurait grand besoin d'un plancher. Une cinquantaine de piastres suffiront pour mettre la piscifacture en ordre parfait.

Le tout respectueusement soumis.

A. H. MOORE,
Directeur.

11.—PISCIFACTURE DE NEWCASTLE.

PROVINCE D'ONTARIO.

Rapport du directeur, 1889.

Je vous présente le rapport annuel des opérations de cet établissement en 1889.

Les alevins que nous avons distribués le printemps dernier étaient en excellente condition, bien que la plupart eussent été soumis aux fatigues de longs voyages.

Ci-suit un relevé faisant connaître la quantité d'œufs embryonnaires expédiés l'hiver dernier aux différents établissements piscicoles des provinces maritimes, ainsi que la quantité et l'espèce d'alevins déposés le printemps dernier dans les différentes eaux d'Ontario:

Poisson blanc.

Lac Ontario, Newcastle	500,000
" Toronto	500,000
Baie de Quinté, Belleville	500,000
Lac Ontario, Port-Hope	200,000
Baie Georgienne, Meaford	200,000
" Thornberry	200,000
Lac Blanc, Arnprior	100,000
Lac Singleton, nord de Gananoque	100,000
Lac Delta " "	100,000
Lac Couchiching, Orillia	200,000
Lac Simcoe, Barrie	200,000
Total	2,800,000

Truite saumonée.

Lac Howard, Toronto	50,000
Baie Georgienne, Wiarton	300,000
Lac Ontario, Hamilton	100,000
" Toronto	100,000
" Whitby	100,000
" Port-Hope	100,000
" Toronto	100,000
" Newcastle	800,000
Baie Georgienne, Meaford	200,000
Baie du Corbeau et chutes d'Ely, Campbellford	100,000
Lac Charleston, nord de Gananoque	50,000
Baie de Quinté, Belleville	100,000
Lac du docteur Dean, Brighton	50,000
Lac Rosseau, Muskoka	100,000
Lac Vernon, Huntsville	50,000
Lac Fary "	50,000
Lac Peninsula "	50,000
Lac Simcoe, Barrie	100,000
Lac Stoco, Tweed	50,000
Lac de Humphrey, Hastings-Nord	25,000
Lac du Diable "	10,000
Lac de Wilson "	25,000
Lac Bear Shanty "	25,000
Lac de l'Aigle "	25,000
Total	2,760,000

Truite mouchetée.

J. B. Thompson, Orillia	4,000
Henry Pellat, Orillia	4,000
Slanley Trout Club, Hagersville	5,000
William Henry, Chutes Niagara	5,000
D. Martin, Guelph	2,500
Thomas Goldie, Guelph	7,000
G. W. Lawrence, Stratford	10,000
Samuel Grigg, London	5,000
Warren Tolton, Woodstock	20,000
R. C. Hulme, Belleville	4,000
Cyrus Teal, Wooler	4,000
George Hoar, Clinton	1,000
J. H. McCall, Vittoria	8,000
E. R. C. Clarkson, Toronto	10,000
Thomas Ford, Credit Forks	20,000
M. Gouin, Ottawa	10,000
S. Dice, Milton	6,000
R. J. Laidlaw, Hamilton	1,000
R. Southam, London	7,000
W. Myres, Orangeville	10,000
H. C. Dennis, Cobourg	40,000
Musée du gouvernement, Ottawa	3,000
Gardé pour le réservoir à l'établissement de Newcastle	20,000
Total	206,500

Achigan.

Lac Howard, Toronto	30,000
Thos. Elliott, Hampton	30,000
Réservoirs à l'établissement de Newcastle	20,000
Total	80,000

Œufs de truite saumonée expédiés, semi-éclos, aux provinces maritimes.

Etablissement de Magog, Québec	1,200,000
" Bedford, Nouvelle-Ecosse	500,000
" Saint-Jean, Nouveau-Brunswick	1,000,000
Musée de pêche, Ottawa	20,000
Total	2,720,000

Grand total.

Poisson blanc	2,800,000
Truite saumonée	2,760,000
Œufs de truite saumonée, semi-éclos	2,720,000
Truite mouchetée	206,500
Grand total de toutes les espèces	8,566,000

Demandes d'alevins.

Comme les demandes de truite saumonée augmentent beaucoup, je suis d'avis que le département ferait bien d'autoriser l'achat d'un plus grand nombre d'œufs qu'il n'en a été obtenu les années dernières. La formule de demande que le surintendant a publiée dernièrement et qui a été mise en circulation dans tout le pays,

donnera aux personnes intéressées à la pisciculture des renseignements qui n'étaient généralement pas bien compris auparavant; il y a tout lieu de croire que, grâce à ces renseignements, il nous viendra un plus grand nombre de demandes de gens qui demeurent au loin. On peut acheter des œufs de truite chez les éleveurs américains, à très bas prix en en prenant de grandes quantités; et j'espère que de cette façon le département nous permettra de faire des opérations plus considérables qu'auparavant. La formule de demande contient des instructions au sujet des endroits où les alevins devraient être déposés pour donner des résultats heureux. Ce renseignement permettra à ceux qui recevront des alevins de les distribuer sains et saufs, ce qui n'a pu être fait jusqu'ici que par les directeurs de piscifactures. Les règlements publiés avec la formule leur permettra de faire la distribution avec plus d'expédition; les alevins seront ainsi déposés dans des endroits plus désirables et aussi de bonne heure que possible le printemps, et on évitera les ennuis que causent les personnes qui demandent des alevins après le temps convenable pour la distribution.

Réparations à la piscifacture.

Après la distribution d'alevins, le printemps dernier, l'établissement fut remis en ordre, dans l'attente d'une récolte d'œufs plus considérable qu'à l'ordinaire. L'automne suivant, le grand réservoir fut réparé, et tout l'outillage fut minutieusement examiné. Nous avons constaté que les établissements des provinces d'en bas auxquels nous avions envoyé des auges à incubation remplis d'alevins se trouvaient obligés de les garder parce qu'ils en manquaient. Notre outillage se trouve ainsi considérablement diminué, et il nous faudra plus de 500 nouvelles auges pour les besoins de nos opérations. La bâtisse n'a pas été peinturée depuis deux ans; il faudra nécessairement lui donner une nouvelle couche l'été prochain, sans quoi elle va se détériorer.

Importance de la piscifacture de Newcastle.

L'utilité croissante de la piscifacture et les opérations plus considérables qui s'y font exigent qu'on lui accorde plus d'attention. A part ses anciens travaux, elle est devenue l'institution-mère qui fournit annuellement de grandes quantités d'œufs embryonnaires des plus importantes espèces de poisson d'eau douce à plusieurs des établissements piscicoles des provinces maritimes. Pour cela il lui faut nécessairement récolter tous les ans, à Wiarton, dans la baie Georgienne, beaucoup plus d'œufs de truite saumonée qu'elle n'en a besoin pour elle-même. Cette récolte supplémentaire est aussi gardée et traitée dans l'établissement jusqu'au 1er février, et même plus tard, puis transférée à l'état embryonnaire, aux établissements de Magog, Bedford, Saint-Jean et autres. Maintenant, surtout, que l'on vient d'établir à Ottawa une piscifacture qui aura besoin tous les ans d'une bonne provison d'œufs de truite saumonée, l'importance de notre établissement augmente, et exige que les travaux se fassent sur une plus grande échelle qu'auparavant. Les différents établissements des provinces maritimes n'ont, dans le cercle de leurs opérations, aucun moyen de récolter des œufs de truite saumonée et de poisson blanc, et quand ils en auraient cela occasionnerait à chacun de ces établissements autant de dépenses que le nôtre en fait pour en ramasser suffisamment pour tous. Le surcroît de travail que nécessite le traitement de ces œufs, à part des nôtres, exige un personnel plus nombreux que nous n'aurions pas à employer sans cela.

Récolte d'œufs de truite saumonée.

Autrefois, pour récolter des œufs de truite saumonée avec lesquels on voulait approvisionner Newcastle et les autres piscifactures, on employait un pêcheur expert qui tendait trois rets à enclos dans la baie de Colpoy.

A part la somme que coûtait ce service, le département accordait au pêcheur ainsi employé des licences qui lui permettaient de pêcher avec des rets à enclos, en temps libre et dans cette localité, jusqu'au 1er novembre, époque où l'emploi des rets à enclos était formellement défendu. Ceci causa un vif mécontentement parmi les

autres pêcheurs, si bien que le département jugea à propos d'acheter un appareil de pêche pour son usage propre. En conséquence je reçus ordre de faire l'acquisition des rets nécessaires et d'aller à Wiarton choisir les endroits où ils seraient tendus. Le département m'envoya à Wiarton deux rets qui avaient été confisqués, avec instruction de m'en servir s'ils étaient bons. Quelques réparations les mirent en état de service, et après avoir acheté un rets neuf je me mis au travail. Ce rets fut tendu à la Pointe Gravelly, excellent fond de pêche en dedans de la baie de Colpoy. Avec la permission du département des Sauvages, les deux autres rets furent tendus dans le voisinage des îles Hay et White Cloud, sur la réserve de la bande de Sauvages du Cap Croker. Les trois rets ont assez bien réussi à capturer des poissons reproducteurs, mais c'est certainement celui que nous avions tendu à la Pointe Gravelly qui en a pris le plus. La pêche de l'automne dernier est la plus heureuse que nous ayons jamais faite, non seulement au point de vue financier, mais encore pour la quantité d'œufs. Nous avons récolté l'énorme quantité de *onze millions* d'œufs dans le court espace de seize jours ; nous aurions pu en recueillir davantage, mais nous en avions suffisamment pour remplir la piscifacture. Si nous avons obtenu un aussi bon résultat c'est que les rets avaient été tendus beaucoup plus de bonne heure qu'auparavant, et que les poissons sont entrés dans le rets avant le temps réservé. L'année dernière nous avions rudement travaillé pendant tout le temps réservé du mois de novembre et nous n'avions récolté que cinq millions d'œufs.

L'expérience m'a convaincu que deux rets tendus autour de la Pointe Gravelly, dans la baie de Colpoy, captureront un ample approvisionnement de poissons reproducteurs dont nous récolterons assez d'œufs pour en fournir aux piscifactures qui en demanderont. De cette façon les dépenses seront beaucoup diminuées; le louage d'un remorqueur coûtera moins cher, car la distance pour aller à Wiarton est beaucoup plus courte que lorsque nous tendions les rets aux îles Hay et White Cloud ; puis les frais d'exploitation seront diminués, car un seul gardien suffira pour protéger les deux rets.

Relevé quotidien.

Ci-suit un relevé des opérations quotidiennes à Wiarton pendant la dernière saison réservée; il donne le nombre brut des œufs récoltés, des poissons manipulés, de ceux qui ont été blessés et salés, ainsi que les dates de l'extraction des œufs.

RELEVÉ de la récolte quotidienne d'œufs de truite saumonée à Wiarton, en 1889.

Date de la levée des rets.	Nombre de rets levés.	Nombre de poissons qui ont donné du frai et ont été remis en liberté.		Nombre de poissons qui av. frayé av. de se pr. aux rets et qui ont été rem. en lib.	Nombre de poissons trouvés blessés ou morts dans les rets.		Nombre d'œufs récoltés.	Observations.
		Mâles.	Femelles.		Poisson blanc.	Truite saumonée.		
31 oct. ..	1	83	297	3	3	17	1,100,000	Beaucoup de poissons reproducteurs ; avons évidemment bien tombé ; vent frais.
1er nov. ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Trop grosse mer p. lev. l. rets ; n'y som. p. all.
2 do ..	3	71	245	8	5	22	900,000	Plus de 1,000 poiss. dans le rets de la pointe Gravelly ; remplis de frai.
3 do ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Dans les rets, un grand nombre de poissons qui ne sont pas encore murs ; les rets de la réserve des Sauvages réussissent bien.
4 do ..	1	68	160	10	4	12	550,000	Ces œufs ont été pris dans les rets de la réserve des Sauvages.
5 do ..	2	49	141	7	1	15	450,000	Vent frais ; temps froid.
6 do ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Levé le rets de la pointe Gravelly, mais le poisson n'est pas mur ; grand vent.
7 do ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Très beau temps ; pas levé les rets ; poisson pas prêt à frayer,
8 do ..	3	182	607	59	4	47	2,000,000	Temps favorable ; plus de 2,000 poissons dans les rets ; les rets de la réserve des Sauvages contiennent beaucoup de poissons ; grande quantité d'œufs pour un seul jour.
9 do ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Les poissons laissés dans les rets ne sont pas prêts à frayer ; temps favorable.
10 do ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Dimanche.
11 do ..	3	189	650	71	5	19	2,500,000	Beau temps ; beaucoup de frai ; c'est la plus grande quantité d'œufs que nous ayons récoltée en un jour.
12 do ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Les poissons laissés dans les rets n'étaient pas prêts à frayer ; beau temps.
13 do ..	3	127	525	51	2	25	2,200,000	Temps nuageux, mais eau calme ; c'est une très grande quantité d'œufs récoltée en un jour.
14 do ..	1	24	97	20	5	14	300,000	Neige ; portons un rets à l'île White Cloud et remettons en liberté un grand nombre de poissons dont nous n'aurions pas pu récolter le frai.
15 do ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Grand vent et gelée ; légère chute de neige.
16 do ..	1	145	317	67	7	37	1,150,000	Enlevons les deux autres rets ; temps froid mais beau.
17 do ..	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	Serrons avec soin tous les rets et appareils.
		938	3,039	296	36	208	11,150,000	

En comparant le relevé quotidien de cette année avec ceux des années précédentes, on verra que le gouvernement a choisi la période la plus convenable pour protéger la truite saumonée pendant la fraie, dans les eaux de la baie Georgienne et du lac Huron, où il se fait d'importantes opérations de pêche. J'ai vu qu'on avait adressé à votre département des plaintes à l'effet que la présente saison réservée à la truite saumonée et au poisson blanc n'est pas dans l'intérêt du pays. Les observations pratiques que j'ai faites en récoltant les œufs de ces poissons depuis plusieurs années me portent à penser autrement; et le fait même que grand nombre d'œufs mûrs ne peuvent être récoltés que pendant le mois de novembre est une preuve évidente que ce mois est bien l'époque qui doit être réservée à ces poissons puisque c'est celui de leur fraie.

Condition des œufs.

Les œufs déposés dans nos auges à incubation sont en ce moment dans une excellente condition ; mais leur encombrement et les pluies incessantes que nous avons eues, et qui ont occasionné plus de dépôts sédimentaires nous ont donné plus à faire pour les nettoyer. Il faudra, avant peu, transférer une bonne partie de ces œufs à d'autres pisciculture, sans quoi il en mourra un grand nombre par la suffocation pendant la période de l'éclosion.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
C. WILMOT,
Directeur.

12.—PISCIFACTURE DE SANDWICH.

PROVINCE D'ONTARIO.

Rapport du directeur, 1889.

Je vous présente le rapport des opérations de cet établissement en 1889.

Je vous disais dans mon dernier rapport que les auges de notre piscifacture contenaient 40,000,000 d'œufs de poisson blanc, et que j'en attendais un bon rendement. Vous allez voir que je ne me trompais pas beaucoup dans mes prévisions. Les œufs en question ont produit 21,000,000 d'alevins, et de plus 11,000,000 d'œufs embryonnaires ont été envoyés à d'autres établissements, ce qui fait un total de 32,000,000, ou un produit de 80 pour cent. Les alevins ont été mis dans les eaux suivantes :—

Belle Rivière, lac Sainte-Claire		2,000,000
Ile des Pêches, rivière Détroit		1,000,000
Ile de la Bataille "		2,000,000
Ile de Pierre "		1,000,000
Ile du Bois-Blanc "		2,000,000
Pointe de la Barre, lac Erié		1,000,000
Baie du Pigeon "		1,000,000
Colchester "		1,000,000
Kingsville "		1,000,000
Leamington "		1,000,000
Port-Stanley "		1,000,000
Hamilton, lac Ontario		1,000,000
Niagara "		1,000,000
Dans la rivière de l'établissement.		5,000,000
Envoyés à Newcastle, Ont.	Semi-éclos	3,000,000
" Saint-Jean, N.-B.		3,000,000
" Bedford, N.-E.		3,000,000
" Magog, Qué.		2,000,000
Total		32,000,000

La distribution terminée, je me mis à nettoyer la piscifacture et à la remplir d'œufs de doré. Quatre fonds de pêche nous ont fourni 30,000,000 d'œufs que j'ai déposés dans l'établissement. Je dois dire ici qu'en faisant la récolte de ces œufs à Port-Lambton, des personnes inconnues nous ont, pendant une nuit, volé ou détruit un million d'œufs qui avaient été déposés sur un radeau, tout prêt à être transportés à la piscifacture. C'était une perte sans remède. Voici les fonds de pêche, sur le lac Huron, qui nous ont fourni ces œufs :—

Wees Frères	8,000,000
Joseph Leazeu	7,000,000
Stead et Hitchcock	10,000,000
Soloman, rivière Sainte-Claire	5,000,000
Total	30,000,000

Ces œufs nous ont donné 21,000,000 d'alevins de doré que nous avons mis dans les eaux suivantes:—

Pointe-Edouard, lac Huron	2,000,000
Port-Lambton, rivière Sainte-Claire	2,000,000
Belle-Rivière, lac Sainte-Claire	2,000,000
Ile de Pierre, rivière Détroit	1,000,000
Ile du Bois-Blanc "	1,000,000
Ile de la Bataille "	2,000,000
Baie du Pigeon, lac Erié	2,000,000
Port-Stanley "	1,000,000
Dans la rivière de l'établissement	8,000,000
	21,000,000

Les pêcheurs de ce quartier sont d'opinion que la pêcherie s'est beaucoup améliorée grâce à notre piscifacture. Le doré a donné aussi bien que l'année dernière, et tous paraissent satisfaits de leurs captures.

Récolte d'œufs, saison de 1889.

La quantité d'œufs de poisson blanc déposés dans la piscifacture cette année a été beaucoup plus considérable qu'on ne l'a vue depuis que la piscifacture est établie; de fait elle a presque doublé. Ce résultat est dû aux mesures prises par le département pour nous assurer plusieurs fonds de pêche. La quantité d'œufs déposés dans l'établissement cette année s'est chiffrée par 70,000,000. Voici les endroits où nous les avons mis:—

Ile du Bois-Blanc, rivière Détroit	30,000,000
Ile de Pierre "	20,000,000
Ile de la Bataille "	20,000,000
Total	70,000,000

En outre, à différents postes, nous avons récolté 4,000,000 d'œufs qui ont été fécondé, puis jetés dans la rivière. Voici les postes où les opérations ont eu lieu:—

Ile du Bois-Blanc	1,000,000
Ile de la Bataille (pêcherie de quai)	1,000,000
Jollie (pêcherie de terre ferme)	1,000,000
Gauthier do do	500,000
McKee do do	500,000
Total	4,000,000

Les pêcheurs ont trouvé que la pêche était bonne cette année sur tous les points de la rivière. A l'île du Bois-Blanc (pêcherie du gouvernement) elle a été bien meilleure que l'année dernière; mais les grands vents, en faisant quelques fois l'eau se retirer d'une vingtaine de pas, laissant à sec un sol qui était en d'autres temps couvert d'eau, nous ont occasionné beaucoup de travail: souvent il nous a fallu transporter au large les boîtes à poisson. Pour remédier à cet inconvénient il faudrait construire un brise-lames mobile qui pourrait être rempli de roches et calé en eau profonde, puis enlevé lorsque la pêche est finie. Ce brise-lames, qui coûterait environ $100, est nécessaire pour préserver les poissons reproducteurs placés dans les enclos contre les grosses mers qui les rejettent contre les roches et les blessent au point de n'être plus d'aucune utilité pour la reproduction.

Il devrait aussi être pris des mesures pour construire sur le fond de pêche de Wees, lac Huron, un autre moulin à vent qui alimenterait les réservoirs dans lesquels on garde le doré jusqu'à ce qu'il soit assez mûr pour qu'on puisse en extraire le frai.

Dans mon dernier rapport je démontrais la nécessité de consacrer une plus grande partie de l'établissement aux opérations piscicoles. La grande quantité d'œufs que nous avons cette année fait craindre les dangers de l'encombrement. Comme il est question de réparations considérables pour l'année prochaine, je me permettrai de répéter qu'il serait très à propos de construire un logement pour le directeur et sa famille. Tout l'établissement pourrait être affecté à la pisciculture; il y aurait assez d'espace pour l'installation de 700 incubateurs qui pourraient produire cent millions d'alevins. Les réparations devenues nécessaires devront être générales: les fondations de la bâtisse sont pourries et devront être refaites; il faudra aussi un plancher neuf.

Autrefois, l'établissement piscicole de Détroit, sur le côté américain, n'avait que 300 incubateurs; cette année il en possède 1,000. J'insiste donc auprès du gouvernement pour qu'il fasse le changement que j'ai proposé, car alors, j'en suis certain, la piscifacture de Sandwich serait en état de maintenir la réputation qu'elle s'est faite d'être la pépinière du poisson blanc en Amérique et d'avoir repoissonné plusieurs des rivières du Canada.

Respectueusement soumis,

WM. PARKER,
Directeur.

Nous, soussignés, attestons avoir vu M. Wm. Parker, de l'établissement piscicole de Sandwich, faire sortir des boîtes de distribution, à l'île du Bois-Blanc, une grande quantité de poissons blancs, suivant les instructions qu'il avait reçues à cet effet.

ANDREW HACKETT,
Gardien du phare, île du Bois-Blanc.
H. A. HACKETT,
WM. HILL,
SAMUEL ADAMSON,
A. W. MARKS, *Détroit,*
JOSEPH MARTIN.

ANNEXE DU RAPPORT CONCERNANT LA PISCICULTURE.

RAPPORT

DES

OPÉRATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT PISCICOLE DE FLODEVIGEN,

PENDANT LES CINQ ANNÉES 1883-1888,

PAR

G. M. DANNEVIG,

DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT ARENDAL, 1889.

(Traduit du rapport du conseil de direction de la succursale Arendal et Omegn de la société pour l'encouragement des pêcheries norvégiennes.)

Aux directeurs de la succursale Arendal et Omegn de la société pour l'encouragement des pêcheries norvégiennes :

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant des opérations de l'établissement piscicole de Flodevigen en 1888, suivi d'une récapitulation des travaux des cinq dernières années.

1.—Histoire de l'établissement.

Au commencement de 1880, les journaux de la localité publièrent des articles énergiques dans lesquels les pêcheries du district étaient discutées. Tous s'accordaient à dire que le poisson diminuait d'une manière alarmante et qu'il devenait nécessaire de prendre des mesures de réaction, mais rien ne fut fait. Vers le même temps parut un rapport publié par M. F. M. Walkem au sujet de l'exposition des pêcheries à Berlin, lequel rapport contenait, entre autres choses, un compte rendu des expériences faites aux Etats-Unis en 1878-79 pour propager artificiellement la morue et qui avaient été jugées heureuses. Le rapport disait au sujet de ces expériences : Après que le Congrès eut octroyé un crédit spécial, un bateau à vapeur fut construit dans le but de faire sur une plus grande échelle des opérations de reproduction artificielle de la morue ; ces opérations ont bien réussi, et les alevins de morue sont maintenant répandus dans les eaux qui leur conviennent.

Cela promettait beaucoup, et je supposai que comme chez nous il y aurait toujours une quantité de frai suffisante et que les frais d'exploitation seraient très faibles, la pisciculture offrait le moyen le plus sûr et le moins dispendieux de restaurer les pêcheries ; en conséquence je commençai par l'intermédiaire de la presse à faire connaître mes plans, et lorsque la succursale d'Arendal fut instituée en 1882 je lui soumis un rapport sur la matière. La construction d'un établissement piscicole pour le poisson d'eau salée était comprise dans le programme des travaux de l'institution. Celle-ci n'étant encore qu'à son début, et n'ayant pas un capital ni un

nombre de membres suffisants pour une entreprise aussi considérable, il fallut prendre des mesures spéciales pour obtenir les moyens de mettre les plans à exécution. En conséquence, des demandes d'octrois volontaires furent adressées à la caisse d'épargne d'Arendal, à la société du bien-être de la Norvège, à l'association des liqueurs spiritueuses d'Arendal, et à la société pour l'encouragement des pêcheries norvégiennes—et ces institutions nous donnèrent une réponse favorable. Je reçus aussi instruction d'aller dans tous les villages de la côte pour y recueillir des souscriptions et favoriser l'entreprise par tous les moyens en mon pouvoir. Cependant, comme l'exposition des pêcheries devait s'ouvrir à Londres dans le printemps de 1883, et comme on pensait généralement que des données sûres au sujet de la propagation artificielle du poisson d'eau salée pourraient être recueillies là, j'y allai afin de pouvoir étudier la matière. Je fus extrêmement désappointé. On me démontra que le rapport de M. Walkem au sujet des travaux de la commission américaine des pêcheries était entaché d'exagération, attendu que le navire en question n'avait jamais servi à la reproduction artificielle du poisson de mer. Une tentative avait bien été faite en 1878-79, mais les Américains eux-mêmes ne l'avaient pas trouvée satisfaisante. L'affaire en resta là. J'eus occasion d'examiner les appareils affectés aux opérations, mais cela ne me servit pas à grand'chose, car on me dit qu'ils étaient jugés inapplicables; je n'étais donc pas plus avancé. Au lieu de trouver une voie toute tracée, ainsi qu'on me l'avait fait croire, je ne rencontrais que des doutes et des incertitudes que les hommes les plus au fait de ces matières n'avaient pas pu éclaircir.

Les connaissances bornées que j'avais du côté pratique de la pisculture et de tout ce qui s'y rattache n'amélioraient guère ma situation; mais je me consolai par la pensée que j'étais entré de bonne foi dans l'entreprise et que je pouvais, avec un peu de persévérance, me renseigner complètement, car il était trop tard pour l'abandonner.

Muni de tous les renseignements que je pus recueillir et pour lesquels je dois des remerciements particuliers aux Américains, je quittai Londres au bout de trois semaines pour retourner au pays et y mettre en pratique les connaissances que j'avais acquises.

La construction de l'établissement fut commencée dans le cours de l'automne de la même année, et terminée au mois de janvier 1884. La bâtisse a deux étages, 40 pieds de long sur 30 de large, et contenait à cette époque autant d'appareils que l'on avait jugé nécessaires pour la production actuelle d'environ 80 millions d'alevins. Les entreprises américaines n'ayant pas eu de succès, je ne devais compter que sur moi-même. J'adoptai l'appareil rotatif employé par les Américains, et l'auge à incubation de Clarke dont j'avais déjà fait l'essai. Ils me parurent convenir, et j'espérai au bout de quelque temps connaître leurs qualités et leurs défauts, et m'en servir comme point de départ d'un meilleur système. Plus tard, je laissai de côté l'appareil rotatif et je fis à l'autre plusieurs améliorations qui le rendirent apte à nos opérarations. Toutefois, les Américains ont abandonné les deux et se servent maintenant d'un nouvel appareil très habilement disposé que, pour des raisons que j'expliquerai plus loin, nous ne pourrions pas employer, parce que d'autres améliorations créées par moi ont été adoptées.

Je dois dire que les dimensions de l'établissement et le nombre de ses appareils n'étaient que provisoires: on pouvait agrandir l'un et augmenter les autres s'il y avait succès. En mesurant l'emplacement, les directeurs ont obtenu droit de préemption sur l'espace de terrain qui deviendrait nécessaire aux fins d'agrandissement. Lorsque les appareils rotatifs eurent été mis de côté, la place qu'ils avaient occupée fut affectée à des réservoirs devant contenir les poissons reproducteurs, ce qui a réduit de moitié la capacité que l'on avait calculé donner à l'usine et rendre urgent l'agrandissement de cette dernière.

Il me paraît inutile, pour le moment, de décrire en détail les emménagements de l'intérieur, car déjà le parlement est saisi de la demande d'un crédit qui doit être affecté au déplacement et à l'agrandissement de l'usine, agrandissement et déplacement dont il sera question plus loin.

2.—POISSONS REPRODUCTEURS : MANIÈRE DE S'EN PROCURER ET DE LES GARDER.

La commune croyance qu'une morue femelle produit chaque année 2,000,000 d'œufs ne doit pas s'appliquer à la morue des baies ou des côtes. La quantité en est assez grande; mais quand on peut donner crédit à un poisson de produire de 400,000 à 500,000 œufs, il faut qu'une morue soit excessivement féconde pour en produire 1,000,000, pour ne pas dire 2,000.000. Règle générale, la morue que l'on prend sur la côte est très petite, comparée à la morue de mer proprement dite. La raison en est que la morue des côtes ou des baies vit rarement assez longtemps pour atteindre sa pleine croissance; la plupart sont capturées entre l'âge de un an et dix ans.

Lorsqu'il s'agit de pourvoir un établissement piscicole de reproducteurs au moyen desquels on veut remplir de frai un certain nombre de réceptacles, il est des circonstances dont il faut tenir compte et qui, pour plus de prudence, nécessitent plus de dépenses qu'on n'avait calculé.

Par exemple, si vous commencez avant que les œufs soient suffisamment développés et que vous ayez pu déterminer les sexes, vous courez le risque de prendre plus de mâles que de femelles, et il s'ensuit une rareté d'œufs. Ensuite, il est possible que votre poisson ait déjà frayé, ou que pour une raison ou une autre il produise moins de frai que vous en attendiez, ou même pour différentes causes produise du frai mort.

La méthode la plus en usage pour extraire le frai du poisson consiste à presser avec soin la main sur son ventre, et le frai en découle. Malgré tout le soin qu'on y met, il est certain qu'un très grand nombre d'œufs qui ne sont pas arrivés à maturité et qui ne peuvent être fécondés se mêlent avec ceux qui sont murs et vivifiés; de là des pertes considérables. Il n'y a pas de doute que ce procédé a grandement besoin d'être amélioré. Je me suis particulièrement appliqué à étudier cette partie de l'opération, et j'ai réussi à trouver un plan d'après lequel les reproducteurs peuvent, sans être touchés par des mains humaines, accomplir eux-mêmes la fécondation d'une façon naturelle, après quoi les œufs sont portés dans un appareil spécial et conduits aux boîtes à éclosion. J'expliquerai ce mode d'opération lorsque je ferai connaître le plan que j'ai élaboré pour agrandir et déplacer l'usine.

J'ai dit que d'une morue vivante vous extraierez quelquefois des œufs morts. Ce fait étrange peut s'expliquer par la manière dont le poisson est capturé, car le frai est détruit dès que le poisson passe de l'eau salée à l'eau douce. Que ce changement subit soit la cause de la perte d'œufs, cela est prouvé par le fait que les poissons qui ont été gardés pendant un an, ou du moins pendant longtemps, dans de l'eau moins saline, produisent des œufs sains.

Si vous avez de ces poissons, ce qui arrive souvent, ce que vous avez à faire c'est de les mettre dans de l'eau plus fortement saline. Sans doute les œufs malades ne peuvent être sauvés par ce moyen ni par aucun autre; mais les œufs développés peuvent servir, et c'est autant de gagné. La morue ne rend pas tous ses œufs d'une seule fois; quelques-uns ne parviennent à maturité que plusieurs semaines après la ponte des premiers. Le mode le meilleur et le plus économique à suivre pour les poissons reproducteurs et leur traitement, c'est de les laisser déposer eux-mêmes leur frai, que l'on transfère dans le bassin pour être fécondé en temps voulu; puis, après cela, de les remettre dans les réservoirs où on les garde, si c'est nécessaire, jusqu'à l'année suivante. Naturellement on aura à les nourrir toute l'année, mais cela sera une très faible dépense comparée à celle que nécessiterait l'achat de nouveaux reproducteurs chaque année. Le poisson se développera et produira une quantité considérable de frai.

3.—MODE D'INCUBATION.

Le 19 février dernier, les premiers œufs furent mis dans l'appareil, et comme je m'y attendais, les difficultés ne manquèrent pas. L'eau de mer étant faible, les œufs allèrent au fond de l'appareil, et comme elle n'avait pas été filtrée, ils devinrent sales, ne purent remonter et furent ainsi gâtés. Le premier problème à résoudre était de disposer l'appareil de façon à faire circuler l'eau continuellement et à empêcher les œufs de rester au fond. Je continuai cette opération pendant longtemps, quand enfin,

vers la fin de la saison, je réussis à trouver un moyen qui réussit et dont j'ai parlé dans mon rapport de 1885. Pour empêcher l'appareil d'être sali par l'eau courante, j'y attachai un filtre très simple, avec des cribles mobiles auxquels le sédiment s'attacha; mais je regrette de dire qu'une bonne partie de ce sédiment retomba dans l'eau lorsque les cribles furent enlevés pour être nettoyés. Il sera facile d'éviter cet inconvénient, lorsque l'usine sera reconstruite, en employant plusieurs filtres plus petits au lieu d'un seul grand. En les employant à tour de rôle et en laissant sécher ceux qui auront été nettoyés avant de toucher aux cribles, la filtration sera régulière, et on pourra y compter. La clarification de l'eau est très impertante, non seulement parce que les œufs viendront mieux, mais aussi parce qu'elle nous évitera la nécessité de nettoyer l'appareil, ce qui est encore un travail.

On demande souvent comment se fait l'incubation et de quelle manière les alevins sont comptés. Je vais dire en peu de mots le mode suivi ici.

Lorsque nous supposons qu'un certain nombre de reproducteurs portent du frai arrivé à maturité, nous les prenons et voici comment nous procédons:—Dans une petite cuvette contenant de l'eau salée (pesanteur spécifique, 1.024) nous mettons assez de laitance pour donner à l'eau une couleur laiteuse. Ensuite nous examinons une des femelles, et si les œufs viennent bien, nous les laissons tomber dans la cuvette, et nous agitons légèrement l'eau avec la main. Après avoir examiné les poissons, nous les jetons dans un autre réservoir, et nous mettons ainsi tous les poissons à l'épreuve jusqu'à ce qu'il n'en reste plus. Cette opération est répétée tous les deux ou trois jours pendant une couple de mois, et si on songe que nous avons plusieurs centaines de poissons à manipuler de la sorte, on comprendra facilement que cette manipulation est très ennuyeuse pour nous et fatigante pour ce poisson lui-même. Les œufs fécondés sont ensuite lavés avec soin et déposés dans un cylindre en verre de 18 pouces de hauteur, à moitié rempli d'eau salée très claire. Il se produit un changement en quelques minutes: les œufs vivifiés s'amassent en couches épaisses à la surface, et les œufs morts tombent au fond avec le sédiment. Un espace d'eau nette sépare les couches d'œufs bons et mauvais. Nous transférons les œufs vivifiés dans un cylindre plus petit au moyen d'une grande cuiller perforée qui contient 60,000, d'après un mesurage et pesage faits avec soin; après cela, nous les transférons dans les auges à incubation. Ces dernières ont 8 pieds de long sur 2 de large, et renferment 3,000,000 d'œufs, soit 300,000 chacune. Dans ces auges nous laissons couler l'eau pendant deux ou trois jours. Alors nous enlevons les œufs pour nettoyer l'appareil, puis nous les soumettons à un nouveau triage, opéré de la même manière que le premier, remettant dans les boîtes les œufs vivants et rejetant les morts.

Nous continuons ce travail tous les deux ou trois jours jusqu'à ce que les œufs parviennent à maturité. Les œufs vivants sont très transparents, en sorte que l'on peut suivre dans tous les détails la croissance ou le développement de l'embryon. Les œufs morts sont d'un blanc grisâtre, et tout à fait opaques.

Quelques jours avant que l'alevin soit prêt à briser son enveloppe nous lavons une dernière fois l'appareil et les œufs, et nous prenons note de la quantité de bons œufs qui restent. Les pertes peuvent varier de 20 à 70 pour cent; cela dépend de la salure de l'eau pendant le temps du développement. Si en faisant le cueillage des œufs on en prend qui ne sont pas mûrs, la perte sera naturellement plus grande.

En suivant ce mode très facile, vous pouvez tenir compte de la quantité incubée. Une difficulté, c'est quand quelques alevins meurent après l'éclosion. Le poids et la mesure ne peuvent plus servir; mais on peut se rendre compte des pertes par le calcul qui, après quelques expériences, peut être fait assez correctement.

Quelques fois l'eau de mer devient trop douce, et c'est alors que l'on éprouve le plus de pertes.

* * * * * * *

On sait, en effet, que la plus ou moins grande salure de l'eau a une grande influence sur le poisson qui l'habite. Il y a des poissons qui passent tout leur temps dans l'eau douce, d'autres qui vivent alternativement dans l'eau douce et dans l'eau salée, et d'autres encore qui ne sortent jamais de l'océan. Quelques-uns, comme le saumon

par exemple, vont de l'océan dans les rivières où ils déposent leur frai. L'anguille, au contraire quitte l'eau douce pour la mer.

* * * * * * *

Si on examine les œufs des différentes espèces de poissons, on verra que le micropyle (l'ouverture par laquelle s'opère la fécondation et par laquelle l'œuf est pourvu d'air et d'eau) est le même chez tous les poissons; mais c'est différent quant à l'endroit où il est placé. Quand le saumon fraie, la femelle dépose ses œufs dans le sable creusé à cette fin, puis le mâle répand dessus son fluide fertilisant. Ici le micropyle est tourné en haut, ce qui est nécessaire pour que la fécondation ait lieu. C'est aussi la position la plus favorable, parce que l'ouverture ne peut pas alors se fermer, ce qui arriverait très souvent si l'ouverture se trouvait dans le dessous de l'œuf.

Ce que je dis du saumon ne peut s'appliquer à la morue. C'est tout le contraire, mais les résultats seront toujours les mêmes et des plus satisfaisants. La morue fraie au milieu de l'hiver; le mâle nage au-dessous, et comme les œufs et la laitance sont plus légers que l'eau de mer, ils flottent en haut, et la fécondation a lieu par en bas. Ceci coïncide parfaitement avec la construction des œufs de morue, dont l'ouverture est en dessous.

Une autre condition très importante, c'est que l'ouverture affectée à la fécondation se trouve dans le dessous des œufs flottants; de la sorte le canal par lequel ils deviennent vivifiés n'est pas ouvert au monde extérieur, étant constamment sous l'eau, lors même que dans les temps calmes les œufs resteraient longtemps à la surface.

J'ai déjà dit que l'eau la moins salée est mortelle pour le frai même avant qu'il soit émis, et plusieurs expériences spéciales m'ont fait constater qu'il en est de même pour le frai déjà fécondé. J'ai dit aussi que, sur cette côte, l'eau est parfois au-dessous de la salure normale, et que cette condition n'étant pas naturelle pour le frai de morue, on pourrait croire que la destruction sera énorme. Il n'en est pas ainsi cependant; ici, comme partout ailleurs dans la nature, chaque chose est bien coordonnée, et par conséquent les précautions nécessaires sont à portée. Lorsque la pesanteur spécifique de l'eau douce est 1.000, le poids du frai de morue est 1.022, et celui de l'eau salée 1.025; conséquemment, le frai flotte dans l'eau salée, mais cale dans l'eau douce. C'est une loi prescrite par la nature, et nous ne tarderons pas à voir qu'elle est infaillible. Si, par exemple, une certaine quantité de frai de morue est emportée par le courant vers l'embouchure d'une rivière ou autre réunion d'eau douce, elle coulera de suite jusqu'à ce qu'elle frappe un courant d'eau salée assez forte pour la supporter; le frai cédera simplement sous l'eau de rivière pour éviter le contact de l'eau douce dangereuse.

Relativement à nos espèces de poissons plus communs, je ferai seulement observer que le maquereau, l'égrefin, le merlan (lotte et lingue, espèces d'égrefin) et toutes espèces de carrelets ont des œufs flottants qu'ils déposent en tas dans le fond, et que les œufs de hareng, après avoir été jetés et fécondés, tombent au fond et s'y attachent. De toutes les espèces de frais que j'ai examinées, c'est celui du hareng que j'ai trouvé le plus vigoureux; aussi les pertes pendant le développement sont très insignifiantes. Les alevins de hareng nouvellement éclos ont toutes les facilités pour nager et surpassent sous ce rapport, dès le commencement, les alevins de morue, qui sont hors d'état de se servir de leurs membres. Ici encore on peut voir les sages dispositions de la nature, parce que de la présence du nombre nécessaire de harengs dépend à un haut degré l'existence des autres poissons. Au contraire, les poissons ayant des œufs flottants semblent mieux doués sous un autre rapport: pour la quantité d'œufs qu'ils produisent, laquelle pour chaque femelle, se chiffre par millions. On ne peut douter de la sagesse de la nature dans cet arrangement, lorsque l'on voit des myriades d'alevins de hareng qui, à l'époque où les œufs flottants se développent, fourmillent dans les couches supérieures de l'eau. Après avoir fait voir comment la nature a disposé les précautions contre toute influence nécessaire, je vais faire connaître ce qui se passe dans l'appareil. Nous avons vu plus haut comment les œufs, pour éviter l'eau douce, tombent au fond. Lorsque l'eau pompée dans l'appareil n'est pas d'une salure suffisante, la même chose se produit; mais comme l'appareil n'a pas plus de 8 à 10 pouces de profondeur, les œufs vont au fond et y restent. C'est doublement

dangereux, d'abord parce que les œufs se trouvent dans l'eau qui leur convient le moins, et ensuite parce qu'ils sont au fond, ce qui est contre leur nature. Pour éviter ceci, j'ai fait en sorte que, avec l'aide du courant et d'autres inventions mécaniques, les œufs soient toujours en mouvement; mais pour ce qui est de la salure de l'eau, je ne suis pas plus avancé. Cependant, le meilleur moyen sera d'avoir en tout temps de l'eau d'une force saline assez grande pour que les œufs puissent flotter dans l'appareil, ce qu'on peut faire facilement de la manière suivante :

A la piscifacture est attaché un bassin d'eau salée ayant une capacité d'à peu près 2,500 mètres cubes, et dont la surface se trouve à environ 8 mètres plus élevée que celle de l'appareil. Il est abrité contre le sud par un mur de 5 mètres de hauteur. D'après le plan actuellement à l'étude, il est question de transporter la piscifacture à ce mur. Alors la surface de l'eau dans le bassin sera d'environ 3 mètres plus élevée que le plancher de la bâtisse, et grâce à cette disposition nous aurons la pression nécessaire pour pousser l'eau dans tous les appareils placés autour de la bâtisse. Ce bassin servira ainsi de réservoir qui fournira, à un moment donné, la quantité d'eau dont nous aurons besoin. Afin de tenir le bassin toujours rempli d'eau la machine ou la pompe est employée, aujourd'hui comme avant, mais avec cette différence que l'eau n'est pompée de la mer que les jours où elle est suffisamment salée, lorsque, d'un autre côté, l'eau est ramenée au bassin après avoir passé par l'appareil, et à cette fin l'eau est retenue dans un réservoir sous le plancher de l'établissement. On pourrait craindre que l'eau, en passant par l'appareil, perde l'air qu'elle contient; mais il est facile d'y remédier en pratiquant un petit trou dans le tuyau entre la pompe et le bassin. L'air entre par ce trou et se mêle avec l'eau dans les soupapes, et l'eau devient une belle écume. On pourrait aussi craindre que la température, dans le bassin, devienne trop basse pour le développement du fretin. Pour prévenir cela, la vapeur perdue qui sort de la machine est introduite dans une boîte où elle se condense et par laquelle passe le tuyau du bassin; si cette chaleur n'est pas suffisante, on y introduit une quantité de vapeur venant directement de la chaudière. La chaleur considérable qui passe par la cheminée peut aussi être employée à la même fin. Alors, je me trouve maître de cette difficulté, la plus grande que j'aie eu à combattre. Il ne me reste plus qu'à faire déplacer la piscifacture et à l'emménager suivant les plans, car de ce déplacement dépendent les améliorations que j'ai trouvé à faire aux opérations de pisciculture.

La pesanteur spécifique de l'eau de mer constatée dans l'appareil est comme suit:—

1884	1.0217.	Moyenne de 1.023 pour 4 ans.
1885.....	1.0252.	
1886.....	1.0231.	
1887.....	1.0249.	

Le maximum a été 1.027, et le minimum 1.015–4. La proportion entre les jours favorables et défavorables au développement a été de 3 à 1. Les changements se produisent souvent d'une manière très soudaine, et ils se résument comme on vient de le voir. Ils sont le résultat de la force ou de la direction du vent. Dans les quatre années précitées, le procédé d'incubation a produit 101½ millions de morues.

4.—ÉLEVAGE DE LA MORUE.

J'ai aussi essayé de résoudre cette question, qui se rattache à celle de l'incubation, et j'ai obtenu de bons résultats. Il est vrai que le nombre ou la quantité de morues élevées n'est pas considérable, mais il est suffisant pour établir que l'élevage est possible, et c'est l'essentiel. Mon intention première était de démontrer au public que les alevins produits ici ont assez de vitalité pour se développer seuls; plus tard, je voulus me rendre compte de la grande différence en couleur qui existe entre les diverses familles du genre morue et que la science, à mon avis, n'avait pas pu expliquer. En ce qui regarde l'élevage, j'ai fait, en 1884, des expériences que j'ai continuées pendant l'hiver de 1885. Je n'ai pas obtenu des résultats directs, mais j'ai acquis de l'expérience, et j'en suis venu à savoir comment il faut commencer pour réussir.

Lorsque l'alevin sort de la piscifacture, il n'a que de 6 à 8 jours d'existence et que de 3 à 4 m. de long. Il ne serait pas bon de l'y retenir plus longtemps, car il a besoin, pour se développer, de pâture qu'il ne saurait trouver dans l'eau filtrée où il a été retenu. Cesser la filtration serait inutile, car la quantité comparablement petite de l'eau contenue dans l'appareil (à peu près 15 litres pour 200,000 alevins) ne pourrait contenir une pâture appréciable, quand même on augmenterait la vitesse du courant au-dessus de la moyenne, c'est-à-dire renouvellement d'eau chaque fois. Il ne reste plus à vaincre que quelques difficultés de détail.

En mettant un certain nombre d'alevins dans un cylindre de verre rempli d'une eau salée qui leur convient, on les verra faire des efforts pour arriver à la surface, et, arrivés là se réunir sur la paroi qui fait face à la lumière. Dans ces conditions, il est très possible, en ne manquant pas de renouveler l'eau, de prolonger leur existence. Si, au contraire, on emploie de l'eau moins salée, on aura des résultats tout différents. L'alevin, qui ne peut nager qu'à de rares intervalles de mouvements interrompus, essaie d'arriver à la surface ; mais son poids, qui dépasse celui de l'eau, le repousse et le fait tomber au fond où sa destruction est certaine. Ainsi la condition essentielle du succès de l'élevage, c'est que l'eau dans laquelle on met l'alevin ait une pesanteur spécifique suffisante pour que, sans efforts, il puisse ne pas aller au fond. En outre on doit faire en sorte que l'eau ne soit pas parvenue à une température trop élevée, influence qui a déjà été fatale aux œufs. Enfin, l'eau doit contenir la pâture nécessaire, et doit être renouvelée à des intervalles réguliers.

Pour empêcher l'eau de mer de trop se mêler à la surface avec l'eau douce, je fis construire sur la rive même un grand bassin que je remplis, au moyen d'une pompe à vapeur, d'une eau venant des profondeurs de la mer.

Ce bassin, terminé dans le cours de l'automne de 1885, a, comme je l'ai déjà dit, une capacité d'environ 2,500 m. c., et sa plus grande profondeur est de 4·75 mètres. Après avoir été nettoyé et parsemé de différents zostères marins, etc., au mois d'avril 1886, il fut rempli d'eau de mer dans laquelle, le 3 mai, je déposai à peu près 500,000 alevins de morue et quelques milliers d'alevins de carrelet et de hareng. Je dois faire observer ici que quand le bassin était tout neuf et que son lit et ses parois étaient bien nets, il contenait trop peu de pâture pour une aussi grande quantité d'alevins, et c'est peut-être ce qui a nui au développement d'un grand nombre. Le même bassin, qui est aujourd'hui rempli d'algues et tout couvert de végétation, principalement au printemps, est capable d'en nourrir des milliers.

En ce qui concerne le développement ultérieur de la jeune morue, voici le relevé qu'en faisait mon rapport de 1886 :—

Date.	Age.	Dimension en M.
26 avril	0 jours	3 M.
3 mai	6 do	5 do
16 do	19 do	7 do
18 do	21 do	8 do
21 do	24 do	9 do
31 do	1 mois, 5 jours	10 do
3 juin	1 do 8 do	12 do
6 do	1 do 11 do	15 do
12 juillet	2 do 15 do	55 do
12 août	3 do 15 do	70 do
12 septembre	4 do 15 do	85 do
12 octobre	5 do 15 do	115 do

Comme on le voit par ce relevé, entre le 6 juin et le 12 juillet, il y a une lacune assez prononcée qui s'explique d'ailleurs, par le fait que le petit poisson commençait alors à manger, et en quantité considérable, la pâture qui lui était jetée deux fois par jour.

Depuis que ce qui précède est écrit, les alevins ont graduellement crû en dimensions, mais considérablement diminué en nombre. La principale cause de la mortalité est le froid qui, spécialement l'hiver dernier (1887-88), a été extrêmement rigou-

reux et long, à tel point que le 1er avril une glace de 20 pouces d'épaisseur couvrait encore le bassin. La longueur du poisson est actuellement (à l'âge de 2½ ans) de 9 à 18 pouces. Les plus gros se tiennent pour la plupart dans les cachettes les plus profondes, et on les voit rarement. Ils sont au nombre de 200 à 400, et il y a tout lieu de croire qu'ils vont frayer au printemps. J'en donnerai plus amples renseignements dans le prochain rapport annuel. Que les alevins couvés dans la piscifacture possèdent assez de vitalité pour se développer eux-mêmes est ainsi prouvé; et si, en proportion, il n'en est arrivé qu'un petit nombre à l'état de poissons comestibles, cela dépend, comme je l'ai déjà dit, d'autres circonstances que de la force vitale du fretin.

* * * * * * *

5.—HOMARDS.

Après avoir étudié pendant quelque temps les œufs de homard, j'ai constaté qu'ils pouvaient, sans grande difficulté, être incubés après avoir été détachés de la femelle. Dans le cours du printemps de 1885, je fabriquai les appareils nécessaires et je commençai des expériences en suivant un certain mode d'opération. Dans mon rapport de la même année, je fais connaître les heureux résultats obtenus, et je crois avoir résolu le problème de la reproduction artificielle du homard.

La seule différence dans ma méthode, c'est, comme je l'ai dit déjà, que j'ai opéré avec les œufs seulement, et non comme mes prédécesseurs, qui tous paraissent avoir été d'opinion que les œufs doivent rester attachés à la femelle pendant leur développement, puis mis avec elle dans les boîtes à incubation. Pour ceux qui ne sont pas au fait de ces choses, la différence peut paraître sans portée, mais en réalité elle est extrêmement importante. Pour la faire comprendre, je désire démontrer que si 6,000 œufs de homard,—nombre que la piscifacture pourra contenir lorsqu'elle sera agrandie,—peuvent être facilement manipulés par quatre hommes, les dix boîtes à incubation contenant chacune une femelle et 600 œufs exigeront beaucoup plus de travail. La pâture seule de 6,000 homards, à ½ ore chaque, est de 30$\frac{00}{00}$ Kr, par jour, ou le double de ce que coûte toute l'incubation d'après ma méthode. La même année j'ai fait des expériences pour l'élevage du homard, et elles ont pleinement réussi, ce qui ne s'était jamais vu auparavant. Je crois cependant, comme je le disais dans mon rapport de 1885, que l'élevage du jeune homard n'atteindra jamais une importance appréciable, car la voracité de ces petits crustacés est telle qu'ils ne peuvent être gardés ensemble en grand nombre comme les autres poissons. Je ne puis dire pour le moment ce que serait le résultat si l'élevage était fait dans des bassins plus grands. Il n'y a pas de doute que l'on parviendrait à élever quelques homards, mais autre chose est de savoir si leur nombre justifierait la dépense qu'occasionnerait cette exploitation. Bien que j'aie quelques doutes, je crois qu'une expérience devrait être faite dès que la piscifacture sera déplacée, attendu qu'il n'y aura pas à lui donner de nouveaux emménagements, car elle aura tous les bassins nécessaires, et les dépenses seront très faibles. Quant à l'incubation des œufs, je suis d'opinion que cette opération a un grand avenir. Ce qui *peut* et *doit* être fait, c'est, chaque année, dans les mois de mai ou de juin, de recueillir autant d'œufs que possible et de les envoyer à la piscifacture la plus rapprochée pour y être incubés; puis lorsque les petits homards auront huit jours, de les lâcher. C'est à cela, et à sauver une partie au moins de l'immense quantité d'œufs qui sont détruits tous les ans et qui ne servent pas à l'homme, que j'ai travaillé et que je suis parvenu.

6.—HUITRES.

J'ai fait connaître dans mon dernier rapport annuel les résultats que j'ai obtenus les deux années précédentes avec l'élevage des huîtres dans des bassins artificiels. J'ai continué les opérations cet été, et malgré la basse température que nous avons eue pendant la dernière saison, les résultats ont été très satisfaisants. Comme le bassin actuellement affecté aux huîtres avait été construit pour un tout autre objet, j'ai adressé au gouvernement une requête demandant un octroi de $3,000 pour la construction et l'exploitation d'un bassin plus favorable afin de me donner la chance

de prouver mon assertion si souvent répétée que l'élevage des huîtres peut se faire avec succès dans des bassins artificiels.

* * * * * * * * * *

Comme on le sait, l'ostréiculture dans notre pays a été plus ou moins exploitée par des compagnies de grands capitalistes qui ont commencé par acheter un ou plusieurs étangs sans lesquels on a jusqu'ici jugé que l'élevage était impossible. Je n'ai aucun doute que ces étangs. lorsqu'ils sont bien exploités, peuvent donner de très bons profits ; mais comme ils sont en très petit nombre, l'élevage des huîtres norvégiennes, s'il dépend exclusivement de ces étangs, ne prendra jamais d'importance ; et ce que je crains le plus, c'est qu'il ne sera jamais entrepris par les habitants de la côte, qui auraient pourtant grand besoin de cette source de revenus. Rendre l'ostréiculture indépendante de ces quelques étangs naturels, de façon à ce qu'elle puisse être pratiquée sur toute la côte, et trouver un mode d'opération simple et économique qui donne de l'emploi aux vieillards, aux femmes et aux enfants, —c'est le problème que je me suis posé, et qui, si trois années de travaux couronnés de succès peuvent être décisives, a été résolu d'une manière satisfaisante. Nous avons aujourd'hui des preuves certaines que l'huître fraie dans de petits bassins enclos à température d'eau artificielle, et que les jeunes huîtres se développent avec très peu de changements d'eau ; que, après le temps d'essaimer, elles s'attachent aux trappes tendues et que les travaux à faire dans ce cas sont insignifiants, comparés au gain qui en découle. Ainsi on pourrait utiliser les petites baies, les anses et les creux de rochers qui pourraient facilement être enclos sur toute la côte. Inutile d'insister davantage sur l'importance de cette industrie. Il est évident que les expériences devraient être continuées, et pour acquérir plus de pratique et pour rendre l'exploitation plus économique; mais il est deux questions qui ne peuvent être résolues avec les moyens que j'ai à ma disposition ; voilà pourquoi j'ai présenté ma requête. Ces questions sont :—

1. A quel degré d'eau basse les opérations peuvent-elles être faites sans crainte d'insuccès?

2. Dans quelle proportion se trouvent les frais d'exploitation d'un bassin avec la moyenne des profits?

La première question est très importante, car les dimensions des murs et la force des pompes, par suite tous les frais de l'entreprise, en dépendent. Enclore une baie de 10 pieds de profondeur sera, en bien des endroits, chose aisée, quand une construction additionnelle de 5 pieds, par exemple, serait impossible. Mon bassin actuel a une profondeur de 16 pieds, et, comme je le démontrerai plus loin, il a donné des résultats très satisfaisants; mais 8 pieds d'eau peuvent suffire, et cela diminuera les frais d'exploitation.

Diminuer l'eau dans mon bassin ne conduirait à aucun résultat, car l'aire serait alors trop petite, et la surface serait si basse entre des murs à pic que le vent ne pourrait occasionner le moindre mouvement, ce que je considère être très important. Je suis assez certain que mon expérience va réussir, bien que je sache que d'autres qui ont tenté des expériences ailleurs aient échoué. C'est peut-être parce qu'ils n'ont pas consacré beaucoup de temps à suivre le développement dans tous ses détails, ce qui, à part une connaissance parfaite de la matière, est absolument nécessaire pour que ces expériences atteignent de bons résultats.

Le bassin que je me propose de construire et dans lequel je ferai des opérations l'été prochain, a maintenant 1 pied d'eau au niveau ordinaire qui, après que le bassin sera fermé et qu'on y aura amené l'eau, sera de 8 ou 9 pieds; la capacité sera alors de 400 brasses cubes. Son fond est très uni, et se compose de sable et d'écaillles. Son propriétaire, M. C. T. Boe, a eu la bonté de le donner à la piscifacture, dans le voisinage de laquelle il se trouve. Pour remplir le bassin d'eau il y a un moulin à vent et deux pompes à cuvettes.

La seconde question est d'établir la proportion entre les frais d'exploitation et les profits, et j'ai cru devoir m'en occupé spécialement, à cause de la défiance générale dont l'ostréiculture est en ce moment l'objet.

Les seuls travaux d'exploitation consistent à enduire les tuiles de craie, à les placer sur chevalets, à lier et retirer les branchages, et à faire marcher le moulin à

vent lorsqu'il est nécessaire de pomper l'eau. Pour cela il suffit d'employer un seul homme depuis le 1er mai jusqu'au 31 octobre, et pendant la majeure partie de ce temps il aura très peu de chose à faire. Les frais annuels de l'exploitation de ce bassin peuvent être portés à environ 400 kr. Je compte, au bout d'un certain temps, employer exclusivement des branchages, ce qui simplifiera le travail que des vieillards. des femmes ou des enfants pourront faire facilement. Je ne puis encore donner d'assurance quant aux résultats possibles, car cette expérience différera beaucoup de celles qui l'ont précédée; mais si elle réussit, et j'ose l'espérer, je crois—basant mes calculs d'après la production du bassin actuel—que le nouveau pourra produire environ 200,000. Je calcule que le bassin contienne 10,000 tuiles et une quantité de branchages en proportion, la moyenne d'huîtres attachées à chaque tuile sera de 10, ce que je considère être un très maigre résultat pour mon bassin actuel.

D'après ce calcul, la production des huîtres, le loyer du terrain, etc., coûteront de 25 à 30 ores pour 100. En adoptant le mode que je propose, le principal travail peut être fait par les membres d'une famille, en sorte que le père reste libre de vaquer à ses occupations ordinaires.

Ceux qui veulent connaître l'importance de l'ostréiculture pour un pays n'ont qu'à lire l'ouvrage du professeur Brown Goode, *The Oyster Industry of the World.* En France, l'ostréiculture emploie 29,431 personnes; elle produit annuellement 680,400,000 huîtres qui, estimées à 1.83 kr. le 100, représentent un capital de 13,000,000 kr. Cette colossale industrie, qui n'a pas vingt ans d'expérience, a reçu du gouvernement français, dès son début et plus tard, une aide considérable.

Pour ce qui est de mes premières opérations, je me permets de renvoyer le lecteur à mon rapport de 1887. Voici celles de cette année:

Au mois de mai dernier, j'ai acheté, à Tysnees et à Stavanger, 650 petites huîtres et 25 plus âgées qui, avec les 25 restant de l'année précédente, ont été placées dans des boîtes à fond en fil métallique suspendues dans le bassin. Quelques-unes moururent durant la première quinzaine, conséquence probable du transport; mais pendant les derniers trois mois, je n'en ai trouvé que deux de mortes sur 600, ce qui démontre que les circonstances naturelles étaient très favorables aux huîtres dans le bassin.*

Des essaims de petites huîtres ont été vus pour la première fois le 5 juillet, et ils ont augmenté en nombre jusqu'à la fin du mois. A partir du 9 août ils ont augmenté de nouveau et ils augmentent encore, mais très dissiminés.†

Les premières petites huîtres attachées aux tuiles ont été découvertes le 29 juillet, c'est-à-dire vingt-quatre jours après le commencement de la fraie. Les premières trappes ou pinces furent tendues le 18 juillet, et y restèrent jusqu'au 14 août, ou longtemps après l'arrivée des premiers froids.

Placées en différentes occasions, les trappes l'ont été dans diverses positions et profondeurs, depuis la surface jusqu'à 10 pieds. En ce faisant, je voulais acquérir autant de connaissances que possible, ce qui me paraît plus important que d'obtenir la plus grande quantité d'huîtres. Pour les trappes j'ai employé 1,000 tuiles et une certaine quantité de branchages, dont 500 tuiles et cinq sixièmes de branchages furent placés avant l'arrivée du froid. Les branchages de merisier que j'avais fait venir de Stavanger sont arrivés ici trop tard. En examinant les trappes, on trouve les résultats suivants:—Les premières placées sont les plus couvertes de petites huîtres, principalement celles qui sont plus au fond. Les tuiles placées entre le 18 et le 21 juillet, dans 9 pieds d'eau, avaient de 113 à 24 huîtres qui leur adhéraient, moyenne de 55; les tuiles placées du 23 au 24 juillet, dans 1 à 3 pieds d'eau, avaient de 2 à 34 huîtres, moyenne de 14 (ces dernières se trouvaient en trois couches). Les tuiles placées en même temps sur toute l'étendue du bassin, à différentes profondeurs, étaient toutes bien couvertes; mais comme l'eau n'était pas transparente, je n'ai pu établir la moyenne. Les huîtres et autres écailles attachées à du fil métallique ou à de la ficelle, et suspendues à d'autres fils métalliques jusqu'à 8 pieds de profondeurs, ont couvertes de 15 huîtres. Une quantité de 8 à 10 est chose très commune. Les premières huîtres

*Depuis que ce qui précède a été écrit (mi-septembre) et jusqu'au jour de l'an, il n'en est pas mort.
†Mi-septembre.

reproductrices sont aussi couvertes de rejetons, en proportions de la profondeur où elles ont été mises. Le plus grand nombre qu'on avait jusqu'ici trouvé sur une seule huître était 7. Les bottes de branchages étaient couvertes d'une manière plus inégale encore que les tuiles. Sur une très petite botte, plus petite qu'un balai ordinaire, j'ai trouvé 83 jeunes huîtres, tandis que sur d'autres, plusieurs fois plus grosses, je n'en ai pas trouvé du tout. Il existe une troisième raison qui explique ceci. Lorsqu'un branchage de merisier frais est placé dans l'eau salée, il se couvre de tâches blanches, ou d'une espèce d'enduit salinaire, qui empêche l'adhérence des huîtres. C'est pourquoi il vaut mieux employer des branchages qui ont déjà servi. Je donnerai plus amples explications dans mon rapport annuel de cette année. Le nombre de jeunes huîtres réunies ensemble est supposé être de 12,000 à 15,000, et celui des tuiles ou trappes employées pour le premier essaim, de 600,—soit de 20 à 25 chacune. Je ne puis donner de renseignements au sujet du dernier essaim. Pris dans son ensemble, le résultat de l'ostréiculture a été cette année au-dessous de la moyenne, par suite de la température extrêmement basse de l'eau de mer. Exemple : + 9° R au milieu de juillet. Dans le bassin la température a été cette année de 15°, et de 20° l'année dernière.

Les expériences que j'ai faites depuis trois ans ont démontré qu'il est facile de reproduire des huîtres dans de petits bassins artificiels, et cela tous les ans. Je n'ai pas eu les nombreuses difficultés et incertitudes contre lesquelles la plupart des ostréicultures ont à lutter, et je me suis convaincu que l'ostréiculture tient à deux conditions : la salure de l'eau et sa température. Les circonstances biologiques semblent ne pas être différentes et ne pas être un obstacle à la production. Relativement à la production j'ai plusieurs plans, mais le manque de moyens m'a empêché de les mettre à exécution. S'il y a nécessité, les jeunes huîtres pourraient être déposées dans la mer, leur élément naturel, où elles passeraient l'hiver. Cependant, j'ai l'intention d'en garder la plus grande partie dans le bassin, afin de voir comment elles peuvent s'en trouver, et de découvrir le moyen le plus sûr pour arriver au succès. Je crois qu'il est à peu près inutile de continuer à réunir les éléments de reproduction dans mon bassin actuel. N'ayant qu'une capacité d'une quinzaine de brasses cubes et contenant un grand nombre de morues, il se prête peu aux opérations et ne donnera jamais les résultats que je désire dans l'intérêt de l'ostréiculture.

La nature et la situation du bassin m'ayant permis de faire des observations quotidiennes sur les mollusques reproducteurs et leur progéniture, je suis parvenu à éclaircir nombre de circonstances que quelques ostréiculteurs ont expliquées différemment.

Des expériences faites pendant trois années consécutives ont démontré la fausseté de l'assertion que les huîtres ne fraient pas dans le cours de l'année où elles ont été déplacées ; il en est de même de l'assertion au sujet des huîtres reproductrices mises dans des boîtes suspendues. Toutefois, ces résultats sont très naturels. L'huître, comme tous les autres êtres de la création, est soumise à la loi de frayer quand le temps en est venu.

Il n'y a pas de doute qu'une basse température est contraire à l'huître; mais on va trop loin en disant qu'elle ne fraie pas dans les étés froids. En 1886 la température était, dans le bassin, de 12° ; en 1887, de 20°, et en 1888 de 15° + R. La première année, l'eau était extrêmement basse; néanmoins la fraie a eu lieu dans le temps ordinaire, au commencement de juillet. Quant au développement des petites huîtres, il s'est opéré lentement : il s'est écoulé 35 jours entre le moment où l'on a découvert les premières dans le bassin et celui où elles se sont attachées aux tuiles ou branchages. En 1888, avec une température de 15° R., cela n'a pris que 24 jours. Dans l'année intermédiaire, qui a été si favorable aux opérations ostréicoles, je n'ai pas pris de notes, parce que ces opérations avaient été discontinuées à cause de la mauvaise situation économique de l'établissement.

Comme une température plus basse que 12° + R. est très rare sur nos côtes au mois de juillet, je crois, et j'ai pour cela de bonnes raisons, que les huîtres fraient tous les ans, à moins que des causes toutes locales ne les rendent impropres à la reproduction. Il est bien probable que le faible développement de l'espèce influence considé-

rablement le rendement. Aussi, il est de la plus haute importance que nos ostréiculteurs nous communiquent les résultats de leurs opérations.

La somme d'effets dangereux qu'une basse température peut avoir sur les huîtres dans un bassin dépend d'autres circonstances accessoires très importantes. Dans un bassin ouvert où l'eau peut entrer et sortir, la perte de petites huîtres sera plus grande, pour cause de manque de chaleur, que dans un bassin fermé. La profondeur de l'eau change toujours. Dans un bassin ouvert il y aura toujours un courant constant qui, en sortant ou en entrant, causera une grande perte de jeunes huîtres, et il est évident que plus longtemps durera l'essaim plus grande sera la perte. Mais ce n'est pas tout. Dans les étés chauds les vents d'est dominent accompagnés d'eaux calmes et basses, tandis que dans les étés froids ce sont généralement les forts vents d'ouest accompagnés de grosses mers. Le courant qui entre dans le bassin est alors plus fort et plus changeant, et diminue davantage la quantité de jeunes huîtres que le bassin contient. Dès lors on conçoit facilement que la récolte d'huîtres dans un pareil bassin, pendant un été froid, puisse être insignifiante, et même manquer totalement. Une chose très importante au point de vue de l'ostréiculture, c'est de savoir pourquoi les huîtres, dans des années différentes, s'attroupent à diverses profondeurs. Deux facteurs paraissent y contribuer, la salure de l'eau et la température. Lequel des deux est le plus important ? C'est ce que je ne puis dire pour le moment, et on ne peut arriver à un résultat sûr qu'après plusieurs années d'expériences nombreuses et satisfaisantes. Si cette question est résolue de façon à ce que l'on puisse déterminer, à l'aide du thermomètre et de l'aréomètre seulement, la profondeur dans laquelle il faut placer les trappes, on pourra s'exempter de bien des travaux inutiles et assurer l'avenir de l'ostréiculture. Il reste encore à résoudre un certain nombre d'autres questions que faute de moyens je ne puis déterminer maintenant.

7.—COMMENT LA PISCIFACTURE A RÉSOLU SES PROBLÊMES.

La piscifacture a été établie pour trouver quelque moyen de rempoissonner nos côtes.

Les premières questions à résoudre étaient celles-ci :

1. La reproduction artificielle peut-elle être opérée dans n'importe quelles conditions ?

2. La reproduction artificielle peut-elle être faite assez en grand pour que par elle on puisse espérer augmenter la quantité du poisson ?

3. Les opérations piscicoles peuvent-elles être conduites de façon à ce que l'entreprise justifie les dépenses qu'elle coûte ?

Voici, après cinq années d'opérations, la réponse:—

Le poisson d'eau salé peut, sans difficulté, passer par le procédé de l'incubation artificielle. On peut produire annuellement des milliers de millions d'alevins, et quand on aura utilisé toutes les données recueillies, la petite morue de huit jours pourra se vendre à raison de 4 ores par 1,000.

En outre, la piscifacture a démontré qu'il est possible de reproduire artificiellement et d'élever le homard, ce que l'on croyait auparavant être une impossibilité ; puis elle a poussé l'ostréiculture dans une voie qui en fera, si tout continue à réussir, une industrie nationale et créera pour beaucoup de familles une nouvelle source de revenus. Quand j'aurai ajouté qu'elle est loin d'avoir été un fiasco et que l'argent qu'elle a coûté n'a pas été dépensé en pure perte, on devra avouer que la piscifacture de Flodevigen a résolu le problème de la façon la plus satisfaisante.

Je ne me suis jamais attendu à ce que les opérations qui viennent d'être terminées augmenteraient la quantité du poisson dans une proportion considérable, d'autant moins qu'on n'ignore pas les dévastations exercées par l'anguille. Toutefois, l'accroissement de la petite morue n'a pas été seulement perceptible, mais frappant, partout où des alevins de ce poisson ont été déposés. Pendant les deux dernières années, après la distribution, on a pris beaucoup de petites morues à Flodevigen, Hovekilen et dans les baies voisines; mais les rets à anguille et d'autres engins de pêche plus

rationnels ont bientôt fait table rase, en sorte qu'avant longtemps ce sera comme auparavant.

La capture de petites morues a été très considérable dans les eaux peu profondes durant les deux dernières années; deux pêcheurs armés de lignes ont pu en prendre chacun 14 douzaines par jour. La même chose est arrivée à Hovekilen et dans le détroit, mais cela n'a pas duré longtemps. On ne retire aucune satisfaction à causer avec les pêcheurs des résultats de la pisciculture, car la plupart considèrent que notre établissement est un empiétement sur les droits du Créateur, par conséquent chose damnable; aussi les renseignements venant de ce côté ne tirent pas à conséquence. Il en est quelques-uns cependant qui possèdent des notions plus intelligentes et plus saines sur les droits et les devoirs de l'homme; ceux-là sont unanimes à proclamer l'utilité de l'établissement, pourvu qu'il opère sur une grande échelle. Mes propres observations, développées graduellement, m'ont convaincu que la reproduction artificielle du poisson d'eau salée, surtout dans notre pays, avec ses baies et ses golfes entourés de terres, sera d'une grande importance pour les populations si elle est conduite vigoureusement.

8.—LA REPRODUCTION ARTIFICIELLE DU POISSON DE MER EST-ELLE NÉCESSAIRE?

Non seulement chez nous, mais encore dans la plupart des pays étrangers, on se plaint que le poisson, ainsi que le homard et les huîtres diminuent sur les côtes, et que les pêcheurs sont obligés d'aller plus au large pour pourvoir à leur existence. La commission des pêcheries américaines, dont les nombreuses expériences jettent beaucoup de lumière sur la question, dit, entre autres choses :—"On peut dire sans crainte d'être démenti que, dès que l'homme blanc pose le pied sur une terre nouvellement découverte et commence la prétendue civilisation, les habitants de l'air et de la mer diminuent rapidement en nombre. Les poissons, immensément abondants d'abord, sont les premiers à ressentir son influence, spécialement les espèces qui vivent dans l'eau douce et dont l'accroissement est beaucoup plus limité. Que la raison de ceci n'est pas un emploi naturel et nécessaire des animaux pour satisfaire aux besoins de l'existence, est démontrée par le fait que les premiers habitants, qui avaient bien plus que l'homme blanc à compter sur les produits de la nature, ont pu en vivre à travers les siècles sans que ces produits aient subi une diminution appréciable. Elle est honteuse la destruction en masse que l'on fait du poisson simplement pour s'amuser. Comme exemple de la diminution du poisson, prenons l'alose qui a été pêchée dans la rivière Potomac:—

En 1883	25,500,000
1866	1,326,000
1878	224,000

D'autres poissons d'eau douce, il a été capturé dans la même rivière :—

En 1833	750,000,000
1866	21,000,000
1876	12,000,000
1878	5,000,000

Dans les deux cas, la capture, nonobstant les améliorations apportées aux engins de pêche, est réduite à $\frac{1}{100}$ au-dessous de ce qu'elle était en 1833. De l'achigan il a été pris:—

	Lbs.
En 1866	316,000
1876	100,000
1878	50,000

Nous pourrions donner grand nombre d'autres preuves de la diminution du poisson d'eau douce. Dans les premiers temps de la République le poisson fourmillait sur la côte de l'Atlantique, et aujourd'hui, au contraire, il y est assez rare. Le poisson plat (*Hippoglorue vulgaris*), qui était naguère si abondant sur la côte de la Nouvelle-Angleterre que les pêcheurs le regardaient comme une peste, est aujourd'hui

à peu près disparu, et il faut aller le chercher sur les bancs du large. Le maquereau lui-même, dont la demeure est le vaste océan et qui paraissait à l'abri de la destruction, a ressenti les effets de l'intrusion de l'homme. La plus grande capture qui ait jamais été vue a été opérée par les pêcheurs du Massachusetts en 1831, où ils ont salé 385,000 barils de hareng pris, pour la plus grande partie, avec l'hameçon. En 1880, avec une flotte de bateaux et de pêcheurs beaucoup plus considérable et mieux organisée la capture n'a produit que 305,000 barils, et en 1886, mauvaise année, 65,000 seulement.

Une des preuves les plus évidente de la décroissance du poisson, c'est la diminution de sa taille, et sur ce point les rapports américains nous fournissent quelques renseignements. Les chiffres suivants nous font voir la grande proportion de maquereau que les inspecteurs ont, tout les cinq ans, marqué n° 1.

1865–69	53	pour 100
1870–74	38	do
1875–79	14	do
1880–84	10	do
1885	7	do

Les pêcheries à homard, qui avaient autrefois une grande valeur, sont aujourd'hui abandonnées en bien des endroits, et celles qui restent diminuent d'année en année. Les pêcheurs eux-mêmes en sont venus à la conclusion que cet état de choses ne peut avoir été causé que par les excès de pêche.

Les huîtrières naturelles des côtes atlantiques des Etats-Unis, qu'on avait cru jusqu'ici inépuisables, accusent une diminution si alarmante qu'on a dû pour les conserver édicter les règlements les plus rigoureux. En 1860 ces huîtrières approvisionnaient presque seules le marché, tandis qu'en 1886 environ 60 pour 100 de l'approvisionnement a été fourni par des huîtrières particulières. Et ce que nous disons ici des Etats-Unis peut s'appliquer également aux côtes atlantiques du Canada. Comme on le sait, ces côtes sont le siège des plus grandes pêcheries à homard du monde ; mais comme les autres, ces pêcheries n'ont pas pu échapper au danger commun de diminuer chaque année, si bien que les autorités s'occupent à faire des règlements qui équivalent à une prohibition presque absolue et sur lesquels j'aurai occasion de revenir.

De l'Ecosse, où dans le cours des quelques dernières années une commission de pêche a été instituée, nous vient la même plainte au sujet de la diminution du poisson, du homard et des huîtres. Une lettre récemment reçue de la commission dit que les huîtres, en particulier, sont exterminées. Des rapports du même genre ont été reçus de la plupart des différents pays, européens et autres ; mais je suppose que ce qui vient d'être dit suffit pour faire voir que la diminution du poisson sur nos côtes n'a rien de surprenant, qu'elle est universelle, et qu'elle réclame impérieusement l'attention des autorités. Quant à nos circonstances locales, on pourrait croire qu'elles sont bien connues, mais il n'en est rien. Il y a encore des gens qui, en regardant le contenu de leurs bannetons, s'imaginent avoir là des preuves qu'il reste assez de poisson dans l'océan, et qui ne savent pas ou ne veulent pas savoir qu'une quantité considérable de poissons est importée de la Suède et du Danemark.

Si j'ajoute que nos huîtrières naturelles sont détruites et que dans le cours des vingt dernières années l'exportation du homard est tombée de 1,858,000 à 835,000— ce qui, au prix courant, représente une perte nationale de plus d'un demi-million de kroners par année, on avouera qu'il est grand temps de chercher à améliorer la situation. On ne doit pas espérer ni se faire l'illusion que cet état de choses s'améliorera de lui-même ; lorsque d'année en année le capital est dépensé, il est évident que capital et intérêt diminueront.

Lorsque l'on commencera à sentir davantage les résultats de cette prodigalité des richesses de la nature ; lorsque le peuple ouvrira lentement les yeux pour se convaincre que la reproduction ne peut pas suffire à combler les ravages d'une dévastation qui augmente sans cesse, il faudra bien recourir aux mesures de prohibition. Cependant l'utilité de cette prohibition dépendra toujours de sa durée et de la manière dont elle sera observée. Donnons quelques exemples : Si une rivière est en état

de donner annuellement 1,000 poissons, et que son propriétaire, pour la mettre à l'abri de l'épuisement, prend et tient la résolution de ne pêcher que pendant un mois, cela ne servira absolument à rien si dans cet espace de temps il capture 5,000 poissons; dans ce cas l'approvisionnement diminuera toujours, et le propriétaire aura raison d'affirmer que la prohibition est inutile. Nous pouvons voir par nos pêcheries à saumon qu'une loi réellement bonne devient sans valeur si l'inspection est négligée. Ici la loi prescrit que les mailles des rets doivent être d'une certaine dimension afin que le saumon de 18 pouces de long puisse y passer sans encombre, et cette loi est très juste. Mais à quoi sert-elle lorsque le pêcheur qui se sert de rets à mailles courtes peut prendre autant qu'il en veut du petit saumon de 8 pouces qu'il vend sans difficulté? Il est évident que la loi dans ce cas est sans portée, puisque les abus que je viens de signaler sont si communs. Lorsque, pour ces raisons et d'autres encore, des lois prohibitives sont devenues impuissantes, et sont, conséquence naturelle, tombées en discrédit, spécialement parmi les pêcheurs, qui dira que plus le poisson est défendu plus il disparaît; on ne saurait nier que c'est la vérité dans la plupart des cas; cependant la raison en est non pas parce qu'il existe une prohibition, mais parce que cette prohibition n'est pas assez sévère. Il est très douteux, il est même impossible que des lois prohibitoires puissent seules amener une augmentation appréciable du poisson, car dans beaucoup de districts ou quartiers de pêche rien qu'une prohibition absolue pendant une plus longue période ne pourrait produire des résultats tels qu'à l'avenir une capture raisonnable ferait face à la demande de chaque jour. Dans ce pays, où les pêcheries quotidiennes jouent un rôle aussi important, ces mesures de prohibition seraient impossibles, et il ne reste plus ou qu'à les laisser diminuer graduellement jusqu'à extinction complète, ou à employer la reproduction artificielle. La meilleure preuve que dans les pays étrangers le peuple a fini par se rendre compte de la situation, c'est l'ardeur qu'il met à en rechercher les causes; plusieurs gouvernements ont envoyé depuis quelques années des expéditions bien organisées qui ont obtenu d'importants résultats en parvenant à résoudre des problèmes jusque-là restés à l'état d'énigmes, sur l'océan et ses habitants.

Pour en revenir à la question principale—la cause de la diminution du poisson et autres animaux marins,—il est admis que l'augmentation de la consommation, résultat naturel du progrès des moyens de communication a été plus forte que la production, et voilà pourquoi la diminution s'est fait sentir. D'un autre côté, la statistique des pêches a fait voir les intérêts énormes qui sont en jeu, et elle impose aux gouvernements l'obligation de prendre d'énergiques mesures de réaction. A ce propos, le célèbre professeur Spencer F. Baird dit qu'il n'y a que deux moyens d'augmenter le poisson : de rigoureuses lois prohibitoires ou la pisciculture. Il ajoute que dans des cas particuliers l'un de ces moyens pourrait suffire ; mais en employant les deux on parviendra à restaurer les pêcheries et à produire des résultats qui, sans l'expérience acquise durant les dix dernières années, auraient semblé impossibles. Et le savant professeur n'est pas seul de cette opinion : témoins, les nombreux établissements piscicoles qui existent déjà et dont les opérations ont donné à la pisciculture une importanee à laquelle on n'avait jamais songé.

Les Etats-Unis comptent deux établissements affectés à la reproduction artificielle du poisson d'eau salée et destinés à produire chacun 100 millions d'alevins à la fois—soit, lorsque les opérations couvriront toute la saison de la fraie, une production annuelle d'environ 500 millions. Ils produisent aussi une certaine quantité de homards destinés à la côte de l'Atlantique, et à celle du Pacifique, où on veut implanter ces crustacés.

Il serait question d'en faire autant à Terreneuve, si nous en jugeons par une communication venue de cette île et dans laquelle on demande un homme versé dans ces matières pour prendre la direction d'une piscifacture.

En Europe, notre établissement a été le premier de ce genre, et dans sa courte existence il a été visité par plusieurs étrangers à la recherche de renseignements.

Une homarderie est en cours de construction à Durham, Angleterre, et elle doit commencer ses opérations l'été prochain. On calcule qu'elle coûtera 30,000 kr. à peu près, et elle est établie par le gouvernement. Un échantillon d'appareil a été

expédié d'ici, et on doit s'y servir de ma méthode, car j'ai été prié de me rendre à Durham lorsque les opérations commenceront.

La société des pêcheries de Greensby est à construire une piscifacture pour la reproduction du poisson de mer, et elle doit commencer ses opérations cet hiver, si possible. Le secrétaire de la société, M. A. T. Olson, est venu visiter notre établissement il y a quelque temps pour recueillir des renseignements et des conseils.

D'autres pays de l'Europe—de la France, de l'Autriche, de la Russie, du Danemark, de l'Islande, etc.,—nous sont venues des demandes de renseignements au sujet des opérations piscicoles dans leurs différents détails.

Avant de terminer ce chapitre, je vais dire en quelques mots ce que sont, dans certains pays étrangers, les lois de prohibition et comment elles y sont mises en vigueur.

Aux Etats-Unis, dont l'histoire est si récente et où il est si facile de constater les résultats de la pisciculture, les règlements sont très rigoureux. Ainsi, par exemple, la peine décrétée contre ceux qui tendent des rets à enclos en temps défendu comporte la confiscation des engins de pêche, $1,000 d'amende et la prison ; pour amener à terre, entre le 1er mars et le 1er juin, du maquereau pris autrement qu'avec l'hameçon, la peine comporte la confiscation de la capture et la perte du permis de pêche.*

Tout récemment une collision est survenue entre quelques pêcheurs qui pêchaient des huîtres sur des bancs défendus et un steamer d'inspecteurs. Il en est résulté que deux goëlettes ont été coulées, quatre jetées à la côte et une capturée; neuf des pêcheurs d'huîtres, qui étaient regardés comme des pirates, se sont noyés et quelques autres ont été blessés. Au Canada, comme je l'ai dit plus haut, on a proposé des lois restrictives qui limitent à deux mois de l'année la pêche du homard. La moitié des membres de la commission proposent, en outre, que le minimum de la taille, qui est aujourd'hui de 9½ pcs, soit porté à 10½ pcs, et que toutes les homarderies du Canada soient fermées pendant une période de trois à cinq ans. Quand j'aurai dit que le nombre de ces dernières est d'environ 500 et qu'elles couvrent un capital d'à peu près $1,000,000, on comprendra facilement qu'il y a péril en la demeure. En 1886, plus de la moitié des usines de l'Ile du Prince-Edouard ont dû discontinuer leurs opérations parce que le homard a manqué au milieu de juillet. Comparées aux règlements sévères que je viens de faire connaître, nos lois, avec leurs amendes insignifiantes et leur défaut de surveillance, sont bien inoffensives. De tout ce qui précède on doit conclure que sur les côtes de tous les pays civilisés le poisson diminue rapidement et que les lois prohibitoires, de la manière qu'elles sont généralement appliquées, ne pourront jamais arrêter ce décroissement, mais ne feront que retarder la destruction totale. C'est pourquoi je dis et je répète que le seul moyen de conserver ce que nous avons et d'amener une augmentation est la pisciculture.

9.—Ce qui reste à faire.

Continuer les expériences après que les problèmes dont elles ont été l'objet sont résolus avec succès, ce serait, selon moi, un travail superflu. Ce qu'il reste à faire, c'est de parvenir à prouver que la pisciculture est capable d'accroître aussi la quantité de poisson de mer. Pour atteindre ce but notre établissement, dans sa présente condition, est trop petit. Si j'ai, à maintes reprises, demandé son agrandissement, et si je le demande encore, c'est parce que je suis convaincu que, tel qu'il est, il ne peut obtenir le concours public sans lequel il ne sera jamais ce qu'il devrait et pourrait être, un véritable bienfait pour les habitants des côtes.

Si l'entreprise devait se borner à couvrir ses frais, il serait permis d'avoir des doutes sur le succès; mais il n'en est pas ainsi, bien au contraire. Dans mon rapport de l'année dernière, j'estimais comme suit ce que les opérations piscicoles coûtaient à chaque piscifacture de différentes dimensions:

30 millions d'alevins	coûteraient	5,000 kr.	—soit	6⅔ ores	par 1,000
100	do	6,500	—	6½ do	1,000
200	do	8,000	—	4 do	1,000

*Cette loi a été présentée à la Chambre des représentants le 21 mai 1886, et le Sénat l'a aussi adoptée ; elle est probablement en vigueur à l'heure qu'il est.

Si la piscifacture est déplacée, comme on le propose, les dépenses seront diminuées davantage, et cette économie sera opérée en deux mois,—d'abord, directement parce que le mode d'opération sera plus économique, puis indirectement parce que la mortalité sera moindre, et conséquemment le gain plus considérable pour la même somme de travail. Si on veut porter le calcul plus loin, on verra que l'établissement qui produit aujourd'hui 3,000,000 d'alevins au prix de 16¾ ores par 1,000, en produira, après son agrandissement, 70,000,000 pour 1½ ore par 1,000. En présence de ces chiffres, il faut admettre que si l'exploitation d'une petite piscifacture est lucrative, celle d'une plus grande le sera bien davantage.

On a dit quelque part que notre établissement, dans sa condition actuelle, est assez grand ; mais ce n'est pas facile à croire. S'il avait été destiné à empoissonner une seule baie, l'assertion serait vraie ; mais elle ne tient pas devant nos grandes côtes et nos vastes fonds de pêche épuisés. Ici s'applique le dicton—le plus le mieux.

Indépendamment de la quantité d'alevins dont la production occasionne la dépense en question, nous avons pour la même somme de travail que le directeur peut faire en dehors du temps des opérations et qui, s'il est tant soit peu habile, peut être d'une grande importance pour les pêcheries. En ce qui me concerne, je puis mentionner les expériences que j'ai faites sur le homard et les huîtres et qui ont coûté presque rien. Lorsque la piscifacture sera rapprochée des bassins, ces opérations pourront être faites plus en grand, car alors les bassins fourniront la quantité d'eau nécessaire, mais il faudra la renouveler de temps à autre.

Quant aux opérations à venir, je propose que, lorsque la piscifacture aura été déplacée et agrandie, la reproduction artificielle de la morue soit reprise sur la plus grande échelle possible, puisque l'on continue moins en grand les expériences d'élevage du homard, afin, si possible, de perfectionner le mode d'opération ; enfin, on devrait essayer pendant deux ans la reproduction artificielle et l'élevage des huîtres dans le nouveau bassin. Si l'entreprise donne les bons résultats que les travaux accomplis jusqu'ici nous font espérer, nous pourrons alors faire connaître au public le meilleur mode d'opération à suivre ; là se bornera l'œuvre. Plus tard on devra faire des expériences avec l'élevage des alevins de morue produits artificiellement pour voir s'ils peuvent atteindre une longueur de 1 pouce avant d'être mis en liberté ; et on aura gagné beaucoup. L'élevage devra se faire dans une baie séparée de la mer et d'une couple de brasses de profondeur ; il coûtera peu de chose. J'ai fait le plan d'importantes améliorations destinées à vaincre les plus grandes difficultés, et si je ne les fais pas connaître maintenant, c'est que j'attends de nouveaux renseignements pour mettre devant le public la question entière de l'avenir de notre établissement piscicole.

10.—QUI PAIE LES DÉPENSES DE L'ÉTABLISSEMENT PISCICOLE DE FLODEVIGEN.

Dans l'ère d'invention où nous vivons, il est mis au jour nombre de propositions ayant plus ou moins pour but d'aider à l'industrie, et il ne faut pas s'étonner si les auteurs de ces propositions, qui ont la conviction de travailler pour l'intérêt général du peuple, croient avoir le droit de compter sur un certain appui pour mettre leurs plans à exécution. Ils ne réussissent pas toujours à obtenir cette aide, car le gouvernement, en général et avec assez de raison, prend une attitude réservée devant des entreprises nouvelles et douteuses, et il ne les encourage que sur la recommandation et les rapports favorables de ceux auxquels ces entreprises doivent profiter. Il est possible que la grande prudence avec laquelle des idées nouvelles sont accueillies en ce pays arrête ou retarde parfois l'introduction de nouvelles améliorations; mais d'un autre côté elle a bien des avantages. L'auteur de ces propositions est alors forcé de s'adresser au grand public, surtout à la classe du peuple pour laquelle son invention a le plus d'utilité et qui la comprend mieux que personne.

L'échange d'opinions qui se fait entre l'opposition et la défense ouvre ses yeux et lui font voir la chose sous un jour nouveau. Si le plan est praticable, et si l'inventeur parvient à en convaincre le public et à lui démontrer sa grande importance pour la société, il arrive rarement qu'il soit obligé de le retirer faute d'aide pourvu que la réalisation de ce plan n'exige pas trop d'argent. Les expériences pratiques

alors commencées restent entièrement à la décision du public. Si elles échouent, le public ne tarde pas à abandonner la cause; si, au contraire, elles donnent des résultats heureux, la cause est gagnée.

C'est ce que j'ai fait en m'occupant de la reproduction artificielle du poisson d'eau salée, qui était devenue très importante à cause de la diminution de nos pêcheries. Je m'adressai d'abord, pour avoir des contributions en argent, à des corps publics et à des particuliers; ce ne fut pas en vain.

Jusqu'à la fin de 1888 les recettes de la piscifacture ont été de 43,000 kr.—dont subventions du gouvernement.

1884, par la société de pêche.....	Kr. 2,000
1885, " "	2,000
1887, " "	2,000
1887, par le parlement	2,500
1888, par la société de pêche..... ..	3,500

Ainsi, subventions du gouvernement, 13,000 kr.

Contributions particulières, 30,000 kr.

Dans cette somme sont compris 2,000 kr. de la société royale pour le bien-être de la Norvège. Je crois avoir ainsi suivi la règle commune dans un cas comme celui-ci—avoir principalement, avec l'aide de contributions particulières, poussé l'entreprise au point de prouver sa praticabilité et de démontrer que, dans ce pays et ailleurs, il n'y a pas de meilleurs moyens que la reproduction artificielle du poisson pour restaurer les pêcheries. Il est évident que l'œuvre doit être continuée, et il ne s'agit plus que de savoir qui en paiera les frais à l'avenir. Le relevé des cinq dernières années fourni par le bailiff de Nedeuces fait voir que les côtes de sa circonscription ont une population de 42,600 habitants. En y ajoutant la population des villages, nous avons un chiffre total de 50,000 âmes qui ont un intérêt dans la pêche quotidienne. Or, en supposant que ces 50,000 âmes constituent 10,000 familles et que chacune d'elles consomme pour une valeur de 80 ores de poisson par semaine, nous avons pour l'année un chiffre total de 400,000 kroners. Ceci ne s'applique qu'au bailiwick de Nedeuces. Dans la contrée qui s'étend entre les frontières de la Suède et Lindosuœs, sur la côte, où le nombre des habitants est de 400,000 à peu près, la valeur de la consommation peut s'élever à près de trois millions et demi, et pour tout le pays à environ six millions de kroners par année. C'est cet énorme revenu qui décroît et qu'il s'agit de sauver.

Il ne faudrait pas s'adresser de nouveau à ces hommes qui, avec une libéralité que l'on voit rarement, ont aidé l'entreprise dans ses premières et plus grandes difficultés; ils ont fait largement leur part, et nous leur devons une bonne partie des bons résultats obtenus. Il serait inutile aussi de s'adresser au grand public, car les individus, quand on leur demande de l'aide pécuniaire, répondent qu'ils n'ont pas les moyens. Il serait également impossible de demander des contributions aux populations des villages et arrondissements voisins, car cette question n'est pas encore très claire pour le public en général; il faudrait d'abord produire des preuves si évidentes de l'utilité de la piscifacture qu'elles ne laisseraient plus de doutes ni d'opposition, et on n'y parviendra pas tant que l'établissement sera dans son état actuel. Puisque la pêche quotidienne est d'une importance aussi énorme et puisque l'on ne doit plus s'attendre à ce que les contributions volontaires et particulières soutiennent l'établissement à l'avenir, il est juste que le gouvernement vienne à notre secours en nous octroyant un crédit annuel suffisant pour nous permettre de faire marcher l'entreprise sans l'aide des particuliers, sauf celle qui peut nous venir des membres de sociétés. C'est ce que font la société de pêche et d'autres succursales. Si notre succursale a plus besoin de secours, c'est parce que ses opérations sont plus considérables. Dans son rapport annuel de 1884, page xi, la société de pêche dit à ce sujet: " Si ces expériences échouent, l'allocation sera probablement retirée dans cinq ans. Si elles réussissent, on voudra établir des piscifactures semblables dans d'autres localités, et comme aucun individu en particulier n'en retire avantage, mais que l'entreprise intéresse

tout le public, elle devra être sustentée par les fonds publics." Si, en disant *fonds publics*, la société veut parler exclusivement des subventions de l'Etat, je dois déclarer que je ne partage pas son opinion. Je connais les dispositions des habitants de la côte, et je suis convaincu que, dès qu'on aura démontré que l'augmentation du poisson est due aux opérations piscicoles, les différents arrondissements seront heureux de contribuer à l'exploitation des piscifactures nouvelles. Mais le gouvernement seul est en mesure de produire ces preuves. On dira peut-être que c'est trop attendre du gouvernement. Je vais donner un relevé comparatif entre les pêcheries à saumon et d'eau douce d'un côté, et le poisson quotidien et les pêcheries à homard de l'autre. Si ma mémoire ne fait pas défaut, la valeur du saumon est portée à 800,000 kroners par année, tandis que le produit de la pêche quotidienne est évalué à six millions et celui de la pêche au homard à un millon, soit sept millions de kroners par année. La pêche au saumon est faite principalement par les gens à l'aise, tandis que celle de tous les jours peut être appelée le pain quotidien des pauvres habitants de la côte. Il est vrai que le saumon constitue un article d'exportation de grande valeur, mais on peut en dire autant du homard. Quant à la consommation quotidienne, le saumon est un objet de luxe que l'on ne voit que sur la table du riche, tandis que la pêche quotidienne constitue une industrie qui, pour les habitants de la côte, est une affaire de nécessité première ; cette dernière a donc pour le pays une importance économique plus grande que la pêche au saumon, et puisque pendant nombre d'années on a accordé à celle-ci des sommes considérables (29,940 kroners en 1882), ce n'est pas trop exiger que de demander une subvention annuelle de 7 à 8,000 kroners pour la pêche quotidienne qui a été si négligée jusqu'ici.

G. M. DANNEVIG.

FLODEVIG, février 1889.

MAP OF PARTS OF
MANITOBA, SASKATCHEWAN, AND KEEWATIN.
Showing the principal Lakes and Rivers.

SCALE OF MILES. 0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100.

North Boundary of Manitoba.

LAKE WINNIPEG

LAKE MANITOBA

LAKE WINNIPEGOSIS

L. DAUPHINE.

Duck Mts.

Riding Mts.

Grass L.
Big Reed L.
East Branch.
Molsons L.
Little Playgreen L.
NORWAY Hse
Playgreen L.
Playgreen Pt
Mossy Pt
Pike R.
Old Wifes L.
Pike L.
Little Black R.
Big Black R
Windy L
Alticamaike L.
Pas Mission
Summer Berry Cr
William L.
Moose L.
Limestone R
Limestone Bay
Eagle Ie
Moose L. R.
Saskatchewan R.
Buffalo Lk R.
Selkirk I.
CEDAR L.
Narrows
Grand Rapids
Mossy Portage
HBC
Spruce I.
Channel I.
Grave Pt
Long Pt.
Gull Ie
Gull Ie R
George Ie
Big Stone I.
HB Post.
Poplar Pt
Poplar R.
Pelican R
Middle L.
Leaf R.
Goose I.
Berins I.
Pigeon B.
Pigeon Pt
Berins R.
Pigeon R
Catfish R
Split Rock Cr.
Leaf L.
Crow L.
Beaver R.
Rabbit Pt
Black Bear I.
Blood R.
The Narrows.
Loon Cr.
Asxandaga R.
Swan-neck Cr
Hole River
Bad R.
Black R
Bear L.
Bear R
Rat L.
L. du Bonnet
Dawson Bay
Deep Rock R
Bell R.
Willow Cr.
Pelican Bay
Devils Pt
Pelican L.
Swan L.
Swan R
Woody R
Rolling R
Pelican R
Dog Pt
Birch I
Inland L.
Heron L.
Long I.
Riceton I.
Two Rs
Sandy R
Dancing Pt
Duck B.
Duck R.
Coleman I
Ladle I.
Deer Point
Pine B.
Pelican R.
Pelican L.
Limestone Pt
Cat Pt
Lynx I.
Stony Pt
Sturgeon R.
Pelican I
Jackhead B.
Warpath B
Portage
Little Saskatchewan R
Hairy L
St Georges I
Long I
Fishers B.
Fisher R
Jackhead R
Black Bear I.
Dog Hse
Bull Hse
Hymbug B.
Washow B.
Washow R
Big Grindstone Pt
Punk I
Bear I.
Black I.
St Clements Pt
Observation Pt
Big Pt
Grassy Narrows
Ice Landers
Elk I
Melasse Pt
Pt Alexander.
Willow Pt
Pt Bad Throat M.
Netley
Netley Pt
Netley Cr
Devils I
Broken-head R
Cooks Cr
Devils Cr
Red River
WINNIPEG.
Assiniboine River
PORTAGE LA PRAIRIE.
Portage
Red R.
Whitemud R
Marshy Pt
Marshy L.
St Francis
Narrows
Swan L
Duck I.
Long I.
Lilly B
Mary L.
Otter Ls
Otter L.
Dog L.
Ebby Flow L.
Crane B.
The Narrows
Creep Rock Pt
Otter L.
Fisher R
Portage Bay
St Martins L.
Partridge Crop L.
The Narrows.
St Martins Ies
Limestone Pt
Mossy R.
Meadow Portage
Waterhen R
W. Hen R.
Waterhen L.
Salt Pt
Deer Point
Pine B.
Coleman I
Ladle I.
Duck B.
Duck R.
Pelican R.
Pelican L.
Dancing Pt
Sandy B
Two Rs
Gull Rs
Mossy Pt
Berins I.
Pigeon B.
Pigeon Pt
Leaf R.
Goose I.
Middle L.
Pelican R
Big Stone I.
Gull Ie R
Long I.
Riceton I.
Heron L.
Pelican L.
Swan L.
Swan R
Woody R
Rolling R
Pelican R
Dog Pt
Birch I
Inland L.
Duck B.
Duck R.
Pine B.
Deer Point
Coleman I
Ladle I.
Waterhen L.
Waterhen R
W. Hen R.
Salt Pt
Meadow Portage
Mossy R.
Pork R.
Drifting R.
Walley B
Wilson B.
Vermilion R.
Otter R.
Turtle B.
Bird-tail Cr
Clear L.
Long L.
Otter L.
BERTLE.
Pelican Bay
Willow Cr.
Deep Rock R
Bell R.
Dawson Bay
Devils Pt
Pelican L.
Swan L.
Swan R
Woody R
Rolling R
Pelican R
Dog Pt
Birch I
Inland L.
Heron L.
Long I.
Riceton I.
Two Rs
Sandy R
Dancing Pt
Duck B.
Duck R.
Coleman I
Ladle I.
Deer Point
Pine B.
Pelican R.
Pelican L.
Limestone Pt
Cat Pt
Lynx I.
Stony Pt
Sturgeon R.
Pelican I
Jackhead B.
Warpath B
Portage
Little Saskatchewan R
Hairy L
St Georges I
Long I
Fishers B.
Fisher R
Jackhead R
Black Bear I.
Dog Hse
Bull Hse
Hymbug B.
Washow B.
Washow R
Big Grindstone Pt
Punk I
Bear I.
Black I.
St Clements Pt
Observation Pt
Big Pt
Grassy Narrows
Ice Landers
Elk I
Melasse Pt
Pt Alexander.
Willow Pt
Pt Bad Throat M.
Netley
Netley Pt
Netley Cr
Devils I
Broken-head R
Cooks Cr
Devils Cr
Red River
WINNIPEG.
Assiniboine River
PORTAGE LA PRAIRIE.
Portage
Red R.
Whitemud R
Marshy Pt
Marshy L.
St Francis
Narrows
Swan L
Duck I.
Long I.
Lilly B
Mary L.
Otter Ls
Otter L.
Dog L.
Ebby Flow L.
Crane B.
The Narrows
Creep Rock Pt
Otter L.
Fisher R
Portage Bay
St Martins L.
Partridge Crop L.
The Narrows.
St Martins Ies
Limestone Pt
Mossy R.
Meadow Portage
Waterhen R
W. Hen R.
Waterhen L.
Salt Pt
Deer Point
Pine B.
Coleman I
Ladle I.
Duck B.
Duck R.
Pelican R.
Pelican L.
Dancing Pt
Sandy B
Two Rs
Gull Rs
Mossy Pt
Berins I.
Pigeon B.
Pigeon Pt
Leaf R.
Goose I.
Middle L.
Pelican R
Big Stone I.
Gull Ie R
Long I.
Riceton I.
Heron L.
Pelican L.
Swan L.
Swan R
Woody R
Rolling R
Pelican R
Dog Pt
Birch I
Inland L.
Duck B.
Duck R.
Pine B.
Deer Point
Coleman I
Ladle I.
Waterhen L.
Waterhen R
W. Hen R.
Salt Pt
Meadow Portage
Mossy R.
Pork R.
Drifting R.
Walley B
Wilson B.
Vermilion R.
Otter R.
Turtle B.
Bird-tail Cr
Clear L.
Long L.
Otter L.
BERTLE.